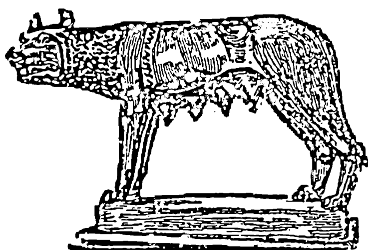
COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

AURELIUS VICTOR

LIVRE DES CÉSARS

Texte établi et traduit
par
Pierre DUFRAIGNE
Maître-assistant
à l'Université de Caen



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, boulevard Raspail
1975

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique, qui a chargé M. P. Wuilleumier d'en faire la révision, en collaboration avec M. P. Dufraigne.

INTRODUCTION

Le corpus attribué à Aurélius Victor et le liber de Caesaribus.

Les *Caesares* d'Aurélius Victor, appelés encore *Liber de Caesaribus* et figurant dans les manuscrits sous le titre *Aurelii Victoris Historiae abbreuiatae*, nous sont parvenus comme constituant la troisième et dernière partie d'un *corpus* qui contient aussi deux autres opuscules : l'*Origo gentis Romanae*, et le *Liber de uiris illustribus Vrbis Romae*[1]. Le premier de ces deux ouvrages traite des origines mythiques et légendaires de Rome, ainsi que de sa formation ; le second, des personnages illustres de l'époque royale et de la République. Les *Caesares*, eux, retracent l'histoire de l'Empire romain depuis Auguste jusqu'à la date même de leur composition, sous Constance II, en 360 après J.-C. Les auteurs de ces trois petits livres sont différents et, s'ils semblent bien tous les trois avoir vécu au IVe siècle de notre ère, Aurélius Victor, l'auteur des *Caesares*, est le seul qui nous soit vraiment connu ; mais, comme les trois opuscules, malgré leur caractère très divers, recouvraient dans leur ensemble la quasi totalité de l'histoire romaine sans solution de continuité, un copiste antique ou médiéval a cru intéressant de les réunir en un *corpus*. Nous ne savons pas de façon certaine la date de formation de ce *corpus* : A. Momigliano[2] la croit de peu postérieure à Aurélius

1. Le titre complet de l'opuscule que l'on doit à Aurélius Victor est, dans les manuscrits : *Aurelii Victoris Historiae abbreuiatae ab Augusto Octauiano, id est a fine Titi Liuii, usque ad consulatum decimum Constantii Augusti et Iuliani Caesaris tertium.* La majorité des éditeurs du *corpus* le font suivre de l'*Epitome de Caesaribus*, présenté comme « *breuiatus ex libris Sexti Aurelii Victoris* » mais dont la tradition manuscrite est toute différente. Les mots « *id est a fine Titi Liuii* » sont probablement interpolés.

2. A. Momigliano, *Secondo contributo alla storia degli studi classsici*, Roma, 1960, p. 177-189.

Victor, G. Puccioni[3] propose l'époque de Cassiodore, et, tout récemment, S. d'Elia[4] pense pouvoir la situer beaucoup plus tard, après le XI[e] siècle, en plein Moyen Age.

Les *Caesares* apparaissent au premier abord comme une succession de biographies impériales de longueur inégale. Le titre donné par les manuscrits les présente comme une suite de Tite-Live, ce qui concorde avec leur nature d'histoire impériale mais ne s'accorde pas avec leur structure biographique. La formule *Historiae abbreuiatae* a donné à quelques savants l'impression, que rien ne vient confirmer par ailleurs, d'avoir affaire au résumé d'un ouvrage plus étendu d'Aurélius Victor. Mais elle ne signifie rien d'autre sinon que le livre est un *breuiarium* écrit par Aurélius Victor, car le titre de l'*Epitome* a une forme sensiblement différente : « *Libellus ... breuiatus ex libris Sexti Aurelii Victoris* ». Les manuscrits divisent, très artificiellement, les *Caesares* en vingt-trois ou vingt-six chapitres. Schott, le premier éditeur, adopte une division en quarante-deux chapitres, chacun correspondant approximativement à un règne. Dans l'ensemble, cette répartition a paru satisfaisante et s'est maintenue jusqu'à nos jours. Le seul endroit où elle paraisse vraiment mise en défaut se trouve au début du chapitre 35, après une lacune des manuscrits.

L'intention de l'auteur des *Caesares* n'était pas, fondamentalement, différente de celles des autres abréviateurs : il s'agissait de donner à un public moyennement instruit et sans doute peu au courant de l'histoire romaine, une idée sommaire de l'Empire, de son histoire et de ses institutions, et cela d'une manière vivante et point trop rébarbative, à travers la personnalité et les actes de ses souverains. Mais, comme nous le verrons par la suite, la manière de Victor présente,

3. G. Puccioni, *La composizione dell'Origo gentis Romanae*, in *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, 27, 1958, p. 211-223.

4. S. d'Elia, *Studi sulla tradizione manoscritta di Aurelio Vittore*, Napoli, 1965, p. 97-114.

par rapport à ses émules, Eutrope en particulier, une originalité certaine.

Aurélius Victor, ses origines, sa carrière.

La personnalité d'Aurélius Victor nous est, toutes proportions gardées, assez bien connue. C'est que son œuvre, quoique peu étendue, nous donne quelques détails sur sa vie et que de précieux renseignements nous sont transmis par Ammien Marcellin et par l'épigraphie[5].

Les *Caesares* contiennent des indications sur les origines de leur auteur. Dans la biographie de Septime-Sévère, il se présente comme un compatriote de l'empereur[6], donc comme un Africain, et, dans les manuscrits, le *titulus* introduisant l'*Origo gentis Romanae* le nomme *Victor Afer*. Dans la même biographie, Victor parle de son père, un homme de la campagne, peu instruit et de petite condition[7]. Il ne semble pas toutefois qu'il faille exagérer cette pauvreté, car on s'expliquerait mal l'éducation reçue par le fils et la rapidité de son ascension sociale. La province d'Afrique était prospère au IVe siècle, les empereurs y encourageaient la mise en valeur des terres. La *lex Manciana*, qui accordait aux défricheurs de terres nouvelles la quasi-propriété de ces terres, la *lex Hadriana de rudibus agris*, qui étendait cette mesure aux terres du domaine impérial, étaient encore en vigueur. Une constitution de Constantin, datée de 319, suppose leur application[8]. Si les villes africaines connaissent, à cette époque, une décadence assez spectaculaire, il n'en est pas de même des campagnes. A côté des grands domaines du prince ou des riches particuliers, il existait encore des petits fermiers libres, groupés en villages, qui subsistèrent

5. Amm. 21, 10, 6 et *C.I.L.* VI, 1186.
6. 20, 6.
7. 20, 5 : *mihi..., qui rure ortus tenui et indocto patre...*
8. Voir A. Piganiol, *Empire Chrétien*, Paris, 1947, p. 10 et 282 ; R. Monier, *Manuel de Droit Romain*, I^2, Paris, 1938, p. 446 ; et surtout Ch. Saumagne, *Tablettes Albertini*, 1952, p. 116 et 142.

jusqu'à l'époque vandale. Nous serions tenté de voir dans le père de notre auteur soit un *colonus* du domaine impérial ou de quelque riche propriétaire, soit plutôt un de ces paysans libres parvenu par leur travail à un commencement d'aisance, voire même un petit curiale, puisqu'il suffisait, pour être inscrit à la curie, de posséder 25 jugères, soit 6 ha et demi. Cependant les prélèvements de l'annone faisaient peser une oppression sur les paysans. Victor dénonce les excès des *actuarii*, spoliateurs des gens de la campagne[9]. Aussi est-il naturel que le fils ait voulu échapper à la condition paternelle pour accéder à la catégorie des fonctionnaires, qui jouissaient de privilèges et d'immunités. Cette évasion et cette promotion sociale s'est faite, comme il était naturel à ce moment, par l'étude des belles-lettres qui permirent à Victor de prendre place, lui aussi, parmi les *honestiores*[10], et sur lesquelles il ne tarit pas d'éloges. Il est vraisemblable que les études libérales lui donnèrent la possibilité d'entrer au barreau ; c'était une situation accessible à des gens de petite origine et les *Caesares* révèlent un vif intérêt de leur auteur pour les questions juridiques, qu'il traite parfois de manière très technique[11] ; on objecte qu'il commet des erreurs grossières, attribuant la Constitution Antoninienne à Marc-Aurèle[12] et confondant l'empereur Julianus avec le juriste de même nom[13], mais il s'agit là d'erreurs concernant l'histoire du droit plutôt que le droit lui-même ; d'ailleurs une attribution erronée de la Constitution Antoninienne se rencontre également dans une novelle de Justinien ; comment s'étonner après cela qu'une faute du même genre puisse échapper à un ancien avocat[14] ? Du barreau, Victor dut passer dans l'administration : l'empereur Septime-Sévère sui-

9. 33, 13.
10. 20, 5.
11. 16, 11.
12. 16, 12.
13. 19, 2.
14. Voir M. Besnier, *L'Empire Romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée*, Paris, 1937, p. 66.

vit une filière semblable à ses débuts, et Victor en parle avec une certaine complaisance[15] ; de toute façon, il paraît exclu que Victor soit passé par l'armée, comme le suggéra Monceaux[16] ; tout ce que nous connaissons de sa carrière postérieure est d'ordre civil, et son hostilité aux milieux militaires se manifeste souvent dans les *Caesares*.

Selon le témoignage d'Ammien Marcellin[17], capital en la circonstance, Victor se trouvait à Sirmium en 361, quand Julien le rencontra. Mais nous ignorons comment il y était venu et quelles fonctions précises il y remplissait. Il est possible, d'ailleurs, qu'il s'y trouvait déjà dès 359, lors de la préfecture d'Anatolius, dont il fait le plus grand éloge[18] ; peut-être Anatolius fut-il son protecteur. Comme il est peu vraisemblable que cet Africain soit venu jusqu'à Sirmium sans passer par Rome, peut-être faisait-il partie des fonctionnaires qui accompagnèrent Constance quand il se rendit de Rome à Sirmium en 357, après avoir fait son entrée solennelle dans la Ville Eternelle : le jugement porté par Victor sur l'entourage du prince[19] laisse supposer un certain contact avec les hommes qui en faisaient partie. Mais ce ne sont là, évidemment, que des hypothèses. Ce qui est certain, toujours d'après Ammien, c'est que Julien, le convoquant à Naissus, le nomma, avec le titre de *consularis*, gouverneur de Pannonie seconde, et l'honora d'une statue en bronze. Ces faveurs peuvent s'expliquer : identité de génération, opinions et goûts communs — Victor était païen, comme Julien, et sa *sobrietas*, selon le mot d'Ammien, ainsi que son culte des belles-lettres, convenaient à l'empereur ascète et philosophe ; l'existence même des *Caesares*, déjà écrits à cette époque, et

15. 20, 28.
16. P. Monceaux, *Les Africains*, Paris, 1894, p. 413.
17. Amm. 21, 10, 6 : *imperator reuertitur Nacssum... ubi Victorem apud Sirmium uisum, scriptorem historicum, exinde uenire praeceptum, Pannoniae secundae consularem praefecit et honorauit aenea statua, uirum sobrietatis gratia aemulandum.*
18. 13, 6.
19. 42, 24-25.

le jugement sévère porté sur les ministres de Constance, si défavorables naguère à Julien, ne pouvaient que plaire au nouvel empereur. Peut-être même Victor a-t-il joué un rôle actif dans l'accueil triomphal que Sirmium fit à l'adversaire de Constance, après la fuite du successeur d'Anatolius, le préfet Florentius[20]. Nous ne saurions étayer en certitude cette hypothèse, mais on peut la formuler. Toujours est-il que, sans aucun doute, ce fut pour Victor une promotion brillante, car non seulement le titre de *consularis* impliquait le clarissimat et l'appartenance à l'ordre sénatorial, mais encore, depuis leur création par Constantin, les gouverneurs *consulares* occupaient une place élevée dans la hiérarchie administrative, puisqu'ils se situaient au-dessus des *praesides* et des *correctores*, au-dessous seulement des vicaires et des proconsuls. Quant à l'*adlectio ad senatum* de Victor, nous en ignorons la date. Devenue depuis Constantin et l'effondrement de l'ordre équestre chose courante pour les fonctionnaires impériaux, elle a dû avoir lieu avant son accession à la dignité de *consularis*[21].

Très vraisemblablement, il resta gouverneur de Pannonie jusqu'à la mort de Julien en 363. Que devint-il ensuite ? Si Jovien, dont le règne fut court, changea de conseillers impériaux en rappelant au pouvoir des hommes de Constance, il n'eut pas le temps, à supposer qu'il l'eût voulu, de changer les gouverneurs de province. En revanche, selon le témoignage de Zosime[22], Valentinien et Valens remplacèrent les gouverneurs

20. Amm. 21, 10, 1 : *eumque* (*Iulianum*) *suburbanis propinquantem amplis nimiumque protentis, militaris et omnis generis turba..., Augustum appellans et dominum, duxit in regiam.* Peut-être pourrait-on rapprocher *suburbanis propinquantem* et *apud Sirmium uisum*, cité plus haut (note 17).

21. Cf. A. Chastagnol, *Les consulares de Numidie*, in *Mélanges Carcopino*, 1966, p. 215-228 ; *L'évolution de l'ordre sénatorial aux IIIe et IVe siècles de notre ère*, in *R.H.* 244, 1970, p. 305-314.

22. Cf. Zos. 4, 1, 2. L'auteur de l'*Epitome* dit cependant, en parlant de Valens : *mutare iudices rarius* (*Ep.* 46, 3), mais il peut s'agir uniquement des gouverneurs qu'il avait lui-même nommés.

nommés par Julien. Si l'on en croit ce texte, Aurélius Victor dut être destitué ; mais nous ignorons ce que fut alors sa destinée.

Si nous retrouvons sa trace, ce n'est que longtemps après la composition des *Caesares*, presque trente ans plus tard. Le double témoignage d'Ammien[23] et de l'épigraphie[24] nous révèle, en effet, qu'il fut alors *praefectus Vrbi* ; l'inscription, trouvée au forum de Trajan, figurait sur le socle d'une statue de l'empereur Théodose, consacrée pendant son séjour à Rome, entre juin et août 389. Elle permet donc de dater la préfecture de Victor en 389. Cette dignité, selon toute probabilité, montre que, s'il subit quelque disgrâce, il était pleinement réconcilié avec le pouvoir, car elle est une des plus hautes qui soient. Dans la hiérarchie des honneurs, elle figure « avant le proconsulat ou la charge de comte du Consistoire, sur le même plan que la préfecture du prétoire, tout de suite après le consulat ordinaire »[25]. Elle était réservée le plus souvent aux membres des grandes familles aristocratiques de Rome et, pour un provincial et un roturier comme Victor, cet honneur devait être assez exceptionnel. Cela peut expliquer qu'il y soit parvenu tardivement. Quant à l'échelon intermédiaire entre les dignités de *consularis* et de *praefectus urbi*, le proconsulat, il n'est attesté nulle part pour Aurélius Victor[26].

23. Amm. 21, 10, 6 : *multo post Vrbi praefectum.*

24. *C.I.L.* VI, 1186 (*I.L.S.* 29345) : *ue*terum principum clementiam *sa*nctitudinem supergresso d(omino) n(ostro) Fl(auio) Theodosio pio uictori semper Augusto Sex(tus) Aur(elius) Victor u(ir) c(larissimus) Vrbi prae(fectus) iudex sacrarum cognitionum d(euotus) n(umini) m(aiestati)q(ue) e(ius).

25. Cf. A. Chastagnol, *La Préfecture Urbaine à Rome sous le Bas-Empire*, Paris, 1960, p. 433 et 439.

26. Cf. A.H.M. Jones, *Prosopography of the late Roman Empire*, Cambridge, 1971, p. 957 et p. 960 ; A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, p. 232-233. Le personnage des fastes consulaires de 369 est en réalité le *magister equitum* Victor, célébré par Thémistius dans son neuvième discours (121 a) avec le jeune fils de Valentinien, son collègue au consulat. Un Victor aussi apparaît dans la correspondance de Symmaque (*Ep.* II, 66, 2) ; il est qualifié de *uir spectabilis*, alors

On peut, en s'appuyant sur le témoignage des *Caesares* et sur les étapes de sa carrière, déterminer avec une approximation suffisante la date de sa naissance. En parlant du règne de Constantin, il emploie l'expression *memoria mea*, ce qui le fait naître avant 337, date de la mort de cet empereur. Il est gouverneur de Pannonie en 361 et préfet de la Ville en 389. Or, on peut connaître la moyenne d'âge des *praefecti Vrbi* : quarante à soixante ans sous Constantin, quarante à quarante-cinq ans sous Constance ; cependant en 367, Praetextatus parvint à la préfecture à cinquante-sept ans[27]. Si l'on place la naissance de Victor un peu avant 330, en 327 par exemple, il avait une dizaine d'années à la mort de Constantin (ce qui rendait possible un souvenir assez précis de son règne), il devint gouverneur de province à trente-quatre ans environ et *praefectus Vrbi* à un peu plus de soixante ans. Ces âges nous paraissent vraisemblables, le dernier pouvant s'expliquer par les origines modestes de Victor ou par une disgrâce temporaire qui aura retardé sa carrière.

Aurélius Victor appartient donc à la même génération que Julien, né en 331, et Ammien Marcellin, né vers 332. Il est assez naturel que Julien l'ait distingué, et nous relevons entre Victor et Ammien, malgré leur diversité d'origine (Ammien était sans doute fils d'un curiale d'Antioche et de famille beaucoup plus aisée que Victor), bien des points communs : « même goût des belles-lettres, même attachement à l'ancienne religion, quoique sans passion, même respect pour le vieux fond traditionnel de Rome, mêmes modèles littéraires (Salluste et Tacite). Et ceci, bien que leurs œuvres soient très différentes et séparées par plusieurs dizaines d'années, l'une apparaissant comme un essai de

que le *praefectus Vrbi* était *illustris* (la lettre est des années 390-394). A. Chastagnol l'identifie pourtant avec notre auteur, car Symmaque confond souvent les deux titres. Mais J.-P. Callu (éd. I, p. 198), rapprochant le texte d'une autre lettre (*Ep.* 33, p. 176), croit pouvoir dire qu'il s'agit d'un *uicarius urbis* de 393-394. Pour notre part, le rapprochement entre les textes ne nous a pas semblé décisif.

27. A. Chastagnol, *Préfecture Urbaine*, p. 413 et 426. L'expression *memoria mea* se trouve dans *Caes.* 40, 14.

jeunesse, l'autre comme une somme de la maturité »[28]. Il est fort possible d'ailleurs que les deux hommes se soient personnellement connus. En 389, Ammien était à Rome ; le livre XXI de ses *Histoires*, où justement il est fait mention d'Aurélius Victor en tant qu'historien et *praefectus Vrbi*, a dû être écrit en 390[29]. Ammien a voulu rendre hommage à un homme qu'il connaissait et estimait, à un provincial comme lui, qui avait jadis écrit un ouvrage historique.

Après 390, nous ne savons plus rien de Victor. Aucun document ne nous permet de dire ce que furent ses dernières années, ni de déterminer la date de sa mort.

Date de composition des Caesares.

La date de composition des *Caesares* ne laisse guère de place au doute. Les événements les plus récents mentionnés par Victor et qui permettent de fixer un *terminus a quo* sont : en 358, le consulat de Cerealis[30] et l'intronisation par Constance II d'un roi chez les Sarmates[31], en 357/360, la préfecture d'Anatolius en Illyricum[32]. Quant au *terminus ante quem*, il nous est clairement indiqué par Victor lui-même, qui écrit, nous dit-il, les dernières lignes de son livre à un moment où Constance régnait depuis vingt-trois ans[33], ce qui nous fait remonter avant le 9 septembre 360. Il n'y a pas de raison vraiment décisive, quoi qu'en disent certains critiques[34], pour con-

28. Cf. H. Peter, *Die geschichtliche Literatur über die römische Kaiserzeit bis Theod. I*, 1897, II, p. 131.
29. E. Galletier et J. Fontaine, éd. d'Ammien, Paris, Les Belles Lettres, 1968, I, p. 19.
30. 16, 12.
31. 42, 21.
32. 13, 6.
33. 42, 20.
34. Cette hypothèse d'un recul, léger à vrai dire et ne dépassant pas quelques mois, pour la composition des *Caesares*, a été envisagée par R. Syme (*Emperors and Biography*, Oxford, 1971, p. 229-230). L'argument invoqué (on ne parle pas d'un empereur de son vivant) ne nous paraît pas décisif : composition n'est pas publication. Syme d'ailleurs présente cette thèse avec réserve.

tester cette date. Aussi, comme les *Caesares*, étant donné leur genre littéraire, ont dû être composés assez rapidement, on ne se trompera pas beaucoup en situant cette rédaction entre la fin de l'année 359 et le mois de septembre 360. Le caractère ambigu des dernières lignes du chapitre 42 s'accorde fort bien avec cette période. En effet, Victor, après avoir fait un portrait fort élogieux de l'empereur régnant, après lui avoir attribué, selon la coutume des panégyristes officiels, le principal mérite des victoires remportées en Gaule par le César Julien[35], critique certains aspects de sa politique à l'égard des provinces et en rejette la responsabilité sur son entourage[36]. Or, depuis le mois de février 360, date du pronunciamento de Lutèce qui avait porté Julien au pouvoir, la situation de l'empire était confuse. Certes, entre Constance et Julien, les ponts n'étaient pas totalement rompus et des tractations se poursuivaient encore en septembre ; Julien ne se décidera ouvertement pour la révolte qu'en novembre 360, quand il paraîtra en public, à Vienne, le front ceint du diadème ; mais un esprit avisé et bien renseigné comme devait l'être Victor ne pouvait guère s'y tromper : la guerre civile était inévitable, et son issue demeurait incertaine. En faisant l'éloge de Constance mais en critiquant son entourage, Victor, sans se compromettre, ménage l'avenir et prépare en quelque sorte son passage au parti de Julien, quand ce dernier atteindra Sirmium, environ un an plus tard (octobre 361). Il est significatif que Victor attaque les *ministri* et les *apparitores* de Constance, dont l'hostilité et les calomnies, selon le témoignage d'Ammien Marcellin[36 bis], avaient créé à Julien tant de difficultés. La mort de Constance, en novembre 361, assurera, tout au moins pour un temps, la nouvelle carrière de Victor.

De toute manière, le *Liber de Caesaribus* est bien le premier en date des « bréviaires » du IVe siècle, antérieur à celui d'Eutrope, écrit en 370, et à celui de Festus,

35. 42, 18.
36. 42, 23-24.
36 bis. Amm. 16, 12, 67 ; 17, 11, 1.

écrit en 369/370 ; il est aussi très antérieur à l'*Histoire Auguste*, dont on s'accorde en général à placer la composition à la fin du IV[e] siècle ; quant à l'*Epitome de Caesaribus*, qui s'inspire souvent de lui, au point de le transcrire textuellement et d'apparaître comme des *excerpta* de Victor, il n'est pas antérieur à la mort de Théodose.

Personnalité et idées d'Aurélius Victor

La personnalité d'Aurélius Victor se laisse définir plus facilement que celle d'Eutrope ou de Festus. Sur ce point encore, au témoignage d'Ammien s'ajoute celui des *Caesares*. L'ouvrage n'est pas, en effet, une simple succession de biographies, relatant des faits sur un ton neutre et impersonnel. Suivant en cela la tradition des grands historiens de Rome, Tite-Live, Salluste, Tacite — et non plus des simples abréviateurs — Victor a voulu lui donner une couleur moralisatrice, voire philosophique, en y introduisant quantité de réflexions morales ou politiques. A vrai dire, elles n'ont pas souvent une bien grande originalité. On y sent l'influence des écoles de rhétorique beaucoup plus qu'un contact personnel et vivant avec les grands penseurs grecs ou latins. Mais, telles qu'elles sont, elles constituent des prises de position qui permettent de caractériser sa personnalité.

Ammien présente Victor comme un *uir sobrius*[36 ter], et nous n'avons pas lieu de mettre en doute la sincérité de cet éloge. Le mot *sobrietas* est d'ailleurs beaucoup plus riche de sens que notre mot sobriété. Il suppose, non seulement la tempérance, mais encore « un tempérament sain et énergique, une volonté ferme, un caractère sage et droit ». La *sobrietas* est la « qualité essentielle des hommes d'Etat et singulièrement des souverains..., c'est aussi une caractéristique des milieux lettrés »[37]. Impliquant un renoncement à tous les excès,

36 ter. Amm. 21, 10, 6.
37. P.M. Camus, *Ammien Marcellin*, Paris, 1967, p. 105.

un équilibre et une sagesse, la *sobrietas* représente au IVe siècle un véritable idéal moral. Aussi Aurélius Victor ne perd-il pas une occasion de stigmatiser tous les vices, depuis le goût excessif du vin et de la bonne chère[38] jusqu'aux plus honteux débordements[39] ; s'il s'étend avec une certaine complaisance sur les scandales de la vie privée des empereurs ou de leurs épouses, ce n'est pas seulement par manie de l'anecdote, mais aussi par souci de rendre toute sa valeur à la pureté des mœurs[40]. Blâmant la prostitution masculine, et s'inscrivant en faux contre une prédiction selon laquelle on pouvait vivre heureux dans la mollesse, il célèbre la pudeur comme une condition nécessaire du bonheur[41]. Peut-être ce païen subit-il ici l'influence de la morale chrétienne, qui pénètre largement, au IVe siècle, les institutions et les mœurs. Mais l'exemple de la vie privée de Julien montre assez qu'un tel ascétisme demeurait en honneur dans les milieux païens. Peut-être aussi faut-il faire la part, chez Victor, d'une tradition paysanne d'austérité en accord avec la morale de l'ancienne Rome.

La culture littéraire et la bonne éducation ont aussi, à ses yeux, une grande importance. Il devait aux belles-lettres, nous l'avons noté, son ascension sociale. Aussi mentionne-t-il souvent, à propos d'un souverain, son goût pour l'étude et son savoir ou au contraire son ignorance et sa grossièreté[42]. La culture et les bonnes manières sont nécessaires à un prince ; si mauvais soit-il, elles lui confèrent toujours quelque prestige[43] ;

38. Notamment chez Claude (4, 1), Gallien (33, 6), et même chez Nerva et Trajan (13, 10).

39. Chez Néron (5, 5-8), Héliogabale (23, 2) ; parmi les femmes, non seulement chez Messaline et Agrippine, comme on s'y attendait, mais encore chez Faustine (16, 2) et Julia Domna (20, 23 ; 21, 3).

40. Il vante par ailleurs la pureté des mœurs chez Constance II (42, 23).

41. 28, 9.

42. Beaucoup d'empereurs des IIIe et IVe siècles, rudes soldats sortis du rang, manquaient d'éducation et de culture ; la grossièreté va souvent de pair avec la tyrannie.

43. 8, 8.

au contraire, leur absence ternit les plus belles qualités naturelles[44]. Cependant, la moralité et la vertu conservent une importance primordiale, et, sans la volonté de refréner les mauvais instincts, la science n'est que faiblesse[45]. Si la plupart des bons empereurs furent des gens instruits, certains d'entre eux ont su compenser leur inculture par l'expérience acquise à la dure école du malheur : tels sont les empereurs de la tétrarchie, hommes sortis du rang et dont l'éducation avait été négligée[46]. Ainsi Victor, par sympathie sans doute pour les tétrarques dont l'ascension sociale lui rappelle un peu la sienne, est amené à nuancer ses jugements.

Aurélius Victor est un Africain attaché à son pays natal ; il hait Maxence qui a ravagé Carthage, « la gloire du monde », et les belles contrées de l'Afrique[47] ; voyant dans les Sévères ses compatriotes, il fait preuve à leur égard d'une sympathie qui touche à la partialité, notamment pour Caracalla. Il se sent provincial et ne manque pas de remarquer que les *externi* ont fait, en grande partie, la grandeur de l'Empire[48]. Mais il est en même temps profondément romain. Hostile à la « barbarisation » de l'armée et de l'administration, il marque son attachement à la ville éternelle en notant scrupuleusement la célébration des *ludi saeculares* et en constatant avec regret qu'on les a négligés en son siècle[49]. Il met cette négligence en rapport avec une décadence morale, annoncée jadis pas de funestes présages. On retrouvera plus tard une conception analogue chez Zosime[50].

L'attachement à la *Roma aeterna* va de pair avec un esprit traditionaliste et conservateur, respectueux de l'ancienne constitution romaine, qui donnait la prépondérance politique à l'ordre sénatorial. Cet esprit est

44. 40, 13.
45. 19, 3.
46. 39, 26-27.
47. 40, 19.
48. 11, 13 ; 39, 16.
49. 28, 2.
50. Zos. 2, 7, 1-2.

d'ailleurs celui de l'historiographie romaine en général, et le jugement porté sur les empereurs, dans les *Caesares*, y est conforme. Si Claude, pourtant faible de corps et d'âme, prit de sages mesures, ce fut sur les conseils des nobles[51] ; les mauvais souverains sont souvent des persécuteurs du sénat, et Victor admet fort bien que l'on reconnaisse à la noblesse des privilèges[52]. Malheureusement pour l'Etat, l'ordre sénatorial n'est pas toujours à la hauteur de ses responsabilités : le courage, et surtout le civisme, lui manquent ; il s'incline lâchement devant l'armée[53], montre, à l'occasion, l'opportunisme le plus vil[54] ; évincé de la *militia* par Gallien, il ne profite nullement, sous Tacite, de circonstances favorables à son retour au pouvoir[55] ; par apathie, par égoïsme, par attachement à ses richesses et à son bien-être, il prépare ainsi sa propre servitude.

Le bénéficiaire de ce renoncement est le pouvoir militaire qu'Aurélius Victor, de toute évidence, ne peut souffrir. Jamais il ne perd une occasion d'en dénoncer les excès : rebelles à toute discipline et fauteurs de guerres civiles, cupides et ne songeant qu'à profiter des malheurs de l'Etat[56], les soldats apparaissent comme le fléau de l'Empire, et l'hostilité pour ainsi dire systématique de notre auteur à leur égard s'accorde bien avec l'opposition, notée plus tard par Ammien, entre pouvoirs civil et militaire[57]. La « barbarisation » de l'armée explique aussi cette hostilité de Victor, qui déplore la désaffection des citoyens pour le service militaire[58].

A l'égard de l'administration, il se montre plus réservé. Cependant, certaines catégories de fonction-

51. 4, 1.
52. 39, 7.
53. Notamment devant Maximin, 25, 2.
54. 31, 3, à l'égard d'Aemilianus : *cum proceres primo hostem, dein exstinctis superioribus pro fortuna, uti solet, Augustum appellauissent.*
55. 37, 7.
56. 11, 9 ; 18, 2 ; 26, 6.
57. Amm. 14, 10, 4 : *militem... in ordinarias dignitates asperum semper et saeuum.*
58. 3, 15.

naires ne sont pas épargnées ; les uns sont de hauts dignitaires, comme les préfets du prétoire[59] ; d'autres, comme les *actuarii*[60] ou les *frumentarii*[61], remplacés ensuite par les *agentes in rebus*, ne sont que des subalternes. W. den Boer voit là une hostilité pour l'ordre équestre, ainsi opposé à l'ordre sénatorial[62].

Quant aux idées religieuses de Victor, elles restent vagues et malaisées à déterminer. Il n'est certainement pas chrétien : il feint d'ignorer le christianisme et présente Dioclétien comme un défenseur des anciennes croyances, sans faire aucune allusion aux persécutions dont les chrétiens furent l'objet[63]. Il note souvent les présages, en accordant, semble-t-il, une importance particulière à l'haruspicine ; mais, proche en cela de l'attitude parfois sceptique d'Ammien, il n'ajoute pas toujours foi aux interprétations des spécialistes[64]. Il croit à la puissance de la *fortuna* ; contre elle, très souvent, l'homme ne peut rien[65] ; si elle est quelquefois favorable, la plupart du temps elle se révèle dangereuse et néfaste[66]. Jamais elle ne se déchaîne plus âprement que dans les périodes de décadence

59. 9, 12.
60. 33, 13.
61. 39, 44.
62. W. den Boer, *Rome à travers trois auteurs du IVe siècle*, in *Mnemosyne*, 1958, p. 254. Il s'agit, en fait, de l'ordre équestre du IIIe siècle, qui avait connu, à cette époque, une période particulièrement florissante, la plupart des fonctions importantes dans le domaine civil et militaire se trouvant réservées à ses membres. En revanche, l'influence politique de l'ordre sénatorial décroît considérablement. Victor déplore cette évolution et se montre défavorable à l'édit de Gallien, qui écartait les sénateurs des commandements militaires (33, 34). Mais le IVe siècle voit, avec Constantin, une renaissance spectaculaire de l'ordre sénatorial et un effondrement de l'ordre équestre. La plupart des hauts dignitaires, ainsi que la bourgeoisie municipale d'Occident entrent par *adlectio* dans l'ordre sénatorial, qui se trouve ainsi gonflé dans des proportions considérables. Victor fut parmi les bénéficiaires de cette évolution (voir A. Chastagnol, *L'évol. de l'ordre sénatorial...*, *R. H.* 244, 1970, p. 305-314).
63. 39, 45 : *ueterrimae religiones castissime curatae.*
64. 28, 8.
65. 3, 20.
66. 20, 12 ; 31, 3.

morale où règne la *licentia*, et où la *uirtus* se trouve comme paralysée[67]; c'est admettre implicitement une certaine efficacité de la vertu. P. M. Camus a remarqué quelque chose d'analogue chez Ammien Marcellin[68]. Il s'agit donc d'idées répandues à cette époque et inspirées sans doute par le stoïcisme.

Quant à la divinité proprement dite, Victor n'en parle pas vraiment. L'emploi qu'il fait des mots *numen* ou *deus*[69] ne nous apprend rien de ses conceptions religieuses. Alors que chez Ammien et dans les *Panégyriques* se manifestent une religiosité vague et une foi en une puissance transcendante, rien de tel dans les *Caesares* ; on n'y rencontre que la *uis fortunae* déjà notée, ou encore une *uis naturae* capable de ramener par intervalle des états semblables du monde[70] : c'est là une conception cyclique de l'univers conforme à la tradition stoïcienne de la grande année. Victor semble croire aux caprices du hasard et à une grande force purement naturelle, immanente au monde. Il paraît aussi croire en la divination, mais tout en affirmant son inutilité[71]. Tout ceci nous suggère l'idée d'une sorte d'agnosticisme superstitieux, dont l'homogénéité interne est difficile à saisir, mais qui peut se rattacher à un matérialisme stoïcien. Victor, d'ailleurs, n'est pas un philosophe, et il serait vain de rechercher dans sa pensée une parfaite cohérence. On ne saisit guère chez lui que les traces d'une vague *koinè* philosophique propre à fournir des thèmes aux écoles de rhétorique. La divinisation des empereurs est envisagée par lui avec scepticisme ; ceux qui se font passer pour dieux de leur vivant sont des insensés[72] ; la divinisation posthume, parfois injustifiée[73], ne vaut que par la vertu[74],

67. 24, 11.
68. P.M. Camus, *Ammien Marcellin*, p. 192.
69. *numen* : 39, 18 ; *deus* ou *dei* : 1, 6 ; 11, 2 ; 33, 30 ; 39, 4 ; 39, 29 ; 40, 15 ; 41, 5.
70. 35, 13.
71. 38, 5 ; cf. aussi Tac., *Hist.* 1, 18, 1 : *quae fato manent, quamuis significata, non uitantur.*
72. Caligula, Domitien, voire même Dioclétien.
73. 33, 25.
74. 33, 30. En fait Victor, un peu comme Cicéron, hésite entre

susceptible dans une certaine mesure de la légitimer. Le vrai juge et le seul, c'est le jugement de la postérité commandé par l'histoire[75] ; d'où l'importance de l'historien : sans lui, la vertu ne vaut plus la peine d'être pratiquée. L'histoire est le fondement même de la moralité, d'abord celle des gouvernants, et, par voie de conséquence, celle de tous les hommes. C'est peut-être là l'idée la plus originale et la plus intéressante d'Aurélius Victor. Si elle reprend une conception familière aux historiens anciens, celle de l'histoire gardienne de la morale, il lui donne une vigueur nouvelle et nous montre la haute idée qu'il se fait de sa mission d'écrivain.

Est-il possible de tirer des *Caesares* un type d'empereur idéal ? A des titres divers, plusieurs souverains peuvent être considérés comme des modèles : Vespasien, Titus, Trajan, Antonin, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Aurélien et Constantin.

Les vertus du prince ont la plus grande importance, car c'est de leur vigueur ou de leur absence que dépendent la prospérité ou la ruine de l'Etat ; Victor tient beaucoup à cette idée, sur laquelle il revient deux fois dans son livre[76]. Du bon souverain, un peu comme du sage stoicien, on est en droit d'exiger la perfection, car son prestige risque de faire prendre pour des qualités ses petits défauts[77]. Il y a là l'exploitation d'un très vieux thème qui, transmis par les rhéteurs, et notamment par Dion Chrysostome dans ses *Discours sur la Royauté*, remonte jusqu'à Homère[78]. Le bon prince se dévoue et se sacrifie, à l'occasion, au salut de ses concitoyens ; il en est récompensé par une gloire

l'immortalité astrale des grands hommes, telle que l'envisageaient les disciples de Pythagore et de Platon, et un scepticisme selon lequel cette divinisation n'était que le résultat d'une piété populaire sans valeur métaphysique.

75. 33, 36 ; cf. Tac., *Ann.* 3, 65 : *praecipuum munus annalium reor ne uirtutes sileantur utque prauis dictis factisque ex posteritate et infamia metus sit.*

76. 13, 7 ; 35, 14.

77. 41, 21.

78. D. Chr., *Or.* 3, 1, 9.

éternelle dans la mémoire des hommes[79]. Il lui est fort utile, sinon indispensable, d'être lettré et d'avoir reçu une bonne éducation. Il doit savoir faire preuve de valeur militaire : la *socordia*, *l'ignauia* d'un Gallien ou d'un Maxence sont stigmatisées avec vigueur[80]. Mais, outre que de mauvais empereurs ont pu être de bons soldats[81], la gloire des combats et des conquêtes n'est pas absolument nécessaire et Victor apprécie vivement l'esprit pacifique d'Antonin le Pieux[82] ; son hostilité à l'égard des milieux militaires a sans doute favorisé une telle prise de position. Le souverain évitera l'orgueil, qui le fait se croire égal aux dieux, et il respectera les oracles : Carus, foudroyé pour leur avoir désobéi, illustre le thème antique de la démesure châtiée par les dieux[83]. Le prince montrera vis-à-vis du pouvoir un certain détachement et, à l'exemple de Nerva ou de Dioclétien, saura le quitter volontairement, s'il le juge nécessaire. En cas de direction collective enfin, la *concordia* est appelée à jouer un rôle important[84]. Vis-à-vis de la *clementia* sur laquelle on insiste d'ordinaire beaucoup au IVe siècle, Victor se montre plus nuancé. S'il loue celle d'un Vespasien ou d'un Titus[85], il justifie aussi, pour raison d'Etat et de circonstances, la *seueritas* de Septime-Sévère[86] ; c'est, en fait, un retour à la vieille tradition romaine, telle qu'on la trouve chez Cicéron, telle qu'on la verra reprise par Ammien Marcellin, telle qu'elle figure aussi dans les *Panégyriques*[87].

Ainsi donc, les *Caesares*, quant au fond, ne présentent pas une grande originalité. Bien des thèmes qu'ils développent se rencontrent, sous une forme ou sous une autre, chez les écrivains du IVe siècle. Certains

79. 34, 6.
80. 33, 17 et 40, 20.
81. Par exemple, Domitien (11, 3) et Commode (17, 2).
82. 15, 5.
83. 38, 3-4.
84. 39, 28.
85. 9, 2-3 et 10, 3-4.
86. 20, 13.
87. Cic., *Ep. ad Br.* 1, 2, 5 et Amm. 29, 5, 23-24.

proviennent d'une très ancienne tradition, dont tous ces témoignages montrent qu'elle demeurait vivante. Victor apparait ainsi comme un bon témoin de la « mentalité » politique et morale de ses contemporains. Le pessimisme qui se dégage de son œuvre est, lui aussi, traditionnel chez les historiens latins. Son originalité est d'avoir voulu faire de son abrégé, non pas un simple résumé des faits, mais une sorte de traité de morale et de politique à l'usage des hommes au pouvoir. Peut-être même le destinait-il plus spécialement à Julien, dont il pressentait la victoire et l'arrivée au pouvoir. De toute manière, l'idéal qui s'en dégage, s'il n'est pas nouveau, ne manque pas de noblesse.

Les sources des Caesares.

Les *Caesares* étant, par leur nature, un ouvrage de seconde main, le problème des sources paraît essentiel. Depuis le XVIe siècle, les éditeurs ont relevé, dans leurs commentaires, bien des rapprochements possibles avec des auteurs latins, voire des auteurs grecs. Mais c'est à la fin du XIXe siècle que des études systématiques et approfondies ont été entreprises à ce sujet.

En 1884, parurent deux ouvrages fondamentaux. Le premier est la thèse de A. Cohn qui s'attache à déterminer les sources des onze premiers chapitres des *Caesares* et de l'*Epitome de Caesaribus*[88]. Après avoir étudié les textes de Victor, de Tacite, de Suétone, de Dion Cassius et les avoir comparés, Cohn aboutit à la conclusion que les *Caesares* dépendaient à la fois d'une source latine commune à Tacite et à Dion, et de Suétone ; mais il s'agissait, non du Suétone que nous possédons, mais d'un Suétone augmenté (*Suetonius auctus*), dont l'existence nous serait prouvée par des passages de Servius et de Lydus révélant l'utilisation d'une version des *Douze Cesars* plus étoffée que la nôtre ; cette dernière hypothèse nous paraît bien fragile. Le second

88. A. Cohn, *Quibus e fontibus Sex. Aurelii Victoris et libri de Caesaribus et Epitomes XI capita priora fluxerint,* Berlin, 1884.

ouvrage cst la célèbre étude de A. Enmann, où sc trouve développée l'hypothèse de la *Kaisergeschichte*[89]. Un examen attentif des abréviateurs du IV[e] siècle, Aurélius Victor, Eutrope, Festus, et de l'*Histoire Auguste* conduisit Enmann à leur supposer une source commune disparue qu'il a cherché à caractériser avec précision et qu'il a nommée *Histoire impériale* (*Kaisergcschichte*). Cette chronique, composée vers 284, serait allée d'Auguste à Dioclétien. L'histoire des tétrarques aurait été écrite après coup et dans le même esprit par un continuateur, sous le règne de Constantin. L'*Histoire impériale*, fortement marquée par l'esprit sénatorial, était, selon Enmann, essentiellement biographique, et elle avait pour sources d'une manière certaine Suétone, et de façon hypothétique des catalogues d'empereurs, des *elogia*, un continuateur anonyme de Suétone, mais aucun ouvrage ou document grec. Son auteur devait être un Gaulois ou un écrivain résidant en Gaule, car elle faisait une grande place aux événements de ce pays.

Admettant l'hypothèse de la *Kaisergeschichte* et les thèses de Enmann, Ch. Lécrivain, en 1904[90], conçoit ainsi les sources des *Cacsares* : 1) pour la période qui va d'Auguste à Domitien, Suétone et l'*Histoire impériale* ; 2) de Nerva à Héliogabale, l'*Histoire impériale*, Marius Maximus, le continuateur anonyme de Suétone ; 3) d'Alexandre Sévère à Dioclétien, l'*Histoire imperiale* ou son prolongement, des traditions chrétiennes (pour Valérien), des éléments nouveaux se rattachant à la légende de Claude.

Depuis cette époque, il ne semble pas que la recherche des sources ait fait de grands progrès. Beaucoup de savants continuent à admettre la *Kaisergeschichte* comme source principale. Mais l'idée que l'on s'en fait a quelque peu changé. On a beaucoup travaillé sur

89. A. Enmann, *Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser und das Buch De uiris illustribus urbis Romae*, in *Philologus, IV Suppl. Band*, 1884, p. 337.

90. Ch. Lécrivain, *Etudes sur l'Histoire Auguste*, Paris, 1904, p. 423.

l'*Histoire Auguste*, on a été amené à en reculer la date, et cela a permis de rajeunir aussi l'*Histoire imperiale*, que l'on situe maintenant peu après 337, date de la mort de Constantin. Cela rend inutile l'hypothèse de son prolongement et permet de donner aux *Caesares* une source homogène jusqu'au règne de Constance II[91]. De plus, la conjecture d'un auteur gaulois, fragile en vérité, tend à être abandonnée, et l'on a pu remarquer que l'auteur porte autant d'intérêt aux provinces danubiennes qu'à la Gaule[92]. D'autre part, l'étude des sources de l'*Histoire Auguste* a suggéré, pour les règnes d'Hadrien à Caracalla, l'utilisation d'un autre inconnu, que l'on nomme *Ignotus*[93], biographe plus sobre et plus sérieux que Marius Maximus. Si nous admettons son existence, ne pourrait-il pas avoir été aussi une source d'Aurélius Victor ?

Mais, si des hypothèses comme celles de la *Kaisergeschichte* et de l'*Ignotus* sont ingénieuses et paraissent fondées, si surtout elles ont donné lieu à un fructueux travail de comparaison et à des analyses critiques de premier ordre qui gardent toute leur valeur, n'est-il pas aventureux de postuler l'influence d'auteurs fantômes, dont l'existence n'est attestée, en fait, nulle part ? On veut attribuer aux abréviateurs une source pour ainsi dire unique, ou presque, et qui soit déjà une sorte de résumé. N'est-ce pas là déplacer tout simplement le problème et retomber dans les illusions de l'*Einzelquelle*, chère à la philologie allemande du XIXe siècle ? Certes, Victor a dû travailler vite et il ne faudrait pas multiplier exagérément le nombre de ses sources. Mais il ne faut pas non plus tomber dans l'excès inverse. Ne nous dit-il pas lui-même « qu'il entendait dire bien des choses et qu'il lisait beaucoup ? »[94] Pourquoi douterions-nous de ce témoignage ?

91. T.D. Barnes, *The lost Kaisergeschichte and the latin historical tradition*, Bonner Historia Colloquium, année 1968-69, Bonn, 1970, p. 13.
92. R. Syme, *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, p. 222.
93. *Ibid.*, p. 30-53.
94. 11, 13.

Nous essaierons donc de reprendre le problème sans tenir compte de la problématique *Kaisergeschichte*, ni de l'*Ignotus*.

Pour la première période, d'Auguste à Domitien, on ne saurait nier l'utilisation, en premier lieu, de Suétone, non pas d'un résumé de Suétone, ou au contraire d'un *Suetonius auctus*, mais des *Vies des douze Cesars* telles que nous les connaissons, — et, en second lieu, de Tacite, sinon d'un Tacite complet, tout au moins de larges extraits : la présence d'une biographie d'Auguste écourtée, certains détails sur Tibère, Claude et Néron rappellent visiblement telles pages des *Annales*[95]. Mais le recours à Suétone et à Tacite ne suffit pas. Certains passages des *Caesares*, à vrai dire limités, semblent révéler un contact avec la tradition des historiens grecs : un passage dans la biographie d'Auguste, deux dans celle de Tibère, trois dans celle de Claude (à propos de Messaline), rappellent Dion Cassius ; le récit du meurtre de Caligula et de l'avènement de Claude n'est pas sans analogie avec le texte de Flavius Josèphe dans les *Antiquites Judaïques* ; enfin, la version de la mort de Titus paraît provenir d'un contre-sens fait sur un texte de Dion Cassius[96]. Devons-nous en conclure que Victor a utilisé directement les historiens grecs ? C'est peu vraisemblable, car la connaissance qu'il pouvait avoir du grec n'était que superficielle. Comme il était d'origine modeste et que la présence auprès de lui d'un précepteur n'est pas à envisager, il a dû se contenter du peu de grec qu'on apprenait, en Occident, dans les écoles publiques, ce qui ne lui permettait pas de lire couramment les auteurs[97]. On peut

95. Pour plus de détails, voir notre commentaire ; notons cependant les passages concernant le caractère de Tibère, la mort de Messaline, les rapports de Néron et d'Agrippine.

96. Pour Auguste : Victor, 1, 7 et Dion, 56, fgt. 2, éd. E. Cary, coll. Loeb. Pour Tibère : Victor, 2, 1, et Dion, 57, 1, 1 ; 58, fgt. 1. Pour Claude : Victor, 4, 5 ; 4, 7 ; 4, 10 et Dion, 60, 2, 4 ; 60, 18, 1 ; 60, 31, 2. Pour Titus : Victor, 10, 5 et Dion, 66, 26, 1.

97. A vrai dire, nous n'avons pas trouvé de documents très précis sur la connaissance du grec en Afrique dans les années 330 à 350 qui correspondent à la jeunesse de Victor. Mais il n'y a pas de raison d'y supposer une situation exceptionnelle, et

alors penser aux sources latines de Dion et de Flavius Josèphe, à des historiens contemporains des Julio-Claudiens ou des premiers Antonins, comme Cluvius Rufus (justement cité par Josèphe à propos de Caligula et par Tacite à propos de Néron), Fabius Rusticus (cité par Tacite), Aufidius Bassus. Comme, d'ailleurs, certains d'entre eux ont servi de sources à Tacite, il se pourrait fort bien que les passages concernant Tibère, Claude et Messaline, et surtout la mort de Caligula et l'avènement de Claude proviennent tout simplement de certains chapitres des *Annales* qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. On constate également, chez Victor, une contamination de sources diverses ; autant qu'à une tradition en faveur chez les historiens hellénistiques, elle pourrait aussi tenir à un souci esthétique et littéraire d'accroître l'intensité dramatique du récit. Ainsi, dans les rapports d'Agrippine et de Néron, Tacite[98] nous révèle que, selon Cluvius Rufus, Agrippine avait recherché, la première, par ambition, l'amour de Néron (version suivie par Tacite lui-même), tandis que Fabius Rusticus accuse Néron d'avoir brûlé pour sa mère d'un amour incestueux (version de Suétone). En admettant à la fois l'un et l'autre, Victor contamine Tacite et Suétone. De même, présentant

c'est une opinion généralement reconnue que le grec recule en Occident à partir de la crise du IIIe siècle, même dans les cercles lettrés. Si la langue grecque se maintient tant bien que mal dans l'enseignement, on n'en a plus une connaissance vraiment courante et elle perd beaucoup de son importance pour la littérature de langue latine. Victor ne lisait sans doute « à livre ouvert » ni Dion, ni Flavius Josèphe, ni Hérodien : tout au plus pouvait-il en traduire de brefs passages bien délimités et il lui était fort difficile de les consulter régulièrement. Sur le grec en Occident à cette époque voir : H.I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, 1938, p. 27-46 et *Retractatio*, p. 631-637 ; G. Bardy, *La culture grecque dans l'occident chrétien au IVe siècle*, in *Recherches de Science religieuse*, 29, 1939, p. 5-58 ; P. Courcelle, *Les lettres grecques en Occident de Macrobe à Cassiodore*, Paris, 1948, p. 137-182 ; H.I. Marrou, *Histoire de l'Education dans l'Antiquité*, Paris, 1950², p. 351-358 ; B.H. Warmington, *The North-African Provinces from Diocletian to the Vandal Conquest*, Oxford, 1954, p. 103-111 ; W. Thieling, *Der Hellenismus in Kleinafrika*, Roma, 1964² (1911¹), p. 154-165.

98. Tac., *Ann.* 14, 2.

Agrippine comme une mère dénaturée qui cherchait à supprimer Néron (version qui n'est adoptée ni par Tacite, ni par Suétone, ni par Dion), Victor semble bien contaminer la version traditionnelle de ces historiens avec celle d'une autre source, contemporaine des faits et favorable à l'empereur : en effet, Tacite présente cette interprétation comme une invention de la propagande impériale pour justifier le crime[99]. Plus délicat est le problème posé par le contre-sens fait sur le texte de Dion à propos de Titus. L'erreur peut être imputable à Victor lui-même, ce qui serait compatible avec sa connaissance insuffisante du grec ; mais il faudrait supposer un recours direct, tout à fait exceptionnel, à l'original ; il est plus raisonnable de songer à l'utilisation d'une source latine, postérieure à Dion et inspirée par lui, qui contenait déjà cette faute.

Il y a enfin des cas où Victor ne dépend ni de Suétone, ni de Tacite, ni de Dion. Tel est l'épisode du phénix, que l'historien grec et Tacite placent sous Tibère, mais que Victor situe sous Claude[100]. L'erreur, si l'on peut dire, de ce dernier, nous est expliquée par Pline l'Ancien[101], selon lequel le phénix s'envola en Egypte sous le consulat de Plautius et de Papinius, soit en 36 ap. J.-C., donc sous Tibère, mais fut apporté à Rome pendant la censure de l'empereur Claude, en l'an 800 de la fondation de Rome, et exposé au Comitium, d'après le témoignage des *acta Vrbis*. Victor a donc confondu la date d'apparition du phénix et celle de son exposition à Rome. La source de Victor n'est ni Suétone, qui ne signale pas le fait, ni Tacite, qui le situe sous Tibère et

99. *Ibid.*, 14, 10 : *quod discrimen improuisum et matris facinus euasisset.*

100. Dion, 58, 27, 1 ; Tac., *Ann.* 6, 28 ; Victor, 4, 14.

101. *N.H.*, 10, 2, 5 : *Cornelius Valerianus tradit phoenicem deuolauisse in Aegyptum Q. Plautio Sex. Papinio coss. Allatus est et in urbem Claudii principis censura anno urbis DCCC et in comitio propositus, quod actis testatum est.* Le même événement est rapporté par Solin, 33, 14 : *Quintio itaque Plautio et Sexto Papinio coss. Aegyptum phoenix inuolauit, captusque anno octingentesimo Vrbis conditae, iussu Claudii principis in comitio publicatus est. Quod gestum, praeter censuram quae manet, actis etiam Vrbis continetur.*

ne parle pas de l'exposition au Comitium sous Claude. On peut alors penser à Pline ou à Solin, que Victor aurait mal compris. Quant aux *acta Vrbis*, il n'y faut guère songer : il est peu vraisemblable qu'un abréviateur ait eu ainsi recours à des documents de première main. Nous serions plutôt tenté de croire qu'il s'agit là d'un souvenir scolaire, d'un emprunt à quelque recueil de faits curieux, utilisé dans les écoles de rhétorique, dont le livre de Solin offre un exemple assez remarquable. Du même ordre est l'apparition d'une île dans la mer Egée[102], événement signalé par Dion, Pline et Sénèque[103], mais que Victor est seul à faire accompagner d'une éclipse de lune.

En fin de compte, pour la période qui s'étend de l'avènement d'Auguste à la mort de Domitien, les sources de Victor se présentent ainsi : d'une manière certaine, Suétone et Tacite, et, de façon hypothétique, des sources latines de la tradition grecque ou des compilateurs latins de cette tradition. Il faut y ajouter, mais ceci vaut pour l'ensemble du livre, la tradition scolaire des rhéteurs qui nous entraîne en dehors du domaine proprement historique, et explique également les *topoi* qui parsèment les *Caesares*.

En ce qui concerne la période qui s'étend de Nerva à Héliogabale, si nous écartons l'hypothèse de l'*Ignotus*, la seule source décelable avec certitude est Marius Maximus. Quoique son œuvre soit perdue, ce biographe nous est indirectement assez bien connu ; nous savons qu'il fut *praefectus Vrbi* sous Macrin et consul en 223 sous Alexandre Sévère ; l'*Histoire Auguste* le cite souvent, et les caractères que nous lui connaissons, son hostilité à Hadrien, son goût de l'anecdote scandaleuse, sa tendance à agrémenter ses biographies de considérations générales correspondent tout à fait aux idées et à la manière de Victor[104]. Comme c'était un auteur

102. 4, 14.
103. Cf. Dion, 60, 29, 7 ; Plin., *N.H.* 2, 202 ; Sén., *N.Q.* 6, 21, 1. Le fait sera repris par Orose, *Hist.* 7, 6, 13.
104. Sur Marius Maximus, voir H. Bardon, *La littérature latine inconnue*, Paris, 1956, II, p. 270-272 ; R. Syme, *Ammianus*

long et diffus, Peter[105] pensait que les abréviateurs n'avaient utilisé de lui qu'un résumé. Mais pour Victor, le développement donné à certains épisodes comme la mort de Commode, les anecdotes sur l'inconduite de Faustine et de Julia Domna[106] ne peuvent provenir que d'une source détaillée. D'autre part, le témoignage d'Ammien Marcellin nous révèle le succès de Marius Maximus auprès du public à la fin du IVe siècle[107].

Quant à la tradition grecque, représentée encore par Dion Cassius (jusqu'à Sévère Alexandre) mais aussi par Hérodien (qui, débordant sur la période suivante, s'arrête en 238), Victor présente avec elle de telles divergences que son utilisation, même indirecte, paraît invraisemblable. Victor attribue à Marc-Aurèle la Constitution Antoninienne, que Dion situe à sa date exacte, sous Caracalla ; il confond l'empereur Julianus avec le jurisconsulte du même nom et fait remporter à Septime-Sévère une victoire au pont Milvius, erreurs que Dion ne commet pas ; pour la campagne de Sévère Alexandre contre les Perses, Hérodien, pourtant favorable à cet empereur, note ses défaites et présente la guerre pour ce qu'elle fut en réalité, un demi-succès ou un demi-échec, tandis que Victor, entraîné par son affection pour la dynastie des Sévères, se borne à dire que Sévère Alexandre met en fuite et en déroute le roi des Perses[108]. Tout se passe comme s'il ne faisait que reproduire la propagande officielle de l'époque. Enfin, pour les événements de l'année 238 et des années suivantes, Victor, suivant la même tradition qu'Eutrope, compte deux Gordiens, alors qu'Hérodien, suivi par l'*Histoire Auguste*, en compte trois[109].

Marcellinus and the Historia Augusta, Oxford, 1968, p. 90-92 ; *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, p. 113-134.

105. H. Peter, *Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit bis Theodosius I*, II, 1897, p. 137.

106. 16, 2 ; 20, 23.

107. Amm., 28, 4, 14.

108. 24, 2.

109. *H.A.*, *Gord.* 2, 1.

D'Héliogabale à Dioclétien, Victor a surtout utilisé des sources biographiques. On serait alors tenté de tenir compte des renseignements fournis par l'*Histoire Auguste* sur ses propres sources, car elle cite une foule d'auteurs du IIIe siècle. Mais à leur sujet, la critique moderne oscille entre deux extrêmes : ceux qui, avec H. Bardon admettent en bloc leur existence, et ceux qui avec R. Syme[110], les considèrent tous comme fictifs et inventés de toutes pièces. Les arguments de ces derniers sont, il faut le dire, fort troublants, et l'on voit mal, quand on a commencé à douter, quels critères permettraient de distinguer, parmi les autorités citées dans l'*Histoire Auguste*, les noms authentiques des pures fictions. Dans ces conditions, mieux vaut rester prudent et s'abstenir d'échafauder des hypothèses trop fragiles. Nous ne le regrettons pas, car les renseignements donnés sur ces écrivains ou ces prétendus écrivains demeurent si imprécis que nous aurions bien de la peine à reconnaître parmi eux les véritables sources d'Aurélius Victor.

A partir de Dioclétien, et jusqu'à Constance II, l'aspect du texte des *Caesares* révèle comme source fondamentale, non une source biographique, mais une source historiographique, essentiellement narrative. Nous ignorons laquelle. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, pour les tétrarques, il s'agissait d'une source d'inspiration païenne[111], mais que, pour la dynastie constantinienne, on voit apparaître des éléments qui se rattachent visiblement à la tradition chrétienne. Les jugements portés sur Maxence, sur Constantin, sur Licinius ne sont pas fondamentalement différents de ceux des auteurs chrétiens, et certains détails ne peuvent provenir que d'une historiographie chrétienne : la version de la bataille du pont Milvius selon laquelle Maxence serait lui-même tombé dans le piège qu'il

110. H. Bardon, *op. cit.*, II, p. 272-278 ; R. Syme, *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, p. 277-279 ; sur les impostures de l'*H.A.*, voir aussi A. Chastagnol, *Recherches sur l'H.A.*, Bonn, 1970, p. 69.

111. Comme le montre le silence sur les persécutions.

avait tendu à Constantin, version ignorée des textes proches de l'événement, comme celui de Lactance ou le *Panégyrique* de 321, est une légende inspirée par une page d'Eusèbe[112], donc d'origine chrétienne; il en est de même de la suppression par Constantin du supplice de la croix, suppression présentée comme une conséquence de sa piété[113]. Le seul historien qui, avec Victor, mentionne le fait inscrit, d'ailleurs, dans le Code Théodosien, est, à notre connaissance, l'historien ecclésiastique Sozomène[113 bis].

Pour le règne de Constance II enfin, Victor possédait une information de première main : rapports officiels, panégyriques, renseignements oraux recueillis directement. Il est visiblement influencé par les thèmes de la propagande officielle, et certains traits élogieux à l'égard de l'empereur correspondent exactement aux propos qu'Ammien Marcellin, quelques années plus tard, mettra dans la bouche des courtisans[114]. On pourra expliquer de la même façon les points de rencontre entre les *Caesares* et les deux panégyriques de Constance écrits par Julien en 356/57 et 358/59, sans supposer un recours direct de Victor au texte grec.

Point n'est besoin, à notre avis, pour expliquer la composition des *Caesares*, de faire intervenir une *Kaisergeschichte*. Comme point de départ, pas de texte littéraire à proprement parler, mais des documents susceptibles de fournir une ossature, une ligne directrice, ceux précisément qu'on a conjecturés comme sources de la *Chronique Impériale* : des *elogia* (dont il est d'ailleurs possible de retrouver la manière et le style çà et là dans les *Caesares*[115]) et des catalogues d'empereurs, analogues au *Chronographe de* 354 ; puis, pour étoffer ces cadres trop secs, des matériaux divers. Il ont été fournis par des lectures, dont il ne

112. Voir à ce sujet le riche commentaire de J. Moreau dans son édition de Lactance, *Mort. Pers.*, Paris, 1954, II, p. 441.

113. 41, 4.

113 bis. cf. *H.E.* 1, 8.

114. cf. 42, 18 et Amm. 16, 12, 68 ; 42, 23 et Amm. 14, 5, 4.

115. Par exemple, 4, 2 ; 13, 5 ; 21, 2.

faut ni exagérer ni sous-estimer l'importance : Suétone, Tacite, Marius Maximus et d'autres, que nous ne saurions déterminer avec certitude mais dont nous pouvons dire qu'ils comprennent à la fois des biographes et des historiographes, — ces derniers prédominent à partir de Dioclétien — des païens mais aussi des chrétiens. Il faut y ajouter des souvenirs venus des écoles de rhétorique ou de lectures diverses, et des propos recueillis directement.

Saint Jérôme, adaptant à l'usage des lecteurs de langue latine la *Chronique* d'Eusèbe, puis la continuant jusqu'à son époque, nous donne, dans sa préface, des indications qui peuvent nous éclairer sur la méthode de Victor : « Ainsi, depuis Ninus et Abraham jusqu'à la prise de Troie, ce n'est qu'une traduction du grec. Depuis Troie jusqu'à la vingtième année de Constantin, une foule d'éléments, extraits avec le plus grand soin de Suétone et d'autres historiens illustres, ont été tantôt ajoutés, tantôt refondus ensemble. Depuis l'année de Constantin notée plus haut jusqu'au sixième consulat de Valens et au second consulat de Valentinien, c'est une œuvre entièrement personnelle »[116].

Certes, Victor n'a ni traduit, ni reproduit intégralement aucun ouvrage antérieur, mais il a bien tiré de Suétone et d'autres historiens la quasi totalité de son livre, d'Auguste à Constance II. Quant au règne de Constance, on peut dire qu'il l'a traité d'une manière personnelle, puisqu'il peut être considéré, pour cette période, comme un témoin oculaire et donc comme un auteur de première main.

Valeur historique des Caesares.

La documentation de Victor nous paraît donc plus riche et variée qu'on ne l'a cru d'ordinaire. Pourtant la valeur historique des *Caesares* reste inégale. C'est que la technique de Victor, qui fait

116. Cf. Hier., *Chron, préf.* 6-7 (éd. Helm) : *itaque a Nino et Abraham usque ad Troiae captiuitatem pura graeca translatio est. A Troia usque ad uicesimum Constantini annum nunc addita, nunc mixta sunt plurima, quae de Tranquillo et ceteris illustribus*

place à des préoccupations d'ordre littéraire et non strictement historique, devait inévitablement avoir pour conséquence cette disparité. Tandis qu'Eutrope se donne pour tâche de raconter les faits essentiels de chaque règne et d'en faire à peu près le tour — à ceci près toutefois qu'il abrège systématiquement les biographies des mauvais empereurs — Victor procède plutôt comme s'il voulait donner un ou plusieurs exemples des activités diverses de chaque souverain, et le choix qu'il opère est parfois arbitraire et ne va pas toujours à l'essentiel : c'est ainsi qu'il ne dit rien des voyages d'Hadrien, dont l'importance est pourtant capitale, et presque rien de la politique intérieure de Sévère Alexandre. Le goût du pittoresque l'emporte chez lui sur le sens de l'histoire : Antonin le Pieux ne se voit attribuer que quelques lignes, mais Commode ou Caligula, dont la vie est riche en scandales et l'œuvre politique à peu près nulle, sont l'objet d'un long développement. Auguste, fondateur du régime impérial, eût mérité une étude longue et détaillée, comme celle que lui consacrera d'ailleurs l'*Epitome de Caesaribus* ; sans doute pour imiter Tacite, qui fait commencer les *Annales* à la fin de son règne, Victor a écourté considérablement sa biographie et ne donne de lui qu'une idée sommaire. Il y a plus grave : Victor trace parfois un portrait peu exact de l'empereur dont il parle : ainsi Hadrien, un des souverains les plus actifs qui aient existé, est présenté comme un indolent et un voluptueux ; Caracalla, cruel et débauché, comme un homme doux et inoffensif, victime des avances effrontées de sa belle-mère. Si Victor se préoccupe presque toujours de noter la durée des règnes, sa chronologie est loin d'être toujours exacte. Les usurpations de Victorinus et de Tétricus, présentées comme contem-

historicis curiosissime excerpimus. A Constantini supra dicto anno usque ad consulatum Augustorum Valentis VI et Valentiniani iterum totum meum est. Il s'agit évidemment de méthode de documentation, non de présentation, car il y a un monde entre la chronique de Jérôme, à peine rédigée et qui se présente comme une simple chronologie, et l'œuvre de Victor, soigneusement élaborée et dont les prétentions littéraires ne font pas de doute.

poraines de Gallien, lui sont en réalité postérieures. Des erreurs grossières apparaissent çà et là : Nerva proclamé empereur alors qu'il se trouvait chez les Séquanes est confondu avec Trajan, qui séjournait effectivement en Germanie Supérieure lors de son élévation à l'empire[117] ; mais comment Victor a-t-il pu écrire que le même Nerva était un Crétois ? confondre Didius Julianus avec le jurisconsulte Salvius Julianus ? et il insiste lourdement sur cette fausse identification, puisqu'il en tire toute une morale. Une bataille du Pont Milvius aurait opposé, en 193, Septime-Sévère à Julianus avant celle que Constantin, en 312, livra à Maxence au même endroit. La Constitution Antoninienne est attribuée à Marc-Aurèle, alors qu'elle est due à Caracalla. Les trois Gordiens sont réduits à deux, Gordien II fusionnant avec Gordien III pour former un seul individu... Plusieurs erreurs, commises aussi par Eutrope, révèlent à la fois l'existence d'une source commune aux deux abréviateurs et un manque de critique à l'égard de cette source. Certaines fautes sont de véritables contre-sens, dont il est parfois difficile de décider s'ils sont imputables à Victor lui-même ou à la source consultée. Ainsi Alexandre Sévère, selon Victor, meurt à Sicilia, bourg de Bretagne (*uico Britanniae*) ; mais il s'agit en fait d'un *uicus Britannicus*, situé en Germanie et ainsi nommé parce que des soldats bretons y tenaient garnison[118] ; Titus meurt empoisonné « après s'être baigné » (*lautus*) ; or Dion Cassius déclare qu'il mourut « aux mêmes eaux que son père »[119], c'est-à-dire dans la même station balnéaire que Vespasien, *Aquae Cutilae*, en Sabine.

En dépit de ces faiblesses, Victor n'en manifeste pas moins des qualités d'historien, d'autant plus

117. Nous reprenons une suggestion de J. Carcopino, *Passion et Politique chez les Césars*, Paris, 1958, p. 152, n. 3.

118. La présence de cette garnison est attestée par des inscriptions, *C.I.L.* XIII, 6592 et 6677a ; voir à ce sujet A. Jardé, *Etudes critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre*, Paris, 1925, p. 83.

119. 10, 5 ; Dion, 66, 26, 1 ; Suét., *Vesp.* 24.

méritoires qu'elles se déploient dans les limites étroites d'un *breuiarium*.

Sa curiosité s'étend à tous les domaines de l'activité des empereurs, aussi bien législatif ou économique que strictement politique et militaire. Souvent même l'œuvre intérieure l'intéresse plus que les campagnes ou la politique extérieure : l'édit de Gallien écartant les sénateurs de l'armée[120], les grands travaux de défrichement entrepris par Galère en Pannonie[121] ne sont connus que par lui.

Il met bien en lumière certains des grands problèmes de l'Empire en particulier ceux qui sont posés par la prépondérance du pouvoir militaire, la promotion des étrangers et des barbares, l'influence exercée par de nouvelles couches sociales[122], et, sans nommer toutefois le christianisme, il présente l'ère constantinienne comme une époque de rénovation[123]. Il est d'ailleurs probable qu'il envisage cette rénovation dans un sens romain traditionnel, non dans un sens chrétien.

Ses sympathies personnelles, son esprit sénatorial et son attachement à la dynastie des Sévères, Africains comme lui, ne l'empêchent pas de faire preuve d'impartialité et de nuancer ses jugements. Il sait reconnaître à Domitien une certaine activité en politique intérieure et extérieure, et à Commode des qualités militaires[124]. Inversement Septime-Sévère n'échappe pas au reproche de dureté et apparaît, vis-à-vis de son épouse, d'une faiblesse coupable[125]. Constantin, presque semblable à un dieu, se montre prodigue et ambitieux ; Zosime, qui n'aime pas ce prince, lui fera les mêmes reproches[126]. Constance étant l'empereur régnant, dans le contexte politique de l'époque, on ne pouvait

120. 33, 34.
121. 40, 9.
122. Il ne la voit d'ailleurs pas d'un très bon œil ; cf. 24, 11 : *etiam infimis genere institutoque publica permisit*.
123. 41, 17 : *quasi nouatam urbem Romam*. Sur l'idée de la *renouatio imperii*, voir infra, p. XLIII et n. 137.
124. 11, 3 ; 17, 2.
125. 20, 23.
126. 40, 15 ; Zos. 2, 38, 1.

guère se dispenser de le louer. Cependant Victor fait des réserves explicites sur certains aspects de son activité, et le blâme sévère porté contre son entourage n'est pas, quoiqu'en dise l'historien, sans l'atteindre lui-même. Il est vrai que, en la circonstance, Victor pouvait avoir des intentions très précises, dont nous avons déjà parlé[127].

Si certaines biographies manquent d'équilibre ou donnent une idée fausse de leur personnage, il en est d'autres qui sont à la fois exactes et suffisamment complètes. Telles sont, par exemple, celles de Vespasien, de Trajan ou d'Aurélien. Quant aux derniers chapitres, qui se rattachent plutôt au genre historiographique qu'au genre biographique, malgré les réflexions morales ou politiques qui interrompent parfois le fil du récit, ils présentent, avec le maximum de clarté sous une forme aussi brève, des événements souvent complexes, et leur chronologie paraît plus sûre que dans la partie biographique.

L'œuvre de Victor, du point de vue de l'historien, n'est donc pas si dépourvue de mérite. Ammien d'ailleurs ne s'y trompait pas. Si différente qu'ait été sa conception de l'histoire[128], il ne lui déniait pas pour autant le titre d'historien.

Genre littéraire et composition des Caesares.

Le IVe siècle de notre ère voit se multiplier résumés et bréviaires. C'est que les circonstances politiques et la situation culturelle de l'Empire s'y prêtent. Après le grand déclin du IIIe siècle, Constantin et ses successeurs, soucieux de provoquer une renaissance dans tous les domaines, encouragent les études libérales : Constantin fonde à Constantinople des musées et des bibliothèques, Constance II publie, en 358, une ordon-

127. Voir p. XVI.
128. Telle qu'elle s'exprime notamment chez Amm. 15, 1, 1 : *nihil obtrectatores longi, ut putant, operis formidantes. Tunc enim laudanda est breuitas, cum, moras rumpens intempestiuas, nihil subtrahit cognitioni gestorum.*

nance concernant l'acquisition et la copie des manuscrits[129], le même Constance et après lui Julien[130] cherchent à susciter, chez les fonctionnaires de l'Empire, le goût des belles-lettres, et l'on comprend mieux ainsi comment ont pu coexister, chez Aurélius Victor, la passion de l'étude et les soucis d'une carrière. Dans un tel contexte, il est très naturel qu'un public assez nombreux ait éprouvé le besoin d'acquérir ou de se remettre en mémoire les principaux événements de l'histoire romaine et demandé pour cela des ouvrages peu étendus, de consultation rapide et facile.

Cependant le genre littéraire de l'*epitome* et du *breuiarium* n'est plus, à cette époque, une nouveauté. Bien qu'aucun texte ne nous indique de façon précise quelles étaient leurs caractéristiques, il semble bien qu'il faille faire une distinction entre l'un et l'autre : l'*epitome* était le résumé d'un ouvrage déjà existant, qui pouvait occasionnellement être étoffé à l'aide d'autres sources ; le *breuiarium*, plus personnel, était une vue

129. Cf. Themistius, *Or.* 4, 59 et *Cod. Theod.*, 14, 9, 2.
130. Cf. *Cod. Theod.*, 14, 1, 1. Rien ne nous a semblé mieux dépeindre l'état d'esprit de cette époque que ces lignes de P. Petit (*Libanius et la vie municipale à Antioche*, Paris, 1955, p. 384-385, n. 8) : « Ainsi donc, au fur et à mesure que le siècle s'avance, la culture est liée dans l'esprit de ceux qui l'acquièrent avec un rôle social et public dans la vie politique ou administrative. La culture n'est plus gratuite, ni l'objet d'un enrichissement individuel. Elle permet d'échapper au destin de la naissance et, jointe à l'appel du fonctionnariat, elle est le moyen de satisfaire une ambition qui s'oriente exclusivement vers la fonction d'Etat ». Petit cite également (p. 366, n. 4) un texte de Jean Chrysostome : « Un tel, humble et sorti de peu, ayant acquis la puissance des " logoi ", a exercé les plus grandes magistratures, est devenu très riche, a épousé une femme riche, a construit une belle demeure, est craint de tous et célèbre ». Tous ces faits nous paraissent éclairer admirablement la carrière de Victor. Ils permettent peut-être aussi d'expliquer le peu d'importance de son œuvre littéraire, réduite aux *Caesares*. Qui sait s'ils ne furent pas seulement pour lui, en début de carrière, un moyen d'attirer sur lui l'attention de souverains attachés aux belles-lettres, comme Constance ou Julien, et par là de s'élever dans la hiérarchie administrative ? Les prétentions stylistiques et littéraires que nous avons constatées chez lui s'accordent bien avec un tel état d'esprit. Et sa carrière montre qu'il a pleinement réussi.

d'ensemble, en raccourci, sur l'histoire romaine envisagée depuis ses origines, à partir de sources diverses, mais dont le nombre restait limité[131]. L'*epitome* existait déjà en Grèce et fut sans doute introduit à Rome au premier siècle de notre ère avec l'*Epitome Liuiana*, un résumé de Tite-Live, aujourd'hui perdu mais dont il nous reste des traces sous la forme des *Periochae* de cet auteur. L'*Epitome* de Florus, un contemporain d'Hadrien, en est l'exemple le plus célèbre, et les *Caesares* d'Aurélius Victor eux-mêmes inspireront, à la fin du IVe siècle, l'*Epitome de Caesaribus*. Quant au *breuiarium*, il semble plus spécifiquement latin : le mot apparaît pour la première fois chez Sénèque (encore ne s'y applique-t-il pas spécialement à un ouvrage historique)[132], et se retrouve ensuite chez Suétone pour désigner l'histoire de Lucius Ateius Praetextatus, un contemporain de Salluste[133]. Il n'est pas douteux que les *Caesares* appartiennent à ce second type. Le titre donné par les manuscrits, *Historiae abbreuiatae*, suggère d'ailleurs cette idée. Si le mot *breuiarium* a été évité à leur propos, c'est sans doute parce que les *Caesares* ne constituaient qu'une histoire impériale, et non une histoire romaine complète. On pourrait alors appliquer le mot *breuiarium* à l'ensemble du *Corpus*.

En tant qu'histoire impériale, les *Caesares* donnent une idée d'ensemble de l'Empire romain ; ils divisent les quelque quatre cents ans d'histoire qu'ils recouvrent en six périodes ; chacune d'elles est délimitée dans le texte par une digression qui sert, soit de conclusion à la période déjà étudiée, soit d'introduction à la période suivante. Ces périodes s'étendent successivement :

131. Nous empruntons cette distinction à Schanz-Hosius, *Geschichte der römischen Literatur*, Munich, 1927 et suiv., 4, 1, p. 513. Opelt, dans son article *Epitome* du *RLAC*, ne l'admet pas. Toute question de vocabulaire mise à part, il nous paraît intéressant de distinguer un ouvrage qui est le simple résumé d'une œuvre antérieure bien déterminée et un autre qui contient une vue d'ensemble, tirée d'œuvres diverses, sur une période historique.

132. Sén., *Ep.* 39, 1.

133. Suét., *Gram.* 10.

1. De l'avènement d'Auguste à la mort de Néron, avec, comme digression, les présages qui ont annoncé le déclin des Césars.

2. De l'avènement de Galba à la mort de Vitellius ; digression : moralité et culture littéraire chez les Césars.

3. De Vespasien à Domitien ; digression introduisant la période suivante : élévation à l'empire des *externi*, leur mérite.

4. De Nerva à la mort de Sévère-Alexandre ; digression : décadence morale.

5. De Maximin à Tacite ; digression : l'échec de la restauration sénatoriale et ses causes.

6. De Carus à Constance II ; conclusion : valeur éminente de l'empereur régnant et insuffisance de son entourage.

La division en six périodes n'est sans doute pas due au hasard : en effet, pour l'Antiquité, tant païenne que chrétienne, les nombres avaient une valeur symbolique. Pour les Pythagoriciens, six, somme des trois premiers nombres et produit de la triade par la dyade, est un nombre parfait qui exprime l'accomplissement et la perfection de l'univers. Saint Augustin, commentant la Genèse et les six jours de la Création, fait appel à des conceptions analogues[133bis]. Il divise ensuite l'histoire de l'humanité tout entière en six âges, le sixième impliquant à la fois accomplissement et renouvellement, puisqu'il contient la venue du Christ et prépare un

133 bis. Cf. Aug., *Ciu.* 11, 30: *quia per senarium numerum est operum significata perfectio.* Selon Augustin, Dieu lui-même semble se soumettre à la loi des nombres ; cf. *Gen. Litt.* 4, 7, 14: *quamobrem non possumus dicere propterea senarium numerum esse perfectum quia sex diebus perfecit Deus omnia opera sua* ; *sed propterea Deum sex diebus perfecisse opera sua quia senarius numerus perfectus est.* Sur ces questions, chez les païens et les chrétiens, voir Luneau, *Histoire du Salut chez les Pères de l'Eglise*, 1964, p. 42-44; 52; 344. La division de l'histoire humaine en grandes périodes de longueur inégale se rencontre déjà chez les Etrusques (cf. Censorinus, *De die natali*, 17, 5-6).

septième âge, situé celui-ci en dehors de l'histoire humaine et correspondant à la parousie[134].

Pour Victor, l'Empire romain depuis Auguste représentait donc un tout, avec un commencement et une fin : qu'Auguste fût un commencement[135], ce n'était pas une idée nouvelle : de son temps déjà, on l'appelait le nouveau Romulus, et, au IVe siècle, Lactance, dans un texte où il reproduit Sénèque, parle de son règne comme d'un retour, longtemps après la royauté, au pouvoir d'un seul et comme d'une nouvelle enfance[136]. Quant au renouvellement du sixième âge, il ne paraît pas non plus étranger aux conceptions de Victor : parlant du règne de Constantin, il nous déclare que son gouvernement a renouvelé pour ainsi dire la ville de Rome. Cette expression pouvait avoir, à l'époque, des résonances très diverses : conception païenne et cosmique de la *Roma renascens*, symbolisée parfois par le phénix, conception traditionnelle et juridique de la *renouatio imperii*, déjà chère à Auguste, enfin conception chrétienne d'une conversion de l'Empire (ἀνανέωσις, ἀναβίωσις, ou κάθαρσις d'Eusèbe). Pour Victor, il s'agit, à coup sûr, selon une tendance propre à l'esprit romain, de l'aspect le plus positif et le moins mystique de la *renouatio*, celui qui se réfère à l'œuvre politique, législative et militaire de Constantin[137]. Quant à l'hypothèse d'une fin plus ou moins proche du monde romain, si elle n'est pas exprimée nettement, elle n'est pas incompatible avec le pessimisme et le sentiment de décadence qui se dégagent souvent des *Caesares*.

La durée des différentes périodes envisagées par Victor est très inégale. Elle va de deux ans pour la seconde à cent trente neuf ans pour la quatrième ;

134. Cf. Aug., *Trin.* 4, 4, 7 : *et sexta aetate generis humani Filius Dei uenit et factus est filius hominis ut nos reformaret ad imaginem Dei.*

135. Voir début des *Caesares : mos Romae incessit uni prorsus parendi.*

136. Cf. Lact., *Inst.* 7, 15 : *rursus ad regimen singularis imperii recidit quasi ad alteram infantiam reuoluta.*

137. Sur la *renouatio imperii*, voir dans *RLAC* l'article *Erneuerung*, de G. Ladner, col. 262-264.

elle est commandée par l'idée que se fait l'auteur de l'histoire romaine. Pour les trois premières périodes, la subdivision adoptée par Victor apparaît tout à fait traditionnelle : la première et la troisième correspondent chacune à une dynastie, celle des Julio-Claudiens et celle des Flaviens, tandis que la seconde évoque la brève anarchie militaire qui les sépare. La quatrième, en revanche, couvre deux dynasties, les Antonins et les Sévères ; elle représente l'apogée de l'Empire, que Victor situe plus précisément encore sous son compatriote Septime-Sévère ; sa biographie est une des plus longues et des plus soignées du livre, dont elle occupe à peu près le centre. La cinquième coïncide avec la main-mise de l'armée sur l'Empire[138] et l'échec de la restauration sénatoriale, qui a paru possible à la mort d'Aurélien et sous Tacite ; c'est une époque de décadence, qui atteint son degré le plus bas sous Gallien ; la biographie de cet empereur, elle aussi fort développée, est caractérisée par des effets d'un pathétique intense et par l'ampleur des réflexions morales ou politiques. La dernière enfin, avec la tétrarchie et la dynastie constantinienne, est une période de troubles et d'usurpations incessantes mais aussi de renouvellement ; elle aboutit à une restauration de l'unité impériale.

La longueur du texte consacré par Victor à chaque période ne correspond pas toujours à sa durée. Si les trois premières sont à la fois de durée et d'étendue inégales, les trois dernières, bien que de durées différentes, font l'objet de développements sensiblement égaux. Il y a donc, dans la disposition des masses textuelles, un effet de dissymétrie pour les trois premières parties, de symétrie pour les trois dernières. La période qui donne lieu au plus long développement est la cinquième qui couvre 47 ans, contre 139 ans pour la quatrième et 78 ans pour la sixième avec des développements d'une étendue à peu près égale ; sur cette période

138. La manière dont Victor s'exprime au début et à la fin de cette période est significative ; 25, 1: *Maximinus... primus e militaribus... potentiam cepit suffragio legionum*, et 37,7: *muniuere militaribus et paene barbaris uiam in se ac posteros dominandi.*

de décadence, Victor, avec le pessimisme que nous lui connaissons, insiste tout particulièrement.

Technique biographique et technique historiographique.

Les Anciens distinguaient très consciemment, dans le genre historique, l'historiographie, essentiellement narrative, qui plaçait au premier plan les événements, et la biographie, plus descriptive, centrée autour d'un personnage. Cette distinction est clairement faite par Polybe et Plutarque chez les Grecs, par Cornélius Népos chez les Latins. Cependant, à l'intérieur de la biographie même, Leo, dans une étude déjà ancienne[139], a pu mettre en évidence deux tendances fondamentales. La première, influencée par l'historiographie, donnait une place importante au récit et aux préoccupations morales ou esthétiques ; elle serait représentée principalement par Plutarque. La seconde, impersonnelle et dépouillée, de caractère érudit et scientifique plutôt que littéraire, s'attache à élaborer des notices, où sont classés, sous des rubriques établies d'avance, les divers éléments biographiques qu'une documentation scrupuleuse a pu réunir ; issue de l'érudition alexandrine, et appliquée par elle surtout aux écrivains, cette méthode a trouvé dans les *Vies des douze Césars* de Suétone sa plus parfaite illustration. Si cette thèse, particulièrement dans son application à Suétone, qui fait preuve, plus qu'on ne le croit d'ordinaire, de préoccupations morales et littéraires, a paru trop absolue[140], elle n'en constitue pas moins une bonne base de départ pour toute étude concernant le genre littéraire de la biographie.

Les *Caesares*, nous l'avons déjà constaté en recherchant leurs sources, ont été conçus à la fois selon les normes d'une technique biographique (pour les 38 premiers chapitres), et celles d'une technique historiographique (pour les 4 derniers).

139. F. Leo, *Die griechisch-römische Biographie*, Leipzig, 1901.
140. Voir à ce sujet W. Steidle, *Sueton und die antike Biographie*, Zetemata I, München, 1951, p. 126.

La technique biographique est celle de Suétone ou de ses successeurs, qui servent à la fois de sources et de modèles. Tous les faits d'un règne gravitent alors autour de la personnalité impériale, sans qu'on tienne grand compte des comparses. Germanicus et Séjan, souvent mis au premier plan dans les *Annales* de Tacite, sont absents des *Caesares* ; le premier n'est cité qu'une fois, comme père de Caligula, le second n'est même pas nommé. La vie privée du souverain, toutes les fois que le sujet s'y prête, est longuement traitée ; il arrive qu'elle emplisse presque toute la biographie[141] ; les anecdotes sont nombreuses. Négligeant la chronologie, Victor a réparti sa matière sous les mêmes rubriques que Suétone : origine, avènement, campagnes et conquêtes, œuvre politique et administrative, législation, grands travaux publics, éducation et culture, caractère et vie privée, mort, funérailles, succession. Cependant, tenu par les exigences du *breuiarium*, il s'efforce de limiter le plus possible son développement. Aussi laisse-t-il systématiquement de côté ce qui se situe en dehors du règne, l'étude des ascendants et de la famille de l'empereur, ainsi que les étapes de sa carrière avant son avènement (exception est faite toutefois pour Septime-Sévère). D'autre part, soucieux d'introduire une certaine variété dans une présentation des faits qui risquait de devenir d'autant plus monotone qu'elle était plus concise, Victor opère un choix, parfois historiquement arbitraire, dans les rubriques qu'il traite et il en modifie l'ordonnance. C'est ainsi qu'il parle de la mort d'Auguste avant d'analyser son caractère et d'indiquer ses divers titres de gloire ; le même procédé, d'ailleurs, se rencontre déjà chez Suétone. Compte tenu de cette diversité, chaque biographie est en général composée régulièrement, chacune des rubriques envisagées se trouvant épuisée quand on passe à la suivante. La vie de Septime-Sévère fait pourtant exception : certains thèmes y sont repris plusieurs fois[142] ; mais il ne s'agit pas là d'une

141. Pour Caligula, Néron ou Commode, dont l'œuvre politique apparaît insignifiante et négligeable.

142. Celui des *funera* (§§ 6 et 30) et celui des *artes liberales* (§§ 22 et 28).

négligence, qui pourrait s'expliquer par une juxtaposition maladroite de sources mises bout à bout, car Victor, loin de reproduire textuellement ses sources, les refond toujours dans une forme qui lui est personnelle. Il s'agit, au contraire, de mettre en valeur, par opposition aux autres, une biographie particulièrement soignée, riche en anecdotes et seule à contenir des détails autobiographiques.

C'est, en revanche, une technique historiographique, essentiellement narrative et plaçant au premier plan le fil des événements, qui apparaît au chapitre 39, avec le règne de Dioclétien. La matière historique elle-même s'est modifiée : la direction collégiale de l'Empire ne permet plus, en effet, de tout centrer sur le même homme. Pourtant, quand, de nouveau, l'Empire se trouve soumis à un seul souverain, la technique n'est pas modifiée pour autant, car les développements concernant la vie privée, les anecdotes pittoresques ne reparaissent pas et le souci de présenter les événements dans l'ordre chronologique reste prédominant. Vraisemblablement, comme nous l'avons déjà remarqué, Victor reste fidèle à une source de caractère narratif.

Il serait, d'ailleurs, artificiel de vouloir opposer d'une façon trop absolue ces deux manières. Toute biographie contient forcément des éléments narratifs : le récit de la mort de Néron, chez Suétone, en témoigne. Inversement l'historiographie fait appel à la biographie : les portraits d'empereurs qui, chez Tacite et chez Ammien, interrompent le récit, en sont la preuve. Dans la partie biographique des *Caesares*, la matière impose parfois de longs développements narratifs : les événements de 69, ou de 238, qui se succèdent rapidement, les multiples usurpations et révoltes du règne de Gallien, par exemple[143] ; de même pour certains épisodes de la vie de cour[144], Victor s'inspire de Tacite plutôt que de Suétone. A la fin du livre, en revanche, les portraits de Constantin ou de Constance II, l'analyse de l'œuvre

143. 33, 8-14.
144. Dans les biographies de Claude et de Néron tout particulièrement.

des tétrarques ou de Constantin nous ramènent aux rubriques de la biographie[145]. Il y a donc interférence des deux techniques, avec prédominance successive de l'une ou de l'autre, et l'unité de l'ouvrage se trouve ainsi préservée.

L'aspect anecdotique des *Caesares* n'en est pas moins frappant ; il s'agit là d'un procédé coutumier au genre biographique et recommandé par Plutarque au début de sa *Vie d'Alexandre.* Victor aime à mettre en scène directement les empereurs, à rapporter certains de leurs propos. Suétone le faisait avant lui et, après lui, Ammien citera les mots célèbres de l'empereur Julien. Des recueils entiers de ces propos fameux étaient utilisés dans les écoles de rhétorique ; on en connaît, en grec, de Plutarque, en latin, de Valère-Maxime[146]. Les paroles ainsi reproduites peuvent être celles de l'empereur lui-même[147], mais aussi des réflexions faites à son sujet[148] ; elles ont souvent un aspect moralisateur, mais peuvent être aussi simplement pittoresques, parfois même humoristiques[149]. Presque toujours elles prennent la forme de ces formules frappantes, stylistiquement travaillées, que les rhéteurs appelaient *sententiae*[150] ; il arrive souvent qu'il s'établisse un véritable dialogue en raccourci entre deux interlocuteurs[151], leurs répliques étant rapportées soit au style direct,

145. 39, 46-47 ; 40, 27-28 ; 41, 19-21 ; 42, 23-24. Dans un article relativement récent, A. Momigliano (*Il trapasso fra storiografia antica e storiografia medievale*, in *Riv. stor. ital.*, 81, 1969, p. 286-303 ; plus spécialement p. 295-296) a souligné, à l'époque tardive, et plus particulièrement dans l'*H.A.*, une certaine confusion entre la technique de la biographie et celle de l'historiographie, dont la distinction avait été jusque là respectée. R. Syme (*Ammianus Marcellinus and Historia Augusta*, Oxford, 1968) avait déjà fait une remarque analogue.

146. De Plutarque, il reste des recueils de propos de rois, de généraux, de Romains célèbres. Quant aux *Faits et dits mémorables* de Valère-Maxime, ils sont bien connus.

147. C'est le cas le plus fréquent : 3, 8 ; 5, 14 ; 13, 9 ; 20, 11 ; 21, 3 ; 26, 29.

148. 3, 7 ; 11, 6.

149. 11, 6.

150. 20, 29 ; 21, 3.

151. 20, 11 ; 21, 3.

soit au style indirect, soit encore sous une forme qui fait alterner ces deux modes d'expression[152]. De telles variations rappellent les *progymnasmata* des rhéteurs, et l'on peut faire des rapprochements entre les textes de Victor et l'étude théorique et pratique que Théon fait de la *chrie*[153]. Parfois aussi, la scène prend un tour romanesque ; celle qui met en présence Caracalla et Julia Domna, sa belle-mère, dans des circonstances particulièrement scabreuses, rappelle curieusement l'épisode de Cnémon et Démanaété dans les *Ethiopiques* d'Héliodore[154]. Cette veine de l'histoire romancée, qui se rencontre aussi dans d'autres passages, non dialogués toutefois, des *Caesares*[155], sera plus tard exploitée dans l'*Histoire Auguste*. La technique de Victor s'inspire aussi de celle des *elogia* et des *tituli* qui, sous une forme lapidaire et concise, évoquaient la carrière et le caractère des grands personnages ; cette technique utilise de courtes propositions coordonnées ou juxtaposées, comportant une structure métrique soignée, et fait appel à divers procédés rhétoriques : parallélismes, antithèses, chiasmes[156]. Déjà utilisée par Salluste et Tacite dans leurs portraits d'hommes politiques ou d'empereurs, elle peut avoir été transmise à Victor par ces grands historiens. Cependant la mode des *elogia* et des *tituli* n'avait pas disparu au IVe siècle. L'exemple des *Caesares* d'Ausone, qui retracent en quatre vers, en s'inspirant de Suétone, les traits jugés importants ou pittoresques des empereurs d'Auguste à Héliogabale, en sont une preuve. Mieux encore, Symmaque pratique de propos délibéré le genre des *imaginibus praescripta*

152. Style direct : 20, 11 ; 21, 3 ; style indirect : 5, 14 ; alternance : 11, 6.

153. Théon, *Progymn.* 5, Speng. II, p. 96-106 ; voir aussi Hermogène, *Progymn.* 3, Speng. II, p. 5-7.

154. Hél., *Eth.* 1, 10 ; voir aussi Xén. Eph., *Eph.* 1, 3, 2.

155. Par exemple, 33, 12, Postumus et la femme d'Attitianus, et aussi 39, 11, Carin et les femmes de ses officiers.

156. 4, 2 : *denique bonis auctoribus compressa per eum uitia ac per Galliam Druidarum famosae superstitiones* ; *lata iura quam commodissima* ; *curatum militiae officium* ; *retenti fines seu dati imperio Romano* ; *...caesaque Musulamiorum manus* ; *simul ultima occasus, Britanniae partes contusae, quam solam*

epigrammata pour célébrer les mérites de certains de ses contemporains[157]. Ainsi les *Caesares* de Victor nous apparaissent bien comme un nouvel exemple de l'osmose des genres, si répandue à son époque.

Appréciation d'ensemble : Aurélius Victor et Eutrope.

Aurélius Victor se distingue des autres abréviateurs par un souci constant d'affirmer sa propre personnalité, dans le domaine de la technique littéraire comme dans celui des idées, et il se dégage des *Caesares* une impression de recherche et d'effort, un souci d'utiliser toutes

adiit, Ostia profectus mari. On constatera ici un bon exemple de prose métrique, avec clausules en fin d'hexamètre, en double spondée, en crétique ; isosyllabie des deuxième et troisième membres. On peut citer également 13, 9 : *aequus clemens patientissimus atque in amicos perfidelis* ; 20, 14 : *felix ac prudens, armis praecipue* ; 20, 28 : *ortus medie humili, primo litteris, dehinc imbutus foro* ; 21, 2 : *patiens communis tranquillusque, pari fortuna et eodem matrimonio quo pater.* On peut faire quelques rapprochements, sous le rapport du style, avec des inscriptions recueillies par Bücheler, par exemple I, 42 : *hic est illa sita pia fruga casta pudica Sempronia* ; I, 534 : *Pompeius nunc requiescit concolor uictor suauis fidusque sodalis.* H. Hildesheimer (*De libro qui inscribitur De uiris illustribus urbis Romae quaestiones historicae*, Berlin, 1880, p. 36-39) a relevé des correspondances terme à terme entre le *De u.i.* et les *elogia*, mais il ne croit pas à une influence des *elogia*, seulement à la présence de sources communes. Cependant l'influence des *tituli* sur les historiens romains a été signalée par P. Rambaud (*Le portrait dans l'historiographie romaine*, in *Les Etudes Classiques*, 38, 1970, p. 446). Certaines analogies aussi se laissent voir entre les *Caesares* d'Ausone, directement inspirés des *tituli*, et ceux de Victor : 1) Ausone, comme Victor, accorde une grande importance à la durée des règnes ; il en traite d'ailleurs dans une strophe spéciale, en dehors des *tetrasticha* ; 2) même attitude à l'égard de la mort des empereurs ; 3) enfin, on remarque çà et là divers points de rencontre qui, sans révéler nécessairement une filiation directe, témoignent d'une homogénéité dans la tradition : jugements analogues, favorables (Septime-Sévère) ou défavorables (Hadrien), voire même correspondances assez étroites dans l'expression : Vict. 5, 4 : *uti pigeat pudeatque memorare huiuscemodi quempiam*, et Aus. 28 : *disce ex Tranquillo* ; *set meminisse piget* ; Vict. 23, 1 : *in palatii penetralibus altaria constituit*, et Aus. 97 : *tunc etiam Augustae sedis penetralia foedas* ?.

157. Cf. Symm., *Ep.* 1, 3.

les ressources de la rhétorique et de se hausser au niveau des grands historiens stylistes, Tacite et surtout Salluste. Victor les imite sans réussir à les égaler, à beaucoup près. Son œuvre est loin d'avoir l'homogénéité et la tenue littéraire du bréviaire d'Eutrope. Entre les deux auteurs, le contraste est frappant. Eutrope envisage l'histoire romaine dans son ensemble ; Victor n'écrit qu'une histoire impériale. Eutrope cherche à exposer avant tout les faits essentiels, il s'efface volontairement devant eux, il a le souci de la chronologie, de la situation des événements dans l'espace comme dans le temps ; Victor veut donner une certaine idée de chaque règne en choisissant un certain nombre de faits qui lui paraissent caractéristiques, il présente son interprétation des événements et exprime son point de vue personnel. Eutrope mentionne presque toujours la *consecratio* de l'empereur décédé ou au contraire l'absence de cette *consecratio* : son jugement se confond avec celui du sénat. Victor, dont les prises de position ne sont pas très différentes, donne à ses jugements une allure d'indépendance et d'originalité. Bien que Victor fasse état de faits par ailleurs peu connus, Eutrope, malgré sa propension à raccourcir systématiquement la biographie des mauvais empereurs, livre une information plus complète et plus objective, plus précieuse pour l'historien. Le style d'Eutrope est clair et simple ; il coule d'un mouvement doux et régulier ; les mots de Cicéron, qui définissent le style idéal de l'historiographie, lui conviendraient parfaitement si son expression était un peu plus ornée[158] ; Victor au contraire manque de régularité et d'homogénéité, il passe sans transition de la documentation la plus utile et la plus sérieuse aux anecdotes les plus futiles et les plus vulgaires ; la forme s'en ressent et elle est souvent dure et heurtée. Victor recherche visiblement l'originalité, il s'efforce de satisfaire dans le public auquel il s'adresse des goûts divers, parfois contradictoires, celui de la grande histoire et celui de l'anecdote, celui du récit romanesque, des racontars d'un goût douteux, et celui

158. Cf. Cic., *De or.* 2, 15, 64.

d'une pensée politique, sinon très personnelle, du moins noble et soucieuse de moralité. Les *Caesares*, pourtant, avec leurs outrances et leurs maladresses, ne laissent jamais le lecteur indifférent ; ils atteignent quelquefois à une réelle force d'expression. Ils ne furent, après tout, qu'un essai de jeunesse et l'on peut regretter que Victor s'en soit tenu là : peut-être nous eût-il donné, avec plus d'expérience et de maturité, une œuvre de grande valeur. Car sa manière composite n'est pas sans annoncer, avec le souffle en moins, celle d'Ammien Marcellin. Ce dernier ne s'y est sans doute pas trompé. C'est pourquoi il a voulu rendre à notre auteur l'hommage que nous avons cité.

Destinée des Caesares. Les *Caesares* eurent un succès durable. Ils pouvaient intéresser à la fois des gens pressés de rassembler une documentation sur l'Empire, des amateurs de pittoresque et des lettrés. Saint Jérôme les cite dans une lettre écrite vers les années 380/381 : il compte y trouver une documentation sur les persécuteurs[159]. L'*Histoire Auguste* les a certainement utilisés et la *Vita Seueri* les transcrit parfois mot pour mot[160]. Plus tard, au milieu du VIe siècle, Jean Lydus, qui écrivait sous Justinien, nomme et cite Victor dans son *De magistratibus*, écrit en grec ; ce qui

159. Cf. Hier., *Ep.* 10, 3. Cependant Jérôme emprunte peu à Victor. Les seuls rapprochements que l'on puisse faire concernent *Caes.* 21, 1 : *quod indumenta in talos demissa largiretur, Caracalla dictus, cum pari modo uestes Antoninianas nomine suo daret*, et Hier., *Chron.* 213, d, ed. Helm : *Antoninus Caracalla cognominatus propter genus uestis, quod Romae erogauerat, et e contrario Caracallae ex eius nomine Antoninianae dictae* ; *Caes.* 28, 1 : *Philippus ...sumpto in consortium Philippo filio...*, et Hier., *Chron.* 217, e: *Philippus Philippum filium suum consortem regni fecit.* ; *Caes.* 39, 43 : *caesi Marcomanni Carporumque natio translata omnis in solum nostrum*, et Hier., *Chron.* 226, b : *Carporum et Basternorum gentes in Romanum solum translatae.* En revanche, les emprunts de Jérôme à Eutrope sont nombreux ; il ne fait aucun doute que déjà il considérait Eutrope comme un abréviateur plus clair et plus facile à consulter.

160. *H.A.*, *Sept. Seu.* 17-18.

nous prouve que les *Caesares* étaient lus à Constantinople à cette époque[161]. Au VIIIe siècle Paul Diacre, dans le *De gestis Langobardorum*, invoque l'autorité de Victor, mais il semble bien que ce soit d'après l'*Epitome de Caesaribus* et non d'après les *Caesares*[162]. En effet, pendant tout le Moyen Age, Eutrope et l'*Epitome*, d'un style plus simple et d'une lecture plus facile, ont été préférés aux *Caesares* ; c'est, au moins en partie, une explication possible du petit nombre de manuscrits qui nous les ont transmis.

La tradition manuscrite. Le *corpus* comprenant l'*Origo gentis Romanae*, le *De uiris illustribus* et le *Liber de Caesaribus* ne nous est parvenu que par deux manuscrits du XVe siècle.

Le *codex Bruxellensis* ou *codex Pulmani* (*P*), de la bibliothèque Royale, nn. 9755-9763, contient le *De officiis* de Cicéron, notre *corpus*, des discours tirés d'Hégésippe, de Salluste, de Tite-Live, le *Pro Sulla* de Cicéron. Il date du début du XVe siècle et a été copié dans les Flandres en écriture humanistique sans abréviation ou presque ; il porte en marge des corrections de seconde et troisième main ainsi que quelques annotations. Il comporte des lacunes dont certaines peuvent être comblées par *O*. Son texte est moins fautif que celui de *O*, mais le copiste est un *doctus* qui a pu le corriger dangereusement.

Il a appartenu successivement à Jean Loemel, chapelain de Saint-Denis de Liège, à l'érudit Poelman (sur certains folios on lit : *sum Theod. Pulmani*), qui l'a communiqué à Schott. Ce dernier en a fait le texte de base de son édition, parue en 1579. C'est l'édition princeps des *Caesares*. A la mort de Poelman, il fut

161. Cf. Lyd., *De mag.* 3, 7.
162. Pour une étude détaillée de la destinée médiévale d'Aurélius Victor, voir S. D'Elia, *Studi sulla tradizione manoscritta di Aurelio Vittore*, Napoli, 1965, p. 14-51; sur le texte en question, p. 29.

acquis par les Jésuites d'Anvers, puis par la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

Après son utilisation par Schott, ce manuscrit a disparu pendant près de trois siècles. Il n'a été retrouvé qu'en 1850 par Mommsen à Bruxelles.

Le *codex Oxoniensis* (O), de la Bodleian Library, *Canon. Lat.* 131, est divisé en deux parties, dont la première contient une traduction latine des *Mémorables* de Xénophon et la seconde notre *Corpus*. La première partie est en écriture gothique, la seconde en écriture humanistique grossière encore contaminée d'éléments gothiques, mais les deux parties sont de la même encre. Cette écriture, très lisible, comporte de nombreuses abréviations. Certaines particularités orthographiques révèlent que le manuscrit a été copié en Italie. Il contient, à la suite des *Mémorables*, une dédicace au cardinal Colonna, datée de 1453. En marge figurent des additions dues à une seconde main. Elles comblent un certain nombre de lacunes. Bien que le texte soit souvent fautif, il ne doit pas être négligé : le copiste est un *indoctus* qui peut avoir, en certains cas, conservé la bonne leçon.

Ce manuscrit est resté inconnu de tous les anciens éditeurs. Il n'a été retrouvé qu'à la fin du XIXe siècle par Hirsch Hildesheimer à Oxford, où il était mêlé à d'autres manuscrits recueillis au XVIIIe siècle à Venise par le chanoine Canonici. Seul, le dernier éditeur des *Caesares*, Pichlmayr, a pu le collationner pour son édition de 1892.

O et *P* ne dépendent pas l'un de l'autre, mais sont indubitablement de la même famille.

Schott, pour son édition du *corpus* parue en 1579 (édition *princeps* pour l'*Origo* et les *Caesares*, non pour le *De uir. ill.* et l'*Epitome*), a pu utiliser, en dehors de *P*, un autre manuscrit, aujourd'hui perdu, jadis possédé par l'érudit Matal et désigné sous le nom de *codex Metelli* (*M*). Schott n'a pas eu en mains propres le *codex Metelli* ; il a seulement été informé de certaines leçons, communiquées par un ami[163]. Le ma-

163. *Ibid.*, p. 60.

nuscrit nous est connu indirectement par deux études de Schott jointes, la première à son édition de 1577 du *De uir. ill.*, la seconde à celle du *corpus*, en 1579, ainsi que par une lettre de Matal à Pighi, non datée et parue pour la première fois en 1609, dans une réédition du *corpus*, donnée par Schott quelques années après la mort de Matal. Cette lettre a été reproduite dans d'autres éditions, celles d'Anne Dacier en 1681, de S. Pitiscus en 1696, et plus récemment celle de l'*Origo*, due à G. Puccioni, en 1958.

Le *codex Metelli*, que Schott considérait comme très ancien et faisait remonter au XIe siècle, n'était pas, selon S. d'Elia, antérieur au XIIIe siècle[164]. Ce serait, toujours d'après d'Elia, l'archétype dont dépendraient directement *O* et *P*. Mais, sur ce dernier point tout au moins, son argumentation, si ingénieuse soit-elle, ne nous a pas semblé pouvoir entraîner une adhésion sans réserve. La dépendance directe de *OP* par rapport à *M*, possible à la rigueur, n'est pas évidente ; outre d'assez sérieuses divergences entre *M* et *OP*[165], certaines leçons correctes de *M* en face de leçons fautives de *OP*, révélées par la lettre de Matal et déjà signalées par S. Mariotti[166], infirmeraient plutôt cette hypothèse et donneraient à penser que *M* appartenait à une famille différente de manuscrits. Les raisons invoquées par d'Elia pour écarter cette thèse ne nous ont pas paru décisives[167].

Les leçons de *M*, connues d'après les notes de Schott ou la lettre de Matal, ne concernent, dans les études dont nous avons pu prendre connaissance, que l'*Origo*, le *De uir. ill.*, le *titulus* de la première ou la ligature qui relie les deux opuscules. Pour les *Caesares*, nous avons fait nous-même l'enquête. Comme Schott n'a pu uti-

164. *Ibid.*, p. 97-125.
165. Elles sont d'ailleurs relevées par S. d'Elia, *o.c.*, p. 72.
166. S. Mariotti, *Il codex Metelli nella tradizione dell'Origo gentis Romanae*, in *St. classici e orientali*, 10, 1961, abondamment cité par S. D'Elia.
167. S. D'Elia, *o.c.*, p. 121 : l'accord de *M* tantôt avec *O*, tantôt avec *P* ; le peu de diffusion du *corpus* ; la proximité, dans le temps, de *M* et de *OP*.

liser que *P* et *M*, les leçons figurant dans son texte ou dans son commentaire, qui sont différentes du texte de *P* et qui ne proviennent pas d'une conjecture, doivent vraisemblablement appartenir à *M*, bien que Schott ne désigne jamais nettement le *codex Metelli*, mais se contente de vagues appellations, comme *uetus liber*, *uet. cod.*, *m.s.* ou *M.S.*, pour citer les manuscrits qu'il utilise. Parfois même ne figure aucune indication. Nous avons ainsi relevé quatre leçons qui ont sans doute été tirées de *M* :

a) *Caes.* 16, 9 : tantumque in arte sapientiae / *lego* tantumque Marco sapientiae (Marco dans *P*).

b) *Caes.* 20, 20 : *M.S.* facilius ea patrabantur quo implacabilis delictis / *forte* eo, *&* quo implacabilior delictis (eo patrabantur quo implacabilis dans *P*).

c) *Caes.* 42, 12 : ob saeuitiam / scenicum atque animum trucem *erat in uet. cod. quod sequetur qui probabit* (saeuitiam dans *P*).

d) *Caes.* 42, 25 : clarius / *ita uetus liber* ; *quid si praeclarius, quod atrox opponi queat ? sed illa non inusitata id aetatis script. loquendi forma, pro melius, humanius* (praeclarius dans *P* : Schott adopte clarius).

Les cas a) et b) n'apportent rien pour l'établissement du texte : le sens, de toute façon, impose la leçon de *P*. On peut d'ailleurs se demander s'il s'agit bien là de leçons de *M*, et non, tout simplement, de mauvaises lectures de *P* (confusion de *in*/*m*, *t*/*c*, *e*/*o*, *a*/*o*). Les cas c) et d) méritent d'être mieux examinés : on ne saurait invoquer de mauvaises lectures et le sens n'impose pas sans contestation possible une des leçons. Cependant l'accord de *O* et de *P* sur *saeuitiam* et *praeclarius* nous paraît justifier leur adoption. En fait, les leçons de *M* (d'ailleurs supposées telles) ne sont que de peu de secours pour établir le texte des *Caesares*.

Aussi doit-on recourir à la tradition indirecte, qui permet de remonter à une tradition manuscrite plus ancienne et qui est fournie essentiellement :

1°) par les sources de Victor, surtout Suétone et, à un moindre degré, Tacite ;

2°) plus encore par les œuvres qui, à des degrés divers, dépendent de lui : le *breuiarium* d'Eutrope, l'*Histoire Auguste*, l'*Epitome* enfin, qui souvent reproduit mot pour mot le texte des *Caesares*. Les plus anciens manuscrits de ces ouvrages nous permettent de remonter au IXe siècle.

Cette méthode a déjà été utilisée avec profit, et S. d'Elia a pu trancher avec bonheur certains points de détail[168]. Mais bien des passages restent encore obscurs et l'on a vu fleurir à leur propos les conjectures les plus diverses et les plus fantaisistes. Dans l'obligation de recourir, nous aussi, à l'*emendatio*, nous l'avons fait avec prudence, en nous écartant le moins possible du texte de *O* et de *P*.

Éditions. Depuis 1579, les *Caesares* ont souvent été réédités ; ils sont, la plupart du temps, accompagnés des deux autres ouvrages du *corpus* et de l'*Epitome*. Nous avons relevé en tout une quarantaine d'éditions ; certaines comportent de précieux commentaires et particulièrement intéressantes nous ont paru celles qui rassemblaient les notes des grands humanistes des XVIe et XVIIe siècles. Trois d'entre elles surtout nous ont paru dignes d'être signalées :

Sex. Aurelii Victoris Historiae Romanae breuiarium... ex bibliotheca Andreae Schotti ; cuius etiam notae adiectae sunt. Antuerpiae, ex officina Christophori Plantini, 1579. Le volume contient, nous l'avons déjà dit, l'édition princeps des *Caesares*, fondée essentiellement sur *P* ; Schott a bien débrouillé le travail en effectuant une foule de corrections qui s'imposaient ; son commentaire exégétique et historique, quoique

168. S. D'Elia, *Ricerche sulla tradizione manoscritta e su testo di Aurelio Vittore e dell'Epitome de Caesaribus*, Napoli, 1969. Résultats obtenus indiqués p. 133-138 pour la tradition de l'*Epitome*, p. 165-167 pour celle de l'*H.A.*, p. 115-116 pour Tacite et Suétone.

succinct, est encore précieux. Il nous révèle, dans sa préface, qu'il a profité des avis et des conseils d'autres humanistes (Oliuarius, Puteanus, Nic. Faber). Dans une étude *De auctore Virorum Illustrium*, il signale l'existence du *codex Metelli* qu'il croit vieux de cinq cents ans, ce qui le ferait remonter au XIe siècle. Le *De uir. ill.* et l'*Epitome* sont accompagnés aussi de commentaires et à la fin du volume figurent des corrections de Vinetus au texte de l'*Epitome*. Les *indices* sont très incomplets.

Ioannis Arntzeni S. A. V. historia Romana, cum notis integris Dominici Machanei, El. Vineti, Andr. Schotti, Iani Gruteri, nec non excerptis Frid. Sylburgi et Annae Fabri filiae. Amstelodami et Traiecti Batauorum, apud Ianssonio Waesbergios, 1733. Cette édition « variorum » est très précieuse car elle dispense pratiquement de consulter les éditions antérieures, notamment celles de Sylburg (1588), d'Anne Dacier (éd. *ad usum Delphini*, 1681), de S. Pitiscus (1696). On y trouve également, outre la préface de Arntzen, des notes critiques, la lettre de Matal à Pighi concernant le *codex Metelli*, une lettre de Schott à Juste-Lipse, des études d'humanistes sur Aurélius Victor et les préfaces de Schott, d'Anne Dacier et de S. Pitiscus. Ajoutons enfin un très riche *index uocum et locutionum*.

S.A.V. Hist. Romana ex editione Th. Chr. Harlesii cum notis et interpretatione in usum Delphini accurate recensita. Londini, 1829, 2 vol., apud A.J. Valpy. Cette édition, qui se présente comme scolaire, n'est pas à négliger. S'inspirant de Arntzen et de F. Gruner (éd. 1757), elle contient à peu près les mêmes documents que l'édition de 1733, mais sous une forme plus commode et plus maniable. Dans le premier volume, le texte du *corpus* est accompagné de notes critiques, de testimonia, de textes parallèles, la plupart tirés de l'*H.A.* Le second volume est entièrement consacré à des notes complémentaires et reproduit l'index de l'édition Arntzen.

Seules ont tenu compte des manuscrits *O* et *P* les éditions suivantes :

Sexti Aurelli Victoris de Caesaribus liber. Ad fidem codicum Bruxellensis et Oxoniensis, recensuit Franciscus Pichlmayr. Programma gymnasii Ludouiciani Monacensis (avec un apparat critique très complet), 1892.

Sexti Aurelii Victoris liber de Caesaribus, praecedunt Origo gentis Romanae et liber De uiris illustribus urbis Romae, subsequitur Epitome de Caesaribus, recensuit Fr. Pichlmayr, Lipsiae, Teubner, 1911.

Editio stereotypa correctior editionis primae addenda et corrigenda collegit et adiecit R. Gruendel, Lipsiae, Teubner, 1961.

Reproduction de l'édition précédente avec l'addition d'un *Index uerborum* du *De uiris illustribus* emprunté à l'édition de Keil et remanié, 1966.

Nous avons enfin utilisé avec grand profit les notes critiques récemment publiées par S. d'Elia dans *Ricerche sulla tradizione manoscritta e sul testo di Aurelio Vittore e dell'Epitome de Caesaribus*. Napoli, 1969. Nous avons adopté certaines de ses suggestions et toujours lu les autres avec intérêt[169].

Plusieurs traductions allemandes ont paru aux XVIIIe et XIXe siècles. Nous citerons celles de Hildebrand (Leipzig, 1795), Kloss (Stuttgart, 1837), Frobiger (Stuttgart, 1866). Récemment Victor a été traduit en anglais par Edw. C. Echols (1962) et en russe (avec commentaire) par Sokolov (*Vestnik drevnej Istorii*, 86 (4), 1963, 215-257 ; 87 (1), 1964, 229-252). Nous n'avons pu utiliser ces travaux.

La dernière traduction en français, publiée en 1846 dans la collection Panckoucke, est due à N.A. Dubois ; elle nous a été souvent utile, mais elle reste souvent loin

169. Au moment où notre travail était sous presse, nous avons eu connaissance d'un important article de S. d'Elia : *Per una edizione critica di Aurelio Vittore : Conclusioni*, publié dans le *Bollettino di Studi Latini*, 3, 1973, p. 52-75.

Ces pages, où l'auteur reprend, en les complétant et en les précisant utilement, les données de ses précédents travaux, doivent servir d'introduction à sa propre édition des *Caesares*. Nous n'avons pas cru devoir, après les avoir lues, modifier nos points de vue, sans prétendre, naturellement, leur donner un caractère absolument définitif.

du texte et s'appuie sur un texte maintenant périmé, issu du seul manuscrit *P* recensé par Schott.

La présente édition. Dans cette édition, nous nous sommes efforcé, toutes les fois que cela se pouvait, de conserver le texte des manuscrits. En cas d'impossibilité absolue, nous l'avons modifié le moins possible. Cela nous a quelquefois entraîné à reprendre des leçons admises par les premiers éditeurs et abandonnées par la suite, notamment par la critique du XIX[e] siècle. Nous pensons ainsi avoir pris le parti de la prudence, tout en espérant que les progrès de la critique permettront d'améliorer encore, en s'appuyant sur des bases rigoureusement scientifiques, le texte que nous proposons.

Quant à la traduction, elle a présenté de fréquentes difficultés. Le latin de Victor est quelquefois obscur, mais surtout son style heurté et tendu passe difficilement d'une langue à l'autre. Certains effets produits par un ordre des mots insolite sont pratiquement impossibles à rendre en français. Nous avons alors préféré, fût-ce aux dépens de la stricte exactitude, conserver à notre traduction une allure aussi claire que possible et de toute façon conforme au génie de la langue française. Une certaine maladresse, pourtant, l'embarras de plusieurs périodes construites d'une manière très lâche se laissent entrevoir çà et là sans que nous ayons cherché à l'éviter. Ainsi apparaîtront les insuffisances d'un écrivain de second ordre dont les ambitions ont parfois dépassé les possibilités.

Nos notes complémentaires ont été conçues pour apporter divers éclaircissements sur le plan historique, mais surtout nous y avons rassemblé des textes qui se rapprochent de celui de Victor. Certains lui sont antérieurs, d'autres postérieurs. Cela n'implique pas nécessairement que Victor ait utilisé directement les premiers, ni qu'il ait inspiré directement les seconds. Mais les uns comme les autres constituent un environnement qui situe l'œuvre dans une tradition historique et culturelle. Ils aideront ainsi à mieux comprendre et apprécier les

Caesares : peut-être aideront-ils aussi à résoudre certains problèmes de traduction, voire de texte.

Nous remercions bien vivement les maîtres qui nous ont aidé dans notre travail : M. P. Wuilleumier qui a bien voulu le patronner et le réviser, M. J. Fontaine dont les conseils fréquents et nombreux nous ont été très précieux et M. A. Chastagnol qui nous a donné sur le plan historique une foule de renseignements. Ajoutons que, sur un point important, M. H.-G. Pflaum a eu l'amabilité de nous communiquer un travail encore inédit.

CONSPECTUS SIGLORUM

CODICES

M	Codex Metelli, saec. XIII, ut uidetur.
O	Oxoniensis, Bodleianus Can. lat. 131, saec. XV (A.D. 1453).
P	Bruxellensis uel Pulmani, Bibl. Regia 9755 / 9763, saec. XV.

EDITORES ET EMENDATORES

Arn.	J. Arntzen, ed. 1733.
Bae.	W.A. Baehrens, in *Mnemosyne*, XL, 1912, p. 251-257 ; *Glotta*, IV, 1913, p. 265 ; *Jahr. über die Forschr. der klass. Altertumwissenschaft*, CCVIII, 1926, p. 1-8.
Cas.	J. Casaubon, ed. 1670.
Cohn	A. Cohn, ex Pich. editione.
Corb.	P.B. Corbett, in *Scriptorium*, III, 1949, p. 253-257.
Dac.	Anna Dacier, ed. 1681.
Dam.	P.H. Damsté, in *Mnemosyne*, XLV, 1917, p. 367-382.
El.	S. d'Elia, *Ricerche sulla tradizione manoscritta e sul testo di Aurelio Vittore e dell' Epitome de Caesaribus*, Napoli, 1969.
Frei.	J. Freinsheim, in ed. Curtii, 1648, p. 79.
Freu.	J. Freudenberg, *Zu des A. V. uiri illustres und Caesares*, in *Hermes*, IX, 1874, p. 489-497.
Frise	J.B. Frise, ed. 1804.
Gru.	J. Gruter, ed. 1670.
Jord.	H. Jordan, *Zur Topographie von Rom*, in *Hermes*, II, 1867, p. 86-88 ; *Ueber das Buch*

Origo gentis Romanae, in *Hermes*, III, 1868, p. 392, n. 1.

Klotz C.A. Klotz, *Miscellanea critica*, 1763, p. 37.

Mae. J. Maehly, *Zur Kritik der Caes. des Sex. Aur. Vict.*, in *Jahr. für class. Philol.*, 71 Bd., 1855, p. 264-268.

Mom. Th. Mommsen, *Zu den Caes. des Sex. Aur. Vict.*, in *Sitzungberichte der kgl. preussichen Akademie der Wiss. zu Berlin*, 1884, II, p. 951-958.

Oli. Oliuarius, ex Pich. editione.

Opitz Th. Opitz ; *Zur Kritik der Caes. des Sex. Aur. Vict.*, in *Jahr. für class. Philol.*, 117 Bd., 1878, p. 650-656.

Pant. Petrus Pantinus, ex Pich. editione.

Pets. M. Petschenig, *Zu spätlateinischen Schriftstellern*, in *Philologus*, LIV, 1899, p. 154.

Pich. F. Pichlmayr, ed. 1892 ; 1911 ; 1961 ; 1966.

Put. Cl. Puteanus, ex Pich. editione.

Sch. A. Schott, ed. pr. 1579.

Stab. F. Stabile, in *Rivista di Fil. e d' Ist. classica*, XLVII, 1919, p. 388-393.

Syl. F. Sylburg, ed. 1733 (ex Arn. editione).

Syme R. Syme, in *Ammianus Marcellinus and the Historia Augusta*, Oxford, 1968, p. 55-56.

Wal. F. Walter, in *Blätter für das bayerische Gymnasialschulwesen*, XLVIII, 1912, p. 293-294 ; L, 1914, p. 427-428 ; LXII, 1926, p. 330-331 ; in *Berliner philolog. Wochens.*, XXXIX, 1919, p. 1054-1055 ; in *Philologus*, LXXXIII, 1928, p. 317-318 ; in *Wiener Stud.*, XLVIII,.1930, p. 76.

Wey. C. Weyman, in *Blätter fur das bayerische Gymnasialschulwesen*, L, 1914, p. 293-294.

Wolf. E. Wœlflin, *Aurelius Victor*, in *Rhein. Museum*, N.F. 29 Bd., 1874, p. 282-308.

AURÉLIUS VICTOR

HISTOIRE ABRÉGÉE

depuis Octavien Auguste,
c'est-à-dire depuis la fin de Tite-Live,
jusqu'au dixième consulat de Constance Auguste
et au troisième consulat de Julien César.

1. Au bout de sept cent vingt-deux ans environ (1), la coutume s'établit à Rome d'obéir à un seul maître (2). En effet, Octavien, fils d'Octave, à la suite de son adoption par son grand oncle (3) reçut le surnom de César, puis, en vertu d'un décret des grands (4) et pour avoir exploité avec douceur la victoire de son parti (5), celui d'Auguste ; après avoir gagné les soldats par ses largesses et la foule en affichant un grand souci des approvisionnements (6), il soumit sans difficulté tout le reste des Romains, 2. Ainsi s'écoula une période de quarante-quatre ans environ, puis il mourut de maladie à Nola (7) ; il avait ajouté à l'empire de ses concitoyens les Rhètes et l'Illyricum (8), dompté l'humeur belliqueuse des peuplades de l'extérieur, à l'exception de la Germanie (9), 3. bien que, le troisième depuis Numa, après la défaite d'Antoine, il eût fermé le temple de Janus, ce qui, selon la loi romaine, n'avait lieu

AVRELII VICTORIS

HISTORIAE ABBREVIATAE

ab Augusto Octauiano
id est a fine Titi Liuii,
usque ad consulatum decimum
Constantii Augusti et Iuliani Caesaris tertium

1. Anno urbis septingentesimo fere uicesimoque duobus etiam. mos Romae incessit uni prorsus parendi. Namque Octauianus, patre Octauio, atque adoptione magni auunculi, Caesaris, ac mox procerum consulto, ob uictoriam partium placide exercitam, Augusti cognomento dictus, illectis per dona militibus atque annonae curandae specie uulgo, ceteros haud difficulter subegit. 2. Eoque modo annis quattuor circiter et quadraginta actis, morbo Nolae consumptus, adiectis imperio ciuium Raetis Illyricoque, ac pacata externarum gentium ferocia nisi Germaniae, 3. quanquam tertius post Numam, uicto Antonio, Ianum clauserit, quod

Hunc titulum scripserunt OP (incipiunt feliciter *add. P*) *ante librum qui* Origo gentis Romanae *dicitur. Ante hunc librum* de Caesaribus, *post librum* de uiris illustribus, *in P legimus* : FINIT PRIMA PARS HVIVS OPERIS INCIPIT SECVNDA AVRELII VICTORIS, *et in margine Pulmani manu* : Aurelii Victoris hic liber multum ab impresso uariat.

1 consulto *O* : -tom *P* || partium *O, Pich.* : patrum *P* patriam *Sch.* (*sed in Commentario Sch. scripsit* : lege partium) || exercitam *P* : -tum *O* || 2 externarum *OP* : extera- *Pich.*

qu'avec l'apaisement des guerres ([10]). 4. Il avait des manières simples et aimables ; sa sensualité était ardente et sans mesure, ainsi que sa passion des jeux ; il cédait immodérément au sommeil ([11]). 5. Pour les savants, qui étaient nombreux, et pour ses amis, il avait beaucoup d'égards ; le goût de l'éloquence et la piété lui occupaient l'esprit à un degré extraordinaire ([12]) ; 6. appelé Père de la patrie à cause de sa clémence, il reçut à titre perpétuel la puissance tribunicienne ([13]). Puis, comme à un dieu, à Rome et dans toutes les provinces, dans les villes les plus peuplées, de son vivant et après sa mort, des temples, des prêtres et des collèges sacerdotaux lui furent consacrés ([14]). 7. Il fut à ce point favorisé de la fortune (en dehors toutefois de ses enfants et de son mariage ([15])) que les Indiens, les Scythes, les Garamantes et les Bactriens lui envoyèrent des ambassadeurs pour solliciter un traité d'alliance ([16]).

2. Ensuite Claudius Tibérius Néro, réduit par l'adoption au nombre des enfants d'Auguste après avoir été son beau-fils ([1]), quand il vit suffisamment assurée une situation qui inspirait des craintes, embrassa le pouvoir, dont par ruse il refusait le nom ([2]) ; fourbe et profondément secret ([3]), il se montrait souvent hostile, par dissimulation, à ce qu'il désirait le plus, et hypocritement dévoué à ce qu'il détestait ([4]) ; son esprit était beaucoup plus vif dans l'improvisation ([5]) ; après de bons débuts, ce fut un prince pernicieux ([6]), adonné aux pires raffinements de la débauche, presque sans distinction d'âge ni de sexe ([7]), et qui punissait cruellement innocents et coupables, ses proches aussi bien que des étrangers ([8]). 2. De plus, ayant en horreur les villes et les collectivités, il avait choisi l'île de Capri pour y cacher ses turpitudes ([9]). 3. Aussi, les qualités militaires se relâchant, une grande partie de l'empire romain fut ravagée ([10]) ; seule la

iure Romano quiescentibus bellis accidebat. 4. Mores uiro ciuil*es* lepidique, flagrante haud modice luxuria ludorumque cupidine, atque ad somnum intemperant*es*. 5. Doctorum, qui abunde erant, necessariorumque percultor, cum eloquentiae studio ac religionibus mire attineretur, 6. pater patriae ob clementiam, ac tribunicia potestate perpetuo habitus, hincque, uti deo, Romae prouinciisque omnibus per urbes celeberrimas uiuo mortuoque templa, sacerdotes et collegia sacrauere. 7. Felix adeo (absque liberis tamen simulque coniugio), ut Indi, Scythae, Garamantes ac Bactri legatos mitterent orando foederi.

2. Deinde Claudius Tiberius Nero, in Augusti liberos e priuigno redactus arrogatione, ubi, qu*ae* metuebantur, satis tuta animaduertit, imperium complexus est, cuius nomen astu abnuebat; subdolus et occultior, hisque saepe simulando infensus quae maxime cuperet, et insidiose deditus quae odio erant; ingenio ad repentina longe acriore; bonis initiis idem perniciosus, quaesitissimis in omnem fere aetatem sexumque libidinibus, atque atrocius puniens insontes noxios, suos pariter externosque. 2. Adhuc, dum urbes et conuentus exsecratur, Capreas insulam quaesiuerat flagitiis obtentui. 3. Quare, solutis militiae artibus, direpta pleraque iuris Romani; nihilque praeter

1, 4 ciuiles *edd.* : -lis *OP* || intemperantes *ego* : -tis *OP* -tie *Sch.* (*fortasse ex cod. M*) -tia *Corb.* || 5 attineretur *O* : retin- *P* || 7 indi *O* : indei *P*.

2 deinde *O, Cohn El.* : dein *P, Pich.* || arrogatione *P* : -nem *O* || ubi quae *Sch.* : ubique *OP* || idem *P* : deinde *O, Pich.* || quaesitissimis *P* : -mus *O* || noxios *O* : *om. P* || 3 quare solutis *edd.* : qua re- *O* quare solitis *P*.

Cappadoce, et cela au début du règne, fut réduite en province romaine après l'éloignement du roi Archelaüs (11) ; on réprima en outre les brigandages des Gétules qui, sous le commandement de Tacfarinas, avaient pris çà et là l'offensive (12). 4. En même temps, Maroboduus, roi des Suèves, fut habilement circonvenu (13) ; en outre, les cohortes prétoriennes dispersées dans les municipes voisins ou à Rome et logées dans des maisons, il les rassembla de partout où elles se trouvaient dans un camp près de la ville (14) ; l'autorité à laquelle elles étaient soumises, il l'appela préfecture du prétoire (15) et même il en accrut la puissance ; quant aux autres gardes et à leurs commandements, c'est Auguste qui les avait créés (16).

3. Puis, à la mort de Tibère, victime de la fièvre ou d'une trahison (1) après un règne de vingt-trois ans (2) et une vie de soixante-dix-neuf ans (3), Gaius César, surnommé Caligula (4), est choisi comme empereur selon les vœux de tous, par égard pour ses aïeux et pour son père. 2. En effet, Auguste était, par sa fille, son arrière-grand-père ; il avait pour grands-pères Agrippa du côté maternel et Drusus, père de Germanicus, dont il était issu. 3. Le peuple était profondément ému par la modération de ces princes et, sauf pour Octavien, par leur mort prématurée, ainsi que par le meurtre de la mère et des frères de Caligula, que Tibère avait fait périr avant l'âge de diverses manières (5). 4. Pour cette raison, tout le monde s'efforçait d'adoucir les malheurs d'une si grande famille, à cause des espérances que donnait un tout jeune homme, mais aussi parce que, né à l'armée (où il avait reçu son surnom dû à une chaussure militaire), il passait pour avoir l'affection et la bienveillance des légions. 5. En outre, tous

Cappadocas, idque inter exord*i*a, in prouincia*m* subactum remoto rege Archelao; compressaque Gaetulorum latrocinia, quae, *Tac*far*i*na*t*e duce, passim proruperant. 4. Simul Marobodus callide circumuentus, Sue*u*orum rex; neque minus contractas undique cohortes praetorias, quae dispersae proximis municipiis seu Romae, quaeque per domos habebantur, in castra apud urbem redegit, qua tenebantur, praefecturam appellans, uel augens, praetorio; nam ceteros paritorum praesidesque Augustus instituerat.

3. Igitur Claudio fe*b*ri an insidiis oppresso, cum imperium tres atque uiginti, aeui octogesimum uno minus annos egisset, Gaius Caesar, cognomento Caligula, auentibus cunctis, deligitur, maiorum gratiae parentisque. 2. Namque per filiam proauus Augustus, genere materno Agrippa, Drusus, Germanici pater, e quo is oriebatur, aui erant. 3. Quorum modestia atque immaturo, absque Octauiani, interitu, uulgus, simul matris fratrumque, quos uario Tiberius exitio interceperat, permouebantur. 4. Qua causa, nitebantur omnes casum tantae familiae lenire adulescentuli spe, tum quia, natus in exercitu (unde cognomentum calciamento militari quaesiuerat), legionibus carus acceptusque habebatur. 5. Praeterea pru-

2, 3 exordia *Oli.* : exedra *OP* || prouinciam *Opitz* : -cia *OP* || tacfarinate *Sch.* : de farnace *OP* || 4 simul ...cohortes *O* : *om. P* || sueuorum *ego* : suenorum *O* sueborum *Pich.* || dispersae *P* : -sas *O* || paritorum *P* : -thorum *O*.

3 febri an *Pich.* : ferian *OP*[1] fere iam *P*[2] *in mg.* seiano *Dam.* tiberio iam *Jord.* || annos *P* : -no *O* || cunctis *O* : -tus *P* || 3 permouebantur *OP* : -batur *Pich. El.* || 4 qua causa nitebantur *PO*[2] *in mg.* : *om. O*[1] || calciamento *OP*, *El.* : calcea- *Pich.*

les gens les plus sensés croyaient qu'il ressemblerait aux siens. Mais il en fut tout autrement, et cela pour ainsi dire en vertu d'un loi de la nature, qui souvent, comme à dessein, fait naître de bons parents de mauvais enfants, d'hommes savants, une descendance inculte, et ainsi de suite, ou inversement (6). 6. De tels exemples assurément ont amené bien des gens sensés à juger plus avantageux de ne pas avoir d'enfants (7). 7. D'ailleurs, en ce qui concerne Caligula, ils n'étaient pas très éloignés de la vérité, car, pendant longtemps, il avait dissimulé sa méchanceté sous une réserve et une apparence de soumission telles que le bruit se répandit fort justement qu'il n'y avait pas de meilleurs serviteurs ni de maître plus cruel que lui (7 bis). 8. Aussi, quand il eut pris le pouvoir, comme de tels caractères ont coutume de le faire à leurs débuts, pendant quelques mois de l'année en cours, il eut une conduite excellente auprès du peuple, parmi les sénateurs et avec les soldats (8) ; après la dénonciation d'un complot, comme s'il n'y croyait guère, il déclarait que c'était à peine vraisemblable contre un homme dont la vie ne pesait et ne faisait tort à personne (9). 9. Mais soudain, après avoir fait périr d'abord par des crimes divers quelques innocents fort peu nombreux, il révéla son naturel pareil à celui d'une bête féroce qui s'est abreuvée de sang (10) ; ainsi trois ans s'écoulèrent, où le monde fut souillé du massacre sans cesse renouvelé (11) des sénateurs et de tous les gens les plus honorables. 10. Bien plus, souillant ses sœurs et bafouant de nobles mariages (12), il s'avançait paré du costume des dieux (13), en prétendant être Jupiter (14) par l'inceste, et, dans un chœur consacré à Bacchus, en soutenant qu'il était Liber (15). 11. De même, après avoir concentré ses légions, pour former un seul corps, en leur donnant l'espoir de passer en Germanie, il leur fit ramasser sur le rivage de l'Océan des coquillages et des galets,

dentissimus quisque similem fore sui*s* credebat; quod longe secus, quasi naturae lege, quae crebro, tanquam ex industria, malos e bonis, agrestes ex doctioribus, et ceteros huiuscemodi seu contra gignit. 6. Quo demum exemplo sapientium plures caruisse liberis utilius duxere. 7. Ceterum, in Caligula haudquaquam uero plurimum aberant, quippe qui diu immania animi ita pudore ac parendi specie obtexerat, uti merito uulgaretur neque meliores famulos neque atrociorem dominum illo fuisse 8. Deniquc nactus potestatem, uti talia ingenia recens solent, anni mensibus egregia ad populum, inter pa*tr*es, cum militibus gessit; delataque coniuratione, quasi minus credens, praedicar*a*t uix conuenire in eum, cuius uita nullius oneri aut incommodo esset. 9. Sed repente, caesis primum uario facinorc innocentium paucioribus, tanquam beluae hausto sanguine, ingenium exeruit; itaque deinceps triennium consumptum, cum senatus atque optimi cuiusque multiplici clade terrarum orbis foedaretur. 10. Quin etiam, sororum stupro ac matrimoniis illudens nobilibus, deorum habitu incedcbat, cum Iouem se ob incestum, ex choro autem Bacchanali Liberum assereret. 11. Neque secus, contractis ad unum legionibus spe in Germaniam transgrediendi, conchas umbilicosque in ora maris Oceani legi iussit, 12.

3, 5 suis *Sch.* : sui *OP* || doctioribus *P*: doctor- *O* || gignit *P* : gingit *O* || 7 meliores famulos *OP* : -rem -lum *Sch.* (*in com.*) || fuisse O^2 *in mg. P* : uidisse O^1 || 8 recens *OP*: ueteris *falsa lectione cod. P Sch. et deinde edd. uet. ante Pich.* || patres *Sch.* : partcs *OP* || praedicarat *Pets.* : -caret *OP* -cauit *Sch.* (*in com.*) *Pich.* || 9 innocentium *P* : nocentium *O* || exeruit *O*: exercuit *P* || multiplici *P* : -ce *O* || 10 choro O^2 : tho- O^1 *P*.

12. tandis que lui-même, tantôt revêtu d'une robe flottante comme Vénus, participait à l'opération, tantôt, tout armé, répétait qu'il ne prenait pas à des hommes leurs dépouilles, mais qu'il prenait celles des dieux du ciel ; sans doute avait-il appris que des coquillages de ce genre, selon le dire des Grecs qui ont le goût de l'exagération dans tous les domaines, étaient des yeux de Nymphes ([16]). 13. Dans son exaltation ([17]), il avait essayé de se faire appeler seigneur et de ceindre le diadème royal ([18]). 14. Pour cette raison ([19]), à l'instigation de Chérea, ceux qui possédaient encore une vertu romaine ([20]) délivrèrent l'État d'un si grand fléau en tuant Caligula ; et l'éminent exploit de Brutus, quand il chassa Tarquin, eût été renouvelé, si le service de l'armée avait été assuré par les seuls Romains ([21]). 15. Mais quand les citoyens, dans leur apathie, eurent cédé au penchant d'introduire dans l'armée des étrangers et des barbares, la corruption des mœurs étouffa la liberté et accrut la passion du gain ([22]). 16. Cependant, tandis que, sur un décret du sénat, les soldats poursuivent la famille des Césars, y compris les femmes, et toute leur parenté ([23]), par hasard Vimius, né en Epire et centurion des cohortes, qui, postées aux endroits opportuns, assiégeaient le palais, découvre Tibérius Claudius qui cherche à se dissimuler dans un réduit ignoble, le tire de sa retraite, et crie à ses compagnons que, s'ils sont avisés, c'est là leur empereur ([24]). 17. Et sans doute la stupidité de Claude passait pour le comble de la douceur aux yeux de ceux qui ne le connaissaient pas ; elle le protégea aussi contre les intentions criminelles de son oncle Tibère et désarma la jalousie de Caligula, le fils de son frère ([25]) ; bien plus, elle lui avait assuré la faveur des soldats et de la plèbe ([26]), tandis que, dans tout l'éclat de la puissance des siens, il était lui-même méprisé et tenu pour plus misérable encore. 18. Tandis que beaucoup rappellent ces faits, tout à coup, sans que personne s'y oppose, les groupes qui se trouvaient là l'entourent ([27]), en même

cum ipse, nunc fluxo cultu Venereoque interesset, nunc armatus spolia a se non ex hominibus, sed caelestium capi dictitaret, scilicet quod huiuscemodi pisces, Graecorum dicto, quis augendi omnia studium est, Nympharum lumina accepisset. 13. His elatus, dominum dici atque insigne regni nectere capiti tentauerat. 14. Qua causa, auctore Ch*a*erea moti, quibus Romana uirtus inerat, tanta pernicie rempublicam, conf*o*sso eo, leuare; praelatumque excellens Bruti facinus eiecto Tarquinio foret, si per Quirites modo militia exerceretur. 15. Verum ubi ciues desidia externos barbarosque in exercitum cogere libido incessit, corruptis moribus libertas oppressa, atque habendi auctum studium. 16. Interim dum senatus decreto gentem Caesarum, etiam muliebri sexu, omnemque affinitatem armati persequuntur, forte Vimius, ortus Epiri, centurio e cohortibus, quae palatium per opportunos locos obsidebant, T*i*. Claudium occultantem se repperit deformi latebra, protractoque eo, exclamat apud socios, si sapiant, adesse principem. 17. Et sane, quia uecors erat, mitissimus uidebatur imprudentibus; quae res aduersum nefariam patr*u*i Neronis mentem auxilio, neque apud fratris filium Caligulam inuidiae fuit; quin etiam, militares plebisque animos conciliauerat, dum, flagrante suorum dominatione, ipse contemptui miserabilior haberetur. 18. Talia plerisque memorantibus, repente, eum nullo retractante, quae aderant turbae circumsistunt, si-

3, 12 uenereoque *P, El.*: -rioque *edd. pler.* -reque *O* || 14 chaerea *Pich. El.*: cherea *O* cerea *P* || confosso *Sch.*: -fesso *OP* || praelatumque *OP*: rela- *Klotz Pich.* || 16 uimius *O, Pich.*: unius *P* || ti. *Sch. El.*: titus *OP, Pich.* || 17 patrui *Sch.*: -tri *P* -tris *O* || fratris *P*: -tres *O*.

temps qu'affluaient le reste des soldats et un grand concours de peuple. A cette nouvelle, les sénateurs envoient promptement des observateurs pour voir si l'on pouvait réprimer cette audacieuse entreprise (28). 19. Mais alors que la cité et tous les ordres de l'État étaient déchirés de discordes diverses et affreuses, comme sur un ordre donné, ils se soumirent tous (29). 20. Ainsi à Rome la monarchie se trouva raffermie (30), et il apparut plus clairement que les efforts des mortels étaient privés de l'appui de la fortune et voués à l'échec.

4. Ainsi donc Claude, bien que honteusement soumis à son ventre (1), dépourvu de sens aussi bien que de mémoire, timoré de caractère et profondément lâche (2), prenait pourtant très souvent, par crainte, des décisions excellentes, principalement sur les conseils de la noblesse, qu'il respectait en la redoutant ; en effet, les esprits stupides agissent selon les conseillers qu'ils trouvent (3). 2. Aussi, à l'instigation des gens de bien, réprima-t-il les vices (4), et en Gaule les scandaleuses superstitions des Druides (5) ; il établit les lois les plus opportunes qu'il put (6) ; il maintint l'armée dans le devoir (7) ; il conserva les frontières de l'empire romain ou lui en donna de nouvelles ; la Mésopotamie en orient (8), le Rhin et le Danube au nord (9), au sud les Maures vinrent s'ajouter aux provinces romaines (10) et n'eurent plus de rois après Juba ; on tailla en pièces une troupe de Musulames (11), en même temps, ultimes terres du couchant, des régions de la Bretagne furent soumises ; ce fut le seul endroit où Claude se rendit, après s'être embarqué à Ostie ; car de toutes ses autres conquêtes ses généraux se chargèrent (12). 3. En outre, on mit fin à la pénurie des approvisionnements (13) provoquée par Caligula, tandis que, en amenant des navires du monde entier et au grand dommage de l'État, il s'efforçait de transporter sur la mer un théâtre et de la rendre accessible aux chars (14). 4. De

mulque affluebant reliqui militum et uulgi magna uis. Quod ubi patres accepere, mittunt ocius, si ualerent ausum comprimere. 19. Sed, postquam uariis tetrisque seditionibus ciuitas cunctique ordines lacerabantur, tanquam ex imperio, omnes dedere se. 20. Ita Romae regia potestas firmata, proditumque apertius mortalium conatus uacuos a fortuna cassosque esse.

4. Igitur Claudius, quanquam uentri foede oboediens, uecors iuxta atque immemor, pauidusque animi et ignauior esset, pleraque per formidinem tamen egregie consultabat, nobilitatis praecipue consiliis, qu*a*e metu colebatur : quippe stolidorum ingenia proinde agunt, uti monitores sunt. 2. Denique, bonis auctoribus, compressa per eum uitia, ac per Galliam Dr*ui*darum famosae superstitiones ; lata iura quam commodissima ; curatum militiae officium ; retenti fines seu dati imperio Romano ; Mesopotamia per orientem, Rhenus Danubiusque ad septemtrionem, et a meridie Mauri accessere prouinciis, demptis regibus post Iubam ; caesaque Musulamiorum manus; simul ultima occasus, Britanniae partes contusae, quam solam adi*i*t, Ostia profectus mari ; nam cetera duces curauere. 3. Adhuc annonae egestas composita, quam Caligula inuexerat, dum, adactis toto orbe nauigiis, peruium mare theatris curribusque damno publico efficere contendit. 4. Neque

3, 18 ocius *Sch. edd.* : ocius id est statim P^2 *in mg.* hoc ius OP^1 || si ualerent *O* : *om. P*

4 consiliis quae *Sch.* : -liisque *OP* || 2 druidarum *Sch. El.* : drysada- *O, Pich.* drysuda- *P* || superstitiones *P* : -ne *O* || musulamiorum PO^2 : musul ||| O^1 || solam *P* : -lum *O* || adiit *Sch.* : adit *OP* || 3 inuexerat *O, Pich.* (*cf.* 39, 31 *et Symm., Or.* 1, 18) : indux- *P.*

plus, à l'occasion d'un renouvellement du cens, Claude, après avoir exclu du sénat un certain nombre de gens, y maintint un jeune débauché que son père avait présenté comme irréprochable à ses yeux ; il avait ajouté avec raison qu'un père devait être un censeur aussi pour ses enfants (15). 5. Mais, quand les séductions déployées par sa femme Messaline et par ses affranchis, à qui il s'était livré, l'eurent entraîné au mal (16), ce ne furent pas seulement des crimes de tyrans qui furent commis, mais tous les forfaits que la pire espèce de femmes et d'esclaves peut inspirer à un mari et à un maître dépourvu de raison (17). 6. Car tout d'abord l'épouse, partout, comme si c'était son droit, se livrait à l'adultère ; et beaucoup d'hommes qui, obéissant à un penchant naturel ou à la crainte, se dérobaient, furent mis à mort avec les leurs, tandis que, par un artifice habituel aux femmes, elle accusait ceux qu'elle avait recherchés de l'avoir recherchée elle-même (18). 7. Ensuite, brûlant d'une ardeur encore plus monstrueuse, elle prostitua avec elle, comme des filles publiques, des femmes mariées et des jeunes filles de la noblesse ; et les maris furent contraints d'assister à ce spectacle (19). 8. Si quelqu'un avait manifesté son horreur devant de telles infamies, on l'accusait faussement et l'on sévissait contre lui et contre toute sa famille (20). 9. En effet, Claude, comme nous l'avons indiqué plus haut, était d'un naturel très poltron, et son entourage le tourmentait en lui inspirant des craintes, surtout celle des conjurations ; par de tels mensonges, les affranchis, eux aussi, travaillaient à perdre ceux qu'ils voulaient (21). 10. Tout d'abord complices des crimes de leur maîtresse (22), une fois devenus ses égaux, ils la firent tuer elle aussi par leurs hommes de main, à l'insu de leur maître et pourtant comme s'il l'ordonnait (23). 11. En vérité, cette femme en était venue à célébrer publiquement à Rome ses noces avec un autre, tandis que son mari, afin de prendre son plaisir avec des courtisanes, était parti pour Ostie ; et cela la rendit plus tristement célèbre, quand on la vit avec étonnement mariée, chez l'em-

secus censu nouato, cum, senatu motis pluribus, lasciuum adulescentem, quem sibi probatum parens asseruerat, retinuisset, censorem et liberis patrem debere esse adiecerat. 5. Ast, ubi Messalinae coniugis simulque libertorum delinimentis, quibus semet dediderat, in prauum abstractus, non illa modo tyrannorum admissa, uerum quae postremum genus mulierum atque seruile quibat facere uiro amenti dominoque. 6. Namque uxor primo passim, quasi iure, adulteris utebatur; eoque exstincti cum suis plerique, ingenio seu metu abstinentes, dum peruagatis mulierum artibus peti*s*se petitos criminatur. 7. Dehinc, atrocius accensa, [...] nobiliores quasque nuptas et uirgines, scortorum modo, secum prostituerat, coactique mares uti adessent. 8. Quod si qui talia horruerat, afficto crimine in ipsum omnemque familiam saeuiebatur. 9. Namque Claudium, uti supra docuimus, natura performidolosum, iniecto metu sui agitabant, maxime coniurationis; quo commento, liberti etiam, quos uellent, perditum ibant. 10. Qui, primo sceleribus co*niu*entes, ubi pares patronae facti sunt, eam quoque, ignaro, quasi iubente tamen, domino, per satellites inter*fe*cere; 11. et sane in id progressa mulier erat, uti, animi ac pellicum gratia m*a*rito Ostiam profecto, Romae nuptias cum altero frequentaret; et hinc notior, dum mirum uidetur apud imperatorem

4, 4 senatu *Sch.* : -tus *OP* || 6 passim *O, Pich.* : passimque *P* || petisse petitos *Dam.* : peti a se petitos *OP*, *Pich. El.* peti se a petitis *Sch.* || 7 nobiliores quasque *Sch.* (*cf. Epit.* 4, 5) : nobiliore quas nobiliores quasque *OP* || 10 coniuentes *Oli.* (conni-) *Mom. Pich.* : cohibentes *OP* colludentes *Sch.* collubentes *edd. alii* || interfecere *Sch.* : -ficere *OP* || 11 marito *Cohn Pich.* : mer- *O om. P* || ostiam *P* : hos- *O* || hinc *P* : huic *O.*

pereur son mari, à un autre qu'à l'empereur [24]. 12. Ainsi les affranchis, maîtres du pouvoir suprême, semaient partout l'infamie, l'exil, le meurtre, les proscriptions [25] et ils amenèrent leur maître, dans sa sottise, à désirer malgré son âge épouser la fille de son frère [26]. 13. Cette dernière, quoique tenue pour plus déplaisante encore que l'épouse précédente [27], et qui pour cette raison redoutait un sort semblable, réussit pourtant à tuer son époux par le poison [28]. 14. La sixième année du règne de Claude (alors qu'il régna quatorze ans), le huitième centenaire de la Ville fut célébré magnifiquement [29], et l'on vit en Egypte le Phénix [30], oiseau qui, dit-on, tous les cinq cents ans, s'envole d'Arabie vers les lieux que nous avons mentionnés ; dans la mer Égée, tout à coup une grande île émergea, au cours d'une nuit où s'était produite une éclipse de lune [31]. 15. Quant à la mort de Claude, comme jadis dans le cas de Tarquin l'Ancien, elle fut tenue longtemps cachée, tandis que les gardes, corrompus par les artifices d'une femme, simulaient une maladie de l'empereur, et feignaient de croire qu'il avait confié pour un moment à son beau-fils, adopté depuis peu au nombre de ses enfants [32], la charge de l'État.

5. De cette manière, Lucius Domitius (car c'était là assurément le nom de Néron, dont le père était Domitius) devint empereur. 2. Bien qu'il eût occupé tout jeune encore un trône qu'il conserva autant d'années que son beau-père [1], les cinq premières années de son règne furent si glorieuses [2], surtout par les agrandissements de la ville [3], que Trajan avait raison d'attester souvent que tous les autres règnes étaient loin de valoir les cinq premières années de Néron ; c'est au cours de cette période qu'il réduisit en province romaine le Pont, avec le consentement de Polémon (c'est pourquoi on appelle cette province le Pont Polémoniaque) ; de même les Alpes Cottiennes,

uirum quam imperatori nuptam esse. 12. Ita liberti, potestatem nacti summam, stupris, exilio, caede, proscriptionibus omnia foedabant eoque herilem stultitiam perpulere, uti senex fratris filiam in nuptias concupisceret. 13. Quae, quamuis superiore absurdior haberetur, idcircoque paria extimesceret, ueneno coniugem interemit. 14. Huius anno sexto, cum quattuordecim regnarit, octingentesimus Vrbis mire celebratus, uisusque apud Aegyptum Phoenix, quam uolucrem ferunt anno quingentesimo ex Arabis memoratos locos aduolare; atque in Aegaeo mari repente insula emersit, nocte qua defectus lunae acciderat. 15. Ceterum funus, uti quondam in Prisco Tarquinio, diu occultatum, dum arte mulieris corrupti custodes aegrum simulant, atque ab eo mandatam interim priuigno, quem paulo ante in liberos asciuerat, curam rei publicae.

5. Eo modo Lucius Domitius (nam id certe [...] nomen Neroni, patre Domitio, erat) imperator factus est. 2. Qui cum, longe adolescens, dominatum parem annis uitrico gessisset, quinquennium tamen tantus fuit, augenda urbe maxime, uti merito Traianus saepe testaretur procul differre cunctos principes Neronis quinquennio; quo etiam Pontum in ius prouinciae, Polemonis permissu, redegit, cuius gratia Polemoniacus Pontus appel-

4, 11 uirum *OP*, *Sch. El.* : uiro *Opitz Pich.* || 12 stupris *P* : stuporis *O* || 13 idcirco *P*, *El.* : iccirco *O*, *Pich.* || 14 regnarit *P* : -ret *O* || quingentesimo *O* : quinquages- *P* || 15 ceterum *O*, *Pich.* : tetrum *P*.

5 de imperio neronis *add.* *P* || lucius *P* : lucius et *O* l. *Pich.* || nomen *edd.* : lucius domitius nero nomen *OP* || 2 traianus *P* : troia- *O* || saepe *O* : -pius *P* || permissu *Sch.* (*cf.* *Epit.* 5, 4) : -missum *OP*.

à la mort du roi Cottius. 3. Ainsi est-il suffisamment prouvé que la jeunesse n'empêche pas la vertu, mais que cette dernière se perd facilement si le naturel est corrompu par le relâchement des mœurs, et que ce qui est pour ainsi dire une loi de la jeunesse, si on le néglige, se retrouve par la suite plus dangereusement encore (4). 4. En effet, Néron passa le reste de sa vie dans une telle infamie qu'on regrette et qu'on rougit de mentionner l'existence d'un tel homme, et à plus forte raison la présence d'un tel souverain à la tête des nations (5). 5. Après avoir commencé, selon une invention des Grecs, par chanter en public en s'accompagnant de la cithare pour acquérir l'enjeu d'une couronne (6), il en vint, sans épargner sa pudeur ni celle d'autrui, à se vêtir des pieds à la tête comme une jeune mariée, et à épouser en présence du sénat, après avoir donné une dot et au milieu de fêtes qui, selon la coutume, étaient célébrées par tous, un mignon choisi parmi tous les monstrueux personnages qui l'entouraient (7). 6. Mais cela assurément, dans le cas de Néron, doit être considéré comme une faute légère. 7. Car il faisait enchaîner à la manière des criminels des hommes et des femmes, puis, revêtu d'une peau de bête, il touchait de son visage leurs parties génitales (8), et par une infamie plus grande encore, il contrôlait leurs accouplements (9). 8. Et parmi tous ses forfaits, beaucoup pensent qu'il souilla même sa mère, tandis que, de son côté, et dans sa passion du pouvoir, elle désirait, au prix de n'importe quel crime, subjuguer son fils (10). Bien que les avis diffèrent à ce sujet, je tiens le fait pour véridique. 10. En effet, quand les vices se sont emparés de l'âme, on n'accorde nullement à des étrangers, en vertu du lien qui unit les hommes, le droit d'être respectés, et l'habitude du mal, qui recherche des jouissances nouvelles et par là-même plus agréables, finit par se porter sur les proches parents (11). 11. Cela fut prouvé une fois de plus par l'exemple de Néron et d'Agrippine, car cette dernière, comme par une sorte de progression dans le mal, après d'autres liaisons (12), en vint à épouser son oncle, et, après avoir fait torturer des personnes étrangères à sa famille (13), à assassiner

latur, itemque Cottias Alpes, Cottio rege mortuo. 3. Quare satis compertum est neque aeuum impedimento uirtuti esse; eam facile mutari, corrupto per licentiam ingenio, omissamque adolescentiae quasi legem perniciosius repeti. 4. Namque eo dedecore reliquum uitae egit, uti pigeat pudeatque memorare huiuscemodi quempiam, nedum rectorem gentium, fuisse. 5. Qui, dum psallere per coetus, Graecorum inuento, in certamen coronae coepisset, eo progressus est uti, neque suae neque aliorum pudicitiae parcens, ad extremum amictus nubentium uirginum specie, palam senatu, dote data, cunctis festa more celebrantibus, in manum conueniret lecto ex omnibus prodigiosis. 6. Quod sane in eo leuius aestimandum. 7. Quippe noxiorum uinctis modo pelle tectus ferae utrique sexui genitalia uultu contrectabat; exactor parium maiore flagitio. 8. Atque inter haec matrem etiam contaminauisse plures habent, dum ea quoque, ardore dominandi, scelere quolibet subici filium cupit. 9. Id ego, quanquam scriptoribus diuersa firmantibus, uerum puto. 10. Namque ubi mentem inuaserint uitia, nequaquam uerecundiae externis societate human*a* ius datur; peccandi consuetudo, noua et eo dulciora affectans, ad extremum in suos agit. 11. Quod his proditum magis, dum, quasi quodam progressu, illa per alteros ad patrui nuptias atque alienorum cruciatibus mariti exi-

5, 3 est *O, Pich.* : *om. P* || aeuum *P* : cum *O* || 4 quempiam *O, Pich.* : quemquam *P, El.* || 5 inuento *P* : -toque *O* || coepisset *P* : pisset *O* || pudicitiae *P* : -dicii *O* || 6 *inter* eo *et* leuius *scripsit P inter obelos* narrantur scelera Neronis *quod manifeste est interpolatum, ut Sch. quoque putat* || 7 uinctis *P* : uictis *O* || exactor parium *OP* : exactor marium *Freu.* exsector marium *Pant. Pich.* || 10 externis *P* : extenis *O* || humana ius *ego* : humanius *P* humani *O* || agit *O* : agens *P*.

son mari ; Néron en arrive peu à peu à souiller une Vestale ([14]), puis à se prostituer lui-même ; enfin ils en vinrent à porter l'un sur l'autre leurs désirs criminels. 12. Pourtant, en dépit de telles caresses, ([15]) ils ne purent s'entendre, mais, voués par là-même à leur ruine, tandis que mutuellement ils se tendaient des pièges ([16]), la mère dénaturée périt la première. 13. Alors, comme Néron avait, par son parricide ([17]), foulé aux pieds toutes les lois divines et humaines, et se déchaînait de plus en plus contre les meilleurs citoyens ([18]), un certain nombre d'entre eux conspirèrent, dans des circonstances diverses en vérité, pour délivrer l'État ([19]). 14. Ces hommes une fois livrés et massacrés, l'empereur, plus cruellement encore, avait décidé d'anéantir la ville en l'incendiant ([20]), la plèbe en lâchant dans les rues des bêtes féroces, les sénateurs en leur infligeant à tous une mort semblable ; il avait choisi pour l'empire une nouvelle capitale ([21]), principalement sur les instances de l'ambassadeur des Parthes. Ce personnage, au milieu d'un festin où, comme c'est la coutume, chantaient les courtisans, avait demandé pour lui-même un joueur de cithare ; comme on avait répondu que cet homme était libre, Néron ajouta qu'il pouvait prendre celui qu'il voulait parmi ses sujets, en montrant ceux qui étaient à table, parce que personne, sous l'empire, n'était tenu pour libre ([22]). 15. Et si Galba, gouverneur de l'Espagne, informé de l'ordre qui le condamnait à mort, n'était venu, malgré son grand âge, au secours de l'empire, dont il s'était emparé ([23]), à coup sûr un si grand crime eût été commis ([24]). 16. Mais à son arrivée, Néron, abandonné de tous excepté d'un eunuque ([25]), que jadis, après l'avoir mutilé, il avait essayé de transformer en femme, se perça lui-même d'un coup de poignard ; bien qu'implorant longtemps l'aide d'un meurtrier, même pour mourir, il n'avait obtenu l'assistance de personne. 17. Telle fut la fin de la famille des Césars ; une foule de prodiges l'annonça : en particulier, dans leurs domaines, on vit se dessécher un bois de laurier consacré aux triomphateurs et périr des poules si nombreuses, si blanches et si bien faites

tium, hic paulatim ad sacerdotem Vestae, deinde se, postremo uterque in sui scelus processerint. 12. Neque blandimentis *tal*ibus tamen coalescere potuere, sed eo praeceps da*ti*, dum insidiantur inuicem, mater peruersa interiit. 13. Igitur, cum omne ius fasque parricidio triuisset, ac magis magisque in optimos saeuiretur, coniurauere plures, uaria sane tempestate, ad liberandam rempublicam. 14. Quis proditis caesisque, immanior, urbem incendio, plebem feris uulgo missis, senatum pari morte tollere decreuerat, noua sede regno quaesita, maximeque incitante legato Parthorum, qui forte inter epulas, aulicis, uti mos est, canentibus, cum sibi citharistam poposcisset, responso dato liberum esse, adiecerat sumeret ipse quem uellet e suis, ostentans, qui conuiui*o* *a*derant, quod liber sub imperio nullus haberetur. 15. Ac ni Galba, qui Hispaniam praesidebat, cognito mandatum sui exitium, quanquam senecta aetate, imperio correpto, subuenisset, tantum facinus haud dubie patraretur. 16. Verum eius aduentu desertus undique nisi ab spadone, quem quondam exsectum formare in mulierem tentauerat, semet ictu transegit, cum, implorans percussorem diu, ne ad mortem quidem meruisset cuiusquam officium. 17. Hic finis Caesarum genti fuit: quem fore prodigiorum multa denuntiauere, praecipueque eorum praediis arescens lauri nemus dicatum triumphantibus, atque interitus gallinarum,

5, 12 talibus *Sch.* : latibus *OP* || dati *Sch.* : dari *OP* || peruersa *OP* : praeu- *Pich.* || 13 ius *P* : *om.* *O* || 14 conuiuio aderant *Sch.* : -uiuia od- *OP* || 16 transegit *P* : trasiegit *O.*

pour le culte ([26]) qu'aujourd'hui encore à Rome un endroit leur est réservé ([27]).

6. Cependant ([1]) Galba, non moins noble et issu de la très illustre famille des Sulpicii ([2]), dès son entrée à Rome, comme s'il était venu au secours de la débauche ou même de la cruauté ([3]), se mit à piller, à saccager, à opprimer, à tout dévaster et à tout souiller d'une manière scandaleuse ([4]). 2. S'étant rendu exécrable par cette conduite ([5]) (car ceux dont on espérait un gouvernement plus doux mécontentent davantage quand ils trompent ces espérances ([6])) et aussi parce que, dans son avarice excessive, il avait diminué la solde ([7]), Galba est mis à mort à l'instigation d'Othon ([8]) ; celui-ci, piqué au vif de voir Galba lui préférer Pison comme fils adoptif ([9]), avait conduit au forum les cohortes prétoriennes, irritées et en armes ([10]). 3. Comme Galba, revêtu d'une cuirasse ([11]), s'y rendait pour apaiser le désordre ([12]), il fut tué près du lac Curtius ([13]), après un règne de sept mois et sept jours ([14]).

7. Donc ([1]) Salvius Othon, jadis familier décrié de Néron ([2]), était depuis peu sorti de la jeunesse ([3]), quand il s'empara du pouvoir. 2. Il l'occupa environ quatre-vingt-cinq jours, en se conduisant d'une manière déjà connue précédemment ([4]), puis, mis en déroute au combat de Vérone par Vitellius ([5]), qui était descendu de Gaule, il se donna la mort.

8. Ainsi la puissance passa à Aulus Vitellius ; son règne, funeste à ses débuts, l'eût été plus encore dans son déroulement ([1]), si Vespasien avait été retenu plus longtemps par la guerre de Judée ([2]), entreprise sur

quae adeo multae albaeque erant, aptioresque religionibus, ut iis Romae habeatur hodie locus.

6. *A*t Galba, haud secus nobilis, e gente clarissima Sulpiciorum, ubi Romam ingressus est, quasi luxuriae aut etiam crudelitati auxilio uentitauisset, raperc, trahere, ucxare, ac foedum in modum uastare cuncta et polluere. 2. Quis rebus intcstabilior (dum grauius offendunt quos mollius consultaturos spes erat), simul quia opes militum, nimis pecuniae cupidus, attenuauerat, Othone auctore interficitur ; qui, praelatum adoptione eius Pisonem impatientius dolens, accensas cohortes armatasque in forum deduxerat. 3. Quo cum lorica tectus Galba tumultum leniturus contenderet, ad lacum *Cu*rtium caesus est mense imperii ac die sceptimo.

7. Igitur Saluius Otho, Neroni quondam criminose familiaris, haud multo fine adolescentiae grandior, potentiam inuadit. 2. Qua dies fere quinquc et octoginta, praecognitis moribus, potitus, postquam a Vitellio, qui e Gallia descenderat, Vcronensi proelio pulsus est, mortem sibimet consciuit.

8. Ita ad Aulum Vitellium potestas delata, quae progrcssu funestior talibus initiis foret, si Vespasianus, aliquamdiu Iudacorum bello, quod Neronis

5, 17 erant aptioresque *O*: aptiores erant *P* || iis *edd. ex* hijs *O*: his *P*.

6 at galba *Sch.* : T. galba *OP* || 2 consultaturos *O* : -sulturos *P* || 3 contenderct *P* : -tempneret *O* || curtium *Sch.* (*cf. Epit.* 6, 4) : ortium *OP* || caesus *P* (*cf. Epit.* 6, 4) : occisus *O*.

7 otho *Sch.* : othon *OP* || quondam *O* : quoquc quondam *P* || 2 qua *O* : qui *P* || octoginta *OP* : nona- *El.* || praecognitis moribus *secl. Dam.*

l'ordre de Néron [3]. 2. A la nouvelle des actes de Galba et de sa chute, et aussi parce que des messagers envoyés par les armées de Pannonie et de Mésie étaient venus parmi ceux qui l'exhortaient à se faire empereur, il prend le pouvoir [4]. 3. Car les soldats dont nous avons parlé, quand ils surent qu'Othon avait été porté à l'empire par les prétoriens, et Vitellius par les légions de Germanie, par esprit de rivalité, selon leur habitude, et pour ne pas paraître différents de leurs camarades, poussèrent à l'empire Vespasien [5], sur qui déjà les cohortes de Syrie étaient tombées d'accord [6] à cause des mérites éminents de sa vie. 4. En effet, Vespasien n'était qu'un sénateur issu d'une famille nouvelle, originaire de Réate [7], mais son activité et ses exploits dans la paix et dans la guerre le faisaient considérer comme un homme de grande noblesse [8]. 5. Au passage des légats de Vespasien en Italie et après la défaite de ses troupes près de Crémone [9], Vitellius avait promis à Sabinus, préfet de la ville et frère de Vespasien, moyennant cent millions de sesterces, de renoncer à l'empire, devant les soldats pris comme arbitres [10]. Mais, persuadé ensuite qu'il avait été trompé par un faux message [11], comme atteint d'un nouvel accès de folie, il livra aux flammes, avec le Capitole qu'ils avaient occupé pour préserver leur vie, Sabinus et tous les membres du parti adverse [12]. 6. Mais, quand il apparut nettement que tout était vrai et que l'ennemi approchait [13], il fut tiré hors de la loge du portier où il s'était caché [14] ; on lui mit la corde au cou comme on fait aux parricides, il fut conduit aux escaliers des Gémonies où on le traîna [15], et son corps, percé de coups par tous ceux qui avaient pu l'atteindre, fut jeté au Tibre [16] ; c'était le huitième mois de sa tyrannie [17], et il était âgé de plus de cinquante-sept ans [18]. 7. Tous ces princes, dont j'ai parlé brièvement, et principalement ceux de la famille des Césars, étaient si cultivés et si éloquents que, sans l'excès de tous les

iussu susceperat, impensius attineretur. 2. Is, ubi gesta per Galbam ipsumque oppressum accepit, simul quoniam Moesiae Pannonicique exercitus hortantium uenerant, imperium capit. 3. Namque milites praedicti, postquam Othonem praetoriis, Vitellium Germanicianis legionibus factum comperere, aemuli, ut inter se solent, ne dissimiles uiderentur, Vespasianum perpulere, in quem iam Syriacae cohortes ob egregia uitae consenserant. 4. Quippe Vespasianus, noua senator familia, Reatinis maioribus, industria rebusque pacis ac militiae longe nobilis habebatur. 5. Huius legatorum in Italia*m* transgressu, fusisque apud Cremonam suis, Vitellius ab Sabino urbi praefecto, Vespasiani fratre, sestertium milies pepigerat, arbitris militibus imperio decedere ; sed, postquam mox circumuentum se nuntio ratus est, quasi renouato furore, ipsum ceterosque aduersae partis cum Capitolio, quod remedium saluti ceperant, cremauit. 6. Ast, ubi uera esse ac propinquare hostes patefactum est, productus e tugurio, quo se abdiderat, ianitoris iniecto laqueo parricidarum more, ad scalas Gemonias perque eas protractus ; simul ictibus, quantum quisque ualuerat, confosso corpore, in Tiberim deicitur, tyrannidis octauo mense, annos natus *quinq*uaginta et *septem* amplius. 7. Hi omnes, quos paucis attigi, praecipueque Caesarum gens, adeo litteris culti atque eloquentia

8, 2 hortantium *OP*, *Pich.* : -tatum *Sch.* (*in com.*) || 3 othonem praetoriis *O* : oth- praedictum praet- *P* oth- praedem praet- *Gru.* || ut *P* : *om.* *O* || 5 italiam *Sch.* : -lia *OP* || milies *P* : -les *O* || cum *O* : non *P* || 6 protractus *O* : pert- *P* || confosso *P* : -fesso *O* || quinquaginta et septem *El.* (*sec. Tacitum et Suetonium*) : septuaginta et quinque *OP* || 7 hi *P* : hii *O* || paucis *P* : -ci *O*.

vices dont, à l'exception d'Auguste, ils furent la proie, de si grands talents auraient, à coup sûr, fait oublier leurs faiblesses si elles avaient gardé la mesure. 8. Bien que, de toute évidence, les bonnes mœurs aient plus d'importance que ces talents, pourtant tout honnête homme, et surtout un chef suprême, a besoin de posséder à la fois, s'il le peut, les unes et les autres ; s'il en était autrement, la conduite de sa vie perdant toute mesure, qu'il s'assure grâce à son savoir un degré suffisant de distinction et de prestige ([19]).

9. De ce genre aussi était Vespasien, irréprochable en tout ([1]) et non dépourvu d'éloquence pour exprimer ce qu'il pensait ([2]) ; en peu de temps il releva le monde, depuis longtemps épuisé et abattu ([3]). 2. Tout d'abord, en effet, à l'exception de ceux qui se trouvaient avoir poussé trop loin la cruauté, il préféra corriger ceux qui avaient servi la tyrannie plutôt que les faire périr dans les tourments, car il était fort sagement persuadé que beaucoup n'assument que par crainte des ministères criminels ([4]). 3. Ensuite, il laissait aller, sans tirer vengeance de leurs crimes, bon nombre de conspirateurs ([5]), en leur démontrant avec bienveillance, selon son naturel ([6]), qu'ils étaient des sots, pour ignorer tout le fardeau et les tracas du pouvoir ([7]). 4. En même temps, attaché aux prédictions (dont il avait éprouvé la vérité en bien des circonstances), il comptait bien que ses enfants Titus et Domitien lui succéderaient ([8]). 5. En outre, par des lois très justes ([9]), par des conseils, et, ce qui est plus frappant, par l'exemple de sa vie, il fit disparaître bien des vices. 6. Il avait, selon l'opinion erronée de certains, des faiblesses du côté de l'argent ([10]), mais, en toute certitude, c'est à cause de la pauvreté du trésor public et de la ruine des villes qu'il rechercha

fuere, ut, ni cunctis uitiis absque Augusto nimii forent, tantae artes profecto texissent modica flagitia. 8. Quis rebus quanquam satis constet praestare mores, tamen bono cuique, praesertim summo rectori, utroque, si queat, iuxta opus: sin aliter, uitae proposito immensum progrediente, elegantiae satis atque auctoritatis sumat eruditione.

9. Hoc item ex genere Vespasianus, sanctus omnia, facundiae haud egens promendis quae senserat, exsanguem diu fessumque terrarum orbem *breui* refecit. 2. Namque primum satellites tyrannidis, nisi qui forte atrocius longe processerant, flectere potius maluit quam excruciatos delere, prudentissime ratus nefaria ministeria a pluribus metu curari. 3. Deinde coniurationum multas scelere inulto abscedere patiebatur, comiter, uti erat, stultitiae coarguens qui ignorarent quanta moles molestiaque imperio inesset. 4. Simul diuinis dedit*us* (quorum uera plerisque negotiis compererat), successores fidebat liberos Titum ac Domitianum fore. 5. Praeterea legibus aequissimis monendoque, quodque uehementius est, uitae specie, uitiorum plura aboleuerat. 6. Infirmus tamen, uti quidam praue putant, aduersum pecuniam, cum satis constet aerarii inopia ac labe

8, 7 ni *P* : in *O* || *in mg. cod. P haec uerba leguntur* : nota quod omnes hi imperatores fuerunt litterati sed scelerati || 8 bono *O* : *om. P* || sin *O* : sin autem *P* || proposito *OP*[2] : -tum *P*[1] || immensum *OP* : in imm-. *Sch.* || progrediente *P, El.* : praeg- *O* reg- *Mom. Pich.* || satis *P* : saltem *O* || eruditione *El.* : -nem *OP*.

9 haud *P* : aut *O* || breui refecit *Sch.* : praebire fecit *OP* || 3 deinde *O, El.* : dein *P* || inulto *P* : multo *O* || comiter *OP* : humaniter *add. P in mg.* || coarguens *O* : arguens *P* || 4 deditus *Sch.* : -tos *OP* || 5 monendoque *O* : monendo *P* || 5 aboleuerat *P* : -lerat *O* || 6 infirmus *OP* : -mius *Sch.*

de nouveaux impôts, qui, quelque temps après, ne furent pas maintenus ([11]). 7. En effet, à Rome, le Capitole, dont nous avons rappelé plus haut l'incendie, le temple de la Paix, les monuments de Claude, la masse si imposante de l'amphithéâtre, bien d'autres édifices et même un forum furent commencés ou achevés ([12]). 8. De plus, à travers le monde entier, partout où règne la loi romaine, on reconstruisit des villes, avec une splendeur extraordinaire ([13]), on ouvrit des routes grâce à d'immenses travaux, et, sur le parcours de la via Flaminia, on creusa la montagne, pour en faciliter la traversée. 9. Ces travaux si nombreux et si considérables, effectués en peu de temps sans faire aucun tort aux paysans ([14]), sont plutôt une preuve de sagesse que d'avarice ; en même temps, quand il exerça la censure selon la coutume des anciens, il chassa du sénat tous les gens foncièrement immoraux, et, en choisissant partout les hommes les meilleurs, il rassembla mille familles, alors qu'à grand-peine il en avait trouvé deux cents à son avènement, la plupart ayant été anéanties par la cruauté des tyrans ([15]). 10. D'autre part, à la suite d'une guerre, Vologèse, roi des Parthes, fut contraint de signer la paix ([16]) ; la Syrie, qui porte le nom de Palestine, fut réduite en province romaine ([17]), et aussi le pays des Juifs, grâce aux efforts de son fils Titus, qu'à son départ pour l'Italie il avait laissé là-bas pour diriger la guerre étrangère ([18]), et qu'après la victoire il éleva à la préfecture du prétoire ([19]). 11. Aussi cette dignité, déjà considérable en son principe, prit-elle plus d'importance encore, et vint-elle immédiatement après le pouvoir impérial. 12. Mais à notre époque, où l'on méprise la considération que donnent les dignités, où l'on y trouve pêle-mêle des honnêtes gens et des ignorants, des sages et des incapables, la plupart des préfets ont fait perdre à leur titre tout prestige, en ont fait un symbole d'arrogance vis-à-vis des malheureux, de soumission aux plus mauvais citoyens, et de rapines perpétrées sous le couvert d'assurer les subsistances ([20]).

urbium nouas eum neque aliquamdiu post habitas uectigalium pensiones exquisiuisse. 7. Namque Romae Capitolium, quod conflagrauisse supra memorauimus, aedes Pacis, Claudii monumenta, amphitheatri tanta uis, mult*a*que ali*a* ac forum coepta seu patrata. 8. Adhuc per omnes terras, qua ius Romanum est, renouatae urbes cultu egregio, uiaeque operibus maximis munitae, et cauati montes per Flaminiam prono transgressui. 9. Quae tot tantaque breui confecta, intactis cultoribus, prudentiam magis quam auaritiam probauere ; simul, censu more ucterum exercito, senatu motus probrosior quisquc, ac, lectis undique optimis uiris, mille gentes compositae, cum ducentas aegerrime repperisset, exstinctis saeuitia tyrannorum plerisque. 10. At bello rex Parthorum Vologesus in pacem coactus, atque in prouincia*m* Syria, cui Palaestinae nomen, Iudaeique, annitente filio Tito, quem, transgrediens in Italiam, reliquerat externae militiae moxque uictorem praefectura praetorio extulerat. 11. Vnde etiam is honos, ingens a principio, tumidior atque alter ab Augusto imperio fuit. 12. Verum hac tempestate, dum honorum honestas despectatur, mixtique bonis indocti ac prudentibus inertes sunt, fecere nomen plerique potentia uacuum insolensque miseri*s*, *ac* subiectum pessimo cuique ct annonae specie rapax.

9, 6 post *O* : postea *P* || 7 conflagrauisse *O* : -grasse *P* || multaque alia *Mae. Jord. Pich.* : -taeque aliae *OP* || ac *P* : *om. O* 8 ius romanum *P* : uis romanorum *O* || transgressui *O* : -ssu *Sch.* -ssus P^2 progressus P^1 || 9 mille *P* : nulle *O* || gentes *P* : -te *O* || 10 at *O, El.* : ac *P* || prouinciam *Sch.* : -cia *OP* || syria *O* : -riae *P* || 11 is honos *O* : honos is *P* || 12 mixtique *O*: -tisque *P* || insolensque *O* : insolens per *P* || miseris ac *ego* : miseri ||| *P* misericors *O* iniurias *Sch.* miseris *Mom.*

10. Cependant [1] Titus, une fois parvenu à l'empire, surpassa d'une manière incroyable [2] celui qu'il cherchait à imiter, notamment par sa culture, sa clémence, sa générosité [3]. 2. Ainsi, comme, selon l'usage, les faveurs accordées par un prince devaient être confirmées par ses successeurs, aussitôt qu'il eut pris le pouvoir, il garantit et assura spontanément par un édit la propriété de tels biens à leurs possesseurs [4]. 3. Et il ne fut pas moins généreusement disposé à protéger ceux qui, d'aventure, avaient conspiré contre lui : deux hommes du plus haut rang ne pouvaient nier le crime qu'ils projetaient, et les sénateurs les avaient condamnés à mort après leurs aveux ; il les fit conduire au spectacle, leur ordonna de s'asseoir de chaque côté de lui, puis, demandant tout exprès le glaive d'un gladiateur (on assistait à des combats de ces derniers), il le tendit à l'un et à l'autre comme pour leur en faire examiner le tranchant. 4. Les voyant bouleversés et stupéfaits de son sang froid : « Vous rendez-vous bien compte, leur dit-il, que le pouvoir est donné par le destin et qu'il est vain d'essayer de commettre un crime dans l'espoir de s'en emparer ou par crainte de le perdre ? » [5]. 5. Ainsi, au bout de deux ans et neuf mois de règne environ, après avoir achevé l'amphithéâtre, au sortir du bain [8], il fut empoisonné [9] ; il avait quarante ans [10], alors que son père était mort à soixante-dix ans, après un règne de dix ans [11]. 6. Sa mort fut vraiment pour les provinces une telle cause de chagrin que, en appelant Titus les délices du genre humain, elles pleuraient sur le monde devenu orphelin [12].

11. Domitien donc, meurtrier d'un frère et d'un empereur excellent, devenu fou furieux à la suite de ce crime public et privé [1], en homme dont la jeunesse était souillée de vices [2], se mit à voler, à tuer, à

10. Ceterum Titus, postquam imperium adeptus est, incredibile quantum, quem imitabatur, anteicrit, praesertim litteris clementiaque ac muneribus. 2. Denique, cum concessa per priores principes firmari ab insequentibus mos esset, simul imperium cepit, talia possidentibus edicto sponte cauit prospexitque. 3. Neque minus sancte facilis in tuendis qui forte in se coniurauissent, adeo ut, cum amplissimi ordinis duo abnuere cogitatum scelus nequirent, patresque censuissent de confessis supplicium sumendum, deduct*o*s in spectaculum se utrimque assidere iusserit, petitoque ex industria gladiatoris, quorum pugnae uisebantur, gladio, quasi ad explorandam aciem uni atque alteri committere*t*. 4. Quis perculsis et constantiam mirantibus : « Videtisne, inquit, potestates fato dari, frustraque tentari facinus potiundi spe uel amittendi metu ? ». 5. Ita biennio post ac menses fere nouem, amphitheatri perfecto opere lautusque, ueneno interiit, anno aeui quadragesimo, cum eius pater septuagesimo obisset, imperator decennii. 6. Huius sane mors adeo prouinciis luctui fuit, uti, generis humani delicias appellantes, orbatum orbem deflerent.

11. Igitur Domitianus, fratris atque imperatoris optimi nece, priuato scelere publicoque amentior, simul maculosae adolescentiae, praedas, cae-

10 quantum *O* : est quantum *P* || 2 cum *O* : dum *P* || 3 coniurauissent *O* : -iurassent *P* conspirassent *Sch.* || deductos *Sch.* : -tus *OP* || utrimque *P*, *Gru. Pich. El.* (*cf. Epit.* 10, 10) : utrumque *O*, *Sch.* || gladiatoris *OP* : -torum *Opitz* || committeret *Opitz Pich. El.* (*cf. Epit.* 10, 10) : -mictere *O* -mittere *P*, *Sch.* || 5 biennio *OP* : -nium *Sch.* || perfecto *O* : pro- *P*.

11 de domitiano imperatore *add. P.*

envoyer au supplice. 2. Il était scandaleusement adonné aux pires débauches ([3]) et traitait le sénat avec un orgueil démesuré ([4]), car il le contraignit à l'appeler seigneur et dieu ([5]) ; cet usage, aussitôt abandonné par ses successeurs ([6]), fut rétabli par la suite beaucoup plus tard et plus solidement ([7]). 3. Mais Domitien, qui tout d'abord feignait la clémence ([8]), ne paraissait pas non plus dépourvu d'activité à l'intérieur et montrait à la guerre une endurance extrême ([9]). 4. Aussi, après avoir remporté une victoire complète sur les Daces et sur une troupe de Chattes, il avait donné de nouveaux noms aux mois de septembre et d'octobre, appelant le premier, mois de Germanicus, et désignant le second de son propre nom ([10]) ; beaucoup de travaux commencés par son père ou par les soins de son frère, en premier lieu le Capitole, furent achevés par lui ([11]). 5. Puis, acharné à faire périr les honnêtes gens ([12]) et apathique ([13]), il écartait tout le monde et ridiculement se mettait à poursuivre des bataillons de mouches ([14]) ; cela, quand il avait épuisé ses forces par la débauche, dont il désignait le scandaleux exercice du mot clinopale, dans la langue des Grecs ([15]). 6. C'était là l'origine d'une foule de plaisanteries : par exemple, à un visiteur qui demandait s'il y avait quelqu'un au palais, on répondit : « Pas même une mouche, sinon peut-être à la palestre » ([16]). 7. Comme il devenait de plus en plus cruel et par là même plus suspect, même à son entourage, grâce à un plan établi par ses affranchis avec la complicité de sa femme ([17]), qui avait préféré à son mari l'amour d'un histrion, il subit le châtiment de ses crimes ([18]), à quarante-cinq ans, après un règne d'environ quinze ans ([19]). 8. Alors, le sénat décida qu'il serait enseveli à la manière d'un gladiateur et qu'il fallait rayer son nom ([20]). 9. Emus de cette situation, les soldats, qui voient leurs avantages personnels s'accroître fort substantiellement dans la ruine de l'État, se mirent à réclamer le supplice des instigateurs

dem, supplicia agere occepit. 2. Maiorum libidinum flagitio ac plus quam superbe utens patribus, quippe qui se dominum deumque dici coegerit; quod confestim ab insequentibus remotum ualidius multo posthac deinceps rettulere. 3. Sed Domitianus, primo clementiam simulans neque adeo iners, domi belloque tolerantior uidebatur. 4. Idcircoque, Dacis et Cattorum manu deuictis, Septembrem Octobremque menses, Germanici superiorem, a suo nomine alterum appellauerat; multaque operum inchoata per patrem uel fratris studio, atque in primis Capitolium, absoluit. 5. Dehinc, atrox caedibus bonorum segnisque, ridicule, remotis omnibus, muscarum agmina persequebatur, postquam ad libidinem minus uirium erat, cuius foedum exercit*i*um Graecorum lingua clinopalen uocabat. 6. Hincque iocorum pleraque: nam percunctanti cuidam quispiamne in palatio esset responsum: « Ne musca quidem, nisi forte apud palaestram ». 7. Is ergo magis magisque saeuitia nimius, eoque suspectior etiam suis, libertorum consilio, uxore non ignara, quae amorem histrionis uiro praetulerat, poenas luit, quinto et quadragesimo uitae anno, dominationis circiter quinto decimo. 8. At senatus gladiatoris more funus ferri, radendumque nomen decreuit. 9. Quo moti milites, quibus priuatae commoditates dispendio publico largius procedunt, auctores necis ad

11, 1 occepit *P* : hoc cepit *O* || 2 maiorum *O* : maior *P* || dici *P* : -cere *O* || multo *P* : -toque *O* || posthac *P* : post haec *O* || 4 cattorum *P* : capt- *O* || germanici *Sch.* : -cis *OP* || appellauerat *P* : -erant *O* || operum *O* : -ra *P* || 5 exercitium *Sch.* : -tum *OP* || 6 percunctanti *OP* : -contanti *Pich.* || quispiamne *O* : quisquamne *P* || 7 uitae anno *O* : anno uitae *P*.

du meurtre, selon leur habitude, fort séditieusement ([21]). 10. C'est à grand peine et de mauvaise grâce qu'ils se laissèrent contenir par des hommes sages et se réconcilièrent enfin avec les nobles ([22]). 11. Mais, entre eux, ils n'en préparaient pas moins la guerre, parce que le changement de gouvernement les affligeait : ils y perdaient les gains que leur avaient assurés les dons généreux de Domitien. 12. Jusqu'à cette époque, des empereurs nés à Rome ou en Italie avaient gouverné l'empire ; à partir de cette date, il y eut aussi des étrangers ; peut-être, comme ce fut le cas pour Tarquin l'Ancien, furent-ils bien meilleurs que les autres. 13. Et moi qui ai entendu bien des propos et lu bien des livres, je me suis clairement rendu compte que la ville de Rome avait surtout grandi grâce à la valeur des étrangers et à des talents importés ([23]).

12. Qui en effet fut plus sage et plus modéré que Nerva le Crétois ? ([1]). 2. Très âgé, il se trouvait chez les Séquanes, où il s'était retiré par crainte du tyran ([2]), quand il prit le pouvoir avec l'agrément des légions ([3]). Mais, voyant que cette fonction ne pouvait être assumée que par des hommes supérieurs à lui et plus forts de corps et d'âme, il abdiqua ([4]), le seizième mois de son règne ([5]), après avoir consacré le forum, appelé Pervium ([6]), où s'élève un temple de Minerve particulièrement remarquable et somptueux. 3. S'il est toujours méritoire de mesurer ses forces et ne point se laisser précipiter à l'abîme par l'ambition, cela est vrai tout particulièrement lorsqu'il s'agit du pouvoir suprême, dont les hommes sont si avides ([7]) que même l'extrême vieillesse le désire ardemment. 4. A ceci s'ajoute que Nerva, par la valeur de celui qu'il s'était choisi comme successeur, révéla de plus en plus le haut degré de sa sagesse ([8]).

supplicium petere, more suo, seditiosius coeperunt. 10. Qui uix aegreque per prudentes cohibiti tandem in gratiam optimatum conuenere. 11. Neque minus per se bellum moliebantur, quod his conuersum imperium maestitiae erat ob amissionem praedarum per dona munifica. 12. Hactenus Romae seu per Italiam orti imperium rexere, hinc aduenae quoque ; nescio an, ut in Prisco Tarquinio, longe meliores. 13. Ac mihi quidem audienti multa legentique, plane compertum urbem Romam externorum uirtute atque insitiuis artibus praecipue creuisse.

12. Quid enim Nerua Cretensi prudentius maximeque moderatum ? 2. Qui, cum extrema aetate apud Sequanos, quo tyranni *se* fecit metu, imperium arbitrio legionum cepisset, ubi perspexit nisi a superioribus robustioribusque corpore animoque geri non posse, mense sexto ac decimo semet eo abdicauit, dedicato prius foro quod appellatur Peruium, quo aedes Mineruae eminentior et magnificentior consurgit. 3. Id cum semper egregium sit metiri, quantum queas, neque ambitione praeceps agi, tum in imperio, cuius adeo cupidi mortales sunt, ut id uel ultima senectus auide petat. 4. Huc accedit quod suffecti uirtute, quantus consilio esset, magis magisque p*at*efecit.

11, 9 seditiosius *P* : -tio suis *O* || 11 bellum moliebantur *O*, *El.* : moliebantur bellum *P* || amissionem *O* : om- *P* || 12 hactenus *P* : hettenus *O* || quoque nescio *O* : nescio quoque *P* || 13 ac *O* : at *P*.

12 de nerua imperatore *add.* *P* || maxime *OP*, *Pich. Stab.* : magis *Sch.* || 2 tyranni se fecit *Wey. Bae.* : tyrannide fecit *OP* tyranni decessit *Pich.* tyranni defugit *El.* || superioribus *P* : *om.* *O* || eminentior et magnificentior consurgit *El.* : eminentior et *om.* *O* eminentior consurgit et magnificentior *P*, *Pich.* || 3 agi *Sch.* : agit *OP* || 4 patefecit *Sch.* : prefecit *O* perf- *P*.

13. En effet, il reçut par adoption dans sa famille Ulpius Trajan qui, bien que né à Italica [1], ville d'Espagne, était pourtant un personnage de très haut rang, et même issu d'une famille consulaire [2]. 2. On trouvera difficilement quelqu'un de plus remarquable dans la paix comme dans la guerre [3]. 3. Car le premier ou même le seul parmi les empereurs, il porta la puissance romaine au delà du Danube [4], en soumettant et en réduisant à l'état de province romaine les peuples Daces, coiffés du bonnet, et portant de longs cheveux, sur qui régnaient Décébale et Sardonius [5] ; en même temps, jusqu'au soleil levant, tous les peuples qui vivent entre les fleuves fameux de l'Indus et de l'Euphrate furent domptés [6]. Puis < on mit fin (?) > [7] à cette guerre et on exigea des otages du roi des Parthes nommé Cosdroes ; et entre temps, à travers des pays sauvages, on établit une route, pour se rendre facilement depuis le Pont Euxin jusqu'en Gaule [8]. 4. On construisit des camps retranchés aux endroits dangereux ou propices [9], on jeta un pont sur le Danube [10] et l'on fonda de nombreuses colonies [11]. 5. De plus, à Rome, Trajan entretint et embellit plus que somptueusement les monuments commencés par Domitien, le forum et bien d'autres édifices [12] ; et l'on pourvut d'une manière admirable et régulièrement à l'approvisionnement de la ville par la reconstitution et le renforcement du collège des boulangers [13] ; en même temps, pour être informé plus rapidement de ce qui se faisait partout dans l'intérêt de l'État, on fit appel aux moyens de la poste publique [14]. 6. Ce service, en vérité très utile, devint un fléau pour le monde romain par la cupidité et l'arrogance de ses successeurs ; toutefois, ces dernières années, l'Illyricum retrouva des forces, grâce aux remèdes apportés par le préfet Anatolius [15]. 7. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de bon ou de mauvais dans l'État qui ne puisse devenir le contraire de ce qu'il était par le comportement de ceux qui

13. Namque Vlpium Traianum Italica, urbe Hispaniae, ortum, amplissimi ordinis tamen, atque etiam consulari loco, arrogatum accepit [dedit]. 2. H*o*c aegre clarior domi seu militiae reperietur. 3. Quippe primus aut solus etiam, uires Romanas trans Istrum propagauit, domitis in prouinciam Dacorum pileatis *hir*s*u*tisque nationibus, Decibalo rege ac Sardonio ; simul ad ortum solis cunctae gentes, quae inter Indum et Euphratem amnes inclitos sunt, contusae. Cui bello 〈 . . . 〉 atque imperati obsides Persarum regi, nomine Cosdroe, et inter ea iter conditum per feras gentes, quo facile ab usque Pontico mari in Galliam permeatur. 4. Castra suspectioribus aut opportunis locis exstructa, ponsque Danubio impositus, ac deductae coloniarum pleraeque. 5. Adhuc a Domitiano coepta, forum atque alia multa plus quam magnifice coluit ornauitque, et annonae perpetuo mire consultum, reperto firmatoque pistorum collegio ; simul noscendis ocius, quae ubique e re p*ublic*a gerebantur, admota media publici cursus. 6. Quod equidem munus satis utile, in pestem orbis Romani uertit posterorum auaritia insolentiaque, nisi quod, his annis, suffectae uires Illyrico sunt, praefecto medente Anatolio. 7. Adeo boni maliue in republica nihil est, quod in diuersum traduci

13 de traiano imperatore *add.* *P* || italica *P* : -cae *El.* italia *O* || 2 dedit *secl. Opitz El.* || hoc *Sch.* : haec *OP* || 3 hirsutisque *ego* : satisque *OP* sacisque *edd. alii* iazygisque *Sch.* aliisque *Mom.* || decibalo *O* : de cib- *P* || sardonio *Frise* : -nios *OP* || contusae *O* : concussae *P* || cui *OP* : *secl. edd. ego (ut Sch.) hic lacunam esse puto* || imperati *Sch.* : -ranti *OP* || cosdroe *P* : cosoroe *O* || 4 aut *O* : atque *P* || 5 forum *O* : -ra *P* || perpetuo *OP* : -tuae *Sch.* || noscendis ocius *Put.* : -di socius *OP* || e re publica *Sch.* : erepta *OP* || 6 posterorum *O, El.* : -riorum *P* || his *P* : in his *O* || praefecto *O* : prof- *P* || 7 maliue *O* : -lique *P*.

gouvernent ([16]). 8. Juste, clément, d'une endurance extrême ([17]), Trajan était aussi très fidèle à ses amis ([18]), lui qui consacra à son familier Sura un monument, les thermes de Sura ([19]) ; 9. il avait tant de confiance en la vertu qu'en présentant, selon la coutume, au préfet du prétoire Suburanus un poignard comme insigne de son pouvoir, il lui donna le conseil suivant : « Je te le confie pour me défendre, si je me conduis bien ; sinon, sers-t'en plutôt contre moi » ; car il n'est pas permis au maître de toutes choses de commettre une faute, même par erreur ([20]). 10. Bien plus, il avait modéré, par prudence, son goût excessif pour le vin, défaut dont, comme Nerva, il souffrait d'être affligé, et il défendait qu'on tînt compte des ordres qu'il avait donnés après un repas trop prolongé ([21]). 11. Avec toutes ces vertus il régna presque vingt ans ([22]), et, alors que, à la suite du grave tremblement de terre qui ravagea Antioche et tout le reste de la Syrie ([23]), il était en proie à d'extrêmes inquiétudes, en regagnant l'Italie à la demande du sénat, il mourut de maladie dans un âge avancé ([24]), non sans avoir auparavant appelé à l'empire Hadrien, son compatriote et son parent ([25]). 12. C'est à partir d'Hadrien ([26]) que les titres de César et d'Auguste furent séparés et qu'on introduisit dans l'Etat deux détenteurs, ou davantage, de la souveraine puissance, de noms différents et de pouvoirs inégaux ([27]). 13. Cependant d'autres auteurs pensent qu'Hadrien devint empereur par la faveur de Plotine, épouse de Trajan ; elle avait fait passer Hadrien pour l'héritier du trône désigné par le testament de son mari.

14. Donc Aelius Hadrien, plus doué pour l'éloquence et les fonctions civiles que pour la guerre ([1]), après avoir fait la paix en Orient ([2]), revint à Rome. 2. Là, à la façon des Grecs ou de Numa Pompilius ([3]), il entreprit de se consacrer aux cérémonies religieuses, à la législation, aux gymnases, et aux savants, 3, au point qu'il

nequeat moribus praesidentium. 8. Aequus, clemens, patientissimus atque in amicos perfidelis, quippe qui Surae familiari opus sacrauerit, quae Suranae sunt ; 9. usque eo innocentiae fidens, uti praefectum praetorio Suburanum nomine, cum insigne potestatis, uti mos erat, pugionem daret, crebro monuerit : « Tibi istum ad munimentum mei committo, si recte agam ; sin aliter, in me magis. » : quod moderatorem omnium uel errare minus fas sit. 10. Quin etiam uinolentiam, quo uitio, uti Nerua, angebatur, prudentia molliuerat, curari uetans iussa post longiores epulas. 11. His uirtutibus acto imperio annos prope uiginti, cum terrae motu graui apud Antiochiam ceteraque Syriae extremis afficeretur, rogatu patrum *Ital*iam repetens, morbo periit grandaeua aetate, ascito prius ad imperium Hadriano ciui propinquoque. 12. Abhinc diuisa nomina Caesarum atque Augusti, inductumque in rempublicam, uti duo seu plures, summae potentiae dissimiles, cognomento ac potestate dispari sint. 13. Quanquam alii Plotinae, Traiani coniugis, fauore imperium assecutum putant, quae uiri testamento heredem regni institutum simulauerat.

14. Igitur Aelius Hadrianus, eloquio togaeque studiis accommodatior, pace ad orientem composita, Romam regreditur. 2. Ibi Graecorum more seu Pompilii Numae, caerimonias, leges, gymnasia, doctoresque curare occepit, 3. adeo quidem ut

13, 8 surae *Sch.* : curae *P* sua re *O* || 10 angebatur *P* : ag- *O* || 11 italiam *Freu. Pich.* : militiam *OP* || 13 testamento *P* : uetesta- *O* || simulauerat *O* : -larat *P*.

14 de elio hadriano *add. P* || hadrianus *P* : andr- *O* || eloquio *P* : -quo *O* || 2 more *P* : modo *O* || caerimonias *P* : caerom- *O*.

fonda même une école pour les arts libéraux, que l'on appelle l'Athénée, 4, et qu'à Rome il célébra à la manière des Athéniens les mystères de Cérès et de Libéra dits mystères d'Eleusis ([4]). 5. Ensuite, comme cela se produit d'ordinaire en période de paix, fort nonchalamment il se retira dans la propriété qui lui appartenait en propre à Tibur, et confia la ville à Lucius Aelius César ([5]). 6. Lui-même, selon la coutume des gens riches et heureux, il bâtit des palais ([6]), s'occupa de festins ([7]), de statues, de tableaux ([8]) ; enfin il accorda une attention des plus méticuleuses au luxe et aux plaisirs ([9]). 7. Ce fut là l'origine de méchants bruits : on disait qu'il avait déshonoré des jeunes gens, qu'il avait brûlé pour Antinous d'une scandaleuse passion et que, pour cette seule raison, il fonda une ville portant le nom de ce jeune homme ou lui dressa des statues. 8. D'autres veulent qu'il s'agisse là d'un acte de reconnaissance et de piété ; en effet, Hadrien désirait prolonger sa vie, et, comme les mages avaient exigé qu'un volontaire mourût à sa place et que tout le monde se récusait, Antinous, dit-on, s'offrit et ce fut là l'origine des prévenances à son égard indiquées plus haut ([10]). 9. Pour notre part, nous laisserons la question en suspens, bien que nous considérions comme suspecte en un tempérament nonchalant une association avec un être d'âge très différent. 10. Cependant, après la mort d'Aelius César ([11]), privé de la santé de l'esprit et devenu pour cette raison un objet de mépris, il convoque le sénat afin d'élire un nouveau César. 11. Comme les sénateurs se hâtaient d'accourir, par hasard il vit Antonin qui de son bras soutenait la marche hésitante d'un vieillard, son beau-père ou son père. Séduit extraordinairement par cette conduite, il le fit légalement adopter comme César ([12]), et aussitôt il ordonna de massacrer une grande partie des sénateurs, qui s'étaient moqués de lui ([13]). 12. Peu de temps après, il mourut de langueur à Baïes, avant d'avoir accompli

etiam ludum ingenuarum artium, quod Athenaeum uocant, constitueret, 4. atque initia Cereris Liberaeque, qu*a*e Eleusina dic*un*tur, Atheniensium modo Roma percoleret. 5. Deinde, uti solet tranquillis rebus, remissior, rus proprium Tibur secessit, permissa urbe Lucio Aelio Caesari. 6. Ipse, uti beatis locupletibus mos, palatia exstruere, curare epulas, signa, tabulas pictas; postremo omnia satis anxie prospicere quae luxus lasciuiaeque essent. 7. Hinc orti rumores mali iniecisse stupra puberibus, atque Antinoi flagrauisse famoso ministerio, neque alia de causa urbem conditam eius nomine aut locasse ephebo statuas. 8. Quae quidem alii pia uolunt religiosaque: quippe Hadriano cupiente fatum producere, cum uoluntarium ad uicem magi poposcissent, cunctis retractantibus, Antinoum obiecisse ⟨se⟩ referunt, hincque in eum officia supra dicta. 9. Nos rem in medio relinquemus, quanquam in remisso ingenio suspectam aestimantes societatem aeui longe imparilis. 10. Intcrim *A*elio Caesare mortuo, cum ipse animo parum ualeret idcircoque despectui haberetur, ad creandum Caesarem patres conuocat. 11. Quibus propere accurrentibus, forte Antoni*n*um conspexit senis soceri aut genitoris anxios gressus leuantem manu. Quo mire oblectatus, adoptatum legibus Caesarem iubet, statimque ab eo senatus, cui ludibrio fuerat, magnam partem necari. 12. Neque multo post apud Baias tabe interiit, anno imperii

14, 4 liberaeque quae *Sch.* : -rae quaeque *OP* -ri quaeque *El.* || dicuntur *Sch. dubitanter ego* : -citur *OP* || eleusina O^{1} *P* : -nia O^{2} || 6 uti *P* : ubi *O* || 7 iniecisse stupra *P* : iniecisse ||| *O* || 8 magi *P* : mai *O* || se *Sch.* : *om. OP* || 10 aelio *Sch.* : hel- *OP* || idcircoque *P* : idoque *O* (idcircoque *uel* ideoque ?) || creandum *P* : credendum *O* || 11 antoninum *Sch.* : -tonium *OP*.

la vingt-deuxième année de son règne [14], dans une vieillesse encore verte. 13. Mais les sénateurs, en dépit des prières du nouveau prince pour lui décerner les honneurs divins, ne se laissaient pas fléchir, tant ils déploraient la perte d'un si grand nombre des leurs [15]. 14. Cependant, quand ceux dont on pleurait la mort furent subitement introduits et embrassèrent leurs amis, le sénat accorda ce qu'il avait refusé [16].

15. Quant à Aelius Antonin, il reçut le surnom de Pieux [1]. Cet homme échappa presque totalement à la souillure des vices [2]. 2. D'une très ancienne famille [3], originaire du municipe de Lanuvium, il était sénateur de Rome. 3. Il fut si égal à lui-même et de mœurs si pures qu'il montra clairement que les âmes parfaites ne se laissent pas corrompre par une paix continuelle et un long repos [4], et que les cités ne sauraient être heureuses qu'à la condition d'être les royaumes de la sagesse [5]. 4. En un mot, pendant les vingt années qu'il gouverna l'État [6], il resta le même et il célébra magnifiquement le neuvième centenaire de Rome [7]. 5. Peut-être l'absence, dans sa carrière des honneurs, du triomphe apparaît-elle comme un signe de faiblesse ; mais la vérité est tout autre, car, à coup sûr, il y a plus de grandeur encore à obtenir que personne n'ose troubler la paix [8] et à renoncer soi-même à combattre des nations paisibles pour se mettre personnellement en valeur [9]. 6. Bien plus, privé d'enfants mâles, il fit, par le mari de sa fille, le bien de l'État [10].

16. Et de fait, il introduisit dans sa famille et appela à l'empire Marcus Boionius [1], que l'on nomme Marc Aurèle Antonin ; originaire de la même ville, de noblesse égale [2], il était très supérieur à son beau-père comme philosophe et comme orateur [3]. 2. Toutes ses actions, toutes ses décisions, dans la paix comme dans la guerre, furent dignes d'un dieu [4] ; mais tout cela fut terni par son incapacité à régler la conduite de sa

absque uicesimo secundo, senecta uiridiore. 13. At patres, ne principis oratu quidem, ad Diui honorem eidem deferendum flectebantur; tantum amissos sui ordinis tot uiros maerebant. 14. Sed postquam subito prodiere quorum exitium dolori erat, quique suos complexi, censent quod abnuerant.

15. At *A*elio Antonino cognomentum Pii. Hunc fere nulla uitiorum labes commaculauit. 2. Vir ueterrimae familiae, Lanuuino municipio, senator Vrbis; 3. adeo aequalis probisque moribus, uti plane docuerit neque iugi pace ac longo otio absoluta ingenia corrumpi, eoque demum fortunatas urbes fore, si regna sapientiae sint. 4. Denique annos, quibus publica egit, uiginti idem mansit, celebrato magnifice Vrbis nongentesimo. 5. Nisi forte triumphorum expertem socordiae uidetur; quod longe secus est, cum maius haud dubie sit neque quemquam turbare ausum composita, neque ipsum ostentandi sui bellum fecisse quietis gentibus. 6. Quin etiam, maribus frustratus, filiae uiro rei publicae consultauit.

16. Namque M. Boionium, qui Aurelius Antoninus habetur, eodem oppido, pari nobilitate, philosophandi uero eloquentiaeque studiis longe praestantem, in familiam atque imperium asciuit. 2. Cuius diuina omnia domi militiaeque facta consultaque; quae imprudentia regendae coniugis

14, 13 ad 'diui *P* : 'adiui *O* || amissos *Sch.* : adm- *OP* || tot uiros *P* : uiros tot *O* || maerebant *P* : merebatur *O*.

15 at aelio *El.* : at hel- *O* attel- *P* at aurelio *coni. Wal.* atque aurelio *Pich.* || commaculauit *O* : mac- *P* || 2 lanuuino *P* : lauinio *O* || 3 si *P* : se *O* || 4 annos *O* : -nis *P* || urbis *P* : *om.* *O* || 5 socordiae *P* : sec- *O*.

femme, qui était venue à ce point d'effronterie que, résidant en Campanie, elle s'installait dans les endroits agréables de la côte pour y choisir parmi les matelots, qui la plupart du temps travaillent nus, les amants les plus aptes à satisfaire ses honteuses passions ([5]). 3. Aurélius donc, après la mort de son beau-père, survenue à Lorium, à l'âge de soixante-quinze ans ([6]), invita aussitôt son frère Lucius Verus à partager avec lui le pouvoir ([7]). 4. Sous le commandement de ce dernier, les Perses, qui tout d'abord avaient eu l'avantage, finalement durent s'avouer vaincus, sous le règne de Vologèse ([8]). 5. Mais Lucius mourut en quelques jours ; et ce fut là une occasion d'imaginer qu'il avait été victime d'une ruse de son frère; 6. celui-ci, dit-on, ulcéré de jalousie par ses exploits, lui tendit un piège dans un festin : 7. en effet, avec un couteau dont un côté avait été enduit de poison, il découpa un morceau de vulve, à dessein servi à part ; après en avoir mangé une tranche, comme cela se fait entre intimes, il présenta à son frère l'autre tranche, que le poison avait touchée ([9]). 8. Mais, à propos d'un si grand homme, seuls les esprits portés au crime peuvent ajouter foi à ces accusations, 9. puisque Lucius mourut de maladie à Altinum, ville de Vénétie ([10]), et que Marc Aurèle était un homme si sage, si doux, si probe et si cultivé ([11]) que, sur le point de se porter contre les Marcomans avec son fils Commode, nommé César à la place de Lucius Verus, il était entouré d'une foule de philosophes qui l'adjuraient de ne point s'engager dans une expédition ou dans un combat avant de leur avoir éclairci les points difficiles et obscurs des doctrines philosophiques ([12]). 10. Ainsi les incertitudes de la guerre qui mettaient en danger sa vie étaient un sujet de crainte pour les études philosophiques ; et, sous son règne, les arts libéraux eurent un tel éclat que ce fut là aussi, à mon avis, une gloire de cette époque ([13]).

attaminauit, quae in tantum petulantiae proruperat, ut, ⟨in⟩ Campania sedens, amoena litorum obsideret ad legendos ex nauticis, quia plerumque nudi agunt, flagitiis aptiores. 3. Igitur Aurelius, socero apud Lorios anno uitae post quintum et septuagesimum mortuo, confestim fratrem Lucium Verum in societatem potentiae accepit. 4. Eius ductu Persae, cum primum superauissent, ad extremum triumpho cessere, rege Vologeso. 5. Lucius paucis diebus moritur, hincque materies fingendi dolo consanguinei circumuentum; 6. quem ferunt, cum inuidia gestarum rerum angeretur, fraudem inter cenam exercuisse: 7. namque, lita ueneno cultri parte, uuluae frustum, quod de industria solum erat, eo praecidit, consumptoque uno, uti mos est inter familiares, alterum, qua uirus contigerat, germano porrexit. 8. Haec in tanto uiro credere nisi animi ad scelus proni non queunt, 9. quippe cum Lucium satis constet Altini, Venetiae urbe, morbo consumptum, tantumque Marco sapientiae, lenitudinis, innocentiae ac litterarum, ut is, Marcomannos cum filio Commodo, quem Caesarem suffecerat, petiturus, philosophorum turba obtestantium circumfunderetur, ne expeditioni aut pugnae se prius committeret, quam sectarum ardua ac perocculta explanauisset. 10. Ita incerta belli in eius salute doctrinae studiis metuebantur, tantumque illo imperante floruere artes bonae, ut illam gloriam etiam tem-

16, 2 proruperat *P* : prorump- *O* || in campania *Sch. Pich.* : campania *OP* -niae *El.* || 4 ductu *P* : -to *O* || primum *P* : -mo *O* || uologeso *P* : -seo *O* || 7 frustum *P* : -trum *O* || 9 morbo *O* : *om. P* || marcomannos *P* : -manno *O* || ne *O* : nisi *P* || ac perocculta *O* : et occulta *P* || 10 in *O* : *om. P.*

11. Il démêla admirablement l'ambiguïté des lois ([14]) : et, supprimant, pour le défendeur, l'usage des engagements à comparaître, on introduisit judicieusement le droit de citer en justice le défendeur et d'attendre le procès au jour fixé ([15]). 12. Le droit de cité fut donné à tout le monde indistinctement ([16]), un grand nombre de villes furent fondées, développées, restaurées et embellies ([17]), et particulièrement chez les Puniques Carthage, que le feu avait horriblement ravagée, en Asie Ephèse, et en Bithynie Nicomédie, toutes deux détruites par un tremblement de terre, comme de nos jours Nicomédie, sous le consulat de Céréalis ([18]). 13. Il triompha des peuples qui, sous le commandement du roi Marcomarus, cherchaient à se répandre depuis la ville de Pannonie appelée Carnutum jusqu'au milieu des Gaules ([19]). 14. Il mourut dans la dix-huitième année de son règne à Vindobona, encore dans la pleine force de l'âge, au grand chagrin de tous les hommes ([20]). 15. Finalement, le sénat et le peuple, qui décidaient séparément quand il s'agissait d'autres empereurs, pour lui seul décernèrent ensemble ([21]) tous les honneurs, des temples, des colonnes, des prêtres ([22]).

17. Mais son fils dont la tyrannie dès le début se montra cruelle était tenu pour un homme particulièrement détestable ([1]) ; surtout avec le souvenir tout opposé laissé par ses ancêtres, souvenir d'autant plus accablant pour les descendants que, indépendamment de la haine qu'inspirent communément les impies, ils sont plus dignes d'exécration en tant que corrupteurs de leur propre race ([2]). 2. A la guerre il se montra très actif ([3]) ; après l'avoir menée avec bonheur contre les Quades, il avait donné au mois de septembre le nom de Commode. 3. Il construisit pour servir de thermes un édifice à peine digne de la puissance romaine ([3 bis]). 4. Il était d'un naturel franchement sauvage et cruel ([4]) ; au point que fréquemment il tuait des gladiateurs sous couleur de les combattre, car il se servait lui-même d'une arme véritable, tandis que ses adversaires avaient des

porum putem. 11. Legum ambigua mire distincta, uadimoniorumque solemni remoto, denuntiandae litis operiendaeque ad diem commode ius introductum. 12. Data cunctis promis*cue* ciuitas Romana, multaeque urbes conditae, deductae, repositae ornataeque, atque in primis Poenorum Carthago, quam ignis foede consumpserat. Asiaeque Ephesus, ac Bithyniae Nicomed*ia*, constratae terrae motu, aeque ac nostra aetate Nicomed*ia*, Cereali consule. 13. Triumphi acti nationibus, quae, rege Marcomaro, ab usque urbe Pannoniae, cui Carnuto nomen est, ad media Gallorum protendebantur. 14. Ita anno imperii octauo, decimoque aeui, ualidior Vendobonae interiit, maximo gemitu mortalium omnium. 15. Denique, qui, seiuncti in aliis, patres ac uulgus soli omnia decreuere, templa, columnas, sacerdotes.

17. At filius saeua a principio dominatione detestabilior habebatur, praecipue per maiorum controuersam memoriam; quae posteris usque eo grauis est, ut absque communi in impios odio, quasi corruptores generis, exsecrabiliores sint. 2. Bello plane impiger; quo in Quados prospere gesto, Septembrem mensem Commodum appellauerat. 3. Moenia Romae potentia uix digna lauandi usui instituit. 4. Immiti prorsus feroque ingenio, adeo quidem uti gladiatores specie depugnandi crebro trucidaret, cum ipse ferro, obiecti mucro-

16, 11 remoto *O* : -ti *P* || 12 promiscue *Sch.* : -missi *OP* | nicomedia *Sch.* : nicomede *OP* || cereali *Sch.* : a cere- *OP* || 13 rege *O* : -gi *P* || Carnuto *OP* : *fortasse* Carnunto.

17, 3 romae *O* : -mana *P* || 4 feroque *O* : fero *P* || obiecti *O* : -tum *P* || mucronibus *Oli. Pich.* : m ueronibus *O* ueronibus *P*.

glaives plombés [5]. 5. Il en avait tué un certain nombre de cette manière, quand par hasard l'un deux, nommé Scaeva, dans tout l'éclat de son audace, de sa vigueur physique et de son adresse au combat, lui fit passer le goût de ce genre d'exercice ; rejetant son glaive, qu'il voyait inutile, il déclara que celui dont l'empereur était armé suffisait aux deux combattants [6]. 6. Commode, qui craignait de se voir arracher son poignard et d'être tué au cours d'une rencontre, comme il arrive d'ordinaire, éloigna Scaeva, et, pris de peur en face des autres gladiateurs, tourna sa férocité contre des fauves et des éléphants [7]. 7. A la suite de ces événements, tout le monde prit en horreur cet homme insatiable de sang et ce furent principalement ses plus proches qui conspirèrent contre lui ; tant il est vrai, en effet, que personne ne se fiait à son pouvoir, et que les gardes eux-mêmes qui soutenaient leur puissance, parce qu'ils se méfiaient de son naturel impur et porté à la cruauté [8], jugèrent plus sûr de l'abattre par n'importe quel moyen, et cherchèrent tout d'abord secrètement à l'empoisonner [9], vers la treizième année de son règne [10] ; 8. mais la nourriture dont, par hasard, il s'était gavé empêcha le poison de produire son effet [11] ; comme il souffrait cependant du ventre, sur l'instigation de son médecin [12], qui était le chef de la conjuration, il se rendit à la palestre. 9. Là un masseur (qui lui aussi se trouvait être du complot), comme pour faire un exercice de lutte, lui noua les bras autour du cou et l'étouffa en lui serrant fortement la gorge [13]. 10. A cette nouvelle, le sénat, qui, en raison des fêtes de janvier, s'était réuni au complet à l'aube, et en même temps le peuple décrétèrent Commode ennemi des dieux et des hommes

nibus plumbeis urere*n*tur. 5. Cumquc eo modo plures confecisset, forte eum Scaeua nomine, audacia ac robore corporis pugnandique arte peruigens, ab studio tali deterruit; qui, spreto gladio, quem inutilem cernebat, sufficere utrique ait, quo armabatur ipse. 6. Eo metu, ne inter congressum, uti solet, extorto pugione conficeretur, Scaeuam remouit, atque ad alios formidolosior, in feras beluasque fcrociam conuertit. 7. Quis rebus cum ins*ati*abilem sanguinis cuncti horrescerent, coniurauere [ne] in eum maxime proximus ⟨ quisque ⟩ ; quippe dominationi adeo fidus nemo, ipsique satellites, dum incestam mentem pronamque in saeuitiam cauent, a quibus eorum potentia sustentatur, quoquomodo subruere tutius putant, et Commodum quidem primo occultatius ueneno petiuere, anno regni tertio fere atque decimo. 8. Cuius uis frustrata per cibum, quo se casu repleuerat; cum tamen alui dolorem causaretur, auctore medico, principe factionis, in palaestram pcrrexit. 9. Ibi per ministrum unguendi (nam forte is quoque e consilio erat), faucibus, quasi arte exercitii, *br*acchiorum modo ualidius pressis, exspirauit. 10. Quo cognito, senatus, qui ob festa Ianuariorum frequens primo luci conuenerat, simul plebes hostem deorum atque hominum radendumquc nomcn sanxere; confes-

17, 4 uterentur *Sch.*: -retur *OP, Corb.* || 5 scaeua *Sch.*: seua *O* saeua *P* || 6 scaeuam *Sch.* : saeuam *P* scenam *O* || 7 rebus *O* : rcus *P* || insatiabilem *Sch.* : instabilem *OP* || coniurauere *edd. pler. Pich.* : -uere ne *OP* -uerene *Wal.* -uerc ire *coni. Sch.* || proximus quisque *ego dubitanter* : proximus *OP* -mi *coni. Sch. dubitanter* || quippe *OP* : quisque *Sch. dubitanter, Mae.* || in saevitiam... tutius *O* : *om. P* || potentia sustentatur *Mom.* : -tiam sustentantur *O fortasse delendum ut glossema* || 9 bracchiorum *Oli.* : pacch- *OP* || 10 ianuariorum *P* (*ut uidetur*), *Sch.* : -riarum *O*.

et firent rayer son nom ([14]) ; aussitôt l'empire est donné au préfet de la ville, Aulus Helvius Pertinax ([15]).

18. Ce dernier, d'une culture universelle ([1]) et de mœurs tout à fait antiques ([2]), économe à l'excès ([3]), égalait les Curius et les Fabricius. 2. Les soldats ([4]), que rien ne pouvait satisfaire alors que le monde était déjà épuisé et ruiné, à l'instigation de Didius Julianus ([5]), l'égorgèrent d'une manière odieuse ([6]) le quatre-vingtième jour de son règne.

19. Alors Didius (ou Salvius ?) Julianus, fort de l'appui des prétoriens, dont il s'était assuré l'alliance par ses promesses ([1]), plus magnifiques que celles de Pertinax, s'éleva de la préfecture des vigiles ([2]) jusqu'aux insignes du pouvoir souverain. 2. De noble origine, il se distinguait par sa connaissance du droit urbain ([3]) ; il fut le premier, en effet, à mettre de l'ordre dans l'édit promulgué par les préteurs d'une manière diverse et confuse. 3. Ce qui est bien la preuve que, si le caractère ne contribue pas à réfréner l'ambition, le savoir est impuissant ([4]), 4. puisque le professeur de bonne conduite (et un professeur sévère en vérité) est allé jusqu'à commettre le crime qu'il avait prescrit de punir d'un supplice nouveau ([5]). Cependant il ne put jouir longtemps de ce qu'il avait convoité, car, aussitôt informé de ces événements, Septime-Sévère, légat de Syrie ([6]), qui se trouvait en guerre aux extrémités de la terre, fut proclamé empereur et mit Didius Julianus en déroute tout près du pont Milvius ([7]) ; des soldats envoyés à sa poursuite, alors qu'il fuyait, le tuèrent à Rome près du palais.

20. Donc Septime-Sévère, à la suite du meurtre de Pertinax, outre la haine que lui inspiraient des actes scandaleux, pénétré de ressentiment et de colère ([1]),

timque praefecto Vrbi Aulo Heluio Pertinaci imperium defertur.

18. Hic doctrinae omnis ac moribus antiquissimis, immodice parcus, Curios aequauerat Fabriciosque. 2. Eum milites, quis, exhausto iam perditoque orbe, satis uidetur nihil, impulsore Didio, foede iugulauere octogesimo imperii die.

19. At Didius (an Saluius ?) Iulianus, fretus praetorianis, quos in societatem promissis magnificentioribus perpulerat, ex praefectura uigilum ad insignia dominatus processit. 2. Genus ei nobile, iurisque urbani praestans scientia; quippe qui primus edictum, quod uarie inconditeque a praetoribus promebatur, in ordinem composuerit. 3. Hincque satis compertum cohibendae cupidini ingenium ni iuuet, eruditionem imbecillem esse, 4. cum praeceptor et asper quidem rectius uiuendi in facinus processerit, quod nouo supplicio plectendum ediderat. Neque cupito tamen potitus diu. Namque eum, acceptis illico quae acciderant, Septimius Seuerus, qui forte Syriae legatus in extremis terris bellum gerebat, imperator creatus, pontem proxime Miluium acie deuicit; missique, qui fugientem insequerentur, apud palatium Ro*ma*e obtruncauere.

20. Igitur Septimius, Pertinacis nece, simul flagitiorum odio, dolore atque ira commo*t*ior,

18, 2 eum *P* : cum *O*.

19, 2 nobile *O* : perno- *P* || 3 imbecillem *P* : -lam *O* || 4 neque cupito tamen *O* : neque tamen cupito *P* || miluium *P* : mul- *O* || romae *Sch. dubitanter* (*fortasse* prone), *Pich.* : prome *OP*.

20 commotior *Sch.* : -modior *OP*.

licencia aussitôt les cohortes prétoriennes (2) ; après avoir abattu tout le parti adverse (3), par un sénatus-consulte, il range Helvius Pertinax au nombre des dieux (4) ; il ordonne d'effacer le nom de Salvius Julianus, de détruire ses écrits et d'abolir ses actes ; mais c'est la seule chose qui fut irréalisable (5). 2. Car le prestige de la culture est si grand que même une conduite inhumaine ne saurait nuire à la mémoire des écrivains (6). 3. Bien plus, une mort de ce genre tourne à leur gloire et voue ceux qui en sont les auteurs à l'exécration, 4. car tous les hommes, et particulièrement la postérité, savent bien que ces génies ne peuvent être tués sans un acte de brigandage public et un accès de folie. 5. C'est là un fait qui doit inspirer une plus grande confiance à tous les gens de mérite et aussi à moi-même, qui, né à la campagne d'un père inculte et de petite condition, me suis assuré jusqu'à ce jour, grâce à ces études si nobles, une vie fort honorable. 6. Et c'est assurément à mon avis le propre de notre nation, qui, par une sorte de destin, est peu féconde en hommes de mérite, d'élever pourtant tous ceux qu'elle a fait naître, chacun à la place qui lui est propre (7). Par exemple, Sévère lui-même, dont personne, à la tête de l'État ne surpassa la remarquable valeur (8) ; et, bien qu'il fût mort dans un grand âge, on décréta solennellement que le deuil devait être célébré par un arrêt des affaires et un éloge funèbre, en affirmant que cet homme juste n'aurait pas dû naître ou n'aurait pas dû mourir (9). 7. La raison en est sans doute que, excessif dans sa réforme des mœurs (10), il fut considéré comme un souverain plein d'humanité, quand elles furent revenues à la pureté des anciens temps, comme à la santé des esprits. 8. Ainsi la vertu, considérée tout d'abord comme pénible, devient, quand on a eu le bonheur de l'atteindre, une source de plaisir et de jouissance (11). Il vainquit Pescennius Niger près de Cyzique et Claudius Albinus à Lyon, puis il les contraignit à mourir (12) ; 9. le premier, gouverneur militaire de l'Egypte, était entré en guerre dans l'espoir

cohortes praetorias statim militia exemit, cunctisque partium caesis, Heluium senatus consulto inter diuos refert; Saluii nomen atque eius scripta factaue aboleri iubet; quod unum effici nequiuit. 2. Tantum gratia doctarum artium ualet, ut scriptoribus ne saeui mores quidem ad memoriam officiant. 3. Quin etiam, mors huiuscemodi ipsis gloriae, exsecrationi actoribus est, 4. cum omnes, praecipue posteri, sic habent, illa ingenia nisi publico latrocinio ac per dementiam opprimi non potuisse. 5. Quo bonis omnibus ac mihi fidendum magis, qui, rure ortus tenui atque indocto patre, in haec tempora uitam praestiti studiis tantis honestiorem. 6. Quod equidem gentis nostrae reor, quae fato quodam bonorum parce fecunda, quos eduxerit tamen, quemque ad sua celsos habet. Velut Seuerum ipsum, quo praeclarior in re publica fuit nemo; qu*em*, quanquam exacta aetate mortuum, iustitio elo*qui*oque lugendum sanxere, struentes illum iustum nasci aut emori minime conuenisse. 7. Scilicet quod corrigendis moribus nimium, postquam ad ueterum innocentiam quasi mentium sanitatem peruenerant, clementem habuere. 8. Ita honestas, quae principio anxia habetur, ubi contigerit, uoluptati luxuriaeque est. Pescennium Nigrum apud Cyzicenos, Clodium Albinum Lugduni uictos coegit mori; 9. quorum prior, Aegyptum dux obtinens, bellum mouerat

20 iubet *P* : -uet *O* || 3 exsecrationi *P* : -nibus *O* || actoribus *OP*, *Pich.* : aucto- *coni. Sch.* || 5 tenui atque *O* : -nuique *P* || haec *P* : hac *O* || 6 quae *O* : quo *P* || fato *P* : facto *O* || parce *Wölf. Pich.* : parte *OP*, *El.* -tu *Sch.* || ad sua celsos *O*, *Pich.* ad celsa suos *P* : || quem *Sch.* : qui *OP* || eloquioque *Corb.* : elocioque *O* elotioque *P* -gioque *edd. pler.* || struentes *P* : -ente *O* statuentes *coni. Sch. dubitanter* || 8 uoluptati *P* : -tis *O*.

du pouvoir suprême ([13]) ; le second, instigateur du meurtre de Pertinax ([14]), poussé par la crainte de subir le même sort, tout en s'efforçant de passer en Bretagne, province que lui avait attribuée Commode, s'était emparé en Gaule du pouvoir impérial ([15]). 10. Le meurtre de tous ses adversaires poursuivi indéfiniment fit considérer Sévère comme un homme cruel à l'excès et le firent surnommer Pertinax (l'Opiniâtre) ([16]) ; 11. cependant, un certain nombre d'auteurs croient qu'il adopta lui-même ce surnom à cause de son esprit d'économie, semblable à celui de son prédécesseur ; pour notre part, nous sommes enclin à penser qu'il dut son nom à sa dureté. En effet, alors qu'un de ses ennemis, que pourtant seule une conjoncture locale avait amené au parti d'Albinus, comme cela se produit d'ordinaire dans les guerres civiles, après avoir exposé sa cause, avait finalement conclu en ces termes : « Qu'aurais-tu fait, je te prie, si tu avais été à ma place ? », Sévère répondit : « Je subirais le même sort que toi » ([17]). 12. Rien n'est plus cruel pour des gens de bien que cette manière de parler et d'agir ; car les gens honnêtes rejettent sur la fortune la responsabilité des oppositions de ce genre, si ardentes qu'elles aient pu être à leur début, et, s'ils tolèrent une altération de la vérité, c'est plutôt quand il s'agit de protéger les citoyens que pour les perdre ([18]). 13. Mais ce prince, désireux de faire disparaître les factions ([19]) pour agir ensuite avec plus de douceur, préféra punir un acte imposé par la nécessité, de peur que l'espoir d'un pardon n'entraînât peu à peu la ruine de l'État, en suscitant des conjurations, auxquelles, par un vice des temps, il voyait les esprits fort enclins ; et pour ma part, je ne nie pas qu'il fallait mettre fin d'une manière plus que rigoureuse à des crimes qui commençaient à prendre des proportions excessives. 14. Il fut heureux et sage, surtout à la guerre ([20]), au point qu'il ne quitta aucun champ de bataille sans être vainqueur ([21]) et qu'il accrut l'empire après avoir soumis le prince perse nommé Abgar ([22]). 15. Pareillement, dès qu'il les attaqua, il réduisit en son pouvoir les Arabes et fit de l'Arabie une provin-

spe dominationis, alter, Pertinacis auctor occidendi, cum eo metu in Britannos, quam prouinciam a Commodo meruerat, transmittere niteretur, in Gallia inuaserat imperium. 10. Horum infinita caede crudelior habitus, et cognomento Pertinax, quanquam ob uitae parsimoniam similem ipsum asciuisse plures putent : nobis me*n*s ad credendum prona acerbitati impositum. 11. Nam, cum quidam hostium, quem tamen, uti bellis ciuilibus solet, condicio loci ad Albinum detulerat, causa exposita, nouissime conclusisset : « Quid, quaeso, faceres, si tu esses ? », ille respondit : « Ea perferrem, quae tu ». 12. Quo dicto factoque durius nihil bonis ; cum ⟨...⟩ sanctique huiuscemodi dissensiones, quamuis studiosius coeptas, fortunae increpent magisque in protegendis quam ad perdendos ciues uerum corrumpi patiantur. 13. At iste, delendarum cupidus factionum, quo deinceps mitius ageret, necessitudinem facti ulcisci maluit, ne paulatim spe ueniae in labem publicam per coniurationes procederetur, ad quas uitio temporum animos intelligebat ; neque ego abnuo ea del*i*ctorum, quae grassari immodice coeperint, plus paene quam seuere excidenda esse. 14. Felix ac prudens, armis praecipue ; adeo ut nullo congressu nisi uictor discesserit, auxeritque imperium, subacto Persarum rege nomine A*b*garo. 15. Neque minus Arabas, simul adortus ut est, in

20, 9 niteretur *O* : -tebatur *P* || 10 mens *Sch.* : metus *OP* || 11 hostium *OP* : -tiam *Pich.* (*an errore typographi ?*) || condicio loci *P* : condicio uel loci *O* || 12 cum sanctique *OP* : cum boni sanctique *coni. Dam. fortasse recte* || coeptas *P* : captas *O* || perdendos *O* : -dum *P* || 13 animos *OP* : animos pronos *coni. Cas. Pich.* || ea delictorum quae *Sch.* : eadem lectorum quae *P* eadem littorumque *O* || 14 discesserit *P* : dec- *O* || abgaro *ego ex H.A., Sept. Seu.* 18, 1 : agga- *OP*.

ce [23]. 16. L'Adiabène aussi, sans le peu d'intérêt que suscitait la stérilité de son sol, se fût rangée au nombre des pays tributaires [24]. 17. Pour de si grands exploits, le sénat donna à Sévère les noms d'Arabique, d'Adiabénique et de Parthique [25]. S'attaquant à une entreprise encore plus considérable, après avoir repoussé l'ennemi, il protégea la Bretagne, aussi loin que le pays lui était utile, à l'aide d'un mur qui traversait toute l'île et atteignait à ses deux extrémités les bords de l'Océan [26]. 19. De plus, on refoula loin de Tripolitaine, où se trouvait Leptis, sa ville natale, les peuplades belliqueuses [27]. 20. Ces campagnes difficiles étaient menées à bien d'autant plus aisément que l'empereur, implacable pour les défaillances, distinguait en les récompensant tous les braves [28]. 21. Enfin, il ne laissait impuni aucun acte de brigandage, même de peu d'importance [29], et il sévissait davantage encore contre les soldats romains, car, en homme d'expérience, il comprenait que de tels actes sont commis par la faute des chefs ou même par une faction. 22. Il était adonné à la philosophie, à la déclamation, enfin à toutes les études libérales [30] ; il écrivit aussi ses mémoires avec autant de talent que de sincérité [31]. 23. Il fut un législateur fort équitable [32]. Cet homme si grand à l'intérieur et à l'extérieur de l'empire vit sa gloire amoindrie par les débauches de sa femme, qu'il entoura d'une affection si dégradante que, connaissant son inconduite, et la sachant impliquée dans une conjuration, il la conserva pourtant [33]. 24. C'est là faiblesse honteuse pour le plus humble des hommes, plus encore pour les puissants et surtout pour celui à qui cèdent le pas, non seulement les simples particuliers, les individus ou les gens sans aveu, mais encore les empires, les armées et les vices eux-mêmes. 25. En effet, alors que, souffrant des pieds, il retardait la conduite de la guerre et que les soldats, mécontents, avait fait Auguste son fils Bassianus, qui se trouvait avec lui en qualité de César, il se fit transporter au tribunal et ordonna à tous les instigateurs du mouvement,

dicionem redegit prouinciae modo. 16. Adiabena quoque, ni terrarum macies despectaretur, in tributarios concessisset. 17. Ob haec tanta Arabicum, Adiabenicum et Parthici cognomento patres dixere. 18. His maiora aggressus, Britanniam, quoad ea utilis erat, pulsis hostibus, muro muniuit per transuersa*m* insulam ducto utrimque ad finem Oceani. 19. Quin etiam Tripoli, cuius Lepti oppido oricbatur, bellicosae gentes submotae procul. 20. Quae factu ardua facilius eo patrabantur, quo implacabilis delictis, strenuum quemque praemiis extollebat. 21. Denique ne parua latrocinia quidem impunita patiebatur, in suos animaduertens magis, quod uitio ducum aut etiam per f*a*ctionem fieri uir experiens intelligeret. 22. Philosophiae, declamandi, cunctis postremo liberalium deditus studiis ; idemque abs se texta ornatu et fide paribus composuit. 23. Legum conditor longe aequalium. Huic tanto domi forisque uxoris probra summam gloriam dempsere, quam adeo famose complexus est, uti cognita libid*in*e ac ream coniurationis retentauerit. 24. Quod cum infirmo turpe, tum potentibus, et illi magis, cui non priuati neque singuli aut flagitiosi, uerum imperia et exercitus atque ipsa uitia concessere. 25. Nam, cum pedibus aeger bellum moraretur idque milites anxi*e* ferrent, eiusque filium Bassianum, qui Caesar una

20, 15 dicionem *P* : dicti- *O* || 18 muniuit *P* : mini- *O* || per transuersam insulam *Sch.* (*cf. H.A., Sept. Seu.* 18, 2) : per transuersa inter insulam *OP* || 20 eo *P* : *om. O* || pracmiis *P* : -mii *O* || 21 animaduertens *P* : aduertens *O* || per factionem *Sch.* : perfec- *OP* || 23 complexus *O* : amplex- *P* || libidine *Sch.* : libide *uel* liuide *OP* || retentauerit *Pich.* : -tarit *Sch.* -tauit *P* temptauerit *O* || 24 atque *P* : aut *O* || 25 anxie ferrent *Sch.* (*cf. H.A., Sept. Seu.* 18, 9) : anxii efferrent *OP*.

général et tribuns, centurions et cohortes, de se présenter et de comparaître comme accusés. 26. Et, tandis que l'armée qui avait triomphé de peuples si puissants, prosternée à terre par la crainte, implorait son pardon : « Comprenez-vous, leur dit-il, en se frappant le front de la main, que c'est la tête qui commande plutôt que les pieds ? » ([34]). 27. Peu de temps après, il mourut de maladie dans un municipe de Bretagne appelé Eboracum, après dix-huit ans de règne ([35]). 28. Issu d'une famille de condition modeste ([36]), il fut tout d'abord formé aux belles-lettres puis au barreau ; peu satisfait de sa condition, comme cela se produit d'ordinaire dans une vie de gêne, dans ses tentatives et ses efforts pour parvenir, sous des formes diverses, à une condition meilleure, il s'éleva jusqu'à l'empire ([37]). 29. Là, subissant des épreuves plus pénibles, fatigue, soucis, crainte et vraiment toutes les incertitudes, il devint pour ainsi dire un témoin de la condition humaine : « J'ai tout été, dit-il, il n'y a (dans la vie) rien de profitable » ([38]). 30. Son corps, que ses fils Bassianus et Géta avaient ramené à Rome, fut l'objet des plus grands honneurs, et fut enseveli dans le tombeau de Marc Aurèle ([39]) ; il avait voué à ce dernier un tel culte que, à cause de lui, il convainquit les Romains de mettre Commode au nombre des dieux, en l'appelant son frère, et qu'il donna à Bassianus, en plus de son nom, celui d'Antonin ([40]). C'est d'Antonin, en effet, qu'après bien des incertitudes il avait reçu l'heureux augure de sa carrière future, avec un poste d'avocat du fisc ([11]). 31. Après coup, ceux qui arrivent avec peine se souviennent du début de leur réussite et de ceux qui en furent les auteurs. 32. Mais ses fils, comme s'ils avaient reçu mission de se faire la guerre, aussitôt se brouillèrent ([42]). Ainsi, Géta qui portait le nom de son grand-père paternel ([43]) et dont le caractère plus modéré inquiétait son frère ([44]), périt dans un guet-apens. 33. Que cette victoire fut rendue plus honteuse encore par le meurtre de Papinien, ce n'est assurément que l'opinion des amateurs d'histoire. En effet, disent-ils, Papinien était à ce moment là

aderat, Augustum fecissent, in tribunal se ferri, adesse omnes, imperatoremque ac tribunos, centuriones et cohortes, quibus auctoribus acciderat, sisti reorum modo iussit. 26. Quo metu cum stratus humi uictor tantorum exercitus ueniam precaretur : « Sentitisne, inquit, pulsans manu, caput potius quam pedes imperare ? ». 27. Neque multo post, in Britanniae municipio, cui Eboraci nomen, annis regni duodeuiginti, morbo exstinctus est ; 28. Ortus medie humili, primo litteris, dehinc imbutus foro ; quo parum commodante, uti rebus artis solet, dum tentat aut exquirit uaria melioraque, imperium conscendit. 29. Ibi grauiora expertus, labores, curas, metum et incerta prorsus omnia, quasi testis uitae mortalium : « Cuncta, inquit, fui ; conducit nihil ». 30. Funus, quod liberi Geta Bassianusque Romam detulerant, mire celebratum, illatumque Marci sepulcro, quem adeo percoluerat, ut eius gratia Commodum inter diuos referri iusserit, fratrem appellans, Bassianoque Antonini uocabulum addiderit, quod ex illo, post multos dubiosque euentus, auspicia honorum cepisset patrocinio fisci ; 31. deinde laborantibus secundarum initia earumque auctores memoriae sunt. 32. At posteri, quasi bellum inter se mandatis accepissent, confestim secessere. Ita Geta, cui nomen paterno ab auo erat, cum eius modestiore ingenio frater angeretur, obsessus interiit. 33. Quae uictoria Papiniani exitio foedior facta, ut sane putant memoriae curiosi ; quippe quem ferunt illo temporis Bassiani scrinia curauisse, monitum-

20, 25 reorum *O* : eorum *P* || 26 cum stratus humi uictor *O* : s. h. u. cum *P* || 27 in *P* : *om.* *O* || 28 dehinc *O* : deinde *P* || imperium conscendit *O* : consc. imp. *P*.

secrétaire de Bassianus et il reçut l'ordre, selon la coutume, de composer le plus vite possible un rapport qui devait être adressé à Rome ; dans la douleur provoquée en lui par le meurtre de Géta, il déclara qu'on ne dissimulait pas un parricide aussi facilement qu'on le commettait, et pour cela il fut mis à mort (45). 34. Mais ce sont là propos malhonnêtes et mensongers : car il est bien établi que Papinien était préfet du prétoire, et que Bassianus ne pouvait grossièrement infliger un tel outrage à ce grand homme, qui avait été l'ami et le maître de Geta.

21. Or Antoninus, qui fit à la plèbe romaine des présents d'un genre nouveau, parce qu'il distribuait généreusement des vêtements qui tombaient jusqu'aux pieds, fut appelé Caracalla ; et réciproquement, les habits qu'il donnait ainsi s'appelaient, d'après son propre nom, des Antonines (1). 2. Il remporta sur les Alamans, peuplade nombreuse et d'une extraordinaire valeur dans les combats de cavalerie, une victoire complète près du Main (2). C'était un homme endurant, accessible à tous et calme (3) ; il eut le même destin et la même épouse que son père. 3. Car, séduit par sa beauté, il rechercha en mariage sa belle-mère Julia, dont j'ai mentionné plus haut la mauvaise conduite ; en effet, cette femme si intrigante s'était offerte nue à la vue du jeune homme, en feignant d'ignorer sa présence, et, comme il lui disait : « Je voudrais bien en user, si cela m'était permis », elle lui répondit avec beaucoup plus d'effronterie encore (car elle s'était dépouillée de sa pudeur en quittant ses vêtements) : « Cela te plaît ? Tout t'est permis » (4). 4. Caracalla introduisit à Rome des cultes d'Egypte (5) et il dota la ville de l'important accès que constitue la *uia noua* (6)

que, uti mos est, destinand*a* Romam quam celerrime componeret, dolore Getae dixisse haudquaquam pari facilitate uelari parricidium, qua fieret : idcirco morte affectum. 34. Sed haec improbe absurda sunt, cum constet satis praefecturam praetorio gessisse, neque incondite illum uirum tantam contumeliam imponere potuisse, cui amori ac magisterio erat.

21. Ceterum Antoninus, incognita munerum specie plebem Romanam ad*f*iciens, quod indumenta in talos demissa largiretur, Cara*c*alla dictus, cum pari modo uest*es* Antoni*ni*anas nomine suo daret. 2. Alamannos, gentem populosam, mirifice ex equo pugnantem, prope Moenum amnem deuicit. Patiens, communis tranquillusque ; pari fortuna et eodem matrimonio quo pater. 3. Namque Iuliam nouercam, cuius facinora supra memoraui, forma captus, coniugem affectauit, cum illa factiosior, aspectui adolescentis, praesentiae quasi ignara, semet dedisset, intecto corpore, asserentique : « Vellem, si liceret, uti », petulantius multo (quippe quae pudorem uelamento exueret) respondisset : « Libet ? plane licet ». 4. Aegypti sacra per eum deportata Romam, atque aucta urbs magno accessu uiae nouae, et ad lauandum opera pulchri

20, 33 destinanda *Gru.* : -do *OP* || haudquaquam *edd.* : -quanquam *OP* || idcirco *P* : icci- *O* iccircoque *Pich.* || morte *P* : -teque *O*.

21 plebem *O* : urbem *P* || adficiens *Gru.* (*uel* adliciens), *Pich.* : adiciens (-ijciens) *OP* || caracalla *edd.* : -ragalla *OP* || uestes *Sch.* : -ti *OP*, *Cas. Pich.* || antoninianas *Sch.* : -tonias *O* -tonianas *P* || nomine *O* : -ni *P* nomen e *Cas. Pich.* || 2 mirifice ex equo *O*, *El.* : ex eq- mir- *P* || tranquillusque *P* : -lisque *O* || 3 intecto *Sch.* : intellecto *OP* || 4 uiae *P* : uiae et *O* || pulchri cultus *P* : cult- pul- *O*,

et de thermes d'un grand luxe ([7]). 5. Cette œuvre accomplie, au cours d'un voyage à travers la Syrie, il meurt à Edesse ([8]), la sixième année de son règne. 6. Ses restes, au cours d'un deuil public, furent ramenés à Rome et ensevelis avec ceux des Antonins ([9]).

22. Ensuite Opilius Macrin, qui gérait la préfecture du prétoire, fut désigné comme empereur par les légions, avec son fils Diadumène comme César ([1]). 2. Les soldats, dans l'immense regret que leur inspirait le prince disparu, appelèrent le jeune homme Antoninus ([2]). 3. Cependant nous n'avons trouvé en ces souverains que cruauté et violence ([3]). 4. Aussi, après avoir conservé l'empire pendant quatre mois à peine ([4]), furent-ils tués par les auteurs mêmes de leur élévation ([5]).

23. On fit alors appel à Marcus Antoninus, fils de Bassianus ([1]) ; à la mort de son père, c'est dans le culte du soleil, appelé Héliogabale par les Syriens, qu'il avait cherché refuge, comme dans un asile, par crainte des embûches qu'on pouvait lui tendre ([2]) ; cela lui valut le nom d'Héliogabale. Il fit transporter à Rome la statue du dieu et lui éleva des autels au fond de son palais ([3]). 2. Même les femmes déshonnêtes et de mœurs scandaleuses ne furent pas plus impures que lui ([4]) ; en effet, il recherchait dans le monde entier les plus infâmes débauchés pour qu'ils lui montrent et lui fassent pratiquer l'art de se prostituer ([5]). 3. Comme ces excès augmentaient de jour en jour, et que, de plus en plus, Alexandre, nommé César ([6]) par la noblesse informée du meurtre d'Opilius, voyait grandir sa popularité, Héliogabale fut tué dans le camp des prétoriens le trentième mois de son règne ([7]).

cultus. 5. Quibus confectis, cum Syriam circumgrederetur, apud Edessam anno potentiae sexto moritur. 6. Corporis reliqua luctu publico relata Romam, atque inter Antoninos funerata sunt.

22. Dehinc Opilius Macrinus, qui praefecturam praetorio gerebat, imperator eiusdemque filius, Diadumenus nomine, Caesar a legionibus appellantur. 2. Quibus eo quod ingens amissi principis desiderium erat, adolescentem Antoninum uocauere. 3. Horum nihil praeter saeuos atque inciuiles animos interim reperimus. 4. Qua gratia, mensibus ferme quattuor ac decem uix retento imperio, per quos creati fuerant, interfecti sunt.

23. Accitusque Marcus Antoninus, Bassiano genitus, qui, patre mortuo, in solis sacerdotium, quem Heliogabalum Syri uocant, tanquam asylum insidiarum metu confugerat, hincque Heliogabalus dictus; translatoque Romam dei simulacro, in palatii penetralibus altaria constituit. 2. Hoc impurius ne improbae quidem aut petulantes mulieres fuere: quippe orbe toto obscoenissimos perquirebat, uisendis tractandisue artibus libidinum ferendarum. 3. Haec cum augerentur in dies, ac magis magisquc Alexandri, quem, comperta Opilii nece, Caesarem nobilitas nuncupauerat, amor cumularetur, in castris practoriis tricesimo regni mense oppressus est.

21, 5 circumgrederetur *Sch.*: -crederetur *OP* || 6 luctu O^2 *P*: -tus O^1.

22 eiusdemque *O*: eiusque *P* || 2 antoninum *P*: anthonium *O*.

23 altaria *O*: palatia *P* || 2 ferendarum *OP*, *El.*: ueren- *Gru.* ferinarum *coni. Wal.* || 3 augerentur *P*: ange- *O* || opilii *O*: pompilii *P*.

24. Aussitôt c'est à Aurélius Alexandre (1), né en Syrie dans la ville qui possède le double nom de Césarée et d'Arcè (2), que, avec l'approbation des soldats eux aussi, fut remis le pouvoir d'Auguste. 2. Bien que tout jeune encore, il fait pourtant preuve d'un génie au-dessus de son âge (3) et entreprend aussitôt avec des moyens considérables une guerre contre Xerxès, roi des Perses ; après l'avoir vaincu et mis en fuite (4), il se rend en toute hâte dans la Gaule, éprouvée alors par les pillages des Germains (5). 3. Là, il réprima avec la plus grande fermeté les désordres de la plupart des légions ; cette fermeté, qui sur le moment fut un titre de gloire, tourna ensuite à sa perte. 4. En effet, les soldats, qui ont en horreur la puissance qui s'exerce avec une telle sévérité (c'est aussi à elle qu'il devait son surnom de Sévère), l'égorgèrent (6), tandis qu'il se trouvait par hasard, avec quelques amis, dans un bourg de Bretagne appelé Sicilia (7). 5. Il fit construire, pour la Ville, un monument magnifique et fort célèbre (8). Dans son affection pour sa mère, appelée Mamméa, il fut d'une extrême piété (9). 6. De plus, il maintint dans sa charge Domitius Ulpien qu'Héliogabale avait mis à la tête des prétoriens, rendit Paul à sa patrie dès le début de son règne ; c'étaient des jurisconsultes, et il montra par là combien était grand son attachement aux plus honnêtes gens et son goût de la justice (10). 7. Après un règne qui ne dépassa pas treize ans (11), il laissa l'État partout renforcé (12). 8. Cet État, qui prit son essor dès Romulus et grandit à l'envi jusqu'à Septime-Sévère, se trouva comme au faîte de sa grandeur sous le sage gouvernement de Bassien (13). 9. Il dut à Alexandre de ne pas entrer aussitôt en décadence. Depuis cette époque, les empereurs, plus soucieux d'imposer leur domination à leurs concitoyens que de soumettre les peuples étrangers, et prenant les armes plutôt les uns contre les autres, ont pour ainsi dire précipité l'État romain sur une pente abrupte ; on a vu

24. Statimque Aurelio Alexandro, Syriae orto, cui duplex Caesarea et Arce nomen est, militibus quoque annitentibus, Augusti potentia delata. 2. Qui, quanquam adolescens, ingenio supra aeuum tamen, confestim apparatu magno bellum aduersum Xerxem, Persarum regem, mouet; quo fuso fugatoque, in Galliam maturrime contendit, quae Germanorum direptionibus tentabatur. 3. Ibi tumultuantes legionum plerasque constantissime abiecit; quod in praesens gloriae, mox exitio datum est. 4. Nam, cum tantae seueritatis uim milites inhorrescunt (unde etiam Seueri cognomentum accesserat), agentem casu cum paucis uico Britanniae, cui uocabulum Sicilia, trucidauere. 5. Opus Vrbi florentissimum celebri*us* fabricatus est, matrisque cultu, quae nomine Mammaea erat, plus quam pius. 6. Adhuc Domitium Vlpianum, quem Heliogabalus praetorianis praefecerat, eodam honore retinens Paul*l*oque inter exordia patriae reddito, iuris auctoribus, quantus erga optimos atque aequi studio esset, edocuit. 7. Neque ultra annos tredecim imperio functus, rempublicam reliquit firmatam undique. 8. Quae iam tum a Romulo ad Septimium certatim euolans, Bassiani consiliis tanquam in summo constitit. 9. Quo ne confestim laberetur Alexandri fuit. Abhinc, dum dominandi suis quam subigendi externos cupientiores sunt atque inter se armantur magis, Romanum statum quasi abrupto praecipi-

24 de alexandro mammee *add.* *P* || arce *Mom.* : archae P^1 or- P^2 arthe *O* || 2 aeuum *P* : eum *O* || maturrime *P* : *om.* *O* || 5 celebrius *ego dubitanter* : -brio *OP* || 6 praetorianis *O* : -anus *P* || paulloque *Sch.* : pauloque *OP* || exordia *P* : oxor- *O* || reddito *P* : redito *O* || edocuit *P* : docuit *O* || 8 euolans *P* : -lant *O*.

se jeter sur le pouvoir indistinctement des bons et des mauvais, des nobles et des gens de basse naissance, ainsi qu'une foule de barbares. 10. En effet, quand partout règne la confusion et que rien ne suit son cours normal, tous se croient autorisés à se saisir, comme dans une mêlée, des fonctions d'autrui, qu'ils sont incapables d'assumer. Ils altèrent scandaleusement la connaissance des bons principes. 11. Ainsi la puissance de la fortune, ne rencontrant que la licence, mène les hommes selon son pernicieux caprice ; pendant longtemps contenue par la vertu comme par un rempart, quand presque tout le monde eut cédé au vice, elle livra l'État même aux hommes les plus vils par leur naissance et leur éducation ([14]).

25. Et de fait, Gaius Julius Maximin, gouverneur militaire de Trebellica ([1]), fut le premier des simples soldats ([2]), qui, malgré son ignorance à peu près totale ([3]), prit le pouvoir avec le suffrage des légions ([4]). Le sénat pourtant, lui aussi, approuva son élection ([5]), car il jugeait dangereux de résister sans armes à un homme armé ; son fils, qui portait le même nom que son père, Gaius Julius Maximin, fut nommé César.

26. Ils occupaient le pouvoir depuis deux ans et avaient non sans succès livré bataille aux Germains ([1]), quand tout à coup Antoine Gordien, proconsul d'Afrique, est fait empereur par l'armée, en son absence, près de la ville de Thysdrus ([2]). 2. Quand il y arriva sur un appel (de ses partisans), comme s'il avait été choisi pour cela, il est accueilli par une révolte ([3]) ; après l'avoir facilement apaisée, il se rend à Carthage. 3. Là, comme il célébrait selon les rites habituels une cérémonie destinée à détourner l'effet de prodiges, dont le caractère effrayant, non sans raison, le tourmentait, tout à coup une victime mit bas des petits. 4. Les haruspices et lui-même plus encore (car son expérience de leur science l'avait rendu en la matière extrêmement

tauere, immissique in imperium promiscue boni malique, nobiles atque ignobiles, ac barbariae multi. 10. Quippe, ubi passim confusaque omnia, neque suo feruntur modo, quique fas putant, uti per turbam, rapere aliena officia, quae regcre nequeunt, et scientia*m* bonarum artium foede corrumpunt. 11. Ita fortunae uis, licentiam nacta, perniciosa libidine mortales agit ; quae, diu quidem uirtute, uti muro, prohibita, postquam paene omnes flagitiis subacti sunt, etiam infimis genere institutoque publica permisit.

25. Namque Gaius Iulius Maximinus, praesidens Trebellicae, primus e militaribus, litterarum fere rudis, potentiam cepit suffragiis legionum. 2. Quod tamen etiam patres, dum periculosum *ae*s*ti*mant inermes armato resistere, approbauerunt ; filiusque eius pari nomine Gaius Iulius Maximinus Caesar factus est.

26. Quis biennium summae potit*i*s, haud incommode proelio gesto contra Germanos, repente Antonius Gordianus, Africae proconsul, ab exercitu princeps apud Thy*s*dri oppidum absens fit. 2. Quo ut accitus peruenit, tanquam *e*a re creatus foret, seditione excipitur ; qua lenita facile, Carthaginem petit. 3. Ibi, cum auertendis prodigiis, quorum metu haud inaniter angebatur, rem diuinam solitis ageret, repente hostia partum edidit. 4. Id haruspices atque ipse maxime (nam huius scientiae

24, 9 boni malique *P* : mali bonique *O* || 10 scientiam *Arn. Pich.* : -tia *OP* || 11 infimis *Arn. Pich.* : -firmis *OP*.

25, 2 aestimant *El.* : exti- *OP* existi- *edd. pler.* || pari *P* : -tri *O*.

26 potitis *Sch.* : -tus *OP* || antonius (-thonius) *O* : -toninus *P* || thysdri *El.* : thydri *OP* || 2 ea re *Sch.* : care *P* tare *O* || lenita *O* : lin- *P* || 3 inaniter *O* : inane *P*.

compétent) comprirent qu'il était destiné à la mort, mais qu'il procurerait l'empire à ses enfants ; et, allant plus loin dans leurs conjectures, ils annoncèrent aussi la mort de son fils ; ils prédisaient qu'il serait doux et inoffensif comme la bête du sacrifice, et que pourtant il ne vivrait pas longtemps et serait exposé aux embûches (4). 5. Cependant à Rome, quand on apprend la mort de Gordien, poussées par Domitius, les cohortes prétoriennes massacrent le préfet de la Ville et tous les autres magistrats indistinctement (5). 6. En effet, Gordien, quand il sut que le pouvoir lui avait été conféré, en faisant miroiter aux yeux de tous des récompenses considérables, avait envoyé à Rome des ambassadeurs avec une lettre (6). Les soldats étaient mécontents de se trouver frustrés de ces récompenses par sa mort (7) ; ce genre d'hommes, en effet, est fort avide d'argent et ne montre de fidélité et de dévouement que pour son propre intérêt. 7. Mais le sénat, craignant de voir, en l'absence de tout gouvernement, dans une ville qui semblait prise d'assaut, se produire des atrocités plus grandes encore, établit tout d'abord une alternance des pouvoirs (8) ; puis, après avoir enrôlé la jeunesse (9), il donna le titre de Césars à Claudius Pupien et Caelius (10) Balbus.

27. Au même moment, en Afrique, les soldats nommèrent Auguste Gordien, fils du premier Gordien (1), qui, encore revêtu de la prétexte, se trouvait avoir partagé la tente de son père, et ensuite avait été préfet du prétoire (2) ; et le sénat ne mit aucune opposition à cette élection (3). 2. On fit enfin venir Gordien à Rome et, sur les collines et dans le centre de la ville, les cohortes prétoriennes furent détruites en bataille rangée par des troupes de gladiateurs et une armée de jeunes recrues (4). 3. Tandis que ces événements se déroulaient à Rome, les Maximins, qui se trouvaient retenus à ce moment en Thrace, après en avoir été in-

usu immodice prudens erat) ita accepere illum quidem destinatum neci, uerum liberis pariturum imperium; progressique coniectu longius, filii quoque exitum denuntiauere, mitem atque innoxium praefantes fore ut illud pecus, nec diuturnum tamen subiectumque insidiis. 5. Interim Romae, comperto Gordiani interitu, hortante Domitio, Vrbi praefectus reliquique iudices uulgo caeduntur per cohortes praetorias. 6. Quippe Gordianus, postquam delatum sibi imperium cognouit, praemia amplum in modum ostentans, Romam legatos ac litteras destinauerat; quibus, necato eo, frustratos se milites angebantur, genus hominum pecuniae cupidius fidumque ac bonum solo quaestu. 7. At senatus, metuens ne nullis rectoribus specie captae urbis atrociora acciderent, primo potestatum uices, mox, conscriptis iunioribus, Clodium *P*upienum Caelium Balbinum Caesares constituit.

27. *I*isdemque per Africam diebus milites Gordianum, Gordiani filium, qui forte contubernio patris praetextatus, ac deinceps praefectus praetorio intererat, Augustum creauere; neque sane factum nobilitas aspernata. 2. Denique accito eo, inter implana urbis atque ipso sinu, praetoriae manus acie deletae per gladiatorum familias tironumque exercitum. 3. Dum haec Romae geruntur, Iulii Maximini, quos forte ea tempestate T*h*racia

26, 4 accepere *P* : acci- *O* || quidem *O* : quoque *P* || filii *O* : liberi *P* || 5 reliquique *P* : reliqui per *O* || per cohortes praetorias *O* : per praetorias coh- *P* || 6 ac litteras ... frustratos O^2 *in mg.* *P* : *om.* O^1 || 7 pupienum *Sch.* : cup- *OP* || caelium *ego sec. nummos et inscriptiones* : caecilium *OP*.

27 iisdemque *Sch.* : hisdemque *OP* || 3 thracia *cdd.* : trachia *OP*

formés, gagnent rapidement l'Italie (5). 4. Pupien les acheva au siège d'Aquilée, -quand, à la suite d'une défaite, ils eurent été abandonnés peu à peu par le reste de leurs troupes (6). 5. Des délais de ce genre avaient ajouté une année aux deux ans de leur règne (7). 6. Peu de temps après, Claudius et Caelius furent tués à Rome, à l'intérieur du palais, au cours d'un soulèvement militaire, et Gordien conserva seul le pouvoir (8). 7. Cette année-là, après avoir confirmé et développé les concours des jeux quinquennaux, que Néron avait introduits à Rome (9), il partit combattre les Perses, non sans avoir auparavant, selon la coutume des Anciens, ouvert le temple de Janus (10), que Marc Aurèle avait fermé (11). 8. Là-bas, après une brillante campagne (12), il mourut la sixième année de son règne, victime des intrigues du préfet du prétoire Marcus Philippus (13).

28. Donc Marcus Junius Philippus, Arabe de Trachonitide, après avoir associé à son pouvoir son fils Philippe (1), conclu la paix en Orient et fondé en Arabie la ville de Philippopolis (2), vint à Rome avec son fils. Ils construisirent au delà du Tibre un lac artificiel (3), parce que la pénurie d'eau épuisait cette partie de la ville, puis célèbrent par des jeux de toutes sortes le millénaire de Rome (4). 2. Et, puisque le nom de Philippe m'y a fait penser, de mon vivant, le onze centième anniversaire de Rome, sous le consulat d'un autre Philippe, s'est écoulé comme une année ordinaire, sans être marqué par aucune cérémonie solennelle : tant il est vrai que, de jour en jour, on néglige davantage la ville de Rome (5). 3. Or tout ceci en vérité, à ce qu'on rapporte, avait été annoncé en ce temps-là par des prodiges et des présages : il me plaît de rappeler brièvement l'un d'entre eux. 4. Comme on immolait des victimes selon la loi des pontifes, dans le ventre

retinebat, acceptis quae euenerant, Italiam propere petunt. 4. Eos Pupienus Aquil*ei*ae obsidione confecit, postquam proelio uictos reliqui paulatim deseruerant. 5. Horum imperio ad biennium per huiuscemodi moras annus quaesitus. 6. Neque multo post, tumultu militarium Clodio Caelioque Romae intra palatium caesis, Gordianus solus regnum obtinuit. 7. Eoque anno lustri certamine, quod Nero Romam induxerat, aucto firmatoque, in Persas profectus est, cum prius Iani aedes, quas Marcus clauserat, patentes more ueterum fecisset. 8. Ibi gesto insigniter bello, Marci Philippi praefecti praetorio insidiis periit sexennio imperii.

28. Igitur Marcus Iulius Philippus, Arabs Thraconites, sumpto in consortium Philippo filio, rebus ad Orientem compositis, conditoque apud Arabiam Philippopoli oppido, Romam uenere ; exstructoque trans Tiberim lacu, quod eam partem aquae penuria fatigabat, annum Vrbis millesimum ludis omnium generum celebrant. 2. Et quoniam nomen admonuit, mea quoque aetate, post mille centesim*us* consule Philippo excessit, nullis, uti solet, sollemnibus frequentatus : adeo in dies cura minima Romanae urbis. 3. Quod equidem denuntiatum ferunt illo tempore prodigiis portentisque : ex quis unum memorare breui libet. 4. Nam, cum pontificum lege hostiae mactarentur, suis utero maris feminarum genitalia apparuere.

27, 3 retinebat *P* : -nebatur *O* || 4 aquileiae *Sch.* : aquilae *OP* || 6 caelio *ego* : caecilio *OP* || 7 induxerat *O* : inuex- *P*.

28 de philippo augusto *add. P* || arabs *P* : arbs *O* || philippopoli *OP* : -lis *coni. El. ex* 26, 1 *et* 40, 28 || 2 mea *O* : nostra *P* || centesimus *Sch.* : -mo *OP* || romanae *P* : romme *O* || 3 quis *P* : quibus *O*.

d'un porc mâle apparurent des organes de femelle. 5. Les haruspices interprétèrent ce fait comme le présage d'une ruine de la postérité et d'un accroissement des vices. 6. L'empereur Philippe, dans la pensée qu'ils seraient déçus dans leurs prédictions, mais aussi parce que, en passant par hasard dans la rue, il avait vu devant un lieu de débauche un jeune prostitué qui ressemblait à son fils, prit des mesures fort honorables pour supprimer la prostitution masculine. 7. Mais elle subsiste pourtant ; en effet, bien que les conditions où elle se trouve placée aient changé, elle se pratique d'une manière encore plus scandaleuse, car les hommes recherchent avec plus d'avidité ce qui est dangereux et défendu (6). 8. A ceci s'ajoute un fait que l'art des Etrusques avait prédit bien différemment ; il affirmait en effet que, les honnêtes gens une fois abattus dans leur grande majorité, tous les gens les plus efféminés trouveraient le bonheur. 9. Mais je suis persuadé qu'ils ont ignoré la vérité. Car, en dépit des plus grands succès dans tous les domaines, quel homme peut être heureux, s'il a perdu l'honneur ? (7). Si par contre on le conserve, tout le reste est supportable. 10. Ces dispositions prises, Philippe, laissant son fils à Rome, malgré la faiblesse causée par l'âge (8), marche contre Dèce et tombe à Vérone, après la déroute et la perte de son armée. 11. Quand la nouvelle est connue à Rome, son fils est massacré près du camp des prétoriens (9). Ils avaient régné cinq ans (10).

29. Or Dèce, né dans un bourg voisin de Sirmium (1), par la carrière militaire, avait aspiré à s'élever jusqu'à l'empire (2), et, tout joyeux du meurtre de ses ennemis, il nomme César son fils, appelé Etruscus (3); il envoie aussitôt Etruscus en Illyrie, et séjourne quelque temps à Rome pour faire la dédicace des monuments qu'il avait élevés (4). 2. Cependant, inopinément on lui apporte, selon la coutume, la tête de Jotapien (5), qui, en se vantant d'être issu d'Alexandre (6) et en essayant de faire une révolution en Syrie, avait suc-

5. Id haruspices solutionem posterorum portendere uitiaque fore potiora interpretati. 6. Quod frustratum iri aestimans imperator Philippus, tum quia, forte praeteriens, filii similem pro meritorio ephebum conspexerat, usum uirilis scorti remouendum honestissime consultauit. 7. Verumtamen manet: quippe condicione loci mutata, peioribus flagitiis agitatur, dum auidius periculosa quibusque prohibentur mortales petunt. 8. Huc accedit quod longe aliud Etruscorum artes cecinerant, quae, bonis parte plurima iacentibus, mollissimum quemque beatum fore asscrebant. 9. Eos ego ignorasse uerum plane puto. Etenim, quamuis rerum omnium prospero successu, pudore amisso, tamen fortunatus esse quis potest ? cum, eodem retento, cetera tolerabilia sint. 10. His actis, filio Vrbi relicto, ipse, quanquam debili per aetatem corpore, aduersum Decium profectus, Veronae cadit, pulso amissoque exercitu. 11. Quis Romae compertis, apud castra praetoria filius interficitur. Annos potentiae quinque egere.

29. At Decius, Sirmiensium uico ortus, militiae gradu ad imperium conspirauerat, laetiorque hostium nece, filium Etruscum nomine Caesarem facit; statimque, eo in Illyrios praemisso, Romae aliquantum moratur, moenium gratia, quae instituit, dedicandorum. 2. Et interea ad eum Iotapiani, qui, Alexandri tumens stirpe per Syriam

28, 6 aestimans *P* : existi- *O* || meritorio (-thorio) *O* : merito *P* || 7 agitatur *P* : -tabatur *O* || prohibentur mortales *O* : mort- proh- *P* || 9 eos ego *P* : ego eos *O* || esse quis *O* : quis esse *P* || retento *P* : -tu *O* || 10 urbi *P* : ubi *O*.

29 de decio *add. P* || etruscum *Sch.* (*e nummis et lapidibus*) : -cium *OP* || in *P* : *om. O* || 2 iotapiani *P* : iopatiam *O*[1] uel iothapinni *O*[2] *in mg.*

combé par la volonté des soldats ; en même temps, ces jours-là, le pouvoir suprême fut donné à Lucius Priscus, gouverneur de Macédoine, avec le concours des Goths (7), qui, après avoir pillé la plus grande partie de la Thrace, avaient pénétré jusque là (8). 3. Aussi, quand Dèce, le plus tôt possible, eut quitté Rome, Julius Valens, selon le désir ardent du peuple, prend le pouvoir (9). Mais l'un et l'autre furent bientôt tués, quand le sénat eut décrété Priscus ennemi public (10). 4. Les Dèces, en poursuivant les barbares au-delà du Danube, périrent à Abrytus, victimes d'une trahison (11), après deux ans accomplis de règne. 5. Mais la plupart des auteurs leur attribuent une mort glorieuse (12), car le fils, qui avait engagé le combat avec trop de hardiesse, tomba sur la ligne de bataille ; quant au père, comme les soldats bouleversés lui tenaient de longs discours pour le consoler, il déclara énergiquement que la perte d'un seul homme lui paraissait peu de chose. Et, après avoir recommencé la guerre, en combattant avec ardeur, il mourut de la même manière que son fils (13).

30. A ces nouvelles, le sénat donne les pouvoirs des Augustes à Gallus et à Hostilianus, à Volusianus, fils de Gallus, le titre de César (1). 2. Puis éclata une épidémie de peste (2) ; tandis qu'elle sévissait horriblement, Hostilianus mourut (3), et la faveur du peuple s'attacha à Gallus et à Volusianus, parce qu'ils assuraient avec beaucoup de soin et de scrupules les funérailles des plus humbles citoyens (4).

31. Ainsi donc, comme ces deux derniers séjournaient à Rome, Aemilius, en corrompant les soldats,

tentans noua, militum arbitrio occubuerat, ora, uti mos est, inopinato deferuntur, simulque per eos dies Lucio Prisco, qui Macedonas praesidatu regebat, delata dominatio, Gothorum concursu, postquam, direptis Thraciae plerisque, illo peruenerant. 3. Qua causa, Decio quam potuit maturrime Roma digresso, Iulius Valens cupientissimo uulgo imperium capit. Verum utrique mox caesi, cum Priscum nobilitas hostem patriae censuisset. 4. Decii, barbaros trans Danubium persectantes, Abr*y*ti fraude cecidere, exacto regni biennio. 5. Sed Deciorum mortem plerique illustrem ferunt : namque filium audacius congredientem cecidisse in acie ; patrem autem, cum perculsi milites ad solandum imperatorem multa praefarentur, strenue dixisse detrimentum unius militis parum uideri sibi. Ita refecto bello, cum impigre decertaret, interisse pari modo.

30. Haec ubi patres comperere, Gallo Hostilianoque Augusta imperia, Volusianum Gallo editum Caesarem decernunt. 2. Deinde pestilentia oritur ; qua atrocius saeuiente, Hostilianus interiit, Gallo Volusianoque fauor quaesitus, quod anxie studioseque tenuissimi cuiusque exsequias curarent.

31. Igitur, his Romae morantibus, Aemilius Aemilianus summam potestatum, corruptis mili-

29, 3 roma *P* : -me *O* || capit *P* : -put *O* || censuisset *P* : sens- *O* || 4 abryti *ego* '*ex Dexippi fgt.* 16 *a, Dind. I, p.* 177 : abruti *Gru. Arn.* : a bruti *OP* bruti *Pich.* || cecidere *O* : occi- *P* || 5 acie *P* : aciem *O*.

30 hostilianoque *P* : hostal- *O* || uolusianum *P* : -no *O* || 2 deinde *O* : dein *P*.

31 potestatum *OP, El.* : -tem *Sch.*

s'empara du pouvoir suprême ([1]). 2. Ceux qui étaient partis pour le réduire sont massacrés à Interamna par leurs propres soldats ([2]). Car ils espéraient une récompense plus importante d'Aemilius, à qui la victoire ne coûta aucune peine ni aucune perte. Il y avait aussi cette raison que Gallus et Volusianus, qui s'abandonnaient sans mesure à la mollesse et au libertinage, avaient compromis leurs droits à la bienveillance ([3]). 3. Pendant tous ces événements deux ans s'écoulèrent ([4]). Aemilianus, lui aussi, après avoir exercé pendant trois mois le pouvoir avec modération ([5]), fut emporté par la maladie ; les grands tout d'abord l'avaient appelé ennemi public, puis, quand le destin eut fait disparaître ses prédécesseurs, selon leur habitude, ils le nommèrent Auguste ([6]).

32. Mais les soldats, qui, rassemblés de toutes les parties de l'empire, séjournaient en Rhétie à cause de la guerre imminente, donnent l'empire à Licinius Valérianus ([1]). 2. Bien que de famille très illustre ([2]), pourtant, comme c'était encore la coutume à cette époque, il servait dans l'armée ([3]). 3. Le sénat nomme César son fils Gallien ([4]), et aussitôt le Tibre en plein été déborda, produisant comme un déluge. 4. Des gens sages prédirent un danger pour l'État à cause du caractère efféminé du jeune homme ([5]) ; en effet, quand il avait été appelé, il était venu d'Etrurie ([6]) comme le fleuve nommé plus haut. En fait, cette prédiction se réalisa aussitôt. 5. Car son père, alors qu'il menait en Mésopotamie une guerre longue et indécise, abusé par une ruse du roi des Perses ([7]), nommé Sapor, fut ignominieusement écorché ([8]) et périt la sixième année ([9]) de son règne, dans une vieillesse encore vigoureuse ([10]).

33. A peu près au même moment, Licinius Gallien, qui était en train de repousser vaillamment les Germains hors de Gaule ([1]), descendit à la hâte en Illyri-

tibus, arripuit. 2. Ad quem expugnandum profecti, Interamnae ab suis caeduntur spe praemii maioris ab Aemilio, cui nullo labore seu detrimento uictoria obueniebat, simul quia, immodici per luxum lasciuiamque, officia beneuolentiae corruperant. 3. His sane omnibus biennium proce*ss*it. Nam Aemilianus quoque, tres menses usus modesto imperio, morbo absumptus est, cum proceres primo hostem, deinde, exstinctis superioribus pro fortuna, uti solet, Augustum appellauissent.

32. At milites, qui, contract*i* undique, apud Raetias ob instans bellum morabantur, Licinio Valeriano imperium deferunt. 2. Qui, quanquam genere satis claro, tamen, uti mos etiam tum erat, militiam sequebatur. 3. Eius filium Gallienum senatus Caesarem creat, statimque Tiberis adulta aestate diluuii facie inundauit. 4. Prudentes perniciosum reipublicae cecinere adolescentis fluxo ingenio, quia Etruria accitus uenerat, unde amnis praedictus ; quod equidem confestim euenit. 5. Nam, cum eius pater bellum per Mesopotamiam anceps diuturnumque instruit, Persarum regis, cui nomen Sapor erat, dolo circumuentus, foede laniatus interiit, imperii anno sexto, senecta robustiore.

33. Sub idem tempus Licinius Gallienus, cum a Gallia Germanos strenue arceret, in Illyricum

31, 3 biennium *O* : -nio *P* || processit *Pich.* : profecit *OP* || absumptus *P* : ass- *O* || cum *P* : eum *O* || deinde *O* : dein *P*.

32 contracti *Sch.* : -tu *OP* || instans *P* : istam *O* || licinio *P* : illi- *O* || 2 sequebatur *O* : -ebantur *P* || 3 aestate *O* : aet- *P* || 4 amnis *P* : ampanis *O* || 5 pater bellum *O*: pater dolo erat circumuentus bellum *P* || imperii *O*[2] *in mg.* *P* : -rio *O*[1] || sexto anno *O* : anno sexto *P* || senecta *O* : aetate *P*.

cum. 2. Là, il vainquit à Mursia Ingenuus, gouverneur de Pannonie, que le désir du pouvoir suprême avait saisi à la nouvelle du désastre de Valérien (2), et bientôt après Régalianus, qui, recueillant les soldats épargnés par la défaite de Mursia, avait repris la guerre (3). 3. Après de tels succès, qui allaient au delà de ses espérances, amolli, comme cela est naturel aux hommes, par la prospérité, il laissa pour ainsi dire sombrer la puissance romaine (4), avec son fils Saloninus à qui il avait conféré la dignité de César (5) ; à tel point que les Goths, traversant librement la Thrace, s'emparèrent de la Macédoine, de l'Achaïe et des confins de l'Asie, que les Parthes prirent la Mésopotamie et que l'Orient tomba sous la domination de brigands et d'une femme; une multitude d'Alamans occupaient alors pareillement l'Italie ; des peuplades franques, après avoir pillé la Gaule, occupaient l'Espagne, ravageant et mettant presque à sac la ville de Tarragone ; puis, trouvant au moment opportun des navires, une partie d'entre elles passa jusqu'en Afrique ; et les pays d'au-delà du Danube, que Trajan avait conquis, furent perdus (6). 4. Ainsi, comme si la tempête se déchaînait de toutes parts, le plus grand se mêlait au plus petit, le plus bas au plus élevé dans le monde entier (7). 5. En même temps, Rome était assaillie par la peste, qui souvent surgit à la suite de graves inquiétudes et du désespoir (8). 6. Pendant ce temps l'empereur fréquentait les bouges et les tavernes, se liait d'amitié avec des souteneurs et des ivrognes, s'abandonnant à sa femme Salonina et à son amour honteux pour une fille d'Attale, roi des Germains, appelée Pipa (9) ; 7. pour cette raison éclatèrent aussi des guerres civiles, beaucoup plus affreuses que les autres (10). 8. Ainsi, le premier de tous, Postumus, qui se trouvait alors à la tête des barbares en Gaule, s'était emparé du pouvoir (11). Après avoir chassé de son territoire un grand nombre de Ger-

properans descendit. 2. Ibi Ingenuum, quem eurantem Pannonios, comperta Valcriani elade, imperandi cupido incesserat, Mursiae deuicit, moxquc Regalianum, qui, reeeptis militibus quos Mursina labes reliquos fecerat, bellum duplicauerat. 3. His prospere ac supra uota cedentibus, more hominum seeundis solutior, rem Romanam quasi naufragio dedit eum Salonino filio, cui honorem Caesaris contulerat, adeo uti Thraciam Gothi libcre pergressi Macedonas Achaeosque et Asiae finitima occuparent, Mcsopotamiam Parthi, Orienti latrones seu mulier dominaretur, Alamannorum ui*s* tune aeque Italiam, Franeorum gentcs, direpta Gallia, Hispaniam possiderent, uastato ae paene direpto Tarraeonensium oppido, nactisque in tempore nauigiis, pars in usque Africam permearet; et amissa trans Istrum, quae Traianus quaesiuerat. 4. Ita, quasi uentis undique saeuientibus, paruis maxima, ima summis orbe toto miseebantur. 5. Simulque Romam pestilentia grassabatur, quae saepe curis grauioribus atque animi desperatione oritur. 6. Inter haec ipse, popinas ganeasque obiens, lenonum ac uinariorum amicitiis haerebat, expositus Saloninae eoniugi atque amori flagitioso filiae Attali, Germanorum regis, Pipae nomine; 7. qua causa etiam ciuiles motus longe atrociores orti. 8. Namque primus omnium Postumus, qui forte barbaris per Galliam praesidebat, imperium ercptum ierat; explosaque Germa-

33, 2 pannonios *O* : -nos *P* || mursiae *P*: music *O* || mursina *P*: mausina *O* || 3 solutior rem *P* : soluciorem *O* || salonino *P* : sol- *O* || achaeosque *P* : atheosque *O* || uis *Syl.* : ui *OP* || tunc aeque *OP* : turmaeque *Mae.* || possiderent *O* : -runt *P* || nactisque *P* : nanctisque *O* || pars in *Sch.* : parsin *P* persin *O* || quaesiuerat *O* : -sierat *P* || 4 uentis *Sch.* : uenti sunt *OP*.

mains [12], il est attaqué par Lélianus [13] : il le met en déroute non moins heureusement, mais périt dans une émeute de ses propres soldats [14], parce qu'il leur avait refusé, alors qu'ils le réclamaient avec insistance, le pillage de Mayence, alliée de Lélianus. 9. A sa mort, donc, Marius [15], jadis forgeron et qui n'avait pas encore une grande notoriété dans l'armée, prend le pouvoir. 10. Ainsi tout était tombé au plus bas à tel point que, pour de tels hommes les commandements, et l'honneur qui s'attache à toutes les vertus étaient un objet de dérision. 11. Aussi disait-on par plaisanterie qu'il ne semblait nullement étonnant qu'un Marius s'efforçât de reconstituer la puissance romaine, autrefois affermie par un Marius, homme de la même profession, fondateur de la race et du nom [16]. 12. Quand il eut été égorgé [17], deux jours après, on choisit Victorinus, égal à Postumus par sa connaissance de la guerre [18], mais livré à une débauche sans aucun frein ; au début de son règne, il se contint, mais deux ans plus tard, après avoir violenté bien des femmes, quand il eut porté ses désirs sur l'épouse d'Attitianus et que celle-ci eut révélé le forfait à son mari, les soldats, secrètement incités à la rebellion, tuent Victorinus à Cologne [19] au cours d'une sédition. 13. La faction des officiers d'intendance, dont Attitianus faisait partie, a tant de puissance dans l'armée que le crime fut commis par ceux qui aspiraient à une haute destinée : ces officiers d'intendance, surtout de notre temps, sont des gens de rien, vénaux, rusés, séditieux, cupides et pour ainsi dire destinés par la nature à perpétrer et dissimuler les fraudes, maîtres absolus des subsistances, par là même hostiles à ceux qui prennent soin des denrées utiles et aux biens des paysans, habiles à faire des largesses, en temps opportun, à ceux dont la sottise et la ruine les ont enrichis [20]. 14. Cependant Victoria, après la perte de son fils Victorinus, en achetant à prix d'or l'approbation des légions, nomme empereur Tétricus, de famille noble et gouverneur d'Aquitaine ; son fils Tétricus reçoit les insignes de César [21]. 15. A Rome cependant, Gallien faisait croire fausse-

norum multitudine, Laeliani bello excipitur; quo non minus feliciter fuso, suorum tumultu periit, quod flagitantibus Mogontiacorum direptiones, quia Laelianum iuuerant, abnuisset. 9. Igitur, eo occiso, Marius, ferri quondam opifex neque etiam tum militiae satis clarus, regnum capit. 10. Proinde cuncta ad extremum reciderant, uti talibus imperia ac uirtutum omnium decus ludibrio essent. 11. Hinc denique iculariter dictum nequaquam mirum uideri, si rem Romanam Marius reficere contenderet, quam Marius eiusdem artis auctor stirpisque ac nominis solidauisset. 12. Hoc iugulato, post biduum Victorinus deligitur, belli scientia Postumo par, uerum libidine praecipiti; qua cohibita in exordio, post biennii imperium constupratis ui plerisque, ubi Attitiani coniugem concupiuit facinusque ab ea uiro patefactum est, accensis furtim militibus, per seditionem Agrippinae occiditur. 13. Tantum actuariorum, quorum loco Attitianus habebatur, in exercitu factiones uigent, ut arduum petentibus malitia patraretur: genus hominum, praesertim hac tempestate, nequam, uenale, callidum, seditiosum, habendi cupidum atque ad patrandas fraudes uelandasque quasi ab natura factum, annonae dominans eoque utilia curantibus et fortunis aratorum infestum, prudens in tempore his largiendi, quorum uecordia damnoque opes contraxerit. 14. Interim Victoria, amisso Victorino filio, legionibus grandi pecunia comprobantibus, Tetricum imperatorem facit, qui, familia nobili, praesidatu Aquitanos tuebatur, filioque eius Tetrico Caesarea insignia impartiuntur. 15.

33, 8 mogontiacorum *O* (*cf. Epit.* 32, 4): mag- *P* || 12 attitiani *P* : -ciani *O* || 13 petentibus *P* : pot- *O* || infestum *O* : infos- *P*.

ment à des gens non informés des malheurs publics que tout était pacifié, et fréquemment, comme c'est l'habitude quand les événements répondent aux désirs, il célébrait des jeux et des cérémonies triomphales, afin de prouver plus facilement ce qu'il feignait de croire (22). 16. Mais, comme le péril approchait, il quitte enfin la Ville. 17. En effet, Auréolus, commandant les légions de Rhétie, encouragé, comme cela se produit d'ordinaire, par l'incurie d'un chef si lâche, avait pris le pouvoir et marchait sur Rome (23). 18. Gallien, après l'avoir mis en déroute dans une bataille près d'un pont, appelé d'après son nom pont d'Auréolus, le contraignit à se réfugier à Milan (24). 19. Tandis qu'il assiégeait cette ville avec des stratagèmes de toutes sortes, il fut tué par ses soldats (25). 20. Car Auréolus, voyant perdu tout espoir de faire lever le siège, composa par ruse une liste des généraux et des tribuns de Gallien, comme si l'empereur les destinait à la mort, et jeta cet écrit du haut des remparts, le plus secrètement possible; les intéressés, par hasard, le trouvèrent et en conçurent des craintes avec le soupçon d'un arrêt de mort; ils crurent que la lettre avait été perdue par la négligence des serviteurs. 21. Aussi, sur les conseils d'Aurélien dont la popularité et le prestige étaient grands dans l'armée, on feint une attaque de l'ennemi, et, au moment où aucun garde du corps ne le protège, comme cela est habituel dans une situation brusquement devenue critique, on fait sortir Gallien de sa tente au milieu de la nuit; il est alors percé d'un trait, on ne sait par qui à cause des ténèbres (26). 22. Ainsi, parce qu'on ignorait l'auteur du meurtre, ou parce que cette mort était un bien pour l'État, le crime resta impuni. 23. Cependant les mœurs se sont à ce point dégradées que bien des gens agissent plus par intérêt personnel que par dévouement pour l'État, et plus par goût du pouvoir que

At Romae Gallienus pacata omnia publici mali ignaris improbe suadebat, crebro etiam, uti rebus ex uoluntate gestis solet, ludos ac festa triumphorum, quo promptius simulata confirmarentur, exercens. 16. Sed, postquam periculum propinquabat, tandem Vrbe egreditur. 17. Namque Au*re*olus, cum per Raetias legionibus praeesset, excitus, uti mos est, socordia tam ignaui ducis, sumpto imperio, Romam contendebat. 18. Eum Gallienus apud pontem, cui ex eo Aur*eo*li nomen est, fusum acie, Mediolanum coegit. 19. Quam urbem dum machinationibus omnis generis oppugnat, ab suis interiit. 20. Quippe Aur*e*olus, ubi soluendi obsidii spem inanem uidet, ducum Gallieni tribunorumque nomina, quasi destinata ab eo ad necem, astu composuit, litterasque e muro, quam occultissime potuit, abiecit; quae, forte a memoratis repertae, metum suspicionemque iniecere mandati exitii, uerum eas effluxisse incuria ministrorum. 21. Qu*a* causa, Aureliani consilio, cuius gratia in exercitu atque honos praestabant, simulata proruptione hostium, nullis, uti re trepida ac repentina solet, tectum stipatoribus, tabernaculo educunt nocte intempesta; teloque traicitur, cuiusnam per tenebras incertum. 22. Ita auctoris necis e*r*rore an quia bono publico acciderat, inulta caedes fuit. 23. Quanquam eo prolapsi mores sunt, uti suo quam rei publicae

33, 15 ignaris *P* : -rus *O* || publici mali ignarus *O* : ignaris mali publici *P* || 17 aureolus *Sch.* : aurilius *P* haurilius *O* || socordia *P* : secordiam *O* || contendebat *P* : contempten- *O* || 18 aureoli *Sch.* : -reli *P* -rili *O* || nomen *P* : -mine *O* || 20 aureolus *Sch.* : -relius *P* -rilius *O* || litterasque ... abiecit *O*[2] *in mg. P* : *om. O*[1] || 21 qua causa *Sch.* (*fortasse* quo casu) : quo causa *OP* || intempesta *O* : -perata *P* || 22 errore *Sch.* : nec rore *OP*.

de la gloire ([27]). 24. Pour cette raison aussi, le sens des choses et des mots se trouve dénaturé ([28]), car, la plupart du temps, le plus grand dans l'infamie, quand il a vaincu par les armes, appelle renversement d'une tyrannie les assassinats commis au détriment de l'État. 25. Bien plus, par une aberration égale, on place au nombre des dieux un certain nombre de gens à peine dignes de funérailles. 26. Si le crédit de l'histoire, qui ne laisse ni priver les honnêtes gens de leurs récompenses, ni donner aux méchants une renommée éternelle et illustre, ne s'y opposait, c'est en vain qu'on rechercherait la vertu ([29]), puisque cet honneur, le seul véritable, serait attribué gratuitement aux plus mauvais et enlevé, d'une manière impie, aux gens de bien. 27. Ainsi Gallien, sous la pression de Claude, qui lui devait l'empire, fut proclamé divin par le sénat ([30]). 28. En effet, Gallien, comprenant, à la gravité de sa blessure et au sang qui s'en écoulait, que sa mort était prochaine, avait fait porter les insignes de l'empire à Claude ([31]), qui, avec le grade de tribun, commandait un corps de réserve à Ticinum. 29. Ces honneurs divins furent à coup sûr extorqués au sénat, car les turpitudes de Gallien, tant qu'il y aura des villes, ne pourront être cachées, et les plus mauvais empereurs seront toujours considérés comme ses égaux et ses pareils. 30. Tant il est vrai que les princes et les meilleurs des mortels parviennent, autant qu'on peut le conjecturer, au séjour céleste par la dignité de leur vie plutôt que par des titres artificiels et faux, ou doivent à leur réputation parmi les hommes d'être glorifiés à l'égal d'une divinité ([32]). 31. A la nouvelle de sa mort, le sénat ordonna de précipiter aux Gémonies les satellites et les proches de Gallien ; c'est un fait bien reconnu qu'un avocat du fisc fut traîné à la curie, qu'on lui creva les yeux comme châtiment, tandis que la foule, se précipitant de ce côté, priait d'un seul cri la Terre Mère

magisque potentiae quam gloriae studio plures agant. 24. Hinc quoque rerum uis ac nominum corrupta, dum plerumque potior flagitio, ubi armis superauerit, tyrannidem amotam uocat damno publico oppressos. 25. Quin etiam aliquanti pari libidine in caelestium numerum referuntur, aegre exsequiis digni. 26. Quis ni fides gestarum rerum obstitisset, quae neque honestos praemiis frustrari sinit, neque improbis aeternam illustremque famam procedere, nequiquam peteretur uirtus, cum uerum illud atque unicum decus pessimo cuique gratia tribueretur demptum impie bonis. 27. Denique Gallienum subacti a Claudio patres, quod eius arbitrio imperium cepisset, Diuum dixere. 28. Nam, cum profluuio sanguinis uulnere tam graui mortem sibi adesse intelligeret, insignia imperii ad Claudium destinauerat, honore tribunatus Ticini retinentem praesidiariam manum. 29. Quod sane extortum, cum neque Gallieni flagitia, dum urbes erunt, occultari queant, et quisque pessimus erit par similisque semper ipsi habebitur. 30. Adeo principes atque optimi mortalium, uitae decore quam quaesitis nominibus aut compositis, quantum coniciatur, caelum adeunt seu fama hominum dei celebrantur modo. 31. At senatus, comperto tali exitio, satellites propinquosque per scalas Gemonias praeceps agendos decreuit, patronoque fisci in curiam perduc*to* effossos oculos pependisse satis constat, cum irruens uulgus pari clamore Terram matrem, deos

33, 24 uocat *O* : -cauerit *P* || 26 frustrari sinit *P* : frustati sunt *O* | nequiquam *Sch.* : -quaquam *O* ne cuiquam *P* || peteretur *P*[2] : pat- *OP*[1] || 29 flagitia *O* : exitia al' flag- *P* || erunt *O* : erant *P* || 30 aut *O* : atque *P* || seu *P* : se *O* || 31 perducto *Oli. El.* : -duci *OP*.

et les dieux infernaux de donner à Gallien le séjour des impies. 32. Et si Claude, aussitôt après avoir repris possession de Milan, n'avait ordonné, comme si l'armée l'exigeait, d'épargner les survivants éventuels, la noblesse et la plèbe se seraient déchaînées plus cruellement encore. 33. Les sénateurs, outre les malheurs communs au monde romain, étaient effectivement ulcérés de l'outrage fait à leur ordre. 34. En effet, Gallien, le premier, redoutant sa propre incurie et craignant de voir le pouvoir passer à l'élite de la noblesse, interdit aux sénateurs la carrière militaire et l'accès de l'armée (33). 35. Son règne dura neuf années.

34. Alors les soldats, que les situations désespérées obligent souvent, contrairement à leur nature, à prendre de saines décisions, quand ils se furent rendus compte que tout était perdu, approuvent avec ardeur et transport l'élévation de Claude à l'empire (1) ; c'était un homme dur à la fatigue, juste et totalement dévoué à l'État (2), 2. lui qui longtemps après la mort des Décii fit revivre leur caractère (3). 3. Alors qu'il désirait chasser les Goths, dont le temps avait fait un peuple trop puissant et presque des habitants de l'empire, il fut révélé que, d'après les livres Sibyllins, le premier personnage de l'ordre le plus élevé devait être dévoué à la victoire. 4. Celui qui croyait être cet homme se présenta, mais Claude montra que cette obligation le concernait plutôt, lui qui véritablement était le premier des sénateurs et de tous les citoyens. 5. Ainsi, sans aucun dommage pour l'armée, les barbares furent mis en déroute et chassés de l'empire, quand l'empereur eut fait don de sa vie à l'État (4). 6. Tant le salut de leurs concitoyens et le long souvenir qu'ils laisseront d'eux-mêmes sont particulièrement chers aux gens vertueux (5), car ces biens servent non seulement à la gloire, mais encore d'une certaine manière au bonheur de la postérité. 7. Si vraiment Constance,

quoque inferos precaretur, sedcs impias uti Gallieno darent. 32. Ac, nisi Claudius, confestim recepta Mediolani urbe, tanquam postulato exercitus, parccndum qui forte eorum supcrerant praeccpisset, nobilitas plebesque atrocius grassarentur. 33. Et patres quidem, praeter communc Romani orbis malum, stimulabat proprii ordinis contumelia, 34. quia primus ipse, metu socordiae suae, ne imperium ad optimos nobilium transferretur, senatum militia uetuit et adire exercitum. 35. Huic nouem annorum potentia fuit.

34. Sed Claudii imperium milites, quos ferc contra ingenium perditae res subigunt recta consulere, ubi afflicta omnia perspexere, auide approbant extolluntque, uiri laborum patientis aequique ac prorsus dediti rei publicae, 2. quippe ut longo interuallo Deciorum morem renouauerit. 3. Nam, cum pellere Gothos cuperet, quos diuturnitas nimis ualidos ac prope incolas effecerat, proditum ex libris Sibyllinis est primum ordinis amplissimi uictoriac uouendum. 4. Cumque is, qui esse uidebatur, semet obtulisset, sibi potius id muneris competere ostendit, qui reuera senatus atque omnium princeps erat. 5. Ita nullo cxercitus detrimento fusi barbari summotique, postquam imperator uitam rei publicae dono dedit. 6. Adeo bonis salus ciuium ac longa sui memoria cariora sunt; quae non gloriae modo, uerum etiam ratione quadam posterorum felicitati proficiunt. 7. Hoc

33, 32 ac *P* : at *O* || nisi *OP* : ni *Pich.* || 33 romani orbis malum *O* : rom- malum orb- *P* || stimulabat *Sch.* : -bant *OP* || 34 et *O* : etiam *P*.

34 subigunt *Sch.* : -iungunt *OP* || dediti *O* : -tique *P* || 4 princeps *P* : *om.* *O* || 5 nullo *P* : -la *O*.

Constantin et nos empereurs... et du corps (?) bien vu(e) ? des soldats parce qu'ils en espéraient des récompenses ou des plaisirs (6). 8. La victoire fut d'autant plus pénible et rude que, selon leur habitude, des sujets défendent avec plus de vigueur, dans leur désir de se mal conduire impunément, un pouvoir mou qu'une autorité utile à l'État.

35. Aurélien, dont une réussite aussi éclatante avait stimulé l'ardeur, dans la pensée qu'il subsistait des restes mal éteints de la guerre, marcha aussitôt contre les Perses (1). 2. Après les avoir anéantis il regagna l'Italie, dont les villes subissaient les déprédations des Alamans (2). 3. En même temps, après avoir chassé les Germains de Gaule (3), il tailla en pièces les légions de Tétricus, dont nous avons parlé plus haut, grâce à la trahison de leur chef lui-même (4). 4. En effet, Tétricus, souvent en butte aux intrigues du gouverneur Faustinus qui avait corrompu ses soldats, avait, par une lettre, imploré l'aide d'Aurélien, et, quand l'empereur vint à sa rencontre, il fit, pour faire illusion, avancer sa ligne de bataille, puis se livra au milieu du combat. 5. Ainsi, comme cela se produit habituellement quand il n'y a plus de commandement, le désordre se mit dans les rangs et l'armée fut écrasée ; quant à Tétricus, mené au triomphe d'Aurélien après avoir fièrement régné pendant deux ans, il obtint pour lui le gouvernement de Lucanie (5), et pour son fils le pardon et le rang de sénateur (6). 6. D'autre part, dans la Ville, les monétaires furent massacrés ; après avoir, à l'instigation du trésorier Félicissimus, rogné l'empreinte des monnaies, ils avaient, par crainte du châtiment, provoqué une guerre civile si grave que, groupés sur le mont Coelius, ils tuèrent près de sept mille soldats (7). 7. Après avoir mené à bien des entreprises si grandes et si nombreuses, Aurélien fit construire à Rome un sanctuaire magnifique au Soleil (8), qu'il

siquidem Constantius et Constantinus atque imperatores nostri ⟨...⟩ corporisque acceptior militibus praemiorum spe uel lasciuiae. 8. Quo aegra asperiorque uictoria fuit, dum, uti mos subditis est, studio impune peccandi, remissa imperia promptius quam utilia defendunt.

35. Ceterum Aurelianus, successu tanto uehementior, confestim, quasi belli reliquiae superessent, in Persas progressus est. 2. Quis deletis, Italiam repetiuit, cuius urbes Alamannorum uexationibus affligebantur. 3. Simul, Germanis Gallia demotis, Tetrici, de quo supra memorauimus, caesae legiones, prodito*re* ipso duce. 4. Namque Tetricus, cum Faustini praesidis dolo, corruptis militibus, plerumque peteretur, Aureliani per litteras praesidium implorauerat, eique aduentanti, producta ad speciem acie, inter pugnam se dedit. 5. Ita, ut rectore nullo solet, turbati ordines oppressi sunt ; ipse, post celsum biennii imperium in triumphum ductus, Lucaniae correcturam, filioque ueniam atque honorem senatorum cooptauit. 6. Neque secus intra Vrbem monetae opifices deleti, qui, cum auctore Felicissimo rationali nummariam notam corrosissent, poenae metu bellum fecerant usque eo graue uti, per Coelium montem congressi, septem fere bellatorum milia confecerint. 7. His tot tantisque prospere gestis, fanum Soli magnificum Romae constituit, dona-

34, 7 nostri ... corporisque *O*[1] *P* : hic uidetur defectus esse in exemplari *O*[2] *in mg. altera manu* || 8 est *O* : erat *P*.

35. 3 demotis *P* : dim- *O* || proditore *Sch.* : prodito *P* -te *O* || 4 namque *O* : nam *P* || 5 ut *O* : uti *P* || imperium *O* : -rii *P* || 6 intra *P* : inter *O* || per coelium *P* : percelum *O* || bellatorum milia *O* : milia bell- *P* || 7 prospere *P* : propere *O* || romae *O*[2] *in mg.* : *om.* *O*[1] romae soli *P*.

gratifia d'un riche trésor, et, pour éviter que sc reproduise jamais ee qui était arrivé sous Gallien, il enferma la Ville, à l'aide des remparts les plus solides qu'il put, dans un périmètre plus vaste qu'auparavant (9) ; en même temps, avec sagesse et générosité, il veilla à introduire la eonsommation de la viande de pore (10), pour eéder largement aux demandes de la plèbe romaine ; les dénoneiations fiseales et les accusations ealomnieuses des quadruplateurs (11), qui avaient répandu la désolation dans la ville, furent abolis, quand on eut brûlé les registres et les doeuments eoncernant les affaires de cette sorte et déerété, suivant l'usage de la Grèee, l'arrêt des poursuites, et en même temps, eontrairement à ee que font d'ordinaire les militaires, ses eollègues, il poursuivait avee une extrême rigueur la eupidité, la eoneussion, les déprédations eommises dans les provinces (12). 8. Aussi, trahi par la scélératesse d'un serviteur, à qui il avait eonfié la eharge de son seerétariat, il mourut près de Coenofrurium (13) ; eet homme, poussé par la eonseienee de ses exaetions et de ses erimes, avait présenté à des tribuns, en faisant passer eela pour une faveur, des éerits habilement forgés de toutes pièees, où l'on donnait l'ordre de les mettre à mort (14) ; et ees hommes, saisis dc erainte, aeeomplirent le forfait. 9. Cependant les soldats, dès la mort du prinee, envoient à Rome des émissaires, afin que le sénat ehoisisse un empereur selon sa volonté. 10. Comme eelui-ci répondit que eette responsabilité leur revenait de préférenee, de nouveau les légions la renvoient au sénat (15). 11. Ainsi, de part et d'autre, on rivalisait de délieatesse et de modestie, vertu rare ehez les hommes, surtout dans des affaires de ee genre, et à peu près inconnue des soldats. 12. Le grand homme que fut Aurélien, par son austérité et l'intégrité de son earaetère (16), exerça une telle influence qu'il fut pour ses meurtriers l'oeeasion de leur perte, pour les indéeis aussi bien que pour les méehants une souree de erainte, pour tous les gens de bien un

riis ornans opulentis, ac ne unquam quae per Gallienum euenerant acciderent, muris Vrbem quam ualidissimis laxiore ambitu circumsaepsit; simulque usus porcinae carnis, quo plebi Romanae affatim cederet, prudenter munificeque prospectauit, deletaeque fiscales et quadruplatorum, quae urbem miserabiliter affecerant, calumniae, consumptis igni tabulis monumentisque huiuscemodi negotiorum, atque ad Graeciae morem decreta abolitione, inter quae auaritiam, peculatum prouinciarumque praedatores, contra morem militarium, quorum e numero erat, immane quantum sectabatur. 8. Qua causa, ministri scelere, cui secretorum officium crediderat, circumuentus, ad Coenofrurium interiit, cum ille, praedae conscientia delictique, scripta callide composita tribunis quasi per gratiam prodidisset, quibus interfici iubebantur; illique, eo metu accensi, facinus patrauere. 9. Interea milites, amisso principe, legatos statim Romam destinant, uti suopte ingenio patres imperatorem delegerent. 10. Quibus hoc ipsorum potissimum conuenire munus respondentibus, rursum legiones ad eos reiciunt. 11. Ita utrimque pudore ac modestia certabatur, rara in hominibus uirtute, rebus praesertim huiuscemodi, ac prope ignota militibus. 12. Tantum ille uir seueritate atque incorruptis artibus potuit ut eius necis auctoribus exitio, prauis metui simul *ac* dubiis,

35. opulentis *P* : epu- *O* || deletaeque *P* : delect- *O* || huiuscemodi *P* : huiusmodi *O* || graeciae *O* : gratiae *P* || prouinciarumque *O* : -rum *P* || sectabatur *O* : spect- *P* || 8 ad *O* : apud *P* || 9 amisso *O* : om- *P* || suopte *P* : suapte *O* || delegerent *O* : delig- *P* || 11 certabatur *O* : decert- *P* || 12 necis O^2 : neces O^1 *P* || auctoribus *P* : aut- *O* || simul ac *ego* : simulata *OP* simul et *Sch.* simulque *El.* stimulatu *Wal.*

sujet de regret et pour personne une occasion d'arrogance ou de vaine ostentation ; et même, comme pour le seul Romulus, eut lieu une sorte d'interrègne, mais beaucoup plus glorieux. 13. Ce fait nous a montré essentiellement que tout revient à son point de départ à la façon d'un cercle, et qu'il n'arrive rien que la puissance de la nature ne puisse ramener avec le cours du temps ([17]) ; 14. en outre, que les vertus des princes peuvent facilement relever une situation même désespérée, ou leurs vices provoquer la ruine d'un état puissant ([18]).

36. Donc le sénat, six mois environ après la mort d'Aurélien ([1]), nomme enfin Tacite empereur. C'était un consulaire ([2]) et un homme d'une grande douceur ([3]). Presque tout le monde se réjouissait fort que la fierté des soldats eût reconnu aux sénateurs le droit de choisir le prince ([4]). 2. Mais cette joie fut de courte durée et n'aboutit à rien de tolérable. Car Tacite mourut à Tyane dès le deux-centième jour de son règne ([5]), non sans avoir pourtant fait périr sous la torture les meurtriers d'Aurélien et principalement Mucapor leur chef, qui avait lui-même frappé à mort le prince ; et Florianus, frère de Tacite, sans décision ni du sénat ni des soldats, s'était emparé du pouvoir ([6]).

37. Ce dernier, après avoir conservé la tyrannie à peine un mois ou deux ([1]), est tué près de Tarse par ses soldats, 2. quand ils eurent appris que Probus avait été fait empereur en Illyrie ([2]). Probus, par sa science extraordinaire de la guerre ([3]), son habileté à donner à ses soldats l'entraînement le plus varié et à endurcir la jeunesse ([4]), était presque un second Hannibal. 3. En effet, comme Hannibal avait couvert de plantations d'oliviers la plus grande partie de l'Afrique grâce au travail de ses légions, dont il considérait le repos comme préjudiciable à l'État et à leurs généraux, de la même manière Probus fit couvrir de vignes

optimo cuique desiderio, nemini insolentiae aut ostentationi esset ; atque etiam, quasi soli Romulo, interregni species obuenit, longe uero gloriosior. 13. Quod factum praecipue edocuit cuncta in se orbis modo uerti, nihilque accidere quod rursum naturae uis ferre nequе*at* aeui spatio ; 14. adhuc uirtutibus principum res attolli facile uel afflictas, easque firmiores praeceps uitiis dari.

36. Igitur tandem senatus, mense circiter post Aureliani interitum sexto, Tacitum e consularibus, mitem sane uirum, imperatorem creat, cunctis fere laetioribus, quod militari ferocia legendi ius principis proceres recepissent ; 2. quae tamen laetitia breuis, neque exitu tolerabili fuit. Namque, Tacito confestim a ducentesima regni luce Tyanae mortuo, cum tamen prius auctores Aureliani necis maximeque Mucaporem ducem, quod ipsius ictu occiderat, excruciauisset, Florianus, eiusdem frater, nullo senatus seu militum consulto, imperium inuaserat.

37. Qui, uno mense aut altero uix retentata dominatione, apud Ta*r*sum ab suis interficitur, 2. postquam Probum in Illyrico factum accepere, ingenti belli scientia exercitandisque uarie militibus ac duranda iuuentute prope Hannibalem alterum. 3. Namque, ut ille oleis Africae pleraque per legiones, quarum otium rei publicae atque d*u*ctoribus suspectum rebatur, eodem modo hic

35, 12 quasi soli *O* : soli quasi *P* || species *O*[2] *P* : septies *O*[1] || uero *P* : uere *O* || 13 se *O* : *om.* *P* || nequeat *Sch.* : neque *OP*.

36 mense *O*[2] *in mg.* *P* : *om.* *O*[1] || 2 auctores *P* : aut- *O*.

37 tarsum *edd.* : thaesum *OP* || 2 ingenti *P* : -tem *O* || 3 ut ille *P*[2] : utile *OP*[1] || ductoribus *Sch.* : doct- *OP*.

la Gaule, la Pannonie et les collines de Mésie (5), après avoir écrasé les peuples barbares qui, profitant du meurtre de nos princes assassinés par leurs soldats, avaient envahi ces régions (6) ; en même temps furent massacrés Saturninus en Orient et à Cologne Bonosus avec son armée (7) ; car l'un et l'autre avaient essayé de s'emparer du pouvoir, à l'aide des troupes qu'ils commandaient. Après avoir repris tous ces territoires et tout pacifié, Probus déclara, dit-on, que bientôt les soldats n'auraient plus leur raison d'être (8). 4. Aussi ces derniers, violemment irrités, le tuèrent-ils, un peu avant la sixième année de son règne, près de Sirmium (9), où il les avait amenés pour assainir, à l'aide de canaux et d'un fossé, sa ville natale qu'un sol marécageux rend malsaine au moment des pluies d'hiver (10). 5. A partir de ce moment-là, l'influence des soldats redevint prépondérante, le sénat perdit le pouvoir et le droit de nommer le prince ; ceci a duré jusqu'à nos jours, soit que le sénat le désirât lui-même par indolence, soit qu'il eût peur, soit qu'il eût pris en horreur les conflits intérieurs, on ne le sait. 6. Car il aurait pu retrouver le droit de servir dans l'armée, droit qu'il avait perdu par l'édit de Gallien, au moment où, sous le règne de Tacite, les légions avaient la modération de s'incliner devant sa volonté ; Florianus n'aurait pas inconsidérément pris le pouvoir, et l'empire n'aurait pas été donné, sur l'opinion des simples soldats, à n'importe qui, même honnête, si un ordre si grand et si considérable s'était trouvé présent dans les camps (11). 7. Mais, prenant leur plaisir dans l'inaction et tremblant pour leurs richesses, dont ils considèrent l'afflux et la jouissance comme plus importants que l'immortalité, les sénateurs ont frayé à des soldats, et presque à des barbares, la route vers une tyrannie qui pèsera sur eux-mêmes et sur leurs descendants.

38. Donc Carus, qui détenait le pouvoir de préfet du prétoire (1), revêt le costume impérial avec, comme Césars, ses fils Carin et Numérien (2). 2. Et parce que tout ce qu'il y avait de barbares, instruits de la mort de Probus, avaient, à ce moment favorable pour eux,

Galliam Pannoniasque et Moesorum colles uinetis repleuit, postea sane quam barbarorum attritae gentes sunt, quae, nostris principibus suorum scelere interfectis, irruperant, simul caesis Saturnino per Orientem, Agrippinae Bonoso ⟨...⟩ exercitu ; nam utrique dominatum tentauerant, sumpta, cui duces praeerant, manu. Qua causa, receptis omnibus pacatisque, dixisse proditur breui milites frustra fore. 4. Hinc denique magis irritati, paulo cis sextum annum apud Sirmium trucidauere, cum ad siccandam lacunis ac fossa urbem ipsi patriam adigerentur, quae palustri solo hiemalibus aquis corrumpitur. 5. Abhinc militaris potentia conualuit, ac senatui imperium creandique ius principis ereptum ad nostram memoriam, incertum an ipso cupiente per desidiam an metu seu dissensionum odio. 6. Quippe amissa Gallieni edicto refici militia potuit, concedentibus modeste legionibus Tacito regnante, neque Florianus temere inuasisset, aut iudicio manipularium cuiquam, bono licet, imperium daretur, amplissimo ac tanto ordine in castris degente. 7. Verum, dum oblectantur otio simulque diuitiis pauent, quarum usum affluentiamque aeternitate maius putant, muniuere militaribus et paene barbaris uiam in se ac posteros dominandi.

38. Igitur Carus, praefectura pollens praetorii, Augusto habitu induitur, liberis Caesaribus Carino Numerianoque. 2. Et quoniam, cognita Probi morte, barbarorum quique opportune inuaserant,

37, 3 bonoso *OP* : bonoso proculoque cum *coni. Syme* || fore *O* : fieri al' fore *P* || 4 patriam *P* : patrem *O*[1] -trium *O*[2] *in mg.* || 5 ius *P* : eius *O* || 6 amissa *O*, *Pich.* : -so *P*, *El.* || manipularium *P* : munipularum *O*.

envahi l'empire, Carus, après avoir envoyé son fils aîné pour protéger la Gaule, se rend aussitôt en Mésopotamie en compagnie de Numérien, car cette contrée est exposée, pour ainsi dire tous les ans, à une guerre avec les Perses. 3. Là, après avoir mis en déroute l'ennemi, tandis que, dans son désir inconsidéré de la gloire, il traversait Ctésiphon, ville illustre de la Parthie, il fut consumé par un coup de foudre (3). 4. Certains historiens rapportent que ce malheur fut mérité : car, les oracles l'ayant averti que sa victoire l'autorisait à pousser jusqu'à la ville mentionnée plus haut, il s'avança plus loin et en fut puni (4). 5. Ainsi donc, il est malaisé de détourner le cours des destins, et par là même la connaissance de l'avenir ne sert à rien (5). 6. Quant à Numérien, voyant son père mort et estimant que la guerre était achevée, il ramenait l'armée quand il mourut victime des intrigues de son beau-père, le préfet du prétoire Aper (6). 7. A ces intrigues une occasion favorable fut donnée par une ophtalmie du jeune homme (7). 8. Car pendant longtemps le crime fut tenu caché, tandis qu'on transportait le cadavre enfermé dans une litière, comme s'il s'agissait d'un malade, dont la vue ne devait pas souffrir du vent (8).

39. Mais, quand le crime eut été révélé par la puanteur des membres en décomposition (1), sur l'avis des généraux et des tribuns, on choisit comme empereur, pour sa sagesse, Valérius Dioclétianus, qui commandait la garde (2). Ce fut un grand homme, qui pourtant avait les mœurs que voici : 2. il fut le premier assurément à rechercher des vêtements brodés d'or et à désirer pour ses pieds l'éclat de la soie, de la pourpre et des pierres précieuses (3). 3. Bien que ce luxe soit excessif pour un citoyen romain, et qu'il soit la marque d'une âme gonflée d'orgueil et démesurée, c'est cependant peu de chose à côté du reste. 4. En effet, le premier de tous après Caligula et Domitien, il souffrit qu'on l'appelât ouvertement seigneur, qu'on l'adorât et qu'on

misso ad munimentum Galliae maiore filio, Numeriani comitatu in Mesopotamiam protinus pergit, quod ea Persarum quasi solenni bello subest. 3. Ubi fusis hostibus, dum, gloriae inconsulte auidior, *C*tesiphonta urbem Parthiae inclitam transgreditur, fulminis tactu conflagrauit. 4. Id quidem iure ei accidisse referunt : nam, cum oracula docuissent adusque oppidum memoratum perueniri uictoria licere, longius delatus, poenas luit. 5. Proinde arduum fatalia deuertere, eoque futuri notio *su*perflua. 6. At Numerianus, amisso patre, simul confectum aestimans bellum, cum exercitum reductaret, Apri praefecti praetorio soceri insidiis exstinguitur. 7. Quis casum detulit adolescentis oculorum dolor. 8. Denique diu facinus occultatum, dum clausum lectica cadauer specie aegr*i*, ⟨ne⟩ uento obtunderetur acies, gestabatur.

39. Sed, postquam odore tabescentium membrorum scelus proditum est, ducum consilio tribunorumque Valerius Diocletianus, domesticos regens, ob sapientiam deligitur, magnus uir, his moribus tamen : 2. quippe qui primus, ex auro ueste quaesita, serici ac purpurae gemmarumque uim plantis concupiuerit. 3. Quae, quanquam plus quam ciuilia tumidique et affluentis animi, leuia tamen prae ceteris. 4. Namque se primus omnium Caligulam post Domitianumque dominum palam

38, 2 numeriani *P* : -rani *O* || protinus pergit *O* : pergit prot.- *P* || 3 inconsulte *O* : -tae *P* || ctesiphonta *edd. pler.* : thesi- *OP*, *Pich.* || 4 perueniri *P* : -ueni *O* || luit *P* : lugit *O* || 5 deuertere *P* : diu- *O* || superflua *Sch.* : perflua *OP* || 6 apri *O* : a *P* || 8 aegri ne *Sch.* : aegre *OP*.

39 odore *P* : honore *O* || deligitur *P* : dil- *O* || 2 plantis *P* : planctis *O* || 3 tumidique *P* : tumidi *O* || 4 primus *P* : prius (?) *O*.

s'adressât à lui comme à un dieu ([4]). 5. Ces faits, dans la mesure où je puis en juger ([5]), me donnent la certitude que les gens les plus humbles, surtout quand ils sont parvenus à un rang élevé, perdent toute mesure dans l'orgueil et dans l'ambition ([6]). 6. Ainsi Marius, du temps de nos pères, ainsi Dioclétien, en notre siècle, ont voulu dépasser la condition humaine, alors que leur âme, jusque-là privée de puissance, était insatiable comme celle d'un homme revenu d'inanition. 7. Aussi je m'étonne que la plupart des gens reprochent son orgueil à la noblesse, qui, en gardant le souvenir de ses origines patriciennes, attribue quelque prix à une supériorité, si mince soit-elle, propre à compenser les ennuis dont elle est accablée ([7]). 8. Mais ces défauts étaient effacés chez Valérius par toutes les autres qualités ([8]) : et, en cela même qu'il se laissa appeler seigneur, il agit comme un père ([9]) ; c'est un fait bien reconnu que cet homme sage a voulu montrer que la noirceur des actes était plus nuisible que celle des mots. 9. Cependant Carin, informé de la situation, dans l'espoir qu'il apaiserait plus facilement les révoltes qui éclataient alors, gagne en hâte l'Illyrie en faisant un détour par l'Italie. 10. Là, mettant en déroute son armée, il tue Julianus ([10]). En effet ce dernier, correcteur de Vénétie ([11]), ayant appris la mort de Carus et désireux de s'emparer du pouvoir, s'était avancé à la rencontre de l'ennemi qui approchait. 11. Mais Carin, quand il atteignit la Mésie, aussitôt engagea le combat avec Dioclétien sur les bords du Margus et, tandis qu'il pressait avec ardeur ses ennemis vaincus, il tomba sous les coups de ses soldats ([12]) : car, incapable de dominer ses passions ([13]), il cherchait à séduire en grand nombre les femmes de ses soldats ; ceux-ci, devenus ses ennemis, avaient pourtant ajourné à l'issue de la guerre leur colère et leur ressentiment. 12. Mais, comme celle-ci s'annonçait heureuse, craignant de voir un homme de ce

dici passus et adorari se appellarique uti deum. 5. Quis rebus, quantum ingenium est, compertum habeo humillimos quosque, maxime ubi alta accesserint, superbia atque ambitione immodicos esse. 6. Hinc Marius patrum memoria, hinc iste nostra communem habitum supergressi, dum animus potentiae expers, tanquam inedia refecti, insatiabilis est. 7. Quo mihi mirum uidetur nobilitati plerosque superbiam dare, quae, gentis patriciae memor, molestiarum, quis agitatur, remedio eminere paululum pluris habet. 8. Verum haec in Valerio obducta ceteris bonis; eoque ipso, quod dominum dici passus, parentem egit; satisque constat prudentem uirum edocere uoluisse atrocitatem rerum magis quam nominum officere. 9. Interim Carinus, eorum, quae acciderant, spe facilius erumpent*es* motus sedatum iri, Illyricum propere Italiae circuitu petit. 10. Ibi Iulianum, pulsa eius acie, obtruncat. Namque is, cum Venetos corre*c*tura ageret, Cari morte cognita, imperium auens eripere, aduentanti hosti obuiam processerat. 11. At Carinus, ubi M*oe*s*i*am contigit, illico Mar*g*um iuxta Diocletiano congressus, dum uictos auide premeret, suorum ictu interiit, quod, libidine impatiens, militarium multas affectabat, quarum infestiores uiri iram tamen doloremque in euentum belli distulerant. 12. Quo prosperius cedente, metu ne huiuscemodi ingenium magis

39, 5 immodicos *P* : in modicos *O* || 6 inedia *P* : media *O* || 7 quae gentis *Sch.* : qua egentis *OP* || pluris *OP* : iuris *coni. Mae. Pich.* || 8 edocere *P* : docere *O* || officere *O* : eff- *P* || 9 erumpentes *Sch.* : -tis *OP* || motus *O* : metus *P* || 10 correctura *Sch.* : -reptura *OP* || processerat *O* : -cessit *P* || 11 moesiam *Sch.* : mesam *OP* || margum *El.* : -cum *OP*, *Pich.* murgum *Sch.* || multas *O* : mulctas *P* || affectabat *Sch.* : -abant *OP*.

caractère devenir par sa victoire de plus en plus arrogant, ils se vengèrent. Telle fut la fin de Carus et de ses enfants ; originaires de Narbonne, ils régnèrent pendant deux ans ([14]). 13. Alors Valérius, à l'occasion de son premier discours devant l'armée, tout en proclamant solennellement, après avoir tiré son épée et les yeux levés vers le soleil, qu'il avait ignoré le meurtre de Numérien et qu'il n'avait point désiré l'empire, perça d'un coup d'épée Aper, qui se trouvait debout près de lui ([15]) ; comme nous l'avons dit plus haut, la perfidie de cet homme avait causé la mort de son gendre, jeune homme vertueux et éloquent ([16]). 14. A tous les autres on accorda une amnistie et l'on maintint dans leurs fonctions presque tous les membres du parti adverse ([17]), en particulier un homme remarquable, le préfet du prétoire Aristobule. 15. Ce fut, de mémoire d'homme, un événement nouveau et inconcevable, que personne, dans une guerre civile, n'ait été dépouillé de ses biens, de son honneur, de sa dignité, alors que nous nous réjouissons, comme s'il s'agissait là d'une politique pleine de clémence et de mansuétude, de voir apporter une mesure à l'exil, aux proscriptions et même aux supplices et aux meurtres. 16. En quoi ai-je besoin de rappeler que ces procédés ont amené la participation d'une foule d'étrangers ([18]) à la défense et à l'extension de la loi romaine ? 17. Dioclétien, en effet, apprenant qu'à la mort de Carin, Aelianus et Amandus, après avoir levé en Gaule une troupe de paysans et de brigands (les habitants les appellent Bagaudes) et ravagé les campagnes sur une vaste étendue, s'attaquaient à la plupart des villes, donne aussitôt le titre d'empereur à Maximien ([19]), ami sûr bien qu'à demi barbare ([20]), bon soldat pourtant et doué d'un bon naturel. 18. A ce dernier, en raison de sa vénération pour cette divinité, on donna ensuite le surnom d'Herculius, comme Valérius avait pris celui de Jovius ; ce fut là aussi l'origine du nom attribué aux troupes auxiliaires qui se distinguaient le plus brillamment dans l'armée ([21]). 19. Cependant Herculius, parti en Gaule, mit en déroute l'ennemi ou reçut sa

magisque uictoria insolesceret, sese ulti sunt. Is finis Caro liberisque; Narbone patria, imperium biennii fuere. 13. Igitur Valerius, prima ad exercitum contione, cum, educto gladio, solem intuens, obtestaretur ignarum cladis Numeriani neque imperii cupientem se fuissc, Aprum proxime astantem ictu transegit; cuius dolo, uti supra docuimus, adolescens bonus facundusque ct gener occiderat. 14. Ceteris uenia data retentique hostium fere omnes, ac maximc uir insignis, nomine Aristob*u*lus, praefectus praetorio, per officia sua. 15. Quae res post memoriam humani noua atquc inopinabilis fuit ciuili bello fortunis, fama, dignitate spoliatum neminem, cum pie admodum mansueteque geri laetemur exilio, proscriptioni atque ctiam suppliciis et caedibus modum fieri. 16. Quid ea memorem asciuisse consortio multos externosque tuendi prolatandiue gratia iuris Romani? 17. Namque, ubi comperit Carini discessu *A*elianum Amandumque per Galliam, excita manu agrestium ac latronum, quos Bagauda*s* incolae uocant, populatis late agris, plerasque urbium tentare, statim Maximianum, fidum amicitia, quanquam semiagrestem, militiae tamen atque ingenio bonum, imperatorem iubet. 18. Huic postea cultu numinis Herculio cognomentum accessit, uti Valerio Iouium: unde etiam militaribus auxiliis longe in exercitum praestantibus nomen impositum. 19. Sed Herculius, in Galliam profectus, fusis hostibus

39, 12 imperium *OP* : -rio *Pich.* || 13 contionc *Sch.* : conditionc *OP* || uti *P* : ut *O* || 14 retcnti *P* : uct- *O* || aristobulus *Sch.* : -bolus *OP* || 15 humani *P* : um- *O* humanam *Sch.* || 17 aelianum *El.* (*sec. alios scriptores et nummos*) : hel- *OP* || bagaudas *Sch.* : -da *OP* || statim maximianum *O* : max- stat- *P* || 18 herculio *O* : -lei *P*.

soumission ; en peu de temps, il avait pacifié tout le pays ([22]). 20. Dans cette guerre, Carausius, un Ménapien, se fit remarquer par des exploits fort brillants ([23]) ; pour cette raison, et aussi parce qu'il passait pour savoir diriger des navires (il avait exercé ce métier pour de l'argent dans sa jeunesse), on le chargea d'équiper une flotte et de pourchasser les Germains qui infestaient les mers ([24]). 21. Enorgueilli à l'excès par cette élévation, il détruisit un grand nombre de barbares sans verser au trésor public tout son butin ([25]) et, redoutant Herculius, qui, il le savait, avait donné l'ordre de le mettre à mort, il prit le titre d'empercur et s'empara de la Bretagne ([26]). 22. En même temps, l'Orient était fortement ébranlé par les Perses, l'Afrique par Julianus et les Pentapolitains ([27]). 23. De plus, près d'Alexandrie d'Egypte, un nommé Achilleus avait revêtu les insignes du pouvoir absolu. 24. Pour ces raisons, Dioclétien et Maximien prennent comme Césars Jules Constance et Maximien Galère surnommé Armentarius, puis par des alliances en font leurs parents. 25. Après avoir annulé leur précédent mariage, les Césars épousèrent, le premier la belle-fille d'Herculius, le second la fille de Dioclétien ; ainsi jadis avait agi Auguste avec Tibère et sa fille Julie ([28]). 26. Tous étaient originaires d'Illyrie ; bien que peu cultivés, ils avaient pourtant été formés par les misères de la vie rustique et de la guerre, et ce furent d'excellents empereurs. 27. Aussi est-il certain qu'on devient aisément vertueux et sage par l'expérience du malheur et que, au contraire, ceux qui sont exempts d'épreuves, jugeant chacun d'après sa fortune, se montrent moins avisés. 28. Mais l'entente de ces empereurs a surtout démontré que leurs dons naturels et leur bonne formation militaire, telle qu'Aurélien et Probus la leur avait donnée, étaient presque suffisants pour assurer leur mérite ([29]). 29. Enfin, on regardait Valérius comme un père ou

aut acceptis, quieta omnia breui patrauerat. 20. Quo bello Carausius, Menapiae ciuis, factis promptioribus enituit; eoque eum, simul quia gubernandi (quo officio adolescentiam mercede exercuerat) gnarus habebatur, parandae classi ac propulsandis Germanis maria infestantibus praefecere. 21. Hoc elatior, cum *bar*barum multos opprimeret neque praedae omnia in aerarium referret, Herculii metu, a quo se caedi iussum compererat, Britanniam, hausto imperio, capessiuit. 22. Eodem tempore Orientem Persae, Africam Iulianus ac nationes Quinquegentanae grauiter quatiebant. 23. Adhuc apud Aegypti Alexandriam Achilleus nomine dominationis insignia induerat. 24. His de causis Iulium Constantium, Galerium Maximianum, cui cognomen Armentario erat, creatos Caesares in affinitatem uocant. 25. Prior Herculii priuignam, alter Diocletiano editam sortiuntur, diremptis prioribus coniugiis, ut in Nerone Tiberio ac Iulia filia Augustus fecerat. 26. His sane omnibus Illyricum patria fuit: qui, quanquam humanitatis parum, ruris tamen ac militiae miseriis imbuti, satis optimi rei publicae fuere. 27. Quare constat sanctos prudentesque sensu mali promptius fieri, contraque expertes aerumnarum, dum opibus suis cunctos aestimant, minus consulere. 28. Sed horum concordia maxime edocuit uirtuti ingenium usumque bonae militiae, quanta his Aureliani Probique instituto fuit, paene sat esse. 29. Denique Vale-

39, 21 barbarum *Pich.* : barum *OP* || aerarium *P* : erra- *O* || se caedi *P* : secedi *O* || 24 galerium *P* : galie- *O* || maximianum *P* : -manum *O* || 25 herculii *P* : -lei *O* || diremptis *P* : direp- *O* || 28 horum *O*[2] *in mg.* *P* : *om.* *O*[1] || concordia maxime *P* : max- conc- *O* || instituto *Sch.*: -tio *OP*.

à la manière d'un grand dieu ; la nature et l'importance de cette bonne entente, depuis la fondation de la Ville jusqu'à notre époque, nous ont été révélées par les crimes que commettent entre eux des proches parents (30). 30. Et parce que le poids des guerres, dont nous avons parlé plus haut, se faisait sentir plus vivement, l'Empire fut divisé en quatre parties ; tout ce qui se trouve au delà des Alpes gauloises fut confié à Constance, l'Afrique et l'Italie à Herculius, les rives de l'Illyrie jusqu'au Pont Euxin à Galère ; Valerius garda tout le reste (31). 31. Enfin, l'immense calamité de l'impôt fut étendue à une partie de l'Italie (32). En effet, alors qu'elle se trouvait tout entière soumise à la même taxation et dans des conditions modérées, pour que l'armée et l'empereur, qui y séjournaient toujours ou très souvent, puissent être entretenus, on établit pour la levée de l'impôt une loi nouvelle (33) ; 32. à cette époque elle était supportable dans sa modération, mais, de nos jours, elle est devenue un fléau. 33. Cependant, après le départ de Jovius pour Alexandrie, Maximien César reçut la mission de franchir les frontières et de s'avancer en Mésopotamie afin de repousser les assauts des Perses (34). 34. D'abord gravement éprouvé par eux (35), il rassembla aussitôt une armée de vétérans et de jeunes recrues et il se porta contre l'ennemi à travers l'Arménie : ce qui est à peu près la seule façon de vaincre, ou tout au moins la plus facile (36). 35. Là il finit par capturer le roi Narsès avec ses enfants, ses femmes et sa cour (37). 36. Il remporta une si grande victoire que, si Valérius, dont la volonté réglait tout, ne s'y était pas opposé pour on ne sait quelle raison, les faisceaux romains eussent été portés dans une nouvelle province (38). 37. Mais la portion de territoire qui nous était le plus utile fut cependant acquise ; et maintenant que la restitution en est demandée avec insistance, une nouvelle guerre a éclaté, acharnée et dangereuse (39). 38. En Egypte,

rium ut parentem seu dei magni suspiciebant modo; quod quale quantumque sit, ab Vrbis conditione ad nostram aetatem propinquorum facinoribus patefactum est. 30. Et quoniam bellorum moles, de qua supra memorauimus, acrius urgebat, quasi partito imperio, cuncta quae trans Alpes Galliae sunt Constantio commissa, Africa Italiaque Herculio, Illyrici ora adusque Ponti fretum Galerio; cetera Valerius retentauit. 31. Hinc denique parti Italiae inuectum tributorum ingens malum. Nam, cum omnis eadem functione moderateque ageret, quo exercitus atque imperator, qui semper aut maxima parte aderant, ali possent, pensionibus inducta lex noua. 32. Quae sane illorum temporum tolerabilis, in perniciem processit his tempestatibus. 33. Interim Iouio Alexandriam profecto, prouincia credita Maximiano Caesari, uti, relictis finibus, in Mesopotamiam progrederetur ad arcendos Persarum impetus. 34. A quis primo grauiter uexatus, contracto confestim exercitu e ueteranis ac tironibus, per Armeniam in hostes contendit; quae ferme sola seu facilior uincendi uia est. 35. Denique ibidem Narseum regem in dicionem subegit, simul liberos coniugesque et aulam regiam. 36. Adeo uictor ut, ni Valerius, cuius nutu omnia gerebantur, incertum qua causa, abnuisset, Romani fasces in prouinciam nouam ferrentur. 37. Verum pars terrarum tamen nobis utilior quaesita; quae cum acrius reposcuntur, bellum recens susceptum est graue admodum perniciosumque. 38. At in Aegypto

39, 29 conditione *O*: -tore *P* || 30 quasi *O*: quadri *Freu.* que *P* || sunt *P*: *om.* *O* || 31 moderateque *O*: -taque *P* || atque *P*: ac *O* || 37 nobis *P*: nobilis *O*.

Achilleus, facilement vaincu, fut châtié (40). 39. La situation fut réglée de la même manière en Afrique (41), et à Carausius seul on laissa sa souveraineté sur la Bretagne, quand on eut reconnu son aptitude à commander et à défendre les habitants de ce pays contre les peuples belliqueux. 40. Mais, six ans plus tard, un officier nommé Allectus le tua par ruse. 41. Après avoir, avec le consentement de Carausius, reçu le commandement en chef, Allectus, par crainte de la mort que méritaient ses infamies, lui avait extorqué le pouvoir par un crime. 42. Mais il n'en jouit que peu de temps, car Constance, envoyant contre lui Asclépiodote, préfet du prétoire, avec une partie de la flotte et des légions, l'anéantit (42). Cependant les Marcomans furent taillés en pièces et le peuple des Carpes fut déporté tout entier sur notre territoire ; une partie d'entre eux s'y trouvait déjà depuis Aurélien (43). 44. On mit autant de zèle à réglementer les charges de la paix par les lois les plus justes (44) et l'on supprima l'engeance funeste des frumentaires (41), à qui ressemblent beaucoup les policiers d'aujourd'hui. 45. Alors qu'ils paraissaient avoir été institués pour surveiller les provinces et faire connaître au pouvoir les révoltes qui pourraient y éclater, ils forgeaient de criminelles accusations, semaient de tous côtés le trouble, surtout parmi les citoyens les plus éloignés, et se livraient partout à de honteuses exactions. En même temps, le ravitaillement de la ville et la sauvegarde des contribuables furent considérés avec vigilance et sollicitude (46) ; le goût de la vertu fut développé par l'avancement des honnêtes gens et, en contrepartie, par le châtiment de tous les criminels (47). On s'occupa avec la plus grande piété des plus anciens cultes (48) ; Rome fut merveilleusement embellie de monuments nouveaux et décorés avec art, ainsi que les autres villes de l'empire, surtout Carthage, Milan et Nicomédie (49). 46. Et pourtant, tout en réalisant cette œuvre, ces empereurs ne furent pas

Achilleus, facili negotio pulsus, poenas luit. 39. Per Africam pari modo gestae res, solique Carausio remissum insulae imperium, postquam iussis ac munimento incolarum contra gentes bellicosas opportunior habitus. 40. Quem sane sexennio post Allectus nomine dolo circumuenit. 41. Qui, cum eius permissu summae rei praeesset, flagitiorum et ob ea mortis formidine, per scelus imperium extorserat. 42. Quo usum breui Constantius, Asclepiodoto, qui praetorianis praefectus praeerat, cum parte classis ac legionum praemisso, deleuit. 43. Et interea caesi Marcomanni, Carporumque natio translata omnis in nostrum solum, cuius fere pars iam tum ab Aureliano erat. 44. Neque minore studio pacis officia uincta legibus aequissimis, ac remoto pestilenti frumentariorum genere, quorum nunc agentes rerum simillimi sunt. 45. Qui, cum ad explorandum annuntiandumque ecqui forte in prouinciis motus exsisterent instituti uiderentur, compositis nefarie criminationibus, iniecto passim metu, praecipue remotissimo cuique, cuncta foede diripiebant. Simul annona urbis ac stipendiariorum salus anxie sollicitequе habita, honestiorumque prouectu et e contra suppliciis flagitiosi cuiusque uirtutum studia augebantur. Veterrimae religiones castissime curatae, ac mirum in modum adhuc nouis cultisque pulchre moenibus Romana culmina et ceterae urbes ornatae, maxime Carthago, Mediolanum, Nicomedia. 46. Neque tamen, cum haec agerent, extra uitia

39, 38 luit *P*: lugit *O* || 39 pari modo gestae res *O*: g- r- p- m- *P* || iussis *P*: iuxis *O* || 41 mortis *O*: martis *P* || 43 aureliano *P*: eure- *O* || 45 ecqui *Sch.*: hec- *O* haec qui *P* || stipendiariorum *P*: -dariorum *O* || sollicitequе *P*: -taque *O* || e contra *P*: contra *O* || adhuc nouis *O*: nouis adhuc *P*.

exempts de défauts (50). Herculius, en effet, se laissait à ce point entraîner par la débauche que sa corruption n'épargnait même pas les corps des otages (51) ; quant à Valérius, sa sincérité à l'égard de ses amis était peu digne de considération, sans doute par crainte de conflits, car il pensait que certaines déclarations pouvaient troubler la paix d'une association. 47. Aussi les forces de la Ville furent-elles pour ainsi dire mutilées par une réduction du nombre des cohortes prétoriennes et des effectifs de la troupe (52). Pour bien des gens assurément ces difficultés sont à l'origine de son abdication. 48. Car, voyant la situation devenir menaçante, quand il comprit que, par un arrêt du destin, des désastres intérieurs et pour ainsi dire une cassure étaient imminents dans l'Etat romain, après avoir célébré le vingtième anniversaire de son avènement, encore dans la force de l'âge, il déposa la charge de l'État (53), après avoir, avec beaucoup de difficulté, amené Herculius, qui régnait depuis un an de moins que lui, à prendre le même parti (54). Et bien que, dans la diversité des opinions, le crédit de la vérité ait subi quelque atteinte, pourtant le retour à la condition commune par mépris de l'ambition me paraît la marque d'une nature d'élite (55).

40. Or donc Constance et Armentarius succédant à Dioclétien et à Maximien, les Césars Sévère et Maximin, originaires d'Illyrie, s'attribuent le premier l'Italie, le second les territoires sur lesquels Jovius avait régné (1). 2. Constantin ne pouvait admettre une telle situation, car son âme énergique et indomptable était, depuis l'enfance, animée d'un puissant désir de régner (2) ; aussi, selon le plan dressé pour sa fuite, il tua, partout où il avait passé, les chevaux de relais pour paralyser ses poursuivants, et parvint jusqu'en Bretagne (3) ; car, sous un prétexte religieux, Galère le retenait comme otage (4). 3. Et à ce moment-là, dans ce même pays, il se trouvait que Constance, son

fuere. Quippe Herculius libidine tanta agebatur, ut ne ab obsidum corporibus quidem animi labem comprimeret; Valerio parum honesta in amicos fides erat, discordiarum sane metu, dum enuntiationibus posse agitari quietem consortii putat. 47. Hinc etiam quasi truncatae uires Vrbis, imminuto praetoriarum cohortium atque in armis uulgi numero; quo quidem plures uolunt imperium posuisse. 48. Namque imminentium scrutator, ubi fato intestinas clades et quasi fragorem quemdam impendere comperit status Romani, celebrato regni uicesimo anno, ualentior curam rei publicae obiecit, cum in sententiam Herculium aegerrime traduxisset, cui anno minus potentia fuerat. Et quanquam, aliis alia aestimantibus, ueri gratia corrupta sit, nobis tamen excellenti natura uidetur ad communem uitam, spreto ambitu, descendisse.

40. Igitur, Constantio atque Armentario his succedentibus, Seuerus Maximinusque Illyricorum indigenae Caesares, prior Italiam, posterior in quae Iouius obtinuerat, destinantur. 2. Quod tolerare nequiens Constantinus, cuius iam tum a puero ingens potensque animus ardore imperitandi agitabatur, fugae commento cum, ad frustrandos insequentes, publica iumenta, quaqua iter egerat, interficeret, in Britanniam peruenit; nam is a Galerio religionis specie ad *uicem* obsidis tenebatur. 3. Et forte iisdem diebus ibidem Cons-

39, 46 obsidum *P* : -dium *O* || 48 celebrato *Sch.* : -tor *OP.*

40 armentario *O* : -rioque *P* || illyricorum *edd.* : -riciorum *P* -riorum *O* || posterior *O* : -riorque *P* || 2 constantinus *O* : -tius *P* || uicem *Sch.* : ducem *OP.*

père, touchait à ses derniers moments (5). 4. A sa mort, avec l'assentiment de toutes les troupes présentes, il prend le pouvoir (6). 5. Cependant à Rome le peuple et les prétoriens, malgré une longue résistance de son père Herculius, proclament Maxence empereur (7). 6. A cette nouvelle, Armentarius ordonna au César Sévère, qui par hasard se trouvait près de la Ville, de se porter en hâte contre l'ennemi (8). 7. Mais, tandis qu'il campait devant la ville, abandonné par ses troupes, que Maxence avait gagnées à son parti par l'attrait des récompenses (9), il mourut fugitif et assiégé dans Ravenne (10). 8. Galère, dont ces événements avaient accru la fureur, après avoir consulté Dioclétien, nomme Auguste Licinius, qui lui était lié par une vieille amitié (11), et, le laissant couvrir l'Illyricum et la Thrace, il se rend à Rome. 9. Là, comme le siège traînait en longueur, et comme ses soldats subissaient les mêmes pressions que les précédents, par crainte d'être abandonné, il quitta l'Italie (12) ; il mourut peu après d'une blessure qui s'envenima (13), après avoir rendu cultivable un territoire fort utile à l'État, en abattant d'immenses forêts et en faisant se déverser dans le Danube le lac Pelson (14), en Pannonie. 10. Pour cette raison il appela cette province la Valérie, du nom de sa femme (15). 11. Il régna cinq ans, Constance un an ; l'un et l'autre cependant avaient été Césars pendant treize ans (16). 12. Leurs dons naturels étaient si étonnants (17) que, émanant d'esprits cultivés sans être associés à un manque de goût choquant, ils eussent passé sans aucun doute pour hors de pair (18). 13. C'est là une preuve que la culture, la distinction, l'affabilité sont des vertus nécessaires surtout chez un prince, parce que, sans elles, les qualités naturelles, comme dépourvues de tenue, ou même rebutantes, sont un

tantium [patrem uel] parentem uitae ultima urgebant. 4. Quo mortuo, cunctis, qui aderant, annitentibus, imperium capit. 5. Interim Romae uulgus turmaeque praetoriae Maxentium, retractante diu patre Herculio, imperatorem confirmant. 6. Quod ubi Armentarius accepit, Seuerum Caesarem, qui casu ad Vrbem erat, arma in hostem propere ferre iubet. 7. Is, circum muros cum ageret, desertus a suis, quos praemiorum illecebris Maxentius traduxerat, fugiens obsessusque Rauennae obiit. 8. Hoc acrior Galerius, ascito in consilium Iouio, Licinium, uetere cognitum amicitia, Augustum creat; eoque ad munimentum Illyrici ac Thraciae relicto, Romam contendit. 9. Ibi cum obsidione distineretur, militibus eadem, qua superiores, uia attentatis, metu ne desereretur, Italia decessit; pauloque post uulnere pestilenti consumptus est, cum agrum satis rei publicae commodantem, caesis immanibus siluis, atque emisso in Danubium lacu Pelsone, apud Pannonios fecisset. 10. Cuius gratia prouinciam uxoris nomine Valeriam appellauit. 11. Huic quinquennii imperium, Constantio annuum fuit, cum sane uterque potentiam Caesarum annos tredecim gessissent. 12. Adeo miri naturae beneficiis, ut ea, si a doctis pectoribus proficiscerentur neque insulsitate offenderent, haud dubie praecipua haberentur. 13. Quare compertum est eruditionem, elegantiam, comitatem praesertim principibus necessarias esse, cum sine his naturae bona, quasi incompta aut

40, 3 patrem uel *OP* : *secl. El. cui prorsus adsentior* || urgebant *OP*[2] : age- *P*[1] || 6 erat *O*[2] *in mg. P* : *om. O*[1] || propere ferre *O* : ferre propere *P* || 8 licinium *P* : luc- *O* || augustum creat *O* : caesarem creat augustum *P* || 9 distineretur *P* : dest- *O* || pannonios *P* : -nis *O* || 12 beneficiis *O* : officiis uel ben- *P*.

objet de dédain ; par contre, elles ont assuré à Cyrus, roi des Perses, une gloire immortelle ([19]). 14. Mais, à notre époque, elles ont élevé jusqu'au ciel, selon les vœux de tous, Constantin, qui pourtant était enclin à toutes les autres vertus ([20]). 15. Assurément, s'il avait apporté une mesure à sa munificence, à son ambition ([21]) et aux procédés par lesquels les grands caractères surtout, en voulant aller trop loin par amour de la gloire, aboutissent à un résultat contraire, il n'aurait pas été très différent de la divinité. 16. Quand il vit la Ville et l'Italie dévastées, deux armées et deux généraux vaincus ou corrompus, il fait la paix en Gaule et se porte contre Maxence ([22]). 17. A ce moment, en terre punique, Alexandre, qui gouvernait la province en qualité de vice-préfet, s'était inconsidérément emparé du pouvoir ([23]) ; il était pourtant lui-même affaibli par l'âge, plus dépourvu de sens que ses grossiers parents pannoniens ; ses soldats avaient été levés précipitamment et l'on avait à peine la moitié des armes nécessaires. 18. Finalement, le préfet du prétoire Rufius Volusianus ([24]) et des généraux envoyés par le tyran avec un petit nombre de cohortes en vient à bout au prix d'un léger combat. 19. Après la défaite d'Alexandre, Maxence avait ordonné de ravager, de piller et de brûler Carthage, gloire du monde, et les plus belles contrées d'Afrique ([25]) ; c'était un homme sauvage, cruel, que ses débauches sans frein rendaient encore plus odieux ([26]). 20. En plus de cela, lâche, impropre à la guerre et honteusement enclin à la paresse ([27]), au point que, lorsque la guerre fit rage en Italie et que les siens eurent été vaincus près de Vérone, il ne sortit en rien de son apathie habituelle et ne fut pas même ému par la mort de son père. 21. Car Herculius, totalement dépourvu de modération par nature et redoutant l'inertie de son fils, avait inconsidérément repris le pouvoir ([28]). 22. Et tandis que, sous prétexte de le servir, il ourdissait des intrigues contre Constan-

etiam horrida, despectui sint, contraque ea Persarum regi Cyro aeternam gloriam parauerint. 14. At memoria mea, Constantinum, quanquam ceteris promptum uirtutibus, adusque astra uotis omnium subuexere. 15. Qui profecto, si munificentiae atque ambitioni modum hisque artibus statuisset, quis praecipue adulta ingenia, glori*ae* studio progressa longius, in contrarium labuntur, haud multum abesset deo. 16. Is, ubi uastari Vrbem atque Italiam comperit, pulsosque seu redemptos exercitus et imperatores duos, composita pace per Gallias, Maxentium petit. 17. Ea tempestate, apud Poenos Alexander, pro praefecto gerens, dominatui stolide incubuerat, cum ipse debili aetate, agrestibus ac Pannonicis parentibus uecordior, milites tumultuarie quaesiti, armorum uix medium haberetur. 18. Denique *e*um a tyranno missi paucissimis cohortibus, Rufius Volusianus praefectus praetorio ac militares duces leui certamine confecere. 19. Quo uicto, Maxentius Carthaginem, terrarum decus, simul Africae pulchriora uastari, diripi incendique iusserat, ferus inhumanusque ac libidine multa tetrior. 20. Adhuc pauidus et imbellis atque in desidiam foede pronus, usque eo ut, flagrante per Italiam bello fusisque apud Veronam suis, nihilo segnius solita curaret, neque patris exitio moueretur. 21. Namque Herculius, natura impotentior, simul filii segniti*em* metuens, inconsulte imperium repetiuerat. 22. Cumque specie officii, dolis compositis, Constantinum gene-

40, 13 sint *P* : sunt *O* || cyro *P* : tiro *O* || parauerint *P* : -ruerint *O* || 15 gloriae (*uel* gloriarum) *Sch.* : -riam *OP* || 17 tumultuarie *O* : -rieque *P* || 18 eum *edd.* : cum *OP* || 21 segnitiem *Mom. Pich.* : -tie *OP* -tiae *coni. Sch.*

tin son gendre et l'attaquait âprement, il avait fini par trouver une mort bien méritée ([29]). 23. Quant à Maxence, de jour en jour plus odieux, il s'avança enfin à contrecœur jusqu'aux Rochers Rouges, à neuf milles environ de la Ville, puis, tandis que, son armée détruite, il s'enfuyait et se repliait sur Rome, il tombe, en traversant le Tibre, dans le piège qu'il avait tendu à l'ennemi près du pont Milvius. C'était la sixième année de sa tyrannie ([30]). 24. A sa mort le sénat et le peuple applaudirent avec d'incroyables transports de joie ([31]) ; il les avait maltraités au point d'avoir un jour laissé les prétoriens massacrer la foule ([32]), et d'avoir, le premier, par une loi scélérate, en invoquant le prétexte des charges publiques, contraint les sénateurs et les paysans à lui payer des sommes qu'il dissipait ensuite ([33]). 25. En haine de ces excès, les cohortes prétoriennes et les corps de troupes plus enclins aux conjurations militaires qu'à la garde de la Ville furent totalement supprimés ([34]) ; on leur enleva à la fois leurs armes et l'usage de l'uniforme. 26. En outre tous les monuments que Maxence avait édifiés avec magnificence, le temple de la Ville ([35]) et la basilique, furent consacrés par le sénat aux mérites de Flavius ([36]). 27. Ce dernier fit aussi orner magnifiquement, par la suite, le grand cirque ([37]), et construire des thermes qui ne sont guère inférieurs aux autres. 28. Des statues ([38]) furent élevées aux endroits les plus fréquentés, plusieurs d'entre elles sont en or ou en argent ; puis, en Afrique, on créa un ministère sacerdotal pour la famille Flavia, et la ville de Cirta, détruite pendant le siège que lui fit subir Alexandre, reconstruite et embellie, reçut le nom de Constantine. 29. Tant il est vrai que rien n'est mieux accueilli et plus prestigieux que ceux qui chassent des tyrans, mais leur popularité ne s'accroîtra ensuite que s'ils font eux-mêmes preuve de modération et de désintéressement. 30. Car les esprits des hommes trompés dans leur attente du

rum tentaret acerbe, iure tandem interierat. 23. Sed Maxentius, atrocior in dies, tandem Vrbe in Saxa rubra milia ferme nouem aegcrrime progressus, dum, caesa acie, fugiens semet Romam reciperet, insidiis, quas hosti apud pontem Miluium locauerat, in transgressu Tiberi*s* interceptus est, tyrannidis anno sexto. 24. Huius nece incredibile quantum laetitia gaudioque senatus ac plebs exultauerint; quos in tantum afflictauerat, uti praetorianis caedem uulgi quondam annuerit, primusque instituto pessimo, muncrum specie, patres aratoresque pecuniam confcrre prodigenti sibi cogerct. 25. Quorum odio, praetoriae legiones ac subsidia factionibus *a*ptiora quam urbi Romac sublata penitus, simul arma atque usus indumenti militaris. 26. Adhuc cuncta opera, quae magnifice construxerat, Vrbis fanum atque basilicam, Flauii meritis patres sacrauere. 27. A quo etiam post Circus Maximus excultus mirifice atque ad lauandum institutum opus cetcris haud multo dispar. 28. Statuae locis quam celeberrimis, quarum plures cx auro aut argentcae sunt; tum per Africam sacerdotium decretum Flauiac genti, Cirtaeque oppido, quod obsidione Alexandri conciderat, reposito exornatoque nomen Constantina inditum. 29. Adeo acceptius praestantiusque tyrannorum depulsoribus nihil est, quorum gratia co demum auctior erit, si modesti ipsi atque abstinentes sint. 30 Quippe humanae mentes, frustratac

40, 22-23 interierat ... in dies *O^2 in mg. P* : *om. O^1* || dum *OP* : cum *edd. pler.* || hosti *OP* : -tis *Dam.* || tiberis *Syl. Pich.* : -ri *OP* || 24 plebs *O* : plebes *P* || aratoresque *P* : ora- *O* || 25 aptiora *Sch.* : opt- *OP* || 28 celeberrimis *OP^2* : salub- *P^1* || conciderat *O* : cecid- *P* || 30 frustratae *P* : -ti *O*.

bien, sont froissés plus cruellement encore de voir subsister, après le changement du souverain criminel, la violence de leurs épreuves (39).

41. Tandis que ces événements se déroulaient en Italie, Maximin, après avoir exercé deux ans (1) les pouvoirs d'Auguste en Orient, est vaincu et mis en fuite par Licinius, et meurt près de Tarse (2). 2. Ainsi la domination du monde romain tomba entre les mains de deux empereurs, qui, bien qu'unis entre eux par le mariage de Licinius avec la sœur de Flavius, eurent bien de la peine, en raison de leurs caractères opposés, à s'entendre pendant trois ans (3). 3. En effet, Constantin, sauf la mesure, possédait toutes les grandes qualités ; Licinius n'avait que l'économie (4), et encore dépourvue de toute élégance. 4. Ainsi donc, Constantin protégea et accueillit tous ses anciens ennemis en leur conservant leur dignité et leurs biens (5), et se montra si pieux qu'il fut le premier à supprimer l'ancien et affreux supplice de la croix et de la rupture des jambes (6). 5. A la suite de quoi, il fut considéré comme un fondateur ou comme un dieu (7). Quant à Licinius, les tortures qu'il infligeait, comme à des esclaves, à de nobles philosophes, même innocents, ne connurent aucune mesure (8). 6. Quand il eut été vaincu dans divers combats (9), comme il semblait difficile de l'écraser totalement, et aussi à cause des liens de parenté qui l'unissaient à Constantin, il y eut un nouveau partage du trône (10), et les enfants respectifs des deux empereurs, Crispus et Constantin, fils de Constantin, Licinien, fils de Licinius, reçurent la puissance des Césars. 7. En vérité, il apparut avec évidence que ce pouvoir aurait de la peine à durer longtemps et qu'il ne serait pas heureux pour ceux qu'on y associait, car, en ces mois-là, une éclipse de soleil obscurcit la lumière du jour. 8. C'est pourquoi, six ans plus tard, la paix fut rompue, et Licinius, mis en déroute en Thrace, se retira à Chalcédoine (11). 9. Là, pour

boni spe, asperius offenduntur cum, mutato rectore flagitioso, aerumnarum ui*s* manet.

41. Dum haec in Italia geruntur, Maximinus ad Orientem, post biennii Augustum imperium, fusus fugatusque a Licinio, apud Tarsum perit. 2. Ita potestas orbis Romani duobus quaesita, qui, quamuis per Flauii sororem nuptam Licinio conexi inter se erant, ob diuersos mores tamen anxie triennium congruere quiuere. 3. Namque illi praeter [...] modum magna cetera, huic parsimonia et ea quidem agrestis tantummodo inerat. 4. Denique Constantinus cunctos host*e*s honore ac fortunis manentibus texit recepitque, eo pius, ut etiam uetus teterrimumque supplicium patibulorum et cruribus suffringendis primus remouerit. 5. Hinc pro conditore seu deo habitus. Licinio ne insontium quidem ac nobilium philosophorum seruili more cruciatus adhibiti modum fecere. 6. Quo sane uariis proeliis pulso, cum eum prorsus opprimere arduum uideretur, simul affinitatis gratia refectum consortium, ascitique imperio Caesarum communes liberi, Crispus Constantinusque, Flauio geniti, Licinianus Licinio. 7. Quod equidem uix diuturnum, neque his, qui assumebantur, felix fore, defectu solis foedato, iisdem mensibus, dic, patefactum. 8. Itaque sexennio post, rupta pace, apud T*h*ra*c*as Licinius pulsus, Chalcedona concessit. 9. Ibi, ad auxilium

40, 30 uis *Sch.* : ui *OP*.

41 italia *O* : -am *P* || tarsum *edd.* : thar- *OP* || 3 modum *Sch.* : admodum *OP* ambitionis modum *coni. El.* || 4 hostes *edd.* : -tis *OP* || teterrimumque *O* : uet- *P* || suffringendis *P* : suffrig- *O* || 5 quidem *O*[2] *in mg. P* : *om. O*[1] || 6 refectum *O* : -ti *P* || 7 defectu *Sch.* : -tus *OP* || 8 thracas *edd.* : trachas *OP*.

obtenir son concours, il partagea le pouvoir avec Martinien, mais fut vaincu avec lui ([12]) ; 10. ainsi l'État commença à être gouverné par l'autorité d'un seul homme ([13]), les enfants de Constantin conservant sous des formes diverses leur titre de César ; c'est à ce moment que fut donnée à notre empereur Constance la marque de cette dignité ([14]). 11. Quand l'aîné, on ne sait pour quelle raison, eut péri condamné par son père ([15]), soudain Calocérus ([16]), maître d'un troupeau de chameaux, comme un insensé, sous prétexte de régner, s'empara de l'île de Chypre. 12. Lorsqu'il eut été supplicié, comme cela était légitime, à la façon des exclaves et des brigands, Constantin détourna sa grande âme des luttes politiques en fondant une ville ([17]), en donnant forme aux croyances religieuses, et en réorganisant l'armée. 13. Pendant ce temps, des peuplades de Goths et de Sarmates sont anéanties ([18]), et le plus jeune de tous ses fils, appelé Constant, devient César ([19]). 14. Des prodiges étonnants annoncèrent qu'il serait la cause de bouleversements dans l'État : en effet, la nuit qui suivit le jour de son avènement, le ciel parut brûler d'un feu continuel. 15. Deux ans environ s'étaient écoulés depuis cet événement, quand Constantin imposa comme César, avec la vive approbation des soldats, le fils de son frère, appelé Dalmatius comme son père ([20]). 16. Ainsi, la trente-deuxième année de son règne, alors qu'il avait gouverné le monde entier pendant treize ans, à soixante-deux ans, en marchant contre les Perses, qui avaient recommencé la guerre, il mourut dans un domaine proche de Nicomédie, appelé Achyrona ; l'astre funeste aux empires, que l'on nomme comète, avait présagé cette mort ([21]). 17. Son corps fut ramené dans la ville qui porte son nom ([22]). Le peuple romain fut fort affligé ([23]), car il jugeait

sui Martiniano in imperium co*o*ptato, una oppressus est. 10. Eo modo respublica unius arbitrio geri coepit, liberis Caesarum nomina diuersa retentantibus; namque ea tempestate imperatori nostro Constantio insigne Caesaris datum. 11. Quorum cum natu grandior, incertum qua causa, patris indicio occidisset, repente Calocerus, magister pecoris camelorum, Cyprum insulam specie regni demens capessiuerat. 12. Quo excruciato, ut fas erat, seruili aut latronum more, condenda urbe formandisque religionibus ingentem animum auocauit, simul nouand*o* militiae ordine. 13. Et interea, Gothorum Sarmatarumque stratae gentes, filiusque cunctorum minor, Constans nomine, Caesar fit. 14. Cuius gratia rei publicae permixtionem fore ostentorum mira prodidere : quippe ea nocte quac commissi imperii diem sequebatur, igni continuo coeli facies conflagrauit. 15. Abhinc consumpto fere biennio, fratris filium cui ex patre Dalmatio nomen fuit, Caesarem iussit, a*d*sistentibus ualide militaribus. 16. Ita anno imperii tricesimo secundoque, cum totum orbem tredecim tenuisset, sexaginta natus atque amplius duo, in Persas tendens, a quis bellum erumpere occeperat, rure proximo Nicomediae — Achyronam uocant — excessit, cum id tetrum sidus regnis, quod crinitum uocant, portendisset. 17. Funus relatum in urbem sui nominis. Quod sane populus Romanus aegerrime tulit, quippe cuius

41, 9 in *P* : *om.* *O* || cooptato *Sch.* : coapt- *P* coact- *O* || 11 capessiuerat *O* : compesciucrat *P*[1] : camp- *P*[2] || 12 formandisque *O* : formidand- *P* || nouando *Dac.* : -dae *OP* || 13 gothorum *P* : coth- *O* || filiusque *P* : -lius *O* || 15 adsistentibus *Sch.* : absis- *O* assis- *P* obsis- *coni. Mom. Pich. fort. recte* || 16 erumpere *O* : irr- *P* || occeperat *O* : acc- *P*.

que ses armes, ses lois, son pouvoir plein de douceur avaient pour ainsi dire renouvelé la ville de Rome [24]. 18. Un pont fut jeté sur le Danube [25] ; des camps et des postes fortifiés furent établis en plusieurs endroits, dans des positions bien choisies [26]. 19. On supprima les redevances extraordinaires en huile et en blé, dont Tripoli et Nicée étaient fort cruellement affligées [27] ; 20. les habitants de la première les avaient offertes au gouvernement de Sévère par sympathie pour leur compatriote, et l'hypocrisie de ses successeurs avait fait une ruine de cette complaisance, par les obligations qu'elle comportait. Marc-Aurèle avait frappé d'une amende les gens de Nicée parce qu'ils ignoraient qu'Hipparque, savant d'un génie remarquable, était originaire de leur pays. Les abus fiscaux furent sévèrement réprimés [28], et tout aurait semblé atteindre la perfection des dieux, si l'empereur n'avait accordé à des gens peu dignes l'accès aux fonctions publiques [29]. 21. Bien que cela soit arrivé très souvent, pourtant, quand le prince est d'un génie supérieur et qu'il se conduit excellemment à l'égard de l'État, ses défauts, si petits soient-ils, ressortent davantage et par là même se remarquent facilement ; bien plus, ils sont souvent plus gravement néfastes, parce que la gloire de celui qui les couvre de son autorité les fait considérer plutôt comme des qualités, et invite à les imiter. 22. Donc, aussitôt après la mort de Constantin, Dalmatius, on ne sait à l'instigation de qui, est assassiné [30] ; et bientôt, trois ans après environ, Constantin tombe dans une guerre funeste [31]. 23. Constant, tout enflé d'orgueil par cette victoire, avec l'imprudence de sa jeunesse et son caractère violent, odieux aussi par la perversité de ses conseillers [32], enclin à l'avarice et à l'arrogance à l'égard des soldats [33], dix ans après son triomphe, fut victime de la scélératesse de Magnence, non sans avoir auparavant réprimé l'agitation des peuplades de l'extérieur [34]. 24. Parce qu'il traitait

armis, legibus, clementi imperio quasi nouatam urbem Romam arbitrarentur. 18. Pons per Danubium ductus; castra castellaque pluribus locis commode posita. 19. Remotae olei frumentique aduenticiae praebitiones, quibus Tripolis ac Nicaea acerbius angebantur. 20. Quorum superiores Seueri imperio, gratantes ciui, obtulerant, ueteratque gratiam muneribus in perniciem posterorum dissimulatio. Alteros Marcus Boionius afflixerat mulcta, quod Hipparchum praestanti ingenio indigenam fuisse ignorauissent. Fiscales molestiae seuerius pressae, cunctaque diuino ritui paria uiderentur, ni parum dignis ad publica aditum concessisset. 21. Quae quanquam saepius accidere, tamen in summo ingenio atque optimis rei publicae moribus, quamuis parua uitia elucent magis eoque notantur facile; quin etiam acrius saepe officiunt, cum ob auctoris decus in uirtutes potissimum accipiuntur, atque ad imitandum inuitamento sunt. 22. Igitur confestim Dalmatius, incertum quo suasore, interficitur; statimque triennio post minimum maximumque fatali bello Constantinus cadit. 23. Qua Constans uictoria tumidior, simul per aetatem cautus parum, atque animi uehemens, adhuc ministrorum prauitate exsecrabilis, atque praeceps in auaritiam despectumque militarium, anno post triumphum decimo, Magnentii scelere circumuentus est, externarum sane gentium compressis motibus. 24. Quarum obsides pretio quaesi-

41, 17 arbitrarentur *O* : -retur *P* || 18 posita *P* : compo- *O* || 19 praebitiones *P* : probi- *O* || angebantur *P* : auge- *O* || 20 quorum *O* : quo res *P* || boionius *O* : -nios *P* || mulcta *P* : multa *O* || ritui *P* : -tu *O* || ni parum *P* : imparum *O* || aditum *P* : edi- *O* || 23 simul per *P* : per simul per *O* || atque *P* : ac *O*.

avec trop de raffinement les otages de ces peuples, des jeunes gens fort beaux acquis à prix d'or ([35]), on le tient à juste titre pour avoir brûlé de passions contre nature. Plût à Dieu que ces vices en fussent restés là ! 25. Car tout fut à ce point ruiné par la cruauté et la férocité de Magnence, naturelle chez un barbare ([36]), et par les malheurs qui survinrent ensuite, qu'on regretta, non sans raison, le règne de Constant ; 26. car Vétranion, tout à fait inculte, esprit profondément borné ([37]), par là même le plus néfaste de tous avec sa grossièreté et sa sottise, maître de l'infanterie en Illyrie ([38]), issu de régions fort arriérées de la Mésie supérieure, avait usurpé le pouvoir ([39]).

42. Moins de dix mois après, Constance, grâce à la puissance de son éloquence, le chassa du trône et le relégua dans l'inaction d'un simple particulier ([1]). 2. Il fut le seul depuis la naissance de l'Empire à tenir une telle gloire de sa parole et de sa clémence. 3. En effet, comme une grande partie des deux armées se trouvait réunie ([2]) de part et d'autre, il prononça un discours comme s'il s'agissait d'un jugement à rendre ([3]), et ce que d'ordinaire il fallait acquérir avec peine et au prix de beaucoup de sang ([4]), il l'obtint par son éloquences. 4. Cet événement a montré suffisamment que le talent oratoire l'emporte, non seulement dans la paix, mais aussi dans la guerre ([5]) ; grâce à lui seulement, on mène à bien même des entreprises ardues, avec d'autant plus de facilité qu'on l'emporte davantage sur son adversaire par la modération et l'intégrité ([6]). 5. On le vit bien, à propos de notre prince ; cependant un hiver rude et les Alpes bloquées par le mauvais temps ([7]) l'empêchèrent de se porter aussitôt en Italie contre d'autres ennemis. 6. Au même moment à Rome, Népotianus ([8]), proche parent de Flavius par sa mère,

tos, pueros uenustiores, quod cultius habuerat, libidine huiuscemodi arsisse pro iusto habetur. Quae tamen uitia utinam mansissent! 25. Namque Magnentii, utpote gentis barbarae, diro atrocique ingenio, simul his, quae post accidere, adeo exstincta omnia sunt, ut illud imperium haud iniuria desideraretur; 26. tum quia Vetranio, litterarum prorsus expers, et ingenio stolidior, idcircoque agresti uecordia pessimus, cum per Illyrios peditum magisterio milites curaret, dominationem, ortus Moesiae superioris locis squalidioribus, improbe occupauerat.

42. Eum Constantius cis mensem decimum, facundiae ui deiectum imperio, in priuatum *o*t*i*um remouit. 2. Quae gloria, post natum imperium, soli processit eloquio clementiaque. 3. Nam, cum magna parte utrimque exercitus conuenissent, habita ad speciem iudicii contione, quod fere uix aut multo sanguine obtinendum erat, eloquentia patrauit. 4. Quae res satis edocuit non modo domi uerum militiae quoque dicendi copiam *pra*estare; qua demum uel ardua procliuius eo conficiuntur, si modestia atque integritate superet. 5. Quod maxime cognitum e nostro principe; quem tamen, quo minus statim in hostes alios ad Italiam contenderet, hiems aspera clausaeque Alpes tardauere. 6. Interim Romae, corrupto uulgo, simul Magnentii odio, Nepotianus, materna stirpe Flauio propin-

41, 24 huiuscemodi *O* : huiusmodi *P* || 25 atrocique *O* : atroque *P*.

42 facundiae ui *Sch.* : -cundi aeui *OP* || deiectum *O* : derec- *P* || otium *Sch.* : ocium *OP* || 3 nam ... conuenissent *O*[2] *in mg. P* : *om. O*[1] || 4 praestare *Sch.* : rest- *OP* || 5 tamen *O*[2] *in mg. P* : *om. O*[1] || 6 nepotianus *O* : potentianus *P* materna *P* : -ne *O*.

en corrompant le peuple et en profitant de la haine qu'inspirait Magnence, tue le préfet de la Ville, arme une troupe de gladiateurs et devient empereur. 7. Sa folie fut à ce point funeste au sénat et à la plèbe romaine que partout les maisons, les places, les rues et les temples se remplirent de sang ou de cadavres comme des bûchers funèbres ([9]). 8. Il n'en fut pas le seul responsable, mais aussi les partisans de Magnence accourus à Rome, qui, le trentième jour de son règne, avaient abattu l'ennemi en moins de trois jours ([10]). 9. Comme déjà auparavant on redoutait les mouvements venus de l'extérieur, Magnence avait confié les Gaules à son frère Décentius, avec le titre de César, et Constance, avec le même titre, l'Orient à Gallus, dont il avait changé le nom pour lui donner le sien ([11]) ; 10. Constance et Magnence se livrèrent pendant trois ans des combats acharnés : à la fin Constance, poursuivant l'ennemi qui fuyait en Gaule, les contraignit à se tuer tous les deux, chacun s'infligeant un supplice différent ([12]). 11. Pendant ce temps, une révolte des Juifs, qui avaient eu la scélératesse d'élever Patricius à une apparence de royauté, fut écrasée ([13]). 12. Et peu après, Gallus, à cause de sa cruauté et de ses violences, périt sur l'ordre d'Auguste ([14]). 13. Ainsi, après un long intervalle d'environ soixante-dix ans la charge de l'État, de nouveau, revint à un seul maître ([15]). 14. Cet État, depuis peu, avait retrouvé le calme après les troubles civils, quand Sylvain, se voyant contraint de prendre le pouvoir, le mit de nouveau à l'épreuve ([16]). 15. Ce Sylvain, né en Gaule de parents barbares ([17]), et sorti du rang, en passant du parti de Magnence à celui de Constance ([18]), était parvenu tout jeune au grade de maître de l'infanterie ([19]). 16. De là s'étant élevé plus haut encore par crainte ou par folie ([20]), il fut tué dans une révolte des légions, dont il avait espéré le secours, vingt-huit jours

quus, caeso Vrbi praefecto, armataque gladiatorum manu imperator fit. 7. Cuius stolidum ingenium adeo plebi Romanae patribusque exitio fuit, uti passim domus, fora, uiae templaque cruore aut cadaueribus opplerentur bustorum modo. 8. Neque per eum tantum, uerum etiam aduolantibus Magn*ent*ianis, qui tricesimo die triduo minus hostem perculerant. 9. Sed iam antea cum externi motus suspectarentur, Magnentius fratri Decentio Gallias, Constantius Gallo, cuius nomen suo mutauerat, Orientem, Caesaribus commiserant. 10. Ipsi inter se acrioribus proeliis per triennium congressi; ad extremum Constantius, fugientem in Galliam persecutus, uario ambos supplicio semet adegit interficere. 11. Et interea Iudaeorum seditio, qui Patricium nefarie in regni specie*m* sustulerant, oppressa. 12. Neque multo post ob saeuitiam atque animum trucem Gallus Augusti iussu interiit. 13. Ita longo interuallo, annum fere post septuagesimum, relata ad unum cura rei publicae. 14. Quae recens quieta a ciuili trepidatione, Siluano in imperium coacto, tentari rursus occeperat. 15. Is namque Siluanus, in Gallia ortus barbaris parentibus, ordine militiae, simul a Magnentis ad Constantium transgressu, pedestre ad magisterium adolescentior meruerat. 16. E quo cum altius per metum seu dementiam conscendisset, legionum, a quis praesidium sperauerat, tumultu octauum circa ac

42, 7 aut *OP* : atque *coni. Opitz Pich.* || 8 magnentianis *Sch.* : magnianis *OP* || 9-10 commiserant ... acrioribus *O*[2] *in mg. P*: *O*[1] || magnentius *P* : mane- *O* || 11 speciem *Dac. Pich.* : -cie *OP* || 12 saeuitiam *OP* : scenicum *Sch. in commentario* (*fortasse ex cod. M*) || 14 in *P* : *om. O* || 16 octauum *P* : -uium *O*.

environ après son usurpation ([21]). 17. Aussi, pour qu'aucune révolution ne se produise chez les Gaulois ([22]), peuple de nature impulsive, et surtout parce que les Germains ravageaient la plus grande partie du pays ([23]), Constance mit à la tête de la Transalpine Julien César, accueilli en qualité de parent. Ce dernier, en peu de temps, dompta ces peuplcs sauvages et fit prisonniers des rois illustres ([24]). 18. Tout ceci arriva selon la fortune de Julien, mais aussi grâce à la sagesse du prince ([25]). 19. Cette dernière l'emporte à tel point que Tibère et Galère, soumis à d'autres maîtres, accomplirent la plupart de leurs exploits, mais que, sous leur propre conduite et leurs propres auspices, ils remportèrent de moindres succès. 20. Cependant Jules Constance, qui règne depuis vingt-trois ans, tantôt absorbé par les guerres extérieures tantôt par les guerres civiles, se tient difficilement loin des combats. 21. Après y avoir vaincu tant de tyrans et résisté à l'assaut des Perses ([26]), siégeant avec une grande gloire au milieu du peuple sarmate, il lui donna un roi ([27]). 22. Un tel exploit ne fut réalisé, à notre connaissance, que par Cnéus Pompée quand il remit Tigrane sur son trône, et par un bien petit nombre de nos ancêtres ([28]). 23. Constance est un homme posé et clément à l'occasion ([29]), d'une culture de bon aloi ([30]), d'une éloquence pleine de douceur et d'agrément ([31]) ; endurant à la fatigue ([32]) et d'une adresse étonnante au tir à l'arc ([33]) ; sobre, chaste et maître de toutes ses passions ([34]) ; rempli de piété à l'égard de son père ([35]) et fort soucieux de sa propre personne, conscient que le repos de l'État dépend de la vie des bons princes ([36]). 24. Tant de qualités, et si brillantes, ont été gâtées par son peu de zèle à éprouver les mérites des gouverneurs de province et des chefs militaires ([37]), et aussi par la conduite le plus souvent peu convenable des serviteurs de l'État ([38]), jointe à leur indifférence à l'égard des gens de bien ([39]). 25. Et

uicesimum diem trucidatus est. 17. Qua causa, nc quid apud Gallos natura praecipites nouaretur, praesertim Germanis pleraque earum partium populantibus, Iulianum Caesarem cognatione acceptum sibi Transalpinis praefecit, isque nationes feras breui subegit, captis famosis rcbigus. 18. Quae quanquam in eius fortuna, principis tamen et consilio accidere. 19. Quod adeo praestat, ut Tiberius Galeriusque, subiecti aliis egregia plc*ra*que, suo autem ductu atque auspicio minus paria experti *si*nt. 20. At Iulius Constantius, annos tres atque uiginti Augustum imperium regens, cum externis motibus, modo ciuilibus exercetur, aegre ab armis abest. 21. Quis tyrannide tantorum depulsa, sustentatoque intcrim Persarum impetu, genti Sarmatarum magno decore considens, apud eos regem dedit. 22. Quod Gnaeum Pompeium in Tigrane restituendo, uixque paucos maiorum fecisse comperimus. 23. Placidus clemensque pro negotio, litterarum ad elegantiam prudens atque orandi genere leni iocondoque; laboris patiens ac destinandi sagittas mire promptus; cibi, omnis libidinis atque omnium cupidinum uictor; cultu genitoris satis pius suique nimis custos; gnarus uita bonorum principum rei publicae quietem regi. 24. Haec tanta tamque inclita tenue studium probandis prouinciarum ac militiae rectoribus, simul ministrorum parte maxima absurdi mores, adhuc neglectus boni cuiusque foedauere. 25. Atque

42, 16 uicesimum *O*: -uigesimum *P* || 17 cacsarem O^2 *in mg. P*: *om.* O^1 || 18 in *OP*: *secl. Gru.* ui *Frei. Pich.* || 19 plcraque *Sch.*: -reque *O* -raeque *P* || ductu *P* : -to *O* || sint *edd. pler.* : sunt *OP*, *Sch.* || 22 restituendo *O* : -tituisse *P* || 23 litterarum *P* : -arumque *O* || principum *O*: -pem *P*.

pour dire en un mot la vérité : si rien n'est plus remarquable que l'empereur lui-même, rien n'est plus odieux que la plupart de ses ministres.

---

uti uerum absoluam breui: ut imperatore ipso praeclarius, ita apparitorum plerisque magis atrox nihil.

42, 25 praeclarius *OP* : clarius *Sch.* (*fortasse ex cod. M*).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Dion Cassius a été cité d'après l'édition E. Cary[3], Londres, Loeb, 1960-1961 (en suivant les indications marginales des chapitres) ; l'*Epitome de Caesaribus*, d'après l'édition F. Pichlmayr-R. Gruendel[2], Leipzig, Teubner, 1966 ; l'*H.A.*, d'après l'édition E. Hohl[2], Leipzig, Teubner, 1955-1965 ; Suétone et Tacite d'après leurs éditions respectives aux Belles Lettres ; Zosime d'après l'édition F. Paschoud (avec traduction et commentaire), Paris, Les Belles Lettres, 1971.

1

1. *Vicesimoque duobus etiam* : le *etiam* est insolite et pose des problèmes. Faut-il le rattacher à ce qui précède ou à ce qui suit ? Dans ce dernier cas, on doit comprendre *etiam* = *rursus, iterum*. Mais, d'après le Thesaurus, on ne rencontre guère ce sens qu'avec des impératifs, l'exemple cité de Porphyrion (*ad Hor. Ars*, 120) étant présenté comme douteux (à *etiam* de Porph. correspond *iterum* chez Acro). Maehly n'hésite pas à corriger *etiam* en *iterum*, les abréviations de ces deux mots ayant pu entraîner des confusions chez les copistes. Pour notre part, nous conserverons le texte des manuscrits en rattachant *etiam* à ce qui précède. Il est alors un simple renforcement de *-que*, ce qui est plausible, étant donné la recherche dont fait preuve Victor dans l'expression du nombre. Quant à l'association de l'ordinal et du cardinal, on la rencontre aussi chez Tacite.

2. Ceci résume assez bien l'impression qui se dégage des premiers chapitres des *Annales* de Tacite, où l'on voit Auguste s'emparer du pouvoir avec le consentement général ; cette évolution apparaît d'ailleurs comme nécessaire à la plupart des historiens de l'époque impériale, après les guerres civiles. Cf. Tac., *Ann.*. 1, 1, 1 : *omnem potentiam ad unum conferri pacis interfuit* ; Suét., *Aug.* 28, 2 : *reputans* (*rem publicam*) *plurium arbitrio temere commiti* ; Flor., *Epit.* 2, 14, 6 : *perturbatum ordinauit imperii corpus, quod haud dubie numquam coire et consentire potuisset, nisi unius praesidis nutu quasi anima et mente regeretur* ; même idée chez Dion Cassius, 53, 19, 1.

3. Cf. Suét., *Caes.* 83, 3 ; *Aug.* 7, 4 : *Gai Caesaris et deinde Augusti cognomen assumpsit, alterum testamento maioris auunculi, alterum Munati Planci sententia.* L'*Epitome de Caesaribus* (1, 2) est plus banal, mais aussi beaucoup plus clair que le texte de Victor : *adoptione uero Gai Caesaris maioris auunculi Gaius Caesar dictus, deinde ob uictoriam Augustus cognominatus est.*

4. *Procerum consulto* : manière originale de dire *senatus consulto* en évitant le terme courant et technique. *Proceres* est un mot archaïque qui appartient à la tradition littéraire.

5. Velleius Paterculus dit, à la suite de la bataille d'Actium (2, 86, 2): *uictoria uero fuit clementissima.* Pour Dion Cassius, Octave fut honoré à la fois comme le vainqueur des ennemis et le sauveur des citoyens (Dion Cass. 53, 16, 4).

6. Souvenir évident de Tacite, *Ann.* 1, 1, 2 : *ubi militem donis, populum annona, cunctos dulcedine otii pellexit... ceteri nobilium... tuta et praesentia quam uetera et periculosa mallent.* Chez Victor, le mot *specie* renforce l'idée d'une ostentation plutôt que d'un souci sincère du bien public, et confirme ainsi l'impression donnée par des verbes comme *illectis* ou *pellexit.*

7. Eusèbe et Eutrope sont les seuls à faire mourir Auguste à Atella, en Campanie. Encore ici, Victor suit Suétone (*Aug.* 98, 10). Le règne dura 44 ans moins 13 jours d'après Dion, toujours très précis en la matière. Eutrope (7, 8, 3) donne le même chiffre que Victor, mais en spécifiant : *annis quibus solus gessit imperium.* Eusèbe (*H.E.* 1, 9, 2) compte 57 ans, mais en tenant compte des années où Octave partagea le pouvoir avec Antoine et Lépide.

8. Il convient de remarquer la dissymétrie *Raetis/Illyrico*: le procédé est constant chez Victor. L'auteur veut nous donner très brièvement une idée des diverses activités d'Auguste, et il commence par les guerres, comme Suétone. Mais pourquoi, parmi les conquêtes indiquées par Suétone (*Aug.* 21, 1), retient-il celles-ci plutôt que les autres ? L'ordre chronologique est respecté si l'on considère comme acquisition définitive de l'Illyricum la fin de la révolte dalmato-pannonienne en 9 ap. J.-C. La province de Rhétie ayant été créée en 15 av. J.-C., Victor a choisi une des premières provinces créées par Auguste et la dernière. En 360, la Rhétie faisait partie administrativement de la préfecture d'Illyricum, d'abord rattachée à l'Italie, puis, en 356, séparée de cette dernière, à la suite des intrigues de Taurus (J.R. Palanque, *Préf. du Prét.*, p. 35-36). Constance, après son voyage à Rome, en 357, séjourna en Illyrie de 357 à 359. C'est peut-être avec lui que Victor vint à Sirmium. De toute manière, ces régions semblent avoir été d'actualité vers l'époque où Victor écrivait son livre et cela a pu orienter son choix.

9. Pour la forme de la phrase, on est tenté de faire un rapprochement avec Tacite, *Ann.* 1, 3 : *bellum ea tempestate nullum nisi aduersus Germanos supererat.* Cf. aussi Suét., *Aug.* 21, 3 : *alias item gentes male quietas ad obsequium redegit.* Pour la Germanie, Victor note surtout l'échec, et se trouve en accord avec Florus (*Epit.* 2, 30, 21). Eutrope (7, 9, 5), au contraire, ne veut y voir que des succès. Suétone, recopié en partie par Eutrope, parle aussi du désastre de Varus (*Aug.* 23). La *ferocia* est une caractéristique des peuples barbares, particulièrement des Germains (*ferox Germania* dans Claudien, *3° Cons. Hon.*, 18). Il évoque quelque chose de réfractaire à la civilisation : Velleius Paterculus (2, 117-118) et Florus (2, 23, 61) parlent des tentatives infructueuses de Drusus et de Varus pour civiliser les Germains. Victor applique le mot *ferocia* aux soldats (36, 1), qui d'ailleurs étaient souvent des barbares, et à l'empereur Commode (17, 16).

10. Le temple de Janus avait été fermé, suivant la tradition, une première fois par Numa, et une seconde fois sous le consulat de T. Manlius en 235 av. J.-C. Auguste le ferma trois fois, selon Suétone (*Aug.* 22). Voir aussi à ce sujet : Flor., *Epit.* 2, 33, 64 : *aususque tandem Caesar Augustus... Ianum geminum claudere, bis ante se clusum...* Dion (51, 20, 4) emploie une expression qui correspond assez nettement à *quiescentibus bellis* : ὡς καὶ σφίσιν τῶν πολέμων παντελῶς πεπαυμένων.

11. Après avoir traité de la politique d'Auguste, Victor rend compte du caractère de l'homme, suivant l'exemple de Suétone, en marquant à la fois qualités et défauts. Puis Victor parlera des honneurs attribués et la biographie s'achèvera en apologie. Sur la *ciuilitas* d'Auguste, voir Suét., *Aug.* 52 et 53 ; Eutr. 7, 8, 4 : *ciuilissime uixit* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 1, 20 : *fuit mitis, gratus, ciuilis animi et lepidi.* Sur son amabilité, Suét., *Aug.* 53, 5 : *tanta comitate adeuntium desideria excipiens...* Sur sa *luxuria*, *ibid.*, 69 à 71. Sur son goût des jeux, *ibid.*, 45, 3 : *studio spectandi ac uoluptate qua teneri se neque dissimulauit unquam et saepe ingenue professus est.* Sur son besoin de sommeil, *ibid.*, 78, 5 : *matutina uigilia offendebatur... saepe indigens somni, et dum per uicos deportaretur... condormiebat.* Contrairement aux autres éditeurs, nous avons cru pouvoir conserver le texte donné par les manuscrits *O* et *P*, qui portent *intemperantis* (= *tes*) ; il s'agit là d'une forme de nominatif pluriel et l'on rencontre dans les *Caesares* (42, 24) une expression du même genre : *ministrorum... absurdi mores.* Le texte adopté par les éditeurs (*intemperantie*) semble bien être un hapax. Peut-être Schott l'a-t-il emprunté au *Codex Metelli.*

12. Auguste aimait effectivement s'entourer de philosophes (Athénodore et Areios, par exemple) et d'hommes de lettres. Ce fait est signalé à la fois par Suétone (*Aug.* 89), Dion (51, 16, 4 et 56, 43, 2) et par l'empereur Julien (*Caes.* 326 ab), dont les *Caesares* sont de peu postérieurs au livre de Victor. Sur sa bienveillance à l'égard des intellectuels, Suét., *Aug.* 89, 6 : *ingenia saeculi sui omnibus modis fouit. Recitantes et benigne et patienter audiit...* L'amitié joue un grand rôle dans la morale antique, aussi bien chez les péripatéticiens que chez les stoïciens ; d'après Dion Chrysostome, le bon souverain choisit bien ses amis et les honore. Sur Auguste et l'amitié : Suét., *Aug.* 66, 1 : *amicitias neque facile admisit et constantissime retinuit* ; Dion Cass. 56, 43, 1 : τούς τε φίλους ἰσχυρῶς ἐτίμα ; Eutr. 7, 8, 4 : *in amicos fidissimus.* Sur son goût de l'éloquence, Suét., *Aug.* 84, 1 : *eloquentiam studiaque liberalia ab aetate prima et cupide et laboriosissime exercuit.* Sur sa piété, ou sa superstition, long développement de Suétone (*Aug.* 90 à 93), que Victor résume en trois mots. Le chapitre 90 de Suétone commence par : *circa religiones talem accepimus.*

13. Sur le titre de *pater patriae*, long développement de Dion Cass. 53, 18, 3 ; Suét., *Aug.* 83, 1 : *patris patriae cognomen uniuersi... detulerunt.* Un rapport entre le titre et la *clementia* est établi implicitement par Sén., *Clem.* 1, 10, 3 : *bonum esse principem Augustum, bene illi parentis nomen conuenisse fatemur ob nullam aliam causam quam contumelias suas... nulla crudelitate*

exsequebatur ; *ibid.*, 1, 14, 2 : *patrem quidem patriae appellauimus, ut sciret datam sibi potestatem patriam, quae est temperatissima liberis consulens...* De même Pline dit à propos de Trajan (*Pan.* 21, 4) : *quod quidem nomen qua benignitate, qua indulgentia exerces ! ut cum ciuibus tuis quasi cum liberis parens uiuis !*

Sur la puissance tribunicienne, Suét. *Aug.* 27, 10 : *tribuniciam potestatem perpetuam recepit* ; Tac., *Ann.* 1, 9 ; Dion Cass. 53, 17, 10.

14. Victor simplifie et généralise. L'attitude d'Auguste fut plus prudente et plus nuancée. Il permit qu'un culte lui fût rendu seulement dans les provinces, non à Rome, tout au moins de son vivant. C'est ce que Suétone exprime très nettement (*Aug.* 52, 1) : *templa in nulla tamen prouincia nisi communi suo Romaeque nomine recepit. Nam in Vrbe quidem pertinacissime abstinuit hoc honore.* Dion Cassius (51, 20, 7) limite même cet usage aux étrangers et aux provinces orientales : « Il permit aux étrangers, en les désignant du nom de Grecs, de lui consacrer des sanctuaires ;il le fit pour les habitants de la province d'Asie à Pergame, et pour les Bithyniens, à Nicomédie ». Pour une attitude qui se rapproche (sans faire toutefois allusion à Rome) de celle de Victor, voir Nic. Dam., *Vit. Caes.* 1, 1 : « On l'honore avec des temples et des sacrifices, partout dans les îles et sur les continents, dans les villes et dans les provinces ». Et Eutr. 7, 8, 4 : *uir qui non immerito ex maxima parte deo similis est putatus.*

15. Les déboires qu'éprouva Auguste sur le plan familial sont aussi bien connus des historiens ; voir Tac., *Ann.* 3, 24 : *ut ualida diuo Augusto in rem publicam fortuna, ita domi improspera fuit ob impudicitiam filiae et neptis...* et Suét., *Aug.* 65, 1 : *sed laetum eum atque fidentem et subole et disciplina domus fortuna destituit*, où l'idée exprimée dans *fortuna* est reprise, d'une certaine façon, par l'adjectif *felix.* Mais ni l'un ni l'autre de ces textes ne fait une allusion précise à Livie. Dion Cassius par contre (56, fr. 2, éd. E. Cary) emploie une expression qui correspond à peu près exactement à celle de Victor : δυστυχήσας δὲ περὶ γάμον καὶ τὰ εἰς παῖδας ἐκβεβηκότα.

16. On lit dans les *Res gestae diui Augusti*, 31 : *nostram amicitiam petierunt per legatos Bastarnae Scythaeque et Sarmatarum qui sunt citra flumen Tanaim...* dans Suétone (*Aug.* 21, 6) : *Indos etiam ac Scythas... pellexit ad amicitiam suam populique Romani ultro per legatos petendam...* chez Florus (*Epit.* 2, 33, 62) : *nam et Scythae misere legatos et Sarmatae amicitiam petentes. Seres etiam habitantesque sub ipso sole Indi...* chez Eutrope (7, 9) : *Scythae et Indi... munera et legatos ad eum miserunt.* Les Garamantes, vaincus en 20 av. J.-C. sont cités par Virgile (*En.* 6, 794) et la présence de leurs ambassadeurs à Rome est signalée par Tacite (*Ann.* 4, 26) sous le règne de Tibère. Horace (*Od.* 3, 29, 28) parle des Bactriens : *curas... quid Seres et regnata Cyro / Bactra parent Tanaisque discors.* Auguste, dans le texte cité plus haut fait allusion à un *rex Medorum.* Ces ambassades ont fortement impressionné les contemporains, et la tradition tant historique que poétique a souvent exploité ce thème.

Cette biographie, très sommaire, donne une idée bien incomplète de l'œuvre, pourtant capitale, de l'empereur Auguste ; les préoccupations littéraires l'emportent visiblement sur celles de l'historien et, à ce point de vue, il serait injuste de ne pas reconnaître, après un début un peu embarrassé, la densité et parfois l'élégance de l'expression.

2

1. Cf. Tac., *Ann.* 1, 3 : *Drusoque pridem exstincto, Nero solus e priuignis erat ; illuc cuncta uergere : filius, collega imperii...* A l'expression imagée et poétique de Tacite correspond chez Victor l'emploi d'une formule juridique de caractère très technique : le mot *arrogatio* est employé au lieu de *adoptio* parce que Tibère, alors âgé de 44 ans, était un adopté *sui iuris.* Quant à *redactus,* il s'explique par le fait que Tibère, devenu fils adoptif, retombe sous la puissance paternelle (Suét., *Tib.* 15, 3).

2. Sur les craintes de Tibère, voir Tac., *Ann.* 1, 7 : *causa praecipue ex formidine, ne Germanicus... habere imperium quam exspectare mallet.* Suét., *Tib.* 25, 1 : *cunctandi causa erat metus undique imminentium discriminum...* et 26, 1 : *uerum liberatus metu...* Sur ses feintes, Tac., *Ann.* 1, 11-13 et Suét., *Tib.* 24, 1. Sur son acceptation de l'empire, Dion Cassius, 57, 7, 1, qui est, de beaucoup, le plus proche du texte de Victor : « Quand, d'une manière sûre, le monde romain tout entier fut tombé d'accord sur sa souveraineté, sans plus dissimuler, il accepta le pouvoir ». Victor condense en une même phrase crainte, dissimulation, sentiment de sécurité, ambition satisfaite ; réussite certaine pour un abréviateur.

3. Cf. Tac., *Ann.* 6, 51 : *occultum ac subdolum fingendis uirtutibus...* Noter l'emploi du comparatif intensif, très fréquent chez Victor, et l'utilisation de la formule de Tacite dans un sens différent du modèle.

4. Victor est encore ici très proche de Dion Cassius (57, 1, 1) : « Car il ne révélait pas ce qu'il désirait, et ne voulait rien, pour ainsi dire, de ce qu'il exprimait... ; tout ce à quoi il aspirait, il le refusait, et tout ce à quoi il répugnait, il le proposait ».

Le pseudo-Aurélius Victor (*Epit.* 2, 4) a substitué au neutre de Dion et de Victor le masculin : *uariatio* facile et naïve, fréquente dans ce genre de littérature : *simulans ea se uelle quae nollet* ; *his quasi infensus, quibus consultum cupiebat, his uero, quos oderat, quasi beniuolus apparens.*

5. La formule, vague et obscure dans sa concision, employée ici par Victor, est heureusement éclairée par les textes parallèles de Suétone et de l'*Epitome de Caesaribus* ; Suét., *Tib.* 70, 2 : *adfectatione et morositate nimia obscurabat stilum, ut aliquanto ex tempore quam a cura praestantior haberetur* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 2, 5 : *repentinis responsionibus aut consiliis melior quam meditatis.* Victor et son imitateur donnent un sens plus général au texte de Suétone, qui se limite au domaine du style et de l'éloquence.

6. Pour l'expression, cf. Sall., *Cat.* 11, 4 : *postquam L. Sulla... bonis initiis malos euentus habuit...* Le thème du souverain dont les débuts sont excellents et qui finit mal est courant (cf. Caligula, Néron et, à un moindre degré, Domitien) ; ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse être conforme à la réalité. Victor résume ici en une formule très concise ce qu'on lit chez Tacite, chez Suétone et surtout chez Dion Cassius, qui fait moins de réserves que ses prédécesseurs sur les débuts de Tibère. Tac., *Ann.* 4, 6 : *quoniam Tiberio mutati in deterius principatus initium ille annus attulit...* (il s'agit de l'année de la fortune de Séjan, l'an 23 ap. J.-C.); Dion Cass. 57, 19, 1 : « Jusqu'à cette époque (celle de la mort de Germanicus, en 20 ap. J.-C.), Tibère prit une foule de mesures excellentes et ne commit que peu de fautes, mais, quand il n'eut plus de rival, il adopta une conduite opposée à sa conduite précédente, qui avait comporté beaucoup de bien ».

7. Suétone consacre trois chapitres aux débauches de Tibère (63-65 *conquisiti puellarum et exoletorum greges... — pueros primae teneritudinis... — feminarum quoque...*). Victor les condense en une seule expression à l'ablatif de qualité : *quaestitissimis... libidinibus.* Voir aussi Dion Cass. 58, 22, 1 et Eutr. 7, 11, 1 : *turpi libidine.*

8. Cf. Suét., *Tib.* 59, 1 : *saeue et atrociter factitauit* ; *ibid.* 50, 1 : *odium aduersus necessitudines...* ; Dion Cass. 58, 16, 5 : « Le coupable et l'innocent étaient mis sur le même plan, dans les enquêtes suscitées par les accusations de Séjan » ; *ibid.*, 58, fr. 1 : « Il punissait cruellement de nombreux innocents ». Amm. 28, 1, 46 : *nullo noxiorum discrimine uel insontium.* Il s'agit là des caractéristiques traditionnelles du tyran, tel qu'il est défini par Platon (*Rep.* 565 e). Chez Thémistius (*Or.* 19, 232 c), Tibère a rejoint Denys comme symbole de la tyrannie. Pour la cruauté à l'égard des proches, voir Sén., *Clem.* 1, 13, 3 et surtout 1, 26, 4 : *ne a necessariis quidem sibi rabiem temperat, sed externa suaque in aequo habet.*

9. Pour l'expression, cf. Sall., *H*, 1, 41, 24 : *uitiis obtentui.* Victor semble ici s'inspirer de Tacite plutôt que de Suétone ; cf. *Ann.* 4, 67 : *perosus tamen municipia et colonias omniaque in continenti sita, Capreas se in insulam abdidit* ; *ibid.*, 4, 57 : *Rhodi secreto uitare coetus, recondere uoluptates insuerat.*

10. Expression de caractère très général, qui correspond sans doute à Suét., *Tib.* 41 : *regressus in insulam rei publicae curam usque eo abiecit ut postea... Armeniam a Parthis occupari, Moesiam a Dacis Sarmatisque, Gallias a Germanis uastari neglexerit magno dedecore imperii nec minore discrimine.* Victor, à la suite de Suétone, exagère les épreuves subies par l'Empire à cette époque.

11. Récit détaillé chez Tacite (*Ann.* 2, 42) et Dion (57, 17, 3-7). Victor suit Suétone, mais, contrairement à ce que fait Eutrope, il ne le recopie pas textuellement. Suét., *Tib.* 37, 9 : *Archelaum regem Cappadocem, cuius etiam regnum in formam prouinciae redegit.*

12. Ni Suétone, ni Dion ne parlent de ces faits longuement

racontés par Tacite (*Ann.* 2, 52 ; 3, 20-21 ; 3, 73-74 ; 4, 23-25) ; brève allusion dans Vell. 2, 129, 4.

13. Cf. Tac., *Ann.* 2, 62-63 ; Vell. 2, 129, 3 : *quam illum ut honorate, sic secure continet !* qui ajoute l'emphase à la louange. Encore ici, Victor reprend Suétone, sous une forme plus resserrée. Suét., *Tib.* 37, 9 : *quosdam per blanditias atque promissa extractos ad se non remisit, ut Marobodum regem.*

14. Cf. Tac., *Ann.* 4, 2 : *dispersae per urbem cohortes una in castra conducendo...* ; Suét., *Tib.* 37, 2 : *Romae castra constituit, quibus praetorianae cohortes uagae ante id tempus et per hospitia dispersae continerentur.* Tacite et Dion Cassius (57, 19, 6) mettent Séjan, que Victor ignore totalement, au premier plan de cette réforme. Suétone, en revanche, la met au compte de Tibère, sans donner à Séjan une très grande importance. C'est lui que Victor suit encore ici.

15. Cf. Tacite, *Ann.* 4, 2 ; *Seianus... uim praefecturae, modicam antea, intendit.* Dion Cass. 57, 19, 6 : « Il eut à lui seul le commandement, et il le renforça de diverses manières... ».

16. Cf. Suét., *Aug.* 49, 1-2 ; Dion Cass. 55, 24, 5-7. Il s'agit des cohortes urbaines, des vigiles et de la garde privée. Nous avons quelque hésitation sur le sens exact du mot *praeses*. Nous avons choisi le sens le plus usuel de chef parce que Victor, dans les lignes précédentes, parle à la fois des cohortes prétoriennes et de la préfecture du prétoire. Mais on pourrait y voir aussi un synonyme de *custos* (cf. Cic., *in Ver.* 5, 185). En ce cas, *paritorum* désignerait plutôt la garde privée et *praesides* les cohortes urbaines et les vigiles. La dissymétrie génitif partitif/accusatif peut facilement s'admettre chez Victor. *Paritor* est exceptionnel en ce sens ; peut-être faut-il lire *apparitorum.*

Cette biographie, qui laisse pressentir des sources assez diverses et un contact, sans doute indirect, avec la tradition historique grecque, nous paraît être, malgré sa brièveté, une réussite ; elle réalise un équilibre judicieux entre l'étude psychologique de l'empereur et les principaux aspects de sa politique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le style, ferme et concis, ne manque pas non plus d'élégance. Il est cependant regrettable que des personnages aussi importants que Germanicus ou Séjan ne soient pas même nommés.

3

1. Le texte des manuscrits : *ferian* n'ayant pas de sens, nous adoptons *febri an*, une conjecture de Pichlmayr judicieusement suggérée par Suét., *Tib.* 73, 3 : *sunt qui putent ei a Gaio datum uenenum lentum atque tabificum* ; *alii in remissione fortuitae febris cibum desideranti negatum...* Tacite (*Ann.* 6, 56) et Dion (58, 28) ne donnent que la version de l'assassinat.

2. Cf. Suét., *Tib.* 73, 2 : *anno tertio et uicesimo...* ; Eutr. 7, 11, 3: *tertio et uicesimo imperii anno...* ; Dion Cass. 58, 28, 5 : 22 ans 7 mois 7 jours.

3. Cf. Suét., *Tib.* 73, 2 : *octauo et septuagesimo aetatis anno...* ; Eutr. 7, 11 : *aetatis septuagesimo octauo...* ; Dion Cass. 58, 28, 5 : 77 ans 4 mois 9 jours. Dion a un souci extrême de précision ; Suétone, Victor et Eutrope arrondissent au degré supérieur ou inférieur, selon le cas ; Victor, systématiquement, s'attache à ne pas reproduire textuellement Suétone, fût-ce au prix d'une certaine recherche et d'une inexactitude.

4. Sur le surnom et son origine, voir : Tac., *Ann.* 1, 41, 3 : *quem militari uocabulo Caligulam appellabant quia plerumque ad concilianda uulgi studia eo tegmine pedum induebatur* ; Suét., *Cal.* 9, 1 : *Caligulam cognomen castrensi ioco traxit, quia manipulario habitu inter milites educabatur. Apud quos quantum... amore et gratia ualuerit...* ; Dion Cass. 57, 5, 6. Sur l'expression *carus acceptusque*, quelques lignes plus loin, cf. Sall., *Iug.* 12, 3 ; 70, 2 ; 108, 1.

5. Cf. Suét., *Cal.* 13, 1 : *exoptatissimus princeps maximae parti prouincialium ac militum, quod infantem plerique cognouerant, sed et uniuersae plebi urbanae ob memoriam Germanici patris miserationemque prope afflictae domus.*

6. L'application de la fameuse loi des contraires (Hér. Eph., fr. 62 ; 67 ; 88, éd. Diels ; Plat., *Phae.* 70, DC) n'a pas ici de signification philosophique véritable ; elle apparaît comme un simple procédé de rhétorique, dont les rhéteurs grecs font parfois usage (voir par exemple Aristide, 153, 13, éd. Dindorf). Le texte de Victor rappelle d'assez près un passage d'Aelius Aristide (*De quat. uir.* 160, 1, éd. Dindorf) appartenant à l'éloge de Cimon : « Cimon ne donne pas prise aux mauvais propos selon lesquels d'hommes bons et vertueux, comme par une loi du destin, naissent des enfants de peu de valeur et peu dignes de la vertu paternelle ». Nous savons d'autre part par le scholiaste d'Aelius Aristide que le *topos* était emprunté à Démosthène. Il est possible d'ailleurs de le faire remonter jusqu'à Homère (*Od.* β, 276-77) : « Rares sont les enfants semblables à leur père : la plupart leur sont inférieurs, bien peu sont meilleurs ». Après Victor, le *topos* se retrouve dans l'*Histoire Auguste* (*Sept. Seu.* 20, 4, 5) : *neminem facile magnorum uirorum optimum et utilem filium reliquisse satis claret.*

7. L'auteur de la *uita Seueri*, cité ci-dessus, présente le même enchaînement des idées : *denique aut sine liberis uiri interierunt aut tales habuerunt plerique, ut melius fuerit de rebus humanis sine posteritate discedere.* Suivent de nombreux *exempla*, qui révèlent bien le caractère essentiellement rhétorique du thème. Il tire son origine de certains philosophes, comme Démocrite ou Epicure, ou encore certains représentants de l'école cynicostoïcienne, qui déconseillaient le mariage et la procréation. Pour Démocrite, voir fr. 55, B 276 ; pour Epicure, Diog. Laert. 10, 119 ; pour une sorte de revue des opinions sur cette question, voir Clem., *Str.* 2, 23, 138. La poésie satirique a évidemment, elle aussi, exploité le thème ; cf. Iuu., *Sat.* 10, 350-353 :

Nos animorum
impulsu et caeca magnaque cupidine ducti

coniugium petimus partumque uxoris, at illis (deis)
notum qui pueri qualisque futura sit uxor.

7 bis. Cf. Tac., *Ann.* 6, 20 : *immanem animum subdola modestia tegens... Vnde mox scitum Passieni oratoris dictum percrebuit « neque meliorem unquam seruum neque deteriorem dominum fuisse »* ; Suét., *Cal.* 10, 4 : *quae uero ipse pateretur incredibili dissimulatione transmittens tantique in auum et qui iuxta erant obsequii, ut non immerito sit dictum nec seruum meliorem ullum nec deteriorem dominum fuisse.* Victor semble ici contaminer curieusement Tacite et Suétone. En effet, *immania animi* reprend le *immanem animum* de Tacite avec une légère *uariatio*, tandis que *uti merito uulgaretur* reprend, toujours avec une *uariatio*, *ut non immerito sit dictum* de Suétone ; quant au mot de Passiénus cité par les deux auteurs, il est repris par Victor qui y introduit une dissymétrie singulier/pluriel.

8. Cf. Dion Cass. 59, 3, 1 (δημοκρατικώτατος) ; 59, 6, 1 : « L'année donc de la mort de Tibère et de son propre avènement, tout d'abord il montra une grande déférence à l'égard du sénat... ». *Anni mensibus* doit désigner les mois qui séparent la mort de Tibère (mars 37) de la maladie de Caligula (sept. 37). Pour son attitude déférente à l'égard du Sénat, des chevaliers et du peuple, cf. *ibid.*, 59, 2, 4. Noter aussi l'effet de dissymétrie produit par l'emploi de trois prépositions différentes.

9. Cf. Suét., *Cal.* 15, 6 : *libellum de salute sua oblatum non recepit, contendens « nihil sibi admissum cur cuiquam inuisus esset », negauitque se delatoribus aures habere.* A la place de *praedicaret*, donné par les manuscrits, et qu'il nous paraît bien difficile d'admettre, nous avons cru devoir adopter la conjecture de Petschenig *praedicarat*, très proche du texte des manuscrits, et syntaxiquement possible, car Victor emploie souvent le plus-que-parfait à la place de l'imparfait ou du parfait. La correction en *praedicauit*, suggérée par Schott et généralement adoptée, a cependant pour elle que Victor n'emploie guère les formes réduites du plus-que-parfait.

10. Dion (59, 8) précise que ce changement dans le comportement de Caligula survint à la suite d'une maladie, Suétone qu'il devint fou après avoir bu un philtre d'amour, mais qu'il ne fut jamais bien équilibré ni au physique ni au moral. Victor suggère une folie soudaine sans en donner la cause. Peut-être y a-t-il là souci de supprimer une indication jugée non indispensable. Mais on peut supposer aussi l'intention de conserver à l'événement tout son mystère et de le rendre ainsi plus dramatique.

La comparaison du tyran avec une bête féroce est classique et banale (cf. Cic., *in Ver.* 5, 109). L'association de cette image avec celle du sang est toute naturelle. Sous sa forme la plus commune, on la rencontre chez Ammien (27, 6, 1) : *bestiarum more humani sanguinis auidus.* Victor en choisit ici une variante moins banale, peut-être inspirée par Tite-Live (26, 13, 13) : *tanta sanguinis nostri hauriendi est sitis*, mais où l'emploi du participe passé à la place du gérondif donne à l'expression une valeur toute différente.

11. Cf. Liu. 3, 32, 4 : *multiplici clade foedatus annus.*

12. Cf. Suét., *Cal.* 24, 1 : *cum omnibus sororibus suis consuetudinem stupri fecit* ; *ibid.*, 36, 4 : *super sororum incesta et notissimum prostitutae Pyrallidis amorem non temere ulla illustriore femina abstinuit* ; Eutr. 7, 12, 2 : *stupra sororibus intulit.*

13. Cf. Suét., *Cal.* 52, 1-2 : *uestitu calciatuque et cetero habitu neque ciuili ac ne uirili quidem ac denique humano semper usus est...fulmen tenens aut fuscinam aut caduceum deorum insignia...* ; Dion Cass. 59, 26, 6.

14. Cf. Dion Cass. 59, 26, 5 : « Il affectait d'être Jupiter et il prenait ce prétexte pour séduire une foule de femmes et surtout ses sœurs ».

15. Cf. Phil., *Leg. ad Gaium,* 96 : « Et aussitôt des chœurs, après s'être formés, avaient pris place en chantant des péans qui s'adressaient à lui ; c'étaient ceux qui, un instant auparavant, l'appelaient Bacchus, Evoé et Lyée, tandis qu'il revêtait le costume de Dionysos ». Pour l'expression même, Suét., *Cal.* 22, 3 : *diuinam maiestatem... asserere coepit.*

16. La même anecdote se trouve chez Suétone (*Cal.* 46, 1) et chez Dion (59, 25, 1-3), mais Dion parle d'une campagne en Bretagne, alors que Suétone, suivi par Victor, parle d'une expédition en Germanie. Il se peut que la scène, si elle est authentique, ait eu lieu sur le littoral germanique, face à la Bretagne. Les mots *cultu Venerio* sont un souvenir de Suét., *Cal.* 52, 2 : *atque etiam Veneris cultu conspectus est.* L'allusion aux Grecs peut être rapprochée de Iuu., *Sat.* 10, 174-175 :

et quidquid Graecia mendax
audet in historia.

17. *His elatus* se rapproche de Dion Cass. 59, 25, 3 : μέγα τε ἐφρόνησεν.

18. Cf. Suét., *Cal.* 22, 2 : *nec multum afuit quin statim diadema sumeret speciemque principatus in regni formam conuerteret* ; Phil., *Leg. ad Gaium,* 119 : τοῦ ἄρχοντος τρέποντος εἰς δεσπότην.

19. Ni Suétone ni Dion ne donnent à la conjuration de Chéréa cette cause précise de l'aspiration à la royauté, mais les dérèglements et la folie de Caligula (Suét., *Cal.* 56 ; Dion Cass. 59, 29, 1). Il y a sans doute analogie avec le meurtre de César.

20. Sur le rôle déterminant joué par Chéréa, voir Suét., *Cal.* 56, 4 et aussi Ios., *Ant. Iud.* 19, 1, 14. Il y a quelque chose de la *Romana uirtus* dans ce que Dion dit de lui (59, 29, 2) : « Chéréa était un homme de mœurs antiques..., le plus énergique des hommes ».

21. L'introduction d'étrangers et de barbares dans l'armée romaine existait déjà à cette époque. La garde privée d'Auguste était composée d'Espagnols, de Bataves, de Germains. Dion, à propos des événements relatés ici, fait allusion à des troubles provoqués par les soldats germains (59, 30 et Ioan. Ant., fr. 84, *H.G.F.*, IV, p. 572). Mais Victor pense aussi à son époque et à la barbarisation croissante de l'armée. Quelques années plus tard, Julien, selon le témoignage d'Ammien (21, 10, 8 et 21, 12, 25), reprochera

à Constantin d'avoir favorisé délibérément la promotion des éléments barbares dans l'armée et l'administration.

22. Cette période en forme de *sententia*, dans son esprit comme dans sa structure, rappelle tout à fait la manière de Salluste. On peut la rapprocher, à des titres divers, de *Cat.* 2, 5 : *uerum ubi pro labore desidia, pro continentia et aequitate lubido atque superbia inuasere, fortuna simul cum moribus immutatur* ; *ibid.*, 54, 5 : *postquam luxu atque desidia ciuitas corrupta est...* ; *H.* 48, 3 : *exercitum opprimundae libertatis habet.* On remarquera la similitude de la construction et du vocabulaire.

23. Orose (*Hist.* 7, 6, 3) exprime la même idée, mais avec des mots différents : *nam cum, interfecto Caligula, multa dc... euerrenda penitus uniuersa familia senatus et consules decreuissent.*

24. *Vimius* : texte incertain. Le manuscrit *P* porte *unius.* Ni Suétone ni Dion ne nomment ce personnage. Flavius Josèphe l'appelle *Gratus.* Il nous paraît intéressant de comparer ici les différents textes appartenant à la tradition grecque et à la tradition latine. Cf. Suét., *Claud.* 10, 2-3 : (*Claudius*) *exterritus prorepsit ad solarium proximum interque praetenta foribus uela se abdidit. Latentem discurrens forte gregarius miles, animaduersis pedibus, e studio sciscitandi quisnam esset, agnouit extractumque et prae metu ad genua sibi accidentem imperatorem salutauit* ; Dion Cass. 60, 1, 2-3 : « Sur ces entrefaites, des soldats qui avaient pénétré dans le palais pour piller trouvèrent Claude dissimulé dans un coin obscur... ensuite, l'ayant reconnu, ils le proclamèrent empereur... après quoi, parce qu'il était de race royale et qu'il passait pour doux de caractère, ils lui donnèrent tout le pouvoir » ; Ios., *Ant. Iud.* 19, 3, 1 : « Il s'était placé dans un endroit où l'on accédait par quelques degrés et il s'était blotti dans l'obscurité. Alors Gratus, un des soldats du palais, le vit... et, l'ayant saisi, il le reconnut et dit à ceux qui l'accompagnaient : " C'est Germanicus faisons-le empereur " ».

Victor, semble-t-il, ne doit pas grand chose à Suétone. On constate quelques analogies avec Dion : *occultantem deformi latebra* rappelle ἐν γωνίᾳ σκοτεινῇ κατακεκρυμμένον mais se rapproche bien davantage de l'expression employée par Tacite à propos de la mort de Vitellius (*Hist.* 3, 84, 9) : *et pudenda latebra semet occultans... protrahitur* (cf. *protractoque eo*) ; *quia mitissimus uidebatur* reprend ἐπιεικεῖ νομιζομένῳ de Dion Cassius. Mais la scène dans son ensemble, par son caractère vivant et dramatique, rappelle le récit de Flavius Josèphe ; celui-ci et Victor sont les seuls à nommer (quoique de façon différente) et à faire parler le responsable principal de l'avènement de Claude, Josèphe au style direct, Victor au style indirect. La source de Victor est difficile à déterminer. Est-ce celle de Flavius Josèphe, Cluvius Rufus, contemporain des événements, ou, ce qui nous paraît plus simple et plus vraisemblable, la partie perdue des *Annales* de Tacite ? L'hypothèse reste invérifiable.

25. Sur la sottise de Claude, feinte ou réelle, cf. Suét., *Claud.* 38, 5 : *ne stultitiam quidem suam reticuit simulatamque a se ex*

industria sub Gaio, quod aliter euasurus... non fuerit, quibusdam oratiunculis testatus est; Dion Cass. 60, 2, 4 : « Car, dès sa première enfance, il avait grandi dans la maladie et dans la crainte, et pour cette raison il avait feint d'être plus niais qu'il ne l'était vraiment ».

26. Sur la popularité de Claude, cf. Suét., *Claud.* 6, et 12, 7.

27. Cf. Ios., *Ant. Iud.* 19, 2 : « Et déjà, autour de Gratus, se rassemblaient un nombre plus grand de gardes du corps ».

28. Cf. *ibid.*, 19, 3, 3 : « Le sénat, apprenant que Claude avait été transporté au camp par les soldats, lui envoie certains de ses membres éminents par leur valeur, pour lui demander de ne se livrer à aucune violence en vue de prendre le pouvoir et de s'incliner devant sa volonté ». Dion Cass. 60, 1, 4 : texte analogue, mais ce sont les consuls qui envoient à Claude des tribuns et d'autres dignitaires.

29. Il y eut des désordres causés par les soldats, désaccord entre factions différentes au sénat, conflit entre le sénat et le peuple. Sur le détail des événements, récit précis et vivant de Flavius Josèphe, *Ant. Iud.* 19, 4. Voir aussi Dion Cass. 60, 1, 4 : « Et comme les soldats qui les entouraient les abandonnaient, alors eux aussi cédèrent ».

30. Même idée, mais développée de manière précise, chez Oros., *Hist.* 7, 6, 3-4 : *Nam cum, interfecto Caligula, multa de abrogando imperio ac republica in antiquum ordinem restituenda... senatus et consules decreuissent, Claudius mox ut confirmauit imperium...* Suétone fait allusion aux partisans de la liberté (*Claud.* 10, 7).

31. Le thème de la toute-puissance de la *fortuna* est encore un *topos* souvent développé par les historiens. Cf. Amm. 23, 5, 5 : *nulla uis humana uel uirtus meruisse unquam potuit ut quod praescripsit fatalis ordo non fiat.* Sur les rapports entre *fortuna* et *conatus*, cf. Tac., *Hist.* 2, 33 : *fortunam et deos et numen Othonis adesse consiliis, adfore conatibus testabantur.*

Cette biographie, très différente de la précédente, est avant tout psychologique et anecdotique. Elle mêle le grotesque et le tragique pour s'achever ensuite par un récit dramatique qui anticipe sur la biographie suivante. Elle contient aussi des *topoi* moraux ou philosophiques. Pourtant, l'histoire, au sens plein du terme, n'en est pas absente. Il y est fait allusion à la barbarisation de l'armée devenue au IVe siècle un problème essentiel, et à l'affermissement définitif du régime impérial présenté comme une nécessité voulue par le destin.

4

1. Pour l'expression, cf. Sall., *Cat.* 1, 1 : *uentri oboedientia* ; pour le fond, Suét., *Claud.* 33, 1-2 : *cibi uinique quocumque et tempore et loco appetentissimus..., nec temere unquam triclinio abscessit nisi distentus ac madens.*

2. Cf. Tac., *Ann.* 11, 28 ; *hebetem Claudium* ; *ibid.* 12, 67 : *socordiane Claudii an uinolentia* ; *ibid.* 11, 31 : *eo pauore effusum Claudium...* ; Suét., *Claud.* 39, 1 : *inter cetera in eo mirati sunt*

homines et obliuionem et inconsiderantiam... La tradition grecque est plus équitable : Dion Cass. 60, 2, 1 : « Sur le plan intellectuel, il n'était pas insignifiant... » ; *ibid.* 60, 3, 1 : « Souvent même il agissait comme il convient, toutes les fois qu'il était en possession de lui-même ».

Victor semble influencé par ce jugement quand il écrit : *tamen egregie consultabat*; mais, en invoquant la peur de Claude et l'influence de la *nobilitas* à qui il attribue tout le mérite des sages mesures du règne, il demeure fidèle à la tradition latine.

3. Souvenir probable de Sall., *Iug.* 85, 10 : *sumat aliquem ex populo monitorem officii sui.*

4. Par exemple, les édits qui réprimèrent la licence du théâtre (Tac., *Ann.* 11, 13), les lois qui limitèrent les honoraires des avocats (*ibid.* 11, 7), celles qui punirent les femmes ayant commerce avec les esclaves (*ibid.* 12, 53).

5. Cf. Suét., *Claud.* 25, 13 : *Druidarum religionem apud Gallos dirae immanitatis et tantum sub Augusto ciuibus interdictam penitus aboleuit.*

6. Cf, *ibid.* 23.

7. Cf. *ibid.* 25, 1-2.

8. La Mésopotamie ne sera conquise que plus tard, sous Trajan, en 115 et 116 ; les tentatives de Claude pour s'y implanter en soutenant le prétendant Meherdatès ont échoué (cf. Tac., *Ann.* 12, 13-14).

9. Frontière du Rhin, voir Tac., *Ann.* 11, 19-20 et Dion Cass. 60, 30, 4. Claude, par crainte de le voir devenir trop puissant, limite les ambitions de Corbulon et lui ordonne de se replier sur la rive gauche du fleuve; Cologne est fondée en 50. Frontière du Danube: Tac., *Ann.* 12, 29 : *scripsitque Palpelio Histro, qui Pannoniam praesidebat, legionem ipsaque e prouincia lecta auxilia pro ripa componere...*

10. Expéditions de Suétonius Paulinus et de Gnaeus Hosidius Géta, et création des deux provinces de Maurétanie Tingitane et de Maurétanie Césarienne en 42. Cf. Dion Cass. 60, 9. Le dernier roi de Maurétanie ne fut pas Juba, mais Ptolémée.

11. Sans doute est-il fait allusion ici aux événements indiqués par Dion, 60, 9, 6 : « Certaines régions de Numidie furent attaquées par les Barbares voisins, et, ceux-ci une fois vaincus, le calme fut rétabli ».

12. Cf. Suét., *Claud.* 17, Dion Cass. 60, 20-21, dont le récit est, de beaucoup, le plus complet ; Eutr. 7, 13, 4.

13. Cf. Suét., *Claud.* 18, 1 : *urbis annonaeque curam sollicitissime semper egit* ; Dion Cass. 60, 11, 1 : « Une grande famine étant survenue, il prit des mesures, non seulement pour la pénurie du moment, mais encore pour prévenir les famines futures ».

14. Cf. Suét., *Cal.* 19 ; Dion Cass. 59, 17, 2. Seul Dion parle d'une famine provoquée par la réquisition de tous les navires qui apportaient le blé à Rome. Encore ici, Victor ne semble pas dépendre de Suétone.

15. Cf. Suét., *Claud.* 16, 2 : *recognitione equitum iuuenem probri plenum, sed quem pater probatissimum sibi affirmabat, sine ignominia dimisit, « habere » dicens « censorem suum ».*

La même anecdote est exploitée différemment par Suétone et par Victor : le premier y voit une preuve de l'inconstance et de la légèreté de Claude, le second approuve son jugement (*recte*). On remarquera aussi comment Victor, tout en reprenant à Suétone l'ordre de présentation des faits, délaye quelque peu la période concise et ramassée de Suétone et modifie le détail de l'expression.

16. Ainsi, la règle quasi générale, selon laquelle, pour les mauvais empereurs, à de bons débuts succède une fin déplorable, semble bien s'appliquer aussi à Claude. Cf. Tac., *Ann.* 11, 28 : *hebetem Claudium et uxori deuinctum* ; Suét., *Claud.* 29, 1 : *his* (*libertis*), *ut dixi, uxoribusque addictus* ; Dion Cass. 60, 2, 4 : « Pourtant, c'est moins à cause de ses défauts naturels que sous l'influence de ses affranchis et de ses femmes qu'il fut perverti ».

Pour l'expression, cf. Sall., *Iug.* 29, 2 : (*Scaurus*) *a bono honestoque in prauum abstractus est.*

17. Cf. Suét., *Claud.* 29 ; Dion Cass. 60, 14.

18. Cf. Tac., *Ann.* 11, 12 : *Neque Silius flagiti aut periculi inscius erat : sed certo, si abnueret, exitio...*

Dion (60, 14, 3) donne comme motif de l'exécution de Silanus : « Parce qu'il avait offensé Messaline, en refusant d'avoir commerce avec cette femme impudique et dissolue ». *Petisse petitos* : les manuscrits portent *peti a se petitos* conservé par la plupart des éditeurs modernes. Bien que l'emploi de *peti* comme déponent soit attesté en latin tardif (Ital., *Hebr.* 6, 15, *cod. Clar.*) et dans les glossaires, nous avons jugé plus conforme aux habitudes de Victor, traditionaliste sur le plan linguistique, d'adopter l'élégante correction proposée par Damsté.

19. Cf. Dion Cass. 60, 18, 1 : « Messaline elle-même se débauchait et contraignait les autres femmes à mener comme elle une vie de désordre ; elle forçait beaucoup d'entre elles à se prostituer dans le palais même, en présence et sous les yeux de leurs maris ».

20. Cf. Dion Cass. 60, 18, 2 : « Quant à ceux qui ne voulaient pas y consentir, elle les prenait en haine et, de toute manière, causait leur perte ».

21. Sur la peur des conjurations, cf. Suét., *Claud.* 36, 1 : *quasdam insidias temere delatas adeo expauit ut deponere imperium temptauerit...* Sur l'exploitation de la poltronerie de Claude par son entourage, voir Dion Cass. 60, 14, 1 : « Toutes les fois qu'ils voulaient tuer quelqu'un, ils terrifiaient le prince et l'amenaient ainsi à faire tout ce qu'ils voulaient ». Pour l'expression *perditum ibant*, cf. Sall., *Cat.* 36, 4 : *perditum irent.*

22. Cf. Dion Cass. 60, 31, 2 : « Jusqu'alors, en effet, les affranchis s'entendaient tous avec elle, et ils ne faisaient rien que d'un commun accord ». (Pour Dion, c'est la mort de Polybe, causée par Messaline, qui détache d'elle les affranchis et entraîne sa perte).

23. Cf. Tac., *Ann.* 11, 37 : *prorumpit Narcissus denuntiatque centurionibus et tribuno, qui aderat, exsequi caedem* : « *ita imperatorem iubere...* »; Suét., *Claud.* 29, 1 : ...*supplicia largitus est, et quidem insciens plerumque et ignarus.* Sur l'attitude des divers affranchis dans cette affaire, cf. Tac., *Ann.* 11, 29, où Narcisse apparaît comme le meneur de jeu.

24. Suétone revient plusieurs fois (*Claud.* 26, 5 ; 29, 5 ; 36, 3) sur cette affaire sans jamais en faire un récit continu et détaillé. Les aspects qu'il en indique ne sont pas repris par Victor. Sur le voyage de Claude à Ostie, Tac., *Ann.* 11, 26 : *nec ultra exspectato quam dum sacrificii gratia Claudius Ostiam proficisceretur, cuncta nuptiarum solemnia celebrat*; Dion Cass. 60, 31, 4 : « Il se rendit à Ostie pour y inspecter l'approvisionnement en blé et Messaline resta à Rome sous le prétexte qu'elle était malade ; elle célébra alors un festin scandaleux et une fête fort licencieuse... ».

On remarquera les divergences sur les causes du voyage: Tacite (*o.c.* 11, 29) et Dion signalent aussi la présence des courtisanes, mais aucun d'eux ne les présente comme la cause du départ de l'empereur. La figure de Claude n'en devient, chez Victor, que plus caricaturale encore ! Sur le scandale produit à Rome, Tac., *Ann.* 11, 27 : *haud sum ignarus fabulosum uisum iri* (cf. Victor : *dum mirum uidetur*) *tantum ullis mortalium securitatis fuisse in ciuitate omnium gnara et nihil reticente, nedum consulem designatum cum uxore principis, praedicta die,... conuenisse... Sed nihil compositum miraculi causa, uerum audita scriptaque senioribus tradam.* Ce passage de Tacite peut suggérer une autre interprétation de *hinc notior* : on donnerait alors à l'adjectif *notus* un sens actif, rare mais attesté (Cic., *Cael.* 2, 3; Ps. Caes., *B. Hisp.* 3, 4), et à *dum* un sens adversatif, attesté en latin archaïque et en latin tardif (Szantyr, *Lat. Synt.*, p. 615). On comprendrait alors : « De cela (*hinc*) je suis bien informé, quoiqu'il paraisse étonnant que... »). Pour l'emploi de *quam* seul pour *alius quam*, voir Ernout-Thomas, *Synt. Lat.*, p. 174 et Szantyr, *o. c.*, p. 593-594.

25. Suétone (*Claud.* 28) reproche surtout aux affranchis leur cupidité et les richesses colossales qu'ils ont amassées. Victor se montre particulièrement sévère pour eux ; peut-être lui font-ils penser aux eunuques et aux mauvais conseillers de Constance. La formule employée ici ressemble à une expression toute faite. Cf. Amm. 14, 1, 1 (à propos de Gallus) : *asperitate nimia cuncta foedabat* ; Eutr. 9, 23 (à propos de Dioclétien) : *totam Aegyptum grauibus proscriptionibus caedibusque foedauit.*

26. Sur le rôle joué par les affranchis dans le remariage de Claude, voir Tac., *Ann.* 12, 1-2. ; Dion Cass. 60, 31, 8. Suétone met surtout en cause les manœuvres d'Agrippine.

27. Pour une comparaison entre Messaline et Agrippine, voir encore Tac., *Ann.* 12, 7 : *feminae... non per lasciuiam, ut Messalina, rebus Romanis inludenti...* et 12, 65 : *at nouercae insidiis domum omnem conuelli, maiore flagitio quam si impudicitiam prioris coniugis reticuisset.*

28. Cf. Tac., *Ann.* 12, 66 sqq ; Suét., *Claud.* 44, 1-5, qui donne plusieurs versions de l'empoisonnement ; Dion Cass. 60, 34, 2.

29. Cf. Tac., *Ann.* 11, 11, 1 : *ludi saeculares, octingentesimo post Romam conditam... spectati sunt...* avec une description de ces jeux où paraissent Britannicus et Néron; Suét., *Claud.* 21, 4 : *fecit et saeculares...* Ceci en 47.

30. Cf. Tac., *Ann.* 6, 28, qui situe l'événement en 34, sous Tibère ; Dion, 58, 27, 1, qui le place en 36, sous Tibère également. Déxippe, comme Victor, le situe sous Claude, *H.G.M.*, I, fr. 5, éd. Dindorf : « En ces temps-là apparut l'oiseau phénix, qui, comme le racontent les Egyptiens, était aussi apparu cinquante ans auparavant ». (Sans doute avec une confusion dans les chiffres). Le phénix était comme un symbole de l'*aeternitas Romae.* Dans les oracles sibyllins figurait une prophétie qui annonçait la fin de Rome ; cette épiphanie du phénix était une manière de conjurer la prophétie. Sous Constantin, on voit apparaître, sur des monnaies, le symbole du phénix. Sur l'une d'elles, l'empereur tend à son fils un globe surmonté du phénix ; c'est l'image de la transmission de la puissance souveraine, sans cesse renaissante et éternelle. Toute cette idéologie est d'origine égyptienne. Elle est encore bien vivante à l'époque de Victor. Sur ces questions, voir M.L. Walla-Schuster, *Der Vogel Phönix in der antiken Litcratur und der Dichtung des Laktanz,* Wien, 1969, p. 103-111.

31. Sén., *Q.N.* 6, 21, 1 : *et hanc nostrae altatis insulam spectantibus nobis in Aegeo mari natam* ; Dion Cass. 60, 29, 7 : « Il apparut aussi un îlot cette année-là (en 47) près de l'île de Théra » ; Oros., *Hist.* 7, 6, 13 : *anno imperii eius quinto inter Theram et Therasiam insula de profundo emicuit triginta stadiorum spatio extenta.* Victor est en désaccord avec Dion et en accord avec Orose sur l'étendue de l'île. Mais il est seul à parler d'une éclipse de lune qui aurait eu lieu à ce moment là. Nous n'avons pu identifier sa source, qui est peut-être aussi celle d'Orose.

32. Sur la mort de Tarquin l'Ancien, cf. Liu. 1, 41, 5-6 ; sur les manœuvres d'Agrippine, Tac., *Ann.* 12, 68 ; Suét., *Claud.* 45, 1 : *mors eius cclata est, donec circa successorem omnia ordinarentur. Itaque et quasi pro aegro adhuc uota suscepta sunt...* Tac., *l.c.* : *et cunctos aditus custodiis clauserat...* ; sur l'adoption de Néron, Tac., *Ann.* 12, 25 ; Suét., *Claud.* 27, 6 ; *Ner.* 7, 2.

Cette biographie est très défavorable à Claude. L'absence de valeur et le manque de personnalité de l'empereur réduisent à rien son action personnelle ; les côtés positifs du règne sont attribués à la *nobilitas,* les excès aux femmes et aux affranchis. Victor suit la tradition de l'historiographie sénatoriale ; il donne une interprétation bien partiale et simpliste de Claude. Tacite, plus encore que Suétone, est ici la source essentielle, mais un certain nombre de détails laissent entrevoir des influences plus complexes. Le style, qui vise à la concision et à l'expressivité, est parfois obscur.

5

1. De janvier 41 à octobre 54 pour Claude, d'octobre 54 à juin 68 pour Néron.

2. Sur le *quinquennium Neronis*, inconnu de Tacite, de Suétone et de Dion, voir J.G.C. Anderson, *J.R.S.*, 1911, p. 173-78 ; F. Haverfield, *ibid.*, p. 178 ; F.A. Lepper, *ibid.*, 1957, p. 95-103 ; O. Murray, *Historia*, 1965, p. 41-61.

Il semble que ce soit là une légende fabriquée par la propagande stoïcienne, sous les Flaviens et sous Trajan, pour justifier la caution donnée par Thraséa et Sénèque au gouvernement de Néron à ses débuts. Le chiffre de cinq ans fait difficulté. Pour une autre interprétation, qui voit là une assimilation ironique de la politique de Néron à celle de Trajan (en ce qui concerne leur œuvre monumentale et leur souci de distraire la plèbe par des jeux et des spectacles divers), voir R. Syme, *Emperors and biography*, Oxford, 1971, p. 106-110. Nous avons adopté *saepe*, leçon de *O* (*saepius* dans *P*), parce que le mot nous semble, ici, plus conforme à l'usage de Victor. Celui-ci emploie *saepius* dans le sens de « très souvent » (valeur intensive du comparatif), *saepe* dans le sens de « souvent, d'ordinaire ». Voir par exemple 41, 21 où les deux mots figurent dans la même phrase. Or l'*Epitome* (5, 2), dans le texte parallèle à notre passage, porte : *Traianum solitum dicere.*

3. Cf. Suét., *Ner.* 16, 1 : *formam aedificiorum urbis nouam aedificauit* ; *ibid.*, 18, 1-2 : *augendi propagandique imperii neque uoluntate ulla neque spe motus unquam... Ponti modo regnum, concedente Polemone, item Alpium, defuncto Cottio, in prouinciae formam redegit.* L'*Histoire Auguste* (*Aur.* 21, 9-10) présente ici des analogies importantes avec Victor, soit qu'elle ait utilisé le texte de l'abréviateur en le délayant, soit qu'elle ait eu recours à une source identique : *muros urbis Romae dilatauit. Nec tamen pomerio addidit eo tempore sed postea. Pomerio autem neminem principum licet addere nisi eum qui agri barbarici aliqua parte Romanam rem publicam locupletauerit. Addidit autem Augustus, addidit Traianus, addidit Nero, sub quo Pontus Polemoniacus et Alpes Cottiae Romano nomini sunt tributae.* Cette extension du *pomerium* est sans doute une contre-vérité, les seules extensions certaines pour l'époque impériale étant celles de Claude, de Vespasien et d'Aurélien (cf. L. Homo, *Rome impériale*, Paris, 1951, p. 93-94). Raison de plus pour affirmer la dépendance, soit directe soit indirecte, des deux textes. Les travaux d'urbanisme de Néron, tout au moins les plus importants, ainsi que l'annexion du Pont (en 63) et des Alpes Cottiennes (en 64), sont postérieurs au prétendu *quinquennium*. La chronologie de Victor est donc ici incertaine. Certains ont voulu déplacer le *quinquennium*, le situer entre 59 et 64 ; mais comment alors le concilier avec le meurtre d'Agrippine, en 59 ? Tout cela est fort artificiel et confirme l'impression qu'on se trouve en face d'une tradition postérieure aux événements et fantaisiste. Eutrope (7, 14, 5) recopie à peu près mot pour mot Suétone : *concedent rege Polemone...*

Cottio rege defuncto, alors que Victor emploie des expressions différentes. Pour Cottius, il s'agit de Cottius II.

4. Ce lieu commun moral qui, d'une certaine manière, prend le contre-pied de l'adage : il faut bien que jeunesse se passe, doit être rapproché d'un texte de Tacite (*Ann.* 14, 56), où Néron reproche ironiquement à Sénèque, qui vient d'être disgrâcié, de ne point le retenir sur la mauvaise pente des passions de la jeunesse : *quin, si qua ex parte lubricum adulescentiae nostrae declinat, reuocas ornatumque robur subsidio impensius regis ?* Cf. aussi Sén., *Dial.* 6, 7 : *omnia uitia penitus insident, nisi, dum surgunt, oppressa sunt.* [*Compertum est O* (*compertum P*)] ; l'usage de Victor ne permet guère de choisir : *compertum est* 40, 13 ; *compertum* 11, 13 et 19, 3, ce dernier très proche de notre passage : *hincque satis compertum.* Dans le doute nous avons choisi la laçon de *O*, préférant l'*indoctus* au *doctus*, mais sans preuve bien décisive.

5. Pour l'expression, cf. Sall., *Hist.* 1, 48, 14 : *nisi forte pudet aut piget recte facere.* La même idée se rencontre chez Zosime (1, 6, 3) : « Au sujet de Néron et de son entourage, j'ai jugé bon de ne rien dire, pour ne point laisser de souvenir de leurs actes indécents et monstrueux ». Chez Zosime, clause de style pour expliquer son silence sur Néron dans un développement qui se veut court ; chez Victor, excuses anticipées au sujet de passages particulièrement scabreux, par souci des convenances. *Quempiam* est la leçon *O* ; *quemquam*, leçon de *P*, apparaît comme une banalisation.

6. Pour l'expression, cf. Suét., *Ner.* 21, 2 : *coronamque eam et reliquam certaminis partem...* Sur le goût de Néron pour les concours de chant à la manière des Grecs, nombreux textes, d'ailleurs bien connus : Tac., *Ann.* 14, 14 et 15, 33 ; Suét., *Ner.* 20, 2 et 21, 2 ; Dion Cass. 61, 20-21 et 63, 12, 2.

7. Cf. Tac., *Ann.* 15, 37 : *nisi uni ex illo contaminatorum grege* (cf. Victor : *lecto ex omnibus prodigiosis*) — *nomen Pythagorae fuit — in modum solemnium coniugiorum denupsisset. Inditum imperatori flammeum, uisi auspices, dos et genialis torus et fasces nuptiales...* Dion Cass. 62, 28, 3 (à propos de Pythagoras et de Sporus) : « Et les Romains aussi bien que les autres célébrèrent publiquement leurs noces ». Suétone (*Ner.* 28, 3) ne parle que de Sporus, qui joue, dans cette cérémonie, le rôle de la femme : *cum dote et flammeo per sollemnia nuptiarum celeberrimo officio deductum ad se pro uxore habuit.*

8. Cf. Suét., *Ner.* 29, 1 : *lusus... quo ferae pelle contectus emitteretur e cauea uirorumque ac feminarum ad stipitem deligatorum inguina inuaderet.* On remarquera, chez Victor, la complication insolite de la phrase, due à un ordre des mots tout à fait inattendu.

9. Nous avons préféré conserver le texte des manuscrits admis par les plus anciens éditeurs, corrigé par Pantinus, dont la conjecture a été adoptée par les éditeurs modernes. Le sens que nous donnons au mot *exactor* nous a été suggéré par un passage de Sénèque (*N.Q.* 1, 16, 7) : *oculi quoque in partem libidinis ueniant et testes eius exactoresque sint.* Celui que nous donnons ici à *parium*

nous a paru le plus conforme à la suite des idées dans le passage. On l'entend aussi au sens de « paire de gladiateurs ; il faudrait alors traduire : « par une infamie plus grande encore, il dirigeait des paires de gladiateurs » (*exactor* d'après *Th.L.L.* = *praepositus, custos, praefectus*), et le texte serait à rapprocher de Tac., *Ann.* 14, 14 (où figure le mot *flagitium*) et de Suét., *Ner.* 12.

10. Cf. Tac., *Ann.* 14, 2 : *tradit Cluuius ardore retinendae Agrippinam potentiae eo usque prouectam ut... efferret se saepius temulento comptam et incesto paratam... Fabius Rusticus non Agrippinae, sed Neroni cupitum id memorat...* ; Suét., *Ner.* 28, 5 : *nam matris concubinatum appetisse...* ; Dion Cass. 61, 11, 3-4 : « Elle entreprit de subjuguer Néron comme elle avait fait pour Claude (mais si cela est la vérité ou fut inventé conformément à leur caractère, je l'ignore)... Néron disait qu'il entretenait des relations coupables avec sa mère ». Victor contamine les deux versions ; cela le dispense de choisir et donne à son récit une intensité dramatique particulière.

11. Nous avons pris la responsabilité de la correction. : *humana ius* (humani *O* humanius *P*), qui nous semble pouvoir permettre de respecter la suite des idées, telle qu'elle apparaîtra clairement dans la phrase suivante. Sur le mépris du tyran pour la *societas humana*, voir Cic., *De Rep.* 2, 26, 48 : *qui sibi cum suis ciuibus, qui denique cum hominum genere nullam iuris communionem, nullam humanitatis societatem uelit.* Sur la cruauté du tyran qui finit par s'exercer sur ses proches, voir ce qui a été déjà dit à propos de Tibère. Le passage est aussi à rapprocher de ce que Tite-Live (1, 53) rapporte de Tarquin le Superbe : *iam ab alienis in suos uertisse superbiam... qualis in ciues, qualis in socios, talis ad ultimum in liberos esset... In se ipsum* (cf. Victor § 11 : *deinde se) postremo saeuiturum, si alia desint.*

12. Comme Lepidus et Pallas (Tac., *Ann.* 14, 2).

13. Lollia, Calpurnia, Statilius, Taurus, Domitia, Lepida, d'après Tacite.

14. Cf. Suét., *Ner.* 28, 1 : *Vestali uirgini Rubriae uim intulit.*

15. Cf. Tac., *Ann.* 14, 2 : *iamque lasciua oscula et praenuntias flagitii blanditias adnotantibus proximis* ; Dion Cass. 61, 11, 3.

16. C'est là, au fond, la version la moins défavorable à Néron qu'on puisse donner de cette tragédie. Elle a peu de chances d'être exacte. Flavius Josèphe (*Ant. Iud.* 20, 8), qui déclare que Néron a été calomnié par de nombreux historiens, rejette, à propos de ce meurtre, toutes les responsabilités sur lui.

17. Cf. Suét., *Ner.* 33, 1 : *et parricidia et caedes a Claudio exorsus est* ; Eutr. 7, 14, 3 ; Oros., *Hist.* 7, 7, 9.

18. La destruction des élites est aussi un des caractères de la tyrannie : cf. Plat., *Rep.* 567 b : « Le tyran doit s'en défaire, s'il veut rester le maître, jusqu'à ne laisser, parmi ses amis comme parmi ses ennemis, aucun homme de valeur ». Voir aussi Aristote, *Pol.* 3, 13, 1284 a ; Suét., *Ner.* 36, 2 : *nobilissimo cuique exitium destinauit* ; Eutr. 7, 14, 2 : *bonis omnibus hostis fuit.*

19. Cf. Suét., *Ner.* 36, 2 : *duabus coniurationibus prouulgatis, quarum prior maiorque Pisoniana Romae, posterior Viniciana Beneuenti conflata atque detecta est.*

20. Suétone (*Ner.* 43, 1) et Dion (63, 27, 2) situent ces projets insensés non après la conjuration de Pison, mais après la révolte de Vindex.

21. Suétone (*l.c.*) et Dion (*l.c.*) parlent, le premier d'un projet de départ chez les Parthes ou en Egypte, le second à Alexandrie, mais aucun d'eux ne font allusion à un transfert de la capitale. Peut-être y a-t-il eu confusion avec Caligula, qui, d'après Suétone, aurait effectivement songé à la transporter à Antium ou à Alexandrie (*Cal.* 8, 12 et 49, 4). La comparaison de Néron avec Caligula est courante (cf. Eutr. 7, 14, 1 ; Oros., *Hist.* 7, 7, 1).

22. Nous n'avons retrouvé cette anecdote nulle part ailleurs. Elle illustre les influences orientales subies par Néron dans sa conception du pouvoir, ce qui le rapproche encore de Caligula. On sait que, pour les Romains, les notions de monarchie et de servitude ont toujours été liées. Cf. Cic., *De Rep.* 1, 47 : *in regno ubi ne obscura quidem est aut dubia seruitus...* ; Tac., *Hist.*, 1, 16, 9 : *neque enim hic* (*Romae*), *ut gentibus quae regnantur, certa dominorum domus et ceteri serui.* De même, Philon dit à propos de Caligula (*Leg. ad Gaium*, 118) : « Les sujets du monarque sont des esclaves... ».

23. Victor, en bon abréviateur, simplifie les événements et ne parle pas de Vindex, dont le rôle historique reste accessoire. Il continue à suivre Suétone, qu'il condense heureusement ; *cognito mandatum sui exitium* résume la phrase de Suétone (*Galb.* 9, 5) : *nam et mandata Neronis de nece sua ad procuratores clam missa deprenderat.* On remarquera aussi l'emploi du « *ni* de rupture » visiblement suggéré ici par Sall., *Cat.* 18, 8 : *ni maturasset, pessimum flagitium patratum foret.*

24. Victor, toujours dans un souci de simplification, supprime les formules prudentes et nuancées de Suétone : au *creditur* de l'historien (*Ner.* 43, 1) il substitue un *haud dubie*, et il supprime tout ce qui pouvait rester de sens des réalités chez Néron, alors que Suétone dit au contraire : *sed absterritus non tam paenitentia quam perficiendi desperatione...*

25. Victor accentue encore l'isolement de Néron au moment de sa mort. Suétone (*Ner.* 48) lui donne quatre compagnons, et Dion (63, 27) trois. Chez Suétone, Epaphrodite l'aide à se tuer (*Ner.* 49, 5), tandis que, chez Victor, ce service suprême lui est refusé. Le rappel de la mutilation subie par l'eunuque explique et justifie en quelque sorte son attitude. Là encore Victor systématise et supprime toute nuance : la sensibilité humaine est sacrifiée à l'intensité dramatique et à l'esprit moralisateur. Eutrope (7, 15, 1), peut-être sous l'influence de Victor, ne parle aussi que d'un seul affranchi, mais il donne d'autres détails, notamment sur le châtiment dont on menaçait Néron. On a l'impression que les abréviateurs, travaillant sur un même canevas et sur des sources identiques, s'efforcent d'affirmer, chacun de son côté, leur propre originalité.

26. Vcitor transpose, comme conclusion à la vie de Néron, le premier chapitre de la *Vita Galbae* de Suétone, *uariatio* facile, à vrai dire. Il condense en une seule phrase le contenu de plusieurs périodes ; on remarquera qu'il remplace souvent par des participes ou des substantifs les verbes de Suétone. Comparer par exemple : Suét. : *et silua omnis exaruit radicitus, et quicquid ibi gallinarum erat interiit...* ; Vict. : *corum praediis arescens lauri nemus dicatum triumphantibus atque interitus gallinarum...* ; de même, *dicatum triumphantibus* reprend tout un développement de Suétone : *ut triumphaturi Caesares inde laureas decerperent* ; *fuitque mos triumphantibus alias confestim eodem loco pangere.*

27. Cf. Suét., *Galba,* 1 : *ut hodic ea uilla « ad Gallinas » uocetur.* Le fait est signalé aussi par Dion (63, 29, 3).

Cette biographie, par sa matière, plus psychologique que politique, par sa composition, par sa forme même et son style, rappelle la précédente. On y remarque une certaine liberté prise par rapport à Tacite et à Suétonc dont l'influence reste, malgré tout, prépondérante. L'allusion au *quinquennium Neronis*, l'anecdote de l'ambassadeur parthe viennent d'ailleurs, mais il serait injuste de ne pas faire intervenir ici la personnalité même de Victor, dans le choix de certains détails, dans la simplification de certaines situations, dans la contamination de différentes versions d'un même événement.

6

1. *At,* pour souligner l'enchaînement du récit (ici pour introduire un nouveau chapitre qui « enchaîne » sur le précédent) est fréquent en poésie. On le trouve six fois dans les *Caesares* (chap. 6, 15, 17, 19, 29, 32).

2. Cf. Tac., *Hist.* 1, 49 : *uetus in familia nobilitas...* ; Suét., *Galb.* 2-3 : *haud dubie nobilissimus..., qui primus Sulpiciorum cognomen Galbae tulit.* L'entrée de Galba à Rome prend un aspect nettement défavorable à la fois chez Tacite (*Hist.* 1, 6) : *introitus in urbem trucidatis tot milibus inermium militum infaustus omine,* ct Suétone (*Galb.* 12, 2) : *ea fama (sacuitiae) et confirmata et aucta est, ut primum urbem introit.*

3. Sur la *luxuria* de Galba, cf. Suét., *Galb.* 22, 2 : *libidinis in mares pronior...* Sur sa cruauté, Tac., *Hist.* 1, 6 : *tardum iter Galbae et cruentum...* ; Suét., *o.c.* 12, 1 : *fama saeuitiae...* L'expression employée ici par Victor s'accorde assez bien avec l'idée dc Tacite (*l.c.*) et de Suétone (*Galb.* 14, 2), idée selon laquelle Galba se laisse dominer par un mauvais entourage. Cependant, Galba, chez Victor, est moins passif que chez Tacite ou Suétone.

4. Succession d'infinitifs de narration à la manière de Salluste. Cf. *Cat.* 11, 4-6 : *rapere omnes, trahere, delubra spoliare, sacra profanaque omnia polluere* ; *Iug.* 41, 5-9 : *trahere, raperc... polluere et uastare omnia...* Pour le fond, voir Tac., *Hist.* 1, 7 et Suét., *Galb.* 14-15.

5. Cf. Tac., *Hist.* 1, 7, 3 : *inuiso semel principi...* ; Suét., *Galb.* 16, 1 : *per haec quoque prope uniuersis ordinibus offensis...*

6. Cette idée, chère à Victor, est reprise plus loin (40, 30) sous une forme plus précise et plus étoffée, et constituant, non plus une simple parenthèse, mais le conclusion d'un chapitre. Leçon de philosophie politique : il est dangereux de décevoir l'attente des peuples. Ce sont des réflexions de ce genre qui font des *Caesares* un manuel de gouvernement, que Victor peut-être destinait à Julien. *Consultaturos*, leçon de *O*, justifiée par l'emploi généralisé du fréquentatif intensif à l'époque tardive.

7. Cf. Tac., *Hist.* 1, 5, 6 : *accessit Galbae uox pro republica honesta, ipsi anceps, legi a se milites, non emi...*, ; *ibid.* 1, 49, 5 : *pecuniae alienae non appetens, suae parcus, publicae auarus...* ; Suét., *Galb.* 12 : *praecesserat de eo fama saeuitiae simul atque auaritiae...* ; *ibid.* 16, 1-2 : *uel praecipue flagrabat inuidia apud milites. Nam, cum in uerba eius absentis iurantibus donatiuum grandius solito praepositi pronuntiassent, neque ratam rem habuit...* ; Dion Cass. 64, 4. D'après Plutarque (*Galb.* 21), Galba mit un terme aux largesses octroyées par Néron, alors que les soldats espéraient les voir se renouveler sous son règne. Ainsi peut s'expliquer le mot employé par Victor : *attenuauerat.*

8. Cf. Eutr. 7, 16, 3 : *insidiis tamen Othonis occisus est.*

9. Reprise de Suét., *Otho*, 5, 2 : *postquam, Pisone praelato, spe decidit, ad uim conuersus est, instigante super animi dolorem etiam magnitudine aeris alieni.* Victor n'a fait que supprimer l'allusion aux dettes en resserrant l'expression.

10. Cf. Tac., *Hist.* 1, 24, 1 : *flagrantibus iam militum animis...*

11. Cf. Tac., *Hist.* 1, 35, 1 : *sumpto thorace...* ; Suét., *Galb.* 19, 3 : *loricam tamen induit linteam...*

12. Pour Tacite, Galba marche contre les partisans d'Othon dont la mort a été annoncée ; pour Suétone, il va au devant des soldats qu'il croit revenus à lui ; pour Dion, il va offrir un sacrifice. C'est de Tacite que Victor semble se rapprocher le plus.

13. Cf. Tac., *Hist.* 1, 41, 2 : *iuxta Curtii lacum... Galba proiectus e sella ac prouolutus est* ; Suét., *Galb.* 20, 5 : *iugulatus est ad lacum Curtii...*

14. Victor est en accord avec Tacite et Suétone. Dion Cassius (64, 6, 5[2]) fait régner Galba neuf mois et treize jours ; ces divergences peuvent s'expliquer par le fait que certains font commencer le règne de Galba à sa proclamation par les soldats, le 13 avril 68, d'autres à la mort de Néron, le 9 juin de la même année. Galba fut assassiné le 15 janvier 69. Le chiffre donné par Victor correspond exactement à la période qui s'étend du 9 juin 68 au 15 janvier 69.

Victor se montre très défavorable à Galba, auquel il ne reconnaît aucune qualité. Tacite, Suétone et Dion, sans lui témoigner une grande estime, sont plus nuancés. Après Victor, Eutrope est presque élogieux, *L'Epitome de Caesaribus* (6, 3) reconnaît ses qualités d'administrateur avant son avènement, mais Orose rejoint la sévérité de Victor. Ainsi chaque abréviateur apprécie

à sa manière un empereur éminemment discuté, sans qu'il soit possible, à notre avis, de donner des raisons bien précises à leurs divergences.

7

1. *Igitur* se trouve onze fois dans les *Caesares* en début de chapitre. Le mot n'a plus guère de sens logique ; il aurait plutôt une valeur temporelle et on peut le traduire par « alors », « puis ». Cet emploi, déjà attesté en latin archaïque, se retrouve en latin tardif (cf. Szantyr, *Lat. Synt. und Stylistik*, 1965, p. 513). Il est fréquent chez Salluste.

2. Cf. Suét., *Otho*, 2, 3 : *insinuatus Neroni facile summum inter amicos locum tenuit congruentia morum, ut uero quidam tradunt, et consuetudine mutui stupri.*

3. Il avait en réalité 37 ans. Si on est *adulescens* de 17 à 30 ans environ, l'indication de Victor est quelque peu approximative.

4. Cf. Dion Cass. 64, 15, 2[2] : « après avoir saisi le pouvoir de la manière la plus criminelle » ; Orose, *Hist.* 7, 8, 6 : *cum inter tumultus caedesque inuasisset imperium.*

Pour la durée du règne éphémère d'Othon, c'est Suétone (*Otho*, 11, 3), suivi par Eutrope (7, 11), qui donne le chiffre exact : *nonagesimo et quinto imperii die.* L'erreur ici commise n'est pas forcément imputable à Victor ; elle peut provenir du copiste de l'archétype des manuscrits *O* et *P*. Les erreurs sur les noms de nombre sont fréquentes dans les manuscrits. Ici confusion probable de LXXXV et LXXXXV.

5. La bataille, comme chacun sait, eut lieu en réalité à Bedriacum, entre Plaisance et Vérone, près de Crémone. La localisation de Victor reste donc approximative. Y a-t-il eu confusion, dans l'esprit de Victor, entre cette bataille et celle que Constantin livra aux troupes de Maxence en 312, effectivement à Vérone ? on constatera, en effet, une erreur de ce genre à propos de la bataille du pont Milvius. Ou plus simplement a-t-on confondu, dans les manuscrits, *Veronensi* avec *Cremonensi* ? Il nous est difficile d'en décider, mais nous opterions plutôt pour la deuxième explication.

Comme celui de Galba, le portrait d'Othon est sans nuance ; pourtant Tacite, Suétone et Dion Cassius, suivis par Eutrope, tout en blâmant sa jeunesse dissolue, s'accordent à reconnaître la dignité de sa mort. L'*Epitome*, reprenant un détail de Tacite (*Hist.* 2, 49, 10), nous montre les soldats d'Othon se suicidant sur le corps de leur chef. Seul, Orose se rencontre, ici encore, avec Victor. Peut-être pouvons nous constater là une influence de la morale chrétienne, opposée, comme on le sait, au suicide.

8

1. Cf. Suét., *Vit.* 12, 1 : *talibus principiis* (Victor : *t a l i b u s i n i t i i s*) *magnam imperii partem non nisi consilio et arbitrio uilissimi cuiusque histrionum et aurigarum administrauit.*

2. La période, par sa structure, rappelle 5, 15, avec cette différence que la conditionnelle suit la principale au lieu de la précéder. Effet de rupture avec le successeur, qui déjà s'annonce. On remarquera aussi une analogie avec Tacite dans la succession des idées. Le chapitre 73 du livre II des *Histoires* évoque les excès de Vitellius, et le chapitre 74 commence par le nom de Vespasien. Pour la progression dans le mal qui se manifeste chez Vitellius, cf. Tac., *Hist.* 2, 63, 1 : *aduentu fratris et inrepentibus dominationis magistris superbior et atrocior.*

3. Cf. Tac., *Hist.* 5, 10 ; Suét., *Vesp.* 4, 11. ; Dion Cass. 63, 22, 1[a].

4. Victor résume ici des événements complexes. Vespasien se déclara d'abord pour Othon (Tac., *Hist.* 1, 76), puis demeura dans l'expectative quand il le vit s'affronter avec Vitellius (*id.* 2, 7, 74). D'après Suétone (*Vesp.* 6), ce fut bien le ralliement des légions de Mésie et de Pannonie qui le décida à entreprendre la guerre. Tacite (*Hist.* 2, 80), en accord avec Dion (65, 9), indique clairement que l'Orient l'avait déjà proclamé empereur quand les Mésiens et les Pannoniens se rallièrent à lui (*Hist.* 2, 85 sqq.), alors que Suétone n'établit pas de chronologie bien nette entre les deux événements. Il est question dans Flavius Josèphe (*Bell. Iud.* 4, 10, 6) d'ambassadeurs apportant à Vespasien des couronnes et des félicitations, mais cet auteur ne précise pas qu'il y avait parmi eux des gens venus d'Occident : «(A Béryte) de nombreuses ambassades venues de Syrie, de nombreuses venues des autres provinces, s'avancèrent à sa rencontre, lui apportant, de la part de chaque cité, des couronnes et des félicitations votées par leurs peuples». *Hortantium,* leçon de *OP*, corrigée par Schott en *hortatum* ; bien que la construction paraisse un peu dure, nous avons préféré conserver le texte des manuscrits, en faisant de *hortantium* un génitif partitif rattaché à *uenerant* « ils étaient venus parmi ceux qui exhortaient ». Stabile (*Riv. di fil. class.* 47, 1919, p. 391) fait de *hortantium* le compl. de *exercitus* construit comme *turba*.

5. Suétone (*Vesp.* 6, 3) met bien en lumière cet esprit de corps et cette rivalité des légions : *consilium inierunt eligendi creandique imperatoris : neque enim deteriores esse aut Hispaniensi exercitu qui Galbam, aut praetoriano qui Othonem, aut Germaniciano, qui Vitellium fecissent.* Victor s'est visiblement inspiré de Suétone. En d'autres termes, voir Tac., *Hist.* 2, 6, 4.

6. Retour en arrière chronologique, qui met Victor en accord avec Tacite et Dion (cf. n. 4).

7. Cf. Suét., *Vesp.* 1, 1 : *gens Flauia, obscura illa quidem ac sine ullis maiorum imaginibus...* ; *ibid.* 2, 1 : *natus est in Sabinis, ultra Reate uico modico, cui nomen est Phalacrinae...* ; Eutr. 7, 18, 1 : *obscure quidem natus...* On remarquera que Victor insiste moins sur la modestie des origines de Vespasien que sur sa qualité d'*homo nouus.*

8. C'est la noblesse des œuvres opposée à celle du sang, thème bien connu des moralistes ; voir en particulier Sall., *Iug.* 85, 30 : *haec nobilitas, non hereditate relicta... sed* (*quam*) *ego meis plurumis*

laboribus et periculis quaesiui. L'*industria* est aussi une des qualités de Marius (*ibid.* 63, 2) : *industria... militiae magna scientia, animus belli ingens, domi modicus...* Cf. aussi Iuu., *Sat.* 8 et Sén., *Epist.* 44; Suét., *Vesp.* 4, 11 : *industriae expertae....*

9. Il s'agit de la deuxième bataille de Bédriac, qui fut suivie du sac de Crémone par les troupes flaviennes (Tac., *Hist.* 3, 22-23). Pour l'expression, voir Suét., *Vesp.* 7, 3 : *ac statim aduenere litterae fusas apud Cremonam Vitelli copias...* ; mais c'est Vespasien qui reçoit cette lettre.

10. Cf. Tac., *Hist.* 3, 65, 3-4 ; Dion Cass. 65, 17, 1 ; et surtout Suétone (*Vit.* 15, 4), qui est le seul à mentionner la somme offerte à Vitellius pour qu'il abdique : *atque ubique aut superatus aut proditus salutem sibi et milies sestertium a Flauio Sabino Vespasiani fratre pepigit.*

11. Allusion probable à l'épisode du centurion Agrestis, envoyé par Vitellius pour se rendre compte de la situation, et dont l'empereur refuse de croire le rapport (Tac., *Hist.* 3, 54, 5-10). Mais, chez Tacite, l'épisode se situe avant les tractations avec Sabinus et les projets d'abdication de Vitellius.

12. Cf. Tac., *Hist.* 3, 69-73 ; Dion Cass. 65, 17 ; Suét., *Vit.* 8, 15, 5 : *rursus interpellante milite ac populo et ne deficeret hortante omnemque operam suam certatim pollicente, animum resumpsit et reliquos Flauianos nihil iam metuentes ui subita in Capitolium compulit succensoque templo Iouis Optimi Maximi oppressit.* Victor suit de près Suétone, mais il donne à Vitellius plus de passion et d'initiative que les autres historiens, qui le présentent surtout comme un être passif et désemparé, n'agissant que sous l'influence de son entourage.

13. Cf. Suét., *Vit.* 8, 16, 2 : *nuntiatum est per exploratores hostes appropinquare.*

14. Victor ne parle ni de la fuite de Vitellius sur l'Aventin, dans la maison de son père, ni de son retour au palais. Il passe tout de suite à l'épisode final, ce qui correspond bien à la technique des abréviateurs. Cf. Tac., *Hist.* 3, 84, 9 : *et pudenda latebra semet occultans a Iulio Placido tribuno cohortis protrahitur* ; Suét., *Vit.* 16, 4 : *confugitque in cellulam ianitoris...* ; *ibid.* 17, 2 : *ab his extractus e latebra... iniecto ceruicibus laqueo...*

15. Cf. Tac., *Hist.* 3, 85, 1 : *postremo ad Gemonias... propulere* ; Suét., *Vit.* 17, 4 ; Dion Cass. 65, 21, 2.

16. Cf. Tac., *Hist.* 3, 85, 2 : *ac deinde ingestis uolneribus concidit* ; Suét., *Vit.* 17, 4 : *minutissimis ictibus excarnificatus atque confectus est et inde unco tractus in Tiberim.* Suétone ne nous épargne aucun détail, si horrible soit-il; Tacite évite les images trop vives, les détails trop vulgaires et recherche l'émotion. Victor, qui s'inspire surtout de Suétone, adopte un moyen terme, insistant sur l'avilissement, évitant l'horreur.

17. Du mois d'avril au mois de décembre 69. Le même chiffre est donné par Eutrope (7, 12). Dion Cassius (65, 22, 1) fixe comme durée au règne un an moins dix jours, car il le fait commencer, non à la mort d'Othon, mais à la proclamation de Vitellius par l'armée de Germanie, dans les premiers jours de 69.

18. Les manuscrits portent *septuaginta et quinque*, ce qui est contraire à toute la tradition. Il s'agit là d'une interversion due à la négligence d'un copiste. Eutrope donne le chiffre exact (7, 12) : *periit autem aetatis anno septimo et quinquagesimo.* Or Eutrope utilise souvent les mêmes sources que Victor et peut-être aussi Victor lui-même.

19. Tacite (*Ann.* 13, 3), à propos de l'éloge funèbre de Claude, prononcé par Néron, consacre un développement non négligeable à la culture littéraire des Césars, et donne un jugement précis sur le talent de chacun d'eux. Victor reste sur un plan général et s'oriente vers des réflexions de caractère moral, mais, sans aucun doute, il a pensé au chapitre de Tacite.

Il s'agit plutôt, dans ce passage que ses premiers mots présentent comme une vie de Vitellius, d'un récit que d'une biographie. La personnalité de Vitellius cesse bientôt d'être au premier plan (elle n'y reviendra qu'à la fin), et Vespasien, les soldats, la foule ont une importance égale à la sienne ; on les voit partout en action. Tacite et Suétone sont exploités avec bonheur dans un récit à la fois dramatique et ramassé : une des meilleures pages des *Caesares*.

9

1. Pour la construction de l'adjectif *sanctus* avec un accusatif de relation, cf. Vell. 2, 46, 2 : (*Crassus*) *uir cetera sanctissimus...* Dès ses premiers mots, la biographie s'annonce comme très élogieuse pour Vespasien : effet de contraste voulu avec les vies précédentes. Suétone, bien disposé aussi pour Vespasien, fait pourtant une réserve : *sola est in qua merito culpetur, pecuniae cupiditas...* (*Vesp.* 16, 1).

2. On ne rencontre que peu d'allusions aux qualités oratoires de Vespasien. Si Victor en parle ainsi avant tout le reste, c'est sans doute pour enchaîner avec les dernières lignes du précédent chapitre. Cependant on lit chez Tacite (*Hist.* 4, 3, 6), à propos de la lettre adressée au sénat par l'empereur après la défaite de Vitellius : *ceterum, ut princeps loquebatur, ciuilia de se, et rei publicae egregia* ; « mais il parlait en prince, de lui avec simplicité, de l'Etat remarquablement ». D'autre part, pour caractériser un discours fait à ses troupes lors de son élévation à l'empire, Tacite (*ibid.* 3, 80, 3) écrit : *militariter locutus.* Ces détails laissent supposer une éloquence sobre, essentiellement soucieuse du fond plutôt que de la forme, et s'accordent assez bien avec l'appréciation de Victor.

3. Cf. Suét., *Vesp.* 8, 1 : *afflictam nutantemque rem publicam stabilire primo, deinde et ornare.* Victor renforce l'expression de Suétone en accentuant le contraste entre ses deux termes.

4. Sur la clémence de Vespasien, cf. Suét., *Vesp.* 12, 1 et 14, 1-3 ; 15 ; Eutr. 7, 19, 2 : *placidissimae bonitatis, ut qui maiestatis quoque contra se reos non facile puniret ultra exilii poenam.*

Thème du pardon longuement développé dans Sén., *De Clem.* 1, 14. D'après le *Panégyrique 12* , Théodose ne punit, parmi

es satellites de Maxime, que les plus compromis (45, 5) : *duobus an tribus furiosi gladiatoris lanistis in belli piaculum caesis, reliquos omnes uenia complexa.* Le thème de ceux qui sont contraints d'accomplir des actes moralement ou politiquement répréhensibles et dont la responsabilité est par là-même atténuée est assez fréquent chez les historiens et les moralistes ; cf. Tac., *Ann.* 1, 58 ; 11, 36 : (*sibi ex necessitate culpam*» à propos de Mnester, l'acteur amant de Messaline).

5. En cela, Vespasien s'oppose au tyran qui devient féroce dès qu'une conjuration est découverte. Trait repris par Eutrope (7, 20, 3) : *cum multae contra eum coniurationes fierent, quas patefactas ingenti dissimulatione contempsit.* Il y eut des exceptions cependant (cf. Dion Cass. 66, 16, 3-4), mais les victimes le méritaient bien.

6. Sur l'amabilité et la bonhomie de Vespasien, cf. Suét., *Vesp.* 22-23 : *comissimus multa ioco transigebat...*

7. Thème bien connu des moralistes et des panégyristes : le sage ne prend le pouvoir que contraint et forcé ; de là, dans les panégyriques, le thème du refus du pouvoir. Vespasien, d'après Flavius Josèphe (*Bell. Iud.* 4, 10, 4), hésita lui aussi à l'accepter, et ne céda que sous la pression exercée par les soldats. Cf. Dion Chr. 3, 62 : « Le pouvoir n'est nullement aisé mais pénible, et il comporte une part majeure non de repos et de loisirs, mais de soucis et d'efforts » ; Plin., *Pan.* 7, 3 : *Assumptus es in laborum curarumque consortium, nec te prospera et laeta stationis istius, sed aspera et dura ad capessendam eam compulerunt : suscepisti imperium, postquam alium suscepti paenitebat* ; *Panég.* 2, 3, 2-4 et *Panég.* 6, 11, 7 : *qui tanto usu sciens quantum sit imperandi labor... tantumque rei publicae onus suscipit post quietem.*

8. Sur les circonstances diverses où Vespasien consulta les dieux, voir Tac., *Hist.* 2, 78, 2 ; 4, 82 ; Suét., *Vesp.* 5, 9 ; 7, 2. Sur la prophétie concernant ses fils, Suét., *Vesp.* 25, 1 : *conuenit inter omnes tam certum eum de sua suorumque genitura semper fuisse ut post adsiduas in se coniurationes ausus sit adfirmare senatui « aut filios sibi successuros aut neminem ».* Suétone est repris par Eutrope, 7, 20, 3.

9. Il s'agit vraisemblablement des lois sur les mœurs et contre les usuriers ; cf. Suét., *Vesp.* 11. Sur le chef qui donne l'exemple, Tac., *Hist.* 2, 82, 2 : *ipse Vespasianus adire, hortari, bonos laude, segnes exemplo incitare saepius quam coercere...*

10. Cf. Suét., *Vesp.* 16, 2 : *non enim contentus omissa sub Galba uectigalia reuocasse, noua et grauia addidisse, auxisse tributa prouinciis, nonnullis et duplicasse, negotiationes quoque uel priuato pudendas propalam exercuit...* ; Dion Cass. 66, 8, 3, en des termes très proches.

11. Cf. Suét., *Vesp.* 16, 6-7 : *sunt contra qui opinentur ad manubias et rapinas necessitate compulsum summa aerarii fiscique inopia..., quod et uerisimilius uidetur, quando et male partis optime usus est.* On voit que Suétone, lui aussi, justifiait Vespasien, en des termes cependant moins catégoriques que ne le fait Victor. Celui-ci semble encore être le seul à mentionner l'abolition prochaine des nouveaux impôts. Il ne parle également que des *uectigalia,*

c'est-à-dire des impôts indirects : préoccupation évidente de minimiser le plus possible le défaut principal attribué à Vespasien par la tradition.

12. Sur la reconstruction du Capitole et les cérémonies qui l'accompagnèrent, cf. Tac., *Hist.* 4, 53 ; Suét., *Vesp.* 8, 9 : *ipse restitutionem Capitolii adgressus...* Sur le temple de la Paix, cf. Ios., *Bell. Iud.* 7, 5, 7 ; Dion Cass. 66, 15, 1. Sur l'ensemble des monuments, cf. Suét. *Vesp.* 9, 1 : *fecit et noua opera, templum Pacis foro proximum Diuique Claudi in Caelio monte coeptum quidem ab Agrippina, sed a Nerone prope funditus destructum ; item amphitheatrum urbe media, ut destinasse compererat Augustum.* Le temple de la Paix fut commencé en 71 après la prise de Jérusalem et dédié en 75. L'expression *multa alia* peut recouvrir la restauration des temples d'*Honos* et de *Virtus*, de *Jupiter Conseruator*, de la scène du théâtre de Marcellus (d'après Platner et Ashby, *A topographical dictionary of ancient Rome*, 1929).

13. Cf. Suét., *Vesp.* 17 : *plurimas per totum orbem ciuitates terrae motu aut incendio afflictas restituit in melius.*

14. Cf. Eutr. 7, 19, 5 : *pecuniae tamen auidior fuit, ita ut eam nulli iniuste auferret.*

Victor, sans l'exprimer clairement, songe probablement ici aux abus dont les gens des campagnes étaient victimes, à son époque, et à leur exploitation par les agents du fisc : cf. 33, 13 ; 40, 24.

15. Cf. Suét., *Vesp.* 9, 2 : *amplissimos ordines et exhaustos caede uaria et contaminatos ueteri neglegentia purgauit suppleuitque recenso senatu et equite, summotis indignissimis et honestissimo quoque Italicorum ac prouincialium allecto.* Cette réforme du sénat est importante, et Victor, en la signalant, témoigne de ses qualités d'historien. Eutrope n'en parle pas. Victor exprime à peu près les mêmes idées que Suétone, mais dans un ordre différent et avec des mots différents : il termine sa période par où Suétone la commence et vice versa ; noter aussi l'emploi du passif avec suppression des auxiliaires, procédé de style fréquemment employé dans les *periochae.*

16. Il y a ici divergence de vue avec l'*Epitome*, 9, 12 : *rex Parthorum Vologeses metu solo in pacem coactus est.* Tacite ne semble pas croire, lui non plus, à des hostilités contre les Parthes sous les Flaviens ; cf. *Hist.* 1, 2 : *mota prope etiam Parthorum arma falsi Neronis ludibrio* (en 88, sous Domitien). Aussi Gutschmid a-t-il proposé de corriger *bello* en *ab illo.* Cependant le *Panégyrique* de Pline (14, 1) fait allusion à des campagnes contre les Parthes où le jeune Trajan se serait illustré, mais la date exacte n'en est pas précisée. Trajan fut tribun militaire de 71 à 81 ; il servit en Syrie sous les ordres de son père.

17. Cf. Eutr. 7, 19, 3 : *sub hoc Iudaea Romano accessit imperio...* C'est seulement après la répression du soulèvement des Juifs sous Hadrien que la Judée prend le nom de *Syria Palaestina.* Le terme employé ici par Victor constitue donc un anachronisme.

18. Cf. Suét., *Tit.* 5, 3 : *ad perdomandam Iudaeam relictus...* ; Oros., *Hist.* 7, 9, 3 : *relictoque in castris ad procurationem obsi-*

dionis Hierosolymum Filio Tito... ; Dion Cass. 66, 9, 2a : «Laissant son fils Titus à Jérusalem pour qu'il la détruise, il attendait la prise de la ville, pour revenir ensuite à Rome avec Titus ; mais, comme le siège traînait en longueur, il laissa son fils en Palestine, et lui-même, s'embarquant sur un bateau marchand, il gagna la Lycie... ».

19. Cf. Suét., *Tit.* 6, 2 : *praefecturam quoque praetorio suscepit, nunquam ad id tempus nisi ab equite Romano administratam, egitque aliquanto inciuilius et uiolentius.* Mesure habile qui assure la stabilité de l'empire, prépare Titus à succéder à son père et rend difficile une défection des prétoriens. L'exemple de Séjan devait être présent à la mémoire de Vespasien. Jusque là, c'était la préfecture d'Egypte qui occupait le premier rang, avant la préfecture du prétoire.

20. Référence à l'actualité, et dans un sens pessimiste, comme la plupart du temps chez Victor. Constantin a donné à la préfecture du prétoire des pouvoirs financiers importants, la gestion de l'annone, qui représente de loin la plus grande partie des contributions publiques. Les abus commis par la fiscalité impériale sont un lieu commun dans les textes du IVe siècle.

Cette biographie, tout en manifestant un souci apologétique évident, donne une idée assez complète, et au fond exacte, du redressement politique, social, économique opéré par Vespasien. Victor sort de l'anecdotique et du pittoresque pour faire vraiment œuvre d'historien. Vespasien, empereur équilibré et sensé, soucieux de la prospérité de l'empire et de son développement matériel et moral apparaît comme un type d'empereur idéal, en complet contraste avec ses prédécesseurs.

10

1. *Ceterum* avec valeur adversative légère : usage introduit par Salluste dans la littérature et fréquent dans la prose impériale. (Cf. Szantyr, *o.c.*, p. 492). Le mot en tête de chapitre ne figure que deux fois dans les *Caesares* (10, 1 et 35, 1).

2. *Incredibile quantum* (cf. 40, 24) : tour emprunté à la langue familière et que l'on rencontre avec l'indicatif ou le subjonctif (voir Szantyr, *o.c.*, p. 537).

3. Sur les dons littéraires et la culture de Titus, cf. Plin., *N.H. praef.* 5 ; Suét., *Tit.* 3, 2 ; Eutr. 7, 21, 3 : *facundissimus... Causas latine egit, poemata et tragoedias graece composuit.* Sur sa clémence, Suét., *Tit.* 9 ; Dion Cass. 66, 19, 1 ; Eutr., *l.c.* : *Romae tantae ciuilitatis in imperio fuit ut nullum omnino puniret, conuictos aduersum sese coniurationis ita dimiserit ut in eadem familiaritate qua antea habuerit.* Sur sa générosité, Suét., *Tit.* 7, 7 ; 8, 4 ; Eutr., *l.c.* : *facilitatis tantae fuit et liberalitatis ut nulli quidquam negaret.*

4. Cf. Suét., *Tit.* 8, 1 : *cum ex instituto Tiberi omnes dehinc Caesares beneficia a superioribus concessa principibus aliter*

rata non haberent quam si eadem isdem et ipsi dedissent, primus praeterita omnia uno confirmauit edicto nec a se peti passus est; Dion Cass. 66, 19, 3 : « Il fit un édit confirmant tous les dons de ses prédécesseurs, si bien qu'on n'avait plus la peine de les demander individuellement... ». Victor dépend de Suétone, qu'il allège et simplifie.

5. La même anecdote se trouve chez Suétone (*Tit.* 9, 2-3), mais présentée différemment et plus développée ; elle comporte plusieurs péripéties. Tout d'abord, la réflexion de Titus sur le pouvoir, puis des épisodes que Victor n'a pas repris (courriers envoyés à la mère d'un des conjurés, invitation à dîner des deux hommes), la scène de l'amphithéâtre, dans laquelle Titus ne prend pas la parole, enfin une réflexion sur l'horoscope des conjurés. Victor ne reprend que la scène de l'amphithéâtre mais il y introduit la réflexion de Titus sur le pouvoir, en la développant et en l'exprimant au style direct. Il opère un choix, condense et regroupe deux épisodes en un seul. La *sententia* sur le pouvoir conféré par le destin est un *topos* que l'on rencontre déjà chez le pseudo-Salluste (*ad Caes.* 1, 1, 1) : *pro uero antea obtinebat regna atque imperia fortunam dono dare...* La même anecdote, réduite à la scène de l'amphithéâtre, telle qu'elle se présente chez Suétone, se trouve chez Dion Cassius (68, 3, 2), mais elle concerne l'empereur Nerva. Tout se passe comme si les historiens disposaient d'une collection d'anecdotes significatives, dont chacun use à son gré.

6. Titus régna du 24 juin 79 au 13 septembre 81. Le chiffre exact est donné par Suétone (*Tit.* 11, 1) et Dion (66, 26, 4) : 2 ans 2 mois 20 jours. Victor et Eutrope commettent la même erreur, ce qui révèle entre eux au moins une source commune.

7. D'après Dion Cassius (66, 26, 1), Titus mourut aussitôt après les cérémonies de dédicace de l'amphithéâtre flavien ; cf. aussi Suét., *Tit.* 10, 2 : *spectaculis absolutis...*

8. *Lautus* est difficile à expliquer. Nous serions tenté d'y voir une mauvaise interprétation du texte de Dion Cassius, 66, 26, 1 : μετήλλαξεν ἐν τοῖς ὕδασιν ἐν οἷς καὶ ὁ πατὴρ où le mot ὕδασιν a été pris au sens propre alors qu'il désigne de toute évidence une station balnéaire, celle d'Aquae Cutiliae, en Sabine, où, d'après Suétone (*Vesp.* 24, 2), mourut effectivement Vespasien. Mais doit-on alors supposer nécessairement un recours direct de Victor à la source grecque ? Nous ne le croyons pas, et l'erreur a pu être commise par un intermédiaire latin entre Victor et Dion. L'hypothèse de Klebs (*Archiv für lateinische Lexicographie*, 7, 1892, p. 438-440) qui voit dans *lautus* le génitif singulier d'un substantif *lautus*, désignant les thermes de Titus nous paraît difficile à admettre.

9. Victor adopte, sans la mettre en doute, la tradition selon laquelle Titus aurait été empoisonné par son frère. Dion Cassius (66, 26, 2) envisage, lui aussi, le fratricide, mais sans le présenter comme une certitude : « selon la rumeur, assassiné par son frère, ou, comme certains l'écrivent, à la suite d'une maladie ». Suit un récit des circonstances de cette mort, qui paraît très romancé.

Suétone, tout en mentionnant les complots de Domitien contre son frère (*Tit.* 9, 5 ; *Dom.* 2, 6), ne dit pas qu'il le tua. La version de l'assassinat, qui présente à vrai dire quelque vraisemblance, étant donné les sentiments de Domitien pour son frère, reste fort sujette à caution.

10. A quarante et un an, pour Suétone et Eutrope. Victor, encore une fois, arrondit les chiffres.

11. Victor rejette donc à la fin de la biographie de Titus la durée du règne de Vespasien et l'âge de sa mort. Il oppose ainsi la brièveté du règne de Titus et sa mort prématurée à la longueur relative du règne et de la vie de son père.

12. *Generis humani delicias* est la formule qui définit Titus pour la postérité (Suét., *Tit.* 1, 1). Victor termine sa biographie par où Suétone la commence : souci pour l'abréviateur d'affirmer son originalité. Sur le deuil causé par sa mort, cf. Suét., *Tit.* 11, 2 : *non secus atque in domestico luctu maerentibus publice cunctis...* et Eutr. 7, 22, 2 : *tantus luctus eo mortuo publicus fuit ut omnes tanquam in propria doluerint orbitate.* Eutrope semble avoir fait ici sur le texte de Victor un travail de *uariatio* analogue à celui que Victor fait subir à ses sources.

Cette biographie très concise (Eutrope et surtout l'*Epitome* sont beaucoup plus développés) nous montre surtout comment Victor, par le choix des détails et la présentation des anecdotes traditionnelles relatives à un règne, est soucieux d'affirmer son originalité. La valeur historique en demeure faible, tant par le caractère sommaire de l'information que par l'insuffisance de l'esprit critique.

11

1. Pline le Jeune (*Pan.* 33, 4) qualifie Domitien de *demens* ; il parle aussi (48, 3) des crimes dont ses proches furent les victimes, mais il ne parle pas de Titus.

2. Cf. Suét., *Dom.* 1, 2-3 : *pubertatis ac primae adulescentiae tempus tanta inopia tantaque infamia gessisse fertur...*

3. Etant donné l'emploi très libre que fait Victor de l'ablatif, nous avons préféré la leçon de *O* (*maiorum*) à celle de *P* (*maior*), plus généralement admise. Il n'est d'ailleurs pas impossible de rencontrer des exemples analogues chez Tacite (*Ann.* 2, 2 : *lecticae gestamine fastuque erga patrias epulas...*). Cf. Suét., *Dom.* 22, 1 : *libidinis nimiae...* ; Eutr. 7, 23, 4 : *mox ad ingentia uitia progressus libidinis...*

4. *Plus quam* avec le sens approximatif de *nimis* ou d'un superlatif se rencontre plus d'une fois dans les *Caesares* (cf. 13, 5 ; 20, 13 ; 24, 5). L'expression rappelle Luc. 1, 1 : *bella... plus quam ciuilia...* Sur l'orgueil de Domitien, cf. Plin., *Pan.* 48, 4 : *superbia in fronte...* ; Suét., *Dom.* 12, 7 : *ab iuuenta minime ciuilis animi, confidens etiam et cum uerbis tum rebus immodicus...* ; Eutr. 7, 23, 4 : *superbia quoque in eo exsecrabilis fuit.*

5. Cf. Suét., *Dom.* 13, 4-5 : *pari arrogantia, cum procuratorum suorum nomine formalem dictaret epistulam, sic coepit* : « *Dominus*

et deus noster hoc fieri iubet ». *Vnde institutum posthac, ut ne scripto quidem ac sermone cuiusquam appellaretur aliter* ; Dion Cass. 67, 5, 7 ; Eutr. 7, 23, 2 : *dominum se et deum primus appellari iussit* ; Oros., *Hist.* 7, 10, 2 : *is in tantam superbiam prolapsus fuit ut dominum sese ac deum uocari scribi colique iusserit.*

Il existe un certain rapport entre les trois abréviateurs en ce sens que chacun d'eux mentionne les prétentions de Domitien après avoir fait allusion à son comportement vis-à-vis du sénat (Eutr. 7, 23, 1 : *interfecit nobilissimos ex senatu, dominum...*) ou à son orgueil, Victor, le premier en date, faisant état des deux à la fois. Orose insiste partieulièrement sur un trait qu'il considère comme un sacrilège ; il se rapproche également de Suétone et de Dion cn considérant l'écriture aussi bien que la parole.

6. Les Antonins.

7. Dioclétien et ses successeurs ou associés (cf. 39, 4).

8. Cf. Suét., *Dom.* 2, 4 : *simulauit et ipse mire modestiam...* ; *ibid.* 9, 1 : *inter initia usque adeo ab omni caede abhorrebat...* ; *ibid.* 10, 1 : *sed neque in clementiae neque in abstinentiae tenore permansit* ; Eutr. 7, 23, 1 : *primis tamen annis moderatus in imperio.*

9. Sur l'*inertia* de Domitien, cf. Plin., *Pan.* 14, 5 : *iners ipse alienisque uirtutibus tunc quoque inuidus...* ; Dion Cass. 67, 6, 3 : τό τε σῶμα ἄπονος καὶ τὴν ψυχὴν ἄτολμος ; Suét., *Dom.* 19, 1 : *laboris impatiens...* On remarquera le jugement porté ici par Victor, plus nuancé et plus équitable que eelui de Pline et des autres historiens.

10. Victor paraît ici en contradiction avec Dion, 67, 6,3 : « Il envoya en expédition d'autres généraux ct la plupart du temps subit des défaites ». De même Orose, *Hist.* 7, 10, 3 : *bellum aduersus Germanos ct Dacos per legatos gessit pari rei publicae pernicie.* Par contre, Suét., *Dom.* 6, 2 : *de Chattis Dacisque post uaria proelia duplicem triumphum egit...* En fait, la politique extérieure de Domitien fut positive à l'ouest, sur le Rhin, et négative à l'est, sur le bas Danube et en Dacie. Victor, en accord d'ailleurs avec Suétone, malgré l'imprécision de son texte, semble assez proche dc la vérité. Il exagère toutefois les succès remportés en Dacie, mais il a raison dc nc pas présenter Domiticn comme un incapable sur le plan militaire. Cf. aussi Suét., *Dom.* 13, 9 : *post autem duos triumphos Germanici cognomine assumpto, Septembrem mensem et Octobrem ex appellationibus suis Germanicum Domitianumque transnominauit, quod altero suscepisset imperium, altero natus esset* ; Dion Cass. 67, 4, 4. Il s'agit là d'un trait d'orgueil et de démesure. Un souverain sage comme Antonin le Pieux (*H.A.*, *Pius.* 10, 1) refuse un tel honneur quand le sénat dc lui offre.

11. Cf. Suét., *Dom.* 5, 1 : *plurima ct amplissima opera incendio absumpta restituit, in quis et Capitolium, quod rursus arserat...* ; Laet., *Mort. Pers.* 3, 3 : *cum multa mirabilia opera fabricasset, cum Capitolium aliaque nobilia monumenta fecisset...* ; Eutr. 7, 23, 5 : *Romae quoque multa opera fecit, in his Capitolium et forum Transitorium, Odeum, porticum Iseum, Serapeum ac stadium.*

Parmi les monuments commencés par Vespasien ou Titus, il faut compter le Colisée, les thermes de Titus, le temple de Vespasien ; quant au temple de Jupiter Capitolin, déjà reconstruit par Vespasien après les troubles de 69, il avait de nouveau souffert lors de l'incendie de 80, et il fut somptueusement restauré. L'œuvre monumentale de Domitien fut considérable et Victor la réduit injustement à l'achèvement de monuments antérieurs. On doit noter cependant qu'il reviendra sur cette œuvre en parlant des travaux entrepris par Domitien dans sa biographie de Trajan (13, 5).

12. Trait spécifique du tyran, qui revient très souvent dans le *Panégyrique* de Pline 48, 3 : *cum... se ad clarissimorum ciuium strages caedesque proferret...* ; 90, 5 : *ille optimi cuiusque spoliator et carnifex...* ; 95, 3 : *odium bonorum...* Voir aussi Dion Cass. 67, 3, 3[1] ; Eus., *H.E.* 3, 17 ; Eutr. 7, 23, 2 : *interfecit nobilissimos e senatu...*

13. Sur la nonchalance à la fois physique et intellectuelle de Domitien, voir Suét., *Dom.* 19-20 ; Dion Cass. 67, 6, 3.

14. Cf. Suét., *Dom.* 3, 1 : *inter initia principatus cotidie secretum sibi horarum sumere solebat nec quicquam amplius quam muscas captare ac stylo peracuto configere* ; Dion Cass. 66, 9, 4 : « Dans son domaine d'Albano il passait la plus grande partie de son temps, et se livrait à une foule de passe-temps ridicules, comme de percer des mouches avec un stylet ».

15. Cf. Suét., *Dom.* 22, 1 : *libidinis nimiae, assiduitatem concubitus uelut exercitationis genus clinopalen uocabat.* Victor est le seul auteur, semble-t-il, à relier l'anecdote des mouches à un comportement sexuel de Domitien. Ainsi se trouve confirmé le tempérament nettement pathologique du personnage (déjà esquissé au début par l'épithète *amentior*).

16. Cf. Suét., *Dom.* 3, 1 : *ut cuidam interroganti essetne quis intus cum Caesare, non absurde responsum sit a Vibio Crispo, « ne muscam quidem »*. Repris sans changement notable par Dion, 66, 9, 5. Victor, par contre, est le seul à réunir dans cette réflexion de caractère humoristique les mouches et la palestre, cette dernière renvoyant à la clinopale de la phrase précédente : sans doute une initiative de l'abréviateur pour donner plus de sel à la réplique traditionnelle.

17. Cf. Suét., *Dom.* 14, 1 : *per haec terribilis cunctis et inuisus, tandem oppressus est conspiratione amicorum libertorumque intimorum simul et uxoris* ; Dion Cass. 67, 14, 4 et 15, 2 : « Ce complot n'était ignoré, à ce que l'on dit, ni de Domitia, sa femme, ni du préfet Norbanus... ».

18. Cf. Suét., *Dom.* 3, 2 : *eamdem Paridis histrionis amore deperditam repudiauit intraque breue tempus impatiens discidii... reducit.*

L'expression *poenas luit*, ou son équivalent, qui se retrouve avec une étonnante continuité chez un grand nombre d'historiens, grecs et latins, païens et chrétiens, révèle la présence d'une tradition historiographique, qui doit tirer son origine de Suétone. Cf. Suét., *Vesp.* 1, 1 : *constet licet Domitianum cupiditatis ac*

saeuitiae merito poenas luisse; Lact., *Mort. Pers.* 3, 2 : *tunc traditus in manus inimicorum luit poenas*; Zos. 1, 6, 4 : « Domitien, qui l'emporta sur tous les autres par la cruauté, la licence et la cupudiité... parut payer le prix de sa méchanceté... ».

19. Victor est d'accord avec Suétone et Eutrope. Dion (67, 18, 2), toujours plus précis, dit qu'il vécut 44 ans 10 mois 26 jours et qu'il régna 15 ans et 5 jours.

20. Cf. Suét., *Dom.* 17, 7 : *cadauer eius populari sandapila per uespillones exportatum...* et 23, 2 : *nouissime eradendos ubique titulos abolendamque omnem memoriam* ; Lact., *Mort. Pers.* 3, 2 : *etiam memoria nominis sui erasa est* ; Eutr. 7, 23, 5 : *funus eius ingenti dedecore per uespillones exportatum et ignobiliter est sepultum.* Victor évite ici l'anecdote et ne dit rien de la nourrice Phyllis, qui, d'après Suétone, procéda à l'incinération du cadavre. La comparaison avec un gladiateur ferait plutôt penser à Commode.

21. Cf. Suét., *Dom.* 23, 1 : *occisum eum... miles grauissime tulit statimque diuum appellare conatus est, paratus et ulcisci, nisi duces defuissent* ; *quod quidem paulo post fecit expostulatis ad poenam pertinacissime caedis auctoribus.*

Le jugement porté sur les soldats concerne tout autant, sinon davantage, l'armée du IVe siècle que celle de Domitien : l'emploi du présent *procedunt* est significatif. Ammien (29, 4, 6), quelques années plus tard, ne jugera pas autrement l'armée de son époque : *intemperantia militis, quae dispendiis grauibus saepe rem Romanam afflixit.*

22. Ces hommes sages sont sans doute, dans l'esprit de Victor, des gens comme le philosophe et rhéteur Dion Chrysostome, qui, exilé sur les rives du Danube, réussit à ramener dans le devoir les soltats révoltés (voir à ce sujet : Philostr., *V. Soph.* 1, 7). On peut y voir aussi les sénateurs.

23. Dion Cassius (68, 4, 1), à propos de Trajan, fait allusion au fait qu'il était d'origine non italienne et le souligne assez fortement : « Que Trajan fût un Espagnol et non un Italien n'empêcha pas Nerva de l'adopter, alors que personne auparavant appartenant à une race étrangère n'avait régné sur les Romains ». L'allusion à Tarquin était courante aussi en la circonstance ; elle rappelle le fameux discours de l'empereur Claude transmis par la Table de Lyon, où l'introduction au sénat de Gaulois, c'est-à-dire d'étrangers, est justifiée par le même précédent.

Malgré le jugement défavorable porté sur un empereur dont l'hostilité au sénat est par ailleurs clairement affirmée, Victor fait preuve d'esprit critique et d'impartialité en sachant reconnaître à un prince maudit par l'historiographie traditionnelle une certaine efficacité dans la paix comme dans la guerre. Malheureusement, en dehors de l'anecdote, les renseignements restent bien vagues et bien sommaires. Cependant, le rôle important joué par l'armée, l'accès à l'empire d'éléments non italiens, soulignés par Victor ne sont pas des événements de portée négligeable.

12

1. Cette origine crétoise de Nerva, né en réalité à Narni, ne se trouve qu'ici. Aussi beaucoup d'éditeurs ont-ils vu là une erreur de copiste et lu *Narniensi*. Mais S. d'Elia pense à une erreur de Victor lui-même ou de sa source. Il s'appuie sur le fait que la biographie contient d'autres traditions aberrantes et que l'origine crétoise de Nerva s'accorde avec le contexte. En effet, Victor vient de dire que, depuis la mort de Domitien, l'empire fut donné aussi à des étrangers; il est donc naturel que Nerva ne soit pas in Italien. W. den Boer (*Some minor Latin Historians*, Leiden, Brill, 1972, p. 29, n. 37) fait état d'analogies entre Nerva et Galba, qui se disait descendant de Pasiphaé (Suét., *Galba*, 2).

Maxime moderatum : la présence de *maxime* là où l'on attendrait *magis* fait difficulté. Schott n'a pas hésité à corriger en *magis*. Cependant la confusion du comparatif et du superlatif se rencontre assez souvent en latin tardif. Stabile (*Riv. di fil. class.* 47, 1919, p. 392) en cite d'autres exemples chez Victor (28, 2 ; 41, 13) et Szantyr (*Lat. Syntax*, p. 169) cite un texte d'Arnobe où se trouvent juxtaposés, comme ici, un comparatif et un superlatif, mais dans l'ordre inverse, Arn., *Nat.* 2, 11 : *quid est quod in hac parte aut uos plurimum habeatis aut nos minus ?*

2. Encore une tradition erronée, que J. Carcopino (*Passion et Politique chez les Césars*, Paris, 1958, p. 152, n. 3) explique par une confusion avec Trajan, qui apprit en Germanie Supérieure son élévation à l'empire. Il est exact, par contre, que Nerva fut inquiété à la fin du règne de Domitien parce que des astrologues lui avaient prédit l'empire (Dion Cass. 67, 15, 5). Philostrate (*V. Ap.* 7, 8) prétend qu'il fut exilé à Tarente, mais, d'après Garzetti (*Nerva*, 1950, p. 30, n. 1), il y aurait là confusion avec Calpurnius relégué dans cette ville pour avoir conspiré contre Nerva. — Nous avons adopté, avec Weyman et Baehrens, la leçon *se fecit* que l'on tire facilement de *-dc fecit* et qui est attestée dans la langue familière, mais aussi chez Apulée (cf. *Met.* 5, 2) au sens que nous lui donnons ici.

3. Peu exact et en contradiction avec le chapitre précédent ; Nerva fut proclamé empereur par les meurtriers de Domitien en accord avec le sénat. Il ne fut reconnu qu'après coup par les légions.

4. Nerva n'abdiqua pas véritablement après l'adoption de Trajan, car il mourut empereur et fut même divinisé. En dehors de Victor, seul Lactance (*Mort. Pers.* 18, 4) parle d'abdication : *Neruam uero, uno anno imperantem, cum pondus et curam tantarum rerum uel aetate uel insolentia ferre non quiret, abiecisse gubernaculum rei publicae atque ad priuatam uitam redisse, in qua consenuerat.* Lactance et Victor remontent donc ici à une tradition commune, probablement née, comme le suggère J. Carcopino (*o.c.*, p. 156), du fait que l'adoption de Trajan, dans des circonstances graves, équivalait, pour bien des historiens, à une véritable abdication. Dion, qui souligne aussi la faiblesse physique et l'âge avancé de Nerva (68, 1, 3), ainsi que l'affront subi par le pouvoir

sous son règne (68, 3, 4) déclare seulement que Nerva eut l'idée d'abdiquer : « Je n'ai rien fait qui ne me permette pas de déposer le pouvoir et de retourner en toute sécurité à la condition privée ». Pline (*Pan.* 6, 3) assimile l'adoption de Trajan à une déposition de ses pouvoirs par Nerva, mais sans présenter cette dernière comme une abdication véritable : *Nerua inde quasi depositi imperii qua securitate qua gloria laetus.*

5. 1 an 4 mois 9 jours pour Dion (68, 4, 2) ; 1 an 4 mois 8 jours pour Eutrope (8, 1) ; 1 an pour Lactance (*l.c.*) et Orose (*Hist.* 7, 11, 2). Nerva régna du 16 septembre 96 au 25 janvier 98 ; il adopta Trajan dans l'automne de l'année 97, soit environ un an après son avènement. Il est curieux que Victor, qui croit à l'abdication, adopte la chronologie de ceux qui n'y croient pas. Sa négligence paraît ici évidente.

6. On pourrait être tenté de corriger *Peruium* en *Neruium*. Cependant le terme *Peruium*, voisin d'ailleurs du qualificatif *Transitorium* donné aussi à ce forum, est justifié par G. Lugli (*Monumenti antichi di Roma, Il centro monumentale*, Roma, 1946, p. 275) : « La via interna, il famoso *Argiletum*,... presenta nel sottofondo tufaceo i solchi profondi delle ruote, essendo questo l'unico passagio tra i monti dell'Esquilino e il foro Romano, in prosecuzione con il *cliuus Suburanus*, verso i quartieri alti, e con l'ultimo tronco dell'*Argiletum*, verso la basilica Emilia. Per questo motivo, Aurelius Victor chiama il foro *Peruium* ». Ce forum avait été construit par Domitien.

7. Cf. Sall., *Iug.* 6, 3 : *natura mortalium auida imperii et praeceps ad explendam animi cupidinem...* ; Tac., *Ann.* 15, 53, 20 : *cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est.* Ce *topos* est exprimé par Victor dans une forme qui rappelle Salluste.

8. Idée que l'on trouve, mais sous une forme plus forte et plus expressive, chez Plin., *Pan.* 10, 6 : *ita ille nullo magis nomine publicus parens quam quia tuus...* ; *ibid.* 11, 3 : *in principe enim, qui, electo successore, fato concessit, una eademque certissima diuinitatis fides est bonus successor.* Eutrope (8, 1, 2) se rapproche davantage de Victor : *reipublicae diuina prouisione consuluit Traianum adoptando.*

C'est là une curieuse biographie, en plein contraste avec celle de l'*Epitome de Caesaribus* qui, fort développée et bien informée, est une source essentielle pour le règne de Nerva. Ici, au contraire, peu de faits, et souvent erronés ; Victor ne prend même pas la peine d'harmoniser ses sources et commet de regrettables confusions. Il nous est d'ailleurs impossible de dire où il a pu trouver certaines de ses informations.

13

1. Cf. Eutr. 8, 2, 1 : *natus Italica, in Hispania...* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 13, 1 : *ex urbe Tudertina...* La version de l'*Epitome* semble aberrante et n'a pas d'autre correspondant. Par contre, la ville d'Italica, en Bétique, proche de l'actuelle Séville, est bien

connue comme berceau des Ulpii, notamment par l'*Histoire Auguste*.

2. Cf. Eutr., *l.c.* : *familia antiqua magis quam clara* : *nam pater eius primum consul fuit.* La famille de Trajan, ancienne et depuis longtemps connue sur le plan local, ne jouait que depuis peu un rôle important par rapport à l'ensemble de l'empire. C'est ce que disent, en des termes différents, Victor et Eutrope. Victor cependant la présente comme plus considérable que ne le fait Eutrope, mais cela peut tenir à la modestie des origines de notre historien. La présence de *dedit* après *accepit* nous paraît, en dépit du caractère technique et juridique de l'expression, difficile à admettre, les deux mots semblant s'opposer et se contredire. Aussi préférons-nous, avec Opitz et d'Elia, ne conserver que le premier terme, *dedit* pouvant s'expliquer comme une glose mal comprise et introduite abusivement dans le texte.

3. Sur l'universalité des dons de Trajan, sur son aptitude à la fois pour la guerre et l'administration, voir Plin., *Pan.* 4, 5-6 : *enituit aliquis in bello, sed obsoleuit in pace... At principi nostro quanta concordia quantusque concentus omnium laudum omnisque gloriae contigit.* Eutrope (*l.c.*) reprendra sous une forme différente l'idée de Victor : *rempublicam ita administrauit ut omnibus principibus merito praeferatur.* Trajan apparaît, pour toute l'Antiquité finissante, comme un modèle d'empereur. Dès son vivant, il avait reçu du sénat le nom d'*optimus princeps*, et le *Panégyrique* de Pline, très lu aux IIIe et IVe siècles, perpétue sa gloire. Il est souvent cité dans l'*Histoire Auguste* (*Hel.* 1, 2 ; *Aurelian.* 42, 4 ; *Tac.* 6, 9) ; Ammien (30, 9, 1) l'associe à Marc Aurèle ; plus tard, Théodoric (*Anon. Vales.* 12, 60) le prend encore comme exemple. Sur la renommée de Trajan au IVe siècle, cf. R. Syme : *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, p. 89-113, selon lequel la renommée de Trajan, qui a subi une éclipse au début du siècle, remonte dans la seconde moitié.

4. Trajan ne fut pas vraiment le premier à franchir le Danube ; Domitien l'avait fait avant lui. Mais il fut le premier à réussir la conquête des pays transdanubiens. On reconnaîtra ici le style des *elogia* où l'on souligne souvent le fait que le héros a été le premier ou le seul à accomplir tel ou tel exploit.

5. Cf. Eutr. 8, 2 : *Daciam, Decibalo uicto, subegit, prouincia trans Danubium facta.*

La correction de *satisque*, qui n'a pas de sens, en *hirsutisque* nous a été suggérée par les monuments figurés (notamment par la colonne trajane), et surtout par un texte de Pierre le Patrice (Muller, *H.G.F.* IV, p. 185) qui oppose, parmi les Daces, la catégorie des « porteurs de bonnets » ou *pileati* (πιλοφόροι) et des « chevelus » (κομῆται). Du dernier de ces termes, nous avons tiré *hirsutis*, qui n'est pas tout à fait son équivalent, mais qui peut s'expliquer paléographiquement. De toute manière, il s'agit là d'un détail portant sur la tenue ou le vêtement ; on pourrait penser aussi à *bracatis*, épithète des Gètes chez Ovide (*Trist.* 4, 6, 47), mais la correction est plus difficile à justifier paléographique-

ment. — Le personnage de *Sardonius* est inconnu par ailleurs : encore un texte douteux, mais que nous renonçons à corriger.

6. Selon son habitude, Victor préfère la synthèse à l'analyse, l'ensemble aux détails, alors que souvent Eutrope énumère les peuples et les provinces soumis par chaque empereur. Si Victor y perd en précision, il y gagne en puissance suggestive et en couleur poétique. En fait, Trajan n'a jamais vaincu tous les peuples qui vivaient entre l'Euphrate et l'Indus. Dion (68, 29, 1) se borne à dire que Trajan déclara un jour qu'il serait allé jusqu'en Inde s'il avait été plus jeune, mais, tout en admirant Alexandre, il était beaucoup trop pondéré pour chercher à l'imiter. Il est vrai, par contre, que les rapports commerciaux entre l'empire romain et l'Inde, momentanément interrompus, purent alors être rétablis (cf. R.P. Longden, dans *Cambridge Ancient History*, XI, Cambridge, 1954, p. 247).

7. Trouvant imprudent de supprimer *cui* comme la plupart des éditeurs, nous avons préféré supposer ici une lacune de quelques mots. De toute manière, Victor résume et simplifie à l'extrême ; il semble ne tenir compte que de la première partie de la guerre, qui fut victorieuse et mena Trajan jusqu'à Ctésiphon. Il ne parle pas des soulèvements qui eurent lieu ensuite et qui obligèrent l'empereur à abandonner une partie de ses conquêtes. Quand il mourut, en août 117, le problème parthe n'était pas encore résolu.

8. Il s'agit là de la grande voie romaine qui suivait la rive droite du Danube et dont la présence nous est révélée par des inscriptions ; dans sa partie occidentale, elle avait été commencée sous les Flaviens. Trajan la prolongea, à travers la Dacie, jusqu'au Pont-Euxin (*C.I.L.* III, 8064, 1 a -c). Sur ces questions, voir *Cambridge Ancient History*, XI, 1954, p. 181 et 234 ; L. Rossi, *Trajan's column and the Dacian wars*, 1971, p. 24-27. Le texte de Dion, 68, 15, 3[1] y fait peut-être allusion : « A travers les marais pontiques, il établit une chaussée de pierres » (τά τε ἕλη τὰ Ποντικὰ ὡδοποιήσε λίθῳ). Mais le texte reste peu sûr et certains éditeurs lisent : « les marais pontins » (Πομπτῖνα).

9. Expression analogue chez Dion Cassius, 68, 21, 1 : φρουρὰς ἐν τοῖς ἐπικαίροις καταλιπών.

10. Cf. Dion Cass. 68, 13, 1 : « Il construisit un pont de pierre sur le Danube... ». Dion fait ensuite une description détaillée de cet ouvrage ; il s'agit du pont édifié vers 104 par Apollodore à Drobetae.

11. Ulpia Traiana (Xanten), Ulpia Nouomagus (Nimègue), Lopodunum (Ladenburg), Ulpia Traiana Poetouio (Pettau)...

12. Le mot *forum* désigne ici le forum de Trajan, et non le forum Transitorium, qui, d'après le chapitre précédent, avait été achevé et dédicacé par Nerva : *coepta* est un participe substantivé, et ne se rapporte pas à *forum* et *alia multa*. Parmi les monuments commencés par Domitien et achevés par Trajan, on entendra l'Odéon, le temple d'Auguste, les thermes ; *multa alia* désigne les dépendances du forum de Trajan, mais aussi d'autres thermes, l'aqua Traiana, la Naumachie... Ammien (16, 10, 15) éprouvera

la même admiration pour l'œuvre monumentale de Trajan : *Traiani forum, singularem sub omni caelo structuram, ut opinamur, etiam numinum adsensione mirabilem.* On attribue parfois à Domitien le début de la construction du forum de Trajan. A ce sujet, voir la mise au point de G. Lugli (*I monumenti antichi di Roma e suburbio*, II, *Le grande opere pubbliche*, Roma, 1934, p. 55) : « A Domiziano si deve anche l'inizio dello sbancamento della zona montuosa fra il Campidoglio e il Quirinale, dove poi Traiano impianto il nuovo grande foro ».

13. Cf. Plin., *Pan.* 29, 1 : *instar ego perpetui congiarii reor adfluentiam annonae...* Pour les *pistores*, cf. Gaius, 1, 34 ; Ulp.. *Frag. Vat.* 233. Ils étaient sans doute étroitement contrôlés, car Trajan se méfiait des associations de ce genre (cf. Plin., *Ep.* 10, 34). *Reperto* a paru faire difficulté et a été corrigé en *recepto* (Borghesi) ou en *reparato* (Hirschfeld, in *Philol.* 29, 44) ; nous croyons pourtant qu'il se comprend aisément : Trajan a trouvé déjà constitué le collège des *pistores* et il l'a confirmé dans son existence et renforcé en lui accordant des privilèges et en le mettant en relations avec l'annone. Cf. *Dig.* III, 4, 1 : *Item collegia Romae certa sunt, quorum corpus et senatus consultis atque constitutionibus principalibus c o n f i r m a t u m est.* (A ce sujet, voir *R.E.*, article *collegium*, col. 448-449 et article *pistor*, col. 1826).

14. La poste impériale, fondée par Auguste, était d'abord à la charge des populations dont elle traversait le territoire, et cette charge était devenue très lourde. Ce fut Nerva qui s'engagea d'abord dans la voie des réformes en transférant les charges à l'Etat pour le territoire italien. Elles furent menées à leur terme par Hadrien (*H.A.*, *Hadr.* 7, 5) puis par Septime Sévère (*H.A.*, *Sept. Seu.* 14, 2), qui étendirent la mesure à tout l'empire. On voit apparaître pour la première fois sous Trajan des affranchis impériaux chargés de ce service. (cf. *Cambridge Ancient History*, 1954, XI, p. 192, n. 3). Pour plus de détails sur le *cursus publicus*, voir H.G. Pflaum, *Essai sur le cursus publicus sous le Haut-Empire romain*, 1940, p. 248 : « Il faut entendre (Pflaum vient de citer le texte de Victor) que Trajan ne s'est plus borné à vouloir être renseigné sur ce qui se passait dans chaque province, mais que, pour lui, la poste était déjà devenue l'instrument d'administration tel que nous le voyons à travers sa correspondance avec Pline le Jeune ». Le sens de *media* fait difficulté ; celui que nous nous lui avons donné, « intermédiaire » d'où « moyen », nous a paru justifié par certains exemples du *Th. L.L.*; col. 591, l. 41, notamment Schol. Ter., p. 162, 12 : *per hoc medium probat fabulas suas displicere.* Le sens donné à *e re publica* est courant chez Cicéron.

15. Référence à l'actualité, clairement confirmée par Ammien, 19, 11, 2-3 : *Anatolio regente tunc* (en 359) *per Illyricum praefecturam... correctione titubantium beneuola et sollerti, uehiculariae rei iacturis ingentibus, quae clausere domos innumeras... (prouinciae) releuatae.* D'après A.F. Norman (*Rhein. Mus.* 100, 1957, p. 253-259), deux Anatolius différents ont été préfets d'Illyricum, l'un en 340, l'autre en 357-359. Il s'agit ici du second, souvent mentionné par Libanius, dont nous connaissons bien la carrière :

né à Bérytus, *consularis Syriae* en 349 (ou *comes orientis* ?), *uicarius Asianae* en 352, proconsul de Constantinople en 354, refuse en 355 le titre de *praefectus Vrbi*, *praefectus praetorio Illyrici* en 357-359. C'était un homme d'un caractère strict et incorruptible, mais ambitieux et autoritaire. Il était païen. Cf. *P.L.R.E.*, p. 59-60 et P. Petit, *Libanius et la vie municipale à Antioche*, Paris, 1955, p. 276 ; 385-386.

16. *Topos* cher à Victor et repris plus loin (35, 14). C'est chez Platon (*Leg.* 4, 711 b) que nous avons rencontré le texte qui se rapproche le plus de celui de Victor : « Que personne ne cherche à nous convaincre que jamais une cité et ses lois pourraient changer plus rapidement et plus facilement par un autre moyen que par l'exemple des puissants ».

17. *Aequitas* : la justice, en tant qu'elle tient la balance égale entre les parties, sans faire d'injustes préférences ; dans le langage courant, le mot a tendance à se confondre avec *iustitia*. Qualité essentielle et primordiale du souverain.

Clementia : déjà célébrée par Cicéron dans la personne de César (*pro Marcello*), puis par Sénèque, devient un des thèmes essentiels des panégyristes du IVe siècle (cf. en particulier Thémistius).

Patientia : « l'endurance » ; cf. Dion Chr. 3, 83 : « Il supporte d'endurer avec patience... » et 3, 123 : « Il considère l'endurance non comme pénible, mais comme une sécurité... ».

18. Le thème de l'amitié chez le bon souverain est aussi un lieu commun de la philosophie morale ; le tyran, au contraire, n'a pas d'ami. Nous avons déjà vu l'attachement d'Auguste à l'égard de ses amis. Pour Trajan, cf. Dion Chr. 3, 115 : « Notre prince considère l'amitié comme une chose si sacrée qu'il s'efforce de faire des dieux eux-mêmes ses amis ». Pline le Jeune, dans son *Panégyrique*, consacre deux chapitres entiers (85 et 86) à l'amitié chez les princes et à l'attitude de Trajan envers ses amis : « *etenim, cum plurimis amicitiis fortuna principum indigeat, praecipuum est principis opus amicos parare* » (85, 6). De même, Dion Chrysostome, déjà cité, développe longuement ce sujet dans son troisième discours sur la Royauté (§§ 86-115), justement adressé à Trajan. Le prince, dit Dion, a particulièrement besoin, pour assurer son bonheur et celui de l'Etat, de la fidélité de ses amis (τῇ πίστει τῶν φίλων, § 86).

19. L. Licinius Sura, comme Trajan originaire d'Espagne. D'après l'*Epitome*, il joua un rôle dans l'élévation de Trajan à l'empire. Il fut légat *pro praetore* de Trajan en Dacie, plusieurs fois consul, pontife, reçut les *ornamenta triumphalia* ; à sa mort, on lui fit des funérailles publiques et on lui éleva une statue à Rome sur l'initiative de Trajan, qui lui conserva toujours son amitié malgré les accusations dont il était l'objet. Il fit construire sur l'Aventin, près du temple de Diane, le bain dit de Sura. Il fut le protecteur de Martial et le correspondant de Pline le Jeune (*Ep.* 4, 30 ; 7, 27). Cf. Dion Cass. 68, 15, 3^2 : « Cet homme avait atteint un tel degré de richesse et de gloire qu'il fit élever des bains pour les Romains. Il y avait entre Trajan et lui tant d'amitié

et de confiance que, malgré les attaques calomnieuses dont il était l'objet... jamais Trajan ne le soupçonna ni ne le prit en aversion ». *Quae suranae sunt* : il faut comprendre, avec Mæhly : *quae (aquae) Suranae sunt.*

20. L'anecdote se trouve chez Dion, 68, 16, 1[2] : « Quand il donna pour la première fois à celui qui allait être préfet du prétoire le poignard qu'il devait passer à sa ceinture, il le sortit du fourreau, et dit en lui tendant l'arme : « Prends ce poignard ; si je gouverne bien, tu t'en serviras pour moi ; si je gouverne mal, contre moi ». Il y a une allusion à cette anecdote dans Plin., *Pan.* 67, 8 : « *Ego quidem* (c'est Trajan qui parle) *in me, si omnium utilitas ita posceret, etiam praefecti manum armaui* ». Mais on peut aussi supposer que l'anecdote a été imaginée d'après ce propos de Trajan. Suburanus, préfet du prétoire en 98, semble être différent de Sex. Attius Suburanus, pontife en 101 ou 102, consul en 104, dont Pline parle dans *Ep.* 7, 6, 10-11.

21. Sur le goût de Trajan pour le vin, voir *H.A.*, *Hadr.* 3, 2 et *Alex.* 39, 1. Dion Cassius (68, 7, 4) déclare que ce goût ne lui fit commettre aucune faute ni encourir aucun reproche, car, tout en buvant à sa suffisance, il n'était jamais ivre. Le remède indiqué ici contre les excès de l'ivresse semble bien être un *topos*, car on le trouve évoqué à propos d'autres empereurs, tels que Maximin Daia par Eusèbe (*H.E.* 8, 14 ; 11) et Galère par l'Anonyme de Valois (4, 11) : *igitur Galerius sic ebriosus fuit ut, cum iuberet temulentus ea quae facienda non essent, a praefecto admonitus, constituerit ne iussa eius aliquis post prandium faceret.*

22. Exactement du 27 janvier 98 au 9 août 117 ; 19 ans 6 mois 15 jours d'après Dion, suivi par Eutrope ; pour Orose, 19 ans.

23. Cf. Dion Cass. 68, 24, 1 : « Tandis qu'il se trouvait à Antioche, un tremblement de terre terrible se produisit ; beaucoup de villes en souffrirent, et Antioche fut particulièrement éprouvée » ; Oros. 7, 12, 5 : *terrae motus in Antiochia paene totam subruit ciuitatem.* Mais aucun de ces textes ne situe la catastrophe au moment de la mort de Trajan ; elle eut lieu dans l'hiver 114-115, peut-être au mois de janvier de cette dernière année.

24. Aucun autre texte, à notre connaissance, ne parle de cette intervention du sénat comme cause du retour de Trajan ; celui-ci quitta l'Orient, selon toute vraisemblance, pour raison de santé, à la suite d'une attaque qui le laissa à demi paralysé. Il n'eut pas le temps de regagner Rome et mourut à Sélcucie d'Isaurie à l'âge de 63 ans.

25. En fait, Trajan n'eut pas le temps, à supposer qu'il l'eût voulu, d'appeler Hadrien à l'empire ; peut-être le désigna-t-il, in extremis, comme son successeur sur son lit de mort, mais la question a toujours été controversée. J. Carcopino (*Passion et Politique chez les Césars*, Paris, 1958, p. 170) pense que, en confiant à Hadrien le commandement de l'armée d'Orient, la force la plus considérable de l'empire, il indiquait assez clairement ses intentions ; mais W. Weber (*Cambridge Ancient History*, IX, p. 299 sqq.) se montre beaucoup plus sceptique. En présentant Hadrien comme le compatriote de Trajan (*ciui*), Victor le fait naître, lui

aussi, à Italica. En cela il suit la tradition de Dion (69, 1, 1), reprise par Eutrope, mais s'oppose à celle de l'*Histoire Auguste* (*Hadr.* 1, 3) qui le fait naître à Rome.

26. Nous pensons, avec d'autres éditeurs, qu'il faudrait placer ici ce qui, dans les manuscrits, constitue la dernière phrase du chapitre ; cela est beaucoup plus conforme à la suite des idées. Un copiste, qui avait oublié la phrase, pour éviter une rature, l'aura placée à la fin. Victor se borne à citer, sans la prendre véritablement à son compte, la tradition selon laquelle Hadrien devait le pouvoir aux intrigues de Plotine. Eutrope (8, 6, 1) sera plus affirmatif : *non sine aliqua quidem uoluntate Traiani, sed operam dante Plotina... ; nam cum Traianus, quanquam consobrinae filium, uiuens noluerat adoptare.* Dion (69, 1, 1-2) est une source essentielle de cette interprétation des faits, source d'ailleurs très sérieuse, puisque Dion tenait ses informations de son propre père, Apronianus, gouverneur de Cilicie à l'époque et pour ainsi dire témoin des événements. Voici d'ailleurs le texte de Dion : « Hadrien ne fut pas adopté par Trajan ; c'était, seulement son compatriote et son pupille ; proche parent de l'empereur, il avait épousé sa nièce ; en un mot, il était son compagnon et partageait sa vie ; il avait reçu le gouvernement de la Syrie pour mener la guerre contre les Parthes... Quand Trajan mourut sans postérité, Attianus, compatriote et ancien précepteur d'Hadrien, et Plotine, qui l'aimait, le proclamèrent César et empereur, parce qu'il était dans le voisinage et disposait de grandes forces ». L'*Histoire Auguste*, friande de détails romanesques, brode sur le thème sentimental et fait intervenir Plotine à divers moments de la carrière d'Hadrien (*Hadr.* 4, 1 ; 4, 4). Pour son accession à l'empire, elle fait croire à son adoption grâce à une supercherie qui ressemble fort à une fantaisie de l'imagination (4, 10) : *nec desunt qui, factione Plotinae, mortuo iam Traiano, Hadrianum in adoptionem ascitum esse prodiderint, supposito qui pro Traiano fessa uoce loquebatur.*

27. Erreur : cette division des pouvoirs n'apparaît qu'au règne suivant. La mise au point exacte est ici faite par l'*Histoire Auguste, Ael.* 1, 1-2 : *de Aelio Vero... qui primus tantum Caesaris nomen accepit, adoptione Hadriani familiae principum adscitus.*

Cette biographie se partage heureusement entre les divers aspects (militaire, politique et administratif, monumental) de l'œuvre considérable accomplie par Trajan ; une place est faite également à l'étude du caractère de l'homme, à des références à l'actualité, à la réflexion morale. En somme, type de biographie « victorienne » dans ce qu'elle peut avoir de plus complet. On constate aussi certains défauts propres aux abréviateurs : insuffisance de l'information, pauvreté en faits précis, allusions sommaires qui finissent par donner une idée fausse de certains événements. On peut comparer cette *Vie* à celle de Vespasien ; Trajan est aussi un type d'empereur idéal, supérieur même à Vespasien, car son règne fut plus glorieux.

14

1. Il est exact de dire qu'Hadrien avait plus de goût pour les belles-lettres et l'administration que pour la guerre, mais cela ne signifie pas qu'il fût dépourvu de qualités militaires. L'*Histoire Auguste* (*Hadr.* 14, 10) le qualifie ainsi : *armorum peritissimus et rei militaris scientissimus*, ce qui concorde avec les missions qui lui furent confiées par Trajan.

2. Il s'agissait là, non d'un simple abandon, mais d'un retour à l'un des aspects de la politique traditionnelle de Rome. C'est ce qu'a bien noté l'*Histoire Auguste* (*Hadr.* 5, 1) : *adeptus imperium, ad priscum se statim morem instituit et tenendae per orbem terrarum pacis operam dedit.* Eutrope (8, 6, 2), qui met en cause la jalousie d'Hadrien à l'égard de Trajan : *Traiani gloriae inuidens, statim prouincias tres reliquit*, exprime une opinion simpliste. Si Dion (69, 3, 3), parle du caractère jaloux d'Hadrien, ce n'est pas à propos de Trajan.

3. L'hellénisme d'Hadrien est effectivement un des caractères essentiels de sa personnalité et de sa politique. Mais c'est Antonin le Pieux qu'Eutrope et l'*Histoire Auguste* comparent à Numa. Cependant l'habitude de voir en Trajan un second Romulus amenait tout naturellement à rapprocher son successeur de Numa. L'auteur de la *Vie d'Hadrien* (2, 8) applique à cet empereur des vers de Virgile (*Aen.* 6, 808-812) qui concernent Numa. Dans le texte de Victor, les mots *gymnasia* et *doctores* semblent bien renvoyer à *Graecorum more*, tandis que *caerimonias* et *leges* concernent *Numae Pompilii* ; on a ainsi, sur le plan stylistique, un effet de chiasme. Hadrien favorisa le développement des villes sur le modèle des cités grecques en aidant à la construction d'« équipements collectifs », et en créant des écoles publiques. Sur les rapports de l'empereur avec les hommes de science, Dion Cassius (69, 3, 3-4) et l'*Histoire Auguste* (*Hadr.* 15, 10-13) notent plutôt sa jalousie et sa malveillance à leur égard. Pourtant, cette dernière ajoute un peu plus loin (16, 8) : *quamuis esset in reprehendis... facilis, tamen omnes professores et honorauit et diuites fecit.* Quant aux termes *caerimonias* et *leges*, on les rencontre en général dans les textes consacrés à Numa ; Flor., *Epit.* 1, 2, 2 : *ille sacra et caerimonias... docuit...* ; Ps. Aur. Vict., *De uir. ill.* 3, 2 : *leges quoque plures et utiles tulit.*

4. L'*Athenaeum*, comme lieu où l'on pouvait entendre déclamer les rhéteurs et les poètes, est bien connu de Dion Cassius (74, 17, 4) et de l'*Histoire Auguste* (*Pert.* 11, 3 ; *Alex.* 35, 2 ; *Gord.* 3, 4). Nous n'avons que peu de renseignements sur le monument. On ne sait s'il avait la forme d'un théâtre ou d'un amphithéâtre, on ignore où il se trouvait exactement (Capitole ?, Champ de Mars ?, Vélabre ?). Peut-être faut-il l'assimiler au *Graecostadium* reconstruit par Antonin.

Dion (69, 11, 1) et l'*Histoire Auguste* (*Hadr.* 13, 1) parlent d'une initiation d'Hadrien aux mystères d'Eleusis, mais non de leur introduction à Rome. Cependant, il n'est pas impossible que ce culte grec ait été vraiment pratiqué à Rome (cf. J. Beaujeu,

La politique religieuse des Antonins, Paris, 1955, p. 165). La proposition *quae Eleusina dicitur* fait difficulté. Nous avons adopté la correction en *dicuntur*, déjà suggérée par Schott, qui permet de rattacher la relative à *initia*. *Dicitur* peut très bien s'expliquer par l'omission ou l'effacement d'un tilde. S. d'Elia propose de corriger *Libera* en *Liberi*, invoquant le fait qu'à Rome Libera ne faisait pas couple avec Cérès, mais avec Liber. Il faudrait alors comprendre : *initia Cereris Liberi, quaeque* (texte de *O* et de *P*) *Eleusina dicitur* « les mystères de Cérès, de Liber et de celle que l'on appelle Eleusinienne (c'est-à-dire Libera) ». Mais tout cela nous paraît d'une complication inutile. Il n'est pas question ici du culte latin, mais du culte grec ; les noms de Cérès et de Libera désignent sous une forme latine Déméter et Perséphone. Or, dans le culte grec, ces deux déesses forment bien un couple. Cicéron (*Verr.* 5, 187), dans un texte où il s'agit du culte de ces déesses en Sicile, c'est-à-dire en pays grec, associe leurs deux noms : *teque, Ceres et Libera...*

5. Hadrien ne se retire à Tibur que trois ou quatre ans avant sa mort et après avoir parcouru le monde. C'est aussi à ce moment-là qu'il adopte Aelius Verus ; cf. *H.A.*, *Hadr.* 2, 1 : *Ceonius Commodus, qui et Aelius Verus appellatus est, quem sibi Hadrianus aeuo ingrauescente, morbis tristioribus pressus, peragrato iam orbe terrarum, adoptauit.* La décision de laisser quelqu'un d'autre commander à Rome n'est indiquée dans le même texte qu'à la veille de sa mort, et concerne d'ailleurs son second fils adoptif, Antonin (25, 5) : *post haec Hadrianus Baias petiit, Antonino Romae ad imperandum relicto.* On ne peut constater que la faiblesse de l'information chez Victor et sa négligence de toute vraie chronologie ; il ne dit pas un mot des voyages d'Hadrien, si importants et si caractéristiques de cet empereur.

6. La villa de Tibur, commencée en 134, et les agrandissements de la *domus Flauia* sur le Palatin.

7. Le goût d'Hadrien pour les mets recherchés et les somptueux festins est signalé plusieurs fois dans l'*Histoire Auguste* (*Hadr.* 21, 4 ; *Ael.* 5, 4). Elle parle aussi (*Alex.* 37, 2) de son goût pour les nappes brodées d'or. Certains de ces détails ont été empruntés à Marius Maximus.

8. Sur l'intérêt qu'Hadrien portait aux arts plastiques, cf. Dion Cass. 69, 3, 2 : « Il modelait et il peignait... » ; *H.A.*, *Hadr.* 14, 9 : *picturae peritissimus...*

9. Cf. *ibid.* : *in uoluptatibus nimium...*

10. Cf. Dion Cass. 69, 11, 3-4 : « Il honora Antinous, soit par amour, soit parce que le jeune homme était mort volontairement pour lui (car le sacrifice volontaire d'une vie était nécessaire à l'accomplissement de ses desseins), en fondant, dans le pays où il avait subi sa destinée, une ville qu'il appela de son nom ; et il lui dressa aussi des statues, ou plutôt des effigies sacrées, pour ainsi dire sur toute la terre habitée ». *H.A.*, *Hadr.* 14, 6 : *de quo uaria fama est, aliis eum deuotum pro Hadriano adserentibus, aliis quod et forma eius ostentat et nimia uoluptas Hadriani.* Ni Dion, ni l'*Histoire Auguste* ne choisissent entre les deux inter-

prétations. Victor, tout en feignant d'adopter la même attitude, laisse entendre ses préférences, fondées sur le critère de la vraisemblance morale et psychologique.

11. Cf. Dion Cass. 69, 20, 1 : « Quand il arriva à Lucius Commodus d'être emporté par une hémorragie, l'empereur convoqua chez lui les premiers et les plus éminents des sénateurs ». Suit un discours d'Hadrien aux sénateurs, où il défend le principe de l'adoption et choisit comme successeur Antonin, qui se trouve parmi les assistants.

12. Cf. *H.A.*, *Pius* 4, 1 : *mortuo Aelio Vero, quem sibi Hadrianus adoptauerat, dies senatus habebatur ; eo Arrius Antoninus, soceri uestigia leuans, uenit atque idcirco ab Hadriano dicitur adoptatus.*

13. Cette attitude s'accorde assez bien avec le dérangement de l'esprit indiqué plus haut, qui, en dehors du texte de Victor, ne figure que dans la *Vie d'Héliogabale.* Il est vrai qu'Hadrien, à la fin de sa vie, s'aigrit et fit périr un certain nombre de ses anciens amis ; cf. Dion Cass. 69, 23, 2 ; *H.A.*, *Hadr.* 25, 8 : *Seruianum... mori coegit et ob leues offensas plurimos iussit occidi.*

14. Du mois d'août 117 au 10 juillet 138, soit 20 ans et 11 mois, chiffre indiqué par Dion. Eutrope donne 21 ans 10 mois et *H.A.*, *Vit. Hadr.* 25, 11, 21 ans 11 mois.

15. Cf. Dion Cass. 69, 23, 3 et 70, 1, 2 : Le sénat refusa tout d'abord les honneurs divins en raison des faveurs accordées par Hadrien à des gens indignes et à cause du meurtre de certains hommes éminents. C'est l'intervention d'Antonin et la crainte de l'armée qui finirent par le décider.

16. Cette curieuse tradition se retrouve, avec celle de la « folie » d'Hadrien, dans *H.A.*, *Heliog.* 7, 8-10 : *et Orestam quidem urbem Hadrianus suo nomini uindicari iussit eo tempore quo furore coeperat laborare, ex responso, cum ei dictum esset, ut in furiosi alicuius domum uel nomen inreperet ; nam ex eo emollitam insaniam ferunt, per quam multos senatores occidi iusserat, quibus seruatis Antoninus Pii nomen meruit, quod eos post ad senatum adduxit, quos omnes iussu principis interfectos credebant.*

Cette biographie donne une idée bien inexacte de ce que fut l'empereur Hadrien, souverain actif et particulièrement efficace. La plus grande partie du texte est consacrée à des faits d'importance mineure et à des anecdotes dont la véracité est contestable. Le jugement, dans l'ensemble défavorable, porté sur l'empereur semble inspiré par Marius Maximus, dont les citations qu'en fait la *Vita Hadriani* ne sont jamais à l'avantage du souverain. Cette tradition était vivante vers les années 360, puisque l'empereur Julien, dans ses *Caesares* (311 d), écrits probablement en 362, présente Hadrien comme un rêveur superstitieux hanté par le souvenir d'Antinous.

15

1. Ce *cognomen* est expliqué de trois façons différentes dans la *Vita Hadriani* (24, 3-5) ; Victor ne s'accorde avec aucune d'elles.

Dion Cassius (70, 1-2), Eutrope (8, 4) et la *Vita Pii* (2, 7) font intervenir la clémence et la générosité. C'est Orose (*Hist.* 14, 1) qui semble se rapprocher le plus de l'impression générale laissée par ce chapitre de Victor : *rempublicam adeo tranquille et sancte gubernauit ut merito Pius et Pater patriae nominatus sit.* Le nom d'*Aelius*, donné par les manuscrits, doit être conservé, et il est inutile de le corriger, comme Walter et Pichlmayr, en Aurélius. En effet, comme le remarque très justement S. d'Elia (*o.c.*, p. 160), après son adoption par Hadrien, Antonin s'appelait, lui aussi, *Aelius*.

2. Sur la perfection d'Antonin, cf. Dion Cass. 69, 3, 1 : « Tout le monde s'accorde à reconnaître en lui un honnête homme » καλός τε καὶ ἀγαθός); Eutr. 8, 8, 2 : *uixit ingenti honestate priuatus, maiore in imperio* ; *H.A.*, *Pius* 2, 2 : *in cunctis postremo laudabilis...*

3. Victor paraît ici en contradiction avec Eutrope (8, 8, 1) : *genere claro sed non admodum uetere.* Mais la contradiction peut être plus apparente que réelle. En effet, si l'illustration de la famille, à Rome, ne remontait pas au-delà du grand-père d'Antonin, consul et préfet de la ville, dans ses origines provinciales, elle pouvait être beaucoup plus ancienne.

4. Victor prend ici le contre-pied d'un lieu commun de l'historiographie et de la morale, selon lequel une longue paix amollit et corrompt les âmes. Cf. Tac., *Agr.* 11 : *ut quos nondum longa pax emollierit... mox segnitia cum otio intrauit.* Le règne d'Antonin ne fut pas cependant totalement exempt de guerres (en Bretagne, sur le Rhin et le Danube, en Judée), mais ce ne furent que des actions partielles et locales dirigées par des légats.

5. Idée platonicienne (Plat., *Rep.* 5, 473 d), reprise par Cicéron (*Ad Quint. fr.* 1, 1, 29) : *ille quidem princeps ingenii et doctrinae Plato tum denique fore beatas respublicas putauit, si aut docti aut sapientes homines eas regere coepissent.* Elle est devenue un *topos* que l'on rencontre un peu partout tant chez les poètes que chez les prosateurs. Cf. Prud., *Sym.* 1, 30) :

Nimirum pulchre quidam doctissimus : esset
Publica res, inquit, tum fortunata satis, si
Aut reges saperent, aut regnarent sapientes.

et *H.A.*, *Aur.* 27, 6-7 : *Platonis semper in ore illius fuit florere ciuitates, si aut philosophi imperarent, aut imperantes philosopharentur.* Il semble que Victor ait repris la formule de Cicéron en lui donnant un tour plus concis. Pour une étude détaillée du *topos*, voir P. Courcelle, *La consolation de philosophie dans la tradition littéraire*, Paris, Ed. Aug., 1967.

6. Du 10 juillet 138 au 7 mars 161. Dion donne 24 ans, Eutrope 23, Orose un peu moins de 23. Victor arrondit au degré inférieur, plus qu'il ne le fait d'ordinaire, et d'une manière excessive.

7. En 148, si l'on se réfère à la célébration du millénaire en 248. On a voulu parfois avancer la date à 142-143, en invoquant les monnaies de cette époque ; mais elles peuvent aussi s'expliquer par la dédicace du temple de Rome et Vénus, commencé par

Hadrien. Tout cela révèle le culte de la Roma Aeterna, culte partagé par Victor lui-même qui ne manque jamais de noter la célébration des jeux séculaires (cf. 4, 14 ; 28, 1-2). Selon J. Gagé (*Recherches sur les jeux séculaires,* Paris, 1934), ces jeux furent célébrés en avril 148. Il distingue deux sortes de jeux : les jeux séculaires proprement dits, définis par Auguste et fondés sur le siècle rituel de 110 ans, en rapport avec un ancien culte du Champ de Mars, institué en 249 av.C., ordonné par les livres Sibyllins et organisé par les quindécemvirs ; ils consistaient en des rites de purification et s'adressaient à des dieux bien déterminés ; et les jubilés anniversaires de la fondation de Rome, liés au culte de *dea Roma* ; la liturgie du *natalis Vrbis,* autrefois celle des *Parilia,* fut réorganisée par Hadrien. Les jeux célébrés par Auguste en 17 av.C. et par Claude en 47 ap.C. (en adoptant un nouveau comput) appartenaient à la première catégorie ; ceux d'Antonin à la seconde ; enfin ceux de Philippe (en 248) associèrent les deux rituels.

8. Sur le prestige et l'influence d'Antonin auprès des nations étrangères, cf. *H.A., Pius* 9, 10 : *tantum sane auctoritatis apud ceteras gentes nemo habuit, cum semper amauerit pacem.*

9. Sur le « pacifisme » d'Antonin, cf. Eutr. 8, 8, 2 : *in re militari moderata gloria, defendere magis prouincias quam amplificare studere.* Marc-Aurèle, dans les *Pensées,* souligne à deux reprises (1, 16 ; 6, 30) le mépris de son père pour la vaine gloire. *L'Histoire Auguste* (*l.c.*) rappelle à ce sujet un mot de Scipion : *eo usque ut Scipionis sententiam frequentarit, qua ille dicebat malle se unum ciuem seruare quam mille hostes occidere.*

10. Cf. *H.A., Pius* 12, 5 : *Marco Antonino rempublicam et filiam praesentibus praefectis commendauit.* L'expression *maribus frustratus* chez Victor semble remettre en question le principe même de l'adoption et justifier la thèse de J. Carcopino, dans son ouvrage déjà cité.

Antonin, lui aussi *optimus princeps,* représente sur le trône la sagesse de Platon. Très peu de faits dans cette biographie ; Victor insiste tout particulièrement sur le caractère essentiellement pacifique du règne et semble même condamner certaines guerres de conquête, entreprises contre des peuples pacifiques qui ne présentaient aucun danger pour l'empire. On est loin de l'impérialisme qui veut imposer à tous les peuples la loi et la civilisation romaines. Une telle attitude, qui paraît inspirée par le cosmopolitisme stoïcien, n'est pourtant pas sans exemple dans la tradition romaine : le roi Numa en est le premier témoignage ; souvent, d'ailleurs, Antonin a été comparé à Numa (cf. Eutr. 8, 8, 1 : *uir insignis, et qui merito Numae Pompilio conferatur...*).

16

1. Le nom de *Boionius* appartenait à Antonin le Pieux, que l'auteur de l'*Histoire Auguste* appelle Titus Aurelius Fulvius Boionius Antoninus Pius; il le tenait de sa grand-mère maternelle, Boionia Procilla (*H.A., Pius* 1, 1-4). Marc-Aurèle, de même que le

nom d'Aurélius, le devait à son adoption par Antonin. Le père de Marc-Aurèle s'appelait Annius Vérus.

2. Victor est ici en désaccord avec les autres sources. L'*Histoire Auguste* le fait naître à Rome sur le mont Caelius (*Aur.* 1, 5). Elle lui donne pour ancêtres, en accord avec Eutrope (8, 5), Numa Pompilius et un roi de Salente, tradition qui remonte à Marius Maximus (*Aur.* 1, 6). En fait, Marc-Aurèle était d'une famille d'origine espagnole (comme Trajan et Hadrien), mais il ne connut jamais l'Espagne. Toujours d'après l'*Histoire Auguste* (*Aur.* 1, 4), l'illustration de la famille remonterait à l'arrière-grand-père de Marc-Aurèle, qui devint sénateur : *proauus paternus Annius Verus, praetorius ex Vccubitano municipio ex Hispania, factus senator*... Celle de la famille d'Antonin le Pieux remontait à son grand-père, Titus Aurélius Fulvus, qui fut consul et préfet de la ville (*Pius* 1, 2).

3. Notons la dissymétrie gérondif/substantif ; la culture philosophique et rhétorique de Marc-Aurèle est trop connue pour que nous y insistions davantage. Dion Cassius (71, 1, 2) déclare que, même monté sur le trône, Marc-Aurèle continuait à suivre les leçons du philosophe Sextus et du rhéteur Hermogène. Cependant le goût de la philosophie devait bientôt l'emporter chez lui sur celui de l'éloquence.

4. On ne saurait pousser plus loin l'éloge. Comme Trajan, plus même que Trajan (noter l'adjectif *diuina*), Marc-Aurèle est un souverain complet dans tous les domaines. Que cela soit lié, d'après Victor, à sa grande culture, l'ordre de présentation des idées le suggère assez clairement. Hérodien (1, 2, 5) le présente de la même manière comme un homme qui réunit en lui courage et modération, valeur militaire et valeur politique : ὅσα μὲν οὖν ἐκείνῳ πέπρακται ἀνδρεῖα καὶ σώφρονα, στρατηγικὴν ἢ πολιτικὴν ἀρετὴν ἔχοντα. Julien, dans les *Caesares*, lui donnera la palme sur tous les empereurs.

5. Dion Cassius (71, 34, 3) rapporte les mêmes faits, mais il en tire des conclusions tout à fait différentes : le détachement de Marc-Aurèle à cet égard lui semble, au contraire, digne d'éloge ; c'est là une attitude de philosophe grec influencé par le stoïcisme, non de moraliste latin attaché aux institutions sociales. Victor reprendra la même idée et portera le même jugement à propos de Septime-Sévère (20, 23-24), qui, lui aussi, eut à souffrir de l'inconduite de sa femme. Pline le Jeune (*Pan.* 83, 4) exprime une opinion tout à fait semblable à celle de Victor : *multis illustribus dedecori fuit aut inconsultius uxor adsumpta aut retenta patientius ; ita foris claros domestica destruebat infamia et ne maximi ciues haberentur hoc efficiebatur quod mariti minores erant.* Par contre, l'*Histoire Auguste* (*Aur.* 19, 10), dans son admiration pour Marc-Aurèle, affirme que sa gloire reste intacte : *tantum sane ualet boni principis uita, sanctitas, tranquillitas, pietas ut eius fama nullius proximi decoloret inuidia.* Victor est plus proche des moralistes latins, l'*Histoire Auguste* influencée par la philosophie grecque. Que penser de ces bruits sur l'inconduite de Faustine ? Ils ont probablement leur origine chez Marius Maximus. Mais,

dans les *Pensées*, Marc-Aurèle parle de Faustine en des termes qui les rendent difficiles à admettre : « avoir eu une femme comme la mienne, si obéissante, si tendre, si simple » (1, 17). Cf. *H.A.*, *Aur.* 19, 7 : *si quidem Faustinam satis constet apud Caietam condiciones sibi nauticas et gladiatorias elegisse...* Victor insiste, plus encore que ne le fera l'*Histoire Auguste*, sur le détail scabreux.

6. Ce procédé, qui consiste à introduire dans une biographie un détail concernant le prédécesseur, a déjà été constaté plusieurs fois (4, 3 ; 10, 5). Il s'agit, soit de rattraper un oubli aux moindres frais, soit d'introduire une certaine variété dans le développement.

7. Lucius Vérus, fils de Lucius Aelius Vérus, adopté par Hadrien, avait été adopté par Antonin en même temps que Marc Aurèle. J. Carcopino (*Passion et Politique chez les Césars*, 1954, p. 143-222), voit en lui le petit-fils naturel d'Hadrien par son père. L'*Histoire Auguste* présente la famille comme originaire d'Etrurie. Par le sang, il n'y avait aucun lien de parenté entre Lucius Vérus et Marc-Aurèle.

L'expression employée ici par Victor a un caractère en quelque sorte officiel et technique. Dion Cassius (71, 1, 1) donne, en grec, exactement son équivalent : προσειλήφει εἰς κοινωνίαν τοῦ κράτους εὐθὺς τὸν τοῦ Λουκίου Κομμόδου υἱόν, Λούκιον Βῆρον ; il y a par contre une variante dans *H.A.*, *Aur.* 7, 5 : *post excessum diui Pii a senatu coactus regimen publicum capere, fratrem sibi participem in imperio designauit.*

8. Sur cette campagne, qui aboutit à la destruction de Séleucie et du palais de Vologèse à Ctésiphon, voir Dion Cass. 71, 2. Avidius Cassius y joua un grand rôle et l'*Histoire Auguste* attribue à Marc-Aurèle lui-même la manière dont elle fut conduite : *occulte ostendit omnia bellica consilia sua fuisse, quibus superati sunt Parthi* (*Aur.* 20, 2). Il est exact, d'autre part, que la guerre, déclarée par Vologèse, avait commencé par de brillants succès des Parthes (défaite du gouverneur de Cappadoce, invasion de la Syrie). Cf. aussi Eutr. 8, 10, 5 : *Parthicum triumphum reuexit : cum fratre eodemque socero triumphauit.* Lucius Vérus était en même temps le frère adoptif et le gendre de Marc-Aurèle, dont il avait épousé une des filles, Annia Lucilla.

9. L'éventualité d'un empoisonnement de Lucius Vérus est envisagée par Dion Cassius (71, 3, 1), qui souligne par ailleurs les torts de Lucius Vérus en la circonstance : « On dit... qu'il conspira contre son beau-père et qu'il mourut empoisonné avant d'avoir pu agir ». On remarquera que Dion ne fait pas intervenir Marc-Aurèle dans cet assassinat. La version de Victor se retrouvera dans l'*Histoire Auguste*, qui peut très bien être inspirée directement des *Caesares* ; le passage se trouve dans la *Vita Veri*, 11, 2 : *quod partem uuluae ueneno inlitam, cum eam exsecuisset cultro una parte uenenato, Marcus Vero porrexerit, sed hoc nefas est de Marco putari...* La *Vita Marci*, outre cette version du crime, en donne une autre, bien plus en rapport avec les circonstances réelles du décès de Vérus, qui succomba à la suite d'une apo-

plexie, malgré la saignée destinée à le guérir (voir note suivante) : *uel certe per medicum Posidippum qui ei sanguinem intempestiuus dicitur emisisse* (*Aur.* 15, 16). Personne, en fait, n'ajoute foi à ces racontars. Ils n'avaient donc guère leur place dans un abrégé. Eutrope, d'ailleurs, n'y fait aucune allusion. Mais Victor veut donner à son ouvrage une saveur particulière.

10. Cf. Eutr. 8, 10, 3 : *obiit tamen in Venetia, cum a Concordia ciuitate Altinum proficisceretur et cum fratre in uehiculo sederet, subito sanguine ictus, casu morbi, quem Graeci apoplexin uocant* ; (texte repris par Oros., *Hist.* 7, 15, 5) ; *H.A.*, *Ver.* 9, 11 : *sed non longe ab Altino subito in uehiculo morbo, quem apoplexin uocant, correptus, depositus e uehiculo, detracto sanguine Altinum perductus, cum triduo mutus uixisset, apud Altinum periit.* On voit très bien d'après ce texte comment a pu naître la légende d'un meurtre commis par le médecin.

11. Sur la douceur de Marc-Aurèle, cf. *H.A.*, *Aur.* 8, 1 : (*Marcus et Verus*) *ita ciuiliter se egerunt ut lenitatem Pii nemo desideraret.*

12. Cf. *H.A.*, *Cass.* 3, 5-6 : *ut... iturus ad bellum Marcomannicum, timentibus cunctis ne quid fatale proueniret, rogatus sit non adulatione sed serio ut praecepta philosophorum ederet.* Le jeune Commode reçut en 166 le titre de César, la guerre contre les Germains commença l'année suivante, mais Lucius Vérus ne mourut qu'en 169 (janvier). Il faut donc supposer une incertitude de la chronologie ou placer cet épisode en 169, lors d'une reprise de la guerre sur le Danube. De toute manière, Victor reste sommaire et obscur. Il est maladroit de présenter dans une incidente, rattachée à une étude de caractère, un événement aussi important que les guerres de Germanie, et d'en parler seulement après la mort de Vérus, alors qu'elles furent menées tout d'abord, dès 168, par les deux empereurs. (Voir *Cambridge Ancient History*, XI, 1954, p. 353).

13. Appartiennent à cette époque de nombreux savants et écrivains grecs : Lucien, Pausanias, Appien, Hérode Atticus, Aelius Aristide, Hermogène, Ptolémée, Gallien, Marc-Aurèle lui-même ; la littérature latine est beaucoup plus pauvre : on ne peut guère citer qu'Apulée, Fronton, Aulu-Gelle. Il faut également mettre au compte de Marc-Aurèle la fondation de l'Université d'Athènes avec des maîtres des quatre grandes écoles philosophiques appointés par l'Etat (Dion Cass. 71, 31, 3) et ne pas négliger l'exemple donné par l'empereur en personne et suivi de ses sujets, par goût ou par intérêt (Dion Cass. 71, 35, 2 ; Hdn. 1, 4).

14. Cf. *H.A.*, *Aur.* 10, 10-12 : *iudiciariae rei singularem diligentiam adhibuit...* et 11, 6-10. Cependant, l'expression employée par Victor fait plutôt penser à l'œuvre législative d'Hadrien, qui s'attacha, en effet, par la rédaction de l'édit perpétuel, à corriger la confusion qui régnait dans la législation romaine par suite de l'existence de deux écoles différentes, les Proculiens et les Sabiniens.

15. La suppression du *uadimonium* au profit de la *litis denuntiatio* ne semble pas avoir eu lieu sous Marc-Aurèle. Voir à ce sujet, Fliniaux, *Le vadimonium*, thèse, Paris, 1909, qui cite un texte d'Ammien, 30, 9, 4 : *in his primus est coetus eorum qui seminando diuersa iurgia per uadimonia mille iactantur...*, révélant que le *uadimonium* existait encore à la fin du IVe siècle ; à moins qu'il n'ait été rétabli après avoir été supprimé.

16. Confusion avec Caracalla, sans doute à cause du nom d'Antoninus. Au contraire, Marc-Aurèle mit l'accent sur la distinction des citoyens et non-citoyens. Les deux textes suivants l'attestent clairement : le premier est de Dion Cassius (71, 19, 1) : « Il donna audience aux envoyés des provinces, mais il ne les reçut pas avec les mêmes honneurs ; ceux-ci variaient selon qu'ils méritaient d'obtenir la citoyenneté ou une exemption d'impôts... » ; le second est extrait de la *Vita Marci* (9, 7-9) : *inter haec, liberales causas* (procès pour la défense ou l'acquisition du droit de cité romaine) *ita muniuit ut primus iuberet... unumquemque ciuium natos liberos profiteri intra tricesimum diem* ; *per prouincias tabulariorum publicorum usum instituit... ut, si forte aliquis in prouincia natus causam liberalem diceret, testationes inde ferret.* Il faut remarquer cependant que la tenue de tels registres, qui assurent le contrôle des générations présentes et futures de citoyens dans tout l'empire, prépare la voie à l'édit de 212.

17. Cf. Dion Cass. 71, 32, 3 : « Il fit des dons à de nombreuses villes et parmi elles à Smyrne, durement éprouvée par un séisme » ; *H.A.*, *Aur.* 23, 3 : *oppidis labentibus auxilium tulit...* ; *Pius*, 9, 1 : *Carthaginiense forum arsit...* L'expression employée par Victor, qui rappelle, en plus étoffé, un passage analogue de la Vie de Vespasien (9, 8), ressemble à une formule toute faite. Peut-être avons-nous là, dans cette énumération de participes juxtaposés, un emprunt au style des *elogia*.

18. Référence à l'actualité. Le tremblement de terre de Nicomédie, décrit par Ammien (17, 7), et le consulat de Céréalis sont de 358. Sur Céréalis, oncle maternel de Gallus César, préfet de l'annone en 328, préfet de la ville en 352-353, consul en 358, et dont une nièce avait épousé l'empereur Constance, voir Amm. 14, 11, 27 ; 17, 5, 1 et A. Chastagnol : *Les fastes de la Préfecture du prétoire à Rome*, Paris, 1962, p. 135. Voir aussi *P.L.R.E.*, p. 197-198. Pourquoi Victor éprouve-t-il le besoin de nommer Céréalis ? Peut-être l'a-t-il connu à Rome, comme il a très probablement connu Anatolius (cité chap. 13, 6) en Illyrie. A moins que ce ne fût à Sirmium, où Céréalis séjourna en 351-352, si toutefois Victor lui-même s'y trouvait déjà. Mais tout ceci reste impossible à prouver.

19. Les triomphes ne peuvent être que ceux de Marc-Aurèle (27 nov. 176) et de Commode (23 déc. 176). Le roi Marcomarus est inconnu par ailleurs, et peut-être faut-il lire *Marcomano*. Carnuntum était le quartier général de Marc-Aurèle pendant la campagne. Cf. Eutr. 8, 13, 1 : *bellum Marcomannicum confecit... Pannoniis seruitio liberatis, Romae rursus cum Commodo Antonino... triumphauit* ; *H.A.*, *Aur.* 22, 1 : *gentes omnes ab Illyrici*

limite usque in Galliam conspirauerant (suit l'énumération de ces peuples)... La forme *Carnuto* peut provenir de l'omission d'un tilde sur le *u* dans les manuscrits. D'après le *Th.L.L.*, elle n'est attestée qu'une fois en dehors des *Caesares*, dans *Cosmogr.* 1, 19.

20. Cf. Hdn. 1, 4, 8 : « Tous les soldats qui se trouvaient là et la foule du peuple étaient pareillement saisis par le chagrin, et il n'y eut personne dans l'empire romain qui n'apprit une telle nouvelle sans verser des larmes ». Mais on lit dans la *Vita Marci* (18, 2) : *tantusque illius amor eo die regii funeris claruit ut nemo illum plangendum censuerit, certis omnibus quod, ab deis commodatus, ad deos redisset.* Procédés rhétoriques différents pour exprimer, au fond, la même idée. Dion Cassius pense qu'il fut empoisonné par des médecins qui voulaient plaire à Commode (71, 33, 4[2]). Il est curieux que Victor n'ait pas fait état de cette tradition; sans doute l'ignorait-il.

21. Cf. *H.A.*, *Aur.* 18, 3 : *denique, quod nunquam antea factum fuerat neque postea, senatus populusque non diuisis locis sed in una sede propitium deum dixit.*

22. Cf. *ibid.* 18, 8 : *unde etiam templum ei constitutum, dati sacerdotes Antoniniani et sodales et flamines et omnia quae de sacratis decreuit antiquitas.*

Cette biographie reste décevante malgré l'intérêt qu'elle témoigne pour tous les aspects culturels et civilisateurs de l'œuvre de Marc-Aurèle. Le danger très réel que les Germains commencent à représenter pour l'empire est insuffisamment mis en lumière et les brèves allusions aux campagnes militaires ne correspondent pas à leur importance. L'étude de l'activité de Marc-Aurèle sur le plan législatif et institutionnel, qui se veut précise, voire même technique, repose malheureusement sur une information défectueuse. La chronique scandaleuse et les « ragots » incontrôlables ou considérés comme mensongers occupent une place qui ne cadre pas avec la vie et le caractère de l'empereur philosophe. En revanche, on constate, sur le plan stylistique, un effort intéressant : introduction d'expressions techniques, imitation des *elogia*.

17

1. Commode est ainsi jugé dès les premiers mots de sa biographie, en plein contraste avec son père, sa *saeuitia* s'opposant à la *lenitudo* de ce dernier. Même idée, mais exprimée plus directement chez Eutrope (8, 15, 4) : *nihil paternum habuit...*

2. Lieu commun de la rhétorique : la noblesse des origines rend plus odieuse la dépravation. Cf. Sall., *Iug.* 85, 22 : *quanto uita illorum (maiorum) praeclarior, tanto horum socordia flagitiosior*; Sén., *Contr.* 1, 6, 3 : *quidam auitas paternasque flagitiis obruerunt imagines...*; *in illis non seruasse quod acceperant maximum dedecus...* La présence du thème chez Sénèque le Rhéteur nous révèle qu'il était familier aux écoles de rhétorique. Cf. Iuu., *Sat.* 8, 138-141 :

incipit ipsorum contra te stare parentum
nobilitas claramque facem praeferre pudendis;

omne animi uitium tanto conspectius in se
crimen habet, quanto maior qui peccat habetur.

3. Cf. Eutr. 8, 15, 1 : *contra Germanos feliciter et ipse pugnauit. Septembrem mensem ad nomen suum transferre conatus est.* En dehors de Victor, d'Eutrope et d'Orose, les autres sources (Dion Cass. 72, 2, 2 ; Hdn. 1, 6 ; *H.A.*, *Comm.* 3, 5-13, 5) soulignent l'indolence de Commode, son goût des plaisirs et son peu d'attachement à la vie militaire; la *Vita Commodi*, tout en énumérant les peuples vaincus et les révoltes réprimées, met ces succès au compte des *legati* de Commode. Celui-ci, en fait, céda sur bien des points et ne profita pas suffisamment des succès remportés par son père. Pourtant, la paix fut bien accueillie à Rome, et comme une paix victorieuse. C'est ce point de vue qui a été conservé par tout un courant de la tradition latine.

3 bis. Même jugement sur la pauvreté de l'œuvre monumentale de Commode dans *H.A.*, *Comm.* 17, 5-7 : *opera eius praeter lauacrum, quod Cleander nomine ipsius fecerat, nulla exstant. Sed nomen eius alienis incisum senatus erasit. Nec patris autem sui opera perfecit.*

4. Sur ce point, Dion Cassius et Hérodien sont moins défavorables à Commode et insistent sur les mauvaises influences qu'il a subies. Cf. Dion Cass. 72, 1, 1 : « Il n'était pas naturellement mauvais et n'avait pas plus de méchanceté qu'un autre, mais sa simplicité et sa faiblesse le rendaient esclave de son entourage ». Hdn. 1, 8 : « Commode agissait toujours selon les conseils des amis de son père ; mais, quand il eut pris comme préfet du prétoire Pérennis, ...un méchant homme, il mena une vie oisive dans les plaisirs et les festins, alors que Perennis s'était attribué tout le pouvoir ».

5. Le goût de Commode pour les combats de gladiateurs est bien connu et tous les historiens en font état avec de légères variantes. Dion Cassius et l'*Histoire Auguste* offrent une tradition analogue; elle diffère un peu de celle de Victor. Cf. Dion 72, 17, 2 : « Il combattait comme gladiateur, chez lui, en livrant des combats mortels pour ses adversaires..., mais en public, sans utiliser d'armes de fer et sans verser le sang ». *H.A.*, *Comm.* 5, 5 : *in harena rudibus, inter cubicularios gladiatores pugnauit lucentibus aliquando mucronibus.* Hérodien (1, 15, 7) déclare que ses adversaires volontairement se laissaient vaincre, considérant en lui, non le gladiateur, mais l'empereur. Orose (7, 16, 2) distingue le combat contre les gladiateurs, dans le *ludus*, et le combat contre des bêtes féroces, dans l'amphithéâtre : *gladiatores quoque armis saepissime in ludo depugnauit et in amphitheatro feris sese frequenter obiecit.*

6. L'anecdote du gladiateur Scaeva ne se retrouve nulle part ailleurs, et nous ignorons la source de Victor. Les descentes de Commode dans l'arène semblent avoir été un domaine où l'imagination des historiens a pu se donner libre cours. Sur les libertés que certains biographes prenaient avec l'histoire, cf. *H.A.*, *Aurelian.* 2, 2 : *scribe, inquit, ut libet. Securus, quod uelis, dices, habiturus mendaciorum comites...*

7. Ce changement d'adversaires, que Victor met au compte de la lâcheté, ne figure pas sous cette forme dans les autres sources. Dion Cassius ainsi qu'Hérodien suivraient plutôt l'ordre inverse, d'abord les bêtes puis les gladiateurs. Hérodien (1, 15, 7) présente la lutte contre les gladiateurs comme plus infâme que l'autre. Cette dernière, apparentée à la chasse, pouvait apparaître comme un sport noble, nullement indigne d'un souverain.

8. Cf. *H.A.*, *Comm.* 5, 8 : *sororibus dein suis, ceteris, ut dicitur, constupratis, consobrina patris complexibus suis inuincta* ; Oros., *Hist.* 7, 16, 4 : *Commodus cunctis incommodus...* Les principaux conjurés furent Marcia, la concubine de Commode, le préfet du prétoire Laetus, le chambellan Eclectus. La relative *a quibus eorum potentia sustentatur* fait difficulté ; elle ne peut se rattacher qu'à *satellites, eorum* ne peut renvoyer qu'à *proximus* ; mais elle se trouve alors mal placée. A notre avis, il s'agit d'une glose mal insérée dans le texte. Il nous a paru également difficile d'accepter le texte *coniurauere in eum maxime proximus*, en dépit des arguments de Stabile (*Riv. di fil. class.* 47, 1919, p. 392). Nous avons préféré supposer une lacune et comprendre *proximus* ⟨*quisque*⟩ : *quippe...* Nous pensons que la succession de deux mots à peu près semblables a pu entraîner l'omission de l'un deux.

9. Cf. Dion Cass. 72, 22, 4 : « Ils lui firent donner par Marcia du poison dans de la viande de bœuf »; *H.A.*, *Comm.* 17, 2 : *primumque ei uenenum dederunt...*

10. Commode régna du 17 mars 180 au 31 décembre 192. Dion Cassius, comme d'habitude, indique le chiffre précis, 12 ans 9 mois 14 jours ; Eutrope donne 12 ans 8 mois, et Orose 13 ans, mais sans préciser qu'il s'agit d'une approximation. On notera l'endroit insolite où Victor place la durée de ce règne, au milieu d'un récit et en fin de période ; c'est pousser un peu loin le souci du tour inattendu.

11. Cf. Dion Cass. *l.c.* : « Comme la mort ne pouvait sur le champ accomplir son œuvre, à cause du vin et des bains dont il usait toujours immodérément... »; Hdn. 1, 17, 10 : « La nourriture qu'il avait absorbée auparavant, en même temps qu'une grande quantité de boisson, lui fit rejeter le poison... » ; *H.A.*, *Comm.* 17, 3 : *quod cum minus operaretur...*

12. Victor est le seul à faire intervenir le médecin, présenté comme le chef de la conjuration.

13. Cf. Dion Cass. 72, 22, 5 : « Ainsi ils envoyèrent un athlète nommé Narcisse pour l'étrangler dans son bain ». Hdn. 1, 17, 10 : « Ils persuadent, en lui promettant de grandes récompenses, un jeune homme nommé Narcisse de se rendre auprès de Commode et de l'étranger. Se jetant sur lui, alors qu'il était engourdi par le poison et l'ivresse, il le tue en lui serrant la gorge » ; *H.A.*, *Comm.* 17, 3 : *per athletam, cum quo exerceri solebat, strangulauerunt.* Eutrope (8, 7) est le seul à présenter comme douteux l'assassinat de Commode : *obiit morte subita adeo ut strangulatus uel ueneno interfectus putaretur.* On remarquera, et le fait est curieux pour

un abréviateur, que c'est Victor, avec Hérodien, qui donne le récit le plus précis et le plus complet de l'attentat.

14. Sur la proclamation de Commode comme ennemi public, cf. Dion Cass. 74, 2, 1 ; Eutr. 8, 15 : *tanta exsecratione omnium ut hostis generis humani etiam mortuus iudicaretur* ; Oros., *Hist.* 7, 16, 4 : *hostis generis humani uiuus* (?) *iudicatus.* Sur la radiation du nom, *H.A.*, *Comm.* 20, 5 : *statuas, quae undique sunt, abolendas, nomenque ex omnibus priuatis publicisque monumentis eradendum.* L'*Histoire Auguste* cite longuement toutes les impré cations lancées contre Commode, en les présentant comme tirées de Marius Maximus.

15. Sur la préfecture de Pertinax, cf. Eutr. 8, 16 et *H.A.*, *Pert.* 4, 3. Il avait été aussi légat en Germanie et consul sous Marc-Aurèle.

Cette biographie est, dans sa presque totalité, anecdotique ; elle exprime, comme il fallait s'y attendre, le jugement traditionnel porté sur Commode. L'historiographie sénatoriale, très hostile à l'empereur, n'a voulu retenir que ses folies et ses débordements, qui ne furent d'ailleurs que trop réels. Cependant il serait injuste de ne pas reconnaître, dans l'incarnation de l'*Hercules Romanus*, triomphateur dans les combats et dompteur de fauves, un aspect du souverain charismatique à l'orientale, tel qu'il s'imposera dans les siècles suivants (sur l'*Hercules Romanus* et sur les conceptions religieuses de Commode, voir J. Gagé, *Basileia*, Paris, 1968, p. 239-245). Commode se montrait favorable à un esprit nouveau qui heurtait profondément la noblesse sénatoriale ; il est à remarquer que les écrivains chrétiens ont plutôt ménagé Commode et que Marcia, sa concubine, a passé pour chrétienne. Voir aussi, sur Commode l'ouvrage de F. Grosso, *La lotta politica al tempo di Commodo*, Turin, 1964.

18

1. *Doctrinae omnis* s'explique peut-être par le fait que Pertinax avait été *grammaticus* (Dion Cass. 74, 3, 1 ; *H.A.*, *Pert.* 1, 4). L'*Histoire Auguste* dit ailleurs (*ibid.* 12, 1) qu'il était *eloquentia mediocri.* Le jugement de Victor, plus élogieux que celui des autres sources, peut s'expliquer par le fait que Pertinax était, comme lui, d'humble origine (cf. Dion Cass. *l.c.*). Il faut aussi ajouter que Pertinax fut admiré par Septime-Sévère, dont Victor approuve la politique.

2. Cf. Dion Cass. 74, 5, 2 : « Sa bonté, son intégrité, son économie étaient extrêmes et il avait le souci le plus exigeant de la chose publique ». Nous remarquerons qu'il s'agit ici des qualités traditionnelles du Romain des premiers temps (à l'exception toutefois de la φιλανθρωπία). Cf. aussi *H.A.*, *Pert.* 14, 6 : *populus mortem eius indignissime tulit, quia uidebat omnia per eum antiqua posse restitui.*

3. Cf. *H.A.*, *Pert.* 12, 2 : *et, cum uerbis esset affabilis, re erat illiberalis ac prope sordidus* ; *ibid.* 13, 4 : *tam parcus autem et tam lucri cupidus fuit ut... mercaturas exercuerit imperator per homines*

suos. Alors que Dion fait de Pertinax un éloge à peu près sans réserve, l'*Histoire Auguste* est beaucoup plus critique. Victor adopte une position intermédiaire.

4. Dion (74, 8, 1) et Hérodien (2, 4, 4) condamnent, comme Victor, l'action des soldats dont l'état d'esprit leur déplait. La *Vita Pertinacis* est plus nuancée : elle met en cause le reproche de *segnitia* fait aux troupes par Pertinax (8, 1) et la sévérité dont il fit preuve dans la répression d'une conspiration, celle de Falcon (10, 10).

5. Cf. Eutr. 8, 16 : *praetorianorum militum seditione et Iuliani scelere occisus est* ; *H.A.*, *Did. Iul.* 3, 7 : *habebaturque ita quasi Iuliani consilio esset Pertinax interemptus*. Ni Dion, ni Hérodien, ni l'auteur de la *Vita Pertinacis* ne font intervenir Didius Julianus dans ce meurtre. Il s'agit là d'une tendance assez générale à présenter le successeur d'un empereur assassiné comme un complice ou un instigateur du meurtre (*is fecit cui prodest*). En réalité, l'assassinat de Pertinax fut perpétré par les prétoriens et le préfet Laetus.

6. Le meurtre de Pertinax est considéré comme odieux par tous les historiens. Cf. Hdn. 2, 5, 8-9 : « Se précipitant sur le vieillard alors qu'il parlait, ils le tuent, agissant ainsi cruellement ». D'après la *Vita Pertinacis* (11, 9-10), il fut tué par un Tongre nommé Tausius, alors qu'il avait réussi à calmer par ses discours les autres soldats.

Le trait le plus intéressant de cette très courte biographie est l'allusion à la Rome républicaine, en la personne de Curius Dentatus, vainqueur des Samnites au IIIe siècle avant J.-C., et Fabricius, adversaire de Pyrrhus, célèbres par leur probité et leur désintéressement, toujours cités comme *exempla*. Victor oppose ces mœurs antiques, que Pertinax voudrait faire revivre, à l'indiscipline et à la cupidité d'une armée qui n'est même plus composée de Romains. (Même idée, exprimée de façon plus précise, chap. 3, 14).

19

1. Sur la mise aux enchères de l'empire, voir Dion (74, 11), qui fut le témoin des événements, Hérodien (2, 6-7), qui appelle Julianus « celui qui a acheté l'empire ». Sur les promesses de Julianus, voir Hdn., *l.c.* et *H.A.*, *Did. Iul.* 2, 6 : *Iulianum e muro ingentia pollicentem...*

2. Aurélius Victor est le seul historien à faire de Didius Julianus un préfet des vigiles. D'après Wotawa (*R.E.*, s. v. Didius Iulianus, col. 417), il est absolument exclu que Didius Julianus ait occupé la préfecture des vigiles après son retour à Rome et jusqu'à son élévation à l'empire, car c'était une fonction accessible uniquement aux chevaliers et Julianus était à ce moment personnage consulaire. Mais Victor vit à une époque où on ne fait plus la distinction entre carrière équestre et carrière sénatoriale et où le préfet des vigiles était clarissime. Ainsi s'explique son erreur.

3. Confusion, évidemment grave, entre le jurisconsulte et l'empereur ; on ne la trouve nulle part ailleurs sous cette forme. L'*Histoire Auguste* et le bréviaire d'Eutrope établissent un lien de parenté entre les deux personnages, mais ils ne sont pas d'accord sur ce lien : Eutrope fait de l'empereur le petit-fils du juriste, l'auteur de la *Vita Iuliani* son arrière-petit-fils. Une inscription (dédicace du Capitole de Turburbo Maius dans *Inscriptions latines d'Afrique publiées par R. Cagnat et A. Merlin*, 1923, n° 244), étudiée par A. Merlin (*Le jurisconsulte Salvius Julianus proconsul d'Afrique*, in *Mém. de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres*, XLVIII, 1941, p. 92-122) montre que l'empereur Didius Julianus était le petit-fils ou le neveu, en ligne maternelle, du jurisconsulte. Merlin penche pour le petit-fils.

Le jurisconsulte se nommait Saluius et non Didius. Ce nom est passé chez Eutrope et il a été introduit comme une parenthèse dubitative dans le texte de Victor. Il s'agit probablement d'une glose inspirée par l'identification erronée qui suit.

4. Il est particulièrement regrettable que Victor se lance ici, selon son habitude, dans une digression moralisatrice, car elle s'appuie sur une contre-vérité. Cependant, elle conserve sa valeur générale et tempère le culte des belles-lettres en affirmant bien nettement le primat de la morale (cf. déjà 8, 8).

5. Il est sans doute fait allusion ici à un édit d'Hadrien livrant aux bêtes les parricides, comme nous l'indique le Code Justinien (*De lege Pomp. de Parr.* 38, 9, éd. Mommsen, t. II, p. 822) : *poena parricidii more maiorum* (suit le texte traditionnel de la noyade dans un sac)... *hoc ita, si mare proximum sit* : *alioquin bestiis obicitur secundum diuini Hadriani constitutionem.* Salvius Julianus, jurisconsulte d'Hadrien et membre du *consilium principis*, peut bien avoir été l'auteur de cet édit : « Il n'est pas certain, écrit Gaudemet (*Instit. de l'Ant.*, Paris, 1967, p. 586), que les empereurs aient participé à la préparation de toutes les constitutions mises sous leur nom. Et souvent ils suivaient l'avis de leurs conseillers ». Notons que Septime-Sévère livre aux bêtes le meurtrier de Commode (*H.A.*, *Sept. Seu.* 14, 1).

6. Confusion avec Pescennius Niger. Cette erreur, qui ne se trouve ni chez Dion, ni chez Hérodien, ni dans la *Vita Seueri*, se lit également dans la *Vita Albini* (1, 1). Peut-être a-t-elle été amenée par le mariage de Sévère avec une Syrienne.

7. Confusion avec les événements de 312. On la retrouve chez Eutrope, 8, 17 : *uictus est a Seuero apud Miluium pontem, interfectus in Palatio*, et Orose (7, 16, 6). A la fuite de Maxence en 312 (cf. Lact., *Mort. Pers.* 44, 9 : *Maxentianus proterretur, ipse in fugam uersus properat ad pontem*) correspond bien celle de Julianus : *qui fugientem insequerentur*... La version de l'*Histoire Auguste* est toute différente (*Did. Iul.* 8, 6-8) : *breui autem desertus est ab omnibus Iulianus et remansit in Palatio*...; *missi tamen a senatu, quorum cura per militem gregarium in Palatio idem occisus est, fidem Caesaris implorans, hoc est Seueri.* Maxence, en 312, se noie dans le Tibre ; on lit chez Malalas (§ 290) et dans *Chron. Pasch.* 493 la curieuse tradition selon laquelle Julianus aurait

trouvé la mort « beim Fischen » ! (cf. l'article de Wotawa dans *R.E.*, *Didius Julianus*, col. 424, l. 3), Victor conserve des traits de la tradition habituelle, comme la mort *apud palatium*, et en emprunte d'autres à la mort de Maxence. Eutrope et Orose peuvent très bien ici dépendre de lui. La vérité est certainement donnée par Dion Cassius (74, 17, 4-5), qui prit une part directe aux événements. Le consul Silius Messalla réunit dans l'*Athenaeum* le sénat, dont faisait partie Dion Cassius. Les sénateurs condamnèrent Julianus à mort, nommèrent Sévère empereur et attribuèrent à Pertinax les honneurs divins. Julianus fut tué dans le palais. Il est très probable que la confusion avec la bataille de 312 a été amenée par la suppression des cohortes prétoriennes indiquée au début du chapitre suivant (20, 1), et qui eut lieu également après la victoire de Constantin sur Maxence (40, 25).

La confusion de l'empereur Didius Julianus et du juriste Salvius Julianus, si elle nous vaut quelques renseignements judicieux et précis sur le droit Romain (allusions à l'édit perpétuel et à une loi sur les parricides due à Julianus et remontant au règne d'Hadrien), s'accompagne également de fâcheuses erreurs, qui font de cette biographie, sur le plan historique, une des plus faibles du recueil.

20

1. Victor croit à la sincérité de Sévère. Il n'en est pas de même d'Hérodien, pour qui Sévère songe surtout à exploiter habilement l'attachement des soldats d'Illyrie à l'égard de Pertinax. Cf. Hdn. 2, 9, 11 : « Les soldats se fiaient donc à Sévère qui feignait de s'irriter et de vouloir venger le meurtre de Pertinax ».

2. Cf. Dion Cassius, 75, 1, 1 : « Les prétoriens qui avaient pris part à l'action contre Pertinax, il les punit de mort... Quant aux autres, après leur avoir longuement et amèrement reproché leur déloyauté à l'égard de leur empereur, il les priva de leurs armes, leur enleva leurs chevaux et les éloigna de Rome ». Cf. aussi Hdn. 2, 13 ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 17, 5 : *praetorianas cohortes exauctorauit.*

3. Cf. *ibid.* 8, 3 : *amicos Iuliani incusatos proscriptioni ac neci dedit.*

4. Sur la divinisation de Pertinax et la cérémonie de ses funérailles, voir Dion Cass. 75, 4, 1-5. Cf. aussi, *H.A.*, *Pert.* 14, 10 : *per senatum et populum Pertinax in deos relatus est* ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 17, 5 : *Pertinacem contra uoluntatem militum in deos rettulit.* Cette attitude des soldats peut s'expliquer par la sévérité dont il avait fait preuve à leur égard : pourtant, si l'on en croit le texte d'Hérodien cité plus haut, cette hostilité ne fut pas générale.

5. La *Vita Seueri* (17, 5) reprend de très près cette phrase en la resserrant un peu : *Saluii Iuliani decreta iussit aboleri* ; *quod non obtinuit...* Il paraît difficile de ne pas admettre ici une influence directe de Victor sur l'*Histoire Auguste.* Cette tentative d'abolition de l'édit perpétuel a été niée par Dessau, Leo et Mommsen. H. Stern (*Date et destinataire de l'H.A.*, Paris, 1953, p. 24) croit, au contraire, que la parenté du jurisconsulte et de

l'empereur la rend plausible, la haine de Septime-Sévère se reportant du petit-fils sur le grand-père.

6. Il y a ici une sorte de contre-partie à ce que disait Victor dans le précédent chapitre, quand il affirmait le primat de la moralité sur la culture. Victor joue souvent sur les deux notions : il exalte ici les *bonae artes*, comme aux chap. 8, 8 et 40, 13, mais en forçant quelque peu la note. C'est qu'il se sent directement concerné, comme le montre la digression qui suit et qui tourne à l'autobiographie.

7. Sur ces faits, voir notre introduction, p. IX-X.

8. La formule rappelle celle qui est employée pour Trajan (13, 2) : *hoc aegre clarior domi seu militiae reperietur* ; Sévère, lui aussi, est un empereur modèle, moins universellement admiré pourtant que Trajan (cf. *H.A.*, *Aurelian.* 42, 4 une liste des meilleurs empereurs où il figure). Hérodien (3, 15, 2) le considère comme hors de pair surtout dans le domaine militaire, où sa gloire surpassa celle de tous les autres empereurs.

9. Cf. *H.A.*, *Sept. Seu.* 18, 7 : *de hoc senatus ita iudicauit illum aut nasci non debuisse aut mori, quod et nimis crudelis et nimis utilis rei publicae uideretur.*

Victor et l'auteur de l'*Histoire Auguste* prennent comme point de départ la même formule toute faite, qui semble bien se rattacher au style de la *laudatio funebris*; mais, tandis que Victor, la laissant telle quelle, en tire un éloge sans réserve, son imitateur, en y ajoutant un commentaire, modère beaucoup son caractère élogieux. H. Stern (*Date et destinataire de l'H.A.*, Paris, 1953, p. 25-27) tire de la place différente occupée par cette phrase dans les textes parallèles de Victor et de l'*H.A.* des arguments en faveur de la dépendance de Victor par rapport à l'*H.A.* Mais ses arguments, qui s'appuient sur la méthode de travail de l'auteur de l'*H.A.*, ne nous ont pas paru décisifs.

Sévère avait entre 65 et 66 ans ; cf. Eutr. 8, 18, 2 : *admodum senex...* ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 19. 1 ; *iam senex...*

10. Cf. Dion Cass. 76, 16, 4 : « Et il rappelait à l'ordre ceux qui manquaient de retenue dans leur conduite, au point d'établir des lois réprimant l'adultère ».

11. Le problème des rapports de l'*honestas* et de la *uoluptas* est fréquemment débattu par les philosophes et moralistes de l'Antiquité. Une bonne partie du *De Finibus* de Cicéron lui est consacrée ; dans la conclusion du *De Officiis* (3, 129), Cicéron aboutit à une opposition radicale entre les deux notions (avec les Stoïciens contre les Epicuriens) : « *sic omnem uoluptatem dicimus honestati esse contrariam* ». De même, un conflit entre *luxuria* et *honestum* apparaît dans le même ouvrage (1, 106) : *intellegemus quam sit turpe diffluere luxuria et delicate ac molliter uiuere quamque honestum parce, continenter, seuere, sobrie.* Pourtant, la conception selon laquelle la moralité peut être une source de plaisir n'est pas étrangère au stoïcisme, mais ce plaisir reste toujours très secondaire ; voir à ce sujet Sén., *De uit. beat.* 15, 2 : *ne gaudium quidem quod ex uirtute oritur, quamuis bonum sit, absoluti tamen pars est, non magis quam tranquillitas et laetitia, quamuis ex pulcherrimis*

causis nascantur ; sunt enim ista bona, sed consequentia summum bonum, non consummantia. De toute manière, une formule qui associe aussi étroitement la vertu et le plaisir a un accent épicurien, non stoïcien. On pense tout de suite à la maxime de la *Lettre à Ménécée*, 132, traduite par Cicéron (*De Fin.* 1, 18, 57) : *clamat Epicurus... non posse iucunde uiui, nisi sapienter, honeste iusteque uiuatur, nec sapienter, honeste, iuste, nisi iucunde.* Le mot *luxuriae* chez Victor, associé à *uoluptati*, paraît surprenant. Il s'agit sans doute d'une simple redondance entraînée par le goût de la formule frappante et paradoxale, car *luxuria*, beaucoup plus encore que *uoluptas*, est pris en latin dans un sens défavorable (cf. d'ailleurs ses autres emplois chez Victor, dans les *Caesares*, 1, 4, et 6, 1). Cicéron reproche justement à Epicure de ne pas condamner la *luxuria* (*De Fin.* 2, 10, 30) : *luxuriam non reprendit, modo sit uacua infinita cupiditate et timore.* Il serait vain, en tous cas, de rechercher dans l'œuvre de Victor une philosophie vraiment cohérente ; on ne peut guère constater que des tendances et l'exploitation littéraire de lieux communs philosophiques.

12. Cf. Eutr. 8, 14, 4 : *Pescennium Nigrum apud Cyzicum interfecit* ; Oros., *Hist.* 7, 17, 2 : *uicit et interfecit.* Sévère débarqua à Cyzique, où il remporta une victoire sur Niger ; ce dernier fut tué quelque temps après, alors qu'il cherchait à s'enfuir chez les Parthes (Dion Cass. 75, 8, 3). — Eutr. *l.c.* : *Clodius Albinus... uictus est apud Lugdunum et interfectus* ; Albinus, se voyant encerclé, se donna la mort (Dion, 75, 7, 3). Victor simplifie : Niger subit une seconde défaite à Issus avant de périr (194 ap. J.-C.), la défaite et la mort d'Albinus sont de trois ans postérieures ; l'auteur emploie la même expression pour deux genres de morts différents. Il est cependant plus exact qu'Eutrope.

13. Procédé du retour en arrière, cher à Victor, et que l'on retrouve chez ses successeurs.

Cf. Eutr. *l.c.* ; *qui in Egypto et Syria rebellauerat...* ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 5, 8 : *qui et ipse imperium contra eum susceperat auctoribus Syriacis exercitibus...* ; Oros., *Hist.* 7, 17, 2 : *qui in Egypto et Syria ad tyrannidem adspirauerat.*

14. Même tradition chez Eutrope, 8, 18, 4 : *qui occidendo Pertinaci socius fuerat Iuliano...* ; *H.A.*, *Alb.* 1, 1 : *post Pertinacem, qui auctore Albino interemptus est...* Cette complicité d'Albinus dans le meurtre de Pertinax, ignorée de Dion et d'Hérodien, est une invention tardive, sans doute dépourvue de fondement. On conçoit mal comment Sévère aurait donné le titre de César (Dion, 74, 15, 1 ; Hdn. 2, 15) à un homme qui aurait pris part à l'assassinat d'un empereur dont il se faisait une loi de poursuivre les meurtriers.

15. Dion (74, 14, 3) le dit gouverneur de Bretagne, et la *Vita Albini* (13, 4) précise, comme Victor, qu'il dut son commandement à Commode : *cum Britannicos exercitus regeret iussu Commodi...* ; Eutr. 8, 10 : *Caesarem se in Gallia fecit...* ; *H.A.*, *Pesc.* 2, 1 : *Albinum etiam in Gallia sumpsisse nomen imperatoris...* Le texte de Victor est peu clair et ne semble pas correspondre à la réalité. Albinus, qui avait déjà reçu de Sévère le titre de César,

en accord avec une partie du sénat, hostile à Sévère, se disposait à marcher contre Rome. Proclamé ennemi public par l'armée de Mésopotamie, à l'instigation de Sévère, il se fit donner par ses troupes le titre d'Auguste, et c'est ensuite, en 196, qu'il passa en Gaule, où son autorité d'ailleurs ne fut pas unanimement reconnue. La bataille de Lyon fut livrée en février 197. Le passage en Bretagne, à la suite d'une prétendue complicité dans le meurtre de Pertinax, et la proclamation en Gaule, reposent sur une tradition erronée.

16. La formule de Victor : *infinita caede crudelior habitus* est reprise textuellement dans la *Vita Seueri* (17, 7) ; Eutrope (8, 10), suivi par Orose, dit ; *natura saeuus...* Sur la cruauté de Sévère, voir aussi Dion Cassius (75, 7, 4), qui donne un témoignage direct et de première main : « Quand il devint évident qu'il n'avait rien d'un bon empereur, il nous terrorisa, nous et le peuple, par les ordres qu'il donna ».

Pour une interprétation du nom de Pertinax analogue à celle de Victor, cf. *H.A.*, *Sep. Seu.* 14, 13 : *ecce imperator uere nominis sui, uere Pertinax, uere Seuerus...* Pour l'interprétation qui rattache le nom à la *parsimonia* de l'empereur, voir *ibid.* 17, 6 et Eutr. 8, 10 : *parcus admodum fuit...* Selon le témoignage de Dion Cassius (76, 16), Sévère faisait argent de tout mais savait aussi dépenser de bon cœur quand cela était nécessaire. Hérodien (2, 10, 1 ; 2, 14, 3), comme d'ailleurs le fera plus tard Eutrope, dit qu'il voulut par là honorer Pertinax et le prendre pour modèle. Sur la cruauté de Sévère à l'égard des partisans d'Albinus et de Niger, voir Hdn. 3, 4, 7 : « Non seulement ceux qui s'étaient attachés à Niger par choix, mais encore ceux qui l'avaient fait par nécessité, il les punit tous sans ménagement », et 3, 8, 2 : « Tous les amis d'Albinus qui étaient entrés en relation avec lui de leur plein gré ou par nécessité, il les tua ». On remarquera le rapport qui existe entre ces formules et l'anecdote qui suit.

17. Cette attitude, tout à fait contraire à la *clementia*, est à l'opposé de celle de Julien, telle qu'elle est présentée, avec éloge, chez Amm. 21, 12, 20 : *residui omnes abierunt innoxii, quos ad certaminum rabiem necessitas egerat, non uoluntas. Id enim, aequitate pensata, statuerat placabilis imperator et clemens.* L'idée de la *necessitas*, qui diminue les responsabilités et justifie la *clementia*, n'est pas nouvelle. Voir par exemple chez Tacite (*Ann.* 1, 58) la prière de Ségeste à Germanicus en faveur de sa fille mariée à Arminius : *filiam necessitate huc adductam fateor.* On a déjà rencontré une appréciation analogue à propos de Vespasien (*Caes.* 9, 2).

18. Cicéron disait déjà la même chose à propos de Caton et de ses vertus (*Mur.* 59) : *ualeant haec omnia ad salutem innocentium, ad opem impotentium, ad auxilium calamitosorum* ; *in periculo uero et in pernicie ciuium repudientur.*

L'idée que le pouvoir est fait pour protéger, non pour punir, est un des thèmes essentiels du *De Clementia* de Sénèque (1, 26, 5) : *nullum ornamentum principis fastigio dignius pulchriusque*

est quam illa corona ob ciues seruatos..., haec diuina potentia est gregatim ac publice seruare. Dion Cassius (55, 20, 2), dans les conseils qu'il fait donner à Auguste par Livie, semble s'inspirer de Sénèque : « Les gouvernants sont établis pour le salut des gouvernés... le plus grand titre de gloire n'est pas de perdre un grand nombre de citoyens, mais de pouvoir les sauver tous ». Le texte donné par les manuscrits : *cum sanctique huiuscemodi dissentiones* semble difficile à admettre. Il faut, avec Damsté, supposer une lacune : *cum* (*boni*) *sanctique* ou plutôt, puisqu'on a déjà précédemment *bonis* : *cum* (*honesti* ou *probi*) *sanctique...* mais il est toujours fort hasardeux de chercher à combler des lacunes. On pourrait aussi conjecturer *sancti quique*, mais la confusion *-que* / *quique* est difficile paléographiquement.

19. Ces mots sont repris textuellement dans la *Vita Seueri* (17, 8), mais sans les justifications dont Victor les accompagne. Il est à remarquer que l'auteur abandonne ensuite le ton impersonnel pour énoncer directement un avis : *neque ego abnuo...* C'est qu'il va prendre ici le contre-pied du *topos* traditionnel pour justifier Sévère. Dans cette biographie, il s'engage personnellement plus que dans aucune autre. Après les détails autobiographiques, voici un point de vue bien particulier. Nous ne croyons pas qu'il faille supposer *animos* (*pronos*) *intelligebat* comme le fait Pichlmayr, car on trouve chez Liu. 22, 26, 1 : *pecunia animos ad spem fortunae fecit.*

20. Hérodien (2, 15, 1) le déclare prévoyant (προμηθής) et sage (νήφων) ; et, plus loin (3, 8, 8), digne de tout éloge sur le plan militaire. Dion (77, 16, 1) le dit extrêmement rusé (δριμύτατος) et énergique (ἐρρωμενέστατος). La notion de *felicitas*, essentiellement romaine, paraît inconnue des historiens grecs, mais elle reparaît chez Eutrope, 8, 10 : *bella multa et feliciter gessit.*

21. Cf. Hdn. 3, 15, 2 : « Ni dans les guerres civiles contre des adversaires, ni dans les guerres étrangères contre les barbares, personne avant lui n'érigea des trophées aussi considérables » ; *H.A., Sept. Seu.* 17, 8 : *prope a nullo congressu digressus nisi uictor...*

22. Cf. *H.A., Sept. Seu.* 18, 1 : *Persarum regem Abgarum subegit...* Abgar était roi d'Osrhène (Dion, 77, 12, 1), non des Perses ; aussi faut-il traduire *rex* par « prince », non par « roi ». Le roi des Parthes (que Victor appelle les « Perses » par anachronisme et confusion avec son époque) s'appelait Vologèse IV. Il avait soutenu Pescennius Niger, et Sévère entreprit contre lui deux expéditions. La première, en 194-195 dirigée plus spécialement contre les Osrhoéniens et les Adiabéniens, permit à l'empire de retrouver les frontières de Trajan par la reconquête de la Mésopotamie (*auxerit imperium*), et fut interrompue par la révolte d'Albinus ; la seconde, en 197-198, provoquée par un retour offensif des Parthes sur la Mésopotamie, ne rencontra pas beaucoup de résistance et aboutit à la prise et au sac de Ctésiphon. Sévère reprit l'Osrhoène en 195 et en fit une province ; puis il la rendit à Abgar ; d'après Hérodien (3, 9, 2), ce dernier fit sa soumission à Sévère, lui donna ses fils en otage et lui fournit des

archers en 197, quand Sévère, de nouveau, marcha contre les Parthes.

23. Cf. Eutr. 8, 18, 4 : *Et Arabas eo usque superauit ut etiam prouinciam ibi faceret.* ; Ruf. Fest. 21 : *Parthos strenue uicit, Adiabenos deleuit, Arabas interiores obtinuit et in Arabia prouinciam fecit* ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 18, 1 : *Arabas in dicionem accepit...* ; Zos. 1, 8. Contrairement à ce que croit Hérodien (3, 9, 3), il ne s'agit pas là de l'Arabie heureuse, mais des Arabes Skénites qui vivaient en Mésopotamie. La province dont parle ici Victor n'est autre que la province de Mésopotamie reconquise en 195.

24. L'Adiabène s'étendait à l'est du Tigre. A son sujet, Victor n'est pas d'accord avec les autres sources d'information. La *Vita Seueri* (18, 1) porte : *Adiabenos in tributarios coegit*, et (9, 9) : *Parthis etiam in dicionem redactis nec non Adiabenis, qui quidem omnes cum Pescennio senserant* ; Eutrope ne parle pas de l'Adiabène ; Orose (7, 17, 3) est très sommaire : *Parthos, Arabas Adiabenosque superauit.* Les renseignements les plus précis nous sont fournis par Dion Cassius (75, 1-3) : les Osrhoéniens et les Adiabéniens, qui avaient assiégé Nisibe, furent vaincus par Sévère en 195 ; après la mort de Niger, ils envoyèrent des ambassadeurs à Sévère pour lui demander le retrait des garnisons romaines, car ils prétendaient avoir soutenu son parti en attaquant les forces de l'usurpateur. Sévère refusa et envahit leur pays en franchissant l'Euphrate. C'est alors que Dion, comme le fait ici Victor, parle de l'aridité du pays, de la chaleur torride qui provoquèrent dans l'armée des pertes élevées (75, 2, 1-2). Un peu plus tard (en 196 ?), Sévère envoie une expédition commandée par Laetus, Anullinus et Probus contre l'Adiabène (mais le texte de Dion est ici corrompu ; il porte Archè et on a conjecturé Adiabènè, Atrènè, Arbèlitis). Dion ajoute que le pays fut soumis non sans difficulté ; il ne parle pas de tribut imposé ; en revanche, il juge la conquête inutile, voire néfaste, à l'empire, car elle fut à l'origine de guerres incessantes et fit dépenser beaucoup tout en rapportant peu (75, 3, 3). Victor a-t-il voulu disculper Sévère de l'erreur politique qui lui est reprochée par Dion ?

25. Cf. Hdn. 3, 9, 12 : « Le sénat lui vota tous les honneurs et lui donna les noms correspondant aux peuples qu'il avait soumis » ; Eutr. 8, 18, 4 : *idcirco Parthicus et Arabicus dictus est* ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 9, 10 : *atque ob hos reuersus triumpho delato appellatus est Arabicus, Adiabenicus, Parthicus* ; et 16, 6 : *inde redit in Syriam uictor et Parthicus...* (en 198). En 195, Sévère reçut les titres de Parthicus Arabicus et Parthicus Adiabenicus ; puis, avant la fin de l'année, le mot Parthicus fut supprimé, sans doute pour ménager les Parthes au moment où il fallait combattre Albinus. Le titre de Parthicus fut repris en 198, après la seconde guerre parthique. L'arc de triomphe, élevé à Rome, en 203, porte sur une inscription les titres de 195.

26. Cf. Eutr., 8, 19, 1 : *nouissimum bellum in Britannia habuit, utque receptas prouincias omni securitate muniret, uallum per XXXII milia passuum a mari ad mare deduxit* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 20, 4 : *Hic in Britannia uallum per triginta duo passuum*

milia a mari ad mare duxit ; Oros., *Hist.* 7, 17, 7 : *Seuerus uictor in Britannias defectu paene omnium sociorum trahitur. Vbi magnis grauibusque proeliis saepe gestis, receptam partem insulae a ceteris indomitis gentibus uallo distinguendam putauit. Itaque magnam fossam firmissimumque uallum, crebris insuper turribus communitum, per centum triginta et duo milia passuum a mari ad mare duxit* ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 18, 2 : *Britanniam, quod maximum decus eius imperii est, muro per transversam insulam ducto, utrimque ad finem Oceani muniuit.* Il est aisé, d'après ces textes, de saisir une filiation entre Eutrope, l'*Epitome de Caesaribus*, Orose d'une part, et Victor, la *Vita Seueri* d'autre part. Dion Cassius (76, 11-15) ainsi qu'Hérodien (3, 14-15) racontent en détail la campagne de Bretagne, mais ne parlent pas du retranchement. L'archéologie et l'épigraphie ont prouvé qu'il n'y eut pas de troisième mur distinct de ceux d'Hadrien et d'Antonin, mais seulement des travaux de consolidation et de réfection, avec la construction de nombreux fortins (cf. le texte d'Orose).

27. Cf. Eutr. 8, 18, 1 : *oriundus ex Africa, prouincia Tripolitana, oppido Lepti...* ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 1, 1 : *Africa oriundus... cui ciuitas Lepti...*, et 18, 3 : *Tripolim, unde oriundus erat, contusis bellicosissimis gentibus, securissimam reddidit.*

28. Cf. *H.A.*, *Sept. Seu.* 18, 4 : *idem cum implacabilis delictis fuit, tum ad erigendos industrios quosque iudicii singularis* ; Zos. 1, 8, 2 : « Il se montra inflexible envers les coupables... ».

29. Cf. *H.A.*, *Sept. Seu.* 18, 6 : *latronum ubique hostis...*

30. Dion Cassius se montre plus réservé en ce qui concerne la culture de Victor, mais il ne doute pas de son intelligence (76, 16, 1-2) : « En effet, il aurait désiré avoir plus d'instruction qu'il n'en possédait, et, pour cette raison, il était plus riche d'idées qu'il n'était éloquent ». Eutrope 8, 19, 1 rejoint Victor dans un éloge sans réserve : *praeter bellicam gloriam, etiam ciuilibus studiis clarus fuit et litteris doctus, philosophiae scientiam ad plenum adeptus.* Il en est de même pour l'*Histoire Auguste*, *Sept. Seu.* 18, 5 : *philosophiae ac dicendi studiis satis deditus, doctrinae quoque nimis cupidus.* La *Vita Getae* (2, 2) explique le goût de Septime-Sévère pour la culture intellectuelle par son désir d'imiter Marc-Aurèle qu'il admirait beaucoup : *amore Marci, quem fratrem suum semper dicebat et cuius philosophiam litterarumque institutionem semper imitatus est.* Mais il s'agit là, sans doute, encore plus que d'un attachement sentimental, d'un souci de se rattacher à la précédente dynastie. L'*Epitome de Caesaribus* (20, 8) fait aussi allusion à un certain attachement de Sévère pour la culture punique : *Latinis litteris sufficienter instructus, Graecis sermonibus eruditus, Punica eloquentia promptior.* On remarquera que la culture latine est la moins familière à Sévère : cela se traduit aussi dans sa politique, souvent peu conforme à la tradition romaine. De tous ces textes, il se dégage qu'on ne saurait nier les qualités intellectuelles de l'empereur, sa curiosité, son désir de s'instruire, son ardeur au travail. Il aima, ainsi que son épouse Julia Domna, s'entourer d'érudits et d'écrivains, surtout grecs (Philostrate, Diogène Laërce, Elien).

31. On trouve des allusions aux *Mémoires* de Sévère chez Hérodien (9, 4) et Dion Cassius (75, 7, 3); voir aussi *H.A.*, *Sept. Seu.* 18, 6 : *uitam suam priuatamque et publicam ipse composuit ad fidem, solum tamen uitium crudelitatis excusans.* On est en droit de supposer que la justification des rigueurs de Sévère, constatée plus haut, a été empruntée par Victor à ces *Mémoires.*

32. L'œuvre législative et juridique de Sévère est fort importante. On s'explique mal ici le laconisme de Victor,qui s'intéresse pourtant à ces questions. Papinien sera cité plus loin, mais non comme juriste.

33. Dion Cassius (75, 15, 6-7) présente la mauvaise conduite de Julia Domna plutôt comme une invention calomnieuse du préfet du prétoire Plautien, qui cherchait à la perdre aux yeux de l'empereur. Ces méchants bruits ne sont peut-être pas plus fondés que pour Faustine. La *Vita Seueri*, en revanche, reprend la tradition de Victor (18, 8) : *domi tamen minus cautus, qui uxorem Iuliam famosam adulteriis tenuit, ream etiam coniurationis.*

34. Anecdote reprise à peu près textuellement dans la *Vita Seueri* (18, 9-11). Dion Cassius (76, 14, 3 et sqq.) raconte que Caracalla tenta de tuer son père, échoua et reçut de lui une simple réprimande. Il reproche également à Sévère d'avoir laissé l'empire à son fils, comme Marc-Aurèle le fit pour Commode. Victor donne à Caracalla, dans cette affaire, un rôle mal déterminé et une responsabilité mal définie ; il apparaît plutôt comme un instrument utilisé par les soldats. La *Vita Seueri*, qui pourtant reproduit Victor, exprime plus clairement l'attitude de Sévère vis-à-vis de son fils : *iussit... sisti deinde filium, qui Augusti nomen acceperat. Cumque animaduerti in omnes auctores facti praeter filium iuberet...* Ces précisions ne figurent pas chez Victor, qui visiblement veut ménager Caracalla, comme nous en aurons confirmation par la suite. Ajoutons que Caracalla avait déjà été proclamé Auguste par l'armée en 198, pendant la deuxième expédition contre les Parthes, avec le consentement de Sévère.

35. Chiffre indiqué par Hérodien (3, 15, 2-3). Dion (76, 17, 4) donne 17 ans 8 mois et 3 jours, Eutrope 17 ans 3 mois. Sévère régna du 1er juin 193 au 4 février 211. Toutes les sources s'accordent pour situer sa mort à *Eboracum* (York). Hérodien met en cause, dans cette mort, le chagrin produit par l'attitude de Caracalla.

36. Cf. *H.A.*, *Sept. Seu.* 1, 2 : *maiores equites Romani ante ciuitatem omnibus datam...* — *Medie humili* : *medie*, adverbe = *mediocriter*; cf. Cael. Aur., *Acut.* 1, 9, 60 : *loco medie obscuro* ; sur l'emploi de *humili* substantivé pour *humili loco*, cf. Sén., *Ep.* 74, 28 ; Iuu. 3, 39 ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 18, 11 : *ex humili ad imperium.*

37. Eutrope (8, 18, 1-2) et l'auteur de la *Vita Seueri* (1-2) donnent des indications assez précises sur la carrière de Sévère, mais certaines soulèvent des difficultés; il y a parfois des contradictions entre les sources : c'est ainsi que, d'après Europe, Sévère fut tribun militaire alors que cette fonction est exclue par la *Vita Seueri* (2, 3) : *quaesturam egit, omisso tribunatu militari...* Il

n'est cependant pas douteux qu'il reçut, à Athènes et à Rome, une bonne formation rhétorique, et que, de caractère très ambitieux, il fit tout pour s'élever et parvenir jusqu'à l'empire, sans restriction et sans partage.

38. Ce propos a été repris dans *H.A.*, *Sept. Seu.* 18, 1 : *huius dictum est cum eum ex humili per litterarum et militiae officia ad imperium plurimis gradibus fortuna duxisset « Omnia, inquit, fui et nihil expedit »*. Mais, tandis que Victor évoque les charges et les incertitudes du pouvoir (cf. 9, 3), l'auteur de la *Vita* souligne l'ascension longue, peut-être difficile, mais favorisée par la *fortuna*. Ni Victor, ni l'*Histoire Auguste*, qui, très vraisemblablement, s'inspire ici des *Caesares*, n'ont retenu le conseil cynique donné à Caracalla et à Géta : « Soyez unis, enrichissez les soldats et moquez-vous du reste » (Dion Cass. 76, 15, 2), ni les fières paroles prononcées par l'empereur en contemplant l'urne qui devait recevoir ses cendres : « Tu contiendras un homme que l'univers n'a pu contenir » (*ibid.* 76, 15, 4). La réflexion amère et désenchantée rapportée par Victor convenait mieux à son pessimisme et à son goût des idées générales.

39. Sur les funérailles de Sévère, dont toutes les sources expriment le caractère grandiose et solennel, voir Hdn. 3, 15, 7 et 4, 1, 3-4 ; Dion Cass. 76, 15, 3 ; *H.A.*, *Sept. Seu.* 24, 1-2.

40. Cf. Dion Cass. 75, 7, 4 : « Il nous effraya extrêmement en se disant le fils de Marc-Aurèle et le frère de Commode ». *H.A.*, *Sept. Seu.* 19, 3 : *M. Antonini, quem ex omnibus imperatoribus tantum coluit, ut et Commodum in diuos referret* ; *Geta*, 2, 2 : *Marci, quem patrem uel fratrem suum semper dicebat...*

41. Pour l'auteur de la *Vita Getae* (2, 4), le nom d'Antoninus, donné à Bassianus, serait un souvenir, non de Marc-Aurèle, mais d'Antonin le Pieux, qui aurait favorisé la carrière de Sévère : *ob hoc quod Seuerum ille ad fisci aduocationem delegerat ex formulario forensi, cum ad tantos processus ei patuisset dati ab Antonino primi gradus uel honoris auspicium.* (Cf. Victor *auspicia honorum*). En ce qui concerne la charge d'*aduocatus fisci*, créée par Hadrien et premier degré de la carrière équestre, elle est aussi attribuée à Sévère par Eutrope (8, 18, 2) et la *Vita Caracallae* (8, 2) ; mais ni Hérodien ni Dion Cassius, ni même la *Vita Seueri* n'en font état. Aussi l'information est-elle suspecte à bien des historiens. Dans un article récent, T.D. Barnes (*The Family and Career of Septimius Severus*, Historia, XVI, 1967, pp. 87-107) nie que Sévère ait jamais été *aduocatus fisci*, et pense que sa carrière, avant 193, n'eut rien d'exceptionnel. Il conteste aussi son *Africitas* : son attachement à la race et à la culture puniques, l'inspiration punique de sa politique impériale.

A propos du nom d'Antoninus, donné à Caracalla, les textes ont présenté diverses interprétations. La plus vraisemblable est le souci qu'avait Sévère de rattacher sa dynastie à la précédente. Elle est exprimée assez clairement dans *H.A.*, *Geta*, 2, 2 : *quod in animo habuit Seuerus ut omnes deinceps principes, quemadmodum Augusti, ita etiam Antonini dicerentur...*, et 2, 5 : *quod nemo ei uideretur felicior imperator ad commodandum nomen eo*

principe, cuius proprium nomen iam per quattuor principes cucurrisset. Bassianus avait reçu le nom d'Antoninus lors de sa proclamation comme César, en 196. Sévère lui-même s'était d'ailleurs rattaché également à la famille de Marc-Aurèle, comme frère de Commode (Dion Cass. 75, 7, 4). Enfin H. Nesselhauf (*Patrimonium und res priuata des römischen Kaisers*, in *H.A. Coll.*, 1963, p. 73-93) pense que la décision de Septime-Sévère de porter le *nomen Antoninorum* a été déterminée par le souci de s'emparer de la *res priuata* de ses ancêtres adoptifs.

42. Expression très semblable chez Hdn. 4, 3, 1 : ἐξ ἐκείνου δὲ ἐστασίαζον πρὸς ἀλλήλους. « Ils furent, à partir de ce moment, en révolte l'un contre l'autre... ». Voir aussi Dion Cass. 77, 1, 4 : « Ils feignaient de s'aimer et de se faire des compliments, mais ils agissaient en tout l'un contre l'autre ».

43. Cf. *H.A.*, *Geta*, 2, 1 : *Geta autem dictus est uel a patrui nomine, uel aui paterni, de cuius uita et moribus in uita Seueri Marius Maximus... satis copiose rettulit.* La citation est surtout intéressante par sa référence à Marius Maximus comme source de l'*Histoire Auguste*, et sans doute aussi de Victor.

44. Victor se rapproche encore d'Hérodien (4, 3, 2) : « Caracalla surveillait Géta, car ce dernier présentait un air de douceur et se montrait à ceux qui l'abordaient plein de modération et de bonté ». *H.A.*, *Carac.* 2, 3 : *fratrem magna eius humilitate despexit.* Pour *obsessus interiit*, cf. Eutr. 18, 2 : *Geta, hostis publicus iudicatus, confestim periit.*

45. Cf. *H.A.*, *Carac.* 8, 5-6 : *multi dicunt Bassianum, occiso fratre, illi mandasse ut et in senatu pro se et apud populum facinus dilueret ; illum autem respondisse non tam facile parricidium excusari quam fieri ; est etiam haec fabella, quod dictare noluerit orationem, qua inuehendum erat in fratrem, ut causa eius melior fieret qui eum occiderat ; illum autem negantem respondisse aliud esse parricidium, aliud accusare innocentem occisum.* Voir aussi *Sept. Seu.* 21, 8.

46. Cf. *H.A.*, *Carac.* 8, 7 : *sed hoc omnino non conuenit : nam neque praef. poterat dictare orationem, et constat eum quasi fautorem Getae occisum ;* et *Geta*, 6, 3 : *post hoc denique et Papinianus et multi alii interempti sunt, qui uel concordiae fauerant, uel qui partium Getae fuerant.* Victor est le seul à faire intervenir ici l'argument de la convenance, qui rend un peu moins odieux le caractère du prince. Pour Dion Cassius (77, 4, 1[a]), Caracalla fit mettre à mort Papinien pour complaire aux prétoriens.

Cette biographie est une des plus soignées du recueil ; c'est aussi la plus développée et elle se trouve située à peu près au milieu du livre ; elle est consacrée à l'empereur préféré de Victor, qui se sent avec lui des affinités tant par ses origines africaines que par une « promotion » sociale obtenue grâce à la culture et à la carrière administrative. Une tendance au panégyrique, naturelle en la circonstance, est cependant tempérée par un souci d'impartialité. Si Victor s'efforce de justifier par la raison d'état la dureté de Septime-Sévère, il ne dissimule pas les faits. On constate aussi

un souci de ménager Caracalla, qui se retrouvera dans la *Vie de Sévère Alexandre* de l'*Histoire Auguste* (par exemple 9, 1 : *si fortitudinem, quid Bassiano fortius* ?). Pour cette dernière œuvre, A. Jardé (*Etudes critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre*, Paris, 1925) explique cette attitude, ainsi que l'emploi du nom de Bassianus, non conservé dans la titulature impériale, par l'utilisation de sources du temps des Sévères. Le même raisonnement pourrait sans doute s'appliquer à Victor. Une certaine richesse d'information, le nombre des anecdotes et des mots célèbres, la présence de détails autobiographiques et d'un ton plus personnel, une certaine fantaisie dans la composition distinguent ce chapitre parmi tous les autres.

21

1. Dion Cassius (78, 3, 3) décrit avec plus de précision ce genre de costume, inventé par l'empereur sur le modèle d'une sorte de tunique des Gaulois ou des Germains ; pour Dion, il devint le costume réglementaire des soldats, à qui l'empereur, par ailleurs, accorda des dons exorbitants (77, 9, 1). Victor semble avoir inspiré ici la *Vita Caracallae* (9, 7), dont la forme est moins dense, mais plus claire : *ipse Caracalla nomen accepit a uestimento quod populo dederat, demisso usque ad talos. Quod ante non fuerat. Unde hodieque Antoninianae dicuntur Caracallae huiusmodi in usu maxime plebis Romanae frequentatae.* La *Vita Seueri* (21, 11) nomme le prince *Caracallus* (comme Dion) ; Caracalla doit être une forme plus populaire. De toute manière, le nom est un sobriquet. Hérodien l'ignore et il ne figure ni sur les monnaies si sur les inscriptions. La *Vita Macrini* (5, 3) note la popularité que valut à Caracalla cette distribution de vêtements : *ob uestimenta populo congiaria data multum Antoninum a plebe dilectum.*

2. Ni Dion, ni l'*Histoire Auguste* ne parlent d'une bataille livrée sur le Main, bien que tous les deux fassent mention d'une campagne contre les Alamans (Dion Cass. 77, 13, 4 ; *H.A.*, *Carac.* 10, 6). Mais l'existence de cette victoire est confirmée par une inscription (*C.I.L.*, VI, 2086). C'est la première mention des Alamans dans l'Histoire.

3. Ce portrait ne correspond nullement à celui que Dion Cassius ou Hérodien tracent de Caracalla. Voir Hdn. 4, 3, 4 : « Il agissait toujours avec un air morose et irrité... Il faisait tout avec colère et menaçait plutôt qu'il ne persuadait ». — La *Vita Caracallae* (1, 3 et 2, 1) souligne un contraste absolu entre l'enfant : *pueritia blanda, ingeniosa, parentibus adfabilis, amicis parentum iucunda, populo accepta, grata senatui, ipsi etiam ad amorem conciliandum salutaris fuit*, et l'homme fait : *restrictior, grauior, uultu etiam truculentior factus est, prorsus ut eum quem puerum scierant multi esse non crederent* ; *ibid.* 2, 3 : *patre superbior fuit.* Eutrope (8, 11) : *morum fere paternorum, paulo asperior et minax*, semble repris par Orose (*Hist.* 7, 18, 2), qui pourtant se montre plus sévère : *uixit patre asperior, omnibus autem hominibus libidine intemperantior.* Victor est, de beaucoup, le plus élogieux ; le style fait ici penser à celui des *elogia.*

4. Rien ne prouve que Julia Domna ait été la belle-mère, et non la mère de Caracalla. On a voulu sans doute atténuer, en la faisant passer pour telle, le caractère infamant des bruits qui couraient sur les relations de la mère et du fils, rapportés par Hérodien (4, 9, 3) et l'*Histoire Auguste*. Dion Cassius n'est pas défavorable à Julia, qui donne à son fils de sages conseils, d'ailleurs non suivis (77, 18, 2). Ce fut elle qui, entourée d'hommes éminents, gouverna pratiquement l'empire. L'anecdote rapportée ici fait penser à un roman ou à un conte licencieux plutôt qu'à un ouvrage historique. On trouve une situation analogue dans les *Ethiopiques* d'Héliodore (1, 10), lorsque, pour séduire Cnémon, son beau-fils, Démaenétè se présente nue devant lui. Il y a de toute manière influence de la littérature romanesque sur l'histoire. L'emprunt est-il une initiative de Victor lui-même ? On ne saurait l'affirmer. Le procédé peut très bien remonter à Marius Maximus ou à un autre biographe du IIIe siècle. Il est à remarquer que Victor, en la circonstance, présente Julia Domna sous un jour très défavorable : c'est elle qui provoque Caracalla. Les autres sources rejettent plutôt la responsabilité sur lui. Cf. Eutr. 8, 20, 1 : *impatiens libidinis, ut qui nouercam suam Iuliam uxorem auxerit* ; et surtout *H.A.*, *Carac.* 10, 2-4 où l'on trouve la même anecdote, mais dans laquelle l'accent est mis, plus encore que sur l'inconduite de Julia, sur l'inceste de Caracalla : *furor inconditus ad effectum criminis roboratus est nuptiasque eas celebrauit quas, si sciret se leges dare uere, solus prohibere debuisset. Matrem enim (non alio erat dicenda nomine) duxit uxorem et ad parricidium iunxit incestum, si quidem eam matrimonio sociauit cuius filium nuper occiderat.* On notera le caractère littéraire des deux textes avec l'usage de *sententiae* dans le dialogue (*Libet ? plane licet*, chez Victor ; *si libet, licet*, dans l'*H.A.*).

5. Cf. *H.A.*, *Carac.* 9, 10 : *sacra Isidis Romam deportauit et templa ubique magnifice eidem deae fecit.*

La politique religieuse de Caracalla, qui, selon le témoignage de Dion Cassius (77, 16, 1), se disait le plus pieux des hommes, fut inspirée par un large syncrétisme, qui alliait les cultes orientaux à la religion traditionnelle. Il fit construire sur le Quirinal un temple à Sérapis et embellit celui de Sérapis et d'Isis qui existait déjà sur le champ de Mars. Il ne fut donc pas le premier à introduire à Rome des cultes égyptiens.

6. Cf. *H.A.*, *Carac.* 9, 9 : *idem uiam nouam muniuit, quae est sub eius thermis Antoninianis scilicet, qua pulchrius inter Romanas plateas non facile quicquam inuenias.* Il s'agit de la *Via Appia Noua*, parallèle à l'ancienne Voie Appienne, et trois fois plus large, qui donnait accès aux Thermes (cf. L. Homo, *Rome Impériale*, Paris, 1951, p. 434-435). Selon d'autres, mais cela nous paraît moins vraisemblable, il s'agirait du *Vicus Sulpicius*, dont parle la *Vie d'Héliogabale* (17, 8) : *et lauacrum in uico Sulpicio quod Antoninus, Seueri filius, coeperat...*

7. Cf. Eutr. 8, 20, 1 : *opus Romae egregium fecit lauacri, quae Antoninianae appellantur* ; *H.A.*, *Carac.* 9, 4 : *opera Romae*

reliquit thermas nominis sui eximias... Ce sont évidemment les Thermes de Caracalla, trop connus pour y insister davantage.

8. Caracalla fut assassiné en avril 217, alors qu'il préparait une expédition contre les Parthes. Il fut tué près de Carrhes, tandis qu'il visitait un sanctuaire de Luna. Cf. Hdn. 4, 13, 3 ; Dion Cass. 78, 5, 4 et 6, 5. Ni Victor ni Eutrope ne précisent qu'il s'agissait d'un meurtre. Orose (7, 18, 2) dit qu'il fut tué par l'ennemi (*ab hostibus circumuentus occisus est*), non par un Romain. Dion et Hérodien nomment l'assassin, le prétorien Julius Martialis, qui agissait sur l'inspiration de Macrin et se croyait menacé par Caracalla. Zosime (1, 10) dit que le meurtrier est inconnu. La *Vita Caracallae* nomme, elle aussi, Martialis, et pousse jusqu'à la trivialité le goût du détail réaliste (7, 1) : *occisus autem in medio itinere inter Carrhas et Edessam cum leuandae ucssicae gratia ex equo descendisset.* Sur la durée du règne, il y a accord entre les sources : Eutrope donne 6 ans 2 mois, Dion 6 ans 2 mois 2 jours.

9. Dion Cassius offre de ces funérailles une version bien différente, et révélatrice de l'impopularité de Caracalla à sa mort (78, 9, 1) : « Le corps d'Antoninus fut brûlé, et ses restes déposés dans le tombeau des Antonins ; on les avaient amenés en cachette, de nuit, à Rome ; car tous, sénateurs et simples particuliers, hommes et femmes, le détestaient violemment... » ; Eutr. 8, 20, 2 : *funere publico elatus est...* (même expression dans la *Vita Caracallae*, 9, 1). Festus (*Breu.* 21), peut-être interprétant mal Eutrope, fort vague en la matière, ou reproduisant une source inconnue, est le seul à situer en Orient les funérailles de Caracalla : *Antoninus, cognomento Caracalla, filius Seueri imperatoris, expeditionem in Persas parans, in Osrhoena apud Edessam propria morte obiit et ibidem sepultus est.*

Cette biographie, très sommaire et assez partiale, n'est que de peu de secours pour les historiens. Elle révèle l'influence que pouvait exercer sur la biographie la littérature romanesque et fournit un bon exemple du mélange des genres chez les écrivains latins d'époque tardive. Cependant Victor, par un hasard heureux, est le seul à mentionner la bataille du Main, dont l'authenticité, nous l'avons vu, a été confirmée par l'archéologie.

22

1. D'après Dion Cassius (78, 11, 1-3), Macrin, d'origine maure et né à Césarée, avait été l'intendant de Plautien. Sauvé par Cilon lors de la disgrâce et de l'exécution de ce dernier, il fut *curator uiae Flaminiae* sous Septime-Sévère, et, sous Caracalla, procurateur puis préfet du prétoire. Dion, tout d'abord, lui serait plutôt favorable et loue son intégrité. Sur la prise de pouvoir de Macrin et de Diadumène, voir Hdn. 4, 14, 2-3 : « On choisit d'abord comme empereur Adventus... et, après lui, Macrin, à l'instigation des tribuns... Macrin reçut le pouvoir, moins grâce à la faveur et à la confiance des soldats, que par la nécessité et le besoin du moment... ».

Dion Cass. 78, 11, 5-6 : « Il gagna l'amitié des soldats avec l'aide de ses amis, en leur faisant différentes promesses ; en particulier il les encouragea à espérer la fin de la guerre, dont surtout ils étaient las..., et il fut choisi par eux, après leur avoir opposé un semblant de résistance ». Et à propos de Diadumène, *ibid.* 78, 19, 1 : « Diadumène, son fils, avait été créé César, nominalement par les soldats... en fait par Macrin... ». Cf. aussi Eutr. 8, 21 : *Opilius deinde Macrinus, qui praefectus praetorio erat, cum filio Diadumeno facti imperatores* ; *H.A.*, *Macr.* 2 : *imperium arripuit*, et 5, 1 : *arripuit imperium, filio Diadumeno in participatum adscito* ; Oros., *Hist.* 7, 18, 3 : *Opilius Macrinus, qui praefectus praetorio erat, cum filio Diadumeno inuasit imperium.* On remarquera que les sources latines, dans leur brièveté, donnent à cet avènement l'allure d'une usurpation brutale et dépourvue de nuances.

2. La même raison se retrouve chez Dion (78, 19, 1-2), mais, comme il fallait s'y attendre, avec beaucoup plus de réserves sur le regret inspiré par Caracalla : « Diadumène avait pris le nom d'Antonin, cela par prévenance pour les soldats et afin de ne pas sembler déshonorer totalement le souvenir du mort ».

En revanche, l'*H.A.* est en plein accord avec Victor, cf. *Diad.* 6, 10 : *Diadumenus ut commendaretur exercitui, senatui populoque Romano, cum esset ingens desiderium Bassiani Caracalli, Antoninum appellatum satis constat*, et aussi *Macr.* 3, 8, avec un peu plus loin (4, 2), référence au sénateur Aurélius Victor qui rend l'emprunt indiscutable.

3. Cf. *H.A.*, *Diad.* 8, 2 : *hic* (*Diadumenus*) *quarto decimo mense imperii ob inciuilem* (cf. Victor *inciuiles animos*) *patris atque asperum principatum interfectus est cum patre, non suo nomine, quamuis etiam istum ultra aetatem saeuisse in plerosque reperiam.* (Cf. Victor *saeuos, reperimus*). Hérodien (5, 2, 4) reproche surtout à Macrin son indolence, son goût des plaisirs, sa négligence à l'égard des affaires publiques ; Dion Cassius (78, 15), sa mollesse, le mauvais choix de son entourage, sa sévérité. Cf. *H.A.*, *Macr.* 11, 1 : *in uita imperatoria paulo rigidior et asperior* ; *ibid.* 13, 2 : *in uerberandis aulicis tam impius, tam pertinax, tam asper...*

4. Un an et deux mois moins trois jours, d'après Dion Cassius (78, 41, 4).

5. Diadumène fut tué par les soldats. Macrin se jeta du haut de son char et fut achevé.

Victor se montre très hostile à Macrin ; il reproduit le jugement de l'historiographie sénatoriale. Macrin fut, en effet, le premier empereur appartenant à l'ordre équestre lors de son avènement, et l'*ordo senatorius* ne le lui a pas pardonné. La tradition grecque paraît plus équitable à son égard.

23

1. Victor présente ici comme un fait bien établi et hors de discussion ce qui n'est pour les autres sources qu'un on-dit.

Ce bruit avait sans doute été répandu par les partisans d'Héliogabale pour lui assurer le trône. Hérodien en voit l'origine dans Julia Moesa elle-même (5, 3), sans se prononcer sur la véracité de son témoignage. Dion (78, 32, 2-3), Eutrope (8, 22) et l'auteur de l'*Histoire Auguste* (*Hel.* 2, 1) se contentent de dire : « on disait » (λέγοντες) ou « on pensait » (*putabatur, putaretur*).

2. Cf. *H.A.*, *Hel.* 2, 3 : *his fertur, occiso Macrini factione patre, ut dicebatur, in templum Heliogabali confugisse* (*Victor* : *confugerat*) *uelut in asylum* (Victor *tanquam asylum*) *ne interficeretur a Macrino.* — Sur la prêtrise d'Héliogabale, voir aussi Hdn. 5, 3, 4-6 et Eutr. 8, 13. Il faut ajouter que ni Hérodien, ni Dion, ni même Eutrope ne donnent à l'empereur le nom du dieu, mais le nomment Avitus, Bassianus (il s'appelait Varius Avitus Bassianus) ou M. Aurelius Antoninus, nom qui lui fut attribué lors de son avènement. L'identification avec le dieu n'était pas officielle et elle semble postérieure à l'époque.

3. Cf. Hdn. 5, 5, 8 : « Il construisit pour son dieu un temple immense et magnifique, il dressa autour du temple de nombreux autels ». Un *Elagabalium* fut élevé par l'empereur sur le Palatin, près du palais impérial, pour abriter la pierre noire d'Emèse, symbole de Baal ; un autre sur l'Esquilin. Victor déforme la vérité en introduisant le sanctuaire jusque dans le palais. Cf. *H.A.*, *Hel.* 3, 4 : *Heliogabalum in Palatino monte iuxta aedes imperatorias consecrauit eique templum fecit* ; *ibid.* 1, 7 : *post Heliogabalus dictus est a sacerdotio dei Heliogabali, cui templum Romae constituit in eo loco in quo prius aedes Orci fuit, quem e Syria secum aduexit.* On ne sait rien de l'*aedes Orci*.

4. Cf. Dion Cass. 80, 15, 3 : « Il voulait avoir la réputation d'un débauché, afin de pouvoir en cela imiter les femmes les plus dépravées ».

5. Cf. *ibid.* 80, 13, 4 : « Il avait pour cela de nombreux agents, grâce à qui il recherchait les hommes les plus capables de le satisfaire par leur dépravation » ; *H.A.*, *Hel.* 5, 3 : *nisi ut emissarios haberet, qui ei bene uasatos perquirerent eosque ad aulam perducerent ut eorum conditionibus frui posset.*

Avec S. d'Elia (*o.c.* p. 170-171), nous pensons qu'il faut conserver ici le texte des manuscrits : *libidinum ferendarum*, fort compréhensible si l'on se réfère au rôle passif joué par Héliogabale dans ce genre de débauche.

6. D'après Hérodien (5, 7, 1), c'est Julia Moesa qui persuade à Héliogabale d'adopter son cousin comme César. Le rôle de la noblesse dans ce choix est souligné par l'*Histoire Auguste* comme chez Victor ; cf. *H.A.*, *Hel.* 5, 1 : *Alexandrum, quem Caesarem senatus, Macrino interempto, appellauerat.* Sur la popularité de Sévère Alexandre, voir Hdn. 5, 8, 2 et *H.A.*, *Hel.* 13, 3 : *a militibus et iam amabatur et senatui acceptus erat et equestri ordini.*

A. Jardé, dans son étude sur le règne d'Alexandre Sévère, croit que la source commune de Victor et de l'*Histoire Auguste* pourrait être l'historien grec Déxippe, qui offrait parfois une tradition différente de celle d'Hérodien ou de Dion. Déxippe est

d'ailleurs cité par l'*Histoire Auguste*, à plusieurs reprises, quelque fois avec des contre-sens.

7. Erreur sur la durée du règne, qui va du 16 mai 218 au mois de mars 222. Dion Cassius est le seul à donner le chiffre exact, 3 ans 9 mois 4 jours (80, 3, 3), confirmé par les inscriptions (*C.I.L.* 6, 1454).

Cette biographie, tout en étant sommaire, donne une idée assez exacte du règne d'Héliogabale, dont l'œuvre politique et administrative fut à peu près nulle, et qui fut essentiellement un mystique et un débauché. Le problème est celui des rapports entre ces deux aspects du personnage. La politique religieuse d'Héliogabale est le seul élément intéressant du règne ; elle annonce le culte de *Sol Inuictus*, qui apparaîtra plus tard, et continue, sous une forme outrancière, le syncrétisme qui déjà s'annonçait sous Caracalla. Sur Héliogabale, voir : J. Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*, Paris, 1886 ; K. Gross, Elagabal, *R.L.A.C.*, IV, 1959, col. 987.

24

1. Cf. Dion Cass. 80, 1, 1 : Ἀλέξανδρος δὲ μετ' ἐκεῖνον εὐθὺς αὐταρχήσας.

2. Cf. *H.A.*, *Alex.* 1, 1 : *urbe Arcena genitus* ; *ibid.* 13, 5 : *apud Arcam Caesaream.* Il s'agit d'une ville du Liban. Eutr. 8, 23 : *successit huic Aurelius Alexander, ab exercitu Caesar, a senatu Augustus nominatus.* Mais on lit dans *H.A.*, *Alex.* 64, 4 : *scio sane plerosque negare hunc a senatu Caesarem appellatum esse, sed a militibus — qui uerum prorsus ignorant* ; et *ibid.* 1, 2-3 : *accepit imperium, cum ante Caesar a senatu esset appellatus, mortuo scilicet Macrino, Augustumque nomen idem recepit.* Alexandre Sévère fut adopté comme César par Héliogabale à l'instigation de Julia Moesa, sa grand'mère. Les prétoriens tuèrent Héliogabale, Alexandre fut proclamé Auguste et aussitôt reconnu comme tel par le sénat. Le texte de Victor, quoique succinct, correspond, dans l'ensemble, à la réalité.

3. Sévère Alexandre avait 14 ans à son avènement, en mars 222. Fort apprécié de l'historiographie sénatoriale, il échappe, selon Victor, aux vices qui sont souvent l'apanage de princes trop jeunes. Pour un long développement rhétorique sur les inconvénients des princes-enfants, voir *H.A.*, *Tac.* 6, 4 sqq. : *enimuero, si recolere uelitis uetusta illa prodigia, Nerones dico et Heliogabalos et Commodos, seu potius semper Incommodos, certe non hominum magis uitia illa quam aetatum fuerunt. Dii auertant principes pueros...* ! On sait que le même thème n'est pas étranger à la tradition biblique : on connaît le mot célèbre de l'Ecclésiaste (10, 16) : *Vae tibi, terra, cuius puer rex est...* ! Sur ces problèmes, cf. W. Hartke, *Römische Kinderkaiser*, 1951.

4. Cf. Eutr. 8, 23 : *susceptoque aduersus Persas bello, Xerxem, eorum regem, gloriosissime uicit* ; *H.A.*, *Alex.* 55, 1, 2 : *magno igitur apparatu* (cf. Victor : *a p p a r a t u m a g n o*) *in Persas profectus, Artaxerxem... uicit...* ; *fuso denique fugatoque tanto rege*

(Victor : *quo fuso fugatoque*)..., *Antiochiam redit.* La parenté de l'*Histoire Auguste* et de Victor est ici évidente ; les différences cependant (notamment dans le nom du roi des Perses) rendent difficile l'hypothèse d'une descendance directe, et il s'agit plutôt d'une source commune. L'impression qu'on retire du récit d'Hérodien est fort différente (Hdn. 6, 5-6) : l'expédition se termine par un demi-échec, en dépit des manifestations officielles qui la présentent comme une victoire. Le récit de Dion s'arrête au début de la guerre. Il est très probable que Victor et l'*Histoire Auguste* reproduisent des documents inspirés par la propagande officielle au temps des Sévères. Hérodien doit représenter la réalité historique.

5. Le déplacement de forts effectifs vers l'Orient eut pour résultat d'encourager les attaques des Germains sur l'Occident : en 233, on dut interrompre la guerre contre les Parthes pour se porter en toute hâte sur le Rhin et le Danube. Cf. Hdn. 6, 7, 6 : « Après avoir parcouru la route en toute hâte, il parvint sur les bords du Rhin » ; et *H.A.*, *Alex.* 59, 1-2 : *ad Germanicum bellum profectus est... ; erat autem grauissimum rei publicae atque ipsi quod Germanorum uastationibus Gallia diripiebatur* (Victor : *quae Germanorum direptionibus tentabatur*)... ; *magnis igitur itineribus, laetis militibus, contendit* (*maturrime contendit*).

6. Cf. *H.A.*, *Alex.* 59, 4 : *sed, cum ibi seditiosas legiones comperisset, abici eas praecepit* (Victor : *abiccit*) ; *ibid.* 12, 5 : *quod ille ingentem in praesentia reuerentiam, magnam apud posteros gloriam peperit* (Victor : *quod in prasens gloriae*), *cum eo accessisset ut de animi uirtute nomen acceperit, si quidem solus inuentus sit, qui tumultuantes legiones* (Victor : *tumultuantes legionum plerasque*) *exauctorauerit* ; Eutr. 8,23 : *quasdam tumultuantes legiones integras exauctorauerit.* Sur la prétendue sévérité d'Alexandre, Eutr. 8, 14 : *militarem disciplinam seuerissime rexit* ; *H.A.*, *Alex.* 12, 4 : *ob ingentem animi uigorem et mirandam singularemque constantiam contra militum insolentiam Seueri nomen a militibus eidem inditum est* ; *ibid.* 59, 5 : *uerum Gallicanae mentes... seueritatem hominis nimiam... non tulerunt* ; *ibid.* 59, 6 : *quidam milites... cum seuerum principem pati non possent, occiderunt.* Mais la tradition des historiens grecs est toute différente. D'après Hérodien (6, 7-9), Alexandre tomba victime, non de sa sévérité, mais au contraire de son indifférence et de sa mollesse. Les soldats lui reprochent de ne pas suffisamment agir et de ne point marcher contre l'ennemi ; en face de leur rébellion, loin de réagir avec énergie, il se jette à leurs pieds et les supplie de lui laisser la vie ; mais Maximin, qui a été proclamé empereur, le fait tuer avec sa mère. Selon Zosime (1, 13), Alexandre, qui se trouvait sur le Rhin, apprenant l'insurrection de Maximin, se mit en route pour Rome et s'efforça d'apaiser les mutins en leur promettant le pardon ; mais, ne pouvant les convaincre, il se donna la mort. Mamméa fut tuée par les soldats. Jardé (*o.c.*) croit que Zosime dépend de Déxippe. La légende de la sévérité d'Alexandre, propre aux sources latines, a été inventée,

d'après son *cognomen*, qui était en fait un moyen de se rattacher à Septime-Sévère, pour masquer l'indignité de sa mort, vraiment déshonorante pour un empereur romain apprécié du sénat.

7. Cf. *H.A.*, *Alex.* 59, 6 : *in Britannia, ut alii uolunt, in Gallia, in uico cui Sicilia nomen est. In Britannia* est manifestement une erreur due à une confusion : Sévère fut tué au *Vicus Britannicus* (Bretzenheim, près de Mayence), ainsi nommé parce que les *Britanni* de l'armée du Rhin y avaient une garnison (*C.I.L.* XIII 6592 ; 6677a). Orose (7, 18, 8) donne la localisation exacte du meurtre : *apud Mogontiacum.*

8. Cf. *H.A.*, *Alex.* 25, 3-4 : *opera ueterum principum instaurauit, ipse noua multa constituit, in his thermas iuxta eas quae Neronianae fuerunt*, et *ibid.* 25, 7 : *Alexandrinum opus marmoris de duobus marmoribus, hoc est porphyretico et Lacedaemonio, primus instituit, in Palatio plateis exornatis hoc genere marmorandi.* Que désigne exactement *opus florentissimum* ? les thermes ou l'*opus Alexandrinum* ? nous ne saurions trop en décider. Le mot suivant : *celebrio* est un hapax, très probablement une faute des manuscrits ; à tout hasard, nous avons corrigé en *celebrius*, mais sans grande conviction.

9. Cf. Eutr. 8, 23 : *in matrem suam Mammaeam unice pius...*, repris textuellement par la *Vita Alexandri*, 26, 9. Cet attachement à sa mère est plutôt sévèrement jugé par Hérodien (6, 1, 10), qui reproche à l'empereur de se laisser dominer par elle et de faire tout ce qu'elle lui commandait : « à cause d'une douceur excessive et d'un respect plus grand qu'il ne convenait ».

10. La carrière d'Ulpien est difficile à déterminer avec certitude. Pour Dion Cassius (80, 1, 1), Alexandre en fit un préfet du prétoire et lui confia en même temps le contrôle de toute l'administration. Selon Zosime (1, 11, 3), c'est Mamméa qui fit du jurisconsulte un arbitre et un associé à la charge des deux autres préfets du prétoire, Flavien et Chrestus. H.G. Pflaum (*Le marbre de Thorigny*, Paris, 1948) cherche à concilier les deux et voit dans Ulpien une sorte de superpréfet chargé de la législation et de la justice, tandis que ses collègues commandaient les prétoriens. Flavien et Chrestus furent d'ailleurs assassinés peu après, peut-être à l'instigation d'Ulpien (Dion, 80, 2, 2), qui leur succéda à la tête des prétoriens. Lui-même fut tué à son tour par les soldats. Cf. aussi Eutr. 8, 14 : *assessorem habuit, uel scrinii magistrum, Vlpianum, iuris conditorem* ; Oros., *Hist.* 7, 18, 8 : *Vlpiano usus assessore, summam sui moderationem rei publicae adhibuit.* (L'*assessor* ou *consiliarius* était essentiellement un assistant et un conseiller juridique). Il est faux qu'Ulpien ait été préfet du prétoire sous Héliogabale ; après avoir été l'assesseur de Papinien sous Septime-Sévère, il avait été, au contraire, écarté des affaires par Héliogabale ; cf. *H.A.*, *Hel.* 16, 4 : *remouit et Vlpianum iurisconsultum ut bonum uirum...* Sous Alexandre Sévère, il fut, dès 222, *praefectus annonae*, puis *praefectus praetorio*. Quant à Paul, il aurait été, lui aussi, assesseur de Papinien, puis *magister memoriae* (*H.A.*, *Pesc.* 7, 4) et *consiliarius Augusti* pour devenir ensuite le collègue d'Ulpien. Mais ce dernier point est fort

contestable. Les préfets du prétoire d'Alexandre furent d'abord Flavianus et Chrestus; puis Domitius Ulpianus leur est associé; ils sont mis à mort et Ulpien devient seul préfet (fin de l'année 222); il est tué à son tour dans une émeute au printemps de l'année 223; viendront après lui Lorenius Celsus et Aedinius Julianus, puis Didius Marinus et Domitius Honoratus; à aucun moment ne figure Paul; à ce sujet, voir A. Chastagnol, *L'Histoire Auguste et le rang des préfets du prétoire*, dans *Recherches sur l'Histoire Auguste*, Bonn, 1970, p. 45 sqq. L'*Histoire Auguste, Alex.* 26, 5, semble dépendre à la fois de Victor et d'Eutrope: *Paullum et Vlpianum in magno honore habuit, quos praefectos ab Heliogabalo alii dicunt factos, alii ab ipso: nam et consiliarius Alexandri et magister scrinii Vlpianus fuisse perhibetur.* Peut-être l'habitude d'associer les noms des deux grands juristes a-t-elle amené les historiens à leur attribuer les mêmes fonctions. Toute la fin de la *Vita Seueri Alexandri* (c. 67-68) célèbre à l'envi les qualités des amis de l'empereur, parmi lesquels figurent Paul et Ulpien. Sur Papinien, Ulpien et Paul, voir aussi R. Syme, *Three jurists*, in *H.A. Coll.* 1968-69, p. 309-323. L'exil de Paul, attesté seulement par Victor, semble bien être une pure fiction. D'après J. Modrzejewski et Z. Zawadzki (*La date de la mort d'Ulpien et la préfecture du prétoire au début du règne d'Alexandre Sévère*, in *Rev. hist. du droit fr. et étr.*, XLV, 1967, p. 565-611), Ulpien fut assassiné dans l'été 223, et, si Paul a été vraiment préfet d'Alexandre comme le prétend l'*H.A.*, la superpréfecture, dont Ulpien avait d'abord été revêtu (Zos. 1, 11, 1-3), a pu être restaurée à son profit au début de 224.

11. Appréciation exacte, puisque Sévère Alexandre régna de mars 222 à mars 235. Hérodien (6, 9, 8), qui dit 14 ans, l'est moins que les sources latines; cf. Eutr. 8, 14: *tertio decimo imperii anno et die octauo*; *H.A.*, *Alex.* 60, 1: *imperauit annis XIII diebus VIIII.*

12. L'œuvre intérieure de Sévère Alexandre fut importante. Par rapport au règne précédent, le redressement est évident. Mais Victor idéalise ici la réalité, notamment sur le plan militaire.

13. Cette vue d'ensemble de l'histoire romaine, quoique toute rhétorique et d'une valeur historique discutable, provoque cependant un heureux effet d'élargissement. Il ne faut pas donner, à notre avis, comme certains traducteurs, un sens défavorable à *Bassiani consiliis*, qui ne correspondrait pas à l'idée que Victor s'est faite de Caracalla.

14. Toute cette fin de chapitre, pessimiste et amère, rappelle les pages célèbres où Salluste évoque la décadence des mœurs dans la Rome républicaine. Le vocabulaire, les expressions de Victor semblent parfois directement inspirés par Salluste. Voir, par exemple: Sall., *Cat.* 8, 1: *f o r t u n a in omni re dominatur; ea res cunctas ex l u b i d i n e magis quam e uero celebrat obscuratque*; Ps. Sall., 2 *ad Caes.*, 1, 1: *plerasque res f o r t u n a ex l u b i d i n e sua a g i t a t.* Pour les idées, Ps. Sall., 1 *ad Caes.* 1, 1: (*regna atque imperia*) *et apud indignos quasi per libidinem*

data neque cuiquam incorrupta permanserant. Sur la vertu comme rempart contre la fortune, voir Iuu., *Sat.* 10, 363 sq. :

semita certe
tranquillae per uirtutem patet unica uitae.
Nullum numen habes, si sit prudentia.

(Le poète s'adresse ici à la Fortune).

Cette biographie, qui contient bien peu de faits précis, tout au moins sur la politique de Sévère Alexandre, est également déparée par des erreurs, qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement imputables à Victor lui-même, mais qui peuvent provenir de ses sources. L'influence de la propagande impériale sévérienne sur la documentation de l'auteur paraît évidente. Il faut plutôt aller chercher la vérité chez Hérodien. Pour la tradition historique latine, le règne de Sévère Alexandre, entre les débordements d'Héliogabale et l'affreuse période d'anarchie, de désordres et d'invasions qui allait le suivre, donnait l'impression d'une période exceptionnellement heureuse de l'Empire. De là une tendance à l'idéalisation, bien compréhensible, qui se manifeste ici.

25

1. Victor est le seul auteur à donner cette indication. Selon Hérodien (6, 8, 2), il fut officier de cavalerie et on lui confia le commandement de détachements barbares. Zosime (1, 13, 1) fait de lui le commandant de la cavalerie pannonienne. D'après l'*Histoire Auguste*, Sévère Alexandre lui confie l'entraînement des jeunes recrues, puis le met à la tête de toute l'armée (*Max.* 7, 1 : *omni exercitui praefecit*), ce qui paraît d'ailleurs erroné. C'est ce qui a conduit certains éditeurs a corriger *Trebellicae* en *rei bellicae*. Mais nous pensons, avec S. d'Elia, qu'il est imprudent de corriger un texte qui peut dépendre d'une source inconnue.

2. L'humilité des origines de Maximin, ancien berger des Balkans, a frappé tous les historiens. Il fut effectivement le premier empereur vraiment sorti du rang (Hdn. 7, 1, 1 ; Zos. 1, 13, 3 ; Eutr. 9, 1 : *ex corpore militari primus ad imperium accessit* ; *H.A.*, *Maximin.* 8, 1).

3. Victor ne manque pas de signaler ce détail, qui semble aller de soi et qui est souvent négligé par les autres historiens. Cf. pourtant *H.A.*, *Alex.* 63, 2 : *asperitas atque rusticitas Maximini...*

4. Cf. Hdn. 6, 8 ; Eutr. 9, 1 : *ad imperium accessit sola militum uoluntate.*

5. Cf. Eutr. *ibid.* : *cum nulla senatus intercessisset auctoritas* ; *H.A.*, *Maximin.* 8, 1 : *sine decreto senatus...* On remarque certaines divergences entre les sources. Hérodien n'indique pas l'attitude du sénat. Ni les abréviateurs ni l'*Histoire Auguste* ne disent que le sénat ratifia le choix des légions, sans doute pour lui épargner un rôle peu reluisant. Il le fit pourtant quelques jours après, selon le témoignage des inscriptions (*C.I.L.* VI, 2001 ; 2009) qui viennent confirmer ici le texte de Victor. Celui-ci fait donc preuve, vis-à-vis du sénat, de plus de liberté d'esprit que les

autres abréviateurs. L'*Histoire Auguste* note la crainte que Maximin inspirait aux sénateurs (*Maximin.* 8, 6) : *senatus eum tantum timuit ut uota in templis publice... facerent, nc ille unquam urbem Romam uideret.*

26

1. Remarquons que la biographie de Maximin déborde sur ce chapitre et même sur le suivant. La situation devient si complexe qu'il est impossible de faire coïncider le récit d'une vie avec un chapitre.

Les campagnes de Maximin sont racontées par Hérodien (7, 2) et l'*H.A.* (*Maximin.* 11, 7-12, 5). Certains auteurs, comme Eutrope et Orose, les placent avant son avènement et les font intervenir dans son élévation à l'empire. Vraisemblablement commencées avant l'avènement, elles se sont poursuivies après.

2. Cf. Hdn. 7, 4, 1 : « Après trois ans de règne accomplis par Maximin, les Africains, les premiers, prirent les armes et entrèrent en rebellion ». La chronologie exacte est celle d'Hérodien : le soulèvement de l'Afrique eut lieu en mars 238, trois ans après la mort d'Alexandre Sévère et l'avènement de Maximin, en mars 235. Cf. Hdn. 7, 6, 1 : « et Gordien qui se trouvait à Thysdrus... ». ὁ δὲ Γορδιανὸς ἐνδιατρίψας τῇ Θύστρῳ. Le mot *absens* employé par Victor n'est pas en contradiction avec ἐνδιατρίψας. D'après l'*Histoire Auguste* (*Gord.* 8), le décurion Mauricius harangue la plèbe urbaine et rurale dans les environs de Thysdrus (cf. *apud* dans le texte de Victor) et l'invite à proclamer Gordien empereur, sans que celui-ci assiste à la scène. Puis on va le chercher chez lui pour le forcer à prendre le pouvoir. Le soulèvement avait pour origine les exactions du procurateur impérial. Gordien était un riche propriétaire terrien, qui passait pour descendre des Gracques et de Trajan. Très cultivé, il avait eu une carrière lente et s'était tenu à l'écart de la politique ; il avait quatre-vingts ans à son avènement. Victor ne fait intervenir ici que l'armée, comme d'ailleurs Eutrope, 9, 2 : *consensu militum.* Mais la révolte fut l'œuvre des décurions aisés et des propriétaires terriens qui avaient mobilisé leurs colons et leurs clients. (Cf. J. Gagé, *Les classes sociales dans l'Empire Romain*², Paris, 1971, p. 292-294). Victor assimile l'usurpation au schéma classique des usurpations militaires du IVᵉ siècle. Cf. aussi *H.A.*, *Maximin.* 13, 6 : *exercitus qui in Africa erant subita et ingenti seditione Gordianum senem, uirum grauissimum, qui erat pro consule, imperatorem fecerunt.*

3. L'interprétation de cette phrase soulève de très réelles difficultés ; *quo ut accitus peruenit* se justifie mal, puisque Gordien se trouvait précisément à Thysdrus lorsqu'il fut proclamé empereur ; cf. *H.A.*, *Gord.* 8, 5 : *uentum est ad oppidum Thysdrum, inuentusque senex uenerabilis post iuris dictionem, iacens in lectulo...* Quelle est, d'autre part, la sédition dont il est ici question ? Si elle est dirigée contre le pouvoir de Gordien, elle ne figure

dans aucune autre source. *Tanquam ea re creatus foret* demeure obscur (*ea re* est d'ailleurs une conjecture de Schott, les manuscrits portant respectivement : *tare* pour *O*, et *care* pour *P*) ; nous avons pensé à une leçon *casse* : *tanquam casse creatus foret*, « comme s'il avait été fait empereur en vain » ; mais *casse*, d'après le *Thesaurus*, ne figure que dans les glossaires. Cette sédition n'est-elle pas tout simplement celle qui contraint Gordien à prendre le pouvoir ? Cf. *H.A.*, *Maximin.* 14, 2-3 : *opertum purpura imperare coegerunt, instantes cum gladiis et cum omni genere telorum. Et primo quidem inuitus Gordianus purpuram sumpserat* ; *postea uero, cum uidit neque filio neque familiae suae tutum id esse, uolens suscepit imperium...* Mais l'interprétation de *tanquam ea re creatus foret* deviendrait encore plus délicate. Il faudrait donner à *foret* un sens futur (cf. Ernout et Thomas, *Syntaxe Latine*², Paris, 1964, p. 246 ; Szantyr, *Lateinische Syntax und Stylistik*, München, 1965, p. 393-394), et l'on pourrait comprendre : « dans la pensée que, par ce moyen, il serait fait empereur... ». Dans le doute, nous nous en tenons, pour notre traduction, au texte de Schott et à une interprétation traditionnelle. Cependant M. J. Fontaine propose de remplacer *ea re* par *uane* qui aurait le même sens que *casse* et dont l'emploi est bien attesté dans les textes, chez Apulée et Tertullien. Peut-être est-ce là une solution du problème. Hérodien dit simplement (7, 6, 1) : « Portant le titre et le costume impérial, il quitta Thysdrus et se rendit en hâte à Carthage... ». Sur la venue à Carthage, cf. aussi *H.A.*, *Maximin.* 14, 4 : *inde propere Carthaginem uenit cum pompa regali...* et *Gord.* 9, 6.

4. Cette consultation des haruspices ne figure nulle part ailleurs. L'*H.A.* (*Gord.* 20) rapporte la consultation d'un astrologue par Gordien l'Ancien à la naissance de Gordien le Jeune ; cet homme prédit l'empire au père et au fils. Plus tard, alors que le vieux Gordien était empereur, il appliquait à son fils les vers où Virgile parle de Marcellus. Le caractère attribué par Victor à Gordien II, correspond à celui qui lui est donné par l'*Histoire Auguste* (*Gord.* 18, 1 : *bonitatis insignis...*).

5. Victor est ici en désaccord avec les autres sources (Hdn. 7, 7, 3-4 ; *H.A.*, *Maximin.* 15, 1 ; *Gord.* 13, 5 ; Zos. 1, 14, 1) sur plusieurs points :

a) ces troubles à Rome ne se produisent pas à la mort de Gordien, mais avant cette mort, et c'est la fausse nouvelle de celle de Maximin qui les provoque ;

b) le personnage de Domitius est inconnu par ailleurs ; peut-être s'agit-il du questeur envoyé par Gordien pour tuer le préfet Vitalianus (qui est d'ailleurs *praefectus praetorio* et non *praefectus urbi*) ; d'après Hérodien, ce sont les assassins du préfet qui soulèvent le peuple contre les fonctionnaires de Maximin ;

c) ces massacres ne sont pas le fait des prétoriens, mais de la plèbe romaine ; cependant, l'auteur de la *Vita Gordianorum* et Zosime les associent dans cette action, d'ailleurs provoquée par le sénat. On lit dans la *Vita Gordianorum* (13, 5-9) que c'est le

préfet de la ville qui annonce au peuple la mort de Maximin, provoquant ainsi la révolte dont il serait lui-même la victime. Cette tradition paraît tout à fait invraisemblable. Sur Vitalianus, cf. E. Birley, *Some militaria in the H.A.* in *H.A. Coll.*, 1966-67, p. 43-51. Vitalien avait la charge des prétoriens laissés à Rome (la plupart avaient accompagné l'empereur en campagne), et il faut le considérer comme *uices agens praefectorum praetorio*. Il doit être identifié avec le *procurator Mauretaniae Caesariensis* de 235-236.

6. Cf. Hdn. 7, 6, 3-4 : « Gordien envoya des lettres très nombreuses adressées à tous ceux qui, à Rome, paraissaient occuper le premier rang... ; il écrivit aussi des lettres officielles adressées au peuple et au sénat... ; il promit aux soldats un don en argent tel que personne auparavant ne l'avait fait, et, au peuple, il annonça des largesses » ; *H.A.*, *Gord.* 9, 7 : *missa deinceps legatio Romam est cum litteris Gordianorum* ; *ibid.* 10, 4 : *sed uicit Gordianorum legatio, quae bona omnia pollicebatur ita ut eidem crederetur, et ingens militibus stipendium et populo agros atque congiaria promittenti.*

7. Nouvelle erreur étroitement liée d'ailleurs à l'erreur de chronologie commise plus haut, qui plaçait trop tôt la mort de Gordien. Mais cette conception des événements permet à Victor de faire retomber sur les soldats la responsabilité des troubles, et de lancer contre l'armée un nouveau trait satirique.

8. Cf. Hdn. 7, 10, 1 : « Le peuple était dans un grand trouble et dans la stupeur, et surtout le sénat..., car ils savaient que Maximin n'épargnerait personne... ; leur choix se portant sur Maxime et Balbin, ils les firent empereurs » ; *H.A.*, *Maximin.* 20 1 : *senatus, Maximini et naturalem et iam necessariam crudelitatem timens, mortuis duobus Gordianis, Maximum et Balbinum imperatores creauit.* Voir aussi *H.A.*, *Gord.* 22, 1.

Les adverbes *primo* et *mox* indiquent que *potestatum uices* ne désigne pas la nomination de Pupien et de Balbin comme empereurs, mais que ces mots font allusion à un événement antérieur. Ce ne peut être, à notre avis, que le choix de la commission de vingt sénateurs chargés d'assurer le pouvoir à la place de Gordien. Hérodien ne parle pas de cette commission. Zosime place sa création avant la mort de Gordien (1, 14, 2) ; ceci en accord avec *H.A.*, *Gord.* 10, 1. Mais la *Vita Maximinorum* (32, 3), qui suit Déxippe, la situe, comme Victor, après cette mort : *addidit Dexippus tantum odium fuisse Maximini ut, interfectis Gordianis, uiginti uiros senatus creauerit, quos opponeret Maximino...* Cependant Déxippe, qui compte trois Gordiens, et non deux comme Victor, ne saurait être tenu pour la source des *Caesares*, qui reste pour nous un mystère.

9. Il s'agit sans doute ici de l'*exercitus tironum* dont il sera question dans le chapitre suivant.

10. Caelius, et non Caecilius, comme l'indiquent les manuscrits. Le nom de Caelius est certainement authentique, car il est le seul attesté par les monnaies et les inscriptions. La correction, à notre avis, s'impose.

27

1. Victor réduit à deux le nombre des Gordiens qui furent en réalité trois. Son Gordien II réunit à la fois des traits de Gordien II et de Gordien III. Cette erreur, absente de la tradition grecque et d'une partie de la tradition latine (celle de l'*Histoire Auguste*), se retrouve chez Eutrope (9, 2) et chez Orose (*Hist.* 7, 19, 3-5). Elle est connue de l'*H.A.* qui la présente comme une faute, mais sans préciser ses auteurs (*Gord.* 2, 1) : *Gordiani non, ut quidam imperiti scriptores loquuntur, duo sed tres fuerunt, idque docente Arriano, scriptore Graecae historiae, docente item Dexippo, Graeco auctore.* (Arrianus n'est autre qu'Hérodien). Gordien II ne joua qu'un rôle effacé. Choisi par son père comme co-empereur et reconnu, lui aussi, par le sénat, il fut vaincu et tué par le gouverneur de Numidie, Capellianus, resté fidèle à Maximin. Son père se suicida en apprenant sa défaite et sa mort.

2. Cf. *H.A.*, *Gord.* 18, 6 : *Maximini seu eiusdem Alexandri temporibus ad proconsulatum patris missus, legatus est obsecutus...*, et 7, 2 : *filio iam ex consulibus sibimet legato a senatu dato...*

Gordien II fut effectivement légat de son père en Afrique ; il était alors consul et avait déjà un certain âge. Quant au fait qu'il ait servi, tout jeune encore, sous les ordres de son père, cela ne concorde guère avec la carrière du vieux Gordien, essentiellement civile, et ressemble fort à une formule toute faite : cf. Sall., *Iug.* 64, 4 (il s'agit du fils de Metellus) : *is eo tempore contubernio patris ibidem militabat...* En outre, il ne fut jamais préfet du prétoire. C'est là une dignité qui fut attribuée à Gordien III, à tort d'ailleurs, selon l'*H.A.*, *Max. Balb.* 15, 6 : *hic accessit scriptorum imperitia, quae praefectum praetorio fuisse Gordianum paruolum dicunt, ignorantibus multis collo saepe uectum, ut militibus ostenderetur.*

3. L'affirmation convient aussi bien à Gordien II et à Gordien III ; mais le contexte révèle qu'il s'agit ici de Gordien III, qui fut proposé comme César par le peuple et les soldats et accepté par le sénat (*H.A.*, *Gord.* 22, 2-3, confirmée par les inscriptions de Maxime et Balbin qui le nomment *nobilissimus Caesar*). Il ne fut désigné comme Auguste que plus tard, après la mort de Pupien et Balbin.

4. Ces troubles sont longuement racontés par Hérodien (7, 11-12). Ils accompagnèrent la désignation de Gordien III comme César. On y voit intervenir à la fois les gladiateurs (Hdn. 7, 11, 7 : « Gallicanus ouvrant les casernes des gladiateurs... ») et des troupes de jeunes gens (Hdn. 7, 12, 1 : « et la jeunesse toute entière se rassemblait, s'emparait d'armes improvisées qui lui tombaient sous la main... »), mais ce sont les prétoriens qui tiennent le peuple en échec et une partie de la ville est incendiée. D'après Hérodien, il y eut en réalité deux émeutes, la première pour imposer Gordien comme César, l'autre après le départ de Pupien qui était allé combattre Maximin. La tradition latine ne fait pas bien la distinction entre les deux et insiste surtout sur la seconde. Cf. *H.A.*, *Maximin.* 20, 6 : *profecto igitur ad bellum*

Maximo (= Pupieno) contra Maximinum, Balbinus Romae bellis intestinis et domesticis seditionibus urguebatur, occisis praecipue... per populum Gallicano et Maecenate..., qui quidem populus a praetorianis laniatus est..., denique magna pars urbis incensa est. ; *ibid., Max. Balb.* 9, 1-2 : *et Maximo quidem ad bellum profecto, Romae praetoriani remanserunt. Inter quos et populum tanta seditio fuit ut ad bellum intestinum ueniretur, urbis Romae pars maxima incenderetur.*

5. Cf. Hdn. 7, 12, 8 : « Telle était la situation à Rome. Or Maximin, qui avait parcouru en hâte le trajet, arriva sur les frontières de l'Italie. Après avoir sacrifié sur les autels qui s'y trouvaient, il entreprit l'invasion du pays... ».

D'après Hérodien (7, 12, 8) et *H.A., Maximin.* 13, 4, Maximin se trouvait à Sirmium quand éclata le soulèvement des Gordiens ; il avait vaincu les Germains et préparait une campagne contre les Sarmates. Sur les inscriptions de 237 et 238, il porte les titres de *Sarmaticus Maximus* et *Dacicus Maximus* (Dessau, 488 ; 489), ce qui confirme les dires d'Hérodien et de l'*Histoire Auguste*, et qui peut même laisser supposer un séjour en Thrace, comme l'affirme Victor.

6. Même tradition chez Eutrope (9, 1) : *a Pupieno Aquileiae occisus est, deserentibus eum militibus suis, cum filio adhuc puero*, qui pourrait bien ici dépendre directement de Victor, et Orose (*Hist.* 7, 19, 2) : *a Pupieno Aquileiae interfectus...* Hérodien (8, 5) et l'*H.A.* (*Maximin.* 23, 6 et *Max. Balb.* 11, 2) s'accordent pour donner une autre version des faits. Maximin fut tué par ses propres troupes, car les familles de ses soldats se trouvaient au mont Albano, à la merci du sénat et du peuple de Rome.

7. Il y avait, dans la tradition, hésitation sur la durée du règne de Maximin, ainsi que le souligne l'*Histoire Auguste* (*Max. Balb.* 15, 7) : *cum Maximinus imperasset cum filio, ut quidam dicunt, per triennium, ut alii, per biennium.* Il semble que Victor a cherché à concilier les deux traditions en fixant à deux ans la durée du règne incontesté de Maximin (cf. *biennium* dans 26, 1) et à un an la durée de sa lutte contre les usurpateurs. Mais, comme il ne s'écoule que trois mois environ (début février-début avril 238) entre la révolte des Gordiens et la mort de Maximin, sa solution n'est pas satisfaisante. Le chiffre exact de la durée du règne est de trois ans ; il est donné par Hérodien (7, 4, 1) et par Eutrope (9, 1), ainsi que par Orose (7, 19, 2). La chronologie exacte de l'année 238 est d'ailleurs difficile à établir et a donné lieu à bien des controverses. Voir à ce sujet : G. Vitucci, *Sulla cronologia degli avvenimenti dell'* 238 *d.C.*, *R.F.I.C.*, 32, 1954, p. 372-382. — P.W. Townsend, *The revolution of A.D.* 238 : *the leaders and their aims*, *Y.Cl.S.*, 14, 1955, p. 49-105. — R.A.G. Carson, *The coinage and the chronology of A.D.* 238, Centennial Publication of the American Numismatic Society, New York, 1958, p. 181-199.

8. Cf. Eutr. 9, 2 : *itaque, cum Roman uenissent, Balbinus et Pupienus in palatio interfecti sunt, soli Gordiano imperium reseruatum. H.A., Gord.* 20, 5 : *cum, exstinctis Maximinis,*

Maximus et Balbinus militari seditione interempti essent, Gordianus adulescens, qui Caesar eatenus fuerat... Augustus est appellatus. La mort de Pupien et de Balbin fut provoquée par l'hostilité des prétoriens, qui ne pouvaient supporter une prédominance du pouvoir civil et de l'autorité sénatoriale, et qui profitèrent de la mésentente des deux empereurs. A l'occasion des Jeux Capitolins, ils envahirent le palais impérial et tuèrent Pupien et Balbin, qui n'avaient pu s'accorder pour leur résister. D'après Hérodien (8, 8) et *H.A.*, *Max. Balb.* 14, 5-6, ils ne furent pas tués dans le palais même, mais dans les rues de la ville, après avoir été maltraités.

9. Sur les *quinquennalia* de Néron, voir Suét., *Ner.* 12, 7 : *et instituit quinquennale certamen...*

10. Cf. Eutr. 9, 2, 2 : *Ianum geminum aperuit, et, ad Orientem profectus, Parthis bellum intulit* ; Oros., *Hist.* 7, 19, 4 : *Gordianus admodum puer, in Orientem ad bellum Parthicum profecturus, sicut Eutropius scribit, Iani portas aperuit...* Nous avons ici la preuve indiscutable de la dépendance d'Orose par rapport à Eutrope. Cf. aussi *H.A.*, *Gord.* 26, 3. Ce fut là la dernière observance de ce rite. Ces événements ont eu lieu au printemps de l'année 242, soit près de quatre ans après l'avènement de Gordien, et Victor ne nous dit pas un mot de ce qui s'est passé depuis 238. L'abréviateur, qui s'est longuement étendu sur la révolution de 238, sacrifie délibérément le règne de Gordien.

11. Une ouverture du temple de Janus est cependant attestée sous le règne de Commode. Cf. *H.A.*, *Comm.* 16, 4 : *Ianus geminus sua sponte apertus est...*

D'autre part, on peut lire chez Orose, 7, 19, 4 : *quas* (*portas*) *utrum post Vespasianum et Titum aliquis clauserit, neminem scripsisse memini*, ce qui est une preuve qu'Orose n'a pas utilisé Victor.

12. Sur les victoires remportées par Gordien, ou plutôt par le préfet du prétoire Témésithée, cf. *Eutr.* 9, 2 : *Parthis bellum intulit, qui iam moliebantur erumpere* ; *quod quidem mox feliciter gessit, proeliisque ingentibus Persas afflixit* ; Oros., *Hist.* 7, 19, 5 : *ingentibus proeliis aduersus Parthos prospere gestis...* ; *H.A.*, *Gord.* 26, 3 : *profectus est contra Persas cum exercitu ingenti et tanto auro ut uel auxiliis uel militibus facile Persas euinceret.* Les Perses (et non plus les Parthes vaincus par eux en 224) avaient pris l'offensive sous Maximin, enlevé Nisibe et Carrhes. Shapur I, successeur d'Ardashir, menaçait Antioche. En 243, Témésithée délivra la Syrie et reprit Carrhes ; il remporta ensuite une victoire décisive à Resaina, reprit toute la Mésopotamie et Nisibe, marcha sur Ctésiphon. Mais il mourut à ce moment là, et fut remplacé par Philippe.

13. Cf. Eutr. 9, 2, 3 : *interfectus est fraude Philippi, qui post eum imperauit.* Orose (*Hist.* 7, 19, 5) dit *suorum fraude*, sans doute pour ne pas accuser d'un crime celui qu'il va présenter comme un empereur chrétien. Le meurtre de Gordien apparaît sous un jour particulièrement odieux chez Ammien Marcellin, 23, 5, 17 : *ni factione Philippi, praefecti praetorio, scelestc iuuantibus paucis...*

uulnere impio cccidisset; de même *H.A.*, *Gord.* 30, 9 : *ita Philippus impie, non iure optinuit imperium*, qui décrit en détail les circonstances de l'assassinat. Zosime (1, 18) donne, lui aussi, un récit assez détaillé ; il est très défavorable à Philippe, qui appartenait à une « race détestable ». Seules, les *Res gestae diui Saporis* (Honigmann-Maricq, *Recherches sur les Res Gestae diui Saporis*, Bruxelles, 1953) affirment que Gordien est mort en combattant. D'après *H.A.*, *Gord.* 31, 2, Philippe écrivit à Rome que Gordien était mort de maladie. Un cénotaphe fut élevé à Gordien, à l'endroit où il avait été tué, à Zaitha, sur les bords de l'Euphrate. Ce tombeau est mentionné par Ammien (23, 5, 7) et Zosime (3, 14, 2), et aussi par Eutrope : *miles ei tumulum uicesimo milliario a Circesso, quod castrum nunc Romanorum est, Euphrati imminens, aedificauit* ; *exsequias Romam reuexit, ipsum diuum appellauit.* Toutes les sources sont d'accord sur la durée du règne : six ans, de juillet 238 à février-mars 244.

Les chapitres 26 et 27 doivent être considérés ensemble. Ils constituent, plutôt que des biographies, un récit des événements fort complexes de l'année 238. Si l'on admet comme source la plus sérieuse et la plus digne de foi le récit d'Hérodien (qui s'achève d'ailleurs sur la désignation de Gordien III comme Auguste), l'information de Victor paraît sujette à caution et sa chronologie fort incertaine. En dehors de l'hypothèse de la *Kaisergeschichte*, il nous est fort difficile de préciser ses sources. Le déséquilibre du développement est manifeste. Les événements qui s'écoulent entre les mois de mars et juillet 238 en occupent la majeure partie, alors que le règne de Gordien III, qui méritait certes beaucoup mieux, est traité en cinq lignes. Il est vrai que Victor croyait qu'il s'agissait encore de Gordien II, et il pensait ainsi équilibrer le chapitre 26, consacré à Gordien I avec le chapitre 27, consacré à Gordien II. Toujours est-il qu'on ne dit rien de l'œuvre administrative de Gordien III, des réformes opérées sous la préfecture de Témésithée, dont le nom n'est même pas mentionné.

La chronologie de l'année 238 étant fort discutée, nous citerons à titre d'information quelques dates données par A. Piganiol (*Histoire de Rome*, Paris, 1946, p. 430) et la *Cambridge Ancient History*, XII, 1961, p. 76-81, sans prétendre choisir entre les deux systèmes chronologiques.

Piganiol : 20/5 : proclamation des Gordiens ; 17/6 : mort des Gordiens ; 9/7 : avènement de Pupien, Balbin, Gordien III César ; 16/7 : mort de Maximin ; 15/10 : mort de Pupien et Balbin ; 21/10 : Gordien III Auguste.

Cambridge Ancient History : 19/3 : proclamation des Gordiens ; 2/4 : leur reconnaissance par le sénat ; 10/5 : mort de Maximin ; 9/7 : Gordien III Auguste.

Plus récemment, X. Loriot (*Consulat et Consulat désigné sur les monnaies de Gordien et de Philippe*, in *B.S.F.N.*, 25, 1970, p. 560-561) place en juin 238 l'avènement de Gordien III.

28

1. Cf. Oros., *Hist.* 7, 20, 1 : *Philippus, imperator creatus, Philippum filium suum consortem regni fecit...* Ce fils, âgé de sept ans, reçut le nom de M. Julius Seuerus Philippus. L'auteur de l'*Epitome* l'appelle à tort Gaius Iulius Saturninus (28, 3). La Trachonitis s'étendait au sud-ouest de la Syrie. Philippe y était né d'un chef Arabe nommé Marinus.

2. La hâte de Philippe à se rendre à Rome s'explique par le souci de s'assurer solidement le pouvoir et de gagner le sénat, de ne pas retomber dans l'erreur commise par Maximin.

Cf. Zos. 1, 19, 1 : « Il établit sous serment un traité d'amitié avec Sapor, mit fin à la guerre et partit pour Rome... » (trad. Paschoud). Philippopolis fut probablement fondée à l'endroit où Philippe était né, près de l'actuelle Shuhba.

3. C'est là l'unique mention d'un monument construit par Philippe. L. Homo (*Rome Impériale*, p. 346) y voit une naumachie.

4. Cf. Eutr. 9, 3 : *millesimus annus Romae urbis ingenti ludorum apparatu celebratus est* ; Oros., *Hist.* 7, 20, 2 : *post tertium imperii eius annum millesimus a conditione Romae annus impletus est* ; *ita magnificis ludis augustissimus omnium praeteritorum hic natalis annus a Christiano imperatore celebratus est.* La célébration de ces jeux témoigne, chez Philippe, de la préoccupation de faire oublier ses origines étrangères et de se montrer vraiment romain, aussi sans doute de gagner la plèbe par des fêtes et des réjouissances. Quant au prétendu christianisme de Philippe, affirmé par Orose, ce n'est qu'une légende. Philippe, cependant, se montra tolérant à l'égard de la nouvelle religion ; il lui aurait même témoigné un certain intérêt, puisqu'il entretint une correspondance avec Origène. C'est ce qui le fit passer pour chrétien. D'après *H.A.*, *Gord.* 33, 3, Philippe célébra les jeux séculaires avec les animaux sauvages et exotiques que Gordien avait rassemblés pour célébrer son triomphe sur les Perses. Pour une description des jeux séculaires en général, voir Zos. 2, 5.

5. Le millénaire de Rome fut célébré en 248. Philippe, consul en 348, est cité par Ammien Marcellin (19, 12, 9) comme père de Simplicius, condamné pour avoir conspiré contre Constance. Flauius Philippus était d'humble origine ; il devint *notarius*, puis, en 344 (?), *praefectus praetorio Orientis* ; il déporta Paul, évêque de Constantinople, pour mettre à sa place l'arien Macedonius ; consul en 348, disgrâcié en 351. Voir à son sujet *P.L.R.E.*, p. 696-697. Dans cette référence à une actualité relativement proche s'exprime le patriotisme romain de Victor, son culte de la Ville Eternelle, qu'il dit négligée par ses contemporains. Après lui Zosime (2, 7, 2), de façon encore plus catégorique, verra dans l'abandon de cette tradition des jeux séculaires une des causes de la décadence romaine. Il en rendra responsables Constantin et Licinius.

6. Cf. *H.A.*, *Alex.* 24, 4 : *habuit in animo* (*Seuerus Alexander*) *ut exsoletos uetaret, quod postea Philippus fecit, sed ueritus est ne,*

prohibens publicum dedecus, in priuatas cupiditates conuerteret, cum homines inlicita magis prohibita poscant furore iactati. Cette loi sur la prostitution préfigure la législation de Constantin ; nous ignorons la source d'information de Victor sur ce point. En revanche, le passage de la *Vita Alexandri* révèle, d'une manière évidente, l'influence directe de Victor sur l'*H.A.* Il attribue à son empereur préféré, Alexandre Sévère, l'intention d'interdire la prostitution masculine. Mais, prévoyant les difficultés de l'entreprise, il y aurait renoncé, faisant ainsi preuve d'une sagesse supérieure à celle de Philippe, qui aboutit à un échec. Voir à ce sujet : A. Chastagnol, *L'Histoire Auguste et Aurélius Victor*, *R.Ph.*, 1967, p. 95-97. Pour le *topos* qui accompagne le texte de Victor et qui est d'ailleurs repris par l'*H.A.*, sous une forme différente, son vocabulaire fait penser à Salluste (*periculosa patere*, dans *Iug.* 1, 5 ; *auidius petere*, dans *Hist.* 48, 17 ; et emploi de *mortales*). L'idée se retrouve chez Tac., *Hist.* 3 54, 3 : *quia uetabantur, atrociora uulgauerant.*

7. Les Etrusques passaient, aux yeux des Anciens, pour un peuple voluptueux et immoral. Il faut renvoyer à ce sujet au jugement porté sur eux par Théopompe. La prise de position de Victor est ici en harmonie avec la morale traditionnelle romaine. Le lieu commun concernant la pudeur se rencontre chez Sénèque, *De matr. fr.* 78 : *doctissimi uiri uox est, pudicitiam in primis esse retinendam, qua amissa omnis uirtus ruit* ; et, pour la pudeur présentée comme une condition indispensable au bonheur, cf. Sén., *De Ben.* 1, 11, 4 : *proxima ab his sunt, sine quibus possumus quidem uiuere, sed ut mors potior sit, tanquam libertas et pudicitia et mens bona.*

8. Il était surtout en mauvaise santé, car il n'avait que 45 ans. D'après Zosime (1, 21-22), Philippe, éprouvé par de nombreuses difficultés (et notamment par les usurpations de Priscus et de Jotapien) voulait se retirer ; il en fut dissuadé par Décius, qui était sans doute préfet de la Ville. Philippe confia alors à Décius le soin de rétablir la situation. Mais ce dernier fut proclamé empereur par les légions de Mésie et de Pannonie. Malgré ses protestations de loyalisme, Philippe ne le crut pas et marcha contre lui ; la sincérité de Décius en la circonstance est sujette à controverse. Pour une légitimation des soupçons de Philippe et les circonstances de l'avènement de Décius, voir L. Fronza : *Studi sull'imperatore Decio, I, L'« Aduentus Augusti »*, in *Annali Triestini*, XXI, 1951, p. 227.

9. Cf. Eutr. 9, 3 : *ambo denique ab exercitu interfecti sunt : senior Philippus Veronae, Romae iunior.* Zosime fait mourir au même endroit le père et le fils, à la bataille de Vérone. Mais c'est Victor et Eutrope (avec Jean d'Antioche, *fr.* 148, dans Müller, *F.H.G.* IV, p. 597-598) qui donnent la version exacte des faits. Philippe avait laissé son fils à Rome à la garde du sénat et des prétoriens ; ces derniers le massacrèrent à la nouvelle de la défaite de Philippe. (Cf. Fronza, *l.c.*, p. 244). Orose (7, 20, 4) donne une interprétation des faits un peu différente et, comme il fallait s'y attendre, charge Décius, futur persécuteur des chrétiens :

ambo tamen quamuis diuersis locis tumultu militari et Decii fraude interfecti sunt.

10. Chiffre exact, que l'on retrouve chez Eutrope. Orose donne 7 ans. La mort de Gordien III se situe en mars 244, la proclamation de Décius en juin 249, la mort de Philippe en septembre de la même année.

Cette biographie, qui donne d'intéressants renseignements sur la politique intérieure et la législation de Philippe, fait ensuite une place excessive aux développements moraux et aux considérations sur le destin de l'empire. En revanche, les problèmes de politique extérieure sont négligés : rien sur les victoires remportées contre les Quades, sur le danger gothique, sur les révoltes militaires, sur les circonstances exactes de l'avènement de Décius.

29

1. Cf. Eutr. 9, 4 : *e Pannonia inferiore, Budaliae natus...* On rencontre la même expression dans Ps. Aur. Vict., *Epit.* 29, 1. Décius est le premier des empereurs illyriens.

2. Ceci est contredit par Zos. 1, 22, 1 : « ils le revêtent donc de la pourpre et l'acculent, redoutant désormais son propre sort et contre son gré. à assumer le poids du pouvoir ». Pour une interprétation des faits conforme à Victor, voir l'étude de Fronza citée au chapitre précédent.

3. Confirmé par Eutr. 9, 4 ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 29, 2 ; Oros., *Hist.* 7, 21, 3 ; mais aucun de ces textes ne donne le *cognomen* Etruscus, pourtant attesté dans les inscriptions.

4. Ce séjour à Rome est attesté par une émission de monnaies avec l'inscription *Aduentus Augusti* (cf. Fronza, *l. cit.*). Sur les monuments élevés par Décius, cf. Eutr. 9, 4 : *Romae lauacrum aedificauit.* Les thermes sont mentionnés dans la XIIIe région des Régionnaires du IVe siècle (*Auentinus*). Il faudrait ajouter à l'œuvre monumentale de l'empereur l'achèvement et la dédicace des thermes de Commode, la restauration du Colisée et la construction d'un portique.

5. Zosime (1, 20, 2) place sous Philippe le soulèvement de l'Orient et l'usurpation de Jotapien : « Les pays d'Orient étaient accablés par les levées d'impôts et par le fait que Priscus, gouverneur de ces provinces, était insupportable à tous ; aussi, enclins à fomenter des troubles, ils élevèrent au pouvoir suprême Jotapien... ». De même Polémius Sylvius, 37-38 : *Philippus, sub quo Iotapianus tyrannus in Cappadocia fuit.* (On remarquera la localisation plus précise, en Cappadoce). Cela n'est d'ailleurs pas en contradiction avec Victor, si l'on tient pleinement compte du plus-que-parfait *occubuerat.* Mais Zosime situe aussi sous Philippe (1, 22, 2) la défaite et la mort de l'usurpateur : « Bien que Jotapien et Marin eussent été abattus sans grande difficulté, les craintes de Philippe ne diminuaient nullement... ». La chronologie de l'usurpation reste incertaine

(248 ou 249 ?). Faut-il admettre, pour concilier les deux traditions, que Jotapien, vaincu du vivant de Philippe, n'a été tué que quelques mois, voire quelques semaines plus tard ?

6. S'agit-il d'Alexandre le Grand, ou d'Alexandre Sévère ? nous penchons pour la seconde hypothèse.

7. Le soulèvement de Priscus date bien du règne de Décius, cf. Polémius Sylvius, 39-40 : *Decius, sub quo Priscus in Macedonia et Valens Romae tyranni fuerunt.* Priscus, gouverneur de Macédoine, pactisa avec les Goths. Cf. Déxippe, *fr.* 18 et Iordanes, *Get.* 18 : *Cniua... Priscum ducem sibi foederauit, cum Decio pugnaturum...*

8. Cf. Déxippe, *fr.* 16a (Dindorf, *Historici Graeci Minores*, I, p. 177) : « Les Scythes, que l'on appelle Goths, passèrent en grand nombre le Danube au temps de l'empereur Decius, et ravagèrent l'empire romain... » ; Zos. 1, 23, 1 : « Les Scythes avaient traversé le Tanaïs et ravageaient les régions entourant la Thrace... ».

9. Cf. Ps. Aur. Vict., *Epit.* 29, 5 : *huius temporibus Valens Licinianus imperator effectus est.* L'usurpation de Valens peut être datée avec précision, car il est question de ce personnage dans la correspondance de Cyprien (*Ep.* 55, 9) sous le nom d'*aemulus princeps* ; elle eut lieu en mars 251. Iulius Valens Licinianus était sans doute de rang sénatorial. Son usurpation, bien accueillie à Rome et en Italie, apparaît comme une protestation du sénat et du peuple de Rome contre le pouvoir de l'armée. Le « règne » de Valens fut de très courte durée, car il n'a laissé aucune monnaie, et il était terminé en mars 251, lors de l'élection du pape Corneille. (Cf. L. Fronza, *Studi sull'imperatore Decio. II. Problemi di politica interna*, in *Annali Triestini*, XXIII, 1953, p. 331-332.

10. Il est peu vraisemblable que Priscus ait été proclamé ennemi public sous le règne de Valens, déjà opposé à Décius. Valens doit sans doute être identifié avec le personnage dont parle l'*H.A.* (*Trig. Tyr.* 20), et qu'elle fait régner, par erreur, en Illyricum : *cum paucis diebus Illyrico imperasset, occisus est.* (Cf. R. Syme : *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, p. 202).

11. Nous n'avons pas hésité à corriger le texte des manuscrits, qui porte : *a bruti fraude.* Le texte de Déxippe (fr. 16a) ne semble pas laisser subsister de doute sur la faute : « Alors que les Scythes se repliaient sur leur pays, Décius, l'ennemi de Dieu, les attaqua et trouva la mort en compagnie de son fils, la nuit, à Abrytus appelé *Thembronium forum...* ». Cf. aussi Iord., *Get.* 18 : *ueniensque Abrittum Moesiae ciuitatem circumsaeptus a Gothis et ipse exstinguitur.* Abrytus est actuellement Aptaat, en Dobroudja. La trahison dont fut victime Décius fut, d'après Zosime (1, 23, 3), celle du *dux Moesiae* Trébonius Gallus qui devait lui succéder. Il aurait attiré l'empereur sur un terrain marécageux et l'aurait ainsi livré à l'ennemi.

Décius régna du mois de septembre 249 au mois de juin 251, donc pas tout à fait deux ans.

12. Il y a deux traditions concernant la mort de Décius : l'une glorieuse, propre aux historiens païens (Victor, Zosime), l'autre beaucoup moins, qui a la préférence des chrétiens ; cf. Lact., *Mort. Pers.* 4, 3 : *Nam profectus aduersum Carpos, qui tum Daciam Moesiamque occupauerant statimque circumuentus a barbaris et cum magna exercitus parte deletus, ne sepultura quidem potuit honorari, sed exutus et nudus, ut hostem dei oportebat, pabulum feris uolucribus iacuit.*

L'auteur de l'*Epitome*, quoique païen, suit cependant une tradition analogue (29, 3) : *in solo barbarico inter confusas turbas gurgite paludis submersus est, ita ut nec cadauer eius potuerit inueniri.* (Le jugement porté précédemment sur l'empereur est fort élogieux).

13. Le fils aîné de Décius, Hérennius Etruscus, prit effectivement une part active à la campagne. Il avait reçu le titre d'Auguste en mai 251. Victor suggère l'existence de deux batailles successives ; il est suivi par Iord., *Get.* 18, qui reproduit également la réflexion de Décius après la mort de son fils : *ad confortandos animos militum dixisse fertur* : *Nemo tristetur* ; *perditio unius militis non est rei publicae deminutio.* Déxippe fait périr en même temps le père et le fils. Zosime ne dit mot d'Etruscus. Tout cela est peu clair, et l'on pourrait même supposer, à la limite, un doublet sans valeur historique, analogue à celui que l'on a pu constater à propos de la *deuotio* des trois Decii de l'époque républicaine (cf. H. Fugier, *Recherches sur l'expression du sacré dans la langue latine,* 1963, p. 47) ; mais le témoignage de Déxippe, contemporain de ces événements, reste primordial.

Cette biographie, favorable à Décius, présenté avant tout comme un soldat valeureux, ne fait aucune place à sa politique intérieure, pourtant importante. A certains historiens (Fronza, *l.c.* ; Baynes dans *Cambridge Ancient History,* XII, 1961, p. 657) l'édit de persécution contre les chrétiens paraît avoir un sens plus politique que religieux ; il ne cherche pas à obtenir des chrétiens une abjuration de leur foi, mais à réaliser autour de l'empereur l'unité du sénat, du peuple et de l'armée dans une période de crise particulièrement grave. Victor ignore systématiquement tout ce qui concerne, de près ou de loin, le christianisme ; il n'est pas étonnant qu'il ne fasse aucune allusion à l'édit, mais il ne dit rien non plus des pouvoirs attribués à Valérien, qui peuvent être une première tentative de partage des responsabilités civiles et militaires, et où l'*H.A.* voit, à tort, un rétablissement de la censure.

30

1. D'après Déxippe (fr. 16[a]), ce sont les soldats qui donnent l'empire à Trébonius Gallus et à Volusianus, présenté comme le fils de Décius, donc confondu avec Hostilianus. Le choix fut ensuite ratifié par le sénat. L'auteur de l'*Epitome* (30) voit en Hostilianus l'élu du sénat. En fait, l'armée associa au fils de Décius, trop jeune pour gouverner, le *dux Moesiae* Trébonianus

Gallus. Ce dernier adopta Hostilianus comme son fils, puis il fit donner à son propre fils Volusianus d'abord le titre de César, puis celui d'Auguste. Cf. Eutr. 9, 5 : *mox imperatores creati sunt Gallus, Hostilianus et Galli filius Volusianus.*

2. Cf. Eutr., *ibid.* : *sola pestilentia et morbis atque aegritudinibus notus eorum principatus fuit.* Zosime (1, 26, 2) parle aussi de cette épidémie : « Non moins que la guerre qui surgissait de partout, la peste aussi, qui apparut dans les villes et les villages, fit périr le reste du genre humain ; jamais encore par le passé elle n'avait provoqué pareille hécatombe d'hommes ». Orose (7, 21, 5), qui voit en ces empereurs des persécuteurs du christianisme, insiste sur cette maladie, qu'il présente comme un châtiment envoyé par le ciel : *eatenus incredibilium morborum pestis extenditur : nulla fere prouincia Romana, nulla ciuitas, nulla domus fuit quae non illa generali pestilentia correpta atque uacuata sit.*

3. Zosime (1, 25, 2), très défavorable à Gallus, laisse entendre, sans toutefois l'affirmer nettement, qu'Hostilianus mourut victime de ses intrigues ; il redoutait que le souvenir des vertus du père ne rendît le fils trop populaire. Cet historien est le seul, semble-t-il, à donner cette version des événements.

4. Victor est le seul à mentionner ce dévouement et cette popularité.

31

1. Zosime (1, 28) est plus explicite : Aemilianus fut proclamé empereur par ses troupes après avoir vaincu les Goths. Il était le successeur de Gallus à la tête de la province de Mésie. Le *corruptis militibus* de Victor fait figure d'explication sommaire et passe-partout.

2. Le rapport entre Victor, Eutrope et l'*Epitome* est ici particulièrement étroit : cf. Eutr. 9, 5 : *ad quem opprimendum cum ambo profecti essent, Interamnae interfecti sunt* ; et Ps. Aur. Vict., *Epit.* 31, 1 : *contra quem ambo profecti, apud Interamnam ab exercitu suo caeduntur.*

3. Cf. Zos. 1, 28, 3 : « Les soldats de Gallus... considérant en même temps l'insouciance et le laisser-aller du personnage... ».

4. Ces événements se situent dans l'été de 253, soit deux ans après la mort de Décius. Selon J. Lafaurie, Aemilianus fut proclamé le 24 juillet 253.

5. *Tertio mense* selon Eutrope, *quarto mense* selon l'*Epitome.* Quant à la modération d'Aemilianus, elle semble trouver sa confirmation dans l'attitude à l'égard du sénat, qui lui est attribuée par le continuateur de Dion Cassius (fr. 2, Müller, *F.H.G.* IV, p. 193) : « Aemilianus, proclamé empereur, écrivit au sénat en ces termes : « Je vous laisse le pouvoir souverain, je ne suis que votre général et partout je combats pour vous. ».

6. En réalité, il fut, lui aussi, tué par ses soldats. Cf. Ps. Aur. Vict., *Epit.* 31, 2 : *apud Spoletium, siue pontem, quem ab eius caede Sanguinarium accepisse nomen ferunt, inter Ocriculum*

Narniamque, Spoletium et urbem Romam regione media positum ; Zos. 1, 29, 1 : « Les soldats qui sont avec lui, constatant qu'il gouverne en général plus qu'en empereur, le font disparaître comme inapte à l'empire ». Eutrope (9, 6) ne précise pas le genre de mort.

La réflexion qui suit, amère et mordante à l'égard de la *nobilitas*, dont elle stigmatise le lâche opportunisme, rappelle d'assez près la manière de Tacite.

32

1. Cf. Eutr. 9, 7 : *Licinius Valerianus, in Rhaetia et Norico agens, ab exercitu imperator et mox Augustus est factus* ; *H.A.*, *Valer.* 5, 1, très favorable à Valérien en raison de ses origines sénatoriales, présente son avènement sous un jour très avantageux : *in eam conscenderat gloriam ut... non, ut solet, tumultuario populi concursu, non militum strepitu, sed iure meritorum et quasi ex totius orbis una sententia...* Zosime (1, 29, 2) reconnaît l'accord unanime qui se fit autour de Valérien lors de son avènement, mais se montrera ensuite beaucoup plus réservé, accusant l'empereur de mollesse et d'indolence (1, 36, 2 : διά τε μαλακίαν καὶ βίου χαυνότητα) ; il rejoint ainsi l'*Epitome* (32, 1) : *stolidus tamen et multum iners*. Quant aux auteurs chrétiens, ils ne peuvent qu'accabler un persécuteur. Cf. Lact., *Mort. Pers.* 5, 2 : *captus a Persis... non modo imperium, quo fuerat insolenter usus, sed etiam libertatem, quam ceteris ademerat, perdidit...* Voir aussi Oros., *Hist.* 7, 22.

2. La *gens Licinia* était une des plus anciennes et des plus nobles familles de Rome ; cf. *H.A.*, *Valer.* 5, 7 : *primus genere, nobilis sanguine*. Ps. Aur. Vict., *Epit.* 32, 1 : *parentibus ortus splendidissimis...*

3. L'expression est significative et témoigne du peu de goût de la *nobilitas* pour la carrière militaire à l'époque de Victor. Personnage consulaire dès 238, au moment du soulèvement des Gordiens (Zos. 1, 14, 1), il fut chargé par eux d'une mission auprès du sénat ; il exerça diverses fonctions civiles et militaires (*H.A.*, *Valer.* 5, 1 : *post omnes honores et magistratus insigniter gestos*), et fut chargé par Décius de l'administration civile pendant la guerre contre les Goths.

4. Même expression chez Eutrope (9, 7), mais on lit dans l'*Epitome*, 32, 2 : *hic filium suum Gallienum Augustum fecit, Gallienique filium, Cornelium Valerianum, Caesarem.* et dans *H.A.*, *Valer.* 2, 2 : *et filium imperatorem habet et nepotem Caesarem.* L'*Epitome* et l'*H.A.* se trouvent confirmés par l'inscription de Lambèse du 22 octobre 253, où Valérien et Gallien portent tous les deux le titre d'Auguste (*C.I.L.*, VIII, 2482).

5. La tradition sénatoriale, très défavorable à Gallien, lui attribue un caractère efféminé. Cf. *H.A.*, *Gall.* 4, 3 : *in luxuria et improbitate* et 13, 3 : *quo quaeque uirgo melius imperare potuisset...*

6. La *gens Licinia* était effectivement originaire d'Etrurie.

7. La chronologie de cette guerre est sujette à controverses. Alors que la campagne de Valérien contre les Perses commence pour la plupart des historiens en 257, Alföldi (*Berytus*, IV, 1937 et *Cambridge Ancient History*, XII, 1961, p. 170) en place le début dès l'hiver de 253-254. On n'est pas d'accord non plus sur la date exacte de la capture de Valérien : on hésite entre 259 et 260 (pour l'état de la question, voir R. Rémondon, *La crise de l'Empire Romain*, Paris, 1964, p. 276-277). La date de 260 est généralement retenue.

Sur la ruse dont Valérien fut la victime, cf. *H.A.*, *Valer.* 1, 2 : (dans une lettre, sans doute apocryphe, adressée à Sapor) *uide ne, quod senem imperatorem cepisti et id quidem fraude, male tibi cedat et posteris tuis.* ; Petr. Patr., fr. 13, dans Müller, *F.H.G.*, IV, p. 188 : (dans la réponse de Galère à l'envoyé de Narsès en 297, réponse où il est fait allusion à Valérien) « Vous qui, en le trompant par vos ruses, vous êtes emparés de lui... ». Mais le récit le plus détaillé et le plus explicite se trouve chez Zosime (1, 36, 2) : « Sapor demanda que l'empereur lui-même vienne s'entretenir avec lui de ce qu'il estimait lui être nécessaire ; Valérien accède sans la moindre réflexion à ces demandes, se rend inconsidérément chez Sapor avec une petite escorte afin de discuter avec lui d'un traité, et brusquement il est arrêté par les ennemis... ». Ni Eutrope, ni l'*Epitome* ne font allusion à une telle ruse de Sapor ; ils se bornent à dire que Valérien fut vaincu, puis fait prisonnier. Selon d'autres sources (Zonaras, 12, 23), Valérien se serait réfugié chez les Perses pour échapper à une mutinerie de ses soldats. On constatera la diversité des informations concernant un événement très grave qui a dû bouleverser profondément l'opinion publique. Il est très possible que les contemporains eux-mêmes n'aient pas connu la vérité.

8. Ni Eutrope, ni l'*Histoire Auguste*, ni l'*Epitome*, ni Zosime ne mentionnent l'écorchement de Valérien. C'est là un aspect particulièrement impressionnant de l'humiliation de Valérien, sur laquelle insistent les historiens chrétiens, soucieux de flétrir en lui le persécuteur. Cf. Lact., *Mort. Pers.* 5, 6 : *Postea uero quam pudendam uitam in illo dedecore finiuit, derepta est ei cutis...* ; Petr. Patr., fr. 13 : « Ensuite, après sa mort, en conservant sa peau grâce à un art abominable, vous avez infligé un outrage immortel à son corps mortel ». Encore ces textes impliquent-ils que Valérien fut écorché après sa mort ; mais l'expression employée par Victor laisse supposer qu'il fut écorché vif (ce qui est clairement indiqué par Agathias, 4, 23). Bien que le supplice de l'écorchement ait été souvent infligé en Orient, particulièrement chez les Perses, il est difficile d'ajouter foi entière à de tels faits. Zosime (1, 36, 2) dit simplement que Valérien mourut en captivité, tout en soulignant d'ailleurs, comme le fait Lactance, l'affront infligé au nom romain : μεγίστην αἰσχύνην... τῷ Ῥωμαίων ὀνόματι καταλελοιπώς ; cf. Lact., *o.c.* 5, 4 : *ut diu barbaris Romanum nomen ludibrio ac derisui esset.* Il est probable que Valérien, avec les autres prisonniers romains, fut relégué dans le district de Gundeshapur, où ces captifs furent employés à construire

une digue appelée Digue de l'Empereur (Band-e-Kaisar), encore visible de nos jours à Shoshtar. Enfin, J. Gagé (*Comment Sapor a-t-il triomphé de Valérien ?*, in *Syria*, XLII, 1965, p. 343-388), confrontant la tradition historique avec des bas-reliefs iraniens, relatifs à l'humiliation de l'empereur, croit que Valérien captif ne fut pas écorché, mais qu'il fut dépouillé de ses vêtements et revêtu d'une peau d'âne ; sa posture sur les bas-reliefs serait l'équivalent des exhibitions « triomphales » des prisonniers perses à Rome. L'intention de Sapor était d'humilier les Romains, comme ils avaient humilié la Perse.

9. Ce chiffre s'accorde avec l'hypothèse de ceux qui placent en 259 la capture de Valérien. C'est en vertu d'une confusion avec Gallien que l'*Epitome* attribue à Valérien un règne de 15 ans.

10. Il avait déjà 70 ans à son avènement.

Entre les historiens chrétiens, qui accablent Valérien, et l'auteur de l'*Histoire Auguste*, qui, manifestement, défend contre eux sa mémoire, Victor adopte à son égard une position neutre, ni élogieuse, ni vraiment critique — les critiques portant, par anticipation, contre Gallien. Il est certain que Valérien, qui jouissait, lors de son avènement, d'un préjugé favorable, ne sut pas, peut-être en raison de son grand âge, faire face à une situation fort difficile. Mais Victor ne précise rien de tout cela et nous donne une biographie particulièrement terne.

33

1. Cf. Eutr. 9, 6 : *nam iuuenis in Gallia et Illyrico s t r e n u e fecit*. Quand il partit pour l'Orient, en 254 (?), Valérien laissa à Gallien le commandement des troupes d'Occident (cf. Zos. 1, 30, 1). Entre 254 et 259, les guerres contre les Germains se succédèrent, sans que nous en connaissions le déroulement exact. Gallien y remporta des succès, et des monnaies émises à Cologne, où il avait établi son quartier général, lui donnent le titre de *restitutor Galliarum*.

2. La date de la révolte d'Ingenuus est controversée : 258 d'après J.J. Hatt (*Histoire de la Gaule Romaine*, Paris, 1959, p. 220) ; juillet 260 selon Alföldi (dans *Cambridge Ancient History*, XII, 1961, p. 194), qui s'appuie d'ailleurs sur le texte de Victor : *comperta Valeriani clade*. On sait, d'autre part, que la date de la capture de Valérien est, elle aussi, sujette à discussion (259 ou 260). Toute la chronologie de cette époque est incertaine. En cette matière, on ne saurait considérer Victor comme un guide très sûr. Hatt, comme Alföldi, mais avec des doutes, situe en 260 la bataille de Mursia et la défaite d'Ingenuus. J. Lafaurie (*Chron. impér. de 249 à 285*, in *Bull. Soc. Ant. Fr.*, 1965, p. 139-154) place en 260 la capture de Valérien et l'avènement de Gallien (d'après les monnaies alexandrines et les papyrus datés). Cependant J.-P. Callu (*La politique monétaire des empereurs romains de* 238 *à* 311, Paris, 1969, p. 212-213) admet la date de septembre

259, en accord avec Aurélius Victor. La date le plus couramment admise semble pourtant être 260.

3. Cf. Eutr. 9, 8, 1 : *occiso apud Mursam Ingenuo, qui purpuram sumpserat, et Trebelliano...* ; *H.A.*, *Trig. Tyr.* 9, 1 : *sed Gallienus... denique Ingenum conflictu habito uicit eoque occiso in omnes... Moesiacos tam milites quam ciucs asperrime saeuiit.* L'auteur anonyme, continuateur de Dion Cassius, contenait des anecdotes concernant cette guerre (Müller, *F.H.G.*, IV, p. 194, fr. 5) : l'une d'entre elles dépeint Gallien sous un jour plus favorable et le montre plus humain. De même, Ammien (21, 16, 10) présente Gallien comme un souverain plutôt clément, dont il oppose l'indulgence à la sévérité et à la rigueur de Constance : *ille enim, perduellionibus crebris uerisque appetitus insidiis, Aureoli et Postumi et Ingenui et Valentis... mortem factura crimina aliquotiens lenius uindicabat...* Sur Regalianus, cf. *H.A.*, *Trig. Tyr.* 10, 1-2 : *Regalianus denique, in Illyrico ducatum gerens, imperator est factus, auctoribus imperii Moesis qui cum Ingenuo fuerant superati, in quorum parentes grauiter Gallienus saeuierat.* Régalianus, lié par son mariage au parti sénatorial, ne dut régner que quelques semaines : il fut éliminé sans doute dès l'automne de l'année 260. Selon l'*H.A.*, il fut tué par les Roxolans avec l'accord de ses propres partisans, qui redoutaient la vengeance de Gallien. Cependant la chronologie des soulèvements d'Ingenuus et de Régalianus a été renouvelée par un ouvrage récent de I. Fitz : *Ingenuus et Regalianus*, collection « Latomus », vol. LXXXI, Bruxelles-Berchem, 1966, dont H.G. Pflaum a publié un compte rendu dans *R.E.L.*, XLIV, 1967, p. 539-542. En accord avec l'*H.A.*, Fitz situe en 258 l'usurpation d'Ingenuus (comme J.J. Hatt et contrairement à Alföldi), mais elle n'a pas précédé immédiatement celle de Régalianus. Gallien intervint en Pannonie contre Ingenuus au cours de l'été et de l'automne 258, puis il passa le premier semestre de 259 à rétablir l'ordre en Illyricum. C'est de cette région qu'il partit combattre les Alamans descendus en Italie. Il les vainquit en 260. Mais à ce moment l'Illyricum, abandonné à son sort et irrité de la répression de 259, fit Régalianus empereur. Régalianus a donc pu régner plus longtemps qu'on ne le pensait et cela explique les émissions de monnaies en son honneur et en celui de son épouse Dryantilla. Ainsi, les deux rébellions d'Ingenuus et de Régalianus sont séparées par un intervalle de plusieurs mois, voire même de plus d'une année (douze à dix-huit mois). Fitz s'appuie, dans sa démonstration, non seulement sur les textes littéraires, mais encore et surtout sur de nouvelles données ressortant de sources épigraphiques et numismatiques (trois milliaires de Pannonie inférieure retrouvées entre *Carnuntum* et *Vindobona*, monnaies découvertes en Pannonie inférieure).

4. Les mots *secundis solutior* constituent un *topos*, qui remonte à Solon et que les moralistes grecs ont transmis à leurs homologues latins. On constate chez Eutrope (9, 8, 1) la présence de la même idée, celle d'une évolution dans le mauvais sens : *diu placidus*

et quietus, mox in omnem lasciuiam dissolutus, tenendae rei publicae habenas probrosa ignauia et desperatione laxauit.

5. P. Licinius Cornélius Saloninus fut élevé à la dignité de César en 258, à la mort de son frère aîné, qui avait reçu ce titre en 256 des deux Augustes Valérien et Gallien. Quant à Gallien lui-même, il avait été nommé Auguste dès le mois de septembre 253, par le sénat, à la demande de son père Valérien. Voir Ps. Aur. Vict., *Epit.* 32, 2 et 33, 1. Saloninus devint Auguste à son tour après la capture de Valérien, comme le prouve une émission de monnaies avec la mention *Aequitas Augg.* (*Augustorum*), juste avant l'usurpation de Postumus, qui élimina Saloninus. (Cf. J.J. Hatt, *o.c.*).

6. Un tableau dramatique de ces vagues d'invasion se retrouve, plus ou moins développé et en des termes qui se ressemblent, chez divers auteurs : Eutr. 9, 8, 2 ; Oros., *Hist.* 7, 22, 7-8 ; Zos. 1, 37. La chronologie de ces déferlements successifs évoqués ici, quoique difficile à établir, peut être envisagée ainsi : il y eut des raids de Goths sur la Thrace, la Grèce et l'Asie Mineure en 263, 264, 265 et 267 ; les Perses occupaient la Mésopotamie depuis 256 ; le grand rush des Francs sur la Gaule et l'Espagne se situe en 259-260 ; Aurélius Victor est le premier auteur à le mentionner ; l'invasion des Alamans en Italie date de 261 ; elle fut arrêtée par la victoire de Gallien à Milan ; quant à la Dacie, elle pouvait être considérée comme perdue dès 256, date à laquelle elle fut submergée par les Goths. Il est à remarquer que Victor ne dit rien des très réels succès remportés par Gallien sur les Alamans en 262, sur les Goths en 267 ; il désigne sous les termes méprisants de *latrones* et de *mulier* les Palmyréniens d'Odenath et leur reine Zénobie sans tenir compte des victoires sur les Goths et les Perses. Il y a là beaucoup de parti pris et de partialité. L'*H.A.*, *Trig. Tyr.* 30, 1 ne partage pas le dédain de Victor à l'égard de Zénobie, mais c'est pour elle une occasion d'accabler une fois de plus Gallien : *omnis iam consumptus est pudor, si quidem, fatigata re publica, eo usque peruentum est ut, Gallieno nequissime agente, optime etiam mulieres imperarent et quidem peregrinae.* L'allusion à la Dacie et à Trajan est reprise de très près par Eutr. 9, 8, 2 : *Dacia, quae a Traiano ultra Danubium fuerat adiecta, amissa est.* La Dacie fut reconquise, car elle ne fut évacuée définitivement qu'en 271 par Aurélien (Alföldi).

7. Cf. Tac., *Hist.* 4, 47, 7 : *fortunae summa imis miscentes...*

8. Cf. *H.A.*, *Gall.* 5, 5-6 : *nam et pestilentia tanta exstiterat uel Romae uel in Achaicis urbibus ut uno die quinque milia hominum pari morbo perirent. Saeuiente fortuna, cum hinc terrae motus, inde hiatus soli, ex diuersis partibus pestilentia orbem Romanum uastaret...* ; Zos. 1, 37, 3 : « La peste s'abattit (ἐπιβρίσας) sur les villes, plus pernicieuse qu'elle n'avait jamais été auparavant... ». Il y a quelque analogie entre ἐπιβρίσας et le terme employé par Victor : *grassabatur.* Orose (7, 22, 1-2), selon son habitude, présente la maladie comme un châtiment envoyé par Dieu pour punir les crimes de Valérien et les vices de Gallien.

On remarquera au contraire le caractère parfaitement rationnel de l'explication donnée par Victor.

9. Cf. *H.A.*, *Trig. Tyr.* 3, 4 : *cum Gallienus luxuriae et popinis uacaret, et amore barbarae mulieris consenesceret.* ; *ibid.*, *Gall.* 21, 3 : *Piparam nomine, barbaram regis filiam...* (*Piparam* pour *Pipam* à cause de *barbaram* ?) ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 33, 1 : *amori diuerso pellicum deditus Saloninae coniugis et concubinae, quam per pactionem concessa parte superioris Pannoniae a patre, Marcomannorum rege, matrimonii specie susceperat, Pipam nomine.* Cet aspect de Gallien est ignoré des historiens grecs, qui se montrent plutôt favorables à son égard. Zosime ne parle nulle part des vices de Gallien. Seul, l'empereur Julien (*Caes.* 313 c) fait une allusion à son caractère efféminé, mais il se contente de suivre la tradition de l'historiographie latine.

10. Cf. Oros., *Hist.* 7, 22, 9 : *ne quid forte Romani corporis ab hac dilaceratione cessaret, conspirant intrinsecus tyranni, consurgunt bella ciuilia.* Tandis qu'Orose voit toujours dans les épreuves de l'Empire l'action d'une Providence vengeresse, Victor établit un rapport de cause à effet entre l'impuissance de Gallien à s'opposer à l'invasion et les usurpations. Il a raison de le faire, mais il a tort de tout mettre sur le compte des vices de Gallien, qui ont été exagérés. La situation était critique, et Gallien à lui seul, si actif fût-il, pouvait difficilement la dominer.

11. L'usurpation de Postumus doit être placée dans le second semestre de l'année 260, entre juillet et septembre (Rémondon) ou juste avant la fin de l'année (Alföldi dans *C.A.H.*, XII, p. 185); J. Lafaurie (*Chron. des Empereurs Gaulois*, in *Rev. Num.*, VI, 1964, p. 91-127) la situe en juin-août 260. Postumus assiégea Cologne où se trouvait Saloninus, fils de Gallien, proclamé Auguste après la capture de Valérien. La garnison livra le prince et son tuteur Silvanus à Postumus, qui les fit mettre à mort (Cf. Zos. 1, 28, 2). L'*Epitome* place cette usurpation dans le règne de Valérien, à tort évidemment. Elle est considérée comme bénéfique pour l'Empire par Eutrope (9, 7), Orose (7, 22, 10), l'*H.A.* (*Trig. Tyr.* 3).

12. Cf. *H.A.*, *Trig. Tyr.* 3, 6 : *summotis omnibus Germanicis gentibus...* ; Oros., *Hist.* 7, 22, 10 : *dominantes hostes expulit...* Postumus réussit effectivement à refouler les barbares et à relever la Gaule de ses ruines ; il reçut les titres de *restitutor Galliarum* et de *restitutor orbis.* Il pratiqua une politique de romanisation.

13. Son nom véritable est bien, d'après les monnaies, *Cornelius Vlpianus Laelianus* ; il est souvent déformé par les historiens qui l'appellent *Lollianus* (Eutrope, l'*H.A.*), *Aelianus* (*Epitome*) voire *Aemilianus* (Orose). Son histoire reste obscure. Selon l'*H.A.* il régna conjointement avec Victorinus après la mort de Postumus, puis fut massacré par ses soldats (*Trig. Tyr.* 5, 4) ; mais il est plus probable qu'il fut tué à la prise de Mayence par Postumus (Alföldi dans *C.A.H.*, XII, p. 191).

14. Cf. Eutr. 9, 9, 1 : *qui seditione militum interfectus est, quod Mogonciacum, quae aduersus eum rebellauerat, Lolliano res nouas*

moliente, diripiendam militibus tradere noluisset. Eutrope semble bien dépendre de Victor, mais, moins explicite que lui, il ne parle pas de la défaite de Laelianus. La chronologie pose ici encore bien des problèmes. A quelle date a lieu la mort de Postumus ? Au plus tôt en 268, la dernière année du règne de Gallien, assassiné au mois d'août ou d'octobre 268. Mais on constate, à l'occasion de la nouvelle année 269 une émission monétaire à Cologne, en son nom ; il faudrait donc reculer la date de sa mort (au début de l'année 269, selon J. Lafaurie), qui ne se produirait plus sous Gallien, mais sous Claude. Par suite, tous les événements qui suivent doivent être reportés, eux aussi, après le règne de Gallien.

15. Cf. Eutr. 9, 7 : *post eum Marius, uilissimus opifex, prupuram accepit...* ; *H.A.*, *Trig. Tyr.* 8, 1 : *Victorino et Lolliano, Postumo interemptis, ex fabro, ut dicitur, ferrario...* ; on remarquera que l'*H.A.*, contrairement aux autres sources, fait apparaître Marius après Victorinus, au mépris de toute chronologie. D'autre part, elle se montre beaucoup mieux disposée à son égard : *uir quidem strenuus ac militaribus usque ad imperium gradibus euectus...* (*ibid.* 8, 3).

16. Le rapprochement avec le premier Marius, lui aussi un parvenu de la carrière militaire, se justifiait ; mais il y a loin de cette simple comparaison au fait de le considérer comme son descendant. Il est très vraisemblable pourtant qu'il y ait là trace de la propagande menée par l'usurpateur, préoccupé de se rattacher à un Romain illustre d'autrefois. Quant à la tradition qui fait de l'adversaire de Sylla un ancien forgeron, nous ne l'avons trouvée nulle part ailleurs ; elle a pu être inventée pour les besoins de la cause et ne constitue qu'une variante du thème qui évoque, en l'exagérant, l'humilité de ses origines. Cf. Vell. 2, 11, 1 : *natus agresti loco, hirtus atque horridus* ; Plut., *Mar.* 3, 1 ; et surtout Juvénal (*Sat.* 8, 246) qui en fait un simple journalier agricole : *solebat / poscere mercedes alieno lassus aratro.* On passe aisément du journalier agricole à l'artisan de village.

17. On traduisait en général : « ce dernier ayant été égorgé deux jours après » ; mais cette brièveté du règne de Marius, que l'on retrouve dans toutes les sources, provient sans doute d'un contre-sens ; elle est tout à fait invraisemblable, étant donné le nombre des monnaies frappées à son effigie. M. A. Chastagnol a fait à ce sujet une hypothèse ingénieuse, qui paraît donner une solution au problème : il suffit, dans le texte de Victor, de faire de *post biduum* le complément de *deligitur*, non de *iugulato*, ce qui est parfaitement conforme à l'ordre des mots ; on pourra alors traduire : « ce dernier une fois égorgé, deux jours après on choisit Victorinus ». Les deux jours ne sont plus la durée d'un règne mais d'un interrègne. Nous ignorons par contre la durée du règne de Marius.

18. Cf. *H.A.*, *Trig. Tyr.* 6, 2 : *militaris industiae uirum...* ; 6, 4 : *praeter libidinem optimus imperator...* L'*Histoire Auguste* fait de lui le plus grand éloge, le plaçant au niveau des meilleurs

empereurs : Trajan, Antonin, Nerva, Vespasien, Pertinax, Septime-Sévère.

19. Cf. Eutr. 9, 9, 3 : *uir strenuissimus, sed, cum nimiae libidinis esset et matrimonia aliena corrumperet, Agrippinae occisus est, actuario quodam machinante dolum, imperii sui anno secundo* ; *H.A.*, *Trig. Tyr.* 6, 3 : *qui et ipse, quod matrimonis militum et militarium corrumpendis operam daret, a quodam actuario, cuius uxorem stuprauerat, composita factione Agrippinae percussus...* Cet épisode de caractère romanesque, comme les aiment les biographes, a un correspondant analogue dans le passage consacré à Carinus (39, 11). La chronologie adoptée par Victor, reprise par Eutrope (deux ans de règne), reporte la mort de Victorinus et l'avènement de Tétricus au moins à l'année 270, c'est-à-dire après la mort de Claude, peut-être sous Aurélien (Claude meurt en janvier 270, le soulèvement d'Aurélien est du mois d'avril) ; on est loin en tous cas du règne de Gallien et la présence de tels événements dans ce chapitre paraît aberrante, tout au moins en l'absence d'une mise au point. J. Lafaurie (*o.c.*) place au début de 271 l'arrivée au pouvoir de Tétricus, c'est-à-dire sous Aurélien.

20. Les prestations en nature levées au titre de l'annone étaient versées aux magasins des cités, puis conduites aux *mansiones publicae* ou entrepôts publics. L'*annona militaris* était distribuée aux troupes après délivrance d'ordonnances de livraison par les *actuarii*. Ceux-ci étaient responsables des denrées ; ils pouvaient, après les avoir retirées du fisc, les dissimuler ou omettre de les distribuer à la subdivision de l'armée dont ils réglaient les comptes. L'improbité des fonctionnaires chargés des subsistances est fréquemment attestée dans les textes. — *Vtilia curantibus* : il est difficile de donner un sens très précis à cette expression ; aussi avons-nous préféré rester dans le vague en la traduisant. Il est cependant possible qu'elle ait un sens technique. W. den Boer (*Some minor roman historians*, Leiden, 1972, p. 78) traduit par « middlemen » c'est-à-dire « les intermédiaires » qui sont chargés de la distribution des denrées utiles (*utilia*), du producteur (*aratores*) au consommateur. Il s'agirait alors de corporations, comme celle des *pistores*, placées sous le contrôle de l'annone.

21. Cf. Eutr. 9, 10 : *huic successit Tetricus senator, Aquitaniam honore praesidis administrans* ; *absens a militibus electus est imperator et apud Burdigalam purpuram sumpsit* ; *H.A.*, *Trig. Tyr.* 24, 1 : *interfecto Victorino et eius filio, mater eius Victoria (siue Vitruuia) Tetricum senatorem, populi Romani praesidatum in Gallia regentem, ad imperium hortata..., Augustum appellari fecit filiumque eius Caesarem nuncupauit.* On remarque ici une indépendance d'Eutrope (qui ne parle pas de Victoria) par rapport à Victor, et, au contraire, une certaine analogie de structure et de vocabulaire entre la phrase de Victor et celle de l'*H.A.* Seuls Victor et l'*H.A.* font mention de Victoria ; cette dernière voit en elle un personnage de premier plan, une faiseuse d'empereurs, qui intervient à plusieurs reprises et qui reçut les titres d'*Augusta* et de *mater*

castrorum. Mais il n'existe pas de monnaies au nom de Victoria, bien que l'*H.A.*, *Trig. Tyr.* 31, 3 affirme le contraire. Aussi le personnage demeure-t-il mystérieux et son authenticité incertaine.

22. Le texte de Victor laisse supposer que Gallien régnait encore à la venue au pouvoir de Tétricus, alors qu'il était mort depuis deux ans. Les festivités dont il est question ici et qui comportent un triomphe de Gallien sont sans doute celles des *Decennalia* de l'empereur célébrées en 262, pour l'anniversaire de son arrivée au pouvoir avec Valérien. Elles sont décrites en détail par l'*H.A.* (*Gall.* 8). L'auteur ajoute ensuite (*ibid.* 9, 1) : *hac pompa homo ineptus eludere se credidit populum Romanum...*, ce qui reprend, sous une autre forme, l'idée de Victor.

23. Cf. *H.A.*, *Trig. Tyr.* 11, 1 : *hic quoque, Illyricianos exercitus regens, in contemptu Gallieni, ut omnes eo tempore, coactus a militibus, sumpsit imperium...* Zosime (1, 40, 1), comme Victor, ne parle pas, en la circonstance, d'une pression exercée sur Auréolus par les soldats et n'atténue point sa responsabilité. Ces incertitudes de la tradition s'expliquent, à notre avis, par la multitude des usurpations qui se succèdent de manière à peu près semblable et dont le processus peut facilement être l'objet de confusions.

24. Selon l'*H.A.* (*Trig. Tyr.* 11, 4), ce fut Claude, et non Gallien, qui remporta cette victoire : *Aureolum Claudius, interfecto iam Gallieno, conflictu habito apud eum pontem interemit, qui nunc pons Aureoli nuncupatur.* La confusion peut s'expliquer par le fait qu'Auréolus fut par la suite mis hors la loi par Claude et tué par les soldats (*H.A.*, *Claud.* 5, 1-3 ; *Aur.* 16, 1-2 ; Zos. 1, 61). La tradition de Victor, reprise par l'*Epitome*, semble bien conforme à la réalité.

25. Cf. Eutr. 9, 11, 1 : *Gallienus interea fraude Aureoli, ducis sui, Mediolani cum Valeriano fratre occisus est...* L'*Epitome* (33, 2), reprenant de près Victor, dit : *cum... Mediolanum obsedit, eiusdem Aureoli commento a suis interiit.* Orose (*Hist.* 7, 22, 13) donne une version encore plus imprécise : *cum rempublicam deseruisset ac Mediolani libidinibus inseruiret, occisus est.*

26. L'épisode de la fausse lettre ne se rencontre pas dans les autres sources. Comme il rappelle de près le complot fomenté plus tard contre Aurélien (35, 8), sur lequel toutes les sources sont d'accord, il s'agit sans doute d'une confusion de Victor, ou du texte dont il s'est inspiré. C'est la découverte d'une liste de proscription, authentique d'ailleurs en la circonstance, qui, d'après Hérodien (1, 17), est à l'origine du complot dont Commode fut la victime. On voit qu'il s'agissait là d'un thème connu. Sur la manière dont Gallien fut tué, l'*H.A.* et Zosime donnent des versions qui se ressemblent, avec quelques divergences, en particulier sur les noms des instigateurs ou des exécutants du meurtre. Certains détails ne sont nullement incompatibles avec le texte de Victor. Mais il nous faut citer ces deux passages : *H.A.*, *Gall.* 14, 6-9 : *Gallienus ab Aureolo dissidebat, sperans cottidie grauem et intolerabilem tumultuarii imperatoris aduentum. Hoc scientes,*

Marcianus et Cecropius subito Gallieno iusserant nuntiari Aureolum iam uenire. Ille igitur, militibus cogitatis, quasi certum processit ad proelium atque ita missis percussoribus interemptus est. Et quidem Cecropii Dalmatarum ducis telo Gallienus dicitur esse percussus, ut quidam ferunt, circa Mediolanum; Zos. 1, 40 : « On annonce à Gallien... qu'Auréolus, commandant de toute la cavalerie, à qui il avait été prescrit de guetter dans la ville de Milan l'arrivée en Italie de Postumus, songeait à se révolter et ambitionnait pour lui-même le pouvoir suprême ; bouleversé par cette nouvelle, il se mit aussitôt en route pour l'Italie... Sur son chemin, il est victime du complot suivant : le préfet du prétoire Héraclien, après avoir révélé ses desseins à Claude..., médite de faire mourir Gallien ; il trouve un homme tout prêt à réaliser ce plan, celui qui commandait l'unité de cavalerie dalmate, et lui en confie l'exécution. Celui-ci, alors qu'il se tenait debout auprès de Gallien qui était en train de dîner, lui dit que l'un des éclaireurs annonçait qu'Auréolus s'avançait avec les forces dont il disposait, et le remplit d'effroi par ces paroles ; il demanda donc ses armes, bondit à cheval, transmit à ses soldats l'ordre de le suivre en armes et partit sans même attendre ses gardes du corps ; le voyant donc sans protection, le commandant de cavalerie l'égorge ». En dépit de nombreuses divergences, il y a des possibilités de rapprochement avec le texte de Victor : la feinte d'une attaque de l'ennemi, l'attentat contre l'empereur sorti de sa tente et isolé, l'heure même du meurtre, *nocte intempesta*, pouvant se comprendre si l'on suppose que Gallien, qui passait pour aimer la bonne chère, a prolongé son repas tard dans la nuit. D'autre part, la confusion des noms Héraclianus et Aurélianus peut fort bien s'admettre.

Pour l'ensemble de l'épisode, la vérité historique est à coup sûr dans l'*H.A.* et chez Zosime plutôt que chez Victor, en raison du caractère contestable de la fausse lettre.

27. Réflexion pessimiste à la manière de Salluste, devenue traditionnelle dans l'historiographie. Sur l'opposition *potentiae / gloriae studio*, cf. Sall., *Cat.* 7, 3 : *sed ciuitas incredibile memoratu est adepta libertate quantum breui creuerit : tanta cupido gloriae incesserat* ; et *ibid.* 10, 4 : *igitur primo pecuniae, deinde imperi cupido creuit ; ea quasi materies omnium malorum fuere.* Sur " l'affaissement " des mœurs, cf. Liu., *praef.* 9 : *labente deinde paulatim disciplina, uelut desidentis primo mores sequatur animo, deinde ut magis magisque lapsi sint...* Sur l'égoïsme individuel et le peu de souci de l'Etat, cf. Tac., *Hist.* 1, 12, 4 : *paucis iudicium aut reipublicae amor...* Nous noterons que le thème de la cupidité et des richesses, très fréquent dans de tels développements, n'est pas repris par Victor, sans doute parce qu'il n'aurait pas sa place dans le contexte.

28. Cf. Sall., *Cat.* 52, 11 : *iampridem equidem nos uera uocabula rerum amisimus...*

29. Cette conception du rôle de l'histoire est, elle aussi, traditionnelle. On la rencontre notamment dans la préface de

l'*Histoire universelle* de Diodore de Sicile (1, 2) : « L'histoire doit être considérée comme la gardienne de la vertu des honnêtes gens, le témoin de la perversité des méchants, la bienfaitrice du genre humain ». Cf. aussi Tac., *Ann.* 3, 65. Mais Victor lui donne un relief tout particulier, qui donne tout son sens à la mission de l'historien.

Pour *nequiquam peteretur uirtus*, cf. Ps. Sall., *Epist.* 2 *ad Caes.* 7, 7 : *quippe gloria industria alitur ; ubi eam dempseris, ipsa per se uirtus amara atque aspera est.*

30. L'*H.A.*, *Gall.* 15, 2 dit tout le contraire : *Gallienum tyrannum militari iudicio in fastos publicos rettulerunt...* ; mais il s'agit là d'une adjonction manifestement erronée et inspirée à l'auteur par sa haine de Gallien.

31. L'*Epitome* (34, 2) est le seul texte à présenter, avec Victor, cette tradition, qui peut avoir son origine dans la propagande officielle du moment, soucieuse par là de faciliter la prise du pouvoir par Claude. Pour les autres sources, Claude fut désigné comme empereur à la fois par l'armée et par le sénat. *Praesidiariam manum* désigne la réserve de cavalerie, corps spécial cantonné à Pavie (*Ticinum*).

32. Victor envisage ici la divinisation des souverains sous deux aspects différents. Le premier se réfère à la conception pythagoricienne et platonicienne de l'immortalité, telle qu'elle figure dans *le Somnium Scipionis* ; Cic., *De Rep.* 6, 13 : *omnibus qui patriam conseruauerint, auxerint, adiuuerint, certum esse in coelo definitum locum, ubi beati aeuo sempiterno fruuntur* ; *ibid.* 6, 16 : *iustitiam cole et pietatem, quae, cum magna in parentibus et propinquis, tum in patria maxima est* : *ea uita uia est in coelum.* Le second (*seu fama hominum dei celebrantur modo*) fait penser aux propos du stoïcien Balbus dans Cic., *De Nat.* 2, 62 : *suscepit autem uita hominumconsuetudoque communis ut beneficiis excellentes uiros in coelum fama ac uoluntate tollerent,* mais aussi au scepticisme que blâme l'académicien Cotta dans le même ouvrage (3, 53) : *dicamus igitur, Balbe, oportet contra illos etiam qui hos deos ex hominum genere in coelum translatos non re sed opinione esse dicunt, quos auguste omnes sancteque ueneramur.* Victor, une fois encore, ne fait que rapporter, de la façon sommaire propre aux écoles de rhétorique, l'attitude des diverses écoles philosophiques sur la question. Si l'on rapproche ce texte de ce que dit Victor à propos de Constantin (41, 14-15) : *ea* (*eruditio, elegantia, comitas*) *...adusque astra uotis omnium subuexere. Qui profecto, si munificentiae atque ambitioni modum... statuisset..., haud multum abesset deo,* on constatera que Victor assimile en fait le divin avec « le plus haut degré de la perfection humaine ». Cf. S. Calderone, *Teologia politica, successione dinastica e consecratio in eta Costantiniana,* in *Culte des souverains dans l'empire romain*, *E.A.C.*, XIX, 1973, p. 217-218.

33. L'*H.A.*, *Gall.* 15 donne une version très différente des événements et ne parle que d'un soulèvement des troupes, apaisé, selon la manière habituelle, par la remise d'un *donatiuum* substantiel : *occiso igitur Gallieno, seditio ingens militum fuit,*

cum spe praedae ac publicae uastationis imperatorem sibi utilem, necessarium, fortem, efficacem ad inuidiam faciendam dicerent raptum. Quare consilium principum fuit ut milites eius quo solent placari genere sedarentur. Il s'agit visiblement là d'une banalisation qui permet de dissimuler l'humiliation infligée au sénat par Gallien. Le fait que l'empereur écarta les sénateurs des charges militaires a été confirmé par l'épigraphie. Sa tâche a d'ailleurs été facilitée par une désaffection de plus en plus grande de l'aristocratie à l'égard de l'armée. Sur cette question, voir : N.H. Baynes, *J.R.S.*, XV, 1925, p. 195 ; P. Lambrechts, *La composition du Sénat Romain de Septime-Sévère à Dioclétien*, Diss. Pann., I, f. 8, Budapest, 1937 ; R.A. Alföldi, *Studien zur Geschichte der Weltkrise des 3. Jahrhunderts n. Ch.*, Darmstadt, 1967, p. 371. S'il est hors de doute que les sénateurs, au cours du IIIe siècle, furent de plus en plus écartés des commandements militaires, l'existence d'un véritable édit de Gallien est controversée. Admise par Lambrechts, Pflaum (*Bull. Soc. Ant. Fr.*, 1958, p. 78-79), Alföldi (*o.c.* et *A conflict of ideas in the late roman empire*, Oxford, 1952 p. 96), elle est niée par W. Seston (*Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris, 1946, p. 308-320) pour qui Gallien, haï de la *nobilitas*, est présenté par un historien dévoué à l'ordre sénatorial comme le principal responsable de l'humiliation du sénat. Cette thèse a été récemment reprise par B. Malcus (*Le sénat et l'ordre sénatorial au Bas-Empire*, I, *Notes sur la révolution du système administratif romain au IIIe siècle*, Lund, 1970, p. 23-28), qui écrit : « Il y a eu des édits, mais ces édits ont tout au plus apporté des modifications sans cohérence, et on ne peut affirmer que c'est Gallien qui a été le plus grand innovateur ».

Sur cette question, M. H.G. Pflaum a bien voulu nous communiquer le texte d'un exposé présenté à Helsinki en 1971 et non encore publié ; qu'il en soit vivement remercié. M. Pflaum ne constate aucune incompatibilité entre les données de l'épigraphie et l'édit de Gallien, à condition qu'on donne à cet édit sa portée exacte. Il n'écartait pas les sénateurs du gouvernement des provinces, il n'écartait pas non plus des commandements ceux des sénateurs qui avaient déjà reçu une formation militaire. Mais, partout où la situation l'exigeait, on plaçait aux points menacés des officiers de carrière suffisamment jeunes, et le gouverneur de province consulaire pouvait avoir auprès de lui un *dux* appartenant à l'ordre équestre et exerçant sur les troupes son commandement en toute indépendance. Il faut placer l'édit dans le cadre de la grande réforme militaire de Gallien, qui exigeait de tous les cadres de l'armée une compétence éprouvée. L'empereur voulait aussi, sans pour cela supprimer les droits acquis des sénateurs qui avaient servi militairement, enrayer l'afflux de la *nobilitas* dans l'armée. Il allait en résulter la promotion d'une nouvelle catégorie sociale, celle des officiers de carrière sortis du rang, souvent d'origine modeste, qui allaient fournir à Rome de nouveaux cadres et même des empereurs (Claude II, Aurélien, Probus, Carin, Numérien, les Tétrarques). Nous serions assez enclin, pour notre part, à suivre M. Pflaum

dans ses conclusions. Nous ne croyons pas que Victor ait pu inventer de toutes pièces un tel document. Rien dans les *Caesares* ne fait penser aux falsifications et aux textes apocryphes de l'*H.A.* On peut évidemment prétendre que l'invention vient d'une source fantaisiste et disposée à rejeter sur Gallien la responsabilité d'un abaissement de l'ordre sénatorial. Mais si les inscriptions ne contredisent pas vraiment l'historiographie, n'est-ce pas faire preuve, vis-à-vis d'un texte bien clair sinon très précis, et d'ailleurs repris un peu plus loin (37, 6), d'une attitude hypercritique peu fondée ?

Cette biographie, qui fait pendant, par son étendue, à celle de Septime-Sévère, dépasse la personnalité de Gallien et devient une sorte de tableau d'ensemble de la grande crise du IIIe siècle. La chronologie des usurpations qui se succèdent en Gaule déborde le règne de Gallien, et l'auteur l'ignore ou commet la faute de ne pas en avertir son lecteur. On remarquera aussi, surtout dans la seconde partie de ce chapitre, l'abondance et l'étendue des digressions morales. Victor a voulu ainsi souligner la décadence générale de l'Empire, qui se manifeste sur tous les plans à la fois, militaire, politique et moral, ce dernier aspect apparaissant comme la cause des deux premiers. Fidèle à la tradition sénatoriale, Victor présente Gallien comme le grand responsable de cette déchéance ; il sert ainsi de repoussoir à Septime-Sévère, qui porta l'Empire à son apogée. Il y a là évidemment du parti-pris : en revanche, Victor est le seul historien à donner, des événements qui suivirent le meurtre de Gallien, un tableau dramatique et vivant, exact selon toute vraisemblance. Il est le seul aussi à parler d'une mesure de Gallien pour écarter les sénateurs de l'armée. Ajoutons que, si l'on situe la mort de l'empereur en août 268, la chronologie de Victor (*huic nouem annorum potentia fuit*) amène à placer son avènement comme seul souverain en 259, et à dater de cette année la capture de Valérien. Cependant, la date de la mort de Gallien et de l'avènement de Claude a donné lieu à bien des discussions. Celle qui figure dans l'*H.A.* (mars 268) ne semble pas devoir être retenue. A. Stein (*Archiv für Papyrusforsch.*, VII, 1924), s'appuyant sur des papyri, propose juillet-août 268. Mais la question n'est pas résolue par cette hypothèse. Des papyri d'Oxyrhynchus, reproduisant des demandes d'allocations en blé, situent dans la première année du règne de Claude des documents datés du mois de décembre 268 et des mois de janvier-février 269. L'année égyptienne commençant le 29 août, cela suppose que l'avènement de Claude est postérieur au 29 août 268. J.R. Rea (*The Oxyrhynchus papyri*, XL, 1972, p. 15-19), le situe entre le 29 août et le 16 octobre 268. J. Lafaurie (*B.S.F.N.*, fév. 1974, p. 517-525) va dans le même sens.

34

1. Victor suggère ainsi que les soldats se rallièrent par nécessité au nouvel empereur. Les sources insistent, en général, sur

l'unanimité qui se fit sur le nom de Claude. Cf. *H.A.*, *Gall.* 15, 3 : *sic militibus sedatis, Claudius, uir sanctus ac iure uenerabilis et bonis omnibus carus, amicus patriae, amicus legibus. acceptus senatui, populo bene cognitus, accepit imperium*; Zos. 1, 41, 1.

2. Cf. Eutr. 9, 8 : *iusti tenax ac rei publicae gerendae idoneus.* L'*H.A.*, *Claud.* 2 en fait un modèle de toutes les vertus et l'égal des meilleurs souverains : Trajan, Antonin, Auguste. Même éloge, mais avec plus de sobriété. chez Zosime (1, 46, 2) : « Il avait brillé de toutes les vertus... ». Ammien (31, 5, 17) l'appelle *gloriosus ductor.*

3. Le dévouement de Claude et la comparaison de l'empereur avec les Decii, qui se dévouèrent aux dieux infernaux pour assurer la victoire aux armes romaines en 340, 295 et 279 avant J.-C., dans des guerres contre les Samnites, contre les Gaulois et contre Pyrrhus, était devenue traditionnelle au ɪᴠᵉ siècle, sous la dynastie constantinienne qui, par ses origines, prétendait se rattacher à Claude le Gothique. Ainsi Claude prenait place parmi les héros les plus traditionnels de Rome. Cf. Amm. 16, 10, 3 : *ad Deciorum exempla uouisse pro re publica spiritum...* En fait, Claude mourut de la peste à Sirmium.

4. Récit analogue dans l'*Epitome* (34, 3) : *Claudius uero, cum ex fatalibus libris, quos inspici praeceperat, cognouisset sententiae in senatu dicendae primi morte remedium desiderari, Pomponio Basso, qui tunc erat, se offerente, ipse uitam suam, haud passus responsa frustrari, dono rei publicae dedit, praefatus neminem tanti ordinis primas habere quam imperatorem.* Le recours aux livres Sibyllins apparaît au ɪᴠᵉ siècle, en particulier dans l'*H.A.*, comme un acte de paganisme militant et d'anti-christianisme (cf. la prétendue lettre d'Aurélien à leur sujet dans *Aurelian.* 20, 5-8). Claude vainquit les Alamans au lac de Garde en 268 et les Goths à Naïssus en 269. La première victoire n'est mentionnée que par l'*Epitome* (34, 2), mais confirmée par l'épigraphie et la numismatique. On trouve un récit détaillé de la seconde dans l'*H.A.*, *Claud.* 6-12, dont l'information est suspecte, et dans Zosime, 1, 42-46, beaucoup plus sûr, car il s'inspire des *Scythica* de Déxippe. Ces victoires furent remportées en grande partie grâce à la cavalerie, heureusement réorganisée par Gallien. Alföldi (*C.A.H.*, XII, p. 149 ; 189 ; 723) attribue à Gallien la victoire de Naïssus.

5. Sur le souci que les princes doivent avoir du salut de leurs concitoyens, cf. Amm. 30, 8, 14 : *finis enim iusti imperii* (*ut sapientes docent*) *utilitas oboedientium et salus.* (Voir aussi 19, 2, 18 ; 25, 3, 18).

Sur l'importance du jugement de la postérité, Tac., *Ann.* 4, 38 (discours de Tibère devant le sénat) : *cetera principibus statim adesse : unum insatiabiliter parandum, prosperam sui memoriam ; nam contemptu famae contemni uirtutes.*

6. Selon S. d'Elia, il s'agirait ici de Zénobie, que Victor, contrairement à Zosime et à l'*H.A.*, voit d'un œil très défavorable (cf. 33, 3). *Aegra asperiorque uictoria* s'accorde alors avec *H.A.*, *Aurelian.* 28, 2 : *denique multa ui mulierem potentissimam*

uicit, mais non avec Eutrope, 9, 13, 2 : *Zenobiam... sine graui proelio cepit...* Pour le *topos* final, voir Tac., *Ann.* 15, 48 (à propos de Pison) : *idque pluribus probabatur, qui in tanta uitiorum dulcedine summum imperium non restrictum nec perseuerum uolunt.*

Selon Schott, le passage qui manque devait traiter de la fin de Claude, du règne éphémère de Quinctillus, frère de Claude, et des premiers actes d'Aurélien. Quant à la phrase concernant Constance et Constantin, elle devait se rapporter, autant qu'on en puisse juger, à leur souci du bonheur de leurs sujets et de la postérité, ou encore, plus vraisemblablement peut-être, à leur ascendance claudienne.

Cette biographie de Claude s'accorde à la fois avec l'historiographie sénatoriale, aussi attachée à Claude qu'elle était hostile à son prédécesseur, et la propagande de Constantin et de ses fils, qui se faisaient passer pour des descendants du Gothique. Elle fait une grande place à une tradition qui s'apparente plus à la légende héroïque qu'à l'histoire. Il y a des controverses sur la date de la mort de Claude et de l'avènement d'Aurélien. On les a longtemps situés au début de 270 (janvier pour la mort de Claude, mars ou mai pour la proclamation d'Aurélien, selon Homo ou Stein). Mais, toujours d'après les papyri d'Oxyrhynchus, J.R. Rea recule le décès de Claude à la fin du mois d'août et la proclamation d'Aurélien après cette date (*o.c.* p. 25). J. Lafaurie (*B.S.F.N.*, février 1974, p. 517-525), situe, d'après les monnaies alexandrines, la mort de Claude en septembre-octobre 270, et l'avènement effectif d'Aurélien, d'après les monnaies impériales et les inscriptions latines, fin 269-début 270, donc bien avant la mort de Claude. Mais aucun texte ne mentionne une usurpation d'Aurélien.

35

1. Si la fin du chapitre précédent traitait du règne d'Aurélien, il serait préférable, semble-t-il, de reporter le début du chapitre 35 un peu plus haut, avant *corporisque*. Mais tout le reste de la numérotation du chapitre serait à refaire dans ce secteur, et cela peut comporter plus d'inconvénients que d'avantages.

Après la capitulation de Palmyre et de Zénobie, Aurélien prit les titres de *Parthicus* et *Persicus Maximus*, qui paraissent effectivement supposer une victoire remportée sur les Perses ; de même *H.A.*, *Aurelian.* 35, 4 : *Persis, quos eo quoque tempore quo Zenobiam superauit gloriosissime iam uicerat...*, et 41, 9 : *ille Persas, insultantes adhuc Valeriani neci, fudit, fugauit, oppressit.* Il est vrai que les Perses étaient les alliés de Palmyre, mais il ne semble pas qu'Aurélien se soit beaucoup avancé dans leur territoire. La propagande officielle a voulu présenter la victoire sur Palmyre comme un succès sur l'ennemi héréditaire, et Aurélien comme le vengeur de l'affront subi par Valérien.

2. Il y a là une erreur de chronologie. La guerre d'Italie contre les Alamans (ou les Juthunges) a lieu en 270 ; elle est antérieure à la guerre contre Palmyre, qui ne prit fin qu'en 273. Aurélien

ne venait pas de Syrie quand il se porta contre les Germains en Italie du Nord, mais de Pannonie où il avait combattu les Vandales et les Sarmates (cf. Zos. 1, 49, 1). Cf. *H.A.*, *Aurelian.* 18, 3 : *omnia circa Mediolanum grauiter euastata sunt... Postea quoque Marcomanni superati sunt.* Les sources ne sont pas d'accord sur l'identité exacte des peuples dont il s'agit ici : Déxippe (fr. 22, éd. Dindorf) parle des Juthunges, l'*H.A.* des Marcomans, Victor et Zosime des Alamans. L'*H.A.* (*l.c.*) mentionne tout d'abord une défaite subie par Aurélien : *accepta est sane clades sub Aureliano a Marcomannis per errorem* ; voir aussi, 21, 1 : *tanta apud Placentiam clades accepta est ut Romanum paene solueretur imperium.* Quant à l'auteur de l'*Epitome*, il ne parle que de victoires (35, 2) : *iste in Italia tribus proeliis uictor fuit, apud Placentiam, iuxta amnem Metaurum ac fanum Fortunae, postremo Ticinensibus campis.* Mais le continuateur anonyme de Dion Cassius (*F.H.G.*, Müller, IV, p. 197, fr. 10, 3) dit que les barbares avaient pris Plaisance.

3. Ce fut là le résultat de l'action énergique menée par Probus, à qui Aurélien confia le commandement en Gaule après la soumission de Tétricus. Cf. *H.A.*, *Prob.* 12, 3-4 : *enimuero quae mundi pars est quam ille (Probus) non uincendo didicerit ?... testes Franci, in inuiis strati paludibus, testes Germani et Alamanni, longe a Rheni summoti litoribus.* Victor, ici encore, intervertit l'ordre des faits.

4. Faustinus n'est mentionné que par Victor et Polémius Sylvius. Sur Tétricus, cf. Eutr. 9, 13, 1 : *superauit in Gallia Tetricum apud Catalaunos, ipso Tetrico prodente exercitum suum, cuius assiduas seditiones ferre non poterat* ; *quin etiam per litteras occultas Aurelianum ita fuerat deprecatus ut inter alia uersu Vergiliano uteretur* : « *Eripe me his, inuicte, malis* ». Voir aussi, *H.A.*, *Aurelian.* 32, 3 et *Trig. Tyr.* 24, 2-3, ce dernier texte proche d'Eutrope et contenant la même citation, mais attribuée par l'auteur à Tétricus et non restituée à Virgile ! Victor nous donne la version la plus précise de la bataille de Châlons, sans la localiser cependant. Zosime, qui s'étend longuement sur l'expédition contre Palmyre, ne fait qu'une brève allusion à Tétricus. Il est d'ailleurs naturel qu'un Grec s'intéresse plutôt aux affaires d'Orient, un Africain à celles de l'Occident. Il n'est pas nécessaire de supposer, comme le fait Enmann, que Victor s'est inspiré d'une chronique écrite par un Gaulois.

5. Chronologie exacte : Tétricus régna de 271 à 273 (cf. J. Lafaurie, *l.c.*).

6. Cf. *H.A.*, *Aurelian.* 39, 1 : *Tetricum triumphatum correctorem Lucaniae fecit, filio eius in senatu manente* ; Eutr. 9, 13, 2 : *corrector Lucaniae postea fuit...* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 35, 7 : *correctorem Lucaniae prouexit...* ; mais *H.A.*, *Trig. Tyr.* 24, 5 : *eum quem triumphauerat correctorem totius Italiae fecit, id est Campaniae, Samnii, Lucaniae, Bruttiorum, Apuliae...* Laquelle des deux traditions est conforme à la vérité, celle des trois premiers textes ou celle du dernier ? Le titre de *corrector totius Italiae* apparaît pour la première fois en 211 ; il désigne un per-

sonnage consulaire doté de pouvoirs extraordinaires, mais temporaires, s'étendant à toute l'Italie. Il disparaît après 217. Mais de nouveaux *correctores* sont attestés sous Aurélien : ce sont alors des fonctionnaires permanents et réguliers, qui remplacent les *iuridici* placés par Marc-Aurèle à la tête des circonscriptions administratives et judiciaires de l'Italie établies par Hadrien. Ils pouvaient être, en certains cas, au nombre de deux, comme le prouvent la coexistence de plusieurs *correctores Italiae* au même moment et le titre de *corrector utriusque Italiae* attribué dans une inscription. Quant aux *correctores* affectés à une seule région de l'Italie, ils ne sont attestés qu'à partir de 290, sous Dioclétien. Il est donc probable que le dernier des textes cités représente la réalité des faits et que Tétricus fut bien *corrector totius Italiae.* Victor a commis un anachronisme et transposé dans le passé, comme cela lui arrive plusieurs fois, les institutions de son temps. Pourtant la question reste controversée, et certains auteurs admettent la version de Victor et l'existence de *correctores* régionaux dès Aurélien ; Dioclétien aurait généralisé et régularisé l'institution. Pour des points de vue divers, voir : M. Besnier, *L'Empire Romain de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée,* Paris, 1937, p. 255-56 ; A. Chastagnol, *La Préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire,* Paris, 1960, p. 21 sqq. ; W. Ensslin, dans *C.A.H.*, XII, 1961, p. 391 ; J. Gaudemet, *Institutions de l'Antiquité,* Paris, 1967, p. 503-504.

7. Cf. Eutr. 9, 14, 1 : *monetarii in urbe rebellauerunt, uitiatis pecuniis et Felicissimo rationali interfecto : quos Aurelianus uictos ultima crudelitate compescuit, plurimos nobiles capite damnauit* ; *H.A.*, *Aurelian.* 38, 2 : *Fuit sub Aureliano etiam monetariorum bellum Felicissimo rationali auctore. Quod acerrime seuerissimeque compescuit, septem tamen milibus suorum militum interemptis.* Eutrope semble s'opposer à Victor et à l'*H.A.* dans le rôle attribué à Félicissimus, dont il paraît faire une victime des monétaires et non l'instigateur de leur révolte. Mais ce n'est là qu'une apparence : en effet, on peut très bien comprendre qu'ils se soulevèrent après l'exécution de Félicissimus, châtié pour les avoir poussés à rogner les monnaies. Victor, plus précis et plus judicieux que l'*H.A.*, rapporte *auctore Felicissimo* à *corrosissent,* verbe qui ne figure même pas dans l'*H.A.* Victor, qui marque de manière plus précise la bataille de rue à Rome, insiste moins que les autres sources sur la sévérité d'Aurélien, par souci sans doute de ménager un empereur souvent blâmé pour sa dureté. Selon R. Turcan, *Le délit des monétaires rebellés contre Aurélien,* dans *Latomus*, XXVIII, 1969, p. 948-959, les monétaires n'avaient pas seulement commis un vol, mais aussi un sacrilège en portant atteinte au caractère sacro-saint de l'image impériale gravée sur les monnaies. Aurélien se considérait comme une émanation de la divinité. Cette révolte eut lieu au début du règne, avant la guerre d'Orient et l'expédition contre Tétricus, mais il n'y a pas, semble-t-il, erreur de chronologie. Victor traite de la politique intérieure d'Aurélien après avoir parlé des guerres.

8. La politique religieuse d'Aurélien est fort importante, et elle va plus loin que la fondation de temples au Soleil. En plaçant l'Etat Romain sous le patronage de *Sol Inuictus*, en se présentant lui-même comme une sorte de dieu vivant, il cherchait à asseoir le pouvoir impérial sur le culte le plus universellement répandu chez les païens du IIIe siècle et très en faveur dans l'armée ; il préparait ainsi la voie à Dioclétien et à la tétrarchie. Sur la somptuosité du temple du Soleil, cf. Eutr. 9, 15, 1 ; *H.A.*, *Aurelian.* 39, 2 : *templum Solis magnificentissimum constituit*, et 25, 6 : *quare et illic* (à Emèse) *templa fundauit, donariis ingentibus positis, et Romae Soli templum posuit, maiore honorificentia consecratum.* D'après Zosime (1, 61, 2), le temple du soleil fut enrichi et orné des dépouilles de Palmyre.

9. L'enceinte, commencée en 271, fut construite en accord avec le sénat et avec le concours des corporations de Rome ; elle ne fut terminée, selon Zosime (1, 49, 2), que sous le règne de Probus. Elle était conçue plutôt pour parer à une attaque surprise que pour soutenir un long siège. Cf. Eutr. 9, 15, 1 : *urbem Romam muris firmioribus cinxit* ; *H.A.*, *Aurelian.* 39, 2 : *muros urbis Romae sic ampliauit ut quinquaginta prope milia murorum eius ambitus teneant* (avec une forte exagération sur les dimensions) ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 35, 6 : *hic muris ualidioribus et laxioribus urbem saepsit.*

10. Cf. *H.A.*, *Aurelian.* 35, 2 : *porcinam carnem populo Romano distribuit, quae hodieque diuiditur.* Sur les diverses distributions faites par Aurélien, voir aussi chap. 48 du même ouvrage : *statuerat et uinum gratuitum populo Romano dare, ut, quem ad modum oleum et panis et porcina gratuita praebentur, sic etiam uinum daretur, quod perpetuum hac dispositione conceperat.* La viande de porc était versée en nature ou sous forme d'un équivalent en argent à la corporation des *suarii*, pour être ensuite répartie entre les bénéficiaires sous forme de distributions gratuites ou de vente à prix réduit. Aurélien semble avoir organisé dans ses grandes lignes le système des distributions en vigueur au IVe siècle, tel qu'il est décrit par le Code Théodosien. Ps. Aur. Vict., *Epit.* 35, 6 : *porcinae carnis usum populo instituit...*

11. Cf. *H.A.*, *Aurelian.* 39, 3-4 : *idem quadruplatores ac delatores ingenti seueritate persecutus est. Tabulas publicas ad priuatorum securitatem exuri in foro Traiani semel iussit. Amnestia etiam sub eo delictorum publicorum decreta est exemplo Atheniensium...* Victor fait sans doute allusion à l'abolition des dettes décrétée par Solon, mais cela concorde mal avec le texte de l'*H.A.* De toute manière, le caractère « social » du règne d'Aurélien se trouve confirmé. Les *quadruplatores* étaient des délateurs qui recevaient le quart des biens des accusés.

12. Cf. *H.A.*, *Aurelian.* 39, 5 : *fures prouinciales ac peculatus reos ultra militarem modum est persecutus, ut eos ingentibus supplicis cruciatibusque puniret.* L'*H.A.* met, plus que Victor, l'accent sur la dureté d'Aurélien.

13. Des versions analogues de cette mort se rencontrent, plus longues et moins condensées, dans *H.A., Aurelian.* 36, et chez Zosime (1, 62). L'auteur de la machination dont Aurélien fut victime est appelé Eros par Zosime, et Mnestheus par l'*H.A.* Mais il se peut que ce dernier nom soit dû à une mauvaise interprétation du grec μηνυτής que l'on trouve chez Zosime comme équivalent du latin *notarius.* On peut en conclure que la source grecque de Zosime a dû aussi être utilisée par l'*H.A.* Par contre, Victor, qui ne nomme pas ce personnage, a dû ignorer cette source. Il connaît en revanche le nom du meurtrier d'Aurélien, Mucapor (36, 2) donné par *H.A., Aurelian.* 35, 5 : *apud Coenofrurium, mansionem quae est inter Heracleam et Byzantium, malitia notarii sui et manu Mucaporis interemptus est.* Eutrope (9, 15, 2) fait de cet homme un esclave : *occiditur serui sui fraude...* Lactance (*Mort. Pers.* 6, 2) lie la mort d'Aurélien non seulement à sa sévérité, mais surtout à son intention de persécuter les chrétiens, et ne précise pas les circonstances exactes de sa mort : *nondum ad prouincias ulteriores cruenta eius scripta peruenerant, et iam Caenofrurio, qui locus est Thraciae, cruentus ipse humi iacebat falsa quadam suspicione ab amicis suis interemptus.* On notera le caractère imagé et pittoresque de l'expression. D'autre part, alors que Victor donne comme cause du meurtre une sévérité en quelque sorte légitime, il n'en est pas de même de l'*H.A.*, 36, 3 : *cum usque eo seueritatem tetendisset ut et filiam sororis occideret non in magna neque in satis idonea causa, iam primum in odium suorum uenit.*

14. Cf. Eutr. 9, 15, 2 : *qui ad quosdam militares uiros, amicos ipsius, nomina pertulit annotata, falso manum imitatus, tanquam Aurelianus ipsos pararet occidere.* La cause qui fait agir l'organisateur du complot est légèrement différente dans *H.A.*, 36, 4 : *Mnesteum quemdam, quem pro notario secretorum habuerat, libertum, ut quidam dicunt, suum, infensiorem sibi minando redderet, quod nescio quid de eo suspicatus esset.* Zosime (1, 62, 1) est en complet accord avec l'*H.A.* : « L'ayant menacé à cause d'un manquement, l'empereur l'avait rempli d'effroi... ».

15. Cf. *H.A., Aurelian.* 40, 2-3 : *occiso seuerissimo principe, de imperatore deligendo exercitus rettulit ad senatum...* ; *uerum senatus hanc eamdem electionem in exercitum refudit, sciens non libenter iam milites accipere imperatores eos quos senatus elegerit. Denique id tertio factum est, ita ut per sex menses Romanus orbis imperatorem non habuerit...* Ainsi, la *Vita Aureliani* semble déplorer ce trop long interrègne. En revanche la *Vita Taciti* adopte un ton analogue à celui de Victor, cf. *H.A., Tac.* 1, 1 : *habito inter senatum exercitumque Romanum non inuido, non tristi, sed grato religiosoque certamine...* On a parfois mis en doute la longueur de cet intervalle, on a parlé de confusion avec la durée du règne de Tacite. Mais l'étude des monnaies confirme l'existence d'un long interrègne et d'une sorte de régence de l'impératrice Sévérina, du mois d'avril au mois de septembre 275, date de l'avènement de Tacite. (Cf. H. Mattingly, dans *C.A.H.*, XII, 1961, p. 310).

16. Victor ne présente pas la sévérité d'Aurélien comme un défaut, mais comme une exigence de pureté ; il rejoint ainsi l'idéal traditionnel du « vieux Romain » des temps héroïques. Eutrope (9, 14) est beaucoup moins élogieux : *saeuus et sanguinarius ac necessarius magis in quibusdam quam in ullo amabilis imperator, trux omni tempore, etiam filii sororis interfector, disciplinae tamen militaris et morum dissolutorum magna ex parte corrector.* L'*H.A.*, après avoir placé Aurélien parmi les bons empereurs (*Aurelian.* 42, 4), se montre plus réservée dans les chapitres suivants : 44, 1, *et Aurelianum multi neque inter bonos neque inter malos principes ponunt, idcirco quod ei clementia, imperatorum dos prima, defuerit.* Ammien Marcellin le compare à Valentinien (qu'il n'aime pas) pour sa politique de rigueur à l'égard des riches : 30, 8, 8, *torrentis ritu ferebatur in diuites,* et note sa sévérité à l'égard des barbares : 31, 5, 17, *acrem uirum et seuerissimum noxarum ultorem.* Zosime, en revanche, porte un jugement qui rejoint celui de Victor par son caractère éminemment élogieux : 1, 62, 3, « Il fut enterré par l'armée en grande pompe, en raison des exploits qu'il avait accomplis et des dangers qu'il avait courus pour la sauvegarde de l'État ».

17. Conception cyclique de l'univers en honneur à l'époque de la Tétrarchie. Elle est d'ailleurs traditionnelle et s'apparente au stoïcisme et au pythagorisme. On trouve chez Tacite (*Ann.* 3, 55) un équivalent assez proche du texte de Victor et qui peut fort bien l'avoir inspiré : *nisi forte rebus cunctis inest quidam uelut orbis, ut quem ad modum temporum uices, ita morum uertantur.* Cela rappelle, dans un domaine plus limité, la conception de la Grande Année et du Retour Eternel (cf. Cic., *De Rep.* 6, 22, 24 ; *De Nat.* 2, 51 ; Virg., *Buc.* 4).

18. Reprise d'un *topos,* déjà cité à propos de Trajan (13, 7) sous une forme un peu différente. Ainsi Victor se plaît à insister sur l'étendue des responsabilités qui pèsent sur le souverain ; il est dans la tradition des moralistes politiques de l'Empire, de Sénèque et de Dion Chrysostome. Aurélien est considéré comme ayant fait face à de telles responsabilités, et le jugement porté sur lui correspond au « *Restitutor Orbis* » des monnaies.

En dépit de quelques erreurs de chronologie, cette biographie est une des plus complètes et des plus précises du recueil. On remarquera l'estime de Victor pour Aurélien ; il est, avec Zosime, l'historien qui l'a jugé le plus favorablement. Il lui sait gré d'avoir rétabli une situation quasi désespérée et d'avoir accompli en quelques années une œuvre considérable à l'intérieur et à l'extérieur ; Aurélien a fait preuve d'un civisme et d'une probité qui tranchent avec l'attitude trop souvent équivoque de ses collègues de l'armée. Peut-être Victor apprécie-t-il aussi en lui l'homme d'humble origine (et, comme lui, fils de paysan : cf. Ps. Aur. Vict., *Epit.* 35, 1 : *genitus patre mediocri et, ut quidam dicunt, Aurelii clarissimi senatoris colono...*), parvenu au premier rang par sa valeur personnelle. Victor prend ainsi ses distances par rapport à l'historiographie sénatoriale, représentée par Eutrope et l'*H.A.*,

qui ne pardonne pas à l'empereur la rigueur dont il fit preuve à l'égard des sénateurs, au début de son règne.

36

1. Sur la durée de cet interrègne, voir chapitre précédent, n. 15.

2. Cf. *H.A.*, *Tac.* 4, 1 : *qui erat primae sententiae consularis...* Tacite était alors très âgé : il avait 75 ans.

3. Cf. Eutr. 9, 16 : *uir egregie moratus et rei publicae gerendae idoneus. H.A.*, *Tac.* 6, 2 : *nihil ab hoc immaturum..., nihil asperum formidandum est.*

4. Cf. *H.A.*, *Tac.* 12, 1 : *tantam senatus laetitiam fuisse, quod eligendi principes cura ad ordinem amplissimum reuertisset...* On notera que l'*H.A.* ne fait aucune allusion à la *militari ferocia* dont Victor parle sans cesse. L'expression *amplissimo* (*ac tanto*) *ordine* se retrouve dans les *Caes.* 37, 6. La joie est plus générale chez Victor, elle semble concerner toutes les classes sociales, sans doute à cause de l'hostilité générale contre les *milites*.

5. Cf. Eutr. 9, 16 : *intra sextum mensem imperii morte praeuentus* ; Oros., *Hist.* 7, 24 : *sexto mense occisus in Ponto* ; *H.A.*, *Tac.* 13, 5 : *interemptus est enim insidiis militaribus, ut alii dicunt, sexto mense, ut alii, morbo interiit* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 36, 1 : *ducentesimo imperii die apud Tarsum febri moritur.* Zosime (1, 63, 2), qui parle d'un assassinat, est plus précis ; Tacite avait confié le gouvernement de la Syrie à son parent Maximin, qui se rendit odieux aux notables ; un complot se forma avec la complicité des meurtriers d'Aurélien, et Tacite fut tué après Maximin. La chronologie du règne fait l'objet de discussions : Tacite régna du mois de septembre 275 au milieu d'avril (Homo) ou au début de juin 276 (J. Lafaurie, *Chronologie impériale de* 249 *à* 285, *B.S.A.F.*, 1965, p. 139-154).

6. Cf. *H.A.*, *Tac.* 13, 1 : *et prima quidem illi cura imperatoris facti haec fuit, ut omnes qui Aurelianum occiderant interimeret, bonos malosue, cum iam ille uindicatus esset* ; *ibid.* 14, 1 : *hic frater Taciti germanus fuit, qui post fratrem corripuit imperium, non senatus auctoritate, sed suo motu, quasi hereditarium esset imperium.* L'*H.A.* semble ajouter un commentaire, judicieux d'ailleurs, au texte de Victor. Selon Zosime (1, 64), Florianus fut désigné comme empereur à Rome pendant que Probus l'était en Orient. L'événement doit être daté de juin 276.

Cette biographie sommaire d'un règne éphémère contient pourtant la relation d'un événement important, la tentative faite pour redonner le pouvoir au sénat. Victor y reviendra d'une manière plus précise dans le chapitre suivant.

37

1. Cf. Eutr. 9, 16 : *duobus mensibus et diebus uiginti in imperio fuit* ; *H.A.*, *Tac.* 14, 1 : *uix duobus mensibus imperium tenuit* ; Ps.

Aur. Vict., *Epit.* 36, 2 : *dierum sexaginta quasi per ludum imperio usus...* Selon J. Lafaurie (*l.c.*), il mourut le 5 septembre 276.

2. Cf. *H.A.*, *Tac.* 14, 2 : *occisus est Tarsi a militibus, qui Probum audierant imperare, quem omnis exercitus legerat* ; *ibid.*, *Prob.* 10, 8 : *cognito itaque quod imperaret Probus, milites Florianum, qui quasi hereditarium arripuerat imperium, interemerunt...* Zosime est beaucoup plus explicite ; il raconte (1, 64) comment le monde fut partagé entre deux empereurs, Florianus en Occident, Probus en Orient, comment Florianus vint camper devant Tarse et comment ses troupes furent atteintes par la maladie, comment enfin, à la suite d'une révolte de ses soldats, fomentée par des hommes de Probus, il fut mis à mort.

3. Cf. Eutr. 9, 17, 1 : *uir illustris gloria militari...* ; *H.A.*, *Prob.* 12, 2 : *omnia in uno principe constituta sunt, rei militaris scientia, animus clemens...*

4. Cf. *H.A.*, *Prob.* 20, 2 : *numquam militem otiosum esse perpessus est, si quidem multa opera militari manu perfecit...* L'auteur fait de cette exigence une cause de sa mort. Quant à la comparaison avec Hannibal, elle est propre à Victor. D'après J. Schwarz, *L'Empereur Probus et l'Egypte*, dans *Chronique d'Egypte*, XIV, 1970, p. 381-386, le nom d'Hannibal devrait être remplacé par celui de Marius, qui, soucieux que ses soldats ne soient pas oisifs, leur fit planter des oliviers en Afrique. Cependant une activité du même genre n'est pas invraisemblable chez Hannibal, dont la compétence s'étendait à bien des domaines (cf. J. Carcopino, *Profils de conquérants*, Paris, 1961, p. 137, qui cite le texte de Victor), et il est naturel que l'Africain Victor parle avec éloge d'Hannibal.

5. Cf. Eutr. 9, 17, 2 : *uineas Gallos et Pannonios habere permisit* ; *opere militari Almum montem apud Sirmium et Aureum apud Moesiam superiorem uineis conseuit et prouincialibus colendas dedit* ; *H.A.*, *Prob.* 18, 8 : *Gallis omnibus et Hispanis ac Britannis hinc permisit ut uites haberent uinumque conficerent* ; *ipse Almam montem in Illyrico circa Sirmium militari manu fossum lecta uite conseruit* ; Hier., *Chron.* a.d. 280 : *Probus Gallos et Pannonios uineas habere permisit Almamque et Aureum montem militari manu consitos prouincialibus colendos dedit.* On remarquera que Victor, entraîné par la comparaison avec Hannibal, s'écarte des autres textes, qui, visiblement, dérivent tous d'une source commune ; il met en valeur une activité personnelle et directe de Probus. Sur ces textes et la question de la vigne en Bretagne, cf. T.D. Barnes, *Three notes on the uita Probi*, dans *C.Q.*, XX, I, 1970, p. 201-203.

6. Victor dit bien peu de chose des campagnes de Probus qui pourtant furent importantes. Zosime s'étend assez longuement sur les guerres contre les Francs (1, 67-68), les Isauriens (1, 69-70), les Blemmyes (1, 71, 1); cf. Eutr. 9, 17, 1 : *Gallias a barbaris occupatas ingenti proeliorum felicitate restituit* ; *H.A.*, *Prob.* 13, 5 : *Gallias petiit, quae omnes occiso Postumo turbatae fuerant, interfecto Aureliano a Germanis possessae* ; *ibid.* 16, 2 : *in Illyrico*

Sarmatas ceterasque gentes ita contudit ut prope sine bello cuncta reciperet, quae illi diripuerant...; *omnes Geticos populos... aut in deditionem aut in amicitiam recepit... Barbarorum, qui apud Isauros sunt, uel per terrorem uel urbanitatem loca ingressus est.*; *ibid.* 17, 2 : *Blemmyas autem subegit...*; *ibid.* 18, 1 : *centum milia Basternarum in solo Romano constituit, qui omnes fidem seruarunt.* Si l'on rapproche le texte de Victor de *H.A.*, *Prob.* 13, 5, on est amené à penser que Victor songe ici plus spécialement à la Gaule, ne donnant, en fait, qu'un seul exemple des campagnes de Probus contre les barbares.

7. Cf. Eutr. 9, 17, 1 : *Saturninum in Oriente, Proculum et Bonosum Agrippinae multis certaminibus oppressit*; *H.A.*, *Prob.* 18, 4-5 : *nam et Saturninum, qui Orientis imperium arripuerat, uariis proeliorum generibus et nota uirtute superauit...*; *deinde, cum Proculus et Bonosus apud Agrippinam in Gallia imperium arripuissent... barbaris semet iuuantibus, uicit*; Oros., *Hist.* 7, 24, 3. R. Syme (*Ammianus Marcellinus and Historia Augusta*, Oxford, 1968, p. 55-56) propose, d'après ces textes, de corriger celui de Victor, à vrai dire insolite, en : *Bonoso* < *Proculoque cum* > *exercitu*. La phrase semble bien comporter une lacune. Il faut comprendre (*cum*) *exercitu* ou peut-être plutôt *Bonoso* (*pulso*) *exercitu* « après avoir abattu Saturninus en Orient et à Cologne Bonosus, une fois son armée mise en déroute ». La faute pourrait s'expliquer par un saut du même au même *BonoSO pulSO* et on lit dans *Caes.* 28, 10 : *aduersum Decium profectus cadit pulso amissoque exercitu*. De toutes manières, ils nous paraît difficile d'interpréter : « après avoir abattu avec son armée (celle de Probus) Saturninus... ».

Zosime (1, 66) ne parle que de Saturninus et d'un Victorinus qui aurait pris le pouvoir en Bretagne. Sur le caractère fantaisiste de ces personnages dans l'*H.A.*, voir A. Chastagnol, *Recherches sur l'Histoire Auguste*, Bonn, 1970, p. 69 sqq. ; R. Syme : *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, p. 268-269. Pour Victor, ils ne sont guère que des noms.

8. Cf. Eutr. 9, 17, 3 : *pace parta, dixit breui milites necessarios non futuros* ; *H.A.*, *Prob.* 20, 3 : *his addidit dictum eis graue, si unquam eueniat, salutare rei publicae, breui milites necessarios non futuros*, où le propos est suivi d'une assez longue amplification. Ces paroles, que les biographes se transmettent religieusement, paraissent bien invraisemblables chez un homme qui fut avant tout un soldat et un général de valeur. On ne lit rien de tel chez Zosime. On remarquera également l'hostilité de l'*H.A.* vis-à-vis de l'armée (*salutare rei publicae*).

9. Cf. Eutr. 9, 17, 3 : *interfectus est tamen Sirmii, tumultu militari, in turri ferrata*; *imperauit annos sex, menses quattuor.* Pour la durée du règne, il y a accord entre Eutrope, Orose (*Hist.* 7, 24, 2) et Zosime (1, 71, 5). Il faut vraisemblablement situer la mort de Probus au début de l'automne 282.

10. Cf. *H.A.*, *Prob.* 21, 2 : *nam, cum Sirmium uenisset ac solum patrium effecundari cuperet et dilatari, ad siccandam quandam*

paludem multa simul milia militum posuit, ingentem parans fossam, qua, deiectis in Sauum naribus (conduite), *loca profutura Sirmiensibus siccaret. Hoc permoti, milites confugientem eum in turrem ferratam interemerunt, anno imperii sui quinto.* La version de Zosime (1, 71, 4-5) est différente : il se produit en Rhétie et dans le Norique un soulèvement militaire, qui donne la pourpre à Carus. Probus envoie des troupes contre les rebelles ; mais ces troupes à leur tour font défection et tuent Probus, que personne ne défend plus. Les deux traditions ne sont peut-être pas inconciliables ; on peut imaginer à la fois le soulèvement de Rhétie et l'émeute à Sirmium contre l'empereur. Victor met en tous cas hors de cause Carus, dont il ne précise pas d'ailleurs les conditions d'arrivée au pouvoir. Il semble y avoir ici divergence entre la tradition grecque et la tradition latine. Pierre le Patrice (Müller, *F.H.G.*, IV, p. 198) suppose une rébellion de Carus.

11. Ainsi, d'après Victor, la mort de Probus constitue une étape importante dans l'histoire de l'Empire : elle marque l'effacement définitif du sénat devant l'armée. A vrai dire, le règne de Probus, malgré son respect du sénat, était déjà un retour à la monarchie militaire après la brève interruption que constituait le règne de Tacite. L'édit de Gallien fut-il, oui ou non, aboli par Tacite ? On se souvient qu'il écartait les sénateurs de l'armée. La question reste controversée et nous n'entrerons pas dans le détail des discussions. Pour le texte de Victor, nous conservons la leçon « *amissa* » contre « *amisso* » défendu par certains éditeurs : c'est la leçon de *O*, et « *amisso* » nous paraît être une banalisation due au copiste de *P*. De toute manière, même si l'édit de Gallien fut aboli par Tacite, la durée du règne de ce dernier fut trop brève pour que cette abolition pût avoir un effet véritable. Sur ces questions, voir N.H. Baynes, *J.R.S.*, XV, 1925, p. 195 sqq. ; Anderson, *ibid.*, XXII, 1932, p. 28 sqq. ; P. Lambrechts, *La composition du Sénat romain de Septime-Sévère à Dioclétien*, Budapest, 1937 ; R.A. Alföldi, *Studien zur Geschichte der Weltkrise des 3. n. Ch. Jahrhunderts*, Darmstadt, 1967, p. 371. La futilité de l'aristocratie romaine sera évoquée plus tard par Ammien Marcellin en des pages célèbres (14, 6 ; 28, 4) ; mais Ammien donne à ses critiques un caractère moins général que Victor (*leuitate paucorum incondita*). Cependant, bien avant le IVe siècle, on rencontre ce thème, chez Salluste par exemple, *Cat.* 52, 3 : *uos..., qui semper domos uillas, signa, tabulas uestras pluris quam rem publicam fecistis* ; et Ps. Sall., *Ep. II ad Caes.* 10, 9 : *at hoc tempore contra ea homines nobiles, quorum animos socordia atque ignauia inuasit, ignari laboris, hostium, militiae...* De même, et dans un sens très proche des propos de Victor, Tac., *Ann.* 6, 27 : *recitantur Caesaris* (il s'agit de Tibère) *litterae ,quis incusabat egregium quemque et regendis exercitibus idoneum abnuere id munus.*

Négligeant quelque peu l'aspect militaire de l'œuvre de Probus, Victor insiste surtout sur la mise en valeur de l'Empire par le travail imposé aux forces armées. Il a voulu ainsi souligner une forme originale de l'activité des empereurs et donner à cette

biographie son caractère propre, non sans déformer d'ailleurs la véritable perspective du règne. Quant au jugement porté sur l'aristocratie, il se place dans une optique traditionnelle, caractéristique du conservatisme social et politique de l'auteur.

38

1. Cf. *H.A.*, *Car.* 5, 4 : *praefectus praetorio a Probo factus...* Victor ne parle pas ici des origines de Carus ; il en dira un mot au chapitre suivant, en évoquant la mort de son fils Carin et la fin de sa dynastie (39, 12) ; variation dans la composition, fréquente chez les biographes. L'*H.A.* note la grande popularité de Carus auprès des troupes ; le règne de Carus manque chez Zosime par suite d'une lacune des manuscrits.

2. Cf. Eutr. 9, 18, 1 : *qui confestim Carinum et Numerianum filios Caesares fecit...* ; *H.A.*, *Car.* 7, 1 : *ubi primum accepit imperium consensu omnium militum, bellum Persicum, quod Probus parabat, adgressus est, liberis Caesaribus nuncupatis, et ita quidem ut Carinum ad Gallias tuendas cum uiris lectissimis destinaret, secum uero Numerianum... duceret.* Victor ne parle pas d'une campagne victorieuse contre les Sarmates, signalée par l'*H.A.* (*Car.* 8, 1) et aussi par Eutrope (9, 18, 1).

3. Cf. Eutr. 9, 18, 1 : *res contra Persas nobiles gessit, ipsos proelio fudit, Cochen et Ctesiphonten urbes nobilissimas cepit, et, cum castra supra Tigridem haberet, ictu diuini fulminis periit* ; *H.A.*, *Car.* 8, 2 : *cum, auidus gloriae, praefecto suo maxime urgente, qui et ipsi et filiis eius quaerebat exitium, cupiens imperare, longius progressus esset, ut alii dicunt, morbo, ut plures, fulmine interemptus est. Negari non potest eo tempore quo perit tantum fuisse subito tonitruum ut multi terrore ipso exanimati esse dicantur.* On remarquera, dans l'*H.A.*, l'intention de donner, de la mort de Carus, une explication rationnelle, ce dont ni Victor, ni Eutrope ne se soucient ; l'un et l'autre se contentent, en simples abréviateurs, de rapporter la tradition la plus courante et la plus communément admise. L'hypothèse d'une intervention d'Aper paraît, d'ailleurs, tout à fait vraisemblable.

4. Cf. *H.A.*, *Car.* 9, 1 : *plerique dicunt uim fati quandam esse, ut Romanus princeps Ctesiphontem transire non possit, ideoque Carum fulmine absumptum, quod eos fines transgredi cuperet qui fataliter constituti sunt. Sed sibi habeat artes suas timiditas, calcanda uirtutibus. Licet plane et licebit (per sacratissimum Caesarem Maximianum constitit) Persas uincere atque ultra eos progredi, et futurum reor, si a nostris non deseratur promissus numinum fauor.* On ne saurait trouver critique mieux caractérisée de la tradition suivie par Victor et Eutrope. Sur l'oracle de Ctésiphon, voir J. Straub, *Studien zur H.A.*, Berne, 1952, p. 123-132.

5. Idée plusieurs fois exprimée par Cicéron : cf. *De Nat.* 3, 6, 14 : *effugere enim nemo id potest quod futurum est. Saepe autem ne utile quidem est scire quid futurum sit...* (propos mis dans la bouche

de l'académicien Cotta en réponse au stoïcien Balbus). Cf. aussi *De Diu.* 2, 20.

6. Cf. Eutr. 9, 18, 2 : *impulsore Apro, qui socer erat, per insidias occisus est* ; *H.A.*, *Car.* 12, 1 : *quo mortuo..., factione Apri, socri sui, qui inuadere conabatur imperium, occisus est.*

7. Eutr. *l.c.* : *cum, oculorum dolore conceptus, lecticula ueheretur... et cum dolo occultaretur ipsius mors, quousque Aper inuadere posset imperium...* ; *H.A.*, *l.c.* : *quo mortuo, cum oculos dolere coepisset... ac lectica portaretur...*

8. *H.A.*, *l.c.* : *cum per plurimos dies de imperatoris salute quaereretur a milite contionareturque Aper idcirco illum uideri non posse quod oculos inualidos a uento ac sole subtraheret...* Pour la tradition grecque, voir Iohan. Ant., fr. 161, dans Müller, *F.H.G.*, IV, p. 600, peut-être inspiré par Zosime, et qui ne diffère pas de la tradition latine.

39

1. Il n'y a pas de solution de continuité véritable entre ce chapitre et le précédent, puisque c'est le même épisode qui se poursuit. Pourtant la présence d'une nouvelle subdivision se justifie dans la mesure où le dénouement marque le début d'un nouveau règne, et même, puisqu'il s'agit de Dioclétien, d'une nouvelle période pour l'Empire romain ; la même péripétie se continuant d'un chapitre à l'autre donne bien, d'autre part, l'impression d'une réalité vivante qui ne se laisse pas abstraitement diviser. Nous noterons aussi que Victor ne traite pas tout de suite de Carinus, le fils de Carus, comme le fait Eutrope, mais qu'il en parle un peu plus tard, quand ses forces s'opposent à celles de Dioclétien, et qu'il ne lui consacre pas une biographie, même succincte, comme le fait l'*H.A.* On a l'impression, qui va d'ailleurs se confirmer par la suite, que Victor abandonne la technique biographique pour une autre. Cf. Eutr. 9, 18, 2 : *ipsius mors foetore cadaueris prodita est.* ; même expression dans *H.A.*, *Car.* 12, 1.

2. Cf. *H.A.*, *Car.* 13, 1 : *cum quaereretur quis uindex Numeriani iustissimus fieret, quis daretur rei publicae bonus princeps, Diocletianum omnes diuino consensu... Augustum appellauerunt, domesticos tunc regentem, uirum insignem, callidum, amantem rei publicae...*

3. Cf. Eutr. 9, 26 : *ornamenta gemmarum uestibus calceamentisque indidit.* Le même trait est appliqué par l'*H.A.* à Héliogabale (*Hel.* 23, 4) et à Carin (*Car.* 17, 1) ; cet usage est abandonné par un bon empereur comme Alexandre Sévère (*Alex.* 4, 2) : *gemmas de calciamentis et uestibus tulit, quibus usus fuerat Heliogabalus...* Il donne à l'empereur romain l'aspect d'un roi, et on lit à propos de Carin (*l.c.*) : *regem denique illum Illyrici plerique uocitarunt.*

4. Cf. Eutr. 9, 26 : *adorari se iussit, cum ante eum cuncti salutarentur* ; Amm. Marc. 15, 5, 18 : *Diocletianus enim Augustus*

omnium primus externo et regio more instituit adorari, cum semper antea ad similitudinem iudicum salutatos principes legerimus. Inversement, l'*H.A.*, *Alex.* 4, 1 déclare, à propos d'Alexandre Sévère : *dominum se appellari uetuit.* Pour une scène d'*adoratio*, voir *Paneg.* 3, 11, celle de Dioclétien et de Maximien à Milan en 291. Dioclétien donna au rite de l'*adoratio* son caractère définitif et officiel, mais, outre les exemples de Caligula et Domitien, on la trouve attestée, de manière sporadique, à partir des Sévères, même de Commode, notamment sous Caracalla et Gallien.

5. Nous avons hésité sur l'interprétation de *quantum ingenium est* ; on peut comprendre *mihi* ou *eis* (renvoyant à *humillimos*). Dans le premier cas, le sens est : « dans la mesure où je puis en juger », dans le second : « si grand que soit leur caractère » (en donnant à *quantum* le sens de *quantumcumque* attesté chez Aug., *Ep.* 186, 12, 41). La place de l'expression dans la phrase nous a fait préférer la première interprétation.

6. Cf. Claud., *In Eutr.* 1, 181 :

asperius est nihil humili cum surgit in altum.

Marius était considéré, tantôt comme un fils du peuple parvenu au premier rang par sa valeur (Salluste, Juvénal), tantôt comme un ambitieux sans mesure ; cf. Sén., *Ep.* 94, 66 : *Marius exercitus, Marium ambitio ducebat.* Remarquons d'ailleurs que Salluste, plutôt élogieux à son égard, dit pourtant de lui (*Iug.* 63, 6) : *nam postea ambitione praeceps datus est...*

7. Idée analogue chez Tacite (*Ann.* 2, 33, 3), dans le discours prononcé par Asinius Gallus devant le sénat pour justifier le luxe des riches : *nisi forte clarissimo cuique plures curas, maiora pericula subeunda, delenimentis curarum et periculorum carendum esse.*

8. Ceci rappelle l'expression grecque : ἄλλοις ἐν ἐσθλοῖς τὸν δ'ἀπωθεῖται ψόγον.

9. L'*H.A.* (*Hel.* 35, 4) appelle Dioclétien « *parens aurei saeculi* ». Sur le souverain, père de ses sujets, on peut voir se rejoindre la conception héllenistique du roi représentant de Zeus, la conception romaine du *pater patriae*, la conception chrétienne qui rappelle, en un sens, la conception hellénistique.

10. Cf. Ps. Aur. Vict., *Epit.* 38, 6 : *hinc Sabinus Iulianus inuadens imperium a Carino in Campis Veronensibus occiditur.*

11. Zosime (1, 73, 2) en fait un préfet du prétoire ; mais cette indication est sans doute fausse, car cela porterait à trois le nombre des préfets, les deux autres étant Matronianus (*H.A.*, *Car.* 16, 5) et Aurelius Aristobulus (*infra*, 39, 14). Cependant Matronianus, connu par l'*H.A.* doit être apocryphe. La qualité de *corrector Venetiae* a été mise en doute, notamment par W. Seston (*Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris, 1946, p. 52). A. Chastagnol (*L'Administration du diocèse italien au Bas-Empire*, dans *Historia*, 12, 1963, p. 348-349) pense qu'il était *corrector Italiae*, le mot *Italiae* désignant l'Italie du Nord.

12. Cf. Eutr. 9, 13 : *Postea Carinum, omnium odio et detestatione uiuentem, apud Margum ingenti proelio uicit, proditum ab*

exercitu suo, quem fortiorem habebat, certe desertum, inter Viminatium atque Aureum montem. Le Margus est sans doute l'actuelle Morava. Viminatium (ou Viminacium) est située sur le Danube, non loin de son confluent avec le Margus. Zosime (1, 73, 3) raconte le même épisode, mais il le situe, avec la mort de Carin, au cours de la bataille qui l'opposa à Julianus et non à Dioclétien. Les divergences entre les sources peuvent s'expliquer par une confusion entre deux usurpateurs : M. Aurelius Iulianus, *corrector* en Italie, usurpateur à la mort de Carus, vaincu en Illyrie, et Sabinus Iulianus, *praefectus praetorio* en 283-284, proclamé Auguste en Italie à la mort de Numérien, vaincu à Vérone par Carin en 284-285 (cf. *P.L.R.E.* p. 474).

13. Cf. Eutr. 9, 19, 1 : *matrimonia nobilia corrupit...* ; *H.A.*, *Car.* 16, 1 : *homo omnium contaminatissimus, adulter, frequens corruptor iuuentutis...* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 38, 8 : *ad extremum Carinus trucidatur eius praecipue tribuni dextera, cuius dicebatur coniugem polluisse* ; Zos. 1, 73, 3 : « C'est l'un des tribuns, dont il avait précisément séduit la femme, qui le tua. » Il semble bien que ce soit Victor qui nous donne la version la plus précise de cet événement.

14. Cf. Eutr. 9, 18, 1 : *Narbonae natus in Gallia...* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 38, 1 : *Narbonae natus, imperauit annos duos* ; l'*H.A.* (*Car.* 4, 1-5) présente plusieurs hypothèses : Carus serait né à Rome, en Illyrie ou à Milan. Lui-même prétendait être romain de naissance. Pourtant, son lieu d'origine semble bien être Narbona ou mieux Narona, car il ne s'agit sans doute pas de Narbonne, en Gaule, comme le prétend Eutrope, mais d'une ville de Dalmatie, près de l'embouchure de la Naretva. L'avènement de Carus date de l'automne 282 et la bataille du Margus, où périt Carin, fut livrée au printemps 285. Carus, d'autre part, mourut vers la fin juillet 283. On voit donc que ni la chronologie de Victor, ni celle de l'*Epitome* ne sont tout à fait exactes.

15. Cf. Eutr. 9, 20, 1 : *is prima militum contione iurauit Numerianum nullo suo dolo interfectum, et, cum iuxta eum Aper, qui Numeriano insidias fecerat, constitisset, in conspectu exercitus manu Diocletiani gladio oppressus est.* Ce texte est vraiment proche de celui de Victor, et pourrait en dépendre directement. On notera, chez Victor, le geste de Dioclétien prenant le soleil à témoin de son serment (*solem intuens*), et l'on connaît l'importance du culte solaire chez les empereurs illyriens, ce qui donne à l'attitude de Dioclétien un caractère d'authenticité. *H.A.*, *Car.* 13, 2 : *hic, cum tribunal conscendisset atque Augustus esset appellatus et quaereretur quemadmodum Numerianus esset occisus, educto gladio Aprum, praefectum praetorio, ostentans percussit, addens uerbis suis : « Hic est auctor necis Numeriani ».* L'épisode est ici traité de manière plus dramatique, un peu théâtrale même, avec des préoccupations beaucoup plus littéraires qu'historiques.

16. Cf. *H.A.*, *Car.* 7, 1 : *Numerianum adulescentem cum lectissimum, tum etiam disertissimum.*

17. Sur la clémence de Dioclétien, voir *Paneg.* 3, 5, 3. L'*H.A.* (*Car.* 15, 6) ne le présente pas comme naturellement cruel : *non*

enim tam crudelem se innotescere cuperet, primis maxime diebus imperii, nisi illum necessitas ad hanc atrocitatem occisionis adtraheret. Et Lactance lui-même (*Mort. Pers.* 11, 8) reconnaît sa modération, au début de son règne, vis-à-vis des chrétiens : *hanc moderationem tenere conatus est, ut eam rem sine sanguine transigi iuberet.* T. Claudius Aurelius Aristobulus, peut-être d'origine orientale (nom grec), préfet du prétoire de Carin en 284, consul ordinaire avec lui en 285, maintenu en fonction par Dioclétien, partage également avec lui le consulat ordinaire, proconsul d'Afrique de 290 à 294, où il déploie une grande activité monumentale ; préfet de la Ville en 295. Connu par le Chron. de 354 et de nombreuses inscriptions. (Cf. *P.L.R.E.*, p. 106).

18. Victor a déjà signalé (11, 12) la part prise par les *externi* dans l'élaboration de la grandeur romaine. C'est là un thème qui lui tient à cœur, car il se considère lui-même comme l'un des leurs. Mais il faut sans doute donner au mot *externi* un sens plus fort que dans le passage précédent où il désignait les non-Italiens ; il s'agirait de gens encore à demi barbares, à peine romanisés, comme Maximien, dont il est question ensuite.

19. Cf. Eutr. 9, 20, 3 : *cum tumultum rusticani in Gallia concitassent et factioni suae Bagaudarum nomen imponerent, duces autem haberent Amandum et Aelianum, ad subigendos eos Maximianum Herculium Caesarem fecit.* Sur les Bagaudes, mot celtique signifiant « vagabonds » et désignant les masses paysannes soulevées contre le joug romain, rendu intolérable par une fiscalité oppressive, voir *Paneg.* 2, 4, 3 : *cum hostem barbarum suorum cultorum rusticus uastator imitatus est...* ; *Paneg.* 6, 8, 3, et C. Jullian : *Histoire de la Gaule*, Paris, VII, 1926, p. 51-56.

20. Les *Panégyriques* célèbrent à l'envi la *concordia* qui. régnait entre les deux empereurs (2, 9, 3 ; 2, 10, 1 ; 3, 6 ; 6, 9, 2). Lactance lui-même porte témoignage de leur bonne entente ; cf. *Mort. Pers.* 8, 1 : *non dissimilis ab eo, nec enim possent in amicitiam tam fidelem cohaerere, nisi esset in utroque mens una.* Sur la rusticité de Maximien, cf. Eutr. 9, 27, 1 : *Herculius autem, propalam ferus et inciuilis ingenii.*

21. Cf. Eunape, fr. 6, Müller, *F.H.G.*, IV, p. 14 ; Zosime, 3, 30, 4. Voir aussi W. Seston, *Jovius et Herculius ou l'Epiphanie des Tétrarques*, in *Historia*, 1950, p. 257-266.

22. Cf. Eutr. 9, 21, 1 : *qui leuibus proeliis agrestes domuit et pacem Galliae reformauit.* Pour *fusis hostibus aut acceptis*, voir *Paneg.* 2, 4, 3 : *illud malum... nescio utrum magis fortitudine repressum sit an clementia mitigatum.*

23. Cf. Eutr. 9, 21, 1 : *Carausius, qui... in strenuae militiae ordine famam egregiam esset consecutus...* ; Oros., *Hist.* 7, 25, 3 : *consilio et manu promptus...*

24. Cf. Eutr. *l.c.* : *cum... per tractum Belgicae et Armoricae pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant...* ; Oros. *l.c.* : *ad obseruanda Oceani litora, quae tunc Franci et Saxones infestabant positus...*

25. Cf. Eutr. *l.c.* : *multis barbaris saepe caesis nec praeda integra aut prouincialibus reddita, aut imperatoribus missa...* ;

Oros. *l.c.* : *ereptam praedonibus praedam nulla ex parte restituendo dominis...* Bel exemple de *uariatio* sur le même thème : là où Victor emploie le *cum historicum*, Eutrope use de l'ablatif absolu, Orose du participe apposé et du gérondif.

26. Cf. Eutr. *l.c.* : *cum suspicio esse coepisset consulto ab eo admitti barbaros, ut transeuntes cum praeda exciperet atque hac se occasione ditaret, a Maximiano iussus occidi, purpuram sumpsit et Britannias occupauit* ; Oros., *Hist. l.c.* : *accendens suspicionem, quia ipsos quoque hostes ad incursandos fines artifici neglegentia permitteret* ; *quamobrem a Maximiano iussus occidi, purpuram sumpsit ac Britannias occupauit.* Eutrope et Orose se ressemblent beaucoup, et il est très possible que le second dérive du premier. Victor, plus concis, ne saurait être la source des deux autres, qui contiennent des détails qu'il ignore et qu'on ne saurait inventer. Mais les trois textes ont certainement une source commune. Une véritable complicité de Carausius et des barbares est envisagée par l'auteur de *Paneg.* 4, 12, 1 : *sollicitatis per spolia ipsarum prouinciarum non mediocribus copiis barbarorum...* C'est que le panégyriste de Constance Chlore a toutes raisons d'accabler l'usurpateur.

27. Cf. Eutr. 9, 22, 1 : *cum Carausius in Britanniis rebellaret, Achilleus in Egypto, Africam Quinquegentani infestarent, Narseus Orienti bellum inferret...* ; Oros., *Hist.* 7, 25, 4 : *Carausio in Britanniis rebellante, Achilleo in Aegypto, cum et Africam Quinquegentani infestarent, Narseus etiam rex Persarum Orientem bello premeret...* Orose est encore ici très proche d'Eutrope ; il se peut cette fois que Victor, qui réunit lui aussi les mêmes événements soit la source d'Eutrope, repris ensuite par Orose. Qui était Julianus ? Il ne s'agit pas là, à coup sûr, du proconsul d'Afrique à qui Dioclétien adressa, en 297, son édit contre les Manichéens (si l'on admet la datation de W. Seston, dans *Mélanges Ernout*, 1940, p. 345-354). L'auteur de l'*Epitome* dit qu'il devint empereur en Italie et qu'il se suicida (*Epit.* 39, 3-4), mais il le confond avec Sabinus Julianus, dont il a été parlé plus haut. Peut-être était-il le chef des Quinquegentani ? Quant à la révolte de l'Egypte, elle pose aussi des problèmes. Toutes les sources littéraires l'attribuent à Achilleus, mais les monnaies révèlent un L. Domitius Domitianus élevé à la dignité d'Auguste en 297. On a cru parfois qu'il s'agissait du seul et même personnage (cf. E. Stein, *Hist. du Bas-Empire*, trad. fr., Paris, 1959, p. 77 et 445-446 ; H. Mattingly, in *C.A.H.*, XII, p. 335) ; mais W. Seston (*Achilleus et la révolte de l'Egypte sous Dioclétien*, in *Mél. Ec. Rome*, LIX, 1938, p. 184, et *Le roi Sassanide Narsès, les Arabes et le Manichéisme*, in *Mél. Dussaud*, 1939, p. 227-234) s'oppose à cette hypothèse ; Achilleus fut le lieutenant de Domitianus et Seston pense pouvoir l'identifier au Firmus de l'*H.A.* Peut-être Domitianus mourut-il, laissant à Achilleus la direction de la guerre. Les Manichéens d'Egypte, travaillés par la propagande perse, prirent le parti des rebelles, ce qui explique la réaction de Dioclétien. Quant à la chronologie du soulèvement, elle a donné lieu à bien des controverses. Stein en situe le début en 294,

Seston en 296, C.M. Vandersleyen (in *Chronologie des préfets d'Egypte de 284 à 395*, Bruxelles, 1962, p. 67) en 297, tandis que J. Schwartz (*L. Domitianus et l'« epigraphe »*, in *Chronique d'Egypte*, XXXVIII, 1963, p. 149-155) revient à 296. Les dernières appréciations motivées semblent s'accorder sur la date de 297, adoptée par A. Chastagnol. Un papyrus de Panopolis fait état d'un voyage de Dioclétien en Egypte en 298, après la révolte d'Achilleus.

28. Eutrope et Orose (*l.c.*) sont plus détaillés et citent un plus grand nombre de noms, notamment ceux des deux femmes, Théodora et Valérie. Victor préfère une formule plus générale et plus condensée. En revanche, il fait allusion au précédent de Tibère et de Julie. Il souligne ainsi la continuité dans l'histoire impériale de cette politique des mariages et la justifie en quelque sorte par là. Le surnom d'Armentarius donné à Galère ne figure ni dans les inscriptions ni dans la littérature officielle. Il fait allusion aux origines obscures de Galère, qui aurait été berger dans sa jeunesse.

29. Sur le *topos* selon lequel les épreuves peuvent être utiles et profitables, voir Iuu., *Sat.* 13, 21 :

hos quoque felices, qui ferre incommoda uitae
nec iactare iugum uita didicere magistra.

Sur l'importance et la difficulté de la *concordia*, voir Amm. 26, 2, 8 : *studendum est concordiae uiribus totis, per quam res quoque minimae conualescunt*; et Tac., *Ann.* 4, 4 : *quanquam arduum sit eodem loci potentiam et concordiam esse.* Le jugement de Victor paraît modéré et, en fin de compte, juste et équitable. Il fait contraste avec l'éloge hyperbolique de l'*H.A.* (*Car.* 18, 14) et le cruel réquisitoire de Lactance (*Mort. Pers.* 16 : *tres acerbissimae bestiae saeuiebant...*).

30. A l'époque des Julio-Claudius (Tibère, Néron), des Sévères (Caracalla) et allusion probable aux massacres qui ont suivi la mort de Constantin en 337.

31. Pour ce partage, Victor s'accorde avec Praxagoras (*F.H.G.*, Müller, IV, p. 2) et l'empereur Julien (*Or.* 3, 51 d.), et s'oppose à Lactance (8, 3), qui rattache l'Espagne au domaine de Maximien. Pourtant, le renseignement exact, confirmé par la numismatique, se trouve chez Lactance : les émissions de monnaies faites à cette époque montrent avec certitude que la province dépendait de Maximien. L'erreur de Victor et de ceux qui partagent son point de vue s'explique par une tendance à projeter dans le passé les subdivisions de l'Empire telles qu'elles étaient à leur époque. Effectivement, dans les années 360, l'Espagne était rattachée à la préfecture des Gaules, alors que la préfecture d'Italie et d'Afrique, considérée comme la part de Maximien par Victor, ne comprenait que l'Italie, la Sardaigne, la Sicile et l'Afrique.

32. Jusqu'à l'époque de Dioclétien, l'Italie jouissait d'un privilège fiscal. Il lui fut retiré par étapes : d'abord à l'Italie du Nord (provinces annonaires), puis, après Dioclétien, à l'Italie suburbicaire. Rome resta, en principe, exonérée. Voir E. Stein, *Hist. du Bas-Empire*, trad. française, Paris, 1959, p. 74.

33. Il s'agit de la fameuse réforme fiscale de Dioclétien, décrite par Lactance (*Mort. Pers.* 7, 23) en des termes si effrayants. Galère (*ibid.* 26, 2) voulait même supprimer le privilège fiscal de Rome, mesure présentée par l'auteur comme un scandale insupportable. Victor distingue l'application du système à ses débuts, qui lui paraît tolérable, et ce qu'il est devenu à son époque, sous Constance II. En fait, cette appréciation nous paraît assez équitable. La loi nouvelle amenait sans contredit plus de justice et de régularité dans la perception de l'impôt, pratiquée de manière rationnelle en s'appuyant sur des recensements précis. Que des abus se soient produits par la suite n'est que trop vraisemblable. A l'époque de Constance II, le témoignage d'Ammien ne saurait être négligé (21, 16, 17) : *augebat etiam amaritudinem temporum flagitatorum rapacitas inexpleta.* La situation s'est améliorée par la suite, temporairement tout au moins, grâce aux saines réformes de Julien (Amm. 16, 5, 14 ; 25, 4, 15 ; *Paneg.* 11, 9).

34. Selon Lactance (9, 5), ce fut par lâcheté que Dioclétien confia à Galère le commandement de l'expédition contre les Perses, qui avaient d'ailleurs pris l'initiative des hostilités. Mais cette opinion est tout à fait invraisemblable. Dioclétien fit deux voyages à Alexandrie, le premier au début de 297, avant l'usurpation de Domitianus (si l'on admet la chronologie de Vandersleyen), le second en 298 (date confirmée par le papyrus de Panopolis). Il s'agit ici du premier, celui au cours duquel Dioclétien promulgua son édit contre les Manichéens, considérés comme les agents de la Perse. (Cf. W. Seston, *Mél. Ernout,* 1940, p. 345-354).

35. Eutrope (9, 24), Festus (25) et Orose (7, 25, 9) insistent beaucoup plus que Victor sur la défaite subie par Galère, dont ils soulignent les responsabilités. Ils mentionnent aussi le mécontentement de Dioclétien et la prétendue humiliation infligée à Galère (cf. W. Seston : *L'humiliation de Galère,* dans *Mélanges Radet,* Bordeaux, 1940, p. 515).

36. Cf. Eutr. 9, 25, 1 : *mox tamen per Illyricum Moesiamque contractis copiis, rursus cum Narseo, Ormisdae et Saporis auo, in Armenia maiori pugnauit successu ingenti nec minore consilio simulque fortitudine : quippe qui etiam speculatoris munus cum altero ac tertio equite suscepit* ; Fest. 25 : *et, cum uix impetrasset ut, reparato de limitaneis Daciae exercitu, euentum Martis repeteret, in Armenia maiore ipse imperator cum duobus equitibus explorauit hostes, et, cum uiginti quinque milibus militum superueniens castris hostilibus subito innumera Persarum agmina adgressus ad internicionem cecidit.* On remarquera la parenté d'Eutrope et de Festus. Victor, qui peut très bien avoir utilisé la même source, est plus condensé ; il semble aussi éviter d'insister sur les détails défavorables à Galère. Lactance (*Mort. Pers.* 9, 5), qui ne parle pas de l'échec d'abord subi par Galère, attribue à Dioclétien l'initiative de la tactique qui consistait à intervenir par l'Arménie : *sed hunc per Armeniam misit.* Quant à la réflexion qui termine, chez Victor, le paragraphe 35, elle peut être inspirée par la poli-

tique orientale de Constance, précisément caractérisée par des interventions en Arménie.

37. Cf. Lact. 9, 7 ; Eutr. 9, 15 ; Fest. 14 et 25 ; Oros., *Hist.* 7, 25, 10-11. On trouve également plusieurs allusions à cet épisode glorieux chez Ammien Marcellin (22, 4, 8 ; 23, 5, 11 ; 24, 1, 10). Il avait frappé l'imagination des contemporains et fut exploité au maximum par la propagande impériale. L'arc de triomphe de Galère, à Salonique, comporte un bas-relief qui représente des bêtes de somme chargées de trésors capturés.

38. Victor garde la réserve sur les raisons de Dioclétien, dont la prééminence dans la Tétrarchie est, par ailleurs, soulignée. Lactance (*Mort. Pers.* 9, 7), sans poser nettement le problème, en suggère une : *fugatoque rege Narseo, reuersus cum praeda et manubiis ingentibus, sibi attulit superbiam, Diocletiano timorem.* Elle n'est évidemment pas à l'honneur de Dioclétien et rappelle l'attitude de Tibère vis-à-vis de Germanicus, de Domitien à l'égard d'Agricola.

39. Sur les conditions imposées à Narsès en échange de la restitution de son harem, voir Petr. Patr., fr. 14, *F.G.H.*, IV, p. 189 ; Amm., 25, 7, 9 ; Fest. 14 : *pace facta Mesopotamia est restituta et supra ripas Tigridis limes est reformatus, ita ut quinque gentium trans Tigridem constitutarum dicionem adsequeremur.* (Les cinq régions sont indiquées dans le passage d'Ammien noté ci-dessus). La fin de la phrase fait clairement allusion aux hostilités engagées avec les Perses à la suite de la rupture des pourparlers de 356-358 ; elles commencèrent en 359 par l'invasion de la Mésopotamie romaine (Amm. 17, 5 ; 18, 4). L'expression de Victor *cum acrius reposcuntur* est assez bien illustrée par certains passages de la lettre adressée par Sapor à Constance et reproduite chez Ammien : *Armeniam recuperare cum Mesopotamia debeo, auo meo composita fraude praereptam.* Une situation analogue se reproduira sous Jovien ; cf. Amm. 25, 7, 9 : (*Sapor*) *petebat autem rem obstinatius, ut ipse aiebat, sua dudum a Maximiano erepta...*

40. Cf. *Paneg.* 5, 21, 2 : *sub tua, Diocletiane Auguste, clementia Aegyptum, furore posito, quiescentem...* Mais Eutrope est en complète contradiction avec le *Panégyrique* sur la clémence de Dioclétien : *uictoria acerbe usus est, totam Aegyptum grauibus proscriptionibus caedibusque foedauit...* (9, 15). On remarquera que Victor, ici encore, s'abstient de porter un jugement.

41. Cf. *Paneg.* 5, 21, 2 : *te, Maximiane Auguste, perculsa Maurorum agmina fulminantem...* ; *ibid.* 6, 8, 6 : *ferocissimos Mauritaniae populos, inaccessis montium iugis et naturali munitione fidentes, expugnasti, recepisti, transtulisti...* ; Eutr. 9, 23 : *Maximianus quoque Augustus bellum in Africa profligauit, domitis quinquegentanis, et ad pacem redactis.*

42. Le *Paneg.* 4 s'étend longuement sur la rébellion de Carausius, mais en dehors du nom de Constance Chlore, en l'honneur de qui il a été composé, il n'indique aucun nom ; il suit d'ailleurs en cela une des lois du genre. Voir aussi Eutr. 9, 22, 2 : *cum Carausio tamen, cum bella frustra tentata essent contra uirum rei militaris peritissimum, ad postremum pax conuenit. Eum post*

septennium Allectus, socius eius, occidit. Atque ipse post eum Britannias triennio tenuit; qui, ductu Asclepiodoti, praefecti praetorio, est oppressus.; Oros., *Hist.* 7, 25, 6. Avec le Panégyriste, Victor est l'auteur qui donne sur ces événements le plus de précisions. Il faut situer chronologiquement l'usurpation de Carausius en 287, sa mort en 293, la défaite d'Allectus et la reconquête de la Bretagne en 296. Il est curieux qu'Eutrope ne nomme pas Constance. Julius Asclépiodotus, connu par une inscription d'Oescus (Mésie), figure parmi les *duces* qui servirent sous Probus (*H.A.*, *Prob.* 22, 3), fut le collègue à la préfecture du prétoire d'Afranius Hannibalianus : d'abord chevalier, puis entré dans l'ordre sénatorial, soit par *adlectio*, soit par un brevet accordant d'office le clarissimat lors de sa nomination à la préfecture du prétoire, consul en 292 avec Hannibalianus. (*P.L.R.E.*, p. 112-116 ; A. Chastagnol, *Fastes*, p. 28-29).

43. Cf. Eutr. 9, 25, 2 : *uaria deinceps et simul et uiritim bella gesserunt, Carpis et Bastarnis subactis, Sarmatis uictis, quarum nationum ingentes captiuorum copias in Romanis finibus locauerunt.* Sur la déportation des Carpes, cf. Amm. 28, 1, 5 : *Carporum, quos, antiquis excitos sedibus, Diocletianus transtulit in Pannoniam.* Sur leur soumission par Aurélien, cf. *H.A.*, *Aurelian.* 30, 4. Ces faits se placent en 296 ou 297. Tous les événements militaires évoqués dans ce paragraphe et les précédents sont à peu près contemporains les uns des autres et il était difficile de les présenter dans un ordre respectant strictement la chronologie. La guerre contre les Perses date de 296-298, la pacification de l'Afrique de 297-298, la campagne d'Egypte de 296-297, celle de Bretagne de 296 ; pour celle des Carpes, le *Paneg.* 4, 5, 1, prononcé le 1er mars 297, dit : *proxima illa ruina Carporum...*

44. La législation de Dioclétien marque un retour aux valeurs de la morale traditionnelle et révèle un souci d'humanisation. Les auteurs chrétiens eux-mêmes reconnaissent que les premières années du règne jusqu'à la grande persécution furent heureuses ; cf. Eus., *H.E.*, 13, dans *P.G.*, XX, col. 776-777 et Lact., *Mort. Pers.* 9, 11 : *tamdiu tamen summa felicitate regnauit quamdiu manus suas iustorum sanguine non inquinauit.*

45. Les *frumentarii*, créés par Hadrien, furent effectivement supprimés par Dioclétien. Ils constituaient un corps spécial chargé de la surveillance et de la perception de l'annone militaire ainsi que de son transport aux magasins de l'armée. Mais ils jouaient aussi le rôle d'espions et de policiers, et ce fut ce dernier emploi qui prévalut ; cf. *H.A.*, *Hadr.* 11 : *per frumentarios occulta omnia explorabat.* Depuis Septime-Sévère, ils étaient casernés à Rome dans un *castra peregrina.* Ils furent remplacés par les *agentes rerum* (ou *in rebus*), qui eurent bientôt aussi mauvaise réputation.

46. Lactance dit tout le contraire, et Victor rejoint plutôt ici les panégyristes qui présentent la Tétrarchie comme un retour de l'âge d'or.

47. C'est ici la contre-partie de ce qui se produit dans les époques de décadence ; cf. 24, 9. Le souci de récompenser les

mérites et de punir les fautes a déjà été souligné chez Septime-Sévère.

48. Allusion fort discrète au zèle des Tétrarques pour le paganisme, zèle qui déchaîna, comme l'on sait, la plus terrible des persécutions. La formule employée par Victor se rapproche un peu du préambule de l'édit contre les Manichéens, promulgué en 297 : « Aller à l'encontre des dieux immortels ou leur résister est œuvre impie, et la vieille religion ne doit pas être corrigée par une nouvelle... ».

49. C'est ce que lui reproche Lactance, *Mort. Pers.*, 7, 8-10 : *huc accedebat infinita quaedam cupiditas aedificandi... Ita semper dementabat Nicomediam studens urbi Romae aequare.*

50. Voici enfin la contre-partie où Victor abandonne le ton des panégyristes et revient à la biographie. La présentation en deux développements successifs des qualités, puis des défauts d'un souverain se retrouvera de manière beaucoup plus complète et systématique chez Ammien.

51. Cf. Lact., *Mort. Pers.* 8, 5 : *iam libido in homine pestifero non modo ad corrumpendos mares, quod est odiosum et detestabile, uerum etiam ad uilandas primorum filias.*

52. Cf. Lact., *Mort. Pers.* 26, 3, qui attribue la réforme à Galère : *eodem fere tempore castra quoque praetoria sustulerat.* Cependant W. Seston déclare (dans *Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris, 1941, p. 303) : « Bien loin d'avoir été réduits sous Dioclétien au rôle de gardes municipaux de Rome, les prétoriens furent mêlés à la masse des combattants et nous en connaissons sous Maximien dans les troupes qui réprimèrent les troubles de Maurétanie ». De fait, le nombre des cohortes prétoriennes n'a pas été diminué. Une inscription de 306 (*Ann. épigr.*, 1961, nº 240, p. 60) montre de manière indubitable qu'il y avait encore à cette date 10 cohortes prétoriennes. Peut-être les effectifs de chacune d'elles furent-ils réduits (cf. A. Chastagnol, *Deux chevaliers de l'époque de la Tétrachie*, in *Ancient Society*, III, 1972, p. 226). L'expression *uulgi in armis* est difficile à comprendre. Nous ne croyons pas qu'elle désigne les cohortes urbaines, mais, d'une manière globale et très générale, la masse des troupes cantonnées à Rome.

53. L'explication donnée de l'abdication de Dioclétien varie selon les sources. Lactance invoque la vieillesse, la maladie et la pression exercée par Galère (*Mort. Pers.*, 17, 18) ; Eusèbe (*H.E.*, 8, 13, in *P.G.*, XX, p. 277) parle d'une maladie funeste qui constitue un châtiment envoyé par Dieu ; Eutrope (9, 27, 1) pense que l'empereur, diminué par l'âge, se jugeait désormais inférieur à sa tâche. La raison indiquée ici par Victor sera reprise par Zosime (2, 10, 5) : « Il avait vraisemblablement aussi prévu le bouleversement qui allait ébranler la situation, étant donné qu'il s'était toujours attaché au culte de la divinité ». Zosime, d'ailleurs, fait intervenir cette raison un peu plus tard, quand Dioclétien, sollicité par Maximien, refuse de revenir sur son abdication. Il ne s'agissait pas là, sans doute, de lâcheté devant des responsabilités, mais d'une soumission à un ordre du monde dominé

par les astres et par des cycles réguliers. Dioclétien se retira après vingt ans de règne, parce qu'il estimait que cette période correspondait à un certain cycle dans l'univers. Victor, comme Zosime, a senti qu'il s'agissait d'un motif religieux plutôt que psychologique.

54. Cf. Eutr. 9, 27, 1 : *cui aegre collega obtemperauit.* ; Lact., *Mort. Pers.* 26, 7 : *qui deposuerat inuitus* (*imperium*)... Maximien avait reçu en 286 le titre d'Auguste. Dioclétien avait été proclamé empereur en novembre 284, date donnée par Lactance et confirmée par un papyrus de Panopolis (T.C. Skeat, *Two papyri from Panopolis*, 1964). Avec un point de vue tout différent, mais qui ne fut pas confirmé par les faits, *Paneg.* 6, 9, 2 : *non quidem tu, Maximiane, rei publicae neglegentia aut laboris fuga aut desidiae cupiditate ductus, sed consilii olim, ut res est, inter uos placiti constantia et pietate fraterna, ne, quem totius uitae summarumque rerum socium semper habuisses, in alicuius facti communitate desereres...* En réalité, Maximien n'abandonna le pouvoir qu'à son corps défendant, et chercha par la suite à le ressaisir.

55. L'attitude de Dioclétien en la circonstance ne fut pas toujours approuvée. Si le *Paneg.* 7, 15, 4 est très élogieux : *at enim diuinum illum uirum qui primus imperium et participauit et posuit...*, le *Paneg.* 6, 9, 2 se montre beaucoup plus réservé : *neue illius, uiderit quali, nouae laudi cederes.* Cependant, chez les païens tout au moins, l'éloge semble l'emporter sur le blâme. Eutrope (9, 28) témoigne d'une admiration encore plus grande que Victor : *inusitata uirtute usus, ut solus omnium post conditum Romanum imperium ex tanto fastigio ad priuatae uitae statum ciuilitatemque remearet.*

Ce chapitre 39 nous paraît révéler une nouvelle manière dans les *Caesares*. Le récit remplace la biographie qui ne réapparaît que par endroit. Le texte prend l'allure d'une chronique agrémentée, çà et là, de réflexions politiques ou morales. La chronologie est plus sûre, l'aspect purement anecdotique a complètement disparu, l'unité de ton est mieux respectée. C'est là une des meilleures parties de l'œuvre. Il est vraisemblable que ce changement de manière correspond à un recours à des sources nouvelles, narratives plutôt que biographiques.

40

1. Eutrope (10, 1), beaucoup plus développé, donne le détail de ce partage. Zosime (2, 8, 1) et l'Anonyme de Valois se rapprochent davantage de Victor ; cf. An. Val. 1, 5 : *interea Caesares duo facti. Maximino datum est Orientis imperium. Galerius sibi Illyricum, Thracias et Bithyniam tenuit. Seuerus suscepit Italiam et quicquid Herculius obtinebat.*

2. Sur l'ambition de Constantin, voir Zos. 2, 8, 2-3 : « Déjà possédé par l'idée du pouvoir impérial... ; pour beaucoup déjà, le désir qui le tenait de s'emparer du pouvoir impérial était notoire...

3. Nombreux textes sur la fuite de Constantin : Lact., *Mort. Pers.*, 24 ; Eus., *Vit. Const.*, 1, 20, in *P.G.*, XX, p. 956 ; An. Val., 2, 4 ; Zos. 2, 8, 3. Cet épisode pittoresque a séduit les historiens.

4. Conception plus vraisemblable que toutes les embûches soi-disant tendues à Constantin par Galère, dont certaines font penser à la légende plutôt qu'à l'histoire, comme dans le récit de Praxagoras (in *F.G.H.*, IV, p. 2) où le jeune homme doit combattre un lion, ou même chez Lactance (*Mort. Pers.*, 24, 4) : *sub obtentu exercitii ac lusus feris obiecerat...* Pour l'Anonyme de Valois (2, 4), Galère expose Constantin aux coups de l'ennemi, dans la guerre contre les Sarmates, ce qui est plus plausible. Chez Eusèbe (*l.c.*), Constantin, comparé à Moïse, est averti par inspiration divine du péril qui le menace ; il y a quelque chose de semblable dans *Paneg.* 7, 7, 5 : *ut... non aduectus cursu publico, sed diuino quodam aduolasse curriculo uidereris.*

5. Cf. Ps. Aur. Vict., *Epit.* 41, 2 : *et ad patrem in Britanniam peruenit et forte iisdem diebus ibidem Constantium parentem fata ultima perurgebant.* Le texte de nos manuscrits porte *patrem uel parentem* : l'un de ces deux mots apparaît comme une glose. Dans leurs abréviations respectives, les deux termes peuvent se confondre et un copiste a exprimé ainsi son hésitation entre les deux. Avec S. d'Elia, nous choisirons *parentem*, en accord avec le texte de l'*Epitome* cité ci-dessus. Cf. aussi Lact. 24, 7 ; *Paneg.* 7, 8, 1 ; Zos. 2, 9, 1.

6. Aucun texte ne fait état de difficultés pour la prise de pouvoir par Constantin en Bretagne. Cf. An. Val. 2, 4 : *omnium militum consensu Caesar creatus.* ; Eutr. 10, 2 : *in Britannia creatus est imperator et in locum patris exoptatissimus moderator accessit.* Le *Paneg.* 7, 8, 2 insiste longuement sur l'unanimité et l'enthousiasme qui entourèrent cette élection. Pour Zosime (2, 9, 1), c'est l'absence d'héritier légitime de Constance en état de régner, la belle prestance de Constantin et les cadeaux espérés qui assurèrent la proclamation de Constantin comme César. Il fut d'ailleurs choisi comme Auguste, puisque le titre de César lui avait déjà été conféré par Galère.

7. Cf. Lact., *Mort. Pers.* 26, 3-7 ; Eutr. 10, 2 ; An. Val. 3, 6. Aucun de ces textes ne fait état d'une résistance quelconque de Maximien aux ambitions de son fils. Seul le *Paneg.* 6, 11, 6 lui attribue une certaine répugnance à reprendre lui-même le pouvoir : *inuitus licet paruisti...*

8. Cf. Zos. 2, 10, 1 : « Quand il eut appris cela, Maximien Galère envoie le César Sévère pour combattre Maxence ». Toujours selon Zosime, Sévère partit alors de Milan.

9. Cf. *Paneg.* 9, 3, 4 : *duxerat magnum Seuerus exercitum et hostem suum, perfidia desertus, armauerat...* ; Lact., *Mort. Pers.* 26, 8-9 ; Eutr. 10, 2 : *militum suorum scelere desertus...* ; Zos. 2, 10, 1 : « Maxence, après avoir neutralisé, grâce à des distributions d'argent, la plus grande partie des soldats de Sévère... ».

10. Il a été donné, sur la mort de Sévère, plusieurs versions différentes. Selon Lactance (*Mort. Pers.*, 26, 9), il fut contraint de s'ouvrir les veines : *uenis eius incisis leniter mori coactus est.* D'après An. Val. 4, 10, trompé par Maximien Hercule, il fut conduit à Rome, où, Galère à son tour envahissant l'Italie, il fut ensuite mis à mort et enseveli dans le tombeau de Gallien. Selon

l'*Epitome*, 40, 3 et Zos. 2, 10, 2, il périt dans une embuscade que lui tendirent Maximien ou Maxence au lieu dit les Trois Tavernes entre Ravenne et Rome. Zosime, qui donne le récit le plus précis et le plus complet, semble être le plus proche de la vérité.

11. Cf. Lact., *Mort. Pers.*, 29, 2 : *aderat illi Diocles, a genero nuper accitus...*; Eutr. 10, 4, 1 : *Licinius... notus ei antiqua consuetudine...*; Zos. 2, 11, 1 : « qui, par suite d'une vieille camaraderie, était son ami intime... ».

12. Victor commet ici une erreur de chronologie. L'expédition de Galère en Italie, datant de 307, est antérieure à l'entrevue de Carnuntum, où Licinius fut élevé à l'Empire (11 nov. 308). Cf. Lact., *Mort. Pers.*, 27, 2-4 ; An. Val. 3, 8 ; Zos. 2, 10, 3.

13. La mort de Galère, survenue en 311, est postérieure de 2 ans 1/2 à l'entrevue de Carnuntum.

14. Victor est le seul historien qui note cet effort de défrichement et de mise en valeur ; il tient compte de tous les aspects de l'activité de Galère et le juge équitablement. Le lac Pelson, nommé par Jordanes *lacus Pelsois* ou *Pelsodis* (*Get.* 52, 260 ; 53, 274), est sans doute l'actuel lac Balaton. Lactance (*Mort. Pers.* 33) s'étend longuement sur l'horrible mal dont mourut Galère et qu'il présente comme le châtiment du persécuteur. De même, quoique à un moindre degré, l'An. Val. 3, 8 : *morbo ingenti occupatus, sic distabuit ut aperto et putrescenti uiscere moreretur, in supplicium persecutionis iniquissimae ad auctorem scelerati praecepti iustissima poena redeunte.* Mais ni Eutrope, ni Zosime n'insistent sur ce point : Zosime (2, 11, 1) dit même que Galère mourut d'une blessure. Naturellement, il y a ici opposition entre la tradition païenne et la tradition chrétienne. L'*Epitome* (40, 4) écrit : *consumptis genitalibus defecit*, mais sans insister davantage.

15. Cf. Amm. 19, 11, 4 : *Valeriam... partem quondam Pannoniae, sed ad honorem Valeriae, Diocletiani filiae, et institutam et cognominatam.*

16. Chiffres approximatifs, mais non inexacts. Galère resta Auguste du 1er mai 305 au 5 mai 311, soit pendant six ans ; Constance le fut du 1er mai 305 au 25 juillet 306, soit un an et 3 mois environ ; ils avaient été tous deux Césars du 1er mars 293 au 1er mai 305, soit pendant 12 ans et 2 mois.

17. On remarquera que Victor associe dans un même éloge Constance Chlore et Galère, l'un favorable aux chrétiens, l'autre leur persécuteur. Il se comporte en païen impartial et tolérant. Eutrope agit de même ; il dit de Constance : *uir egregius et praestantissimae ciuilitatis, diuitiis prouincialium ac priuatorum studens* (10, 1, 2), et de Galère : *uir et probe moratus et egregius in re militari* (10, 2, 1). Il n'en est pas de même de Lactance.

18. Sur l'unité d'origine, donc de culture, des Tétrarques, voir W. Seston, *Dioclétien et la Tétrachie*, Paris, 1940, p. 89.

19. Eusèbe (*Vit. Const.* 1, 7) compare Constance Chlore à Cyrus et Alexandre. Il s'agit dans ces textes d'un Cyrus idéalisé, tel que Xénophon l'a peint dans la *Cyropédie*, où il est qualifié de « grand ami du savoir » (φιλομαθέστατος). Cicéron (*ad Quint.*

Fratr. 1, 1) parle de la *grauitas* et de la *comitas* du Cyrus de Xénophon.

20. Sur la culture intellectuelle de Constantin, les textes ne sont pas d'accord ; cf. Eutr. 10, 4 : *ciuilibus artibus et liberalibus studiis deditus...*, et An. Val. 2, 2 : *litteris minus instructus...* Sur sa distinction et sa prestance, cf. Lact., *Mort. Pers.*, 18, 10 : *insigni et decoro habitu corporis...*; *Paneg.* 7, 16 et *Paneg.* 9, 19, 6 : *quae totius corporis circumfusa maiestas, quae oris dignitas* ! Sur son amabilité, cf. Lact. (*o.c.*) : *comitate singulari...* ; *Paneg.* 10, 34, 4 : *faciles aditus...* Il semble en fin de compte que la prestance de Constantin et son affabilité aient été réelles — Zosime lui-même (2, 9, 1), qui n'aime pas l'empereur, reconnaît la première —, mais que sa culture ait été médiocre, quoique son mécénat fût important. Cf. O. Seeck : *Untergang der antiken Welt*, I[3], 1910, p. 469.

21. Sur l'ambition de Constantin, outre les textes de Zosime déjà cités voir Eutr. 10, 5, 1 : *uir ingens et omnia efficere nitens quae animo praeparasset, simul principatum totius orbis affectans...* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 40, 13 : *ultra quam aestimari potest laudis auidus.* Sur sa munificence souvent prise en mauvaise part, cf. An. Val. 6, 30 : *diuitias multas largitus est ut prope in ea* Constantinople *omnes regias facultates exhauriret.* ; Zos. 2, 38, 1 : « Il continua à gaspiller le produit des impôts en faisant des dons mal placés à des gens indignes et inutiles..., car la prodigalité passait à ses yeux pour de la générosité ».

22. Cf. Praxagoras, 1, 1(*F.H.G.*, IV, p. 2) : « Il soumit les Celtes et les Germains, peuples voisins et barbares. Puis, apprenant que Maxence se montrait dans son gouvernement arrogant et tyrannique..., il marcha contre lui ». Sur les campagnes de Constantin en Gaule avant la guerre contre Maxence, voir *Paneg.* 9, 2, 6 : *Rhenum tu quidem toto limite dispositis exercitibus tutum reliqueras.*

23. Cf. Zos. 2, 12, 2-3 : « Alexandre, nommé pour occuper le poste de vicaire des préfets du prétoire en Afrique..., les soldats, trouvant l'occasion favorable pour se soulever, revêtirent Alexandre de la pourpre ; il était d'origine phrygienne, craintif, sans audace, hésitant devant tout effort et de plus très âgé ». ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 40, 20 : *Alexander fuit Phryx origine, ingenio timidus, inferior aduersus laborem uitio senectae aetatis.* On voit que l'*Epitome* et Zosime s'accordent contre Victor pour faire d'Alexandre un Phrygien et qu'ils dépendent d'une même source qui n'est pas celle de Victor. Ces événements sont mal connus et ont donné lieu à des hypothèses diverses. Voir en dernier lieu R. Andreotti, *Problema sul significato storico della usurpazione di Lucio Domicio Alessandro*, in *Afrika und Rom in der Antike*, Halle, 1968, p. 245-276. L'usurpation semble avoir eu lieu en 308 ; quant à la date de la chute d'Alexandre, elle n'est pas encore complètement éclaircie : on hésite entre 309, 310 et 311.

24. Cf. Zos. 2, 14, 2-3 : « Après avoir rassemblé une troupe d'hommes et mis à leur tête le préfet du prétoire Rufius Volusien, il la fait passer en Afrique et adjoint à Volusien Zénas... Les soldats d'Alexandre s'étant repliés dès le premier choc vers

une unité d'armée, Alexandre s'enfuit avec eux ; lorsque cette unité fut tombée aux mains des ennemis, Alexandre fut lui aussi fait prisonnier, puis étranglé... ».

25. Sur la répression qui suivit la chute d'Alexandre, allusions dans *Paneg.* 9, 16, 1 : *omni Africa quam celere statuerat exhausta...*, et *Paneg.* 10, 32, 6 : *missum... ad permulcendam Africam caput ut quam maxime uiuus afflixerat laceratus expleret.* Voir surtout Zos. 2, 14, 4 : « On ne prit absolument aucun ménagement : les uns furent massacrés et perdirent les biens qu'ils se trouvaient posséder... ; on entra en triomphe dans Rome grâce aux ravages exercés à Carthage... ».

26. Sur les vices de Maxence, les textes sont intarissables ; cf. *Paneg.* 9, 4, 4 : *crudelitas, libido stupris omnibus contaminata...* ; *Paneg.* 10, 8, 3 : *inexpletos libidinum pastus...* ; *ibid.* 9, 4 : *libido tam uecors...* ; *ibid.* 30, 1 : *digno ignauiae et saeuitiae exitu...* ; Lact., *Mort. Pers.* 18, 9 : *homo perniciosae ac malae mentis...* ; Eutr. 10, 4, 3 : *Romae aduersus nobiles omnibus exitiis saeuientem...* ; Zos. 2, 14, 4 : « Maxence se conduisit en Italie et à Rome avec une cruauté et une impudence extrêmes ». Ce sont d'ailleurs là les vices traditionnels du tyran.

27. Cf. *Paneg.* 9, 14, 2 : *ignauia et degeneres, ut dictum est, animos...* ; *Paneg.* 9, 14, 5 : *imbellem... inertem...* ; *ibid.* 16, 2 : *torpore... per desidias...* ; *Paneg.* 10, 9, 4 : *deformis ignauia...* ; Iulian, *Caes.* 30, 329 A : « (ἀπόλεμόν τε καὶ μαλακὸν) impropre à la guerre et inconsistant... ». L'ensemble des sources littéraires paraît très défavorable à Maxence, dont l'incapacité et la tyrannie ont été odieuses à tout le monde.

28. Sans être vraiment favorable à Maximien, à qui il reproche d'avoir pris inconsidérément le pouvoir, Victor semble cependant lui accorder des circonstances atténuantes dans l'incapacité même de son fils. Dans une optique différente, le *Paneg.* 6, 12, 5 suggère la même idée en comparant Maximien à Apollon ressaisissant les rênes du char d'Hélios inconsidérément prises par Phaéton. En tout cas, Victor ne fait pas état, comme Lactance ou Eutrope, d'une rivalité entre le père et le fils. Lactance (*Mort Pers.* 43, 6) dépeint Maximien sous un jour particulièrement odieux : *nam id propositi habebat ut et filio et ceteris exstinctis se ac Diocletianum restitueret in regnum.* Le *Paneg.* 7, prononcé en l'honneur de Constantin, reproche aussi à Maximien son manque de discernement : *quisnam ille tantus fuit non ardor potentiae..., sed error iam desipientis aetatis ut, tot natus annos, grauissimas curas et bellum ciuile susciperet ?* (15, 2).

29. Cf. Lact., *Mort. Pers.* 29, 3 : *plenus malae cogitationis ac sceleris, ut Constantinum imperatorem, generum suum, ...dolo malo circumueniret...* ; *ibid.* 30, 6 : *uitam detestabilem turpi et ignominiosa morte finiuit.* Eutr. 10, 2 : *ad Gallias profectus est, dolo composito, ut Constantino genero iungeretur, moliens tamen Constantinum reperta occasione interficere... Massiliaeque oppressus... poenas dedit iustissimo exitu.*

30. Cf. Praxagoras, 1, 1 (*F.H.G.*, IV, p. 2) : « Dans sa fuite, il trouva la mort dans le piège qu'il avait lui-même tendu à l'ennemi,

en tombant dans le fossé creusé par lui ». Selon Zosime (2, 15, 3-4), ce piège était un pont de bateaux truqué, sur lequel Maxence voulait attirer son adversaire et qui s'effondra au passage de sa propre armée. Mais ce stratagème est ignoré d'Eusèbe, de Lactance et des panégyristes, c'est-à-dire des auteurs les plus rapprochés de l'événement. Ce serait une légende inspirée par une mauvaise interprétation d'Eusèbe, *H.E.*, 9, 9, 5, où il est question d'un pont qui causa la perte de Maxence, avec une citation du Psaume 7, 16 : « *lacum aperuit et effodit eum* ; *et incidit in foueam quam fecit.* Pour le détail, voir J. Moreau : Lactance, *De la Mort des Persécuteurs*, édition commentée, Paris, 1954, p. 440-442.

31. Suggestion discrète d'un thème habituel aux panégyristes ; cf. *Paneg.* 9, 19 ; *Paneg.* 10, 30, 4 et 31 ; voir aussi Lact., *Mort. Pers.* 44, 10 : *cum magna senatus populique Romani laetitia susceptus imperator...*

32. Sur le massacre du peuple par les prétoriens, allusions dans les *Panégyriques* ; cf. *Paneg.* 10, 8, 3 : *infelicium indignissima caedes...* Voir aussi Eus., *H.E.* 8, 14 et *Vit. Const.* 1, 35 : « Un jour, sous un prétexte futile, il livre le peuple aux coups des prétoriens... ».

33. Sur la lourdeur des contributions frappant les sénateurs, allusions vagues dans les *Panégyriques* ; cf. *Paneg.* 10, 8, 3 : *miseras patrimoniorum direptiones...* ; *ibid.* 31, 2 : *Roma... esse praeda desinit.* Sur la misère des *aratores*, cf. Ruf., *H.E.* 8, 16 : *his uero malis additur quod omnes qui per ceteras urbes uel agros fuerant, tyrannica crudelitate deterriti, dum nihil sibi ad uitam tutum putant, relictis agris, per loca abdita et latebras eunt, omni studio arandi serendique cessante.*

34. Sur la suppression des cohortes prétoriennes, cf. Zos., 2, 17, 2 : « Constantin... supprima les soldats prétoriens, démolit les postes où ils se tenaient... ». Cf. aussi M. Durry : *Les Cohortes Prétoriennes*, Paris, 1938, p. 393-396 ; A. Chastagnol, *La Préfecture Urbaine*, Paris, 1960, p. 64-66.

35. Ammien (16, 10, 14) cite, parmi les monuments de Rome, l'*Vrbis templum.* Il s'agit sans doute ici du temple de Vénus et de Rome restauré par Maxence selon le Chronographe de 354.

36. La grande basilique du Forum, commencée par Maxence et achevée par Constantin ; le temple de Romulus construit par Maxence pour son fils, qui portait ce nom, dédié ensuite à Constantin. Cf. *Paneg.* 10, 35, 4 : *celeberrima quaeque urbis nouis operibus enitescunt.*

37. Cf. *Paneg.* 10, 35, 5 : *Circo ipsi Maximo sublimes porticus et rutilantes auro columnae tantum inusitati ornatus dederunt ut illo non minus cupide conueniatur loci gratia quam spectaculi uoluptate.*

38. En particulier, la statue dorée qui représentait Constantin sous la forme d'un dieu. (*Paneg* 9, 25, 4).

39. Idée déjà exprimée (7, 2), mais de manière plus concise.

Ce chapitre est conçu selon la même technique que le précédent et il doit provenir d'une source analogue. La chronologie en est cependant parfois plus incertaine. Victor, favorable dans l'ensemble à Constantin et à ses collègues (il ménage Maximien), se montre très hostile à Maxence, à qui il ne pardonne pas sa politique de répression en Afrique.

41

1. L'*Epitome* (40, 18) dit : *Caesar quadriennio, dehinc per Orientem Augustus triennio fuit.* La durée exacte est de deux ans et quelques mois, de mai 311, date de la mort de Galère, à l'été 313.

2. Zosime est ici assez proche de Victor ; cf. 2, 17, 3 : « Licinius..., retournant aussitôt au combat, met en fuite Maximin, qui se retire à travers l'Orient vers l'Egypte... et meurt à Tarse ». ὁ Λικίννιος παραχρῆμα δὲ ἀναμαχεσάμενος εἰς φυγὴν τρέπει τὸν Μαξιμῖνον, ὅς... ἐν Ταρσῷ τελευτᾷ. Il y a désaccord entre les sources sur la façon dont mourut Maximin : Lact., *Mort. Pers.* 49, 2 : *ibi confugit ad mortem quasi ad remedium malorum* ; Eutr. 10, 4, 4 : *uicinum exitium fortuita apud Tarsum morte praeuenit.* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 40, 8 : *morte simplici periit.*

3. Cf. Lact., *Mort. Pers.* 43, 1 et 45, 1 ; Eutr. 10, 5 ; An. Val. 5, 13 ; Zos. 2, 17. Eutrope (10, 5) et Zosime (2, 18, 1) rejettent la responsabilité de la rupture sur Constantin : « Des différends naquirent entre eux après très peu de temps sans que Licinius en porte la responsabilité, Constantin, selon son habitude, se montrant de mauvaise foi au sujet des arrangements conclus,... ».

4. Sur l'avarice de Licinius, les témoignages sont nombreux ; cf. Lact., *Mort. Pers.*, 46, 12 : *quod esset in largiendo tenax* ; Eus., *Vit. Const.* 1, 55 : « Sa parcimonie ne connaissait pas de mesure » ; Iulian., *Or.* 1, 8) : « insatiable cupidité » ; An. Val. 5, 22 : *scelere, auaritia, crudelitate, libidine saeuiebat* ; Ps. Aur. Vict., *Zpit.* 41, 8 : *auaritia cupidine omnium pessimus.*

5. C'est le thème de la *clementia* de Constantin, bien connu des panégyristes.

6. Cf. Sozomène, 1, 8, in *P.G.*, LXVII, p. 881 : « τὴν τοῦ σταυροῦ τιμωρίαν νόμῳ ἀνεῖλε τῆς χρησέως δικαστηρίων. Il retira de l'usage des tribunaux, par une loi, le supplice de la croix ».

7. Sur le culte dont Constantin fut l'objet, voir Iulian., *Or.* 1, 8 a : « Il inspira un si vif attachement à ses sujets, que les soldats, reconnaissants aujourd'hui encore de la générosité de ses présents et de ses faveurs, continuent à le révérer comme un dieu... ». Texte écrit après la mort de Constantin. Voir aussi Philostorge, *H.E.* 2, 17.

8. Le parallèle de Constantin et de Licinius se poursuit. A la *clementia* et à la *pietas* du premier s'oppose la *crudelitas* du second. Sur l'hostilité de Licinius à l'égard de la culture intellectuelle,

voir Ps. Aur. Vict., *Epit.* 41, 8 : *infestus litteris, quas per inscitiam immodicam uirus ac pestem publicam nominabat.* Eusèbe (*Vit. Const.* 1, 55 ; *H.E.* 8, 12), accuse Licinius d'avoir infligé à des évêques des châtiments réservés aux criminels, de les avoir exilés sans jugement, d'avoir traité des innocents comme des meurtriers. Attaché à la dynastie constantinienne, Victor porte sur Constantin et Licinius le même jugement que les auteurs chrétiens.

9. Victor résume fortement ; pour plus de détails sur les opérations, voir An. Val. 5, 16-17 et Zos. 2, 18-19.

10. Après une bataille indécise, selon Zosime (2, 19, 3) ; l'Anonyme de Valois donne comme raison : *fatigatis bello et itinere militibus* (5, 18). Sur l'accord conclu, voir An. Val., 5, 18-19 : *pax ab ambobus firmata est, ut Licinius Orientem, Asiam, Thraciam, Moesiam, minorem Scythiam possideret. Deinde, reuersus Serdicam Constantinus hoc cum Licinio absente constituit, ut filii Constantini Crispus et Constantinus, filius etiam Licini Licinius, Caesares fierent et sic ab utroque concorditer regnaretur.* Ces événements sont de mars 317 ; d'après Zosime (2, 20), Crispus était déjà un jeune homme (il était né en 305 ou 303), Constantin II venait de naître et Licinianus avait dix-neuf mois. (Détails semblables dans l'*Epitome*, 41, 4).

11. En 324. Les raisons précises de la rupture sont mal connues. L'Anonyme de Valois (5, 20) semble mettre en avant la politique religieuse de Licinius, qui a certainement joué un rôle : *repentina rabie suscitatus, Licinius omnes Christianos a palatio iussit expelli. Mox bellum inter ipsum Licinium et Constantinum efferbuit.* Socrate, *H.E.* 1, 4, parle de « feinte amitié » entre Constantin et Licinius : ἐπιπλάστου φιλίας. L'*Epitome*, 41, 5, n'exprime qu'une idée générale : *ut imperia difficile concordiam custodiunt.* Pour le détail des opérations, encore très résumées ici, voir An. Val., 5, 23-27 : *rupta iam pace utriusque consensu,... Licinius... Chalcedonam cum thesauris refugit.* Il n'est pas impossible que Victor et l'Anonyme aient utilisé ici la même source, que Victor a condensée en une ligne.

12. Sur l'élévation de Martinien, cf. Zos. 2, 25, 2. Victor simplifie outre mesure et ne donne plus aucune idée sérieuse des événements. Vaincu à Chalcédoine par Constantin, Licinius s'enfuit à Nicomédie où il se rendit au vainqueur, ainsi que Martinien. Ils furent exécutés quelques mois après. Victor ne dit rien des opérations en Thrace ni du siège et de la prise de Byzance par Constantin.

13. Cf. Eutr. 10, 6, 2 : *eo tempore res Romana sub uno Augusto et tribus Caesaribus fuit, cum liberi Constantini Galliae, Orienti, Italiaeque praeessent.* De même Praxagoras (*l.c.*). Sur le choix des Césars, voir aussi Eus., *De Laud. Const.*, 3, 1, in *P.G.*, XX, p. 1328, et Lib., *Or.* 59, 39, selon lequel l'empereur voulait ainsi les habituer à tenir le haut rang auquel ils étaient destinés et eur donner l'expérience des affaires.

14. Sur Constance en particulier, cf. Philostorge, *H.E.* 2, 16 b : « A Constance, la dix-neuvième année de son règne, il donna le titre de César et l'empire de l'Orient ». Constantin II et Crispus étaient Césars depuis 317 ; en 324, Constance avait 7 ans.

15. Sans doute en 326. Victor reste sur une prudente réserve ; Eutrope (10, 4) ne donne aucune explication ; l'*Epitome* (41, 11) fait intervenir la responsabilité de l'impératrice : *Fausta coniuge, ut putant, suggerente, Crispum filium necari iubet.* Zosime (2, 29, 2) se montre sévère pour Constantin, qu'il accuse de violer la loi naturelle. Mais l'empereur se trouvait lié par les lois qu'il avait promulguées sur l'adultère.

16. Erreur de chronologie ; cette rébellion se produit dix ans pplus tard ; cf. An. Val. 6, 35 et surtout Philostorge (éd. Bidez, p. 207), qui place l'exécution de Calocerus après la nomination de Dalmace comme César, en 335 : « Cette année-là, Dalmace fut nommé César. Et Calocerus, qui s'était emparé du pouvoir dans l'île de Chypre, ne résista pas à l'assaut des Romains... Il fut brûlé vif à Tarse de Cilicie sous le César Dalmace ».

17. L'*inauguratio* de la ville eut lieu en mai 330. Cette phrase constitue une vue d'ensemble assez exacte, quoique imprécise, de l'œuvre de Constantin. La construction paraît insolite et l'on est tenté de corriger *condenda urbe* en *condendae urbi* comme l'a déjà fait Mme Dacier, et même *auocauit* en *aduocauit.* Nous croyons cependant qu'on doit conserver le texte des mss., en faisant de *condenda urbe* un instrumental : « par le fait de... en... » ; quant à *auocauit,* on peut lui supposer un complément que l'on tirera du contexte qui précède : « détourner des luttes politiques », ou même l'entendre au sens de *delectare,* bien attesté en latin tardif (cf. Apul., *Met.* 1, 20 ; Tert., *Spect.* 28 ; Hier., *Ep.* 46, 11 ; Cael. Aur., *Salut. praec.* 2, p. 192 : *utilis... auocatus animus aliqua uoluptate spectaculi.*

18. Cf. An. Val. 6, 31-32 : *deinde* (après la fondation de Constantinople) *aduersum Gothos bellum suscepit et implorantibus Sarmatis auxilium tulit... Sic cum his pace firmata, in Sarmatas uersus est, qui dubiae fidei probabantur.*

19. En 333 ; cf. Philostorge, *H.E.* 2, 16 a.

20. En 335, la chronologie est exacte ; Dalmace régnait sur la Thrace et la Macédoine. Sur la répartition des pouvoirs, voir Zos. 2, 39, 2. Nous avons conservé *adsistentibus* qui est le texte des mss. Mommsen, suivi par Pichlmayr, propose *obsistentibus* comme plus conforme à l'attitude ultérieure de l'armée, hostile aux neveux de Constantin (notamment lors des massacres de 337).

21. Cf. Eutr. 10, 8, 2-3 : *bellum aduersus Parthos moliens, qui iam Mesopotamiam fatigabant, uno et tricesimo anno imperii, aetatis sexto et sexagesimo, Nicomediae in uilla publica obiit. Denuntiata mors eius est per crinitam stellam, quae inusitatae magnitudinis aliquamdiu fulsit ; eam Graeci cometen uocant* ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 41, 15 : *morbo consumptus est.* Philostorge (*H.E.*, 2, 16 a) parle d'un empoisonnement de Constantin par ses frères ; c'est là sans doute une invention (d'origine arienne ?)

pour justifier les meurtres dont ils seront les victimes au début du règne suivant.

22. Cf. An. Val. 6, 35 ; Ps. Aur. Vict., *Epit.* 41, 15.

23. Sur le deuil de Rome à la mort de Constantin, voir Eus., *Vit. Const.* 4, 69, avec tout un développement rhétorique.

24. Sur l'aspect novateur du règne, cf. Eus., *Vit. Const.* 3, 1 : « νεαρόν τινα καὶ νεοπαγῆ βίον ἄρτι τότε φανῆσαι δοκεῖν. Une vie neuve en quelque sorte et d'une consistance nouvelle semblait avoir depuis peu fait son apparition... ».

25. En 328, selon le *Chronicon Pascale.* Il est aussi question de ce pont dans l'Epitome (41, 13), et Philostorge (éd. Bidez, p. 205) précise qu'il s'agissait d'un pont de pierre. Même fait signalé par Victor à propos de Trajan (13, 4).

26. Zosime (2, 34), qui donne des indications beaucoup plus précises sur les réformes militaires de Constantin, reproche à l'empereur d'avoir dégarni les frontières, qu'il fallait défendre, au profit des villes qui n'avaient pas besoin de protection. Sur ces questions, voir : D. Van Berchem : *L'armée de Dioclétien et la Réforme Constantinienne,* Paris, 1952 ; A.H.M. Jones : *The later Roman Empire,* Oxford, 1964, qui font plutôt confiance à Zosime.

27. Sur les rapports de Tripoli et de Septime Sévère, voir *H.A., Sept. Seu.* 18, 3 : *Tripolim... securissimam reddidit, ac populo Romano diurnum oleum gratuitum et fecundissimum in aeternum donauit.* Ainsi, la Tripolitaine, par reconnaissance, aurait offert gratuitement son huile à Rome.

28. Cf. *Paneg.* 10, 38, 5 : *securae facultatcs ambitione sui gaudent, nec aliquis habendi quam plurimum metus...,* et dans *Paneg.* 8, les exonérations fiscales accordées à la ville d'Autun.

29. Reproche souvent adressé à Constantin. La réflexion d'Eutrope, 10, 7, 2, a quelque chose d'ambigu et d'inquiétant : *sicut in nonnullos amicos dubius, ita in reliquos egregius, nihil occasionum praetermittens, quo opulentiores eis clarioresque praestaret.* Ammien (16, 8, 12) sera plus catégorique : *proximorum fauces aperuit primus omnium Constantinus.* Il blâme aussi Constantin, par la bouche de Julien, d'avoir permis à des barbares d'accéder aux plus grands honneurs (21, 10, 8). Zosime enfin lui reproche d'avoir accordé présents et faveurs à des gens indignes et inutiles (2, 38, 1).

30. Victor, qui ménage Constance, l'empereur régnant, évite de le mettre en cause et s'abrite une fois de plus derrière une prudente ignorance. Il n'en est pas de même de Julien (*Ad Ath.* 3, 270 d) ou de Zosime (2, 40), qui présentent ouvertement Constance comme le meurtrier. Eutrope (10, 9, 1) est plus nuancé : *oppressus est factione militari, et Constantio, patruele suo, sinente potius quam iubente.* Sur les responsabilités dans ce meurtre, voir l'article de X. Lucien-Brun, dans *Lettres d'Humanité,* 32, 1973, p. 585-602.

31. Constantin II, brouillé avec son frère Constant qui refusait de reconnaître son autorité, l'attaqua et tomba dans une embuscade. Victor n'insiste guère sur ce fâcheux événement. Julien

(*Or.* 2, 34, 94 c) a une expression analogue : « αὐτῶν ἡ στάσις τέλος εἶχεν οὐκ εὐτυχές. Leur querelle eut une issue qui ne fut pas heureuse ».

32. Cf. Eutr. 10, 9, 3 : *cum... amicis prauioribus uteretur...* ; Liban., *Or.* 14, 10.

33. Cf. Eutr. 10, 5 : *cum militibus iniucundus esset...*

34. Cf. *id.* : *rebus tamen plurimis in militia gestis...* ; Hier., *Chron. ann.* 344-345 : *Franci a Constante perdomiti et pax facta.*

35. Cf. Zos. 2, 42, 1 : « βαρβαροὺς γὰρ εὐπροσώπους καὶ ἔχων ἐν ὁμήρων τάξει παρ' ἑαυτῷ. Comme il s'était acheté des Barbares au visage charmant et en avait avec lui en tant qu'otages... ». L'expression, très proche de Victor, révèle la présence d'une tradition qui peut remonter à lui. Ces événements ne sont que de dix ans antérieurs aux *Caesares*.

36. Julien peint Magnence sous des traits tout à fait défavorables, qui correspondent à ce que dit Victor : il parle de sa cruauté et de son aigreur (*Or.* 1, 40 b), de sa déloyauté et de son audace (*Or.* 2, 62 a). Zosime (2, 54, 1) en fait un portrait analogue.

37. Sur Vétranion, en revanche, les jugements sont plus divers. Eutrope (10, 10, 2) est plutôt élogieux : *uirum probum et morum ueterum, ac iucundae ciuilitatis, sed omnium liberalium artium expertem...* Julien (*Or.* 3, 76 c) se rapproche de Victor : « Un vieillard, que des jeunes gens avaient fait retomber en enfance, oublia ses engagements et sa foi, se mit à détester son sauveur et bienfaiteur, osa traiter avec l'ennemi intraitable et implacable de son empereur... ».

38. Cf. Zos. 2, 43, 1 : « chargé d'exercer le commandement des légions de Pannonie »...

39. Cf. Eutr. 10, 10, 2 : *quem, grandaeuum iam et cunctis amabilem diuturnitate et felicitate militiae, ad tuendum Illyricum principem creauerint.* D'après Philostorge (*H.E.* 3, 22), Constantine, sœur de Constance, pour faire échec à Magnence, donna à Vétranion le titre de César, qui fut confirmé par Constance. Il ne fut donc pas vraiment un usurpateur. C'est ce qui peut expliquer la diversité des jugements portés sur lui. L'élévation de Vétranion date du 1er mars 350.

La technique de ce chapitre rejoint celle des deux précédents. On remarquera cependant le caractère particulièrement succinct et sommaire de certains résumés concernant les opérations militaires, et, dans la mesure où l'on traite d'événements qui mettent en cause des contemporains, en particulier l'empereur régnant, une prudente réserve.

42

1. Allusions précises à ces faits chez Julien (*Or.* 1, 25, 31 ; *Or.* 3, 22, 76 c-77), qui dit aussi à propos du discours de Constance (*Or.* 1, 26, 33 a) : « τίς οὖν ἡ ῥώμη γέγονε τῶν λόγων ; Quelle fut donc la puissance de tes paroles ? ». Zosime (2, 44, 3-4), lui aussi, décrit la scène et résume le contenu du discours de

Constance. Voir également Sozomène, *H.E.* 4, 4, 2 ; Philostorge, *H.E.* 3, 22. L'abdication de Vétranion date du 25 décembre 350 ; son « règne » a donc bien duré moins de dix mois.

2. Cf. Iulian., *Or.* 3, 22, 76 d : « Quand les deux armées se furent rencontrées et qu'il devint nécessaire de convoquer une assemblée en présence des soldats... ».

3. Cf. Iulian., *Or.* 1, 24, 30 d : « Tu l'invitais à comparaître devant les légions pour plaider sa cause... ».

4. Idée analogue chez Iulian., *Or.* 1, 26, 33 a-b : « Quelle persuasion avais-tu sur les lèvres, capable... de te donner une victoire comparable en grandeur à celles que l'on remporte par la force des armes, sans tache cependant, et pure... ». Ces correspondances, sans révéler une influence directe de Julien sur Victor, prouvent cependant l'utilisation par l'abréviateur de thèmes exploités par les panégyristes de Constance.

5. Sur l'utilité de l'éloquence dans la guerre comme dans la paix, cf. Quint., *Inst. Or.* 2, 16, 8.

6. Thème bien connu de l'alliance de l'éloquence et de la vertu. Cf. Cic., *De Or.*, 3, 55 : *quae quo maior est uis* (*eloquentiae*), *hoc est magis probitate iungenda summaque prudentia.* On remarquera que Victor renverse l'ordre des termes et modifie le sens du raisonnement : pour lui l'orateur est d'autant plus efficace qu'il est plus vertueux. Pour une idée analogue à celle de Victor, cf. Quint., *Inst. Or.* 12, 1, 11-12 : *Bonus uir... maiore cum fide necesse est audiatur.*

7. Sur les Alpes et la difficulté que l'on éprouva à les franchir, cf. Philostorge, *H.E.*, 3, 24.

8. Le soulèvement de Népotien (juin 350) est antérieur à la reddition de Vétranion (déc. 350). L'expression *caeso Vrbi praefecto* est une erreur : Fabius Titianus, le préfet de la Ville, devait être absent au moment de l'insurrection ; il retrouvera son poste après la défaite de Népotien et le conservera jusqu'en mars 351. Il faut comprendre sans doute, avec Lenain de Tillemont, *praefecto praetorio.* Il s'agit d'Anicétus, le préfet nommé par Magnence, qui s'efforça de résister et fut tué (cf. Zos. 2, 43, 3-4). Il se pourrait que le personnage mis à mort soit, en l'absence d'Anicétus, le *uicarius praefecti Vrbi.* Sur ces questions, voir A. Chastagnol : *La Préfecture Urbaine,* Paris, 1960, p. 36 et 421. Cf. Eutr. 11, 2 : *Romae quoque tumultus fuit* ; *Nepotiano, Constantini sororis filio, per gladiatoriam manum imperium inuadente. Qui, saeuis exordiis, dignum exitum nactus est.*

9. Tableau de carnage, thème familier aux historiens ; cf. Tac., *Hist.* 3, 83 ; Flor., *Epit.* 2, 9, 21 : *quantum funerum in foro, in circo, in patentibus templis...*

10. Cf. Eutr. 11, 2 : *uicesimo enim atque octauo die a Magnentianis ducibus oppressus* (même chiffre dans l'*Epitome,* 42, 3).

11. Cf. Ps. Aur. Vict., *Epit.* 42, 1-2 ; Zos. 2, 45, 1-2. Décentius fut nommé César en 350 (fin 350 d'après Seeck dans *R.E.*, début 351 d'après Piganiol, *Empire chrétien,* Paris, 1947, p. 87) ; mais la véritable date semble avoir été établie par P. Bastien (*Le monnayage de Magnence,* Bruxelles, 1964, p. 15 et 55) : les émis-

sions monétaires faites à Rome montrent clairement que Décentius devint César aussitôt après la défaite et la mort de Népotien, soit en juillet ou début août 350, non avant le soulèvement, comme le laisse entendre Victor. Quant à Gallus, il ne fut nommé César que le 15 mars 351, à Sirmium.

12. Magnence régna du mois de janvier 350 au mois d'août 353. Cf. Eutr. 10, 12, 2 : *Magnentiusque, diuersis proeliis uictus, uim uitae suae apud Lugdunum attulit, imperii anno tertio mense septimo* ; *frater quoque eius Senonis...*, Hier., *Chron. Ann.* 353 : *Magnentius propria se manu interfecit* ; *et Decentius frater eius... apud Senonas laqueo uitam explet* ; Zos. 2, 53, 3 ; 2, 54, 2.

13. Cf. Hier., *Chron. ann.* 356 : *Gallus Iudaeos, qui, interfectis per noctem militibus, arma ad rebellandum inuaserant, oppressit, caesis multis hominum milibus usque ad innoxiam aetatem* ; Sozomène, 4, 7, 5-6 ; Philostorge, éd. Bidez, p. 222 ; Socrate, *H.E.*, 2, 33. Aucune de ces sources ne fait mention de Patricius.

14. Pour le détail, voir Ammien, 14. Sur le caractère de Gallus, cf. Amm. 14, 7, 21 : *turbidum saeuiebat ingenium* ; 14, 9, 3 : *cuius imperio truci...* ; 14, 11, 3 : *Gallum suopte ingenio t r u c e m per suppositos quosdam ad s a e u a facinora animatum...* ; Eutr. 10, 13 ; *uir natura ferus, et ad tyrannidem pronior, si suo iure imperare licuisset.* Philostorge (*H.E.* 3, 7 ; 3, 28 ; 4, 8) et Zosime (2, 55), pour des raisons différentes, se montrent plus favorables à Gallus et en font une victime des eunuques et des délateurs. Cet aspect de l'affaire n'est pas absent du livre d'Ammien, mais la tyrannie de Gallus y est aussi fortement stigmatisée. L'attitude de Zosime s'explique par sa haine de Constance, celle de Philostorge par son arianisme : Gallus en effet avait été le protecteur d'Aèce et de Théophile l'Indien ; il était aussi populaire auprès des soldats et des petites gens ; l'historiographie sénatoriale, au contraire, lui est hostile.

15. Gallus fut exécuté en 354. L'intervalle de 70 ans fait remonter à 286, date du partage de l'empire entre Dioclétien et Maximien, ou mieux à 283, date de la mort de Carus, après laquelle ses deux fils, Numérien et Carin prirent le titre d'Auguste. Zosime (2, 55, 1) place le retour du pouvoir aux mains d'un seul après la mort de Magnence, non après celle de Gallus (ce qui fait juste 70 ans).

16. Pour l'affaire de Silvain, récit détaillé chez Ammien, 15, 5.

17. Cf. Amm. 15, 5, 33 : *patris quoque Boniti... Franci quidem sed pro Constantini partibus in bello ciuili acriter contra Licinianos saepe uersati...*

18. Cf. Amm. *ibid.* : *ob tempestiuam illam cum armaturis proditionem ante Mursense proelium...* (combat où Magnence fut vaincu par Constance).

19. Cf. Amm. 15, 5, 2 : *pedestris militiae rector...*

20. Cf. Amm. 15, 5, 32 : *metu calumniarum, quibus factione iniquorum irretitus est absens...*

21. Selon Ammien, Ursicin, envoyé par Constance pour réduire la rébellion, réussit à gagner des hommes de Silvain, en

leur promettant de substantielles récompenses et ces hommes tuèrent leur général. Ammien, attaché à Ursicin en qualité de *protector*, fut le témoin de ces événements. Cf. Eutr. 10, 13 : *ante tricesimum diem exstinctus est.* L'usurpation est, d'après O. Seeck, du 11 août 355.

22. Les mêmes raisons sont invoquées par Philostorge, 4, 2 (éd. Bidez, p. 59) : « Constance, craignant de ne pouvoir à lui seul gouverner tout l'empire, et aussi parce que les Gaulois, toutes les fois qu'ils le souhaitaient, étaient prompts à susciter des usurpations... ».

23. Cf. Amm. 15, 8, 1 : *Constantium uero exagitabant adsidui nuntii, deploratas iam Gallias indicantes, nullo renitente ad internecionem, barbaris uastantibus uniuersa* ; Socrate, *H.E.* 3, 1 ; Sozomène, *H.E.*, 5, 2, 20 ; Eutr. 10, 14.

24. Il y a une disproportion flagrante entre l'ampleur du développement consacré à l'usurpation de Silvain, événement minime, et la sécheresse de cette courte phrase, d'ailleurs dépourvue d'intérêt, qui évoque les victoires de Julien sur les Alamans, infiniment plus importantes. Il est invraisemblable que Victor ait pu commettre une telle erreur de perspective ; en fait, il veut ménager la susceptibilité de Constance, qu'il sait chatouilleuse sur ce point ; il va d'ailleurs lui attribuer le mérite des succès remportés. Chez Eutrope, qui écrit une dizaine d'années plus tard, les faits conservent beaucoup mieux leur importance respective. L'élévation de Julien au grade de César est de la fin de l'année 355, la victoire définitive sur les Alamans d'août 357.

25. Par de tels propos, Victor semble se ranger parmi les *adulatores* dont Ammien parle si souvent : *adulatores... inflabant ex usu imperatorem suopte ingenio nimium, quicquid per omnem terrae ambitum agebatur felicibus eius auspiciis adsignantes.* (16, 12, 68). Wagner, dans son commentaire sur Ammien, fait remarquer qu'il s'agit là d'une chose normale, le *ius auspicii* de l'empereur étant délégué à ses exécutants. Mais Victor dit *consilio*, non *auspiciis*. Il reprend le terme que Tacite attribue à Tibère écrivant au sénat pour lui annoncer la victoire remportée sur les Gaulois révoltés (*Ann.* 5, 47, 1) : *fide et uirtute legatos, se consiliis superfuisse.* Il semble bien qu'ici la flatterie soit incontestable : Victor ne fait que reprendre les thèmes de la propagande officielle du régime.

26. Allusion à l'échec des Perses devant Nisibe en 350 (Iulian., *Or.* 3, 11, 62 b-64 b), aux succès remportés par Ursicin en 353-354. La campagne de 359 sera moins heureuse pour les Romains. Les « tyrans » sont évidemment Magnence et Silvain.

27. Allusion probable aux événements de 358, racontés par Amm. 17, 12, 19-20 : *inspectanto omni exercitu, conuocatos allocutus uerbis mollioribus imperator, nulli nisi sibi ducibusque Romanis parere praecepit ...Atque... Zizaim eisdem regem praefecit.*

28. Sur Pompée et Tigrane, cf. Flor. 1, 40, 27 : *nam sub Orientem secutus Armenios, captis ipso capite gentis Artaxatis, supplicem iussit regnare Tigranen.* Constance intervint lui aussi en Arménie, en 338, pour réconcilier le roi et son peuple.

29. Cf. Eutr. 10, 15, 2 : *uir egregiae tranquillitatis, placidus..., ad seueritatem tamen propensior si suspicio imperii moueretur, mitis alias.* C'est surtout la *seueritas* qui est retenue par Ammien, pour qui la *clementia* de Constance était plus feinte que réelle; cf. Amm. 21, 16, 11 : *iustum... capitali odio oderat, cum maxime id ageret ut iustus aestimaretur et clemens.* Ce que Victor présente comme des qualités réelles devient chez Ammien souci de se faire passer pour autre qu'on est ; tout se passe comme si Victor reproduisait des thèmes de propagande qu'Ammien soumet à une critique serrée. Allusion à la *clementia* de Constance chez Iulian., *Or.* 1, 11, 16 b : « Il commandait aux autres avec douceur et bonté... ». ; *Or.* 1, 39, 48 b : « Les ennemis tombés, les traiter avec clémence et bienveillance... ».

30. Cf. Amm. 21, 16, 4 : *doctrinarum diligens affectator...* On peut faire ici la même remarque que dans la note précédente.

31. Cf. Amm. 15, 5, 20 : *oratione leni prohibet imperator...* ; pour plus de détails sur la forme d'éloquence de Constance, voir Iulian., *Or.* 3, 2, 22, 77 a : « Sa diction est grave et pure ; il sait user à temps d'expressions qui non seulement pénètrent dans l'âme de l'auditeur censément cultivé et intelligent, mais qui de plus se font écouter et comprendre par le vulgaire ».

32. Cf. Amm. 16, 10, 11 : *patientiae non mediocris indicia...*

33. Cf. *ibid.*, 21, 16, 7 : *maximeque dirigendi sagittas... perquam scientissimus...* ; Iulian., *Or.* 1, 8, 11 c ; Liban., *Or.* 59, 122.

34. Cf. Amm. 21, 16, 5-6 : *in uita parca et sobria, edendi potandique moderatione ualetudinem... retinuit firmam... perque spatia uitae longissima impendio castus* ; Iulian., *Or.* 1, 38, 46 d : « Excellent exemple de tempérance... ».

35. Cf. Iulian., *Or.* 1, 37, 46 a : « Faut-il rappeler ici tes égards envers ton père ? Non seulement tu le vénérais dans le privé, mais toujours dans les rassemblements publics, tu ne cessais de le célébrer comme un héros vertueux ».

36. Cf. Amm. 16, 8, 10 : *impendio timidus et de uita sollicitus...* Le trait suivant est mis par Ammien (14, 5, 4) dans la bouche des flatteurs de Constance : *proximorum... impendio dolere simultantium, si principis perditur uita, a cuius salute uelut filo pendere statum orbis terrarum fictis uocibus exclamabant.*

37. Ammien (21, 16, 3), cette fois, dit plutôt le contraire : *examinator meritorum non numquam subscruposus..., palatinas dignitates ex quodam tribuens perpendiculo.* Il est vrai qu'il s'agit surtout du personnel du palais. Quant à Victor, il prépare sa conclusion qui va opposer l'empereur à son personnel.

38. Nombreuses critiques d'Ammien sur l'entourage de Constance : eunuques, serviteurs, hauts fonctionnaires, que l'empereur est souvent trop enclin à écouter : *uxoribus et spadonum gracilentis uocibus et palatinis quibusdam addictus...* (21, 16, 16). Voir aussi Eutr. 10, 15, 2 : *nimis amicis et familiaribus credens, mox etiam uxoribus deditior.*

39. Peut-être une allusion à son peu de souci des provinciaux, abandonnés à la rapacité des collecteurs d'impôts. Cf. Amm. 21,

16, 17 : *non prouinciarum indemnitati prospexit, cum multiplicatis tributis et uectigalibus uexarentur.*

Cette biographie, qui traite d'événements contemporains, révèle très clairement l'influence de la propagande officielle sur Victor ; le témoignage d'Ammien confirme cette impression, puisqu'il présente comme thèmes officiels les affirmations mêmes de Victor. Ce dernier cependant retrouve, dans son jugement final, une partie de sa liberté ; en blanchissant Constance au détriment de son entourage il lui adresse, en fait, une critique indirecte, et condamne son régime. Nous avons indiqué, dans notre introduction, ce qui nous paraissait constituer les véritables intentions de Victor.

INDEX NOMINVM

TABLE DES MATIERES



ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN MAI 1975
SUR LES PRESSES DE
G. DE BUSSAC
A CLERMONT-FERRAND

Velin teinté
des Papeteries de Guyenne

Dépôt légal :
Éditeur, n° 1874
Imprimeur 1er trim. 1975, n° 1195